UNIV.OF TORONTO LIBRARY



10/2 m				
		•		
i s				
-				
	150			



## REVUE HISTORIQUE



# REVUE HISTORIQUE

#### Paraissant tous les deux mois

SOUS LA DIRECTION DE

GABRIEL MONOD ET CHARLES BÉMONT.

Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat historia.

Cicénos, de Orat.. II, 15.

#### TRENTE-SIXIÈME ANNÉE.

TOME CENT HUITIÈME

Septembre-Décembre 1911.

PARIS

FÉLIX ALCAN, Éditeur

108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

1911

2 4 9 12

D 1 86 ±.108

### MOUVEMENT CONSTITUTIONNEL

#### EN PRUSSE

DE 1840 A 1847

FRÉDÉRIC-GUILLAUME IV ET LES DIÈTES PROVINCIALES 1

I.

La situation politique de la Prusse en 1840.

Le gouvernement et le développement de la bourgeoisie. — Les promesses de constitution. — Frédéric-Guillaume IV.

En 1840, la Prusse est encore ce qu'elle était au temps de Frédéric II : une monarchie absolue. Depuis le Grand Électeur. les efforts des Hohenzollern ont abouti à la mainmise du sou-

1. Un élément essentiel de cette étude nous a été fourni par la correspondance de nos envoyés a Berlin, le comte Bresson et le marquis de Dalmatie (Archives du ministere des Affaires étrangères, fonds Prusse, n° 292-301]. Leur situation les a mis à même de nous donner, avec d'excellentes garanties d'impartialité, de bons renseignements aussi bien sur les idées du roi et les influences de cour qui s'exerçaient sur lui que sur les tendances et les exigences de l'opinion publique.

C'est en s'aidant de documents de ce genre, empruntés aux archives des grandes capitales européennes, que M. Alfred Stern, dans le sixième volume de sa Geschichte Europas de 1845 à 1871, tout récemment paru (mai 1911), a pu reprendre et renouveler sur plus d'un point, après Treitschke, l'histoire de la Prusse de 1840 à 1848. — Ayant surtout insisté ici sur le développement des idées constitutionnelles en Prusse et sur le conflit qui se précise avant 1848 entre le roi et l'opinion publique, nous ne pouvons faire mieux que de recommander, pour l'histoire générale et le détail des faits, la lecture de cet ouvrage si alertement écrit et si richement documenté.

 Cf.: Roenne, staatsrecht der Preussischen Monarchie; Bornhack, Ge-REV. HISTOR, CVIII. 1er PASC.

verain sur les organisations locales autonomes et brisé toutes les résistances féodales, provinciales, municipales. Dans cet état essentiellement militaire, la discipline exige des sujets une obéissance passive aux ordres du roi. Celui-ci possède tous les pouvoirs et n'a de comptes à rendre à personne. De Berlin, il gouverne par ses fonctionnaires tout le pays; les ministres et les conseillers d'État, dont l'édit du 20 mars 1817 règle les attributions, ne sont que ses premiers commis. Le roi n'admet généralement que des nobles aux plus hautes fonctions administratives : en partageant avec eux les bénéfices du pouvoir, il s'assure un corps de fonctionnaires dévoués. Beaucoup de nobles dont les revenus sont insuffisants se mettent à ses gages : il en fait ses administrateurs, ses juges, ses officiers, ses diplomates. Entre la noblesse et le souverain qui se vante, comme le Roi-Sergent, d'être « le premier noble de son royaume » se noue une étroite alliance d'intérêts. Mais le roi devient le prisonnier de ceux qui le servent; une bureaucratie toute-puissante, souvent brutale et insolente, s'interpose entre le roi et la nation.

Ce partage du pouvoir entre le roi et les nobles n'est pas pour surprendre. Dans ce pays, dont les ressources étaient, jusqu'au début du xix° siècle, presque exclusivement agricoles, il semblait naturel que la puissance politique fût attribuée à ceux qui possédaient le sol. Or, en 4840, le roi était encore le premier propriétaire du royaume (les domaines royaux occupaient le dixième de la superficie totale), et les nobles, qui ne représentaient pas 5°/o de la population, détenaient plus du tiers du territoire². Les ouvriers, les petits commerçants des villes, les manœuvres des campagnes ne comptaient pour rien dans la vie politique; seuls ceux-la paraissaient pouvoir y prétendre qui possédaient un bien foncier.

C'est dans cet esprit que la loi du 5 juin 1823 avait créé dans chacune des huit provinces de la monarchie une représentation des intérêts fonciers<sup>3</sup>. Les délègués des trois classes officielles

schichte des Prenssischen Verwaltungsrechts; Treitschke, Deutsche Geschichte im XIXten Juhrhundert, 1. 1; Cavaignac, la Formation de la Prusse vontempovaine.

<sup>1.</sup> Édit du 16 déc. 1808 sur l'administration centrale.

Krieg, Betrachtungen über dem Nationalvelehltum des Pr. Stuales, 1. 1, p. 410-458.

<sup>3. «</sup> Dus Grundeigentum ist die Bedingung der Standschuft... » (loi du 5 juin), 1823, § 2.

(Stände): possesseurs de biens nobles, seigneurs ou chevaliers, — bourgeois propriétaires des villes, — paysans libres, composaient les huit diètes provinciales.

Mais que l'on ne s'abuse pas sur la valeur politique de ces diètes : réunies par le souverain quand il le voulait, elles étaient purement consultatives. Le roi s'engageait seulement à leur demander leur avis sur les projets de loi qui concernaient leur province et sur ceux qui, dans tout le royaume, pourraient « apporter un changement à la condition des personnes et des biens ». Tout citoyen avait le droit d'adresser une pétition à la diète de sa province. Toute diète avait le droit de la discuter et de la présenter au prince, quel qu'en fût le sujet. Mais le roi n'avait à y répondre que si les deux tiers des députés l'avaient signée et gardait toute liberté de décision.

Tel était, résumé dans ces deux termes : le roi, les diètes provinciales, le système politique de la Prusse en 1840.

Tant que la terre avait représenté toute la richesse du pays, aucune opposition grave ne s'était manifestée. Le « quatrième état » était trop misérable et trop ignorant pour s'intéresser à la chose publique. Les paysans libres, encore peu nombreux dans les provinces de l'est, isolés dans la campagne. n'avaient aucune éducation politique. Mais la bourgeoisie devait inévitablement protester, à mesure que grandissaient son importance et sa richesse, issues d'autres sources que du sol, contre la part dérisoire qui lui revenait dans le gouvernement du pays.

Il y avait en Prusse, dans les villes de la Hanse, ou à Kænigsberg, la vieille ville des ducs, une bourgeoisie de très ancienne date. La barrière des classes l'avait empèchée de se mèler à la noblesse. Elle gardait orgueilleusement le souvenir de ses résistances aux conquêtes du pouvoir royal. Elle avait recouvré quelque puissance grâce à l'édit du 19 octobre 1808 sur l'organisation des villes, qui lui laissait le choix des magistrats municipaux. D'autre part, de toutes les classes, c'était elle qui avait le plus gagné, par le nombre, à l'acquisition des provinces rhénanes où son importance sociale s'était singulièrement accrue aux dépens de la noblesse sous la domination française. Dans toute cette bourgeoisie prussienne, les traditions comme les inclinations étaient libérales; les bourgeois de Kænigsberg gardaient le souvenir de Kant, et ceux de Trèves, de Cologne, de Düsseldorf se rappelaient la Révolution française.

Mais ce fut le développement de la grande industrie et celui du commerce qui contribuèrent le plus aux progrès de la bourgeoisie. Industriels, négociants, banquiers, tous gens de bourgeoisie détenaient de plus en plus la puissance économique du pays; et les mesures qui favorisaient cette richesse croissante, la loi protectionniste de 1818 et le Zollverein, c'est à la bourgeoisie qu'elles étaient dues, c'est à la bourgeoisie qu'elles profitaient.

L'accroissement de la population urbaine donne la mesure des progrès de l'industrie<sup>2</sup>. Breslau avait 65,000 habitants en 1815, 98,000 en 1840. Berlin, qui n'avait pas 200,000 habitants en 1815, en a 320,000 en 1840; en 1848, sa population dépassera 400,000 habitants. Cette prospérité industrielle étend bien les quartiers panvres dans les faubourgs, mais elle fait aussi naître le luxe. En quelques années, Berlin change d'aspect. Si, en 1835, la ville faisait l'effet « d'un vêtement trop ample pour un corps trop maigre »<sup>3</sup>, en 1843, « Berlin n'est plus reconnaissable », déclare notre envoyé Bresson, « le luxe et la dépense y ont beaucoup augmenté ».

En grandissant, la bourgeoisie acquérait de plus en plus le sentiment de sa force. A cela l'aidaient les Universités, où beaucoup de jeunes bourgeois, obligés de se tourner vers les carrières libérales par la difficulté de faire leur carrière dans l'administration ou l'armée (réservées aux nobles), allaient étudier la théologie, le droit et la médecine. On sait quel rôle ont joué en 1813 les Universités prussiennes dans l'éveil de la conscience natio-

<sup>1.</sup> Comme la loi protectionniste de 1818, le Zollverein fut réclamé et provoqué par des démarches d'industriels et de commerçants. L'agitation en faveur d'une confédération douanière allemande fut menée par List, dix ans avant la première convention entre la Prusse et la Hesse-Darmstadt.

<sup>2.</sup> De 1831 a 1839, la production annuelle du charbon passait dans la Silésie et dans les provinces rhénanes de 7 à 9 millions de tonnes. A Berlin et dans la Silésie on comptait, en 1840, 152 fabriques de tissage avec 170,000 broches. En 1836, la Prusse orientale seule possédait dix-sept usines pour la fabrication du sucre de betteraves. Les donanes rapportaient en 1834, au moment de la grande extension du Zollverein, quinze groschen d'argent par tête d'habitant prussien et vingt-deux en 1840; et le revenu total passait de sept millions de thalers en 1840 a quatorze millions en 1845. Les capitaux trouvaient de bons placements dans les entreprises industrielles et dans les chemins de fer que l'on commençait a construire à cette epoque. La ligue de Magdebourg à Leipzig donnait en 1843 un dividende de 10 °/s. Cf. Kaufmann, Politische Geschichte Deutschlands in XIXten Jahrhundert, et Pfister, Das deutsche Vaterland.

<sup>3.</sup> Gustav Freylag, Erinnerungen, p. 121.

nale. A la façon brutale dont elles furent décimées par le gouvernement en 1842 et 1843, on peut juger des progrès que leur dut, depuis 1815, l'esprit d'indépendance de leurs élèves. Cette longue éducation ne disposait pas la bourgeoisie à accepter sans protestation la domination de la noblesse.

S'il se rencontra quelques administrateurs prêts à s'entendre avec les bourgeois, l'orgueil insultant de la plupart des bureaucrates, oublieux de la dure leçon de 1806, irritait la bourgeoisie autant que leurs maladresses; et sa colère grandissait de sentir avec quelle àpreté des gens souvent mal placés pour mener à bien les affaires du pays étaient prêts à défendre la moindre parcelle de leur autorité contre ceux-là même qui eussent été les plus intéressés à les bien diriger.

« En 1840, la bourgeoisie était bien supérieure pour la culture, la puissance, la fortune, l'esprit d'initiative à ce qu'elle était en 1815; mais elle savait aussi que ce développement s'était fait sous la domination du gouvernement, mais non par ses soins<sup>1</sup>. »

Or, auprès du gouvernement, la bourgeoisie avait mieux que des griefs à présenter; elle avait à faire valoir des droits précis, reconnus formellement dans de royales et solennelles promesses de constitution.

Quand Napoléon revint de l'île d'Elbe, Frédéric-Guillaume III, sur les conseils d'Hardenberg, crut nécessaire d'intéresser la nation toute entière au sort de la guerre qui allait s'engager : il lui promit donc une constitution. Mais, pendant les années de réaction qui suivirent la victoire, il ne se soucia plus de tenir sa promesse. « Les gardes qui l'avaient veillé vinrent complimenter Michel en lui rappelant cette belle redingote bleue qu'il avait promis de leur donner s'il recouvrait la vie; mais lui se moqua de ces braves gens²... » N'osant pourtant se dédire, Frédéric-Guillaume III prit le parti d'attendre. Pendant quelques années, des déclarations insérées dans certaines ordonnances rappelèrent les promesses faites; puis il n'en fut même plus question. La bourgeoisie cependant n'oubliait pas: elle avait soigneusement

<sup>1.</sup> Kaufmann, Polit. Geschichte, p. 210.

<sup>2.</sup> Ludwig Boerne, Sämmtliche Werke, I. III.

recueilli les paroles royales. Elle pensait par leur rappel justifier ses revendications et lutter sur le terrain légal le jour où sa voix ne serait plus étouffée.

Voici sur quels textes elle appuyait ses droits.

Déjà dans l'ordonnance du 3 juin 1814 sur la composition du ministère, signée à Paris, Frédéric-Guillaume III déclarait :

« Je me réserve de prendre à mon retour une décision sur l'organisation de la constitution et représentation des Etats. »

La nouvelle du débarquement de Napoléon sur la côte de Provence rappela au roi de Prusse la décision qu'il avait à prendre. Le 22 mai 1815, il publiait une ordonnance qui constituait un engagement formel :

... Afin qu'il soit donné à la nation prussienne un gage de notre confiance, Nous avons décrété ce qui suit :

- I. Il doit être formé une représentation du peuple.
- II. Dans ce but, les états provinciaux seront reconstitués, là où ils existent encore avec plus ou moins d'activité, selon les besoins du temps. Ils seront créés dans les provinces où il n'y en a pas actuellement.
- III. Dans ces états provinciaux sera choisie l'assemblée des représentants du pays qui siégera à Berlin.
- IV. L'assemblée des représentants du pays sera consultée sur tous les projets de loi concernant les droits de personne et de propriété des citovens. y compris les impôts...

Pour examiner quelle forme précise serait donnée à ce projet de constitution, une commission se réunit en septembre 1815. Elle n'avait pas encore donné signe de vie quand fut publiée l'ordonnance du 20 mars 1817 instituant un nouveau Conseil d'État. Comme celui-ci recevait le droit de donner son avis sur tous les projets de loi à venir et semblait ainsi empiéter sur les attributions de l'assemblée des représentants de la nation, le roi déclarait pour rassurer l'opinion:

« L'action des futurs représentants du pays sera déterminée par la constitution qui sera élaborée selon notre ordonnance du 22 mai 1815. »

Une section du nouveau Conseil était chargée, à la place de la commission de 1815, de l'étude de cette constitution : ses travaux demeurérent sans résultat.

L'ordonnance du 17 janvier 1820 montra pourtant que la promesse n'était pas oubliée :

« ... Si l'État vient à être forcé... de contracter un emprunt nouveau, cet emprunt ne peut avoir lieu qu'avec l'assistance et la garantie des futurs états du royaume. »

Mais si l'ordonnance du 5 juin 1823 créa les diètes provinciales dont parlait l'ordonnance du 15 mai 1815, elle remit à plus tard l'institution des États-Généraux du royaume (Reichsstände).

Il ne fut plus fait désormais mention des Etats-Généraux dans les ordonnances royales jusqu'à la mort de Frédéric-Guillaume III<sup>1</sup>.

Quant aux diètes provinciales, elles furent réunies plus ou moins périodiquement jusqu'en 1840. On a vu précèdemment dans quel esprit elles avaient été créées et combien ridicule était dans la monarchie leur rôle politique.

Une partie du public cultivé de la Prusse, des nobles pour la plupart, trouvaient sans défaut ce régime absolutiste. Pour les conservateurs, rien n'était à changer.

Les libéraux n'avaient pas un programme aussi simple; ils désiraient en général un système politique qui s'adaptàt aux conditions nouvelles du pays, économiques et sociales. Il est probable qu'une partie des bourgeois éclairés qui lisaient, dans les journaux allemands, le compte-rendu des séances des Chambres française ou anglaise désiraient pour la Prusse un régime politique semblable. Mais la plupart encore, en 1840, se seraient contentés des États-Généraux promis en 1815. Beaucoup, sans doute, auraient été bien embarrassés s'ils avaient dù formuler leurs désirs dans un programme précis. Mais ce que tous voulaient d'instinct, c'était une assemblée centrale, à la fois organe de défense contre le despotisme bureaucratique, lien entre les diverses parties de la monarchie prussienne. centre de la vie politique allemande. Ils s'en fiaient pour le développement ultérieur de cette assemblée à l'imprécision des termes des diverses ordonnances, imprécision qui autorisait plus d'une interprétation dans le sens libéral.

<sup>1.</sup> En 1830, après la révolution de juillet, Hardenberg, inquiet de l'agitation qui se produisait en Allemagne, proposa au roi de promulgner une constitution dans laquelle fonctionneraient les états. La Prusse se tint tranquille; on passa outre.

Quels que fussent d'ailleurs leurs désirs, ils ne pouvaient les exprimer. De 1823 à 1840, dans cette Prusse soumise comme toute l'Allemagne à un régime despotique, la censure arrêtait tout écrit subversif, la police emprisonnait tout individu dangereux. Les diètes, qui savaient la vanité de leurs vœux, n'usèrent pas même, à une exception près, de leur droit de pétition.

Les Prussiens sont gens naturellement patients; ils attendirent pour revendiquer leurs droits d'être délivrés de leur vieux roi : Frédéric-Guillaume III mourut le 7 juin 1840.

La bourgeoisie libérale serait-elle maintenant entendue? Tout allait dépendre du nouveau souverain.

\* \* \*

Frédéric-Guillaume IV était né en 4796; c'était le premier fils de Frédéric-Guillaume III et de la reine Louise. De son enfance, ce qu'il se rappelait surtout, c'était l'humiliation de 1806, la fuite précipitée de Berlin et l'humble cour de Memel. Son premier maître, Delbrück, fut trouvé trop libéral dans l'entourage réactionnaire du roi: on le remplaça par Ancillon, qui devait laisser sur son élève une si forte empreinte. A dix-sept ans, le jeune prince fit ses premières armes contre la France. La paix venue, il s'occupa des affaires publiques. Il y donna rapidement sa mesure; l'institution des diétes provinciales en 1823 fut en grande partie son œuvre.

A son arrivée au trône, à quarante-quatre aus. Frédéric-Guillaume était un homme court, trapu, légèrement obèse. Il avait la figure toute ronde, épaisse et rougeaude; un nez en « pied de marmite », un front têtu et des yeux bleus dont la myopie n'avait pas éteint l'extraordinaire vivacité. Toute sa personne avait un air bon enfant qui plaisait à la foule. Sa physionomie était railleuse, mais on y lisait une grande indulgence : rien qui ressemblat au visage terne et soupçonneux de son père.

Moralement, Frédéric-Guillaume était heureusement doué. Il fut toujours un excellent mari; s'il montra quelque vivacité à l'égard de son frère Guillaume, il faut avouer que celui-ci l'a plus d'une fois méritée. Bon, confiant, simple jusqu'à la familiarité, d'une piété sincère et élevée, il exerçait sur ceux qui l'approchaient un remarquable attrait; il sut s'acquérir un grand nombre de dévouements particuliers. Son intelligence

était vive, prompte à tout saisir. Tout l'intéressait, arts, science, religion; il avait pour amis Cornélius, le plus grand peintre, Humboldt, le plus grand savant de l'Allemagne du temps.

Malheureusement, tous ces dons, et d'autres encore, son goût pour le travail, son ardent désir de bien faire, jusqu'à son étonnante facilité de parole, étaient foncièrement gatés par un terrible défaut : le manque complet du sens des réalités. Il était excessif en toutes choses; son imagination vagabondait sans mesure. L'un de ses meilleurs amis, Canitz, lui faisait ce reproche, singulièrement grave pour un roi : « Frédéric-Guillaume IV serait un homme rare, digne d'amour et de vénération, s'il n'était ni roi, ni prince. Il serait le modèle des rois s'il saisissait les choses plus fermement, avec un esprit plus sec, plus pratique, capable de distinguer immédiatement ce qui est à tirer des conceptions lointaines qui planent devant lui!... » Il semble bien qu'à cette époque Frédéric-Guillaume IV portait déjà en lui les signes d'un mauvais équilibre mental. A voir cet air « goguenard, étourdi et distrait » que notre envoyé le félicite d'avoir momentanément perdu sous l'empire de ses préoccupations nouvelles, à son exubérance, à son entêtement et à ses colères, indices d'une volonté débile, on reconnaît dans celui qui fut appelé un « romantique couronné » un de ces hommes qu'aujourd'hui on désignerait volontiers sous le nom d'« agités ».

Les pensées politiques de Frédéric-Guillaume IV se comprennent plus aisément si l'on tient compte de ce dérèglement foncier de son esprit : il paraîtra moins étonnant qu'il ait pu concevoir à la fois et défendre des idées qui paraissaient contradictoires à ses contemporains.

Soumis de bonne heure à une stricte discipline, élevé à l'école absolutiste de Haller et d'Ancillon, Frédéric-Guillaume IV devint très vite l'un des champions de la légitimité; le droit divin des rois, la dépendance absolue des sujets furent bientêt le fondement même de toutes ses pensées politiques. Là-dessus, il étayait de beaux systèmes, où se reconnaît le contemporain du grand mouvement romantique qui remuait alors toute l'Allemagne. Il rêvait, entre princes et peuples, d'un lien mystique où se fussent confondues dans un amour réciproque la bonté paternelle du

<sup>1.</sup> Canitz, Denkschriften, t. II, p. 52.

souverain et la reconnaissance docile des sujets. A tout ce qui pouvait ruiner une si heureuse entente, à tout ce qui, de près ou de loin, reniait le dogme de la légitimité et sentait la « révolution », aux constitutions surtout qui, au nom d'un prétendu droit des peuples, ne pouvaient établir de rapports entre prince et sujets qu'en diminuant et en humiliant le souverain, lui, Hohenzollern, appelé au trône de Prusse par la volonté de Dieu, avait déclaré une guerre sans merci. Et cette part essentielle de ses pensées et de ses sentiments avait trouvé son expression dans l'élan d'amitié, non exempt d'une sorte de respect, qui le portait vers Metternich, le ministre et le soutien de toute la légitimité.

Pourtant, le statu quo dont Metternich avait fait sa formule n'était pas pour Frédéric-Guillaume le dernier mot de la politique. D'abord, il avait trop longtemps vu à l'œuvre les fonctionnaires prussiens pour estimer beaucoup, lui si vif et si ardent d'esprit et de cœur, cette lente, froide et tracassière bureaucratie. Le despotisme étroit et morose du roi, son père, n'était pas son affaire, pas plus que le régime brutal que le tsar, son beau-frère, réservait à la Russie : en dépit des alliances de famille et d'intérêts, il n'eut jamais pour Nicolas Ier une profonde sympathie. Surtout, il aimait la nouveauté : esprit curieux et remuant, toujours les solutions originales le tentaient. A vrai dire, il rebroussait volontiers chemin dans sa recherche du nouyeau; il ne concevait guère que ce nouveau fût acceptable sans l'estampille du passé. Mais la garantie de l'histoire une fois donnée. les institutions d'autrefois se transformaient dans son esprit en conceptions étranges, toutes prêtes à déconcerter son entourage.

Si son amitié pour Metternich servait de caution aux conservateurs, sa répugnance connue à poursuivre le règne paternel, son appétit de changement amenaient à lui les libéraux. Tel qu'il se présentait en 1840 à la nation prussienne, il était l'espérance de tous les partis.

Ce fut la justement son malheur. Comment aurait-il pu contenter à la fois tous ses sujets? Le plus grave est qu'il risquait de n'en contenter aucun. Obéissant au même instant à des tendances contraires, il ne pouvait prendre place nettement ni à droite ni à gauche; donnant d'une main pour reprendre de l'autre, condamné d'avance aux demi-mesures, il devait faire

oublier ce qu'il accordait par le regret de ce qu'il retenait encore. Ainsi, aux illusions de la première heure, les déceptions devaient succéder plus amères chaque jour. La lente décadence de sa popularité remplit toute entière l'histoire de Frédéric-Guillaume IV.

Comme si le destin se fût amusé à en précipiter de plus haut la chute, une circonstance exceptionnelle souleva, à l'aurore du règne, l'enthousiasme populaire. La crise orientale prit soudain avec le traité du 15 juillet une physionomie extrêmement grave. La France ressentit comme une injure l'abstention où on l'avait tenue; elle parla de guerre, menaca. Les vieilles idées de frontière du Rhin, de revanche des traités de 1815 reparurent. Le chauvinisme exaspéré de Paris réveilla celui de toute l'Allemagne. La Prusse, placée à l'avant-garde, sentait le danger plus proche; tout le pays profondément remué retrouva l'écho des paroles furieuses de Jahn et de Arndt: dans un élan d'enthousiasme, la nation se serra autour de son roi, dont elle n'attendait pas moins qu'une nouvelle guerre sur le Rhin et l'écrasement définitif de l'ennemi héréditaire. Cet enthousiasme dura jusqu'au milieu de 1841; s'il eût suivi son peuple, le roi v eût peut-être gagné de régner sans révolution. Car, le sentiment national avait bien plus de profondeur encore dans le pays que le sentiment libéral. Quand les cris de guerre se furent éteints, les murmures contre le souverain qui avait laissé fuir une occasion si propice s'ajoutèrent aux reproches des partis décus.

Pour comble de malchance, Frédéric-Guillaume, qui aurait eu besoin d'avis sûrs et fermes, n'était pas conseillé. Son entourage semblait même avoir été fait tout exprès pour accentuer le conflit qui allait s'ouvrir entre ses sujets et lui.

La reine Élisabeth de Bavière était une bonne personne, pieuse, simple, charitable, qui n'essaya pas de jouer un rôle dans le gouvernement. Le prince Guillaume, frère puîné du roi, — le futur empereur, — avait un esprit ferme et sûr; mais il le mettait au service de la politique la plus étroitement conservatrice; il était l'héritier des idées de son père, hostile à toute concession.

Pour s'éclairer, Frédéric-Guillaume n'avait pas à compter davantage sur ses amis. Il en avait beaucoup et de toutes opinions : Humboldt, Schön étaient des libéraux; Voss. Thiele, Stolberg, Gerlach, — « la camarilla » piétiste, — étaient des

12 P. DEVINAT.

réactionnaires; Bünsen, Canitz, Radowitz, les plus proches amis du roi, lui ressemblaient: c'étaient des gens à l'esprit hardi et pénétrant, mais incapables de sortir de leurs spéculations. Bünsen, nature fine que Rome, où il avait fait un long séjour, avait trop préparé aux intrigues étroites des cours; Canitz, plus brutal, observateur excellent, élève de Metternich, incapable lui aussi d'actions à longue portée; Radowitz, de tous le plus richement doué, ardent dans l'action, mais aussi loin des réalités que le roi.

Frédéric-Guillaume était le premier à se rendre compte des défauts de ses amis. Aussi bien comptait-il gouverner par luimème: mais, peu à peu, en dépit de sa volonté, il se laissa isoler du pays par son entourage; et son entourage, ce n'étaient pas seulement ses amis personnels, c'étaient aussi d'anciens serviteurs de Frédéric-Guillaume III ou des nouveaux venus piétistes, tous esprits étroits et réactionnaires. Il se forma autour du souverain une société occulte et disciplinée; profitant de la faiblesse du roi, plus occupé de la réalisation de ses conceptions lointaines que de l'exercice minutieux du pouvoir, elle s'empara du gouvernement et trahit chaque jour les intentions du maître. Nul ne fit plus de mal au roi que ceux qui auraient dû le mieux servir.

Mais qui donc, en juin 1840, voyait ces nuages à l'horizon? Personne n'eût songé à formuler un doute sur l'avenir. Bruggemann rappelait qu'en 1640 la Prusse avait eu le Grand Électeur, en 1740, le Grand Frédéric; en 1840, n'aurait-elle pas mieux encore?

11.

Le roi et les diètes provinciales.

Les diètes d'hommage de 1840. — Les diètes de 1841. Les délégations de 1842. — Les diètes de 1843 et de 1845.

Les premières mesures que prit Frédéric-Guillaume étaient de nature à encourager les espérances des libéraux. Le 7 juillet 1840, il appelait au Conseil d'Etat le vieux général de Boyen. Ancien ministre de la Guerre, Boyen avait partagé sous le feu

<sup>1.</sup> Cf. Meinecke, Der general von Boyen.

roi la disgrâce de Gneisenau et de Grollmann, soupçonnés de pencher vers les idées constitutionnelles. « Cette nomination », écrit Bresson<sup>1</sup>, « est très populaire et l'opinion en tiendra compte au roi. »

Le 10 juillet, il rendit sa chaire à Arndt, chassé en 1831 de l'Université de Bonn: le 22 août, la Gazette d'État publiait une amnistie générale, étendue sans réserve à tous les condamnés politiques. La commission d'enquête sur les menées démagogiques, instituée au lendemain du congrès de Carlsbad, fut sunprimée: le vieux Jahn, si populaire en Prusse, fut délivré de la surveillance de la police. L'interdiction de recevoir des journaux français fut levée: on permit la représentation de pièces jugées jusque-là révolutionnaires, comme « Egmont », « Wilhelm Tell ». Des savants, des écrivains d'opinions notoirement libérales, L. Tieck, E. Geibel, Freiligrath, furent appelés à Berlin et pensionnés par le roi. Les frères Jacob et Wilhelm Grimm, victimes du roi de Hanovre, vinrent prendre place à l'Académie des sciences, Pertz, l'éditeur des Monumenta Germania, fut nommé conservateur des Bibliothèques royales.

Toutes ces mesures firent croire à la bourgeoisie libérale que le roi était disposé à gouverner en souverain constitutionnel. La censure avait bien, le 21 juillet, défendu la publication d'un opuscule de H. Veta qui demandait une constitution pour la Prusse2; mais ceux qui connurent le fait s'en prirent à la bureaucratie : il suffirait pour être entendu, pensait-on, de s'adresser directement au roi3. L'occasion s'offrit au commencement de septembre. Le 8, Frédéric-Guillaume devait venir à Kænigsberg pour y recevoir l'hommage de ses fidèles États de la Prusse royale. Ceux-ci avaient été convoqués le 21 juillet; on leur demandait, dans le décret de convocation, s'ils désiraient que leurs privilèges leur fussent confirmés et sous quelle forme.

Kænigsberg avait en 1840 environ 70,000 habitants. C'était une ville de fonctionnaires et d'universitaires. L'industrie et le commerce y tenaient encore peu de place, mais la bourgeoisie y était libérale par tradition 4. De plus, une grande partie de la

2. Augsburger Attgemeine Zeitung, 28 juillet 1840.

<sup>1.</sup> Correspondance, 10 juillet 1840.

<sup>3.</sup> C'était notamment la pensée de Schon. Cf. Aus den Papieren des Ministers, t. III, p. 135-180.

<sup>4.</sup> Kænigsberg, ancienne capitale, était très fière de son passé. Elle se son-

noblesse de la Prusse orientale partageait les idées du président respecté de la province, Schön, l'ancien ministre réformateur de 4809, ami et disciple de Stein <sup>1</sup>.

La diète de Prusse se réunit le 5 septembre. Le 6, on discuta sur la réponse à faire à la proposition royale de confirmation des privilèges. Le bourgmestre de Kænigsberg, Heinrich, présenta un projet d'adresse au roi; des membres de la noblesse l'appuyèrent : Brünneck, les deux frères Auerswald, Sauchen-Tarputchen, Bardeleben; le projet fut voté par 89 voix sur 94. Après avoir relatè les droits et privilèges des états de la Province depuis 1413, l'adresse rappelait les promesses successives de Frédéric-Guillaume III depuis 1815 et poursnivait ainsi :

... La situation des antres états allemands l'a empèché de donner rapidement au pays une représentation centrale. L'achèvement de l'œuvre commencée devait revenir au temps présent.

Le période des obstacles est passée... Le roi Votre père nous a promis, par un document écrit, une représentation du peuple comme constitution fondamentale du royaume prussien et la consultation des représentants du pays sur tous les articles de la législation touchant aux personnes, aux biens et à la répartition des impôts. Voilà nos droits, voilà nos privilèges, et puisque nous avons à Vous prier de les confirmer, nous supplions le roi :

- a) De confirmer notre représentation par états, comme elle nous est promise par l'ordonnauce du 22 mai 1815... Mais ensuite :
- b) Conformément au paragraphe 6 de l'ordonnance du 22 mai 1815 ... d'accorder ... le maintien et l'extension de la représentation centrale du pays tout entier selon la constitution nouvelle accordée dans son amour du peuple et sa haute sagesse par le roi Votre père... Fidèle à sa royale parole, Frédéric-Guillaume III commença l'œuvre annoncée: octroyant à la Prusse des états provinciaux, il laissa à son successeur le soin de terminer sa tâche. Contiants dans la justice de Votre Majesté, nous sommes persuadés qu'elle ne tardera pas a développer les états provinciaux et qu'elle donnera à ses

venait d'avoir résisté depuis le xy\* siècle à l'autorité du souverain. Beaucoup de gens notables croyaient devoir à ces traditions locales et aussi à la mémoire de Kant de garder, vis-à-vis du ponvoir, une attitude plus indépendante que dans le reste de la monarchie.

1. Schon et ses amis de la noblesse désiraient briser la toute-puissance de la bureaucratie qu'ils jugeaient funeste aux intérêts du pays ; ceux-ci ne pouvaient être défendus à leurs yeux que par une assemblée représentative centrale; ils étaient en cela d'accord aver la bourgeoisie.

La Prusse s'était si bien assoupie sous Frédéric-Guillaume III que l'adresse de la diète de Kœnigsberg causa la plus profonde surprise. « L'on ne se doutait nullement », écrit Bresson<sup>2</sup>, « qu'une tendance politique de cette nature (libérale) se manifestât dans les provinces de l'ancienne monarchie. On la croyait même affaiblie et découragée dans les provinces rhénanes. Il en résulte un étonnement mêlé de quelque inquiétude... »

Dans une lettre à Schön, qu'il soupçonnait de ne pas être étranger à la démarche de la diète, le prince Guillaume de Prusse traitait sévèrement les auteurs de l'adresse<sup>3</sup>. Déjà ému par les mesures libérales du roi, le personnel conservateur, laissé en place après la mort de Frédéric-Guillaume III, se sentit menacé dans ses privilèges par l'initiative des États de la vieille Prusse. Son interprète le plus habile au<sub>l</sub> rès du roi était Rochow, ministre de l'Intérieur depuis 1834. Rochow réussit à faire voir au souverain, dans l'adresse de la diète, un manque de respect et une atteinte aux prérogatives royales. Il lui suggéra d'affirmer sans tarder son autorité et lui dicta presque le recès du 9 septembre qui ouvrit entre la nation et le roi l'ère des malentendus. Dans cette réponse à l'adresse, contresignée par Rochow, le roi déclarait:

... Pour ce qui est de la prière de revenir, pour le développement de la constitution des états, à l'ordonnance du 22 mai 1815. Nous nous trouvons amenés, pour lever tous les doutes et les fausses interprétations, à nous prononcer sur cet objet avec toute la confiance qui s'est depuis longtemps établie en Allemagne dans les rapports entre princes et peuples. Les résultats que le roi Notre pere constata bientôt après l'ordonnance du 22 mai 1815, dans d'autres pays, l'invitèrent, nous le savons de la manière la moins douteuse, à prendre en mûre considération le sens de ses royales paroles... Il résolut d'exécuter sa promesse, mais en s'écartant de la conception

<sup>1.</sup> Texte tiré de *Die Preussiche Verfussung*. Leipzig, 1845 (Bibl. nat., Inventaire, M. 31, 406).

<sup>2.</sup> Corresp., 14 sept. 1840.

<sup>3. «</sup> C'est à nos yeux un manque de loyauté des plus graves que d'exiger des garanties de son souverain à son avenement... Ètre populaire avec de pareilles gens n'est pas mon affaire, ni celle des vrais patriotes... »

tyrannique de ce qu'on appelle « représentation populaire »... Le résultat de sa sage sollicitude fut l'institution d'états provinciaux dans toutes les parties de la monarchie... A Nous est revenu en partie l'honneur d'aider à cette œuvre; depuis sa naissance jusqu'aujourd'hui, Nous nous y sommes toujours vivement intéressé. En prendre toujours un soin fidele, aller an-devant de son développement toujours plus utile à notre chère patrie et à chaque partie du pays, c'est pour Nous ... l'une des tâches les plus importantes et les plus chères de la fonction royale que la volonté de Dieu Nous a commise ...

La réponse du roi était assez équivoque. Le tsar, que les premières mesures du roi avaient inquiété, y vit avec joie une fin polie de non-recevoir. Jacob Grimm jugeait de même. Il écrivait à Dahlmann le 17 septembre : « ... La réponse du roi de Prusse aux états m'a aussi consterné; il semble qu'il n'y ait rien non plus de décisif à attendre de lui?... » Mais la diète, soit qu'elle vit effectivement dans la phrase « prendre toujours soin... » un engagement pour l'avenir, soit qu'elle crût politique de l'y voir, se montra ravie. Le 9, après la lecture du recès royal, elle se leva tout entière et poussa en l'honneur du roi un triple vivat. Le 11, elle envova une députation remercier le roi en grande pompe. Frédéric-Guillaume la recut aimablement. Il se déclara « ... contre toute constitution écrite sur parchemin. Je veux une constitution par états, qui arrive à acquérir par un développement naturel sa plus grande extension... Je désire un développement harmonieux et plus large de la vie des états (ständisches Lebens). Ce développement m'est infiniment cher et j'v consacrerai tous mes soins et toute ma force dans la haute fonction qui m'a été confiée par Dieu<sup>3</sup>. »

Le roi était sincère quand il parlait de progrès à réaliser : il méditait à ce moment de réunir en une seule assemblée toutes les diètes provinciales. Ses amis conservateurs combattaient avec acharnement ses projets. Metternich, mis au courant dans une récente entrevue, avait adressé au roi d'amicales remontrances<sup>4</sup>. Frédéric-Guillaume était perplexe. Le peuple de Kœ-

<sup>1.</sup> Traduction du chargé d'affaires de France à Berlin (insérée dans la correspondance de Bresson).

<sup>2.</sup> Lettres à Dahlmann, éd. Ippel.

<sup>3.</sup> Schon, t. 111, p. 171.

<sup>4.</sup> A Dresde, au milieu d'août.

nigsberg lui témoignait depuis le 29 août, jour de son arrivée, une affection enthousiaste et naïve. Le 10 septembre, 12,000 personnes l'avaient acclamé dans la cour du château roval quand il avait juré d'être « ... un prince plein de loyauté, de sollicitude et de miséricorde, un roi chrétien... » et de gouverner toujours « avec l'amour de son peuple ». Les Rochow, les Gerlach, les Voss furent repris de peur; enveloppé par cet enthousiasme, le roi n'allait-il pas rendre confiance pour confiance, exécuter les promesses de son père? Schön n'avait-il pas déclaré au sortir d'un entretien avec Frédéric-Guillaume : « Le roi est plus libéral que moi! » Il fallait détruire au plus vite toutes les espérances de la bourgeoisie libérale. Déjà vingt-sept nobles de la vieille Prusse avaient publiquement protesté contre l'adresse des états. A Elbing, ville jalouse de Kænigsberg, s'était formée une « Société de sujets lovaux » 1. « Nous voulons », déclaraient-ils, « que notre roi, par la grâce de Dieu, soit maître de son peuple et règne seul... ». Quand le roi fut de retour à Berlin à la fin de septembre, on lui persuada que les libéraux abusaient de ses paroles et criaient victoire... Le 4 octobre, en réponse à un rapport de Rochow qui prétendait éclairer le roi sur les espérances des libéraux. Frédéric-Guillaume déclarait dans une ordonnance vouloir « ... couper court à l'idée erronée que l'on pourrait se faire en pensant... que le roi avait donné son assentiment à la demande de développement de la constitution... ».

Malgré cette affirmation brutale, on ne désespéra pas; beaucoup, comme Grimm, firent encore crédit au roi. On s'en prit surtout à Rochow que Schön, dans ses Mémoires, représente accompagnant le roi, comme « Méphisto » guidait Faust. En général, la confiance dans le souverain restait profonde, surtout en ce moment critique de la crise avec la France.

Les fêtes d'hommage de Berlin furent une manifestation patriotique. La Prusse, devant l'imminence d'une guerre<sup>3</sup>, sentait le besoin de se serrer autour de son roi. Quand, par la grande porte de Francfort, Frédéric-Guillaume fit, le 21 septembre, son entrée dans la capitale, le peuple lui fit un accueil triom-

<sup>1.</sup> Biedermann, Trente ans d'histoire de l'Allemagne.

<sup>2.</sup> Cf. Gaston Raphaël, le Rhin allemand, p. 6. Le 4%, prussien etait en mai 1840 à 104 3/1. Le 20 août, il fombait a 103.1/2. Le 12 octobre, il descendait au chiffre le plus bas atteint pendant la crise : 101.7/8. Le 16, il remontail à 102, le 22 a 102.3/8. En août 1841, il était remonte a 104.1/2.

phal<sup>1</sup>. Pour la cérémonie du 45 octobre, la ville entière se para; les fêtes furent splendides. « ... Berlin est d'un mouvement et d'une splendeur incroyables », dit Bresson. « On y compte plus de 60,000 étrangers<sup>2</sup>... ».

C'est devant cette foule enthousiaste que le roi prononça, le 16 au matin, ces paroles :

... Inspiré comme je le suis par l'amour le plus vif pour ma patrie, pour mon peuple tout entier, je viens, messieurs, vous adresser dans ce moment grave une question... Chevaliers! Bourgeois! Commercants! et vous tous, assistants qui pouvez m'entendre, je vous le demande : voulez-vous du cœur comme de l'esprit, par vos paroles, par vos actes, par tous vos efforts, m'aider et contribuer avec moi au bonheur de l'Allemagne, au maintien de la Prusse dans la situation ou elle se tronve?... Voulez-vous m'aider à développer sans cesse la prospérité à laquelle la Prusse, avec ses 14 millions d'habitants, doit d'avoir pris rang parmi les grandes puissances? Par l'honneur, la loyauté, les efforts éclairés, le bon droit, la vérité, les progrès s'alliant à l'expérience du passé et les efforts généreux de la jeunesse, voulez-vous ne pas m'abandonner dans cette tâche, mais me demeurer tidèles, dans les bons comme dans les mauvais jours? Oh! alors, répondez-moi bien haut dans notre langue maternelle par un « oui » vigoureux et loval!

Un héraut à cheval, placé au bas de l'escalier, s'écria : « Vive le roi! » Et tous les assistants répétèrent ce cri avec enthousiasme<sup>3</sup>...

« Celui qui a vu la Prusse rendre hommage à Frédéric-Guillaume IV », dit Canitz, « doit convenir que c'était tout autre chose que ce qui se manifeste dans de semblables occasions. C'était l'expression d'un amour véritable : le peuple levait les yeux sur sou roi avec un orgueil joyeux ». C'est que l'amour pour le roi se confondait alors avec l'amour de la patrie. Le 19 octobre, au banquet officiel offert par la ville, le chant s'éleva « Am Rhein » et le roi chanta avec tous les assistants.

Frédéric-Guillaume garda jusqu'en 1848 le souvenir de ces journées d'enthousiasme : il crut de bonne foi que le peuple

<sup>1.</sup> Corresp., 13 oct. 1840.

<sup>2.</sup> Ibid.

<sup>3.</sup> Ibid., 18 oct. 1840.

prussien s'était donné à jamais à lui et ne pouvait se reprendre; trop sûr de son affection et de son appui, il considéra volontiers les libéraux mécontents comme des factieux, comme des traitres à la parole donnée. Quand l'opinion enfin lui réclamera une constitution véritable, c'est au nom de ce « oui » populaire qu'il la lui refusera!

Pour le moment, confiant en l'amour de son peuple, il cédait sans résistance aux sollicitations de son entourage. Parmi les courtisans de l'ancienne cour, groupes maintenant autour du prince Guillaume, frère du roi, et dont le roi lui-même repugnait à épouser les idées rétrogrades, s'étaient introduits les chefs du parti piétiste. Secte religieuse, rêvant d'une église disciplinée et rigoriste, le piétisme avait toutes les faveurs du roi. Les piétistes, gens le plus souvent d'esprit étroit et d'opinions conservatrices, en profitèrent pour étendre leur influence. Déjà suspects aux libéraux, leurs exigences dans l'exercice du culte les faisaient fort mal voir du peuple. L'année ne s'était pas écoulée au'une série de nominations impopulaires était venue détruire la bonne impression laissée par les premiers actes du règne. A la fin d'octobre, le général de Thiele. « le président des sociétés bibliques, le sectaire piétiste le plus ardent et l'apôtre des idées anciennes »2, était nommé ministre rapporteur; en novembre. Bætticher, piétiste zélé, était appelé de Stettin pour le seconder; Eichmann, d'opinions identiques, remplaçait au département des Affaires étrangères Eichhorn, devenu ministre des Cultes; en décembre, le comte de Stolberg, piétiste, était adjoint au ministre de l'Intérieur. La mort d'E. Ganz, le successeur de Hègel à Berlin, laissait libre la chaire de philosophie à l'Université; le roi y appela J. Stahl. Stahl arrivait d'Erlangen avec la réputation d'un piétiste forcené et celle, non moins méritée, d'un apòtre du pouvoir absolu. Les étudiants lui firent un accueil des moins sympathiques. Mais la nomination la plus impopulaire fut celle de Hassenpflug. Ancien ministre de Hesse, puis gouverneur de Luxembourg au service de la Hollande, Hassenpflug passait pour avoir les opinions les plus réactionnaires. Le roi le nomma à un haut poste de la magistrature prussienne. Ce fut un scandale.

<sup>1.</sup> Cf. Discours du 11 avril 1847 et Lettres à Busen, éd. Ranke.

<sup>2.</sup> Corresp., 20 nov. 1840.

Un jeune employé du ministère de la Justice parodia le chant de Becker:

Nous ne voulons pas l'avoir Le sire de Hassenpflug... Pas plus que les autres « tartufes » de l'entourage du roi, Les Stolberg, Rochow, Thiele, Les Radowitz et les Voss (...

Le 22 novembre, A. Ruge écrivait à un de ses amis?: « La réaction va toujours plus avant dans sa folie. » « Il est temps déjà que le roi s'arrête sur cette pente », écrit Bresson le 18 novembre; et le 28 décembre : « Le roi est en voie périlleuse... ». Le roi le comprit et refusa de se compromettre davantage pour ses amis. Quelques articles de la Gazette d'État furent chargés de rassurer l'opinion; et si grande était la confiance qu'on lui gardait que Bresson écrivait le 24 janvier 1841 : « Les petits ressentiments excités commencent à se calmer et le roi rentre en pleine possession de la popularité que la pureté de ses intentions et de ses vues, la bonté et la sincérité de son cœur lui ont acquises dès le premier mois de son arrivée... »

¥ ^ 4

La déclaration royale du 4 octobre ne resta pas sans réponse. A la veille de la réunion des diètes de 1841, et avec l'intention de les éclairer sur les revendications à présenter, parurent à Kænigsberg deux brochures libérales.

Schön, dans Woher und Wohin<sup>3</sup>, répondait à deux questions : « D'où vient le cri : il faut des États-Généraux? » De ce que depuis Frédéric II l'administration n'est plus faite pour le peuple, mais le peuple pour l'administration. De 1807 à 1813, le peuple a pu respirer, mais depuis la réaction de 1815, la bureaucratie est redevenue toute-puissante. La diéte de Kænigsberg n'a fait que son devoir : sa demande de constitution n'était pas dirigée contre le roi, mais contre la bureaucratie.

« Où conduira la convocation d'États-Généraux? C'est-à-dire quelles seront leurs attributions? » Schön indique assez vague-

<sup>1.</sup> Canitz, Denschriften, t. II.

<sup>2.</sup> Ruge, Briefe, L. I. p. 167.

<sup>3.</sup> Schon, t. III, p. 230 et suiv.

ment que les États-Généraux ne devront pas disputer au roi le gouvernement, qu'ils demanderont simplement des renseignements en matière de finances et ne seront au plus qu'un organe de contrôle administratif. Cette modération ne l'empêchait pas de se montrer menaçant. « Quand on n'envisage pas son époque telle qu'elle est », disait-il en terminant, « et qu'on n'en tire pas le bien qu'elle peut offrir, alors l'époque vous punit!! »

Bien que « le coup partît de haut »<sup>2</sup>, le retentissement des *Quatre questions* de J. Jacoby<sup>3</sup> fut encore plus considérable. L'auteur déclarait :

- a) Que la participation de la nation au gouvernement du pays n'était pas en rapport avec son degré d'avancement et de culture. La Prusse, avec ses sept univervités et ses 20.000 écoles, ne le cédait ni à la France ni à l'Angleterre;
- b) Que les promesses de Frédéric-Guillaume III avaient la valeur d'un engagement légal; sous un régime absolutiste, la parole du roi est « loi » pour le pays;
- c) Qu'en conséquence, l'édit du 22 mai 1815 créait un droit pour la nation;
- d) Et que la nation, par la voix des états, devait réclamer comme droit ce qu'elle avait jusque-là demandé comme faveur.

La brochure se terminait ainsi : « ... Et si cet état de choses continue, que ferons-nous? » La réponse renvoyait au verset suivant de l'Écriture : « Et ils se soulevèrent contre le roi d'Israël et ils le renversèrent de son trône... »

L'audace de Jacoby stupéfia. « ... La nouveauté de l'esprit politique étonnait 4... » Le roi s'emporta : « Aujourd'hui, écrivit-il à Schön, il n'y a que des Jacobins, des perroquets ou des ânes pour mettre en doute mon amour profond de la liberté ». Jacoby fut arrêté et condamné, après un long procès, à plusieurs années de forteresse.

<sup>1. «</sup> Dann die Zeit straft. »

<sup>2.</sup> Bresson, 4 févr. 1841.

<sup>3.</sup> Vier Fragen, beanwortet von einem Ostpreussen, févr. 1841. La brochure fut d'abord attribuée à Schön, Jacoby, né à Kænigsberg en 1805, était médecin. Il avait subi l'influence des idées de Kant et de la Révolution française. On sait qu'il protesta plus tard contre l'annexion de l'Alsace-Lorraine.

<sup>4.</sup> Schorn, Lebenserinnerungen, t. 1, p. 146.

<sup>5.</sup> Jacoby fit appel devant le Haut Tribunal de Berlin qui l'acquitta le 19 janvier 1843.

La colère de Frédéric-Guillaume IV avait bien sa raison d'être : on venait l'attaquer (il considérait comme une injure personnelle la brochure de Jacoby) quand précisément il faisait effort pour satisfaire l'opinion libérale. Le 29 février 1841, la Gazette d'État publiait une ordonnance, adressée aux diètes convoquées pour le début de mars :

Nous tenous à cour avant toutes choses, disait le roi, de développer de plus en plus les institutions des états...

- a)... Afin d'assurer un plus large développement à l'ordonnance du 3 novembre 1833..., nous donnerons à l'avenir plus d'extension à la publicité des discussions des diétes; et nous autoriserons la publication des pétitions qui nous seront adressées par tous les états. Nous permettrons également l'impression des procès-verbaux et leur distribution à la fin des séances de la diète aux membres de l'assemblée qui en donneront connaissance a leurs commettants.
- $b)\dots$  Notre intention royale est de convoquer désormais la diéte tous les deux aus.
- c) Comme, malgré cela, il pourrait se présenter des circonstances où, la diète n'étant pas assemblée, il serait désirable de convoquer des hommes possédant notre royale confiance en même temps que celle de leurs provinces, nous avons décidé de présenter à nos tidèles états le projet d'une ordonnance ayant pour but de former une commission prise dans leur sein. Cette commission donnera son avis sur les affaires concernant tant l'intérêt national que celui des provinces, toutes les fois que nous jugerons a propos de la consulter, et s'occupera des affaires relevant de la compétence des états qui viendraient à surgir dans l'intervalle des sessions... Nous nous réservons de faire connaître nos dispositions particulières à cet égard.

Publicité plus large des débats des diètes, périodicité des états convoqués jusque-là selon le bon plaisir du roi, promesse enfin d'accorder an pays une représentation centrale par l'institution d'une commission unique permanente des états provinciaux : ces concessions semblaient à tous le signe évident des dispositions libérales du roi, « Ces déterminations du roi sont généralement regardées comme des concessions remarquables », écrit Bresson<sup>†</sup>.

Aussi, les diètes, réunies en mars dans leurs provinces respectives (sauf la diète rhénane convoquée seulement pour juin), se montrérent-elles très mesurées dans leurs demandes.

<sup>1.</sup> Corresp., 2 mars 1841, Cf. Cazalés, Revue des Deux Mondes, 1842.

La diète de Prusse, en rejetant sans examen une pétition demandant l'établissement d'une constitution selon l'ordonnance de mai 1815, donna comme raison du rejet « que le roi, qui avait promis le 9 septembre 1840 le développement de la constitution par états (standische Verfassung), vient de tenir sa promesse, moins de six mois après, dans de telles conditions qu'on n'a qu'à s'en remettre à lui » <sup>2</sup>.

Les états de la province rhénane demandèrent la publicité complète, et non soumise à la censure, des procès-verbaux des délibérations des diètes dont le décret de février autorisait seulement la lecture écourtée par les députés à leurs commettants. La diète de Brandebourg demanda la publicité complète des débats. Les états de la Prusse orientale et ceux de la Prusse rhénane demandèrent une plus grande liberté pour la presse.

Quant à la diète de Posnanie, non seulement elle avait écarté sans examen une proposition tendant à réclamer au roi l'établissement d'États-Généraux, mais elle avait critiqué vivement le projet de convocation de délégations des états provinciaux. Les Polonais tenaient à leur assemblée provinciale qui garantissait dans une certaine mesure leur autonomie; ils étaient hostiles à toute assemblée centrale du royaume où leurs représentants n'auraient eu qu'une place forcément réduite. Ils s'attirèrent du roi, le 12 mars, une réponse assez vive. « ... La précipitation avec laquelle vous avez jugé le décret qui vous a été soumis n'est guère propre à exercer une influence heureuse sur les dispositions bienveillantes qui Nous ont inspiré ce projet de loi... »

Cette opposition toute locale exceptée, les diètes se montrèrent si sages que Rochow, frère du ministre de l'Intérieur et conservateur lui aussi, écrivait à son ami Nagler : « ... Bonnes nouvelles de Berlin. Tout va bien mieux qu'on n'aurait cru... Il n'y a pas d'opposition véritable générale et organisée<sup>3</sup>... ». Il allait jusqu'à trouver une des diètes, celle de Brandebourg, « un peu trop conservatrice <sup>4</sup>. »

<sup>1.</sup> Par trente-neuf voix contre six (26 mars). Pour le détail des pétitions des diètes, voir : Roenne, op. cit., t. 1, p. 30, et l'Allgemeine Augsburger Zeitung.

<sup>2.</sup> Die Preussische Verfassungsfrage, p. 67.

<sup>3.</sup> Rochow, Briefe an einen Staatsbeamter, p. 238 (Stuttgart, 25 mars, 20 avrit i841).

<sup>4.</sup> Bresson, 10 juill. 1841, donne de la sagesse des diètes une explication qui vant d'être rapportée : « La composition de la monarchie explique suffisamment cette absence d'unité de sentiment et d'action. Les provinces dont elle est

24 P. DEVINAT.

Un incident significatif vint montrer à ce moment quel mal pouvait faire au roi son entourage conservateur et combien, malgré les fautes de ses serviteurs, le roi était encore populaire.

Le 28 mars 1841, les conseillers et le bourgmestre de Breslau adressèrent une pétition à la diète de Silésie demandant l'institution d'États-Généraux. Les termes de la pétition étaient des plus respectueux : « ... Le peuple prussien est assez digne, par son loyalisme, sa fidélité, de cette constitution. Sa reconnaissance sera immense, et cet octroi sera le fondement certain du bonheur durable du peuple et de la patrie<sup>1</sup>. »

La diète rejeta la pétition, mais les conservateurs de la cour avaient là une occasion de convaincre le roi qu'on n'ajoutait pas foi à ses promesses; ils le pressèrent de témoigner hautement son mécontentement, afin d'empêcher le retour de semblables démarches. Le 18 mai 1811, Rochow répondit directement aux signataires de la pétition que « Sa Majesté devait voir dans leur demande une opposition ouverte après les explications parues dans le recès du 9 septembre et l'ordonnance du 4 octobre 1840. En conséquence, Sa Majesté ne voulait accepter, au cours de sa visite à Breslau, qui devait avoir lieu dans l'automne, ni réception solennelle, ni fêtes données par la ville ». Rochow aggrava ce procèdé enfantin par l'envoi au président de la province de Silésie d'une lettre insolente pour les bourgeois de Breslau. Les conseillers de la ville en eurent connaissance. Indignés, ils

formée ont en grande partie des intéréts dintincts; les mœurs, la religion, la langue même ne se ressemblent pas du tout... » « ... L'esprit provincial est développé au dernier point en Prusse...» Dans ce particularisme des provinces, Bresson voit « de la jalonsie pour Berlin. Elles ne se sentent pas attirées vers ce centre qui deviendrait le siège des Etats-Généraux. Elles preferent leurs constitutions locales et leurs privileges provinciaux et administratifs et sembleut ne vouloir s'attacher qu'a leur developpement et a leur extension ». Aussi le décret de février 1841 sur la commission à former pendant l'intervalle des sessions de dietes a-t-il rencontré « une opposition unanime dans le sein des états, parce qu'on a cru que l'intention du roi avait etc de réunir ves comités en permanence dans la capitale, ce qui cût constitué une espece d'États-Généraux ».

Cette opposition, que Bresson semble un peu grossir, fut particulièrement vive, on l'a vu, dans les états de Posen, ou le provincialisme était la consequence du sentiment national polonais. Pour les autres dietes, il ne faut pas oublier qu'elles représentaient trois classes; si l'esprit particulariste tendait à disparaître dans la bourgeoisie, il se conservait encore dans les campagnes et parmi les nobles. D'ailleurs, ni Bresson, ni son successeur ne reviendront plus sur le particularisme des provinces ce qui semble indiquer les progres de l'éducation politique des dietes.

<sup>1.</sup> Die Preussiehe Verfassung, p. 69.

envoyèrent au roi, le 2 juin, un mémoire justificatif où ils défendaient avec fermeté leur droit de pétition. Le 22 juin, le roi répondit lui-même qu'il ne contestait pas ce droit, mais qu'il plaçait en face le sien propre de se déclarer ouvertement satisfait ou mécontent de l'esprit des pétitions de ses sujets. Finalement, il accepta les fêtes que la municipalité de Breslau lui offrait. Bresson écrivait en septembre 1841: « Les fêtes ont été très brillantes et l'accueil que Sa Majesté a reçu partout plein d'enthousiasme. Il ne reste plus de traces de la froideur que le roi avait montré à la ville de Breslau. Les habitants lui ont témoigné la confiance la plus entière dans ses intentions bienveillantes et dans son désir d'assurer le bonheur de ses sujets!. »

Le roi n'était pas responsable de ces mesquineries; Canitz savait bien à qui s'en prendre : « ... Si la ville s'était montrée aussi maladroite ou méchante que les hauts fonctionnaires qui avaient forgé cette histoire, un scandale en serait né. Le bon esprit l'emporta encore, la chose fut réparée?. »

Que Frédéric-Guillaume fût trompé par ses conseillers et qu'il eût de tout autres intentions qu'eux, nous en trouvons la preuve dans ses mesures bienveillantes pour la presse. La censure a toujours été dans les états modernes l'un des signes extérieurs les moins équivoques du despotisme: en prenant en Allemagne l'initiative de l'adoucir, le roi de Prusse donnait sans aucun doute le gage de ses dispositions libérales.

Frédéric-Guillaume avait sur le régime de la presse des idées bien arrêtées; dès les premiers jours de son règne, il déclarait autour de lui³ que la liberté d'écrire devait être entière: amoureux de toutes les productions de l'esprit, il voulait n'y mettre aucune entrave. Pour la presse politique, il ne trouvait à la rendre libre que l'avantage de connaître l'opinion de ses sujets : il est vrai qu'il ne soupçonnait pas encore que ses sujets, à l'exception de quelques mauvaises têtes, pussent avoir une opinion bien différente de la sienne.

La presse était soumise en Prusse à un régime de censure très sévèrement organisé par les lois confédérales de 1819 et de 1834. Le roi ne pouvait à lui seul opérer une transformation radicale : une décision de la diéte germanique eût été nécessaire. Mais il demeurait maître d'appliquer plus ou moins rigoureusement les

<sup>1.</sup> Corresp., 21 sept. 1841.

<sup>2.</sup> Canitz, Denkschriften, 1. II. p. 64.

<sup>3.</sup> Natzmer, Unter den Hohenzottern, t. Hl.

règlements. En novembre 1841, répondant à la pétition des états de Prusse rhénane, le roi déclarait (paragraphe 22 du recès):

... Dans le dessein de dégager des aujourd'hui la presse d'entraves qui ne sont pas dans notre pensée, nous avons ordonné à notre ministre, dans les attributions duquel se trouve la censure, de recommander de nouveau aux censeurs d'observer l'article 2 de l'édit de censure du 18 octobre 1819 qui prescrit une grande latitude à une publicité libre, mais convenable et éclairée...

Puis parut dans l'hiver 4841-1842 une série d'ordonnances¹ en vue d'adoueir le règime de la censure. Dans un premier édit du 10 dècembre 1841, le roi ordonnait de remplacer par des jurisconsultes les fonctionnaires qui jusque-là occupaient les fonctions de censeurs : garantie contre l'arbitraire administratif. De plus, les ministres, les généraux, les présidents de province, les professeurs d'université pourraient désormais non seulement éditer leurs ouvrages sans avoir à les soumettre à la censure, mais donner eux-mêmes licence d'imprimer. Un deuxième édit du même jour déclarait que le roi voulait « ... la plus grande liberté de discussion possible sur les actes de l'administration dans les feuilles quotidiennes ; mais, par contre, et comme correctif, une juste publicité aux articles officiels, dans les journaux du pays, sur toutes les mesures du gouvernement qui seraient attaquées ».

Le 43 janvier 1842, la Gazette d'État publiait un exposé des raisons qui avaient déterminé le roi : « ... La censure ne doit entraver aucune recherche convenable de la vérité, ni gêner d'une manière vexatoire les écrivains, ni empêcher le commerce de la librairie. Son but est de contraindre celui qui méconnaît les vrais principes de la religion à supprimer ce qui offense la morale et les bonnes mœurs, de s'opposer à l'exaltation fanatique apportée dans la discussion des articles sur la foi religieuse et la politique, de porter enfin obstacle à ce qui blesse la dignité et compromet la sécurité de la monarchie prussienne et des autres états allemands de la confédération germanique. La censure ne doit donc en aucun cas être exercée dans un sens mesquin et outrepasser la loi. Le censeur peut même permettre la discussion franche des intérêts du pays. »

Ces ordonnances inaugurèrent un régime de liberté presque

<sup>1.</sup> Cf. Geigel, Betting von Arnim et Fr. W. IV.

complète de la presse. Les nouveaux censeurs, convaincus des intentions libérales du roi, se montrèrent très tolérants. De nombreux journaux furent fondés, surtout dans l'ouest; la publication d'ouvrages politiques, même à tendances avancées, ne fut pas entravée !

Les conservateurs ne cachèrent pas leur inquiétude. Canitz, à l'ordinaire plutôt modéré, blama vivement Frédéric-Guillaume: « Le scandale des journaux que la censure garantissait contre toute réponse, tandis qu'elle donnait son imprimatur à leurs scandaleux articles, crût à l'excès. Chacun vit que ce pitovable moven terme entre la censure et la liberté de la presse ne pouvait exister. » Les libéraux, de leur côté, ne témoignèrent au roi qu'une reconnaissance médiocre; depuis qu'ils voyaient se transformer le vieux régime autocratique, ils portaient bien moins d'attention aux concessions faites qu'aux concessions à faire; les demi-mesures, tout en les encourageant, les mécontentaient néanmoins presque autant qu'une politique de résistance : Frédéric-Guillaume ne satisfaisait donc personne. « ... Le roi n'a plus la popularité du début de son règne », dit Bresson; « tous les partis... ont été déçus dans leurs espérances »2. De plus, l'élan d'enthousiasme national de 1840 s'était changé en déception avec le maintien de la paix. « ... Ainsi s'écoula la première année du règne. Le 15 octobre revint et se passa aussi tranquillement que si l'on eût craint de saluer, par une fête, l'anniversaire de l'hommage. Les soucis ou les espérances de guerre étaient dissipés: tout était à peu près resté dans l'ancien état, et ce qui était arrivé de nouveau fut d'autant moins estimé que l'on avait attendu bien davantage3... »

P. DEVINAT.

(Sera continué.)

1. Cf. Falkson, Die liberale Bewegung in Kænigsberg, p. 67.

<sup>2.</sup> Bresson, 2 déc. 1841. Ruge écrit à Stahr, le 7 nov. 1841 : « Le roi compromet complètement sa popularité... », on remarque « ... une chute de plus en plus grande de l'enthousiasme ». Humboldt écrit à Varnhagen, le 2 décembre 1841, « qu'en fait les dispositions ont empiré de façon effrayante ».

<sup>3.</sup> Canitz, *Denkschriften*. t. II, p. 47. Quand le roi revint de sou voyage à Londres, en février 1842, « il dut être un peu surpris du sileuce qui l'accueillit à Berlin » (Bresson, 11 févr. 1842).

#### QUELQUES EXEMPLES

ÞЕ

## L'APPLICATION DES LOIS

#### SUR L'ÉMIGRATION

RECITS DU TEMPS DE LA TERREUR

(Suite et fin1.)

П.

#### RICHARD DE RUFFEY?.

Pas plus que Micault le président Richard n'était pour la Révolution un ennemi militant. Acquéreur de biens nationaux, resté sourd aux instances que lui adressaient heaucoup de ses ex-collègues du parlement de Dijon pour émigrer, ayant fait, malgré leurs anathèmes, liquider son office, n'ayant jamais quitté le sol français, il lui avait même donné des gages réels. Il n'en fut pas pour cela plus ménagé. Il dut quitter Dijon après le 40 août et alla passer à Chalon-sur-Saône septembre et la plus grande partie d'octobre 1792. Il revint à Dijon du 25 octobre au 45 février 1793, puis alla se fixer à Beaune et notifia ce changement de domicile à la municipalité de Dijon.

Le 7 août 1793, le district de Dijon ne l'en porta pas moins sur la liste de ses émigrés. Richard se mit anssitôt en devoir de se procurer un certificat de résidence en la forme voulue par la loi du 28 mars, à neuf témoins, et il l'eut le 24 août; mais c'est

<sup>1.</sup> Voir Revne historique, 1, CVII, p. 272.

Arch. nal., F7 5026. Perrenet, Wallon, ouvrages déja cités : Recueil des pieces de procédures relatives à l'assassinal commis sur la personne de Richard (an 4H).

en vain qu'il en demanda le visa à l'administration du district : celle-ci s'y refusa sous prétexte que Richard n'était point sur la liste des émigrés et que les visas ne s'accordaient qu'à ceux qui v étaient inscrits; toutes ses instances échouèrent contre ce formalisme dont les conséquences devaient être terribles pour lui. Il avait, en outre, à se procurer un certificat de Chalon puisque, étant inscrit, ses certificats antérieurs étaient, « ipso facto », frappés de nullité. Sur ce, un arrêté de la Côte-d'Or avant ordonné l'arrestation de tous les ci-devant nobles et de tous les ci-devant seigneurs, Richard avait été arrêté, ou plutôt, par décision du district, la ville de Beaune lui avait été assignée pour prison, avec permission d'y circuler, mais avec défense d'en sortir. Il demanda un sauf-conduit pour aller à Chalon faire renouveler son certificat, ne l'obtint pas, se mit quand même en route, et se livra dans cette ville au difficile travail de trouver neuf citovens qui voulussent bien risquer d'attirer sur leurs propres têtes la suspicion et l'animadversion en témoignant en faveur d'un ci-devant, d'un homme en qui il n'était pas difficile de deviner, dès ce moment, un proscrit. Il réussit néanmoins à se les procurer et eut son certificat, mais il était encore à Chalon occupé à terminer les formalités nécessaires lorsqu'il fut arrêté comme suspect le 15 frimaire; en même temps, il apprenait que la liste d'émigrés de la Côte-d'Or, sur laquelle il était inscrit, venait d'être affichée le 2 frimaire; c'est de ce jour que courait le délai fatal d'un mois, à l'expiration duquel, si toutes les justifications nécessaires n'étaient pas faites dans la forme requise. sa perte était certaine.

Courant au plus pressé, Richard envoie le 17 frimaire, de la maison d'arrèt de Chalon, une pétition au district de Beanne pour qu'il veuille bien enfin viser son certificat de Beaune, inutilisable tant que cette formalité n'a pas été faite. La réponse est désespérante; le district refuse maintenant de viser, sous prétexte que le certificat est suranné, — et cependant la loi du 28 mars ne prescrivait aucun délai entre la délivrance et le visa des certificats, — et aussi parce que la municipalité d'alors était connue pour avoir été beaucoup trop large et beaucoup trop facile à l'égard des aristocrates. La pétition est renvoyée devant le département; elle y arrive en temps utile et est enregistrée le 27 frimaire. Le département se borne à la communiquer au district de Dijon, qui déclare le 25 nivôse qu'il n'y

a lieu à délibérer, que le certificat présenté par Richard est informe, et que l'incivisme qu'on lui reproche à Beaune est également notoire à Dijon. Le département prend un arrêté conforme le 27 nivôse; et dès lors la perte de Richard est certaine. La victime était déjà d'ailleurs au pouvoir des bourreaux; depuis le 7 nivôse, Richard, réclamé par le comité révolutionnaire de Dijon à celui de Chalon et livré par ce dernier, était écroné à la maison de détention du château.

Le 14 ventôse, Richard obtint du conseil général de la commune de Dijon permission de sortir de sa prison, sous bonne et sure garde, pour aller à Beaune et à Chalon chercher les certificats dont il disait avoir besoin, et eut pour cela un délai de deux décades. Ses ennemis résolurent de mettre à profit cette circonstance même pour achever de le frapper à coup sûr; terroriser les témoins et l'empêcher de pouvoir obtenir les certificats au'il venait chercher fut la tactique employée. Voici en quels termes le comité révolutionnaire de Beaune recommandait Richard à celui de Chalon dans une lettre du 27 ventôse : « Frères et amis, nous croyons pour le salut public devoir vous prévenir que vous possédez actuellement dans vos murs le sieur Richard, ci-devant de Ruffey, qui cherche à se faire retirer de la liste des émigrés. Veillez cet intrigant ennemi de la chose publique... Il est de la connaissance du comité que ledit Richard a intrigué et fait intriguer dans votre commune pour se procurer les témoins nécessaires pour obtenir son certificat de résidence, et ce envers les patriotes les plus indigents et même d'autres qui sont tarés dans l'opinion publique1... »

Une campagne énergique fut en effet menée, à Beaune et à Chalon, auprès des témoins de Richard, pour les effrayer, pour obtenir d'eux des réserves ou des rétractations affaiblissant la portée de leurs témoignages précédents; on les interrogea avec l'appareil le plus intimidant, on ne leur ménagea point les menaces; on les obligea de convenir qu'ils n'avaient pas la certitude absolue que Richard n'ait pu s'absenter pendant le temps de la résidence certifiée (et qui donc en effet pouvait avoir une pareille certitude, à moins de n'avoir quitté le certifié ni jour ni nuit?). Le comité de Chalon conclut son enquête en déclarant nul et non avenu le certificat obtenu précédemment par Richard?.

<sup>1.</sup> Arch. nat., F7 5026.

<sup>2.</sup> Quand les choses eurent changé et que le représentant Calès invita les

La nullité de ce certificat, l'absence de visa pour celui de Beaune, fournissaient contre lui des armes terribles. Réincarcere le 10 germinal, transféré bientôt dans la maison de justice, il ne tarda pas à être traduit devant le tribunal criminel qui ne put que renvover l'affaire au département, souverain en matière d'émigration. Les ennemis de Richard n'ignoraient pas qu'un mémoire de lui se répandait, faisant ressortir la différence avec laquelle les divers départements appliquaient la loi du 28 mars. les uns, comme la Côte-d'Or, en cas de réclamations rejetées, appliquant la peine de mort, en vertu de l'article 79, les autres, et c'étaient de beaucoup les plus nombreux, n'ordonnant que l'expulsion du territoire, en vertu de l'article 62: ce mémoire, sur lequel Richard comptait peu pour se sauver lui-même, mais davantage pour empêcher, après la sienne, d'autres têtes de tomber, allait être entre les mains de la Convention, à qui sa mère l'avait fait parvenir en toute hâte<sup>1</sup>, et il pouvait se faire que cette assemblée, émue de cette contradiction en effet trop criante. ordonnât de surseoir à l'exécution de semblables jugements jusqu'à ce qu'elle eût déterminé le véritable sens de la loi du

habitants de Beaune, le 15 brumaire au III, à raconter ce qui s'était passé lors des démarches de Richard pour faire renouveler son certificat, voici quelques spécimens des réponses qui furent obtenues :

Ch. Laligant, père, avoue avoir eu la faiblesse de refuser d'attester la résidence de Richard, qu'il avait précédemment certifiée.

Un membre du Conseil général de la commune aurait dit aux témoins : « Il vaut mieux que ce b...-là soit guillotiné que de vous exposer à être recherchés.

Verry, traiteur, dit avoir reçu un billet anonyme portant qu'il serait incarcéré s'il attestait la résidence de Richard; il avone que la terreur lui a fait chercher tous les moyens de se soustraire à l'arrestation et que dans ces vues il a souvent donné à manger à des membres du district, de la municipalité et du comité de surveillance (Recueil des pièces de procedures).

1. Le 19 germinal : elle fut pour cela arrètée comme ex-noble, aristocrate, riche, mère d'émigré, répandant son écrit dans les sections au moment où son fils allait être jugé comme émigré. — Dès le 15 germinal, Richard avait adressé au département une lettre ou il prouvait de façon irrétutable qu'il n'était pas un citoyen dont l'interprétation donnée par le département de la Côte-d'Or à la loi du 28 mars ne mit l'existence en danger : « ... Si l'on vou-lait réfléchir qu'un seul ennemi peut vous faire porter sur la liste des émigrés, qu'il peut en cabalant faire écarter un de vos témoins dans la section, qu'indépendamment du droit qu'a chaque assemblée de faire rejeter les temoins qui nui déplaisent, on peut encore intimider ceux-ci, faire naître des scrupules à ceux-là et les empécher de déposer; qu'enfin au moyen de ce que la loi rejette les parents, agents, domestiques, débiteurs, créanciers, non seulement du certifié, mais encore de tout autre prévenu d'émigration, il sera bientôt impossible à qui que ce soit ... de justifier de sa résidence, assurément il n'est

s'échapper de leurs mains. De là, la précipitation de leurs dernières démarches, racontées comme il suit dans le Recueil des nièces et procédures relatives à l'assassinat commis sur la personne de Richard, que sa famille tit imprimer en l'an III à l'appui de sa demande en radiation : « Ligeret (l'accusateur public), devenu plus furieux par le mouvement qu'il voit faire à sa victime, court aussitôt (le 19) demander les exceptions sur lesquelles le département doit prononcer. Le jour de la décade suspend les effets de sa rage: mais le 21, au moment même où l'on ouvre les bureaux de l'administration, il se rend à celui des émigrés : « Il faut que Richard y passe aujourd'hui, dit-il aux « commis; son ami Guyard va être anssi juge; ils ont fait leurs « classes ensemble, il faut qu'ils partent ensemble. » Ce tigre presse alors son fidèle Delmasse de faire le travail préliminaire. Celui-ci, qui n'a pas besoin d'être stimulé et que la soif du sang dévore également, fait tout quitter aux commis pour mettre l'affaire en état. Le vu des pièces ne se fait que sommairement et les exceptions de Richard ne recoivent aucun développement. Ligeret, pendant le cours de l'ouvrage, rend plusieurs visites au bureau. Il y développe ses projets homicides. « C'est aujourd'hui le tour de Guyard et de Richard, disait-il avec jubilation; demain celui de La Fvot et de Chuard; après je les v enverrai par charretées ».

Quoi qu'il en soit de l'exactitude de tous ces détails et de l'authenticité de tous ces propos (il faudrait, pour avoir le droit de l'affirmer ou de la nier, autre chose que les allégations de ce recueil ou que les dénégations suspectes des intéressés), c'est bien ainsi, au fond, que les choses se passèrent. Un arrêté du département du 21 germinal déclara qu'il n'y avait pas lieu de délibérer sur les exceptions proposées par Richard, le prévenu ne s'étant pas pourvu devant le département dans le délai d'un mois après publication de la liste des émigrés et n'avant point justifié de ses résidences dans la forme prescrite par la loi. Le

personne qui puisse s'assurer de son existence et ne sente combien il est instant de faire expliquer le législateur sur le vrai sens d'une loi qui met dans le plus imminent danger la vie de tous les citoyens. Tremblez, administrateurs, d'envoyer à la mort des hommes que la loi n'a condamnés qu'au bannissement » (F7 5026),

Expression du mémoire de la veuve et des enfants de Richard (F7 5026).

jour même, le malheureux comparut devant le tribunal, qui n'eut qu'à constater l'identité et à prononcer la peine de mort. Deux heures après, le jugement était exécuté.

Moins encore que pour Micault, un semblant de légalité ne peut être allegue pour justifier cette condamnation. Richard, ou le savait, n'était jamais sorti de France: il avait fallu la mauvaise volonté d'une administration de district, il avait fallu l'abominable pression exercée sur ses témoins pour l'empêcher d'en fournir la preuve dans les formes exigées par la loi!; enfin, et surtout, pour affirmer qu'il ne s'était pas pourvu en temps utile contre son inscription sur la liste de la Cote-d'Or, il avait fallu établir une distinction singulière et inattendue entre pétition et réclamation. Delmasse fut l'auteur de ce distinque meurtrier lorsque, interrogé dans la séance du 21 germinal par deux membres du département sur le point capital de savoir si véritablement le prévenu n'avait pas réclamé en temps utile, il assura que non, s'abstenant d'ajouter qu'il existait une pétition enregistrée le 27 frimaire, avant l'expiration des délais, et enregistrée précisément avec cette mention : tendante à ce qu'il soit tiré de la liste des émigrés. « Silence criminel qui, s'ajoutant à toutes les autres manœuvres abominables pratiquées pour perdre ce malheureux, provoqua de la part du tribunal, dit l'arrêté du comité de législation du 24 thermidor an III, ce jugement qu'une sage lenteur et la réflexion devaient rendre plus légal et moins inique ». Que dire enfin de la précipitation sanguinaire avec laquelle fut conduite, et surtout terminée, une procédure que les plus simples considérations de justice et d'humanité commandaient de suspendre jusqu'à la solution de l'intéressante question de droit soulevée par le prévenu dans ses Observations? Quelques jours encore et Richard était sauvé. Des

<sup>1.</sup> Arrèté de radiation du comité de législation du 24 thermidor au HI (F7 6029) : « Considérant que, quoique les certificats de Richard ne fussent point, à l'époque des arrêtés du département de la Côte-d'Or, revêtus des formes exigées par la loi, sa résidence n'en était pas moins matériellement prouvée, tant par ses certificats que par les démarches connues qu'il faisait pour les rendre conformes aux lois, et qu'une combinaison perfide de la persécution et du crime rendit inutiles... Que l'imposture et l'intidélité occasionnèrent une erreur bien funeste à l'infortuné qui en était l'objet et qu'un mot seul, que sollicitait la justice, aurait pu détruire... » Un arrêté précédent (23 ventose au 411) du même comité portait « qu'on ne saurait trop s'empresser d'arrêter les effets d'un jugement qui paraissait porter avec lui un grand caractère d'iniquité ».

le 23 germinal, en effet, la Convention prenait l'arrêté suivant. qui constitue la condamnation la plus accablante de la conduite des Ligeret et des Delmasse. « La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son comité de législation sur un mémoire tendant à obtenir un décret qui fasse cesser la différence que mettent dans l'exécution de celui du 28 mars ... les tribunaux criminels, dont les uns condamnent à la peine de mort et les autres à la déportation les personnes qui, prétendant n'avoir point quitté le territoire de la République, ont été inscrites sur les listes d'émigrés et n'ont pu obtenir leur radiation, parce qu'elles n'ont point justifié qu'elles eussent rempli les formalités prescrites par ledit décret du 28 mars, décrète le renvoi du mémoire à la commission des émigrés, qu'elle charge d'en faire son rapport sous trois jours: décrète en outre qu'il sera sursis jusqu'après le rapport à l'exécution de tout jugement qui aurait prononcé la peine de mort contre des personnes désignées au présent décret. » Ainsi, encore en pleine Terreur, alors que toute velléité d'indulgence était presque un crime et à coup sûr un danger, la Convention elle-même jugeait excessive cette horrible précipitation à envoyer à la mort de simples prévenus d'émigration et admettait la nécessité d'examiner plus amplement cette loi meurtrière du 28 mars, avec laquelle il n'était aucun citoyen qui, accusé à tort d'avoir émigré, fût assuré de pouvoir justifier de son innocence.

Encore la Convention n'était-elle saisie que d'un point de droit; elle ignorait encore à cette date les terribles pratiques trop souvent employées, spécialement dans la Côte-d'Or, pour enlever aux victimes de cette législation draconienne les faibles chances de salut qu'elle leur laissait. C'est seulement avec la mission de Calès que fut connue la vérité tout entière et que furent dévoilées ces trames abominables : « ... Ils faisaient mettre sur la liste des émigrés, écrit Calès au comité de législation le 4 brumaire an III , beaucoup de citoyens qu'ils savaient bien ne

<sup>1.</sup> Arch. naf., AA 48, nº 2327. Cf. dans le Recueil de M. Aulard les deux lettres à peu près semblables écrites par Cales a la Convention le 11 brumaire (Aulard, L. XVII, p. 739) et au comité de sûreté générale le 23 brumaire (Ibid., t. XVIII, p. 433). Il résulte de ces lettres que l'administrateur Beaupoil (et non Beauport), trouvant une caisse d'argenterie avec une note qui désignait le propriétaire, se serait écrié : « C'est égal, il n'y a qu'a faire émigrer ce b...-là »;

pas l'être... Lorsque le prévenu se présentait à sa section, on intimidait les témoins par des menaces, on les récusait souvent sans aucun motif; le chef du bureau des émigrés de l'administration du département tâchait d'influencer l'administration pour faire prendre des arrêtés défavorables aux réclamants; lorsqu'il ne pouvait y parvenir, alors il changeait lui-même l'arrêté du département et le présentait à la signature; quand il ne pouvait réussir ainsi, il essavait de violenter l'administration en la menacant de la dénoncer; ... trois ou quatre jours d'intervalle de la date d'un certificat à l'autre, temps employé à un voyage ou exigé par l'affiche, ou les retards nécessaires et inévitables amenés par les circonstances ont souvent et presque toujours suffi pour faire déclarer un homme émigré. Ajoutez à cela que l'arrêté du département condamnait l'homme, puisqu'on a déclaré au tribunal qu'il n'avait que l'application de la loi et qu'il a été menacé par un représentant parce qu'il avait donné à un prèvenu vingt-quatre heures de sursis pour prouver sa non émigration. Cet exposé, que j'affirme vrai d'après les pièces et dénonciations que j'ai entre les mains, vous engagera de suite, j'en suis sûr, à mettre fin à ces atrocités, qui n'auraient nas dû être connues en France, qu'on ne soupçonnerait pas chez un peuple de cannibales. » Et la Convention enfin, mais trop tard, éclairée, s'empressa de substituer à la loi épouvantable du 28 mars la loi, rigoureuse encore, mais exécutable et présentant certaines garanties, du 25 brumaire an III<sup>1</sup>.

que la loi était exploitée pour prendre telle ou telle classe, telle ou telle personne, qu'on la disait faite pour sacrifier tous les aristocrates à qui on n'auraît aucun crime à reprocher; un administrateur du département était accusé d'avoir délivré un mandat d'arrêt dans ces termes : « Il sera arrêté, et sa femme, s'il en a une, »

1. Ainsi la loi du 25 brumaire an III admet (art. 21 et suiv., section IV) le cas d'impossibilité de transport; elle vent (art. 31) que les assemblées de sections qui rejetteront les témoins donnent leurs motifs; elle interdit (art. 14, section III) de porter aucun citoyen sur une liste d'émigrés dans un autre district que celui de son domicile; elle donne (art. 17, section III) cinq décades au lieu d'un mois pour se pourvoir; elle ordonne (art. 5, section V) de recourir au comité de législation quand un prévenu d'émigration prétendra être encore dans le délai de justitier de sa résidence on de faire valoir en sa faveur quelques dispositions de la loi, etc.

#### Ш

#### Bengy-Puyvallée<sup>1</sup>.

Pour avoir eu une fin moins tragique, les aventures de la famille Bengy-Puyvallée ne méritent pas moins aussi d'attirer l'attention : elles fournissent un exemple bien frappant encore des procédés employés pour mettre et maintenir sur la liste fatale ceux dont on convoitait les biens on dont on voulait la perte.

Philippe-Jacques de Bengy-Puyvallée, député de la noblesse du Berry à l'Assemblée constituante, sortit de France en octobre 1791 avec un passeport de la municipalité de Vasselay (Cher), lieu de son domicile, et après déclaration faite du motif de son voyage; à savoir mener son tils, Claude-Austrégésile, alors àgé de treize ans, au collège d'Heidelberg. Que l'entrée du fils au collège de cette ville ait eu surtout pour but de couvrir l'émigration du père, ainsi que ses ennemis ne cessèrent de l'affirmer, il est possible et même probable; mais les lois atteignent les actes et non les intentions. Bengy-Puyvallée devait donc échapper à leur atteinte, car il rentra en France en mars 1792, longtemps avant l'expiration des délais légaux; il n'était donc pas émigré aux veux de la loi, il devait être simplement soumis à une double contribution pour 1792; le département du Cher l'inscrivit en effet, sur la liste qu'il arrêta le 24 août 1792, comme émigré rentré en temps utile et, comme tel, soumis à la double contribution.

L'application de cette taxe à Bengy-Puyvallée donna lieu à quelques contestations. L'intéressé se plaint vivement, dans une lettre du 27 mars 1793 à un ministre, son ex-collègue à la Constituante<sup>2</sup>, qu'on ait voulu exiger de lui le doublement non seulement du principal de ses contributions, mais encore des sols additionnels, et aussi, plainte peut-être plus fondée, qu'on l'ait astreint à payer la double imposition pour des biens qui n'étaient pas à lui, mais à un de ses frères, et pour d'autres biens dont il n'avait que la nue propriété et dont l'usufruitière vivait encore. Il s'était pourvu devant le conseil exécutif contre la manière dont le département du Cher lui avait appliqué la loi du 30 mars

<sup>1.</sup> Arch. nat., E7 4996; arch. du Cher, passim.

<sup>2.</sup> Ce ministre n'est pas nommé : ce doit être Garat.

1792 et avait entretenu pour ce motif une polémique fort vive avec l'administration départementale et notamment avec le sieur Papon, vice-président du directoire et en même temps receveur de l'enregistrement, auquel il reprochait de profiter de ce cumul pour faire prendre des arrêtés rigoureux contre lui comme administrateur et les faire exécuter ensuite avec une précipitation et un éclat affectés comme préposé à la régie. Papon aurait intercepté au passage une pétition de Bengy-Puyvallée au district de Bourges, fait aussitôt délivrer une contrainte et envoyé huissiers et recors pour pratiquer une saisie. — Fondées ou non, ces contestations étaient étrangères à l'émigration ou non émigration de l'intéressé; il est même à remarquer que ces plaintes, que ces pétitions, que ces réclamations, datées de Bourges, donnaient une preuve incontestable de sa résidence en France. Il pava d'ailleurs toute la somme requise quand la contrainte fut exercée contre lui (9 mars) en déclarant seulement qu'il se réservait de répéter le trop pavé contre le receveur de l'enregistrement et le directoire départemental.

Cette déclaration, cette résistance prolongée, avaient valu à Bengy-Puyvallée de violentes inimitiés; il était dénoncé comme émigré, comme aristocrate, comme le chef des contre-révolutionnaires berrichons. Des dénonciations, des pétitions pour son arrestation étaient colportées de maison en maison 1; la société populaire de Bourges vota son arrestation. Sa maison fut aussitôt gardée, ses papiers mis sous scellés: averti, il réussit à se cacher, à sortir de Bourges (18 mars 1793) et même à se dérober aux poursuites pendant tout le temps de la Terreur, bien que les représentants en mission, Forestier et Fauvre-Labrunerie, aient pris contrelui, ainsi que contre Bernot Charrand, le 17 avril 1793, un arrêté les traduisant tous deux devant le tribunal révolutionnaire, comme violemment suspects d'être tons les deux chefs de la contre-révolution dans le Cher, d'avoir porté la ci-devant noblesse du pays à l'émigration, d'entretenir des correspondances avec les ennemis de l'État, et de mettre obstacle au recrutement ordonné par le décret du 24 février précédent. Les papiers saisis chez Bengy, soumis à l'examen le plus rigoureux, ne contenaient aucun indice à l'appui de ces inculpations;

<sup>1.</sup> Lettres de Forestier et de Fauvre-Labrauerie à la Convention. 17 mars 1793 (Aulard, Recueil des actes du Comité de Salut public, 1, 11, p. 411).

plusieurs des dénonciateurs eux-mêmes, par actes des 6 et 17 avril, visés dans l'arrêté des représentants, revinrent sur leur dénonciation; en mai, la plupart des signataires de ces dénonciations se rétractérent par actes notariés; plusieurs femmes d'émigrés attesterent que leurs maris, ci-devant nobles, avaient émigré avant que Bengy-Puyvallée fût revenu à Bourges, et qu'il n'avait eu aucune influence sur leur émigration; et quand Bernot Charrand, qui avait été pris, passa devant le tribunal révolutionnaire, - heureusement pour lui ce înt après le 9 thermidor, — il fut acquitté (3 brumaire an III) sur tous les chefs d'inculpation communs à Bengy et à lui. Peu importe, d'ailleurs : tous les faits imputés à Bengy fussent-ils fondés, il n'en résulterait en aucune façon qu'il fût émigré ou qu'on ent le droit de l'inscrire. Peut-être pouvait-il tomber sous le coup de la loi des suspects : à coup sûr, point sous celui des lois sur les émigrés.

Sa non émigration était même si certaine que lorsque le département du Cher arrêta le 2 août 1793 la liste générale de ses émigrés, le nom de Philippe-Jacques de Bengy-Puyvallée n'y fut pas mis, et n'y fut pas mis avec intention; on décida seulement par arrèté du même jour d'écrire à l'accusateur nublic du tribunal révolutionnaire pour lui demander s'il avait été jugé et s'il tombait par conséquent sous le coup de l'article 14 de la loi du 10 mars 1793, déclarant émigrés les accusès en fuite qui ne se représenteraient pas dans les trois mois de leur jugement. La réponse du 4 septembre fut négative quant au jugement et ajouta sculement qu'on pouvait sequestrer les biens de Bengy comme absent, mais non pas les vendre; en effet, il ne tombait pas sous le coup de la loi, n'avant pas été jugé. Le département prit un arrêté en conformité le 21 septembre. Mais, entre temos, une main, restée inconnue, avait ajouté le nom de Bengy-Puyvallée sur la liste arrêtée le 2 août; et quand cette liste parut imprimée, en octobre, le nom de Bengy-Pnyvallée, ex-député à l'Assemblée constituante, y figurait au dernier rang. « Avant pris lecture de la liste des émigrès du département du Cher insérée au procès-verbal de la séance du 2 août 1793, déclare le directoire du département dans son certificat de non inscription du 17 fructidor an III, nous avons reconnu que le citoven Bengy-Puyvallée n'y était pas compris, et en conséquence déclarons qu'il ne nous est pas

possible de concevoir comment son nom se trouve ajouté sur la liste imprimée, ce qui est formellement contradictoire avec les arrêtés portés au même registre aux séances des 2 août et 21 septembre 1793. »

De ce faux bien caractérisé devaient résulter pour Bengy les plus grands malheurs. Ses meubles furent vendus, ses biens de Vasselay, Saint-Éloy-de-Gy, Sainte-Solange, le furent aussi, en vingt-huit articles, en thermidor et fructidor an II. Quand la fin de la Terreur lui permit de sortir de sa retraite et de réclamer contre son inscription et contre l'arrêté des représentants. il fut renvové devant les comités de législation et de sûreté générale réunis, qui, par arrêté du 20 thermidor an III, déclarèrent qu'il n'v avait pas lieu à accusation, vu la fausseté reconnue des inculpations à lui faites; quant à sa radiation, il devait produire un certificat de résidence depuis le 9 mai 1792 jusqu'au moment où il s'était caché pour se soustraire aux poursuites dirigées contre lui. Ce certificat, à dix témoins, fut pris à Bourges le 6 fructidor an III et corroboré d'un certificat de non inscription délivré par l'administration départementale le 17 fructidor. Par arrêté du 15 vendémiaire an IV, cette même administration ordonna la mainlevée provisoire du séquestre, le renvoi en jouissance des biens invendus, déclara que l'insertion du nom de Bengy-Puyvallée sur la liste devait être regardée comme nulle et non avenue, et envoya le tout au comité de la législation de la Convention. Les attributions de celui-ci avant été peu après déférées au Directoire exécutif, ce fut celui-ci qui, par arrêté du 17 messidor an IV, prononça la radiation définitive de Bengy-Puyvallée de toutes listes sur lesquelles il aurait pu être inscrit.

Avec la radiation définitive se terminaient d'ordinaire les tribulations des inscrits. Pour Bengy-Puyvallée, il en fut tout autrement.

Pouvait-il accepter sans mot dire les ventes faites de ses biens, sous prétexte d'une émigration illusoire et grâce à l'insigne perfidie qui avait ajouté son nom à une liste où il ne devait pas figurer? Faut-il s'étonner que ses protestations aient été véhémentes et qu'il ait eu sans doute des propos durs à l'adresse des gens qui s'étaient emparés de ses domaines? Ses dénonciateurs l'ont accusé de les avoir frappés de terreur, de les avoir accablés de menaces, d'avoir fait jurer à ses enfants de nourrir contre eux une haine immortelle<sup>1</sup>; d'après Bengy, seule la conscience de l'irrégularité de leur acquisition les plongeait dans l'inquiétude, seule la présence de l'ancien propriétaire spolié contre tout droit était pour eux un perpétuel sujet d'épouvante et de remords<sup>2</sup>. La vérité n'est pas facile à dégager de ces assertions contradictoires. Mais elle n'est pas non plus indispensable à établir: quand même on voudrait admettre le bien fondé des allègations de ses ennemis, il n'en résulterait en aucune façon qu'ils enssent le droit de se débarrasser de ce désagréable voisinage en faisant remettre l'ancien propriétaire sur la liste fatale; les lois sur l'émigration avaient été faites pour défendre la patrie contre des ennemis redontables, pas du tout pour permettre à des particuliers de se défaire d'un voisin gènant.

Tel fut, néanmoins, le plan qu'ils ourdirent pour éloigner l'homme qu'ils craignaient, et le 48 fructidor leur en donna le moyen. La cause des ci-devant était bien mauvaise après le coup d'État, et acquéreurs légitimes on usurpateurs de biens nationaux étaient également sûrs de trouver bon accueil quand ils se plaignaient d'être troublés dans leur possession par les anciens propriétaires. Les radiations antérieures furent systématiquement suspectées. « Aujourd'hui que le gouvernement révolutionnaire a repris toute sa force », écrivait le département du Cher à la municipalité de Bourges le 28 brumaire an VI, « il est bien déterminé à poursuivre les émigrés rentrès et à se mettre en garde contre la surprise qui avait arraché tant de radiations sous le régime réactionnaire. On veut connaître

<sup>1.</sup> Lettre d'Edme Clerjault (un des principaux détenteurs des biens de Bengy-Puyvallée) à la municipalité de Bourges; lettre de Malfuson au Directoire (4 thermidor an 11, F7 4996). Malfuson accuse Bengy d'avoir, dans une pétition à l'administration centrale en dégrevement de contributions, traité les acquéreurs de ses biens de spoliateurs et d'avoir protesté qu'il ne renoncerait jamais à revendiquer ses proprietés illégalement vendues; il aurait, en outre, laissé entendre, pour épouvanter ses acquéreurs, que plusieurs membres du gouvernement lui étaient tout dévonés.

<sup>2.</sup> Il yent quelques restitutions, mais rien ne prouve qu'elles n'aient pas été volontaires. Un sieur Fontaine, des Aix, cessionnaire de deux articles à Sainte-Solange, reconnut que ces deux ventes avaient ete nulles dans le fond et illegales dans la forme, renonca a la cession qui lui en avait été faite le 22 ventôse an III et les restitua a l'ancien proprietaire contre remboursement de Lacompte déja versé par lui sur le prix de son acquisition (arch. du Cher, Q 99). D'antres acquéreurs, et notamment un des principaux cessionnaires, Edme Clerpault, se refuserent a toute transaction.

aujourd'hui quels sont ceux qui ont trompé la religion du Directoire et les lâches complaisants qui ont donné des certificats de résidence à des hommes notoirement émigrés. Veuillez nous adresser la liste des certificats que vous avez dû enregistrer. » On s'inspira de ces conseils et on sut gagner le concours de Malfuson, commissaire du Directoire exécutif près le département; on lui dénonça Bengy-Puyvallée, et il le dénonça lui-même, comme ayant réellement émigré, comme un agent actif de contrerévolution, comme un persécuteur des acquéreurs de biens nationaux, lui, ses frères, son gendre Marolle et trois ex-députes du Cher aux Conseils, Dumont-Lacharnave, Grangier, La Métairie. Une campagne d'intimidation et de menaces fut menée auprès des signataires du certificat de résidence délivré à Bengy en fructidor an III, pour qu'ils s'accusassent eux-mêmes d'avoir été circonvenus, d'avoir signé par complaisance. Quand le terrain eut été bien préparé, on obtint du ministre de la police Sotin l'ordre de faire interroger ces témoins en présence de la municipalité de Bourges (20 et 21 brumaire an VII). On sait ce que pouvaient être ces interrogatoires, quelle constance il eût fallu aux témoins pour ne pas se laisser arracher les rétractations ou les atténuations désirées, l'impossibilité où ils étaient. et où eût été n'importe qui, de déclarer avoir vu le certifié à tout moment, chaque jour de la résidence certifiée, l'usage qui était fait de leur aven d'impuissance à cet égard. Ce qui s'était passé à Chalon pour Richard se renouvela à Bourges pour Bengy. Deux témoins déclarèrent ne pas avoir communiqué avec le certifié pendant tout le temps entier de la résidence attestée: deux autres déclarèrent avoir signé de confiance: c'étaient deux individus placés directement sous la coupe de l'administration, un commis du département et le concierge de la maison commune: et cependant un d'eux avait, par acte de notoriété publique du 11 juin 1793, attesté avoir connaissance particulière de la résidence constante et ininterrompue de Bengy à Bourges du 9 mai 1792 au 18 mars 1793.

A cette manœuvre, Bengy se hâta de répondre en se procurant aussitôt un nouveau certificat à quinze témoins, revêtu de toutes les formes exigées par la loi, et en l'envoyant au ministre de la police ainsi qu'un procès-verbal de la municipalité de Bourges attestant les rapports constants qu'il avait eus avec elle pendant l'époque incriminée. Efforts inutiles : sa perte était

résolue. Le 7 pluviòse an VII, le Directoire prenait un arrêté 1 qui rapportait celui du 17 messidor an IV, maintenait Bengy sur la liste, — sur cette liste sur laquelle en réalité il n'était pas, — comme n'ayant pas suffisamment justifié de sa résidence et n'étant plus dans les délais de le faire. Réputé désormais émigré, il était obligé par la loi du 19 fructidor an V de sortir de France dans le délai de quinze jours, sous peine de mort. Il fut donc réduit, comme tant d'autres non encore pourvus de leur radiation définitive, à émigrer réellement et à quitter ce sol que la plupart n'avaient jamais quitté, parce qu'il avait plu à une main pertide de l'inscrire sur une liste où sa place n'était pas. Il se rendit à Munster, tandis que le séquestre était réapposé sur ses biens et sa famille réduite de nouveau à l'indigence.

Il n'était pas seul à être poursuivi avec cet acharnement. Son tils, Claude-Austrégésile, sorti de France à treize ans pour son éducation et par conséquent convert contre l'accusation d'émigration par une disposition formelle de l'article 8, section III, de la loi du 28 mars et de l'article 2 de la section I de la loi du 25 brumaire an III, resté à Heidelberg jusqu'en septembre 1795, puis passé en Suisse, était entré en France aussitôt après avoir obtenu du Directoire, le 17 messidor an IV, un arrêté de radiation définitive confirmatif de celui que le département du Cher avait déjà pris le 15 juillet 1793; car lui aussi avait été inscrit, bien qu'il ne dut pas l'être. Ne tombant pas sons le coup des lois contre l'émigration, ravé en outre de toutes listes sur lesquelles il aurait pu être inscrit, personne ne semblait plus à l'abri que lui d'une accusation d'émigration; en effet, sa tranquillité fut complète, et quand il eut atteint l'age de vingt aus, en 1798, il fut pris par la conscription, comme citoven français, et incorporé au 23° chasseurs à cheval, à Namur. Ici commencèrent ses tribulations.

Les mêmes hommes qui avaient voulu la proscription du père avaient besoin d'éloigner le fils à tout jamais<sup>2</sup> : ils incrimi-

<sup>1.</sup> Arch. nat., F7 5835; arch. du Cher, Q 550.

<sup>2. «</sup> Les mêmes hommes », ecrivait-il le 28 ventôse an III au Directoire, « qui m'ont fait refuser un sursis pour partir, malgré l'état d'infirmité dans lequel j'étais réduit (il n'arriva au regiment que pour être envoye a l'hôpital militaire pour une adéction du genou), m'ont présente a la même époque au ministre de la police generale comme étant resté en Allemagne et n'ayant pas voulu rentrer dans ma patrie après l'arreté du Directoire qui m'y rappelait... » 15 4996).

nèrent les certificats de sa résidence au collège de Heidelberg, les attestations que Bengy fils était sorti de France pour son éducation, etc.; et ils firent si bien qu'ils obtinrent aussi contre lui un arrêté du Directoire du 13 pluviôse an VII¹, le déclarant émigré et lui interdisant l'entrée du territoire français, sous peine d'être traité comme un émigré ayant enfreint son ban. Sa position, de ce fait, était étrange, probablement unique : il était à la fois tenu d'accomplir ses obligations militaires et tenu de quitter au plus vite le territoire français : il pouvait être fusillé comme émigré rentré, s'il restait à son corps, ou comme déserteur s'il n'y restait pas. Laissons-le d'ailleurs exposer lui-mème, dans une lettre curieuse du 28 ventôse an VII à son chef d'escadron, la situation bizarre qui lui était faite :

- « ... Je suis rentré en France en vertu d'un ordre du ministre des relations extérieures, d'un arrêté du Directoire exécutif du 17 messidor an IV, qui me rayait définitivement de toutes listes d'émigrés sur qui mon nom pourrait avoir été porté, enfin avec un passeport de l'ambassadeur de la République que j'ai fait viser le lendemain de mon arrivée, le 3 vendémiaire an V, par la municipalité de Bourges, où mes parents se trouvaient alors. Depuis cette époque, je suis resté dans le sein de ma famille jusqu'au 1<sup>er</sup> frimaire an VII que je suis parti de Bourges avec les conscrits du Cher pour me rendre à Liège; j'en ai été renvoyé à Namur pour être incorporé dans le 23° chasseurs à cheval et j'y suis encore en ce moment.
- « J'ai appris il y a quelques jours que le Directoire exécutif avait annulé son arrêté de radiation et m'avait maintenu sur la liste des émigrés par un nouvel arrêté du 13 pluviòse. Je ne connais cet arrêté que par un extrait informe qu'un ami de ma famille s'est procuré dans les bureaux du ministère de la police... On me marque que l'arrêté du Directoire suppose que je suis hors de France et me défend en conséquence de rentrer sur le territoire de la République.
  - « Il résulte de cette disposition que si j'abandonne le corps

<sup>1.</sup> Arch. nat., F<sup>7</sup> 5835. Le principal considérant de cet arrêté est celui-ci, qui n'a pas besoin de commentaire : « Que le certificat ... annoncant le motif de son départ ... n'a été délivré le 6 prairial an tV que sur le vu de quelques pièces qui ont déterminé l'opinion des membres de cette administration et non pas d'après leur conviction intime et la notoriété publique, comme l'exige la loi du 25 brumaire an III. »

auquel je suis attaché..., je puis être arrêté et fusillé comme déserteur; si au contraire je reste à mon régiment pour y attendre la notification de l'arrêté, je puis également, d'après ce même arrêté, être incarcéré et fusillé comme ayant enfreint mon ban.

« Dans cette alternative cruelle, j'ai adressé au gouvernement mes réclamations respectueuses sur la surprise qui a été faite à la justice du ministre de la Police et du Directoire; j'en ai rendu compte au ministre de la Guerre et l'ai prié de présenter ma pétition au Directoire.

« Après avoir rempli ce premier devoir..., je déclare devant vous, citoyen commandant, que je subirai la rigueur de mon sort et que je m'éloignerai du territoire de la République aussitôt que j'aurai reçu un passe ort qui m'autorise à quitter le poste où la loi m'a appelé. En conséquence, je vous invite comme mon supérieur à me procurer les moyens de connaître la volonté du Directoire et de pouvoir v obéir.

« Je vous prie de me permettre également de déposer entre vos mains une copie du mémoire justificatif que j'ai adressé au Directoire afin que mes frères d'armes puissent connaître que, si je suis victime de l'injustice on de l'erreur, je n'en suis pas moins digne d'emporter l'estime qui est due à un brave soldat et les regrets que doit inspirer un malheureux. »

Il fut fait droit à cette requête et le fils put aller rejoindre le père en Allemagne. Ils durent y rester jusqu'au Consulat. C'est alors seulement qu'autorisé à rentrer à Bourges en surveillance, Bengy-Puyvallée put convaincre le préfet du Cher, de Luçay, des injustices dont il avait été victime. Il eut en lui auprès du ministère de la police générale un avocat zélé, qui prit à cœur de mettre un terme à ses maux : et la radiation définitive fut entin prononcée par arrêté consulaire du 1<sup>er</sup> nivôse an X.

#### IV.

### Basterot-Labarriere<sup>1</sup>.

L'histoire complète de François-Gabriel Basterot-Labarrière ne scrait rien moins que celle de Toulon pendant l'année 1793,

Arch. nat., F7 5125; arch. de la Gironde, Q 40, 1221, etc. — Lévy-Schneider, le conventionnel Jeanhon Saint-Indre, t. 1, p. 421 et suiv.

jusqu'au moment du siège fameux soutenu par cette ville contre la Convention. Je n'ai nullement l'intention de la raconter ici et n'en retiendrai que les faits essentiels, indispensables pour donner un nouvel exemple de l'iniquité avec laquelle étaient trop souvent appliquées les lois sur l'émigration.

Le capitaine Basterot commandait, au début de 1793, la frégate la Melpomène, à Toulon. Malgré des gages donnés à la Révolution, noble, et, comme tel, mal vu du club jacobin de Toulon, mal vu de son équipage, Basterot se sentait suspect et cette pensée le troublait au point de produire chez lui des dérangements cérébraux reconnus par tous les témoins impartiaux. Chargé en mars 1793 de faire une croisière avec une autre frégate, la Minerve, il remplit cependant sa mission, malgré une révolte des équipages, qu'il lui fut reproché précisément de n'avoir pas réprimée avec assez de fermeté et de rigueur!. Mais différents incidents de cette campagne, une absence de son bord pendant une relàche à Livourne, un coup de canon tiré dans la rade de Bone contre un bâtiment sans pavillon qui paraissait être de construction hollandaise? et qu'on ignorait être une prise algérienne, servirent de prétexte à de violentes attaques contre Basterot<sup>3</sup>. A la tête de ses ennemis était un homme alors extrêmement redouté à Toulon, Barthélemy, commissaire auditeur de la marine, président du tribunal criminel du Var, orateur influent dans le club jacobin; il voulait la tête de Basterot et il parvint à le faire traduire, à propos de sa conduite pendant cette expédition, devant une cour martiale, assemblée à bord du Tournant. Les considérants du jugement qui plus tard, lorsque Toulon eut secoué la domination jacobine et se fut insurgé contre la Convention, condamna Barthélemy à mort, donnent une terrible idée de l'acharnement déployé par celui-ci contre sa victime et des movens horribles employés pour perdre Basterot. Barthélemy aurait fait subir à Basterot des interrogatoires si captieux et si insidieux que celui-ci, dont l'esprit était déjà aliene, tomba dans la dernière consternation et, somme de signer

<sup>1. «</sup> Méliez-vous de vos chefs, disait Barthélemy aux matelots : lorsqu'ils vous mênent avec douceur et bonté, c'est pour vous séduire et faire de vous ce qu'ils voudront » (considérants du jugement du 7 août : Arch. nat.,  $F^7$  5125 $^3$ .

<sup>2.</sup> Donc un ennemi, la guerre venant d'être déclarée à la Hollande.

<sup>3. «</sup> Tous ces faits, même prouvés », écrivait Chazot au prefet de la Gironde le 13 fructidor an VIII (Q 1121), « n'auraient mérité d'autre châtiment que celui de quelques jours d'arrêts ».

son interrogatoire, s'ècria : « Je signerai tout ce que vous voudrez pour ma mort. » Barthélemy aurait immédiatement après lu à la tribune du club, avec une satisfaction non dissimulée, ces réponses compromettantes (et d'ailleurs altérées par lui) : il aurait produit devant le jury sept ou huit témoins à charge, porteurs d'une déposition collective, soi-disant écrite et signée par chacun d'eux, alors qu'il fut prouvé qu'un d'eux ne savait pas même signer; le jury se disposant à lever la séance parce qu'il p'avait pas toutes les pièces nécessaires pour établir sa décision, il l'aurait requis, du ton le plus impérieux, de rester assemblé jusqu'à achèvement de la procédure et lui aurait signifié que de ce jugement dépendait la tranquillité publique et sa propre sureté : des officiers de la garnison du fort Lamalgue étant venus déposer sur l'état notoire de démence de Basterot, des clubistes firent tout pour les intimider, disant que le club voulait la tête de Basterot, que ceux qui déposeraient pour lui pourraient s'en repentir, et Barthélemy les aurait empêchés de penetrer dans la salle du jury, qui prononça sur les seules dépositions des témoins produits par l'accusation : le jury avant rendu son verdict, Barthélemy l'aurait félicité d'avoir bien jugé : il aurait dit aux clubistes d'un ton de triomphe qu'il v en avait assez pour le faire périr et que c'était une affaire finie : le tribunal en venant aux voix, et les deux premiers opinants ayant demandé la formation d'un nouveau jury, Barthélemy, là présent en violation de toutes les règles, aurait paru fort agité et aurait menacé de noter les opinions et le nom des opinants : après la condamnation, Barthèlemy aurait assisté à l'exécution et aurait, aussitot après, été à la tribune du club en raconter les circonstances avec la joie et l'enthousiasme que lui inspirait la réussite de son projet homicide. — Quoi qu'il en soit de ces circonstances odienses, qui paraissent vraisemblables, mais dont je ne possède pas la preuve, les faits incontestables sont ceux-ci: Basterot fut condamné à mort par un conseil martial siègeant à bord du Tomant et fusillé sur la grève en présence de l'escadre (28 mai 1793) : l'affaire fit grand bruit et fut une des causes principales qui révoltèrent l'opinion contre la domination du club! : peu de temps après le triomphe des sections, un juge-

<sup>1. «</sup> Le nom de Basterot servit de ralliement aux opprimés » (lettre déjà citée de Chazot).

ment solennel du tribunal populaire (7 août) condamna Barthélemy à mort pour divers abus de pouvoir et actes d'injustice, dont la condamnation de Basterot était un des principaux, et réhabilita en même temps la mémoire de ce dernier. Ainsi, tous ces événements eurent une notoriété considérable et pas un Toulonnais, pour ainsi dire, n'a pu les ignorer.

Et cependant le nom de cet infortuné fut mis sur la liste des émigrés du Var, sept mois environ après sa mort let lorson'il était de notoriété publique que cette émigration était matériellement impossible. Or, on sait quelles conséquences terribles résultaient de l'inscription sur la liste fatale. Quand bien même. chose très contestable, le nom de Basterot ent du être mis sur la liste des condamnés révolutionnaires, les lois des 30 ventose. 14 floréal et 21 prairial eussent eu de grandes chances de venir assez tôt pour empêcher la vente de ses biens et épargner à sa famille un nouveau malheur après le premier. Mis au contraire sur celle des émigrés, sans aucun moven de parvenir à une radiation, ses biens restaient sous la mainmise nationale et constamment exposés à une vente ruineuse pour sa femme et ses enfants. Telle fut la vengeance atroce que les jacobins du Var voulurent tirer de la mort de Barthélemy. Ils en auraient certainement tiré une autre si la veuve de Basterot, qui était à Toulon pendant le siège, n'avait trouvé le moven de fuir à temps et de se réfugier à Carthagène. Celle-ci était donc émigrée, aux yeux de la loi. Mais il ne s'ensuivait en aucune facon que son mari le fût. Quant aux enfants, leur bas âge (l'un avait quatre ans en 1793 et un autre était encore à la mamelle) les mettait à couvert des lois sur l'émigration.

Les biens de Basterot, à Uch et à Valeyrac (Gironde), durent d'ailleurs à un heureux hasard d'échapper à la vente. Mais il fallut longtemps à sa veuve pour en obtenir mainlevée et libre jouissance. En vain intéressa-t-elle à sa cause des protecteurs actifs comme Chazot, commissaire de police de la division des Tuileries, qui encore en fructidor an VIII plaidait chaleureusement pour elle auprès de Thibaudeau, préfet de la Gironde?. Ce fut seulement le 24 pluvièse an IX que la jouissance provisoire des biens de Basterot fut accordée à sa veuve par un arrêté du

l. Le 5 nivôse an 11.

<sup>2.</sup> Arch. de la Gironde, Q 1221.

préfet de la Gironde où l'inscription du 5 nivôse an II est formellement déclarée n'avoir été que l'œuvre de la malveillance.

Inscriptions de gens qu'on veut perdre ou qu'on veut spolier; inscriptions de gens que l'on met dans l'impossibilité matérielle de se procurer la preuve de leur non émigration: inscriptions de gens que l'on sait n'avoir jamais quitte la France; inscriptions de gens qu'il a été spécialement délibéré de ne pas inscrire et réinscriptions de gens qu'il a été délibéré de rayer; inscriptions de morts; inscriptions de défenseurs de la patrie; quelle variété d'abus dans l'application des lois sur l'émigration, et quel effravant dossier apporterait l'historien qui en posséderait la liste complete et qui en connaitrait tous les exemples! Vit-on jamais pareil arbitraire peser sur la tête des citovens et fut-il jamais fourni arme aussi dangereuse aux cupidités, aux haines particulières, aux ressentiments de parti? Brandie d'abord, à bon droit, contre des traîtres, cette arme terrible n'avait pas tardé à être maniée avec tant de précipitation, tant de fureur, une si complète absence de précautions et de scrupules, qu'il ne fut pas un Français qu'elle n'ait pu atteindre et qui, en étant atteint, ait pu se tenir pour assurer d'en pouvoir parer les comps.

Marcel Marion.

# MÉLANGES ET DOCUMENTS

### QUELQUES OBSERVATIONS

A PROPOS DE

L'ARTICLE DE M. DE GENOUILLAC SUR LA CITÉ DE LAGASH.

La Revue historique a publié, en juillet-août 1909 (t. CI. p. 241), un article fort original et instructif de M. H. de Genouillac sur Une cité du Bas-Euphrate au quatrième millénaire. Tous les candidats au concours d'agrégation de cette année ont dû l'étudier comme moi. Il faut avouer que je n'entends pas un mot de sumérien, ou plutôt n'en lis pas un idéogramme, et suis donc tout à fait incapable de contrôler directement les lectures de textes de l'auteur; mais un ou deux des chiffres qu'il cite m'ayant paru très surprenants, j'ai voulu me rendre compte, par que ques opérations d'arithmétique élémentaire, du degré de vraisemblance des données numériques qu'il a tirées des documents. On jugera si ces données peuvent être admises comme approchant de l'exactitude.

L'échelle des salaires, dans la principauté de Lagash ou Shirpurla et aux environs de 3350 av. J.-C., va de 4 à 24 litres de blé par mois (p. 252). Laissons les rations mensuelles de 1 litres, simples compléments ajoutés pour chaque tête d'enfant au salaire des femmes du palais. Beaucoup d'ouvriers et de manœuvres sont payés 16 ou 12 litres de blé par mois. Et le traitement mensuel maximum, celui dont jouissent les vachers, les àniers, beaucoup de gens de métiers et le premier ministre, est bien de 24 litres. Ainsi, le salaire le plus élevé aurait été fort au-dessous du minimum fixé par la loi d'airain; 24 litres de blé n'ont jamais suffi à fournir, même à un célibataire, la nourriture, le vêtement et le logis pendant un mois. Le blé étant un étalon permanent de la valeur à peu près acceptable, on peut dire que la valeur d'échange du salaire mensuel maximum égalait à peu près la valeur actuelle de 24 litres de blé. Au cours actuel de 26 fr. 50 le quintal, qui

revient à 20 francs l'hectolitre, le salaire mensuel des plus favorisés équivalait à 4 fr. 80 de notre monnaie. Les choses se passaient comme si nos vachers et nos premiers ministres touchaient des émoluments de 57 fr. 60 par an. de 0 fr. 16 par jour.

(P. 253.) Le prix d'un hectare de terre, à Lagash et au quatrième millénaire, variait entre un peu plus de 40 grammes et un peu plus de 120 grammes d'argent. Mettons qu'il allait de 45 à 135 grammes d'argent, ou, en sicles de 7 gr. 5, de 6 sicles à 18 sicles. D'autre part, un document « contemporain, mais étranger à Lagash », donne pour deux queru ou un hectolitre de blé la valeur de deux sicles (encore le queru vaut-il un peu moins de 50 litres). En un pays si bien pourvu de voies d'eau et où les douanes étaient inconnues, le prix ne devait pas varier beaucoup d'une ville à l'autre. On voit que la valeur d'un hectare de terre, exprimée en blé, variait entre 3 hectolitres et 9 hectolitres. Je ne sais quel pouvait être le rendement des terres les moins appréciées, qui étaient sans doute des pâturages. Mais les terres de choix, d'après ce qui nous est dit plus loin de la fertilité du sol sumérien, ne pouvaient rendre à l'ordinaire moins de 20 hectolitres de blé par hectare, et peut-être rendaient-elles 30 : dans notre département du Nord, le rendement moven est évalué à 28 hectolitres. Ainsi le rapport du prix de vente des terres à leur rendement annuel était tout au plus le rapport de 9 à 20 (peut-être de 9 à 30). Est-il croyable que les bonnes terres aient donné un revenu brut moyen de 220 %? Aurait-on cédé pour 100 sicles une terre qui donnait un revenu brut moyen de 220 sicles?

Voici encore (p. 244) trois princes successifs qui « se vantent d'avoir construit ou reconstruit un grand réservoir, alimenté par des canaux, et lui attribuent, à de légères variantes près, une mème capacité de 1,840 gurra, soit 883 hectolitres ». Ce grand réservoir de 88 mètres cubes 3 (ses dimensions pouvaient être de 11<sup>m</sup>,15×4<sup>m</sup>×2<sup>m</sup>), rempli pendant la saison des hautes eaux, aurait à peine suffi à irriguer pendant la saison sèche le jardin potager d'une famille. Il n'aurait fourni à un champ d'un dixième d'hectare qu'une tranche d'eau de 8 centimetres 8. Se peut-il que trois princes se soient fait gloire d'avoir construit ou reconstruit ce modeste bassin et de l'avoir alimenté par des canaux? Un seul ouyrier l'eût creusé en un mois.

Le territoire de l'état de Lagash était, nous dit-on, celui d'un gros arrondissement français; deux princes lui attribuent une population de 36,000 habitants, chiffre rond et sans doute exagéré,

mais qu'on peut retenir comme une donnée approximative. La principauté ennemie, qui était celle de Gisuh, avait sans doute une population sensiblement égale, car ses forces balancaient celles de Lagash. Or on voit Eannatum, patési de Lagash, imposer à Gisuh un tribut (annuel, semble-t-il) de 518 millions de querru de blé, ou, en mesure française d'aujourd'hui, de 248,832,000 hectolitres. M. de Genouillac appelle ce tribut « formidable ». Je crois bien: il aurait permis au prince de Lagash, qui avait 36,000 sujets, de servir un traitement de premier ministre (288 litres) à 86,400,000 personnes. La quantité de blé que l'arrondissement de Gisuh devait expédier annuellement à Lagash égalait le double de la production française totale dans les bonnes années. Comment un arrondissement suffisait-il à une pareille production, et comment les 36,000 habitants de Lagash, qui étaient eux-mêmes de gros producteurs de blé, consommaient-ils tout ce blé de Gisuh? A porter tant de balles de blé ou de farine et à moudre tant de grain, ils auraient tous eu de l'occupation pour l'année entière. Quand même on diviserait par mille le chiffre qui nous est fourni. il resterait évidemment excessif, car de gros producteurs de blé n'auraient eu que faire d'une importation régulière de 8 hectolitres par tête. Que ce tribut et le réservoir de tout à l'heure feraient bien d'échanger leurs chiffres de gurru!

On supposera que le blé est ici une manière de monnaie, et que le tribut se payait en denrées diverses ou en métaux précieux. Voyons cela. Ces 248,832,000 hectolitres de blé faisaient une somme qui vaudrait aujourd'hui, au cours de 20 francs l'hectolitre, tout près de cinq milliards de francs. Cinq milliards de tribut annuel, et ces cinq milliards payés par un arrondissement! Le patési de Lagash n'avait qu'à répartir cette somme entre ses 36,000 sujets, il lenr assurait à chacun plus de 130,000 francs de rente. Mais voici que le patési Entéména jugea ce tribut insuffisant: il l'augmenta, et imposa en outre à l'infortunée population de Gisuh, à titre d'indemnité de guerre, des travaux relatifs au grand canal.

M. de Genouillac pense avoir prouvé qu'au quatrième millénaire « les hommes étaient des hommes ». Il nous ferait plutôt penser le contraire. Ses Sumériens de Lagash manquaient de bon seus, puisqu'ils cédaient des biens-fonds pour moins de la moitié de leur rendement brut annuel; à en juger par le tarif des salaires, les hants fonctionnaires de la principauté vivaient de rien, de beauconp moins que les boys annamites d'aujour. Thui; à en juger au contraire par le compte du tribut, ces Sumériens mangeauent cha un

plus que cent éléphants. Enfin les proportions du grand réservoir prouveraient qu'ils ne fournissaient guere un travail musculaire supérieur à celui des fourmis. — Que les hommes aient toujours été des hommes, c'est un postulat de toute critique. Ce postulat me force à rejeter tous les chiffres qui viennent d'être rappelés, ceux des salaires, ceux du prix de la terre, ceux du réservoir et ceux du tribut.

Quand on lit de pareilles choses dans les textes, des textes qui ne sont pas suspects d'altération, c'est qu'on lit mal. Est-ce M. de Genouillac qui a appliqué d'une manière inexacte les règles de lecture admises par les assyriologues d'aujourd'hui, ou ces règles elles-mèmes seraient-elles erronées? Les difficultés du déchiffrement de ces vieux textes sont si grandes qu'on peut énoncer l'une et l'autre supposition sans mettre en doute le grand savoir de M. de Genouillac et sans faire injure à l'assyriologie. Comme la seconde supposition a quelques chances d'être la bonne, il m'a paru qu'il valait peut-ètre la peine de soumettre ces remarques aux lecteurs de la Revue, en m'excusant d'en avoir tant écrit sur les choses sumériennes. Le sumérien, c'est très joli, mais il faut encore que ce soit raisonnable.

E.-Ch. Babut.

### **OBSERVATIONS**

A PROPOS DE

#### QUELQUES OPÉRATIONS D'ARITHMÉTIQUE DE M. E. BABUT.

Mon intention en adressant à la *Revue historique* l'article qui fait l'objet des critiques de M. E. Babut était d'offrir un aperçu historique aux gens soucieux de connaître la vie des anciens habitants de la Babylonie, et j'avais précisément pensé en l'écrivant aux candidats de l'agrégation et aux élèves de Normale.

Je remercie donc M. Babut, l'un d'entre eux, de me fournir l'occasion de quelques rectifications ayant trait non pas aux chiffres eux-mêmes, mais à leurs équivalences en mesures modernes : le qa vaudrait, par exemple, exactement le double de ce que je supposais, soit 0¹,40 au lieu de 0¹,20, et le gurru 58 litres au lieu d'un peu moins de 50. Il résulte de ces nouvelles équations quelques modifications aux problèmes de la valeur des salaires et de la jauge du bassin d'Entéména. Les lecteurs trouveront dans un article de M. Fr. Thureau-Dangin paru dans le Journal asiatique (1909, I. p. 79) toutes les précisions voulues sur la métrologie assyro-babylonienne : ils n'auront au moins, en étudiant ce travail qui a fixé de nouvelles règles précises pour les calculs des archéologues, la tentation de douter ni de l'assyriologie ni de son représentant.

Je concéderai encore volontiers à l'auteur des observations qui précèdent que le chiffre du tribut de Gisuh soit plus que « formidable », qu'on puisse le regarder comme invraisemblable : un texte historique, un texte de victoire surtout a plus de chance qu'un texte d'intérêt économique de n'être pas tout à fait véridique. Toutefois, je ferais observer que je n'ai point dit du tout que ce tribut fût annuel, qu'il n'est pas très rigoureux comme méthode de l'imaginer puis de le supposer absolument dans la suite des calculs, que des calculs ainsi établis sont très sujets à caution.

On ne m'en voudra pas si j'ajoute que des opérations arithmétiques ayant pour base les valeurs des denrées de nos jours ne sont utilisables qu'avec beaucoup de réserve; si je fais observer que le chiffre de 3350 av. J.-C. n'est pas plus sorti de ma plume que le mot « annuel »; si je proteste surtout contre une supposition qui est directement contredite par les textes. à savoir que les salaires en

grain représentent « la nourriture, le vêtement et le logis » des fonctionnaires sumériens : nous avons, en effet, à côté et en outre des salaires en orge  $(\acute{s}e-ba)$ , les salaires en vêtement  $(t\acute{u}g-ba)$ , la gratification en terres, le prêt de bétail, sans parler, bien entendu, des profits non enregistrés. Le salaire en grain représente strictement la subsistance en nature : or, je crains que M. Babut n'ait pas une idée très précise du coût de la vie en Orient.

Je reste sceptique à mon tour sur la valeur de certains raisonnements. Qu'il soit insensé, dans nos pays où les terres sont aménagées et précieuses, de céder un champ pour un prix un peu inférieur à son revenu annuel, il n'est pas permis d'en conclure que dans d'autres circonstances le fait n'a pu se passer : n'est-il pas fréquent en pleine Asie Mineure de voir des propriétaires ne cultiver qu'une partie de leurs terres, faute de temps et d'aide, par inertie aussi? Dans une plaine en partie soumise au régime des bédouins, le prix infime de la terre n'est-il pas vraisemblable, et serait-il de bonne méthode historique de rejeter un fait, intéressant au contraire pour l'histoire de la propriétée privée? - Que de vieux rois se soient vantés un peu solennellement d'avoir creusé un réservoir et des caniveaux, comme un autre se vantera d'avoir moulé des briques et taillé des pierres et des bois, je ne vois pas encore ici matière à plaisanterie. Ces caniveaux et ce réservoir existent; le tome I des Nouvelles fouilles de Tello en donne le plan et des photographies, un archéologue français a travaillé avec ses ouvriers arabes. — qu'on comparerait mal à propos à des fourmis. — pendant plusieurs semaines à dégager la région des bassins de Lagash, et la chose valait bien l'effort : je ne peuse pas qu'il soit indifférent. en effet, de savoir comment et à quelle époque l'homme s'est enhardi à corriger la nature, à amener l'eau là où il la voulait et à lui construire des réservoirs. Dans l'enfaut qui construit dans le sable ne devine-t-on pas le génie de l'architecte?

J'aurais désiré instruire, apprendre quelque chose à quelqu'un, éveiller de la sympathie chez les gens cultivés pour l'assyriologie et les fouilles françaises. J'aime à penser que d'autres lecteurs, moins pressés de discuter des résultats partiels, auront bien voulu s'intéresser à cette page de vieille histoire; je serais henreux surtout si elle avait pu conquérir a l'assyriologie de jeunes et intelligentes activités.

H. DE GENOUILLAG.

#### **OBSERVATIONS**

# SUR LA CHRONOLOGIE DES ACTES DE LOUIS VII (1137-1180).

Dans un important ouvrage publié il y a plus de vingt-cinq ans, M. Luchaire a renouvelé l'histoire de Louis VII en cherchant pour la première fois à former le recueil de ses actes et à en établir la chronologie d'une manière scientifique. Ses conclusions ont été acceptées par la plupart des historiens. même par M. Richard Hirsch, qui a fait des débuts de Louis VII une étude approfondie. Nous voudrions indiquer ici et soumettre au jugement des érudits les raisons pour lesquelles nous ne partageons pas cette confiance.

Les actes de Louis VII expédiés par la chancellerie royale 4 sont uniquement datés de l'an de l'incarnation et de l'an du règne, souvent mème, et d'une manière régulière dans les derniers temps, de l'an de l'incarnation seul. C'est dire que l'on ne peut songer à les classer dans un ordre rigoureusement chronologique. Mais l'on admet que la combinaison des années du règne et des années de l'incarnation peut, en quelque mesure, parer à cette regrettable imprécision. Et voici comment.

L'année de l'incarnation, dit-on, a été calculée a compter de Pâques, comme elle le fut plus tard à la chancellerie de Philippe Auguste; quant à l'année du regne, elle a été calculée le plus souvent à compter de l'avenement (1er août 1137), parfois aussi, surtout dans les débuts, à compter du sacre (25 octobre 1131) ou de l'association au trône (janvier 1134), peut-être enfin à compter d'une abdication momentanée de Louis VI en novembre 1135. S'il en est bien ainsi, nous sommes en mesure d'ordinaire de dire très exactement à quels mois appartient un acte, quelle qu'en soit d'ailleurs la teneur : daté, par exemple, de 1140, il se place entre Pâques 1140

<sup>1.</sup> Achille Luchaire, Études sur les actes de Louis VII. Paris. 1885, in-1°.

<sup>2.</sup> Richard Hirsch, Studien zur Geschichte König Ludwigs VII. von Frankreich (1119-1160). Leipzig, 1892. in-8°.

<sup>3.</sup> Nous comptons revenir plus en détail sur les questions soulevées ici dans le Recueil des actes de Lonis VII que nous préparons pour la collection des Chartes et diplômes publiée par l'Académie des inscriptions.

<sup>4.</sup> M. Luchaire a déjà signalé l'existence de quelques actes de Louis VII rédigés en dehors de la chancellerie royale.

et Pâques 1141 (nouveau style), c'est-à-dire entre le 7 avril 1140 et le 30 mars 1141; daté, par surcroit, de l'an 3 du règne, il est antérieur au 1<sup>er</sup> août 1140, daté de l'an 4, il se place entre le 1<sup>er</sup> août 1140 et le 30 mars 1141; il est du 25 octobre 1140 au plus tôt s'îl est daté de l'an 40, des trois premiers mois de 1141 (nouveau style) s'îl est daté de l'an 7, etc. — Le tout est de savoir si ces calculs sont suffisamment assurés pour justifier ces conclusions.

Or, à l'épreuve, il semble qu'il n'en soit rien. Seul, pour le compte des années du règne, le point de départ du 25 octobre 1131 paraît bien établi; mais les actes datés suivant ce système sont si rares et. en général, si peu instructifs que l'histoire de Louis VII ne s'en trouve guère éclaircie. Par contre, rien n'autorise à supposer le point de départ de novembre 11352, et il est permis, en outre, de se demander si la date de janvier 1134, indiquée pour l'association au trône, est elle-même convenablement justifiée. A vrai dire, nous ne voyons pas quelles raisons M. Luchaire a eues de la choisir³, et il serait plus prudent de la placer, sans préciser autrement, entre le milieu d'août 1133 et le 29 mars 1134⁴, peut-être même avant le 1er janvier 1134⁵, sans d'ailleurs qu'on puisse encore absolument garantir l'exactitude de ce calcul.

- 1. Nous n'en connaissons que neuf où l'emploi de ce comput soit certain. Ce sont les n° 3, 19, 51, 63, 383, 384, 386, 401 et 404 du catalogue de M. Luchaire.
- 2. M. Luchaire ne l'a lui-même indiqué que sous toutes réserves, et il est manifeste, en effet, que seules des erreurs de comput ou de copie ont pu ici donner le change.
- 3. Il s'est borné (ouvr. cité, p. 28-30) a dire les raisons décisives pour lesquelles il fallait éliminer celle de juillet 1133 proposée par N. de Wailly. Le choix de janvier 1134, fondé en apparence sur le calcul des années du règne dans les actes postérieurs, étonne d'autant plus que, pour M. Luchaire, l'année commencait alors a Páques.
- 4. Les nºº 4, 5 et 7 du catalogue de M. Luchaire sont datés de Paris, 1137, an 4 du regne. Louis VII, qui était en Aquitaine quand mouruf son père 1ºº août 1137), n'ayant pas regagné Paris avant le milieu d'août 1137, l'an 1 du regne ne peut avoir commencé avant le milieu d'août 1133. Les nºº 55, 57, 71 et 72 sont datés : 1140, an 8. Ils sont, par suite, au plus fard du 29 mars 1141 n. st., Pâques étant tombe le 30 mars en 1141. L'an 8 a donc également commence au plus fard le 29 mars 1141 et l'an 4 au plus fard le 29 mars 1134. L'examen des nºº 271, 272, 273, 275, datés 1151, au 19, mene à un résultat identique, Pâques étant tombé le 30 mars en 1152.
- 5. Toutes les chartes de Louis VI au nombre de onze) pour l'année 1136, à une exception pres, mentionnent l'année du règne de Louis VII. Or l'année qu'elles indiquent est la quatrieme (Luchaire, Louis VII le Gros, Annales de su rue et de son règne, nº 565-574. Comme l'a observe M. Luchaire lui-même (Itud., p. 257), comptee du 1º janvier 1134, elle nous obligerait à réporter lous ces actes dans la période comprise entre le 1º janvier et le 11 avril 1137, n. st. Il est donc vraisemblable, dirons-nous, que la quatrieme aunée du règne de

Mais c'est touchant le point de départ des années du règne en apparence le plus sûr, celui du 1er août 1137, que le doute est particulièrement légitime. Si on l'accepte, on constate, en effet, que les actes datés suivant ce système, à de rares exceptions près, ont été délivrés soit avant Pâques (et encore, dans ce cas, faut-il admettre aussi que cette fête, et non le 1er janvier, marquaît le début de l'année), soit pendant les cinq derniers mois de l'année, aucun ou presque aucun dans l'intervalle qui sépare ces deux périodes, c'est-à-dire au temps où les fêtes de Pâques et de la Pentecôte amenaient à la cour la troupe des fidèles et des quémandeurs. Même en adoptant les leçons de copies sujettes à caution 1. à peine en trouverionsnous de cette dernière espèce 1 sur 13 en 1139, 1 sur 11 en 1142, 1 sur 14 en 1144, 1 sur 20 en 1145. 1 sur 23 en 1146, 3 sur 18 en 1147, 1 sur 10 en 1152, 3 sur 13 en 1153, pas un en 1140, 1141. 1143, 1150, 1151, 1154, pas un de 1157 à 1161, etc.

Autre particularité inquiétante : en 1147, quinze actes sont datés de l'an 11 du règne, ce qui les reporte après le ler août, si le calcul précédent est juste. Mais comme ils impliquent la présence du roi en France et que Louis VII était parti pour la Terre Sainte des le mois de juin pour n'en revenir qu'en novembre 1149, force est de supposer soit une erreur vraiment bien prolongée, soit un autre systeme de comput que celui auquel on se réfère.

Suivi dans les tout premiers temps, il est très vraisemblable, en effet, que ce système fut abandonné dès l'année 1139 et qu'on se borna dès lors à supputer les années du regne d'une manière moins exacte mais plus expéditive en faisant concorder l'an 1 avec l'an 1137. l'an 2 avec l'an 1138 et ainsi de suite. l'an 1 du règne étant censé commencer au même jour (1er janvier ou Pâques ou toute autre date) que l'an 1137 de l'incarnation.

Non seulement cette hypothèse explique la prétendue irrégularité relevée dans les pièces de 1147, mais elle permet de classer les autres d'une manière moins surprenante. Par exemple, toutes celles qui, pour 1141, portent une année de règne manifestement comptée à partir de 1137 (et l'on n'en trouve pas moins de quatorze dans ce cas) sont datées de l'an 5: toutes celles de 1143, au nombre de vingt et une, sont datées de l'an 7. Comment admettre qu'elles soient toutes indistinctement postérieures au 31 juillet 1141 on 1143? Pas

Louis VII a été comptée ici d'une date antérieure à jauvier 1136, d'une date que nous serions disposé à chercher le plus près possible du mois d'août 1135.

<sup>1.</sup> Il importe toutefois de remarquer que, dans cette statistique, nous n'avons pas tenu compte de quelques actes, d'ailleurs fort peu nombreux, dont des copies ignorées de M. Luchaire permettent de rectifier les dates. Nous avons, par contre, fait usage de quelques actes dont M. Luchaire n'a pas connu l'existence.

de difficulté, au contraire, si le point de départ des années du règne est pris au début de 1137 et non au 1er août.

Mais s'il en est ainsi, l'indication de l'année du règne se confond avec celle de l'année de l'incarnation, et il serait plus utile que jamais de savoir exactement à quelle date les rédacteurs des actes royaux faisaient commencer cette dernière. Était-ce bien à Pâques, comme le dit M. Luchaire? N'était-ce pas au 25 mars 1, ou bien encore soit à Noël soit au 1er janvier 2, comme on l'a dit aussi?

On ne saurait ètre affirmatif. Les quelques actes invoqués en faveur du style de Noël ou du style du 1<sup>er</sup> janvier présentent dans leur rédaction trop d'irrégularités pour qu'on en puisse rien déduire quant aux usages suivis à la chancellerie royale <sup>3</sup>. D'autre part, deux on trois des cas allégués par M. Luchaire semblent favorables à l'hypothese des styles de Pàques ou du 25 mars <sup>4</sup>, sans qu'on soit d'ailleurs en mesure d'opter pour le premier d'entre eux si ce n'est parce qu'il devait prévaloir au temps de Philippe Auguste. Mais nous n'en savons pas assez pour rejeter sans hésitation l'hypothèse des styles de Noël et du 1<sup>er</sup> janvier : en présence de données aussi peu nombreuses et aussi peu sûres, mieux vaut se résigner à l'ignorance et reconnaître ici encore que les précisions chronologiques apportées par M. Luchaire et généralement acceptées n'ont pas pour elles de garanties suffisantes.

En résumé, pour déterminer la date d'un acte de Louis VII, nous ne pouvons, d'ordinaire, nous guider que sur l'année de l'incarnation, et nous ne saurions dire avec certitude comment celle-ci fut calculée alors à la chancellerie royale. Les dates proposées par M. Luchaire doivent donc être écartées et la chronologie qu'il a établie demande à être revisée entièrement.

Louis Halphen.

<sup>1.</sup> Hypothèse proposée par M. de Lasteyrie, Cartulaire général de Paris, 1. 1, p. xxxii-xxxv.

<sup>2.</sup> Cf. Luchaire, Études sur les actes de Louis VII, p. 25.

<sup>3.</sup> Il suffit ici de renvoyer a la démonstration de M. Luchaire, loc. cil.

<sup>4.</sup> Ce sont les n° 198, 199 du catalogne de M. Luchaire et peut-être le n° 341, s'il porte bien le millesime de 1154. Voir Luchaire, p. 26-27, et Lastèyrie, toc. cit. = Les autres actes allégués par M. Luchaire ne sont pas probants : le n° 270 est d'une rédaction irreguliere; le n° 269 n'est pas nècessairement contemporain du n° 270 et peut fort bien avoir eté donné à la fin de l'année 1151, car Saint-Jean-d'Angély, d'ou il est daté, est sur la grand'route que le souverain suivait d'ordinaire aussi bien pour aller en Aquitaine que pour en revenir ; le n° 275 n'est reporté par M. Luchaire a 1152 n. 81.5, que par suite d'une erreur qui lui fait placer 4e 13 janvier 1152, et non 1151, la mort de Suger.

# UN RÉCIT CATHOLIQUE

#### DES TROIS PREMIÈRES GUERRES DE RELIGION

LES ACTA TUMULTUUM GALLICANORUM.

I.

Il existe assez peu de récits catholiques des guerres de religion. Quelle que puisse être l'explication de ce fait, les réformés ont beaucoup plus et mieux écrit que leurs adversaires. Secousse présentait déjà cette observation<sup>4</sup>, dont les publications de textes faites depuis la grande édition des *Mémoires de Condé* n'ont pas affaibli la portée. Si l'on a pu, non sans vraisemblance, reprocher aux historiens modernes d'avoir puisé leurs idées sur cette époque a des sources unilatérales, ils avaient beau jeu pour répondre qu'on se documente où l'on peut. Le nombre et la valeur des écrits protestants créent en faveur des huguenots un préjugé.

Nous devons donc considérer comme une bonne fortune de pouvoir grossir, fût-ce d'une unité. la bibliographie catholique de ce sujet. Ce n'est pas que le morceau que nous publions aujourd'hui soit absolument inédit, ni même tout à fait inconnu. Il fait partie d'un recueil imprimé à Munich, chez Adam Berg<sup>2</sup>, en 1573, sous le titre de: Illustria ecclesiae catholicae trophoea<sup>3</sup>. Il existe, à

- 1. Mémoires de Condé, t. 1, p. 1x : il a renoncé à imprimer les réponses catholiques, « soit parce que ces réponses étoient trop diffuses, soit parce qu'il y en a eu peu qui ayent paru mériter la réimpression. Il faut en convenir de bonne foi. Presque tous les écrits politiques qui, pendant le xvi siecle, sont sortis de la plume des huguenots sont mieux faits et mieux écrits que ceux qui ont été publiés par les catholiques ».
- 2. Imprimeur connu. On relève notamment, dans le catalogue n° tV de la librairie munichoise Leutner, les deux mentions suivantes : 62, « Freyheiten... A. Berg, 1568 », et 738, « New Müntz Buech... München, bey Adam Berg, 1597 ». C'est chez Berg aussi que Vendius imprimera son Carmen in landem Alberti ducis Bavariae. N'a-t-il que le nom de commun avec l'Adamus de Monte qui, à cette même date de 1573, donnait, dans une localité mal determinée (Oragniae), une célébre pièce luguenote, le Dialogus d'Eusebe Philadelphe? Nous reviendrons plus loin sur ce petit probleme.
- 3. Illustria [ ecclesiae | catholicae | trophoea, | ex recentibus Anglicorum | martyrum, Scoticae proditionis, Galli | corumque furorum rebus gestis graviss. | virorum fide notatis. | Charae posteritati, | ul nimirum ea de praesentium errorum | natura atque ingenio integré ac li | beré tandem indi-

notre connaissance, au moins trois exemplaires de ce recueil, un à la bibliothèque de l'Université de Cambridge<sup>4</sup>, deux à la bibliothèque d'État de Munich<sup>2</sup>. Il est mentionné par Fevret de Fontette, qui a vu qu'une partie des *Trophoea* intéressait l'histoire de France, mais qui ne paraît pas avoir tenu le volume entre ses mains<sup>3</sup>. Aucun autre bibliographe, semble-t-il, ne l'a signalé, et aucun historien n'a utilisé la partie de ce recueil que nous publions aujourd'hui.

Avant de parler de ce morceau lui-même, il est nécessaire de dire ce que sont, dans leur ensemble, les *Trophoca*. Ils sont dédiés au prince bavarois Ernest, administrateur de l'évèché de Freisingen, fils du duc Albert V de Bavière<sup>4</sup>, par Érasme Fend ou Vent (Vendius), conseiller ducal et archiviste du duc<sup>5</sup>. Dans une épitre parénétique, datée de Munich, le 31 octobre 1573, sur la situation douloureuse où se débattait l'Église<sup>6</sup>, il a tenu a présenter trois fameux exemples des « fureurs » dont les catholiques ont été victimes : fureurs anglaises, écossaises, françaises. Il ne prétend pas faire œuvre originale; il a recueilli des œuvres déjà publiées par d'autres, il se contente de les réunir.

- cet. [ Erecta. ] Anno M. D. LXXIII. Pet. in-8°, signé de quatre astérisques ou fleurons. puis A.-V., sans pagination,  $0^{m}145 \times 0^{m}092$ . Colophon: « Monachii excurerat [ Adamus Berg. Anno 1573. »
- 1. Acton e 22/10. L'existence de cet exemplaire m'a été signalée, il y a un peu plus d'un an, par M. Paul Meyer, à qui M. Jenkinson, principal librarian de Cambridge, en avait parlé. M. Jenkinson a bien voulu prêter pendant quelque temps le précieux volume a l'Université de Dijon, et c'est ainsi que j'ai pu l'etudier et en prendre copie. Je ne saurais trop le remercier de sa libérale obligeance.
- 2. Ainsi qu'il ressort d'une courtoise communication qui m'est faite par cette bibliothèque. La fermeture de cette bibliothèque pendant les dernières vacances ne m'avait pas permis de constater le fait par moi-toème.
- 3. Bibl. hist., 18081 : « Acta tumultuum gallicorum ab obitu II. II. Regis a. 1559, ad memorubilem Regis Cavoli IX victorium, a. 1569 consecutum. Ces actes sont imprimés avec le livre intitulé Illustria..., 1573, in-8°, » Fevret de Fontette ne mentionne pas la ville ou ce livre a été imprimé. On notera l'incorrection de la mention « imprimes avec ». C'est « imprimés dans ».
- 4. « Reverendiss, ac illustriss, principem D. Ernestum Administratorem Frisingen. Episcopatus, comitem Palat. Rheni, utriusque Bayariae ducem... »
- 5. La note qui m'est communiquée par la bibliothèque de Munich lui donne cette seconde fonction et renvoie sur ce personnage à Zedschrift für Bayern, 2 .l., 2 Bd., 1817, p. 380 et suiv. et a Kobolt, Baier. Gelehrtentexikon, Landshut, 1795, p. 707, et supplement, p. 416 et suiv. Ces deux ouvrages ne m'ont rien donné sur le sujet qui m'intéressait.
- $-6, \sim$  De nostrorum temporum statu, ac ultimis Ecclesiae difficultatibus Epistola paraenetica, »
- «Quarum rerum fria illustria habemus exempla, tres efficacissimas admonitiones, ex Anglorum, Scotorum, Gallorumque furoribus. Hacc ab aliis quidem

Cette dernière affirmation est incontestablement exacte en ce qui concerne les deux premières parties du livre. La première est une réimpression, sans nom d'auteur, de l'Historia martyrum Angliae de Maurice Chauncy, imprimée pour la première fois à Mayence en 1550, et présentée par deux Chartreux de cette ville, Vitus de Dulken et Guillaume de Sittart. La seconde est la Proditionis ab aliquot Scotiae perduellibus adversus seren. Reginam ... narratio, imprimée à Louvain en 1566. Seuls les derniers mots de la Narratio ont été modifiés par Fend pour mieux annoncer la troisieme partie<sup>4</sup>. les Acta tumultuum Gallicanorum. Mais le volume ne se termine pas avec les Acta. Il comprend encore deux morceaux : 1º une pièce contre Coligny, Ad perduellionis Admiralij causas responsio<sup>2</sup>, qui est, sinon une traduction littérale, du moins une paraphrase latine du pamphlet d'Antoine de Fleury, Responce à un certain escrit, publié par l'Admiral et ses adhérans, paru a Paris et à Lyon en 1568; 2º une lettre, réelle ou supposée, datée de Constantinople, le 6 avril 1568 et adressée par Aloisius Cucchius à un patricien de Venise, Bartholomaeus de Rodolphis. Cette lettre prétend que l'ambassadeur de France auprès de la Porte. Guillaume de Grantrye, est un huguenot³; pour obtenir en faveur de ses coreligionnaires l'appui du Turc, il aurait révélé au grand-vizir que leur religion était à peu de chose près celle des musulmans; mais on lui aurait répondu que le sultan ne traitait pas avec des traitres et rebelles 4.

Revenons maintenant aux *Acta* eux-mêmes ou, comme s'exprime avec plus de brieveté le titre courant, aux *Furores Gallici*<sup>5</sup>. Si

jam ante in publicum emissa, colligere volui, subque tuae Celsitudinis patrocinio, Princeps optime, iterum legenda porrigere... »

- 1. « Atque hoc quidem per Scotiam datum est religioni ac legitimo magistratui vulnus. Subjungamus huic tertium infælicis hujus seculi exemplum. Galliarum, nobilissimi regni, recens adhuc in religione naufragium. »
  - 2. Signalé par Lelong (18043) comme imprimé chez P. Frémy en 1568, in-8°.
- 3. La correspondance de Grantrye nous fait malheurensement défaut pour 1568 (voy. Charrière, t. III, p. 91). Il est d'ailleurs exact que Grantrye finit par se faire protestant (France protestante, 4<sup>re</sup> éd.).
- 4. Ces deux morceaux sont eux-mêmes annoncés par une sorte d'epitre Lectori pio, où l'on démontre que la religion s'établit « patiendo perferendoque, ... non percutiendo et rebellando ». Que le calvinisme ail servi de couverture aux passions humaines, non seulement cela ressort du récit qui précède, « sed edocent idem quoque ipsi Calvinianorum commentarii », où ils insistent (affusion à la Place et à la Planche) sur la rivalité des Montmorency-Chastillon et des Guises. C'est pour achever de le prouver que l'auteur s'appuie sur ces deux écrits, l'un imprimé l'année précèdente (sic), l'autre qui démontre que les rebelles ont sollicité le seconrs des Turcs.
  - 5. Titre déjà utilisé, du côté huguenot, pour le celebre pamphlet d'Ernestus

Fend a dit vrai, ce récit n'était pas plus inédit que les deux premières parties de cette trilogie catholique. Il n'y avait là, encore, qu'une réimpression. Nous n'avons pas de raison pour mettre en doute, sur ce point, la véracité du collecteur, et si nous n'avons pas trouvé trace d'une édition antérieure et indépendante des  $Acta^4$ , il apparaît bien que ce texte a dû être rédigé peu de temps après la victoire de Moncontour, qu'il exalte dans son titre mème, entre la paix de Saint-Germain, qu'il mentionne pour la déplorer, et la Saint-Barthélemy, à laquelle il serait étrange qu'il n'eût pas fait allusion, s'il était postérieur à cet événement. Que la publication de Fend, à la date de 1573, ait eu pour objet de contre-balancer en Allemagne l'influence des récits protestants du massacre, cela paraît évident. Mais la rédaction des Acta eux-mèmes ne semble pas pouvoir être placée au delà de  $1570^2$ .

Comment se présentent-ils à nous? Ils s'ouvrent par une sorte d'introduction Ad lectorem pium, dissertation assez développée sur la légendaire piété des Français, la prospérité dont a joui le royaume tant que la religion y a été respectée, les désastres inséparables de l'hérésie. Cette dissertation nous fait connaître le dessein de l'auteur : il s'agit, pour lni, de répondre aux pamphlets et aux œuvres historiques des adversaires de l'Église. Déjà l'auteur des Acta s'était rendu compte du fait que nous signalions en débutant, a savoir que la « presse » était surtout au service des hérétiques. Il faut leur arracher ce dangereux monopole.

C'est surtont en Allemagne que ce monopole s'exerce. — Nous ne pouvons songer à traiter ici, et en passant, cet important sujet des efforts faits par les publicistes français des deux camps pour gagner à leur cause l'opinion publique allemande; c'est une des parties capitales de l'histoire du pamphlet au xvi siècle. Toujours est-il que les réformés avaient un intérêt de premier ordre à se concilier l'opinion allemande; l'Allemagne était la grande réserve des reitres,

Varamundus, attribué, d'une façon assez disentable, à Hotman. Notons ici que, dans son Réveille-matin français de 1574. Philadelphe (2º dial., p. 115) dit qu'un imprimeur catholique a imprimé son premier dialogue et en « a vendu luy mesmes a beaucoup de ses compagnons avec un certain autre livre qu'on nomme des fureurs françoises, qu'un Alleman fit en latin tost après les jours du massacre ». S'agit-il ici non du livre de Varamundus, mais de nos Furores a nous, et tenous-nous dans cette phrase la prenve de l'identité d'Adamns de Monte (voy. ci-dessus, p. 59, n. 2) avec Adam Berg? Celui-ci serait-il parent de magister Adam Ambergan natus, signale à Venise et à Rome en 1471-72? Notons simplement que Vend est né, lui aussi, a Amberg.

1. La bibliotheque de Munich n'en a pas trouvé davantage.

2. On a déjà remarqué, sans donte, qu'une des pieces annexes (voy. ci-dessus, p. 61, n. 4) nous est donnée comme datant de « l'année précédente ». Or, cette piece est parue en 1568. le grand marché d'hommes du temps; il s'agissait donc de rendre faciles les levées faites au nom de Condé, de démontrer que les levées faites au nom du roi étaient en réalité destinées à servir l'ambition des Guises. Les princes allemands étaient tous plus ou moins hostiles à la maison de Habsbourg; il fallait leur démontrer qu'une France toute catholique romaine serait la proie des influences espagnoles; beaucoup d'entre eux. et parmi les alliés du roi. étaient luthériens: il fallait atténuer à leurs yeux les différences entre la confession d'Augsbourg et celle de Genève, obtenir auprès du roi leur intervention en fayeur des persécutés.

A cette campagne de presse, l'auteur des Acta veut opposer une campagne catholique. Son récit n'est pas, en effet, un récit quelconque des événements qui se sont produits entre 1559 et 1569. destiné à des lecteurs quelconques. C'est un récit qu'il a écrit à l'intention de « quelques catholiques allemands »: Allemands de marque, puisqu'il les traite de « magnifiques seigneurs ». A l'en croire, c'est même à la sollicitation de ces personnages qu'il a rédigé son travail. Il lui a, dans une certaine mesure, laissé la forme épistolaire, comme s'il l'adressait à des correspondants réels. Ses Acta sont donc une œuvre de polémique antiprotestante, qui a pour objet de rectifier les jugements généralement portés par les Allemands sur les guerres religieuses de France. On peut même dire qu'il s'agit de quelque chose de plus précis encore : détourner les princes allemands. catholiques ou même luthériens, de fournir des reitres aux rebelles. Le récit de la bataille de Moncontour est tout entier construit pour inspirer aux Allemands l'horreur de ces luttes qui deviennent toujours. pour eux, des luttes fratricides, puisqu'on les retrouve dans les deux armées; on fait appel à leur patriotisme; on dénonce cette vénalité qui les pousse à s'offrir à qui paie le plus : on implore leur respect ou du moins leur pitié pour ce royaume de France qui leur a toujours été bienfaisant. Il ne serait pas exagéré d'aller jusqu'à écrire que les Acta sont un manifeste destiné à entraver l'action des racoleurs protestants en Allemagne.

Il ne faudra jamais oublier, pour apprécier cet ouvrage, que l'objet en est très nettement déterminé.

#### 11.

Sans que le texte des Acta soit divisé en chapitres<sup>4</sup>, on peut assez facilement y distinguer trois parties :

1º Un exposé, à peu près chronologique, des événements qui se

1. Les titres marginaux sont abondants et souvent très expressifs : Regina

succèdent depuis 1559 jusqu'après la rupture de la paix de Longjumeau. On notera dans les dernières pages de ce récit un certain désordre; il semble que l'auteur ait voulu entasser les faits qui n'avaient pas trouvé place dans les pages précédentes;

2º Un exposé des dévastations et des cruautés commises par les huguenots, horrenda Hugenotorum scelera. C'est la partie la plus originale des Acta;

3° Une reprise de la narration, relatant la campagne du duc d'Anjou en Poitou, jusqu'à la bataille de Moncontour, et se terminant sur une allusion à la paix de Saint-Germain.

Ces trois parties sont de valeur assez inégale. La première est un résumé qui est surtout intéressant par ce qu'il nous révèle des tendances de l'auteur et aussi de ses procédés historiques. C'est ainsi, par exemple, qu'un narrateur catholique des premiers troubles pouvait être embarrassé par le massacre de Vassy; il aurait pu cependant s'en tirer, comme le fit Guise lui-même, en rejetant la responsabilité du tumulte sur les huguenots et en insistant sur le caractère hérétique, aux yeux des luthériens comme à ceux des catholiques. des doctrines calvinistes; notre auteur a préféré une solution plus élégante, encore qu'un peu naïve : il a purement et simplement passé l'événement sous silence. Ailleurs, il a une façon caractéristique de falsilier les faits sans énoncer formellement une contrevérité, mais en se contentant de ne pas dire toute la vérité : par exemple, en rapportant que le Parlement de Paris refusa l'enregistrement de l'édit de janvier, il n'a garde d'ajouter que cette compagnie finit par céder: ce qui fait que le lecteur (en l'espèce un lecteur étranger) peut supposer que l'édit n'a pas été enregistré. Il accepte des bruits qu'on a pu croire vrais au moment même où ils se sont répandus, mais dont l'on a depuis constaté l'inexactitude. L'hypothèse qui lui est la plus favorable, c'est qu'il u'a pas eu de renseignements directs sur toutes les parties de cette première période et qu'il s'est contenté de travailler sur des plaquettes catholiques contemporaines, sans prendre la peine d'en faire lui-même la critique. Tout fait a la charge de ses adversaires lui semble n'avoir pas besoin d'être démontré.

Sur un point seulement, dans cette partie de son œuvre, il déploie une richesse et une précision de détails qui sembleraient bien indiquer que nous avons affaire ici à un témoin on à quelqu'un de très

Galline pestis. — Cancellariy Hospitalis improbitas. — Pax anno 1562 turpis. — Condaeus ab Hugenotis vex eventus. — Regius exercitus Reginae vafritae (sw) frustra tempus tevil. — Altera fordissima Galline pax. — Pax iniqua rescissa. — Horrenda Hugenotorum scelera, etc. bien informé : il s'agit de la vie intérieure de Paris entre la surprise de Meaux et la bataille de Saint-Denis. Il y a là une description, qu'on ne trouvera nulle part aussi vivante, de la panique à laquelle la ville fut en proie et de l'espèce de « terreur » catholique qui s'y installa.

Quant à la seconde partie, aux horrenda Hugenotorum scelera, c'est un morceau des plus intéressants. Il prend sa place dans toute une série hagiographique et martyrologique qui commence dès 1562 avec les écrits de Gabriel du Préau, de Saconay, de Claude de Sainctes, qui se continue par le De tristibus Franciae, qui se développe à la fin du siècle dans le Theatrum crudelitatum haereticorum nostri temporis et qui n'a pas encore, à l'heure actuelle, achevé son évolution<sup>4</sup>. Série qui a pour objet de répondre au livre de Crespin<sup>2</sup>, de constituer un Antimartyrologe<sup>3</sup>.

Destructions de sanctuaires, de reliques, d'objets du culte, outrages à la sainte Eucharistie, violences contre les personnes des catholiques, spécialement des prètres, des moines et des religieuses, sur tous ces points notre auteur a soigneusement repris les détails qu'il trouvait dans Claude de Sainctes. Au besoin, il ne s'est pas fait scrupule d'y ajouter : de Sainctes parle-t-il d'une scene scandaleuse dont Jeanne d'Albret a été le témoin, notre texte dit que tout s'est passé avec l'assentiment de celle-ci. Il se garde bien de dire que les chefs de la réforme réprouvaient ces excès, comme aussi de mentionner les violences commises par les gens de l'autre parti, et qui ont pu provoquer des représailles.

Sur un certain nombre de ces points, les Acta ont certainement altéré la vérité, par exemple dans l'histoire du siège de Mornas. Chez l'auteur comme chez de Sainctes, on relèvera une certaine propension à se complaire aux épisodes d'une bestialité particulièrement répugnante et surtout aux détails obscènes : empalements, ventres ouverts, boyaux dévidés, viols, mutilations. Un certain nombre de ces faits ont pu se produire : les armées du xvi° siecle, à quelque partiqu'elles appartinssent, n'était pas composées de saints, et, même dans les armées modernes, il n'est pas sûr qu'une disparition un peu prolongée de la discipline n'amènerait pas le retour de semblables atrocités. Mais ce que nous devons signaler chez nos auteurs (qui seront suivis en cela par le Theatrum), c'est l'espèce de sadisme

<sup>1.</sup> C'est ainsi que le *Theatrum*, publié en 1587, en 1588, en 1607, a cté redonné à Lille, chez Desclée et Brouwer, dans une pensée d'édification (s. d., vers 1884).

<sup>2.</sup> Dont la première édition remonte à 1554.

<sup>3.</sup> Titre déjà employé en 1622 par Jacques Severt.

littéraire qui les pousse à entasser les histoires de ce genre. Ce sadisme, joint à la rareté des noms propres et des dates précises, nous met en défiance. Quelques-unes de ces histoires ont servi plusieurs fois, ont été appliquées à des personnages et à des lieux différents. Certaines sont d'une criante invraisemblance. A qui fera-t-on croire que des nonnes échappées du couvent « ultro se porcis violandas immiserunt »? Vraiment leur lubricité ne pouvait-elle trouver, dans les armées huguenotes, d'autres moyens de se satisfaire?

La troisième partie, le récit de la campagne de l'année 1569, tranche sur le reste. Ce n'est plus ni le vague de la première, ni le ton uniquement apologétique de la seconde. C'est un récit détaillé des opérations militaires, et dont l'auteur semble bien, au moins à partir de la bataille de Jarnac, avoir suivi l'armée du duc d'Anjou. Sur le siège de Poitiers et sur Moncontour, il est d'une précision remarquable.

#### III.

Quant à l'esprit dans lequel sont écrits les Acta, il va de soi que c'est un esprit violemment antihuguenot. Mais cette constatation ne saurait nous suffire, et il importe de voir contre quels personnages se dirige particulièrement la haine de l'auteur. Peut-ètre cette étude nous permettra-t-elle de faire avec lui plus ample connaissance.

N'oublions pas que les Acta sont une œuvre de propagande destinée à lutter en Allemagne contre la propagande protestante. Or, si quelque chose pouvait, aux yeux des Allemands, légitimer la révolte protestante, si quelque chose pouvait les engager à fournir des secours aux rebelles, c'était la présence à la tête des troupes huguenotes d'un prince du sang. La tiction soigneusement entretenue par les protestants, en vertu de laquelle Condé, tidele serviteur de la couronne, n'avait d'autre but que de délivrer le roi de la tyrannie des Guises, cette liction permettait aux princes allemands, en toute sûreté de conscience, d'envoyer leurs sujets servir dans les rangs d'une armée qui s'intitulait, après tout, « l'armée du roi ». Financierement même, cette fiction avait son importance puisqu'elle ouvrait aux créanciers de Condé la possibilité de se faire rembourser, au besoin, par Sa Majesté Très Chrétienne elle-même.

C'est contre cette fiction que notre écrivain dirige son principal effort. Il fant ruiner le prestige qui, dans l'esprit naturellement hiérarchique des Allemands, s'attache à la personne d'un prince de sang royal. A l'image d'un grand qui n'a pris les armes que pour délivrer son roi et défendre la conscience de ses fidèles, il faut subs-

tituer l'image d'un séditieux et, si possible, d'un usurpateur, pour qui la religion n'est qu'un prétexte et la couronne le but. De là vient l'importance que l'on accorde à l'histoire, probablement inventée de toutes pièces, du couronnement de « Louis XIII » à Saint-Denis. Si cette histoire avait pu se répandre en Allemagne, le même sentiment qui tournait les Allemands vers Condé, le respect des puissances légitimement établies, les aurait poussés à se séparer de lui.

Mais faut-il croire que notre auteur ne prenait pas lui-même cette histoire très au sérieux? Craignait-il qu'on en apercût très vite la fausseté? Ou bien, puisqu'au moment où il écrivait Condé était mort, trouvait-il préférable de diriger ses coups contre un ennemi plus réel? Toujours est-il qu'après avoir salué dans la mort de Louis de Bourbon l'écrasement de la « tête du serpent », il présente, en faveur du prince, des circonstances presque atténuantes. Si les Allemands ont pu se laisser séduire par l'éclat du nom et de la race de Condé. c'est au'après tout celui-ci n'était qu'en apparence le chef des rebelles: derrière lui son âme damnée, le véritable organisateur du complot, a tout conduit, tout préparé. La mort du prince a violemment déchiré les voiles; et les raisons fallacieuses que les Allemands pouvaient avoir de soutenir un parti commandé par un prince du sang, ces raisons ne peuvent valoir en faveur d'un simple gentilhomme. De là les attaques violentes contre Coligny et, en général, contre les Chastillon. Il est curieux que, parmi ces attaques, on ne relève iamais l'accusation d'avoir trempé dans l'assassinat du duc de Guise. Sans doute que les justifications répandues en Allemagne, - et en traduction allemande, - par l'amiral rendaient ici la tàche de l'accusateur trop difficile.

Mais Condé et Coligny n'absorbent pas toutes les colères de l'auteur. La reine-mère en a largement sa part. Dans nul autre pamphlet peut-ètre on n'a si clairement dénoncé les hésitations de Catherine, ses complaisances pour les buguenots. Les historiens protestants n'ont pas dit plus fortement que ce catholique que la reine avait failli se tourner de leur côté; et s'il ne l'accuse pas positivement d'avoir trahi, il laisse entendre qu'il pourrait bien y avoir, dans les bruits qui circulent, quelque chose de vrai. Nons avons là comme une esquisse catholique du Discours merveilleux de la vie et déportements de la royne. Les Montmorency sont à peine mieux traités et mème la mort du connétable ne lui attire pas la sympathie de ce farouche catholique.

En face des ennemis plus ou moins déclarés, les amis. Au premier rang figurent les Lorrains, et surtout le cardinal. Le silence gardé

au sujet des causes de la conspiration d'Amboise comme au sujet de Vassy et aussi de la querelle des Guises avec les Montmorency en 1565, le récit tendancieux du colloque de Poissy, tout, jusqu'aux attaques contre la reine-mère, permet de dire que les *Acta* ont été rédigés dans l'entourage et sous l'inspiration du cardinal de Lorraine. Il n'est pas jusqu'à une allusion faite à la question des Trois-Évêchés qui ne nous ramène au temps de la « guerre cardinale » et qui n'ait pour objet de montrer dans les Guises des amis de l'Empire.

Ce « guisard » est en même temps un « espagnolisant ». Non seulement il rappelle que si Catherine l'avait voulu, Philippe II aurait employé ses forces à défendre en France la vraie religion; non seulement il fait l'éloge du duc d'Albe, mais il mèle à son récit des troubles de France un passage sur les gueux et, en parlant des soldats du roi catholique. il lui arrive de dire les « nôtres ».

Pouvons-nous serrer davantage le problème? On ne peut ne pas remarquer le soin avec lequel les Acta s'étendent sur le rôle joué, dans la lutte contre l'hérésie, par la Compagnie de Jésus, particulièrement durant les événements parisiens de 1567. Il y a là des détails qui ne se retrouvent guère que dans la correspondance des Pères. A côté du cardinal de Lorraine. l'un des personnages les mieux traités est le cardinal de Tournon, l'un des principaux protecteurs de la société naissante. On peut donc conjecturer que notre anteur appartenait à la Compagnie. Ce serait un jésuite qu'il faudrait voir dans celui que le titre des Acta appelle « virum quemdam pinm et eruditum, luctuosae istius calamitatis testem » '.

Est-il possible de donner un nom propre à ce jésuite qui, dans notre hypothese, aurait été chargé par le cardinal de Lorraine d'écrire pour les Allemands une histoire catholique des guerres civiles? On ne pourrait sans doute tronver de réponse décisive à cette question que dans les archives de la Compagnie. La seule donnée utile que puisse nous fournir le texte lui-mème, c'est l'insistance avec laquelle on revient, et deux fois, de la façon la plus imprévue, sur l'éloge des catholiques toulousains. Le jésuite que nous cherchons à identifier a dù vivre à Toulouse et il devait, en 1570, entretenir encore des rapports étroits avec les catholiques de cette ville.

Cet ensemble de présomptions est-il suffisant pour attribuer les

<sup>1.</sup> Le titre de *Trophoea ecclesiae* paraît être resté en honneur dans la Compagnie. Il est repris (*Trophoea Romana S. Catholicae ecclesiae*) par le P. Vitus Erbermann, S. J., pour un ouvrage de propagande antiluthérienne, à Mayence, en 1672 (Sommervogel, t. III. p. 409).

Acta au célèbre protagoniste de la Compagnie, le P. Emond Auger? C'est lui qui, en 1566, réussit à faire établir dans le palais de Bernuy le collège de Toulouse, et son activité apostolique dans cette ville eut alors le plus grand succès . En 1569, il adressait aux catholiques toulousains une longue lettre d'encouragement qui fut imprimée sous le titre de Sucre spirituel pour adoucir l'amertume des aigres malheurs de ce temps². Or, le même Emond Auger, au moment où il allait quitter Lyon pour retourner à Toulouse en octobre 1568, avait reçu du roi et de Catherine l'ordre de suivre l'armée du duc d'Anjou³. Le provincial d'Aquitaine a donc été témoin des événements qui se déroulèrent en Poitou en 1569¹ et dont notre texte nous donne un récit détaillé.

Assurément, cela ne suffit pas pour que nous affirmions que le P. Emond Auger et l'auteur des *Acta* ne sont qu'une seule et même personne. C'est donc sans nom d'auteur que nous publions ce texte à peu près inconnu, et qui n'a jamais été utilisé. Même anonyme, il mérite de prendre place dans notre littérature historique. comme un témoignage des efforts tentés par les catholiques pour ruiner l'œuvre des écrivains protestants, des Pierre de la Place et des Régnier de la Planche<sup>3</sup>.

Henri Hauser.

# Au lecteur pieux.

Ceux qui ont écrit l'histoire du royaume de France depuis ses origines offrent à notre admiration deux faits essentiels : la prospérité des rois, la fidélité du peuple. Et ces deux faits ont pour cause, de toute évidence, la piété traditionnelle des Français envers Dieu et l'Église. Les rois ont mérité jusqu'à ce jour, en ce qui touche la religion et le culte divin, les plus grands éloges. Preuve en soit, outre la sainteté même de leur vie, leur incroyable libéralité à l'égard du clergé. Nulle part peut-être dans tout le monde chrétien n'existent de plus grandes œuvres dues à des princes pieux : nulle part le clergé n'était plus heureux. Aussi,

- 1. Voy. dans Fouqueray, app. E, p. 658, une requête des chanoines de Toulouse du 1er sept. 1566.
- 2. Lyon, 1570 (Baudrier, t. II, p. 125). Sommervogel, t. I, p. 637, dit qu'en 1569, Auger avait écrit cette lettre : « La ville de Toulouse la fit imprimer sous le titre de Sucre spirituel, la ville de Lyon la fit réimprimer l'année suivante. » Manque à la Bibliothèque nationale, et aussi aux collections de M. Baudrier.
  - 3. Voy. la lettre d'Auger, du 8 oct. 1568, dans Fouqueray, p. 622.
- 4. Voy. sa lettre datée de Jarnac, 14 mars 1569, dans Fouqueray, app. 11, p. 661.
- 5. Nous avons traduit ce texte intégralement, réserve faite de deux on trois passages de rhétorique pure.

a-t-on pu dire de la France qu'elle était le paradis des clercs. D'autre part, l'amour des sujets et des hommes de tous les ordres pour leurs rois n'avait d'égal chez aucun autre peuple chrétien. La conséquence, c'est que les rois très chrétiens ont toujours été chez eux à l'abri de toute offense, et invincibles au dehors : Dieu récompensait leur piété et leur dévotion, les suiets défendaient avec zèle leur sûreté et leur honneur. Mais voici, dirait-on, qu'ils ont perdu ce lustre d'autrefois : les rois eux-mêmes, dans leur propre maison, sont exposés à tous les dangers par la perfidie des leurs; les sujets ne sont plus soumis à Dieu et à leurs rois; ils embrassent avec un tel entêtement les chimères de leur propre cerveau que, rejetant avec la foi toute piété et toute obéissance, ils semblent vouloir plutôt donner les lois que les recevoir on les subir2. Il faut bien qu'une si soudaine révolution ait quelque grande cause. Et l'on n'en peut imaginer d'autre que l'amour de cette nouvelle et fausse religion, pour laquelle on rejette l'antique et sainte foi. Voilà le seul fléau de la France, qui ruine la prospérité des rois, qui enlève le sens à leurs sujets. Couverts du spécieux prétexte de la religion, ils croient servir la cause de Dieu, tandis qu'ils font ouvertement la guerre à Dieu et à ses saints; et enfin cette folie est cause que ce royaume de France, autrefois si florissant, sera pour la postérité un objet de dérision, un théâtre où le monde viendra chercher les châtiments et les exemples de l'hérésie et de l'impiété. Car la destinée de la France fera l'étonnement de l'avenir; la fortune de ce royaume attirera les yeux et les pensées de tous; et le désastre qui suivra cette perversion momentanée semblerait incroyable aux âges futurs, si les ruines de tant de villes, de châteaux, d'églises ne parlaient assez haut, si ne témoignait le malheur même de cette terre jadis illustre.

Les catholiques ont raison de penser que le récit de ces événements est nécessaire à l'Église, pour deux raisons : cet exemple frappant de la colère divine contiendra les hommes pieux dans le devoir, les mettra mieux en garde contre le zèle des novateurs; ils posséderont un véridique exposé de cette lamentable tragédie, qu'ils pourront opposer aux mémoires des hérétiques. D'une part, les honnètes gens, les gens de cœur s'accorderont volontiers à hair et à fuir cette engeance qui, animée d'une fureur titanique et d'une rage pire que celle des fauves, se déchaîne contre toutes les choses sacrées et profanes; d'autre part, les lecteurs de ce resumé auront l'avantage de pouvoir s'orienter avec plus de securité au milieu des œuvres que les écrivailleurs

<sup>1.</sup> Nous n'avons pu retrouver la source de cette curieuse expression.

<sup>2,</sup> Cf. une lettre du P. Laynez, 27 mai 1561, citee par Fouqueray (Hist. de la Compagnie de Jésus en France, t. 1, p. 263); « Ce royaume qui depuis tant de siecles s'était montré si devoué au service de Dieu et aux intérêts de l'Eglise... » D'ailleurs, la doctrine du parallelisme entre la fidélité spirituelle et la prospérite temporelle de la France se trouve dans la péroraison du discours prononcé par Laynez à Poissy.

répandent en faveur de l'impiété calvinienne. On verra clair dans bien des raisonnements dont les fourbes abusent les simples, leur faisant croire que c'est uniquement pour la cause de la religion que la France est actuellement bouleversée. Étrange évangile, qui a besoin de semblables arguments! On se défendra aisement contre cette ruse, quand on sera muni de cette description sincère et sommaire. On v verra que les troubles et les séditions n'ont pas eu pour cause la religion, qui jamais ne s'est établie de cette manière; ni la réformation, que l'Église n'a nullement confiée à de pareils chefs; ni la tranauillité des consciences, qui ne s'obtient point par le meurtre et le pillage: ni enfin, comme ils ont l'audace de s'en vanter, le salut du roi et du royaume; ils ruinent si bien ce salut qu'il sera très difficile de le rétablir. Mais plutôt on verra d'autres desseins, celui d'opprimer le roi, d'occuper le royaume, de chasser les bons, de les faire périr par le crime et la cruauté. Mais on verra aussi leur façon d'agir, non celle dont se vantent ces beaux parleurs et qu'ils colorent du titre flatteur d'une juste défense: mais telle qu'avant la naissance de l'Antéchrist les chrétiens n'en auront pas connu de pareille. Ce ne sont pas des crimes d'hommes. - car on n'y sent ni esprit ni raison, - mais rage de bêtes brutes, rage telle que si ressuscitait aujourd'hui Attila, ce fléau du monde, lui-même la dénoncerait. Cette rage inspire a l'empereur des Turcs tant d'aversion qu'il a refusé de recevoir en sa protection ce ramassis de scélérats1; il a cru peu sur d'admettre dans sa nation ces hommes qui pensent s'acquitter de leurs serments de fidélité quand ils déclarent permis tout ce qui leur plait.

Actes des troubles de France depuis la mort du roi Henri, en 1559, jusqu'à la mémorable victoire remportée par Charles IX, en 1569, sur les rebelles; qui peuvent passer pour un commentaire résumé de cette décade; adressés par un personnage pieux et savant, témoin de cette lamentable catastrophe, à quelques catholiques allemands.

Vous me demandez, magnifiques seigneurs, de vous renseigner sur les événements qui, en ces temps douloureux, se sont passés dans notre France. J'écrirai donc ce que j'ai observé moi-même et ce qu'ont observé d'autres spectateurs de cette tragédie, ou ce que nous ont transmis des catholiques, partie de vive voix, partie par leurs écrits. Et je n'écrirai pas tout, mais je choisirai quelques détails entre beaucoup, ainsi qu'il convient à mes faibles talents d'écrivain et à la brièveté épistolaire. Je débuterai par la mort du roi Henri : de cette époque

1. Allusion à la lettre de Cucchius qui est imprimée à la fin des *Trophoea*. Cette lettre fait donc corps avec les *Acta* eux-mèmes et devait exister dans la première édition, — indépendante, — de cet ouvrage, si une telle edition a jamais existé.

datent tous ces affreux malheurs, qui ont reçu depuis des accroissements de plus en plus considérables et qui sont venus au dernier point.

Pendant qu'Henri était occupé à de très sérieuses guerres, l'hérésie de Calvin se mit à se glisser en tous seus, quoique d'une marche secrète, à travers la France. Le roi, l'ayant su, créa dans Paris un tribunal extraordinaire pour juger les hérétiques! Mais comme la guerre battait son plein, que le roi pensait avant tout à repousser l'ennemi, et qu'il s'était proclamé, — chose peu digne de lui², — défenseur de la liberté germanique, cette institution ne tarda pas à s'affaiblir et les hérétiques allemands à circuler librement par toute la France.

Quelques années plus tard, les calvinistes, expulsés par Marie, reine d'Angleterre, furent reçus dans le royaume, et le roi, obéissant à une fuueste inspiration, leur permit de vivre comme ils avaient fait jusque-là en Angleterre<sup>3</sup>. Il y avait cependant des gens<sup>4</sup> qui mettaient tout leur zéle à l'avertir que cette maladie intestine de l'hérésie croissait de jour en jour; qu'il y avait danger à ce que de Genève, cette sentine d'hommes perdus, les ministres de Satan vinssent en foule vers la France et que, comme un chancre qui ronge de place en place, ce mal finit par dévaster tout le royaume. C'est pourquoi Henri, après la perte de son armée à Saint-Quentin, fit la paix avec l'Espagnol : car il annoncait en même temps l'intention de consacrer tous ses efforts et toutes ses pensées à extirper du royaume les hérétiques<sup>3</sup>. Aucune paix en effet ne pouvait être pour la France, ni plus heureuse ni plus souhaitable, puisque l'on donnait en mariage à Philippe d'Autriche la fille

- 1. Voy. N. Weiss, ta Chambre ardente, p. lxxt: vers le début de 1548. Elle fonctionne des le 2 mai, et l'édit du 19 nov. 1549 (Ibid., p. lxxii, n. 1) s'exprime ainsi: « Dès nostre nouvel advenement, ... nous aurions pour plus grand et prompte expédition... estably une chambre particulière en nostre Parlement a Paris... »
- 2. Notez que les Acta sont adressés aux catholiques allemands et que la question des Trois-Évèchés, même apres 1559, était loin d'être considérée comme vidée. Dans la Newe Zeittung von Franckreich de 1568 (Lb³³ 411, titre mal traduit au Catatogue), on dit que l'occasion est favorable de reprendre Metz, occasion manquée cinq aus auparavant.
- 3. Ce passage doit faire allusion a l'asile que la France offrit aux rebelles auglais après l'avénement de Mary. Voy. les réclamations de cette dernière dans son Calendar, p. 221 (8 avril 1556), p. 222 [42 avril; ces rebelles ont été recus secretement par le roi, qui a donné de l'argent à Dudley), p. 244, 261, 272 (29 oct., Dudley et les autres membres de la bande sont maintenant à Paris, et Wotton apprend que le roi a etc très bon pour lui). Voy. surtout (p. 276) cette lettre datée de Poissy, 30 nov. : Dudley continue ses menées à Calais; il a des intelligences secretes avec quelques marchands de cette ville qui n'aiment pas la facon de religion actuellement suivie en Angleterre.
- 4. Allusion an cardinal de Lorraine *Hist. eccl.*, J. J. p. 136, 1557) : « Il feit tant que le roy, persuadé... », consentit a l'etablissement de l'Inquisition.
  - 5. Voy. la Place, éd. Buchon, p. 13.

du roi, Élisabeth, et à Philibert de Savoie sa fille Marguerite. Tout faisait espérer joie et bonheur, mais les destins en décidèrent autrement : au milieu même des pompes nuptiales, le roi fut blessé en courant une lance contre de Lorges (Mongommery, capitaine des gardes, que les calvinistes appellent leur grand protecteur) et peu après mourut de sa blessure.

François II lui succéda. Dès le début de son règne il condamna à mort tous ceux qui, sous prétexte de religion, avaient osé tenir des assemblées défendues par les antiques coutumes et les lois du royaume. Sans retard, le Parlement de Paris fit brûler le conseiller Anne du Bourg, Auvergnat, violateur de l'édit du roi<sup>4</sup>. Mais en mars 4560, plusieurs conjurés, que leur propre perversité et la sévérité des édits avaient armés contre le roi, furent décapités; d'autres furent pris à Amboise quand le roi y fut venu et jetés dans la Loire<sup>2</sup>. François de Vendôme, personnage de haute noblesse, arrêté à Paris, mourut dans sa prison le 30 septembre<sup>3</sup>.

Louis de Bourbon-Condé, le chef des conjurés, est jeté en prison à Orléans, où les États du royaume se tenaient à cause des affaires religieuses. Au moment où il était absorbé par ces soucis, François, atteint d'une maladie subite, meurt le 5 décembre, au grand dam de la France. Car ce tout jeune roi avait reçu une excellente éducation et, dès ses plus tendres années, il promettait de devenir un prince très chrétien. Après lui Charles-Maximilien, qui règne aujourd'hui sous le nom de Charles IX, monta sur le trône à onze ans; mais le gouvernement du royaume fut remis à Catherine de Médicis, reine-mère, qui s'adjoignit Antoine de Bourbon, roi de Navarre; de ce jour, la France passa du bonheur suprême à l'extrème calamité. Car aussitôt Louis de Condé fut mis hors de prison et déclaré innocent; il se mit à défendre ouvertement la cause des hérétiques et, avec l'aide des frères

- 1. C'est-à-dire de l'édit de Châteaubriant. Du Bourg, condamné le 24 oct., fut dégradé le 20 nov., supplicié le 23 déc.
- 2. La Renaudie est tué le 18 mars. Sur la répression, voy. *Hist. eccl.*, t. 1, p. 304, ou plutôt la Planche, que ce texte suit.
- 3. Le vidame de Chartres. Le bruit de cette mort était controuvé. François de Vendôme ne mourut que le 22 décembre 1560, après avoir testé le 18 (L. de Bastard d'Estang, Vie de Jean de Ferrières). Même an lendemain d'Amboise, on doutait de cette mort, puisque, dans la Briève exposition de la paincture..., qui doit être de mai-juin (Mém. Condé, t. II, p. 655), on fit : « Le visdame de Chartres prisonnier, lequel se monstre en partie dehors et en partie en dedans la porte pour ce que aulcungs disent qu'il est mort en prison et autres en liberté. » Bruslard (Ibid., t. I, p. 15) dit simplement : « Le 20° d'aoust 1560, M. le vidame de Chartres fust, par commandement du Roy, envoyé à la Bastille... » Par une erreur inverse de celle que commet notre texte, l'Histoire généalogique le fait vivre jusqu'au 7 déc. 1562. Des le 13 juin 1561, le Parlement (Mém. Condé, t. II, p. 391, et lettre de Chantonnay du 1° juill., p. 13) a donné arrêt absolutoire pour Condé « et deffunct Messire le vidame de Chartres ».

de Chastillon, à espérer l'usurpation du trône. Les Chastillon, en raison des dignités dont chacun d'eux était revêtu, jouissaient d'un très grand pouvoir et d'une très grande réputation : Odet était évêque et se parait de son titre de cardinal (lorsqu'il eut été destitué de ses dignités, son effigie fut brûlée publiquement à Rome par ordre de Pie IV). Le second, Claude (sic), était amiral de France. Le troisième, Andelot, était, comme colonel général, un objet de respect pour tous les Français. Puis d'antres s'y ajoutèrent : la Rochefoucauld, Portien, Lorges et de nombreux chevaliers, ouvertement en révolte contre le royaume de France, auimés d'une violente haine contre la famille des Guises qui, sous les règnes de Henri et de François son fils, avaient joui à la cour d'une grande faveur. Marie Stuart, l'honneur de son sexe, reine d'Écosse et nièce des Guises, avait été épousée par François. Après la mort du roi, son mari, elle rentra dans sa patrie; elle y subit mille adversités, jusqu'à être mise en prison par ses propres sujets; mais, toute femme qu'elle était, elle sut montrer tout ce qu'il v avait dans la maison de Guise de zèle pour la religion et de constance.

(Sera continué.)

1. Sorbin (Cimber, t. VIII, p. 271 et suiv.) : « Portant, tout hérétique qu'il estoit, sa robbe et bonnet rouge, son rochet et camail... » Suivi par Brantôme, t. IX. p. 680. Voy. *Annales ecclesiastici*, t. XXXIV, p. 172, 375, 376. La bulle de déposition est du 31 mai 1563.

## FANCAN ET RICHELIEU.

(Suite et fin 1.)

#### VIII.

AVIS SUR LE CHOIX DU PREMIER PRESIDENT DU PARLEMENT

(un peu après le 16 mars 1627).

(Arch. des Aff. étr., France 787, fol. 30.)

Rien ne releve tant la reputation du souverain que de promouvoir des personnes bien censées et de bonne renommée dans l'administration des charges publiques d'autant que l'heur de gouvernement despend particulierement du sage choix des hommes, estaut imposible de faire reussir aucune chose avantageusement sinon par l'entremise de gens capables de les conduire et qui de plus aient encore les sentimens propres pour cela.

Dans la corruption du temps present, ce n'est pas un choix de peu d'importance que celui que le Roy et MM, ses ministres feront pour remplir la place vacante de la premiere presidence du parlement de Paris, qui est la cour des pairs, le modelle des autres parlemens et le principal apuy de l'Estat.

Il y a long temps que le parlement de Paris a besoin d'un bon chef. capable de porter hautement les choses bonnes et qui puisse hurter puissamment celles qui seroient pour donner des attaintes à l'autorité royale. En telle rencontre on peut dire, par exemple, que le feu president de Harlay a esté un des principaux instrument qui a destruy les effectz de la Ligue et qui a aydé à sauver la monarchie, laquelle court hazard d'estre encore envelopée dans les mesmes pieges, sy le malheur voloit qu'il arriva faute de Saint Honoré par mort ou par disgrace.

Pour revenir à ce choix, qui prendroit une personne hors du Parlement, ce seroit offencer le corps qui est rempli d'hommes de grandes qualitez. Le president d'Osembray est très homme de bien, le president Le Jay personnage de tres bou seus, le president de Believre d'entiere probité et le president de Mesme d'eminent savoir.

Sy le Roy donne la premiere presidence à M. d'Osembray, peu de gens en murmureront. Il est dans l'ordre de l'alphabet cest-a-dire le plus antien et l'esperance d'y parvenir restera aux autres, mais le Par-

<sup>1.</sup> Voir Revue historique, t. CVII, p. 59 et 310.

lement n'en sera pas plus relevé ny le publiq secouru, n'estant autrement capable de soustenir ny de faire une grande action.

Sy on y met le president Le Jay, qui est plus capable de la politique et qui a le bruit de n'estre de grande litterature, le barreau ne sera pas content de ce choix, outre que les presidents de Believre et de Mesme luy serout furieusement contraires, lesquels sont tous deux très puissants dans la compagnie, l'un parmi les gens de probité et l'autre de lettres.

Sy S. M. y promouve le president de Believre, le choix ne sera desagreable ny aux enquestes, ny au parquet, ny au publiq, son integrité estant reconue par tout, mais sa leuteur semble en quelque chose contraire pour efficassement agir dans les rencontres des affaires importantes.

Sy on remplit la place de la personne du president de Mesme, les antieus presidents se piqueront de ce qu'on aura sauté par dessus eux pour prendre le plus jeune à leur prejudice, mais il est certain que les gens de lettres aplaudiront sa promotion comme le plus savant de tous, nourri dans l'inteligence du Palais et dans les bonnes maximes et très puissant soit pour soutenir, soit pour faire une grande action. Reste de s'en asseurer.

Recapitulant tout ce que dessus, on peut conclure que, sy on s'arreste à ne vouloir mescontenter MM. les presidents, la promotion de M. d'Osembray semble estre la plus faisable, mais la chose publique n'en ira pas autrement mieux, et dira-t-on que Saint Honoré l'aura fait nommer par faveur comme son allié, sans avoir esgard à la portée de son esprit et à son indisposition.

Que sy le Roy et MM, ses ministres desirent faire connoistre qu'ilz veulent particulierement jetter les yeux sur les personnes de probité, et donner quant et quant quelque esperance aux bons François que l'on ne veut abandonner le salut publiq, il n'y a point de doubte que la promotion de M, de Believre sera universellement mieux receue, plus glorieux pour ceux qui le feront, plus utille au bien de l'Estat, estant tenu pour incorruptible, bon justicier, hors de toutes factions, qui ne soufrira aucune sordidité dans le Palais et surtout qui vivera dans la candeur et dans la reconnoissance de ceux qui l'auront obligé.

Il semble donc dans ces rencontres et pour aller au plus seur qu'il n'y a que M. d'Osembray et de Believre que l'on puisse promouvoir à la première presidence avec moins de mescontement et plus d'aplau-dissement. Reste à dire que y mettant le president d'Osembray on ne fera ni bien ni mal, et en y eslevant le president de Believre, le Roy y aura honeur. Saint Honoré en sera loué, le Parlement ediffié et le publiq bien servi.

Que ci le Roy avoit agreable d'employer le president Le Jay, il serviroit plus utilement au seau qu'en toute autre charge, d'autant qu'il est homme de bon seus et d'action, et semble mesme que S. M. feroit un coup de grand maistre pour le bien de son Estat d'oster les sceaux

d'où ils sont, en mesme temps qu'il fera un bon premier president et ensuitte commander à M. le procureur general de prendre la presidence de celui qui montera, faire recompenser au lieutenant civil la charge de procureur general et celle de lieutenant civil par quelque autre bien affectionné à la France, quoy faisant Saint Honoré aquereroit tout à la fois de puissantz amis et de plus ce seroit un souverain expedient pour renverser en un moment tous les dessins de la caballe estrangere et un acheminement très grand pour remettre dans peu de temps les affaires de S. M. et du publiq.

#### IX.

## AVIS A RICHELIEU

(entre le 16 mars et septembre 1627<sup>4</sup>).

(Arch. des Aff. étr., France 787, fol. 23.)

Estant necessaire de connoistre l'origine des desordres de la France pour sagement y remedier, il faut demeurer d'accord qu'ils procedent tous des guerres civilles dans lesquelles les estrangeres inductions ont jetté les François, ce qui a mis le Roy et ses sujetz de la campagne en l'extrème necessité ou ilz sont à present, en suitte de quoy il n'y a aujourd'huy partye de l'Estat qui soit saine, tout estant alteré par les diverses factions qui ont corrompu non seulement les lois de la monarchie, mais encore les espritz, et tout cela par un abandon general que l'on a fait durant quelques années des maximes solides du gouvernement.

De plus, qui aprofondira la disposition presente du royaume, il trouvera que tous les corps des communautez sont malcontentz, la Sorbonne, les Parlements, les Universitez, les officiers et la plupart des grands, pareillement les princes du sang esloignez de la cour. OG en jalousie d'Herman et en assez mauvaise inteligence avec H², les ministres de l'Estat peu amis, peu unis en leurs sentimentz et une bonne partye d'iceux assez incapables de leurs charges, tous les bons François estonnez, les catholiques ligueurs comme aussy tous les huguenots entierement ulcerez et les peuples incertains si la paix subsistera ou s'ilz retomberont en guerre. Ainsy de tous cottés les desordres sont visibles et pressans. Voilà pour ce qui regarde le dedans.

Qui considerera le deshors, il trouvera que nous ne sommes pas

- 1. Date de la mort du premier président Nicolas de Verdun et de la nomination de son successeur Osembray. Cette pièce ne porte aucune indication chronologique. Elle est classée en 1627. C'est avec cette date qu'elle figure dans l'inventaire de Keikelhaus, n° 334.
  - 2. Ou P? La lettre, quelle qu'elle soit, a été barrée.

mienx. Chacun sait ce que le Roi a fait pour le Saint Siege et combien il a relaché pour lni complaire. Nonobstant tout cela, Saint Honoré n'est pas bien avec le Pape et S. S. n'est pas bien satisfaite de nous.

Encore que dans les necessitez d'Espagne, la France n'aye voulu prendre ces avantages pour ne rompre entierement avec les Espagnolz, pour toutz noz bienfaitz, ilz n'ont pas d'envye de mieux vivre avec nous et ne sont pas contentz de nous.

Venise n'est pas aussy content de nous, ny le duc de Savoye, ny Gennes. L'infante n'a nulle inclination pour cette couronne, ny le duc de Loraine non plus, quelque grande obligation que sa maison aye à cest Estat.

L'Empereur ne nous ayme point, encore que la France l'aye aidé à se relever de sa totalle ruine.

La ligue catholique d'Allemagne n'a aucune bonne volonté pour nous et nous garde une dent en temps et lieu.

L'Angleterre est très mal avec la France et les Holandois semblent se vouloir accorder à nostre prejudice.

Tous les princes protestans et les villes anseatiques se plaingnent de ce que nous les avons abandonnez au lieu de les secourir et de ce que on a rompu les anciennes alliances que la France avoit avec eux.

Gabor s'est accommodé avec l'Empereur voiant qu'il ne pouvoit rien esperer des François et le Roy du Dannemarc fera de mesme au premier jour s'il n'est assisté plus puissament que par le passé. Ainsy cette couronne est mal avec tous et n'est bien avec personne. Voilà l'estat du dehors.

Or, de penser que la France puisse subsister estant reduitte en extresme necessité, plaine de mescontentz et abandonnée d'alliés, il est certain qu'elle ne le sauroit faire, et tous ces malheurs ne lui sont survenuz que pour avoir trop vacillé en ses resolutions à prendre parti et pour avoir un peu trop presté l'oreille aux advis du Saint Siege, estant à remarquer sur ce point que, tant que la France, au fait du gouvernement politiq, prendra ponr la conduite de ses affaires la bousole de la chambre de la propagation de la foy, asseurement elles eschouront et feront naufrages, d'autant que l'institution de lad. chambre n'est en partye que pour faire passer plus subtillement les interestz du Saint-Siege soulz le voile de conscience, et affin que Rome ne surprenne sy facilement les esprits des François, il est bon encore de notter que la monarchie du Pape consiste en grande partye à faire reussir ses interestz dans le pretexte de la religion, et celle de France despend de porter hautement l'autorité royalle à maintenir les fois de l'Estat et les fibertes de l'Eglise gallicane.

Il faut encore considerer que les caballes plus dangereuses ne sont pas celles que les François font d'eux mesmes, mais bien celles que Rome et Espagne font parmi nous à diverses fins, assavoir le Pape

pour introduire puissament son autorité et le roy Philipe en fomentant des preparatifz à nos divisions; pour exemple, le Saint Siege ne pense qu'à s'establir dans l'Alemagne et Angleterre, qu'à nous porter à ruiner les Huguenots, affoiblir les parlements et à establir un conseil de conscience près du Roy, par le moyen duquel il puisse exclurre et introduire telles personnes qu'il voudra, et ainsy, soubz pretexte de religion, gouverner toutes choses au pied de ses interestz, sans se soucier, non plus qu'Espagne, des dommages qui en peut arriver au Rov et à la France, et le roy Philippe n'a l'œil apresent qu'à nourrir les espritz des Anglois en aigreur contre les François et de reduire les affaires à la necessité de sieger (sic) la Rochelle, affin que de noz guerres civilles il puisse tirer ses avantages et renverser le dessin du restablissement de notre navigation, à quoy il sait que beaucoup de malcontentz contribueront encore volontiers de leur cotté, partant c'est aux François à prevoir les pieges que l'on nous dresse et à faire connoistre hardiment que nous savons separer les interestz de l'Estat d'avec la religion, sans confondre et reduire, comme on fait aujourd'hui, toute chose en cas de conscience au grand prejudice de ce royaume.

Or, dans l'occurence de toutes ces questions et dans la rencontre où se trouve apresent la France d'estre quasi mal avec tous ses voisins, il semble qu'il est grand temps que Saint Honoré se resoude ou d'espouser tout à fait les interestz de Rome, apuiant le parti des catholiques bigots, ou qu'il embrasse à bon escient celui des catholiques royaux avec les interestz de la couronne.

De ces deux partys, le premier est prejudiciable au repos du royaume et à l'autorité du Roy, d'autant que Rome, de la façon qu'elle agit pour l'heure, ne butte qu'à establir sa monarchie, laquelle elle accroist tous les jours, sous pretexte de religion, aprouvant et rejettant les choses parmi nous, selon qu'elle prevoit lui estre prejudiciables ou avantageuses, et tout ministre sera blasmé de ne prevoir les inconveniens qui peuvent arriver à la fin à cette conronne soubz telz specieux stratagemes et encore plus d'abandonner les interetz de son prince pour proteger ceux d'autruy.

Quant au parti des bons François, il est sans hazard et tout plain de gloire, c'est celui des gens de bien qui savent aimer leur religion, leur Roy et leur patrie conjointement, dans lequel nul ne peut perir qu'avec l'Estat et ou chacun se peut rendre recommandable, quand par prudence, fidelité et courage il conserve son prince et sa patrie contre ceux qui, pour leurs seuls interestz, imbuent les François de fauces maximes par le moyen desquelles ils nous font abandonner noste propre conservation et celle de nos alliés.

Voilà ce qui se peut succintement representer en l'estat present des affaires de ce royaume, et d'autant que la première maxime de la prudence politique est non de vaciller, mais de prendre genereuse-

ment parti dans les rencontres des diverses factions, il semble que Saint Honoré ne peut faillir d'apuier celui des bons François, qui est veritablement celui du Roy et de l'Estat.

Or, pour faire un coup qui porte esclat et qui releve promptement la reputation de cette monarchie, il faudroit que le Roy se resolvat d'aller du blane au noir, c'est à dire de prendre le contrepied des voyes que la France a tenu depuis le deced de Henri IV et, pour cest effet, reprendre en bon escient les erres du deffunt Roy son pere, remettant les choses à peu prez en mesme assiette qu'elles estoient de son vivant, particulierement pour ce qui regarde les alliances de cest Estat, et surtout enjoindre au Parlement de hurter puissament tout ce qui choquera tant soit peu l'autorité royalle.

Et d'autant que les parolles ne sont que vent si les effets ne s'en ensuivent et qu'il est imposible de faire rien reussir sy on n'est secondé de personnes de mesmes sentiments et volontés, Saint Honoré doit au plustost fortiffier le conseil de personnes qui lui soient confidentes et nourries de longue main dans les bonnes maximes, par le moyen desquelles il puisse faire executer tout ce qui sera jugé necessaire pour le bien de l'Estat et par leur aide renverser les dessins formez de la caballe en destruisant les fondemens du mal qu'elle a jetté dans les esprits du peuple et dans le royaume, qui n'est pas un petit œuvre et toutesfois très facile à faire reussir, pourveu qu'on y marche de bon pied et avec les precautions necessaires.

Pour ce qui est du conseil, Saint Honoré se doit fortiffier de deux façons, assavoir en l'augmentant et en abaissant ceux qui lui sont contraires. Pour humilier Sanguin qui est hay de tous, on pourroit rappeler Cirus, contre lequel pen de gens ont aversion, et, pour reculer Tiroir, il faudroit le faire preceder par quelqu'un plus antien que lui et, pour faire approuver l'introduction de quelqu'un, faut prendre le pretexte que ce n'est que pour un temps, affin d'entretenir les Marabaiz au service du Roy et leur donner contiance que S. M. les veut employer toutesfois et quantes qu'il s'en trouvera quelques-uns de fidelles et capables.

Cela fait, il faut puissament travailler à la paix du dedans, faire entendre aux ecclesiastiques la necessité d'icelle, oster le plus que faire se pourra les sujetz de defliance aux lluguenotz, affin de tant mieux disposer les choses au repos publiq, estant à notter que, sans la paix, il est imposible de restablir ny les affaires du dedans, ny de pourvoir à celles du dehors et en vain sans cela travaillera on à faire reussir aucune action utille ni genereuse, tenir la main à l'execution des edits de pacification, enjoindre aux parlements et aux gouverneurs de provinces d'y avoir l'œil.

Commencer à acconstumer Rome à souffrir que le Roy, pour le restablissement de ses affaires, coupe, rongue, aproche, esloingne, desmette et change dans son Estat tout ce qu'il jugera necessaire pour

l'avantage de sa couronne, union de ses sujets et entretien de ses alliés.

Ne s'amuser à contester avec le Saint Siege, ains oposer simplement les loix du royaume à toutes les nouveautés ou entreprises de Rome et laisser agir les parlements pour l'execution.

Ne pratiquer aucune voye lache et trainante quand il est question du bien de l'Estat et de deffendre les loix d'iceluy. Venise a hurté Rome en la conservation de l'autorité de la Republique sans que le Saint Siege puisse dire qu'elle soit pour cela heretique. La France peut faire de mesme, voire faire conoistre en se dessendant qu'elle a reellement et d'effet plus de religion et de pieté que ceux qui le voudroient accuser.

Tesmoigner au Saint Siege toute sorte de respect, mais faire connoistre à  $M^{rs}$  ses nonces une extresme jalousie de ne plus souffrir qu'il soit donné la moindre attainte du monde contre l'autorité royalle et les loix de la monarchie.

Dire aux Jésuites qu'on les aime tous en particulier, mais qu'on n'aprouve ny leurs maximes, ny leurs procedures, tenir aussy ce mesme langage à tous les couvents nouveaux qui s'entremeslent trop dans les affaires du siecle et ainsy reprimander un chescun avec des termes de bienveillance, lesquelz neanmoins ne laisseront de donner crainte et advis de se contenir en devoir.

Deffendre au grand prevost de l'hostel de laisser entrer dans le Louvre aucun religieux, sinon ceux que le Roy appellera et desquelz S. M. se voudra servir et par un mesme ordre travailler à les renfermer tous dans leurs cloistres.....

Tenir promptement la main à ce que Spadacin' ne fasse reussir aucune affaire de tout ce qu'il entreprendra de negotier en cette cour et, quoy qu'il y en puisse avoir de très justes, les remettre à son successeur, affin de le contraindre à s'en retourner avec confusion pour ses violences passées.

Les parlements estans les plus seures colones de l'Estat. Saint Honoré doit tenir pour principalle maxime de se bien mettre avec eux, pour cest effet les bien accueillir et favoriser le plus qu'il pourra, leur faire savoir ses bons sentimens aux affaires publiques et s'estudier d'acquerir en chaque parlement un amy, voire en chaque chambre, s'il est posible.

Avoir soing de mettre pour premier president<sup>2</sup> du Parlement de Paris une personne confidente, nourrie aux bonnes maximes et puissante pour opiner hautement les affaires du Roy et de l'Estat contre les entreprises estrangeres et surtout empescher que la caballe n'y mette un homme choisy de sa main.

- 1. Le nonce Spada.
- 2. En face de la ligne qui renferme les mots Sanguin et Cirus, on lit en marge : Force,

Se remettre bien dans la Sorhone et avec l'Université, apuier ceux qui sont de bonnes mœurs et de saine doctrine et qui ont les sentimens à la conservation de l'autorité royalle, les promouvoir aux chaizes (sic) 4 et dans les charges.

Faire gratiffier de pensions secrettes une demye donzaine des principaux du clergé, affin de les contenir et ramener au point que l'on desirera pour le bien des affaires du royaume ...., mettre un confesseur près de S. M. autre que jesuite ...., bon ecclesiastique, instruit aux bonnes maximes ou quelques religieux des ordres dont les chefs sont residents en France.....

Mettre les affaires etrangeres es mains d'un homme qui les entende et qui ayt pareillement les sentimens portés au bien de l'Estat.

Avoir l'œil sur ceux qui aprochent Monsieur et d'autre cotté luy donner le plus que faire se pourra tout sujet de contentement licite.....

Franchir le saut à l'alliance avec l'Angleterre<sup>2</sup>, telle que l'avoit Henri IV aprouvée par le feu cardinal d'Ossat et telle que la France l'a encore aujourd'hui avec les Estats de Holande, puisqu'elles sont toutes deux esgallement necessaires pour le bien de ce royaume.

Et, affin de mieux faciliter le restablissement de la navigation de France, faudroit proposer par lad. ligue un dessin soit imaginaire ou reel entre les roys de France, de la Grande Bretagne, de Dannemarc, de Suede et les Holandois pour conjointement aller attaquer le roy d'Espagne dans les Indes, et, soubz ce pretexte ou autrement, S. M. se pourroit fortiflier bien aisement de tout ce qui lui sera necessaire pour la marine.

Resoudre, si faire se peut la ligue d'Angleterre, par l'advis et consentement de Bourgeois, affin de le destacher des inteligences qu'il a avec la Chambre de propaganda fide et l'engager quant et quant à soustenir la necessité de lad. ligue et mesme celle de la paix du dedans.

Rabattre l'orgueil de Cacofin, qui seul est aujourd'hui capable de nouer partye et de la conduire. l'exemple d'un grand ayant plus de force pour contenir les brouillons en devoir que le chastiment de mille petits.

Ne promouvoir d'un an ou deux aucun François au cardinalat affin de tenir Rome et les prelats de ce royaume en devoir, outre que c'est la seureté de Saint Honoré et le moyen de se rendre plus considerable dans le royaume et à Rome mesme.

Empescher tout doucement que l'on ne batisse plus de nouveaux monastères ny que les Jesuites establissent davantage de colèges dans le royaume, la multiplicité des estudiants ruinant le trafic et les armes.

- 1. Lisez : chaires.
- 2. En marge: Gay [Le Jay]. De Mesme.

Reculler accortement des emplois tous ceux qui sont soupçonnez estre de la chambre de la Propagation sans en faire neanmoins conoistre le sujet, estant à considerer que les principaux vents qui mettent la France en tourmente procedent de ces gens là comme emissaires de la faction etrangere.

Et, d'autant que la cabale estrangere est plaine de subtilité et prevoiance, il ne lui faut donner loisir de s'establir davantage, en ce que par le temps elle nous sape tousjours, n'ayant jamais esté renversée que par les soudaines hourvaries des François, lesquels par leurs changemens subits ont continuellement fait perdre l'escrime et rompre la trame de tous les dessins de lad. faction, c'est pourquoi, considerant que cette caballe est aujourd'hui très grande et que son plus fort apuy consiste en la personne de Sanguin, il semble que le plus court et seur chemin de la ruiner seroit d'oster Sanguin tout à coup, soit en rapellant Cirus, soit en establissant un autre en la place. Ce faisant, Saint Honoré remettroit la caballe à son alphabet et auroit tout loisir de restablir les choses à sa commodité. S'il ne le fait de la sorte, il court hazard que tous ses labeurs seront vains, ses dessins tousjours traversez et son mal continuel.

Et, pour donner un prompt sujet d'entretenement aux esprits de la cour et des Parisiens, Saint Honoré doit proposer de faire la place devant le Louvre en razant une partie des Petit-Bourbon et le logis où est le grand conseil, tout cela coustera fort peu, servira de grand embellissement et commodité à l'abord de la maison du Roy et, cependant que l'on parlera de ce dessin à l'honeur de Saint Honoré, cela divertira les mauvais discours que ses ennemis sement contre lui parmi le peuple.

### Χ.

### Avis au Roi

(entre le 46 mars et septembre  $1627^4$ ).

(Arch. des Aff. étr., France 787, fol. 22.)

Ce qui a reduit la France au point où elle est aujourd'hui ne provient d'autre chose que d'avoir donné trop de credit à ceux qui, soubz aparence de religion, ont embarassé la religion et l'Estat tout ensemble, avec telle confusion que, s'il n'y est bien tost pourveu, on arrivera à tard pour y aporter les remedes necessaires.

Pour ruiner cette caballe qui infatue les sujets du Roy de fauces maximes contraires au bien et repos du royaume et qui empesche que

<sup>1.</sup> En marge: La ligue doit estre offensive et deffensive entre la France, Angleterre et Holande pour hurter Espagne.

S. M. ny son conseil ne peuvent prendre ny executer aucun advis salutaire, il faudroit premierement que Saint Honoré, dans un prudent concert, eust pris une ferme resolution de la vouloir dissiper, puis aussy tost commencer à faire clairement connoistre à Leurs Majestez quelle est cette caballe, les biaiz qu'elle tient pour s'introduire et autoriser, les mauvais effetz qu'elle produit, le tout an destriment de ses affaires et à l'avantage de l'estranger.

Le Roy et la Royne sa mere seulz estans deuement esclairciz et instruis des menées et desportemens de lad, caballe, il faut que Leurs Majestez trouvent bon d'esloingner peu à peu d'auprès d'elles les principaux de ceux qui sont reconus pour agentz et supotz d'icelle et introduire en leur place des bons François de probité reconue.

Dissiper accortement la chambre de la Propagation de la foy qui est establie en France et dans Paris au desceu du publiq. Pour en venir aisement à bout, ne la faut hurter de plain sault, mais peu à pen, en refusant tout ce qu'elle demandera et recullant des employs tous ceux qui en sont les supotz, d'autant que c'est par l'entremise d'iceux et soubz pretexte du tiltre de lad, chambre que tous les dessins de la caballe estrangere sont escoutez et exceentez, outre que c'est une secrette et dangereuse inquisition qui persecute les serviteurs du Roy, les descredite soubz ombre de pieté et, soubz le mesme voile, ruinent et traversent toutes les bonnes affaires et tous les bons dessins qui se pourroient faire pour l'Estat.

Gaigner ceux qui se sont mis dans lad. Propagation non par conscience et foiblesse, mais pour leurs seulz interests et pour s'advancer, telz gens estans faciles à retirer, il faut laisser les autres et les faire observer seulement.

Reduire les Jesuites à prier Dieu et à fermer leurs coleges, ainsy que les Estatz generaux de la Polongne ont fait depuis peu pour lenr dangereuse doctrine, outre que le grand nombre des estudians introduit la faineantise, ruinent le tradiq, le trop de coleges ne servant qu'à faire des pepinieres de pauvres pretres, de religieux, d'avocatz, de procureurs, nothaires, chicaneurs, soliciteurs, sergens, le nombre excessif desquelz retourne à la foulle du peuple et diminution des forces du royaume qui seroient plus utilles d'estre emploiez aux armes, à la navigation, à la marchandise et au labourage, estant de plus à notter que ceux qui ont l'instruction de la jeunesse peuvent en cinquante ans faire changer les peuples. C'est pourquoi les souverains ont grand interest de prendre garde à ce que leurs sujets ne soient imbuz d'autres maximes que celles qu'il veut qu'on leur enseigne et non à la discretion des estrangers, lesquelz gattent aujourd'hui toute la France par l'introduction de leurs nouveautez.

Apuier la vieille Sorbonne tant celebre par la Crestienté, aux bons docteurs d'icelle leur procurer les chaises (sic) publiques, les advances aux charges et laisser comme indifferentz ceux qui sont de sentimens

et de faction contraire, cette procedure en fera revenir la pluspart avec les autres et sans bruit.

Donner à M. le Nonce un autre logis que celui de Clugny, à cause de sa proximité à la Sorbonne, et le loger à l'ostel de Sens ou de quelque lieu esloingné.

Faire observer l'ordonnance de l'assemblée des notables touchant la deffense de voir les ambassadeurs ny led. s<sup>r</sup> Nonce sans permission particuliere de S. M. et ainsi que la Republique de Venise le pratique en ses Estatz.

Introduire un autre confesseur près de Leurs Majestez, quand ce ne seroit que pour donner crainte à la caballe, luy faire sentir qu'on la connoist et qu'on ne se fie d'elle, mettre un bon chartreux en cette place ou quelque autre religieux dont les chefs de l'ordre soient residents en France.

Mettre les affaires etrangeres es mains d'une personne qui en aye la connoissance et les sentimens propres pour les conduire au bien de l'Estat.

Pour executer la pluspart de ce que dessus, fant laisser agir les parlementz sans que le Roy s'en mesle, et, pour cest effet. S. M. doit surtout remplir la place de premier president de Paris d'une personne de bonne odeur au publiq, capable de maintenir les droitz de la couronne et nourry dans les anciennes maximes de l'Estat, comme aussy remettre les sceaux es mains d'une personne qui aye les mesmes sentimens et qualitez susd., affin que le cours de la justice ne soit traversé.

Et d'autant qu'il y a peu d'espritz qui se portent naturellement et genereusement aux bonnes choses, la pluspart se laissant aller selon le cours où ilz pensent trouver leurs interestz. l'unique moyen de contenir tels espritz et de les ramener au bien seroit de ne donner doresnavant aucun employ ny commission à ceux qui sont notoirement reconus pour fauteurs et affides de lad. caballe, cette pratique fera faire aux corrompus les choses bonnes, tout ainsy qu'ils font quelquefois les mauvaises contre leur propre sentiment.

Ne faut hurter la caballe avec timidité, d'autant qu'elle en prendroit ses avantages par conseil et pratique, mais avec justice et generosité, lui donnant de la terrenr et de l'aprehention et pis, si elle ne se contient dans le devoir et dans l'obeissance qu'elle doit au Roy et à sa patrie, par cette voye on la rangera facilement à la raison, le proverbe estant veritable timentibus leg, audentibus legus.

#### XL.

#### ORDRE POUR UN MINISTRE D'ESTAT!.

(Arch. des Aff. étr., France 8012, fol. 255.)

Tout ministre d'Estat, pour se rendre recommandable et faciliter l'expedition des affaires, doit estre curieux de s'asujettir entierement dans l'ordre et pour cest effet partager reglement les heures du jour selon les despendances de sa charge. Ce faisant, il mesnagera son repos, le Roy et le publiq en seront mieux servi et evitera les importunitez et mescontentemens des particuliers, en ce que ceux qui auront à faire à lui estans accoustumez aux heures de son ordre ilz s'y assujettiront et ne perdront le temps en vaines attentes, ce qui cause ordinairement les plaintes et mescontentemens contre les ministres.

Les soirs ne doit voir personne, sinon quelques siens familiers et domestiques et, avant se coucher, doit faire lire les lettres et resoudre les responces pour les signer le lendemain matin.

Après l'expedition des despeches, il doit tous les matins lire l'agenda des affaires qui concernent le service de Roy et de son Estat.

Ayant pourveu aux susd. affaires, s'il a du loisir, il doit pourvoir à celles des particuliers les plus pressantes, dont il tiendra aussy un agenda à part, affin que l'oubli ne donne sujet de plaintes à ceux qui sont recommandables, à quoy le ministre doit prendre garde le plus qu'il lui sera possible.

Pour l'effet que dessus, s'accoustumera de tenir deux memorialz journaliers d'une main de papier chacun, dans lesquelz il escrira ou fera escrire toutes les affaires qui se presenteront des natures susd. durant le moys, à la fin duquel il fera des nouveaux memorialz et resserrera les vieux qui serviront pour y avoir quelquesfois recours et se rafreschir la memoire des choses passées et quelquesfois oubliées, qui est une pratique de grande consideration à un ministre.

Il doit aussy accoustumer les poursuivans à bailler leurs demandes par escrit, lesquelles le ministre examinera le lendemain et mettra la responce et apostile que lesd, poursuivans retireront de celui qui sera commis pour les rendre.

Pour eviter confusion, celui qui aura cette charge mettra tous les memorialz ou requetes par ordre de l'alphabet, selon la lettre du surnom du poursuivant, pour y avoir recours à point nommé.

<sup>1.</sup> Dates de la mort de Nicolas de Verdun, premier président du parlement, et de la nomination de son successeur. Osembray. M. Wiens place la composition de cette pièce, comme de la précédente, en fevrier ou mars. Elle n'est accompagnée d'ancune indication chronologique et est classée en 1627.

<sup>2.</sup> Porté a l'Inventaire sous le nº 398.

Le ministre ne se laissera communiquer les matinées qu'à ceux auxquelz il voudra avoir à faire, l'après diner il donnera audience aux particuliers et prendra une heure deux fois la semaine, à l'issue de son disner pour se pourmener dans la sale, pour escouter indiferement ceux qui se presenteront, à quoy il ne doit manquer que le moins qu'il pourra, affin de se communiquer à un chacun, estant l'une des choses qui rend le ministre plus recommandable que d'estre communiquable et expeditif.

Distribuera à ses secretaires et officiers certaine nature d'affaires, affin qu'ils se rendent plus instruitz et que les poursuivans sachent à qui ilz se doivent adresser.

Sur toutes les demandes et requetes des poursuivans, le ministre doit s'acoustumer à dire franchement ses advis et sentimens, tant sur les choses qui sont contre l'ordre, la justice, service et bien des affaires de Roy que du publiq, cette franchise de parler estant une marque de preudhomie et de generosité qui garantit le ministre de l'envye, pourveu qu'il face ses responces sans aigreur ny animosité. Du surplus, il doit s'accoustumer à estre bienfaisant, obligeant et expeditif tant qu'il lui sera possible, afin de ne laisser consommer en despences ceux qui auront à faire à lui.

Il doit aussi aquerir cette reputation que de n'avoir autre but que le service de Roy et le tesmoingner en effet en s'opesant hardiment à tout ce qui peut hurter l'autorité de S. M. et le bien de ses affaires. Vivant de la sorte, le ministre doit estre asseuré que le prince et le publiq embrasseront sa protection.

Le ministre doit aussy avoir quelques gens bien censez et affidez pour lui faire rapport des choses importantes qui se passent dans le monde et ce qui se dit dans le publiq et mesme trouver bon qu'ilz ne lui desguisent rien de tout ce qu'ils aprendront.

Au dos, de la même écriture : Ordre pour un ministre d'Estat.

G. FAGNIEZ.

# BULLETIN HISTORIQUE

# NÉCROLOGIE.

# ÉMILE LEVASSEUR

(1828-1911).

Émile Levasseur est mort le 10 juillet dernier, ā l'àge de quatre-vingt-deux ans. Il était né à Paris en 1828, dans une de ces familles de petits artisans, demi-ouvriers, demi-artistes, qui ont été longtemps l'un des éléments caractéristiques de la grande ville. Il aimait à rappeler, avec le franc et légitime orgueil du bon travailleur, qu'il avait de ses doigts martelé l'or avant d'étudier le rôle social de la monnaie. Et il résumait ainsi en 1900 (préface de la 2º édition de l'Histoire des classes ouvrières depuis 1789) ce qu'il devait aux divers milieux qu'il avait traversés : « Enfant, j'ai été élevé dans un atelier de bijouterie. A vingt ans, j'ai commencé à m'intéresser aux questions politiques et sociales, après la Révolution de février, et j'ai embrassé alors, avec l'ardenr de la jeunesse, l'idée républicaine. » — Il contait avec verve, à l'une des assemblées de la Société de la Révolution de 48, comment il avait entendu, — on presque, — le coup de pistolet de Lagrange.

En 1854. Levasseur présentait ses thèses sur les sujets suivants : Recherches historiques sur le système de Law et De pecuniis publicis apud Romanos. C'était une grande nouveanté. La Sorbonne de ce temps-là n'était pas accontumée à entendre disserter sur les actions, les billets, les émissions, l'agiotage et les impôts. Augustin Thierry, Michelet surtout avaient déjà fait rentrer ces questions dans le cadre de l'histoire, mais la thèse de Levasseur était bien Questions industrielles..., p. v. « la première thèse de doctorat en France sur une matière économique ».

Dès lors, sa voie était tracée. En 1858, il écrit sur la Question de l'or un travail pénétrant c'est l'or, a cette date, qui était menacé de démonétisation. Un concours académique lui fournit l'occasion de publier, en 1859, l'Histoire des classes ouvrières en France de Jules César à 1789, en 2 vol. in-8°. Non seulement le sujet était neuf, mais la méthode était neuve. Aux matières économiques, Levasseur appliquait non plus les règles du raisonnement, mais celles de la critique historique. C'est sur des textes, sur des pièces d'archives qu'il entendait fonder l'histoire du travail et des travailleurs de l'industrie. On peut aujourd'hui dédaigner ces deux volumes, leur reprocher leur documentation trop exclusivement parisienne, leur méconnaissance du rôle joué par le travail non juré. Ce livre n'en est pas moins l'origine de tout le labeur qui s'est accompli depuis, en France du moins, dans cette direction. Levasseur a été, dans toute la force du terme, un ouvreur de voies.

Avec cette puissance de travail dont il donnera des preuves jusqu'au terme de sa vie, il publie en 1867 (la première esquisse avait été tracée pour le concours de 1864) l'Histoire des classes ouvrières depuis 1789, en 2 vol. in-8°. Entreprise peut-être plus hardie encore, puisqu'il ne craignait pas d'appliquer « à l'étude des faits contemporains la méthode sévère de l'érudition et à leur appréciation la lumière de la science économique ». Ainsi se précisait la figure très originale que l'auteur prenait à côté des économistes de l'école libérale : c'était un économiste, et qui était un historien.

Le ministre réformateur à qui l'on doit tant d'heureuses initiatives, Victor Duruy, comprit qu'il y avait là une force à ne pas laisser perdre. Tandis que les professeurs d'économie politique se complaisaient dans la discussion des théorèmes ou donnaient le nom d'histoire au pur exposé des doctrines, Duruy confiait à Levasseur, au Collège de France, un cours complémentaire d'Histoire des faits et doctrines économiques. C'est seulement en 1871 que le cours fut transformé en chaire. Et l'esprit public était encore si peu préparé qu'on imposa d'ahord à cette chaire le titre inexact d'Histoire des doctrines économiques. pour l'appeler dans la suite Géographie et histoire économiques. — Ce que fut cet enseignement, Levasseur l'a dit lui-mème dans un article de la Rerue internationale de l'enseignement 1900, t. H. Sur son enseignement, à partir de 1871, au Conservatoire des arts et métiers, voy. Ibid., 1901).

On en vit sortir des fivres nouveaux : l'Histoire de la population française (1889-92, 3 vol. in-8%); des livres de géographie, mème de géographie scolaire, car Levasseur avait été, après le désastre de 1871, l'un des réorganisateurs de l'enseignement géographique dans notre pays. Puis en 1900-1901, à plus de soixante-dix ans. Levasseur eut cette chance, unique peut-être dans la vie d'un érudit, de pouvoir reprendre, après quarante années écoulées. —

grande aevi spatium, — l'œuvre de sa jeunesse. Avec une laborieuse modestie, Levasseur profita de tout le travail accumulé par ceux dont il avait été l'initiateur; chacun eut sa note, son tribut de remerciements dans la grosse édition en deux volumes in-1°. Cette fois, à sa documentation parisienne et aux imprimés, Levasseur avait joint des pièces recueillies, au cours de visites, nécessairement hâtives, dans les dépôts locaux. — Des dilettantes peuvent préférer l'essai de 1859 à l'énorme collection de faits de 1900-1901; je les mets au déli, pour leurs travaux, de s'en passer désormais.

Depuis 1859, Levasseur avait acquis cette conviction que l'histoire de la technique est partie intégrante de l'histoire de l'organisation du travail. C'est pourquoi son édition nouvelle s'intitulait Histoire des classes ouvrières et de l'industrie. Il en fut de même des deux in-quarto qui reproduisirent, en les élargissant (en 1903-1904), les deux in-octavo relatifs aux temps postérieurs à la Révolution. Ces deux volumes étaient bien plus difficiles à refaire que ceux de la première série, étant donnée surtout la conception infiniment complexe que Levasseur avait de l'histoire industrielle; il y faisait rentrer les questions de population, de crédit, de commerce, d'enseignement, etc. De là, dans ces deux volumes, un certain abus du découpage en compartiments, un certain papillotement et quelque sécheresse. Défauts encore plus sensibles dans les Questions ouvrières et industrielles en France sous la troisième République 1907.

L'infatigable et alerte vieillard parlait (Questions, p. xi) d'une « troisième édition » de son Histoire, car « l'anteur qui cherche à s'instruire pour instruire les autres a toujours à apprendre ». Et vraiment, quand il vous recevait, avec une familiarité cordiale, dans son cabinet d'administrateur du Collège de France, on avait le sentiment qu'il préparait cette troisième édition. L'oreille et l'esprit aux agnets, il saisissait dans votre conversation un détail intéressant, sur une famine, une grève, une invention, etc., vite il écrivait une note on bien il cherchait sur les ravons une brochure ou un dossier pour vous prouver, avec une joie vraiment juvénile, qu'il avait déjà consigné ce menn fait. -- Aussi attentif aux événements économiques actuels qu'à ceux du passé, il donnait à la Revue économique internationale, en novembre 1910, une série d'observations précises sur le Coût de la vie en France depuis 1880. C'est senlement dans sa tonte derniere œuvre, Histoire du commerce de la France; 1ºº partie : Avant 1789 (1911), que les amis de Levasseur purent relever les traces de l'âge. Il s'était d'ailleurs rendu la tâche difficile en faisant, par avance, une trop belle place au commerce dans ses autres ouvrages. Ce livre exécuté avec une hâte fébrile par un vieillard qui se savait au bout de sa carrière n'en rendra pas moins, par tout ce qu'il y a accumulé de faits et de réflexions, des services appréciables.

Levasseur n'a pas seulement conservé jusqu'au bout toute sa vigueur intellectuelle. Il avait gardé aussi, chose rare chez les vieillards, un esprit jeune. S'il se distinguait des économistes en ce qu'il était un historien, il savait aussi garder sa liberté en face de l'orthodoxie.

Bien que fermement attaché aux doctrines de l'économie politique dite libérale, il était exempt de toute intolérance et de toute étroitesse. Il savait comprendre et juger avec impartialité les tendances opposées aux siennes et rendre justice aux mérites de ceux dont il combattait les idées. Il ne s'effrayait pas devant les faits, quand les faits semblaient donner une entorse à ses doctrines. Il n'écrivait pas seulement, en 1907 [p. viii des Questions : « L'histoire économique qui expose des faits n'est pas la science économique qui démontre des principes », il écrivait aussi [p. xviii : « Karl Marx est au nombre des écrivains qui ont signalé l'importance de cet ordre de faits », et il ne craignait pas d'esquisser une sorte de doctrine du matérialisme historique modéré.

Telle était la souplesse de cet octogénaire. Il est mort après avoir honnètement accompli un grand et utile labeur. S'il n'eut pas les dons exceptionnels qui font le grand écrivain ou l'artiste créateur, il fut un probe et loyal ouvrier et. à bien des égards, un initiateur et un maître.

Il faut ajouter à ce que nous disons ici du savant et du professeur qui a, tant d'années, supporté sans faiblir le poids d'un triple enseignement au Collège de France, à l'École des sciences politiques et au Conservatoire des arts et métiers, que Levasseur n'a pas laissé seulement l'exemple d'une activité prodigieuse et d'une inépuisable fécondité, mais aussi d'un caractère admirable. Il joignait à un charme de relations et à une délicatesse de cœur incomparables, une droiture, une fermeté, un désintéressement qui font de sa vie un modèle.

Henri Hauser.

## HISTOIRE GRECQUE.

### PUBLICATIONS ÉTRANGÈRES.

 $(1910-1911)^{1}$ .

GÉOGRAPHIE. — Le grand atlas de Kiepert s'est enrichi de la carte V (Mésopotamie, Syrie et Arménie). On a beau attendre avec impatience l'achèvement de cette œuvre monumentale; quand on constate la somme de travail fournie d'année en année, on ne songe pas à qualifier de lenteur une pareille conscience <sup>2</sup>.

C'est précisément en Arménie que Lehmann-Haupt a fait un voyage d'exploration de 1898 à 1899. La description qu'il donne aujourd'hui de la région comprise entre Tiflis et la frontière turcopersane éclaire la retraite des Dix-Mille et les guerres qui ont eu pour théâtre les environs de Tigranocerte. Il n'y a pas de meilleur commentaire pour les chapitres de l'Anabase (III, 3, 6; IV, 6, 4) qui racontent le passage du Centritès<sup>3</sup>.

Comme toujours, les descriptions de fouilles fournissent d'utiles contributions à la géographie. On pourra consulter, par exemple, pour les régions voisines de Cyzique, la monographie rédigée par Hasluck voir plus loin, p. 95).

Foulles. — Le préhistorique continne à bénéficier largement des fouilles exécutées en Grèce. De Crete, l'effort semble se porter sur le continent. C'est que le grand probleme qui commence à se poser d'une façon pressante, c'est celui des rapports, au moins de synchronisme, qui ont existé entre les périodes préhistoriques de la Crète, du Péloponèse et de la Grèce Septentrionale. Depuis quelques années, les éléments de comparaison se multiplient en dehors de la grande île et de l'Argolide. Sous les ruines d'Olympie voir t. CL. p. 417) les Allemands ont déterré tout un village. A Karatasi, Philadelphieus a trouvé une forteresse avec des tombes et des vases égéens. Le tumulus d'Élatée a permis à Soumaxors de confirmer les résultats qu'il avait obtenus à Chéronée, La Thessalie, admirable terrain

<sup>1.</sup> Voir Rev. hist., 1. C1, p. 414-144; 1. C1V, p. 330-357.

<sup>2.</sup> Kieperl, Formue orbis antiqui, Nº V : Syrin, Armenia major, Berlin, Reimer, 4910, avec 9 p. de lexte.

<sup>3.</sup> C. F. Lehmann-Haupt. Armenien einst und jetzt. Reisen und Forschungen. 1. Bd.: Vom Kaukosus zum Figris und nach Tigranokerta. Berlin, Behr. 1910. in-8°, xn-544 p., 117 tig., 1 pl. et 1 carte.

de parcours pour les peuples migrateurs, immense pacage pour les tribus de pasteurs, champ illimité pour les laboureurs sédentaires, a renfermé un grand nombre de sites habités depuis la période néolithique jusqu'à l'arrivée des Thessaliens. Ils ressuscitent l'un après l'autre, Naguère, c'était Dimini et Sesclo, Lianokladi et Tsani-Maghoula (voir t. CI, p. 117; t. CIV, p. 331). Maintenant e'est Pagases, où, par-dessous un temple du 1ve siècle, Arvanitopoullos va chercher un établissement préhistorique; ce sont les tumulus de Tsangli et de Rachmani, où A. J. B. WACE et M. S. THOMPSON continuent une collaboration déjà si féconde (voir t. CIV, p. 331). Les heureux explorateurs distinguent aujourd'hui en Thessalie quatre couches préhistoriques : le Néolithique Ier, le Néolithique II (représenté à Dimini); le Subnéolithique, qui ne possède pas encore de métal, mais a déjà le figuier et le blé; le Chalcolithique, contemrain du Minoen Récent II et III (voir Rev. arch., 1910, t. II, p. 430).

Seager a publié les résultats des fouilles qu'il dirigea en 1907 dans l'îlot de Pseira, sur le littoral septentrional de Crète, non loin de Gournia. Ces roches désertes et arides, où il faut aujourd'hui faire venir l'eau de la côte voisine, ont été habitées au temps de la civilisation minoenne par une population assez nombreuse et aisée. Le site a été occupé à deux reprises, du Minoen Ancien II au Minoen Moyen I et du Minoen Moyen III à la fin du Minoen Récent. Les maisons forment plusieurs groupes sur des terrasses superposées. Elles ont généralement plusieurs étages où l'on accède par des escaliers intérieurs. Les plus helles poteries sont des jarres et des vases en cornet datant des deux premières périodes du Minoen Récent. Avec les fragments d'un relief peint qui représente une reine ou une déesse, avec des vases et des lampes en pierre, avec des taureaux en terre cuite, ces poteries montrent qu'il y avait là, aux siècles de la thalassocratie crétoise, une acropole qui dominait un port enrichi par la pêche et le commerce.

La Grèce archaïque aussi livre peu à peu ses secrets. Dans leurs fouilles de Rhitsona en Béotie (voir t. CIV, p. 331-332). BURROWS et URE ont découvert des tombes du 1x° et du vin° siècle avec des vases « proto-corinthiens ». Des vases géométriques ont été découverts au pied de la colline Sikélia, entre Athènes et Mounychie. Les fouilles anglaises de Sparte permettent de suivre le développement

<sup>1.</sup> Richard B. Seager, Excavations on the island of Pseira (University of Pennsylvania, The Museum, Anthropogical publications, vol. ttt, n° 1). Philadelphia, University Museum, 1910, in-4°, 38 p., 19 fig. et 9 pl.

de la ville depuis l'occupation dorienne jusqu'à la période historique 4. Près de Kakovatos, la vieille Pylos de Nestor, à Kombothekra, Kurt Müller et Fr. Weege ont déblayé un petit Artémision du v<sup>e</sup> siècle, avec des objets dont la date varie du ville au iv<sup>e</sup> siècle. A Corfou, la découverte fortuite d'un haut-relief en tuf figurant une scène de la Gigantomachie a déterminé des fouilles que la coincidence d'une villégiature qui ne saurait passer inaperçue et l'ardeur archéologique d'un néophyte impérial ont fait connaître au monde entier par la voix retentissante des journaux. Versakis a exhumé des pièces colossales, une Méduse haute de 2<sup>m</sup>80, avec la tête et la poitrine hérissées de serpents, des lions qui avaient 3<sup>m</sup>30 de long, de quoi reconstituer tout un fronton de temple, de quoi mettre Corcyre sur le rang de Sélinonte dans l'histoire de l'art archaïque, de quoi se représenter la prospérité de la colonie corinthienne au commencement du vi<sup>e</sup> siècle.

Mais de tous les pays fouillés depuis quelques années, il en est peu qui promettent d'aussi beaux résultats pour l'histoire de la période archaique que la Grande-Grèce. Le plan des travaux a été adopté par le gouvernement italien en 1907; l'exécution a commencé des l'année suivante. Onsi a exploré l'emplacement de Locres. Dès à présent, ses efforts apparaissent remarquablement féconds, ainsi qu'en témoigne un compte-rendu des deux premières campagnes qu'il publie dans les Saqqi présentés en hommage à Beloch. Nous commencons à connaître les populations qui occupaient le pays lorsqu'arrivèrent les pirates et les commerçants grees, précurseurs des colons. Polybe et Thucydide voient dans ces indigènes des Sicules. Ils ponrraient bien n'avoir pas tort. En 1908, Orsi a dégagé un groupe de chambres sépulcrales qui rappellent la IHO période sicule. En 1909, il a trouvé vingt-sept tombes, presque toutes intactes. Elles renfermaient, avec des quantités considérables de lances et de jayelots, des amphores pareilles à celles de Villanova et des vases grecs à décor géométrique d'un type qui ne se rencontre pas encore dans les nécropoles les plus archaïques de Sicile. Tout indique qu'anx ix" et vinie siecles les Grees furent là en relations avec un peuple belliqueux dont la civilisation mélait des éléments siciliens à des éléments italiotes. Quant à la période de la colonisation grecque, elle est largement représentée. Chaque fois qu'on découvre un temple sur l'emplacement de Locres, on a l'espoir de voir surgir le famenx temple de Perséphone. Orsi a des chances d'être arrivé au but : il a trouvé un sanctuaire à côté d'une énorme fosse (longueur :

<sup>1.</sup> Innual of the British school at Athens, 1, XV, p. 4-157.

plusieurs dizaines de mètres; largeur : 57, 50 mètres; profondeur moyenne : 5 mètres) où sont accumulés par milliers et par milliers les débris d'ex-voto; il a pu tout de suite reconstituer des tablettes où sont représentés Haidès, Cora et Perséphonè, et mettre à part un casque attique et un bassin de marbre dédiés  $\tau \tilde{\alpha} t$   $\theta \epsilon \tilde{\alpha} t^4$ .

Bon nombre de fouilles enfin intéressent la période classique. On a trouvé de nouveaux restes du mur d'Athènes. Brueckner a continué ses travaux au cimetière du Dipylon. Hill a reconnu que le Parthénon antérieur à celui d'Ictinos est un périptère à six et seize colonnes. Au sud de l'Acropole ont apparu des maisons romaines. Les fouilles de Tsountas et Kouroniotis sur la colline de la Privx ont dégagé en partie le mur intérieur et le mur extérieur; mais, fait troublant, les poteries amenées au jour sont toutes du ve et du IVe siècle, ce qui semblerait convenir à des terres rapportées vers la fin du 1ye, c'est-à-dire en un temps où les assemblées se tenaient dans le théâtre de Lycurgue. Entre Athènes et le Pirée on a tronvé des tombes romaines. Stais a déblayé le sanctuaire des Nymphes à Phalère et l'enceinte de Poseidon à Sounion. A Corinthe, Hill, avec l'École américaine, a dégagé l'agora. A Messénie, Olkonomis a continué d'explorer le stade et l'agora, auprès desquels il a reconnu le bouleutèrion. En Thessalie, on a fait de bon travail à Pagases, à Larissa : on a trouvé un beau trésor consistant en bijoux, poteries et verres de l'époque alexandrine. Pharmakowsky a publié une dizaine de vases d'argent ciselés aux 1ve et 111e siècles et découverts en Tauride, près de Nicopol<sup>2</sup>.

Dans une bonne monographie, Hasluck a résumé tout ce qu'on sait sur Cyzique et le territoire adjacent. Longtemps on n'avait opéré de ce côté que des fouilles clandestines, exception faite pour Lord Eastnor, dont les notes, écrites en 1844, furent perdues dans un naufrage. Après Frank Calvert, Tito Carabella en 1876, de Rustafjaell en 1901-1902, enfin depuis 1902 Henderson et Hasluck lui-même purent, par leurs excavations et leurs voyages, enrichir d'un domaine nouveau l'archéologie et l'histoire. C'est le résultat de tous ces efforts que nous avons sous les yeux. La première partie est une étude de topographie archéologique. L'auteur ne nous guide pas seulement à travers les ruines de la ville principale; il décrit longuement le pays qu'il a parcouru de 1903 à 1906, la presqu'ile de l'Arctonnèse avec les îles voisines, la côte de Propontide de Priapos à Tri-

<sup>1.</sup> Saggi di storia antica e di archeologia a Giulo Beloch nel xxx dell' insegnamento nell' Ateneo romano. Roma, Læscher, 1910, in-8°, x-370 p. P. 155-168: Paolo Orsi, Appunti di protistoria e storia locrese.

<sup>2.</sup> Pharmakowsky, Archvol. Anzeiger, t. XXV (1910), p. 215-226, fig. 15-25.

glia, Apollonia et son lac. la vallée de Rhyndacos avec Milétoupolis et les autres vallées jusqu'aux rives du Granique. Après avoir résumé rapidement l'histoire de Cyzique depuis l'apparition légendaire des Argonautes jusqu'à la conquête turque, il étudie d'assez près les cultes de cette ville ou le commerce attirait les divinités exotiques, et donne des indications précises sur le gouvernement.

ÉPIGRAPHIE. — L'année qui vient de s'écouler n'a vu paraître ni volume ni fascicule nouveau des Inscriptiones graecae. Mais le travail avance. On aura bientôt les inscriptions d'Eubée (XII, 9) par Ziebarth, celles de Laconie et Messénie (V. 1) par Kolhe, celles de Samos et Chios (XII, 6) par Rehm. Hiller von Gaertringen a parcouru l'Arcadie pendant l'été 1910 pour préparer le tome V, 2.

Signalons l'index méthodique et analytique dressé pour les inscriptions de Cyzique par Hasluck dans l'ouvrage dont nous venons de parler. Tant qu'on n'aura pas les *Tituli Asiae Minoris*, il sera utile d'y recourir. C'est un véritable plan de *Corpus*, avec tontes les références, il est dommage qu'en attendant mieux, nous n'ayons pas un grand nombre de travaux semblables.

La Prosopographia attica de Kirchmer, achevée en 1903, avait déjà besoin d'un supplément, tant les découvertes épigraphiques se succedent avec rapidité! SUNDWALL vient de publier une liste nouvelle de plusieurs milliers de noms avec indications biographiques et tableaux généalogiques. C'est une partie des matériaux avec lesquels il se propose d'écrire un ouvrage, qui sera le bienvenu, de démographie athénienme<sup>2</sup>.

Papyrologie. — Quoique privé de son admirable collaborateur Grenfell, HUNT est parvenu à publier en 1910 un volume de papyrus d'Oxyrhynchos. Pour l'histoire de la littérature, il est très important, ce volume VII, puisqu'il donne des œuvres inédites de Callimaque, quatre-vingts vers des *Etia* et plusieurs fragments des *Iambes*. Il apporte aussi des documents précieux sur l'époque romaine. Il présente beaucoup moins d'intérêt pour l'histoire proprement dite de la Grece indépendante<sup>3</sup>.

<sup>1.</sup> F. W. Hasluck, *Cyzicus*. Being some account of the history and antiquities of that city, and of the district adjacent to it, with the towns of *Apollo-non ad Rhyndacum*, *Miletapolis*, *Hadvianatheroc*, *Prinpus*, *Zeleia*, etc. Cambridge, University press, 4910, in-8°, xn-326 p., 24 fig., 1 pl., 1 vignette et 3 cartes en pochette.

<sup>2.</sup> J. Sundwall, Nuchträge zur Prosopographia Attica (extrait des Finska Vetenkaps-Societetens Forhandlinger, Ltl, 1909-1910). Helsingfors, Akademiska Bokhandeln, 1910, in-8°, 177 p.

<sup>3.</sup> The Oxyrhynchus Papyri, part VII. Edited with translations and notes by Arthur S. Hont. London, Office of the Egypt Exploration Fund, 1910, in-8°, xn-270 p. et 6 pl.

Schubart continue la publication des papyrus d'Abousir-el-Melek dans les *Griechische Urkunden* de Berlin (voir t. CIV, p. 335-336). Les 9° et 10° cahiers du t. IV contiennent encore des actes notariés qui datent du règne d'Auguste : ce sont surtout des contrats de prêt et des quittances '.

Deux nouvelles collections de papyrus ont commencé à paraître en Allemagne. Les papyrus de Giessen, dont plusieurs revues nous avaient déjà montré d'intéressants échantillons, ont fourni la matière de deux fascicules, édités l'un par E. Kornemann et O. Eger, l'autre par P. Meyer. Les pièces les plus remarquables sont des édits de Caracalla et surtout de précieux fragments de la constitutio Antoniniana; mais on peut signaler aussi quelques documents de la période ptolémaïque: n° 2, un contrat de 173 avant J.-C., par lequel une Macédonienne, assistée de son père, se donne elle-mème en mariage; n° 36-39, traduction grecque d'actes démotiques (copie du registre des τυγχωρήτεις, contrats, etc. ². Le premier fascicule des papyrus de Hambourg, déchiffré encore par P. Meyer, ne donne que des pièces postérieures à l'ère chrétienne³.

Sur deux feuilles de papyrus trouvées il y a vingt ans par Flinders Petrie, U. WILCKEN a déchiffré, avec sa pénétration ordinaire, des fragments d'une description de l'Attique composée par un périégète qui vivait au commencement du m° siècle avant notre ere. Des mots épars, des lettres isolées suffisent, grâce à d'habiles restitutions, à nous donner d'intéressants détails sur le Pirée, sur Munychie et particulièrement des mesures exactes sur les murs de Conon 4.

Il était bon de dégager de l'immense quantité de papyrus exhumés depuis une trentaine d'années les morceaux les plus intéressants pour les mettre à la disposition des étudiants et du public instruit. Déjà Witkowski avait fait paraître un recueil de lettres privées, et Deissmann avait commenté les principaux documents qui éclairent la vie

<sup>1.</sup> Ægyptische Urkunden aus den kyl. Museen zu Berlin, hrsg. von der Generalverwaltung. Griechische Urkunden. IV. Bd., Heft 9, 10, Berlin, Weidmann, 1910 (p. 257-288, 289-320).

<sup>2.</sup> Griechische Papyri im Museum des oberhessischen Geschichtsrereins zu Giessen. Im Verein mit O. Eger hrsg. und erklärt von Ernst Kornemann und Paul M. Meyer. Bd. 4. Leipzig, Teubner, 1910, in-8°. Helt 1: 91 p. et 4 pl. Heft 2: 104 p. et 2 pl.

<sup>3.</sup> Griechische Pupyrusurkunden der Hamburger Stadtbibliothek. Bd. 1, hrsg. und erklärt von Paul M. Meyer. Heft 1. Leipzig-Berlin. Teubner. 1911, in-4°, 100 p. et 7 pl.

<sup>4.</sup> Genethliacon Carl Robert zum 8. März 1910 überreicht von der Græca Halensis. Berlin, Weidmann, 1910, in-8°, 246 p. P. 189-225, avec 1 pl.: Ubrich Wilcken, Die uttische Periogese von Huwara.

morale et sociale de l'Orient à l'avenement du christianisme. Milli-GAN a vouln faire plus que Witkowski, sans viser à faire œuvre originale comme Deissmann. Il a choisi les textes les plus caractéristiques dans tous les genres, sauf les actes juridiques, jugés d'un ordre trop spécial. Il les accompagne de traductions et de commentaires linguistiques et historiques. Le choix est hon. Lettres privées qui nons révèlent la vie de famille; lettres d'introduction, de recommandation, de consolation; billets d'invitation, faire part de naissance et de mort; contrats de mariage et d'apprentissage, actes de divorce, testaments; plaintes et pétitions, feuilles de recensement, registre des pauvres, engagements de danseuses; récits de songes, questions à l'oracle, formules et incantations magiques : tout est représenté par les meilleurs morceaux. Il faut seulement regretter que Milligan ait cru devoir suivre l'ordre strictement chronologique; il eût mieux valu grouper les textes par catégories de sujets<sup>1</sup>. Remercions Milligan; mais quand aurons-nous la Chrestomathie promise par Mitteis et Wilcken?

Numsmatique. — Le catalogue des monnaies de la Grèce Septentrionale, qui doit faire partie du Corpus nummorum et qui est publié sous la direction d'Imhoof-Blumer, a pris une forte avance. B. Pick a rédigé la partie relative aux monnaies d'Odessos; K. Regling s'est chargé de Tomis<sup>2</sup>.

En attendant l'achèvement du *Corpus*, les catalogues du British Museum restent d'utiles instruments de travail (cf. t. Cl, p. 127). Le vingt-cinquième de la série vient de paraître. Il est consacré à la Phénicie par Hill. On y trouvera une bonne étude sur le monnayage des cités phéniciennes, depuis Carné, au nord, jusqu'à Dora, au sud, et depuis la fin du ve siècle jusqu'à la suppression du monnayage grec sons l'empereur Gallien, à l'exception des monnaies alexandrines, séleucides et ptolémaïques, qui sont écartées conformément au plan général de la publication. Les recherches sont facilitées par de nombreuses planches, des séries d'index, des tables de concordance pour les poids et mesures et une table des différentes eres employées en Phénicie 3.

<sup>1.</sup> Georg Milligan, Selections from the Greek papyri. Edited with translations and notes. Cambridge, University press, 1910, in-8°, xxxiv-152 p., avec frontispice.

<sup>2.</sup> Die antiken Münzen Nord-Griechenlands, unter Leitung von F. Imhoof-Blumer hrsg. von der kgl. Akad. der Wissensch. Bd. 1: Ducien und Mæsien, bearbeitet von Behrendt Pick und Kurt Regling. H. Halbband, Abth. 1: Die Münzen von Odessos und Tomis. Berlin. Reimer, 1910, in-4°, p. 519-920, avec 1 pl.

<sup>3.</sup> Cutalogue of the Greek coins of Phoenicia, by George Francis Hill.

Le manuel que Barclay Head avait fait paraître il y a vingt-cinq ans était épuisé. Le vétéran de la numismatique en a donné une deuxième édition, pour laquelle il s'est adjoint des collaborateurs éminents. Sous sa nouvelle forme, l'œuvre est tout à fait remarquable. Ce sera le vade-mecum des spécialistes, et les historiens n'ont qu'à le feuilleter pour s'apercevoir à chaque page que la numismatique est vraiment pour eux une science auxiliaire.

C'est précisément pour l'historien qu'une tentative comme celle de L. Anson pourrait avoir le plus d'intérêt. Cet auteur a classé ingénieusement un certain nombre de médailles grecques par ordre de matière. Il nous présente ainsi des planches de documents numismatiques sur l'industrie, la guerre, l'agriculture, la religion, l'architecture et la marine <sup>2</sup>.

HISTORIOGRAPHIE. — Il y a deux ouvrages différents dans l'ouvrage que Grundy présente comme une étude préliminaire à une édition historique de Thucydide et qu'il intitule Thucydides and the History of his age. On y trouvera un long travail sur Thucydide, avec une étude sur sa vie. la nature de son œuvre et la transmission de son texte (p. 1-57), avec un commentaire sur les causes de la guerre du Péloponèse et la stratégie des helligérants jusqu'à la paix de Nicias en 421 p. 315-383, enfin avec un volumineux appendice sur la composition de l'œuvre p. 384-534. On y trouvera aussi, insérés au milieu de ce travail qui pourrait faire un tout, trois mémoires « sur le fond économique de l'histoire grecque » (p. 58-211), sur la politique de Sparte p. 212-239, et sur l'art de la guerre pendant la première moitié du ve siècle p. 240-314). Ces mémoires, nous les rejetons plus loin, à la place qui leur convient. en faisant remarquer que nous n'assujettirions pas aussi violemment les études de Grundy au plan de ce Bulletin si elles présentaient plus d'unité : ce n'est pas notre faute, si elles se disloquent ainsi. Dans la partie relative à Thucydide, on se demande pourquoi, si le commentaire sur les faits militaires est utile, il s'arrête à l'an 421. Mais on est pleinement satisfait par l'appendice. Grundy adopte les conclusions de Kirchhoff en les précisant. Il distingue, lui aussi, dans

London, British Museum. 1910, in-8°, cl.11-361 p., avec une carte, une table de l'alphabet phénicien et 45 pl.

<sup>1.</sup> Historia nummorum. A Manual of greek numismatics, New and enlarged ed. by Barclay V. Head, assisted by G. F. Hill, George Macdonald and W. Wroth. Oxford, Clarendon press, 1911, in-8°, 1.xxxviii-967 p., 5 pl.

<sup>2.</sup> L. Anson, Numismata græca, Greek coin-types classified for immediate identification. Part I : Industry (27 pl.). Part II : War (25 pl.). Part III : Agriculture (30 pl.). Part IV : Religion (21 pl.). Part V : Architecture, Naval and Marine (25 pl.). London, chez l'auteur, 1910, in-4°.

l'œnyre de Thucydide la partie qui précède le § 20 du livre V et la partie qui commence par ce paragraphe. D'après lui, l'historien réunit ses premiers matériaux en 431 et continua jusqu'en 421 : quand fut conclue la paix de Nicias, il crut à la fin des hostilités et écrivit une histoire de la guerre de Dix ans. Des le début de l'expédition de Sicile, il résolut d'en faire le sujet d'une œuvre nouvelle : après le siège de Syracuse, il vint dans cette ville pour y recueillir les informations nécessaires et commenca d'écrire en 412. Il n'avait pas achevé, que la reprise générale des hostilités lui suggéra l'idée d'un troisième récit. C'est seulement au cours de ce troisième récit qu'il discerna l'enchainement des faits qui reliait la guerre de Décélie, par delà les années de paix, à la guerre de Dix ans : il résolut de raconter ces deux guerres dans une seule œuvre et de compléter l'histoire de l'expédition de Sicile sous forme de monographie. Ce n'est qu'après son retour à Athènes quelle qu'en soit la date, avant, pendant ou après l'an 404) que ses réflexions aboutirent à une troisième conception : il considéra définitivement les trois guerres comme n'en formant qu'une, la guerre de vingt-sept ans. Par la complexité même de cette théorie, Grundy explique bien des choses et fait disparaître bien des difficultés; pourtant il est le premier à reconnaître que, dans une question aussi ténébreuse, il y aura toujours des coins où la lumière ne pénétrera pas 1.

La documentation de Polybe a fait l'objet de recherches habilement menées par A. Schulte. L'historien a souvent consulté les inscriptions et les pièces d'archives. Il signale lui-même les inventaires consignés par ordre d'Annibal sur une table de bronze qui fut placée dans le temple du cap Lacinien, un rapport d'amiral conservé dans le prytanée de Rhodes, les tables déposées sous la protection de Jupiter Capitolin dans le trésor des édiles. Mais il y a bien des passages ou il ne donne pas ses références, lors même qu'il n'a pu se renseigner qu'à une source officielle : c'est ainsi qu'il a dù consulter dans les archives romaines les traités conclus avec les Étoliens et avec Antiochus, le sénatusconsulte en fayeur des fils d'Antiochus IV; il a comm des papiers conservés dans les archives de Rhodes, dans celles de la ligne achéenne, dans celles des rois de Macédoine. Le vocabulaire même de Polybe présente des rapports constants avec les formules des décrets honoritiques, des lettres officielles et des actes diplomatiques2.

<sup>1.</sup> G. R. Grundy, Thucydides and the History of his age. London, John Murray, 1910, in-8°, x1x-553 p., avec des cartes.

<sup>2.</sup> Augustus Schulte, De vatione que intervedit inter Polybium et labulas publicas (Dissertationes philotogice Halenses, vol. XIX, pars 2). Halis Saxonum, Niemeyer, 1910, in-8°, p. 169-244.

On sait combien il importe de déterminer les sources où a puisé Plutarque pour sa Vie de Lycurque, le document le plus complet que nous ayons sur les institutions de Sparte. Kessler étudie cette Vie avec le plus grand soin. Chapitre par chapitre, paragraphe par paragraphe, il y relève les citations, il en scrute les tendances. Et voici ses conclusions. Une des sources principales de Plutarque. c'est l'œuvre d'Hermippos, un compilateur qui ramasse toutes les anecdotes trainant dans la tradition. Il s'est beaucoup servi aussi de Phylarque, historien-rhéteur épris d'égalité sociale. Mais il n'a probablement pas consulté Phylarque directement; il a dû lui faire des emprunts par l'intermédiaire de Sphairos le Borysthénite. conseiller du roi Cléoménès, qui composa une bibliographie de Lycurgue. Enfin on relève toutes sortes de rapports entre Plutarque et Xénophon. Les deux auteurs sont généralement d'accord: mais. comme il y a des passages de Xénophon qui ne se comprennent qu'avec l'aide de Plutarque, il faut admettre qu'ils ont puisé tous deux à une source commune<sup>4</sup>.

L. Parett pose encore une fois la question de l'origine attribuable à la *Périégèse* du pseudo-Scymnos. Ce poème géographique passe généralement pour avoir été composé en Bithynie par un habitant d'Héraclée Pontique. D'après Pareti, il a été écrit entre 130 et 110, probablement entre 121 et 114; peut-ètre a-t-il été dédié à Nicomède II Épiphanes ou à Nicomède III Evergète, mais plutôt au premier <sup>2</sup>.

MÉTHODE ET HISTOIRE GÉNÉRALE. — PÖHLMANN vient de donner une seconde édition du recueil qu'il avait intitulé Aus Altertum und Gegenwart. Cette seconde édition est profondément remaniée quant à la forme. On regrette de n'y plus trouver telles études qui comptaient parmi les plus originales, par exemple le mémoire sur la communauté agraire dans Homère; mais l'auteur en a fait passer la substance dans ses grands ouvrages. Il les a remplacés par des articles de pédagogie et de méthode historique. Le fond des idées n'a pas changé. Pöhlmann est convaincu que l'histoire ancienne est capable de se rajeunir indéfiniment, qu'elle a ce don d'Unerschöpflichkeit que lui reconnaissait Niebuhr. Par là, il répond victorieusement aux théoriciens qui prétendent que notre siècle « technique » n'a que faire de se tourner vers l'antiquité (ch. xii). Il se permet mème de discuter les maximes pédagogiques tombées de lèvres

<sup>1.</sup> Ernst Kessler, Plutarchs Leben des Lykurgos (Quellen und Forschungen zur allen Geschichte und Geographie, hrsg. von W. Siezlin, Heft 23). Berlin, Weidmann, 1910, in-8°, vm-132 p.

<sup>2.</sup> Saggi..., a Giulo Beloch... P. 133-153 : L. Pareli, Quando fu composta la Periegesi del Pseudo-Scimno.

impériales et recueillies dans un ordre de cabinet : il défend l'humanisme accusé de ne pas protéger suffisamment l'ordre social dans l'État moderne (ch. 1). Il a parfaitement raison de déclarer qu'on renouvellera l'histoire ancienne en insistant sur le caractère économique que les luttes politiques ont eu de tout temps. Peut-être même cherche-t-il trop à introduire certaines préoccupations du présent dans l'étude du passé : à notre goût, c'est humilier quelque peu une science que de plaider en sa faveur les circonstances atténuantes à la facon d'un bon et tidele sujet allemand, de faire valoir les gages que donne au lovalisme monarchique le spectacle d'une lutte de classes enfin apaisée par le sabre du roi macédonien. Est-ce la peine d'exercer notre critique avec tant de rigueur sur les vieux textes à tendance moralisatrice, pour rassurer ensuite le pouvoir en lui garantissant qu'il n'a rien à craindre de nos études, vu qu'elles s'assignent d'elles-mêmes un but d'édification politique? Non, la bonne méthode est bonne indépendamment des services pratiques qu'elle rend. Pöhlmann est, d'ailleurs, le premier à l'opposer aux préjugés. A Grote, le doctrinaire toujours fidèle à l'école de Manchester, il reproche de ne voir dans l'histoire grecque que les formes politiques, le libre développement de l'individualisme dans les sociétés autonomes. l'accroissement de la richesse, abstraction faite de sa répartition (ch. v1 . Il blàme Kautsky de chercher dans l'histoire des arguments favorables aux théories extrêmes et de se crever les yeux en traitant les historiens « bourgeois » d'aveugles ch. xi). Entre le libéral et le socialiste. Pöhlmann prend une position qui est inattaquable à condition de rester exclusivement scientifique!.

Dans la collection Die Kultur der Gegenwart a paru un volume sur l'État et la société des Grecs et des Romains, dont la partie grecque a pour auteur Willamowitz. Nul n'était mieux désigné par son passé pour communiquer a tous les idées essentielles que laisse a un esprit large ouvert le spectacle continu de la civilisation hellénique. Résumer un livre pareil, qui résume lui-même toute une vie de travail, est impossible. Chaque ligne y témoigne d'une lecture immense, d'une intelligence admirablement limpide et tine, d'une sensibilité qui tour à tour sait se contraindre et vibre. En un abrégé de ses connaissances, Wilamowitz nous a donné la quintessence de ses qualités. Et, comme il a voulu exposer sous une forme systématique une histoire anssi certaine que possible, les juges les plus séveres ne pourront même pas, cette fois, lui repro-

<sup>1.</sup> Robert von Pohloann. 11s. Altertum und Gegenwart. Gesammelte Abhandlungen. 2. umgestaltete und verbesserte Auflage. München, O. Beck, 1911, in-8°, v-438 p.

cher la pointe de paradoxe que d'aucuns trouvaient ailleurs tron piquante à leur goût. Certaines pages sont réservées aux anthologies futures, comme celles où est analysée l'influence qu'exercerent sur l'art la gymnastique des Doriens et leurs idées sur le nu p. 189-190), ou bien celles qui décrivent avec le coloris d'un peintre orientaliste le grouillement du bazar athénien (p. 121-122). Les travailleurs mêmes feront bien de consulter à chaque instant un compendium qui indique pour tant de problèmes une solution à la fois originale et sage, une œuvre qui évoque et illustre sans cesse les textes qu'elle ne cite pas. L'aperçu sur le développement de l'agriculture à Thèra (p. 63) est un exemple saisissant d'histoire économique et vaut une longue dissertation. Clisthènes apparaît en pleine lumière comme un politique doublé d'un mathématicien, dont le radicalisme est une émanation des doctrines pythagoriciennes pp. 97-98. Tous les traits de la civilisation hellénistique sont rendus dans une esquisse qui ne pàlit pas auprès du tableau signé par Kaerst. Les Altertümer de Schoemann sont enfin remplacés! J'oserai, pour conclure, prononcer le mot de chef-d'œuvre1.

Paulo minora... Bassi et Martini ont publié dans la collection Hoepli un bon manuel à l'usage des lycées italiens. Ils ne pouvaient viser à l'originalité. Le programme officiel leur interdisait mème de faire une histoire grecque. C'est la civilisation grecque qu'il s'agissait de faire connaître à de jeunes élèves. Ils se sont acquittés de cette tâche avec succès. Chaque chapitre est accompagné d'un appendice qui donne de nombreux extraits d'auteurs anciens d'après les traductions italiennes les plus réputées. Les figures, bien choisies, abondent<sup>2</sup>.

Dans le nouveau demi-volume. le XIIIe. de la Real-Encyclopädie signalons. comme intéressant la Grèce. les articles suivants : histoire locale. Galatia Bürchner et Brandis. Gela Ziegler, Gelon (Niese): balistique, Geschütze Rudolf Schneider: origines de la monnaie, Geld Regling ; agriculture. Geflügelzucht. Genüsebau, Gerste. Getreide Orth. Gartenbau Olck; mythologie. Gaia (Eitrem. Glaukos Weicker: mœurs, Γενέθλιος ήμέρα (W. Schmidt): astronomie. Γαλαξίας Gundel: archéologie. Gemmen (Rossbach, Glass Blümner.)

<sup>1.</sup> U. von Wilamowitz-Moellendorff und B. Niese, Staat und Geseltschaft der Griechen und Römer (Die Kuttur der Gegenwart, hrsg. von Paul Hinneberg, Teil H. Abt. IV. (1). Berlin-Leipzig, Teubner, 1910, in-8°, vi-280 p.

<sup>2.</sup> Domenico Bassi e Emilio Martini, *Disegno storico della vita e cultura greca (Manuali* Hæpli). Milano, Hæpli, 1910, in-16, xvi-791 p., 107 grav. et 13 pl.

<sup>3.</sup> Paulys Real-Encyclopädie der classischen Altertumswissenschaft. Neue

Ed. Meyer a réuni en volume une série de travaux publiés précédemment dans les périodiques et les dictionnaires ou sous forme de brochures. C'est une bonne fortune pour le grand public d'Allemagne; c'est aussi une commodité pour les historiens de tous les pays. On retrouve avec plaisir les beaux articles sur le « développement économique de l'antiquité » et sur « l'esclavage dans l'antiquité », ainsi que la communication faite en 1905 au congrès des philologues allemands sur « Alexandre le Grand et la monarchie absolue » 4.

HISTOIRE PARTICULIÈRE. — Nous commencerons par la période « minoenne », et que Ridgeway nous pardonne d'employer ce terme. D'après lui, Minos ne parut en Crète qu'en 1400 : il n'est pas le représentant de la civilisation crétoise, mais bien au contraire le chef du peuple qui détruisit le palais de Chossos, le fondateur de la dynastie achéenne. Peut-ètre Ridgeway n'a-t-il pas tort; mais jusqu'à ce qu'on ait prouvé qu'il a raison, le mot « minoen » est bien commode et ne fait de mad à personne<sup>2</sup>.

Sur la civilisation crétoise ou « minoenne », nous ayons déjà signalé et. CI, p. 133 l'ouvrage de Mosso. Il a été immédiatement traduit en anglais et en voilà, au bout de trois ans, la seconde édition italienne. Bean succès dont l'anteur a pu jouir avant d'être prématurément enlevé à l'anthropologie et à la préhistoire. Succès mérité; car parmi les ouvrages d'ensemble publiés sur la Crète minoenne, c'est celui qui, par l'abondance des idées, la vivacité du style et la richesse de l'illustration, convient le mieux aux lecteurs curieux d'une civilisation naguere inconnue, en même temps qu'il apporte des renseignements précieux aux historiens et aux archéologues avertis. Succès durable, on peut le prédire : car l'auteur a voulu consigner dans le texte et dans les gravures de la seconde édition les principaux résultats des fouilles les plus récentes, de celles dont il a été le spectateur et parfois le directeur, à Phaistos, comme de celles qu'out opérées les Anglais et les Américains, à Chossos, à Cournia, a Pseira. Il a même ajouté à l'ouvrage trois chapitres entierement nonveaux sur la chaussure minoenne, sur les origines

Bearbeitung, Unter Mitwirkung zahlreicher Fachgenossen hrsg. von Georg Wissowa und Wilhelm Kroll. XIII. Halbband (Fornax-Glycon). Stuttgart, Metzler, 1910, in-8°, 1472 col.

<sup>1.</sup> Eduard Meyer, Kleine Schriften zur Geschichtstheorie und zur wirtschaftlichen und politischen Geschichte des Alterlums. Halle, Niemeyer, 1910, in-8°, vu-555 p.

<sup>2.</sup> W. Ridgeway. Winos the destroyer vather than the creator of the so-calted « Minoan » culture of Chossos (from the Proceedings of the British Leadenry, vol. IV). London, Frowde, 1910, in 8°, 33 p.

de l'écriture et sur la diffusion de la civilisation crétoise et la chronologie étudiées à l'aide de la céramique. Feuilletez ce livre pour voir les images ou lisez-le la plume à la main, vous en tirerez toujours un bon profit.

Sur la période homérique, Andrew Lang a fait paraître un ouvrage concu dans le même esprit et aboutissant aux mêmes conclusions que ses travaux antérieurs : Homer and the Epic 1895 et Homer and his age 1906. Les découvertes faites en Crète n'ont pas ébranlé son opinion; elles l'obligent seulement à la préciser en tracant une démarcation plus tranchée entre le monde épique et les siècles précédents. Pour Lang, tous les arguments lancés depuis Wolf contre l'unité des poèmes homériques, contre cette espèce de dogme monothéiste ne sont que blasphèmes d'athées. Le plan de l'Iliade est si net, les nuances de caractères y sont si bien observées, les mœurs y sont tellement identiques d'un bout à l'autre qu'un seul artiste a pu élever un pareil monument. Les épopées ne s'étendent pas sur plusieurs périodes; elles n'en dépeignent qu'une. Mais laquelle? Celle qui suit la civilisation minoenne et qui précede la civilisation du Dipylon; celle qui se caractérise par l'emploi de la langue grecque, le costume à fibule. l'emploi simultané du fer pour les instruments ordinaires et du bronze pour les armes. la crémation et l'ensevelissement de l'urne cinéraire sous un tumulus. Soit ; mais entre la ruine de Cnossos vers 1400 et les poteries du Dipylon, fabriquées au vne siècle, il y a place pour bien des invasions, bien des bouleversements, bien des transformations, même pacifiques: et alors, si nous trouvons dans l'Iliade comme dans l'Odyssée le souvenir des palais crétois en même temps que des signes avantcoureurs de la civilisation proto-historique, il est bien possible, n'est-ce pas, que la mention d'armes en bronze et en fer. de boucliers en cuir et en métal nous mette sous les veux des faits successifs et non pas simultanés<sup>2</sup>.

On a vu plus haut p. 99 que, sous prétexte de dépeindre l'arrière-plan des événements décrits par Thucydide. Grundy a introduit dans son gros ouvrage trois mémoires sur l'histoire économique, militaire et politique de la Grece. Le même défaut de composition qui a fait introduire ces mémoires dans un travail critique sur un historien reparait parfois dans le corps même de ces études. Il

<sup>1.</sup> Angelo Mosso, la Preistoria, I. Escursioni nel Mediterranco e gli Scavi di Creta. Nuova Edizione. Milano. Treves, 1910, in-8°, xu-355 p., 176 illustr., 2 pl. hors texte et 1 pl. coloriée.

<sup>2.</sup> Andrew Lang, *The World of Homer*. London, Longmans, Green and Co, 1910, in-8°, xx-306 p., avec frontispice et 13 pl.

est bien genant dans la première. L'auteur veut montrer que l'Athènes du ve siècle n'a pas vécu de pur idéal, qu'en tout temps les intérêts matériels ont mené les Grecs. D'une part, l'augmentation incessante de la population. l'insuffisance de la récolte annuelle, par conséquent la nécessité d'importer régulièrement des céréales : d'autre part, l'extension de l'esclavage et l'écrasement du travail libre : voila les phénomènes dont Grundy montre la répercussion sur l'art militaire et la diplomatie de toutes les cités, comme sur la politique intérieure des démocraties socialisantes. Mais pourquoi nous arrêter d'abord devant Isocrate et Démosthènes (p. 93 et suiv. pour nous faire revenir sur nos pas jusqu'au vie siècle (p. 111 et suiv. ? Pourquoi, dans la période 510-462, les luttes politiques qui précédérent la bataille de Marathon p. 133 et suiv.) sont-elles présentées avant les réformes de Clisthènes (p. 137 et suiv. ? Pourquoi, au beau milieu de développements sur les projets de Thémistocle, une dissertation sur le traité des Revenus publics attribué à Xénophon p. 148-153)? Ce désordre est profondément regrettable, en raison même de l'intérêt qu'offrent très souvent les idées de l'auteur. Elles obtiendront difficilement auprès des historiens la faveur qu'elles méritent. On devra pourtant le consulter sur bien d'autres questions que l'histoire contemporaine de Thucydide. On peut partager ses idées sur la politique agraire de Pisistrate p. 117 et suiv., sans croire avec lui que le tyran ne voulût rien faire pour le commerce par rancune contre les Paraliens. L'histoire intérieure d'Athènes pendant les guerres médiques et les institutions militaires sont traitées avec la supériorité qu'on pouvait attendre de l'anteur de The arcat Persian war. Le personnage de Thémistocle est remarquablement campé p. 141 et suiv... Les essais de statistique par exemple p. 213 et suiv.) marquent une juste réaction contre les chiffres trop uniformément has de Beloch. Je veux enfin signaler les belles pages (n. 109-111) où Grundy, après avoir analysé les conceptions juridiques dont s'arment en tout temps les possédants et les panyres, le droit social de propriété et le droit naturel de vivre, insiste sur l'embarras qu'éprouve l'historien consciencienx en face de ces deux conceptions et sur l'obligation qui lui incombe de s'interdire tont ingement moral pour se borner à un exposé anssi exact que possible des faits.

Dans ses recherches sur la tiu du ve siècle et sur la plus grande partie du 19°, Kamestrott examine quatre questions : la révolution oligarchique de 411 p. 235-268, le moment de l'entrée en charge des navarques spartiales p. 155-204, les symmories athéniemes p. 205-233 et la politique de Démosthènes p. 1-154. Il aime la

précision, et les problèmes de chronologie l'attirent. Il discute volontiers les solutions proposées par les savants allemands: il conserve à leur égard, même envers ses maîtres Ed. Mever et Lehmann-Haupt, une indépendance absolue. Quant aux étrangers, il les ignore: en tous cas, il ne les cite, pour ainsi dire, jamais. On est un peu surpris de voir traiter la question des navarques spartiates sans lire le nom de Pareti voir t. CIV, p. 346 : on ne s'imagine pas qu'une discussion sur l'elococá et les symmories puisse être complète, si elle reste muette sur les travaux de Paul Guiraud: enfin, quand on emploie une centaine de pages à rectifier d'après Didymos et les inscriptions les dates communément admises depuis Arnold Schäfer pour l'époque de Démosthènes, on n'a vraiment pas le droit de cacher que, quatre ans auparavant. P. Foucart a publié en 200 pages in-4° une Étude sur Didymos qui a le même objet et avec laquelle on se rencontre à maintes reprises. Kahrstedt n'avait cependant pas besoin de ces prétéritions pour se faire valoir davantage : ses recherches, quoique souvent discutables, présentent un grand intérèt. En ce qui concerne l'an 411, il dénie tonte origine officielle aux documents insérés dans la Hediteia d'Aristote (§§ 30-31) et dans Thucydide 65, 3, Ce sont, d'après lui, de simples programmes élaborés par différentes fractions du parti révolutionnaire, des projets de constitution qui n'ont jamais été adoptés. Ils nous renseignent donc sur les idées du temps, mais non sur les institutions, et il ne faut pas être surpris de les voir en contradiction soit avec Lysias et les inscriptions, soit avec le contexte d'Aristote et de Thucydide eux-mêmes. — La question des symmories est une des plus compliquées qui se posent au rye siècle. D'ailleurs, des qu'il s'agit des finances athéniennes, il faut se tenir sur la réserve : car des documents nouveaux peuvent à chaque instant ruiner les opinions qu'on croyait les plus sûres, comme le prouve en ce moment mème l'exemple de la caisse militaire, qui paraissait bien créée par Démosthènes en 339 et qui est mentionnée maintenant dans une inscription antérieure de quatre ans. On ne peut pas dire que Kahrstedt soit resté fidèle à cette règle de prudence. L'eloscox pese sur tout le capital, et c'est la somme des capitaux tant fonciers que mobiliers existant en Attique qui est estimée par le recensement de 378 à 5.750 talents : il n'y a pas de distinction à faire entre le capital réel et le capital imposable. Γοθοία et le τίμημα. La ποσεισσορά a été imaginée dans la seconde moitié de 374, ainsi que la classe des Trois-Cents chargés de faire l'avance de l'impôt à l'État. Voila les deux points sur lesquels Kahrstedt insiste le plus. Mais le premier, souvent affirmé, n'est jamais démontré, à moins qu'on appelle

démonstration le renvoi obstiné d'une affirmation à une autre. Le second soulève toutes sortes d'objections. La base même des calculs est fausse, puisqu'ils supposent que l'elegocé était un impôt régulier, permanent. Ensuite, si la mission d'Androtion, chargé de faire rentrer les arriérés, est antérieure à toute προεισφορά, la voilà placée au plus tard en 375/374, et cependant Démosthènes la critique, dans un procès de 355, en des termes qu'il ne pourrait pas employer pour une affaire vieille de vingt ans. - La plus considérable et vraiment la plus importante des études publiées par Kahrstedt est celle qui se rapporte à l'époque de Démosthènes. Il est malheureusement impossible de l'analyser. C'est la fatalité de ce genre de recherches, et il faut avoner que l'auteur ne facilite pas la tâche du lecteur. Mais qu'on prenne la peine de dresser le tableau des dates qu'il assigne aux événements de 357-339 et qu'on compare ce tableau à la liste qui accompagne l'ouvrage de Schäfer; on se rendra compte de l'effort méritoire qu'il a fait pour approcher dayantage de la vérité. En nous faisant passer au même moment de l'Égypte à la Thrace, de l'Hellespont à la Phocide, de la Thessalie au Péloponèse, il nous présente des synchronismes d'où il tire toujours, sans se lasser, la même conclusion : Démosthènes, depuis son entrée dans la vie politique jusqu'à la guerre qui éclate en 339, n'a pas cessé de soutenir la politique des Perses: il n'est pas devenu partisan d'Artaxerxès par haine de Philippe, mais emiemi de Philippe par amour pour Artaxerxès. On ne s'attend pas ici à une discussion sur un pareil sujet!.

Comme Kahrstedt, comme tous les Allemands d'aujourd'hui, Kess-LER « philippise ». Il ne s'en prend pas à Démosthènes; il décerne une couronne d'or et éleve une statue à Isocrate. D'apres lui, comme d'après Ed. Meyer, le fameux rhéteur aux périodes cadencées est un des plus profonds politiques qu'ait produits la Grèce. Il consacra toute sa vie à la propagande de l'idée panhellénique. Longtemps il ernt que son rève pourrait être réalisé par Athènes. En 380, dans le Panégyrique, il préconisa la fondation d'une nouvelle confédération athénienne qui réunirait les forces de toute la Grèce contre les Perses. La confédération se fit 378. Quand l'impérialisme renaissant déchaina la guerre sociale 357-355. Isocrate s'efforça encore, par le Discours sur la paix 356 et l'Aréopagitique 355, de ramener ses concitovens à une politique plus modérée. Il échoua, et la confédération fut brisée. Alors il chercha hors d'Athenes un homme capable d'accomplir la grande œuvre : il avait déja songé a Jason de Pheres, a Denys de Syracuse 367), à Archi-

<sup>1.</sup> Ulrich Kahrstedt, Forschungen zur Geschichte des ausgehenden fünften und des vierten Jahrhunderts. Berlin. Weidmann. 1910, in-8°, vt-283 p.

damos de Sparte (356); son choix s'arrèta définitivement sur Philippe. Il essaya de réconcilier Athènes et le roi de Macédoine en leur proposant d'unir la Grèce contre Artaxerxès. Le Philippos (346), la deuxième lettre à Philippe (346), le Panathénaïque (339), la troisième lettre à Philippe (338) eurent pour but de prévenir la guerre ou d'arrèter les hostilités. Mais le désastre de Chéronée fit perdre tout espoir à Isocrate : il se laissa mourir. Quelques mois après, ses projets obtenaient une consécration suprème au congres de Corinthe 1.

Les études d'histoire locale parues cette année ont ceci de commun qu'elles font surtout connaître des populations réduites à une condition inférieure, périèques et serfs. C'est ce qu'on va constater en passant de l'Élide par l'Argolide en Thessalie.

B. Niese a tenté de dissiper les ténèbres qui enveloppent encore l'histoire de l'Élide. La population n'est pas homogène dans la Périoikis: les périèques de la frontière arcadienne et de la côte septentrionale sont parents; mais ceux de la Triphylie sont d'une race différente, d'où leur perpétuelle turbulence et les efforts faits par les Arcadiens ou les Spartiates pour les arracher aux Éléens. Durant les temps homériques, la prospérité de l'Élide Creuse a fait prévaloir le nom des Éléens sur celui des Épeiens: mais le pays ne s'étendait pas encore au delà de l'Alphée, qui le séparait du territoire pylien. Les longues luttes entre Éléens et Pisates sont une invention tardive; car avant 364 le nom même de Pisa ne désignait que la plaine éléenne d'Olympie<sup>2</sup>.

DE SANCTIS établit que ce sont bien les Gymnètes, les serfs de la glèbe, que les Argiens ont armés et gratifiés du droit de cité entre 493 et 490, lorsqu'ils ont voulu réparer les pertes que leur avaient infligées les Spartiates. La disparition des serfs ne laisse plus désormais en présence dans l'Argolide que les citovens et les périeques<sup>3</sup>.

La publication des inscriptions de Thessalie en 1908 a donné lieu immédiatement à quelques bons travaux. Il était utile, pour encadrer toutes les recherches particulières, d'avoir un aperçu général du pays, de ses habitants et de ses institutions. La dissertation de G. Kip est donc la bienvenue. L'auteur, se plaçant dans la période antérieure à la conquète macédonienne, détermine les territoires

<sup>1.</sup> Josef Kessler, Isokrates und die panhellenische Idee Studien zur Geschichte und Kultur des Altertums hrsg. von Drerup, Grimme und Kirch, IV. Bd., 3. Heft). Paderborn, Schöningh, 1910, in-8°, 86 p.

<sup>2.</sup> Genethliacon C. Robert überreicht... P. 1-47: Benedictus Niese, Drei Kapitel eleischer Geschichte.

<sup>3.</sup> Saggi... a Giulo Beloch... P. 235-239 : Gaetano de Sanctis. Argo e e Gemenete.

occupés tout autour des Tétrades thessaliennes par les peuples sujets ou périèques (Perrhèhes, Magnetes et Achéens de Phthiotide) et par les peuples vassaux. Ænianes, Œtéens et Maliens séparés par le Spercheios, Dolopes: Il étudie les institutions fédérales et communales, en distinguant avec soin les magistratures de l'une et de l'autre catégorie. Grâce à cette méthode, appliquée avec précision et prudence, on se rend compte pour la première fois de la façon dont fonctionnait la constitution fédérale des Magnètes!

La période hellénistique tient une large place dans les Saggi offerts à Beloch. V. Costanzi y étudie la guerre démétriaque; G. Niccolini, l'institution des patronomes créée par le roi de Sparte Cléoniènes III : G. Corradii, la charge de Γέπι των πραγμάτων, premier ministre des Séleucides ; G. Cardinali, la mort d'Attale III et la révolte d'Aristonicos<sup>2</sup>.

Institutions et droit. — Les publications de papyrus ont pour résultat de faire un peu délaisser les institutions politiques et économiques, ainsi que le droit, de la période classique.

Ed. Mever a publié un mémoire solide et brillant sur les Travaux d'Hésiode et la fiction des cinq âges. Il y a là des développements ingénieux et profonds sur les conceptions du vieux poète, sur le besoin de justice qu'il exprimait avec la vigueur des prophètes juifs, sur sa croyance à l'obligation morale du travail<sup>3</sup>.

Principson a consacré deux volumes à la loi et à la coutume internationales de l'antiquité. Ce n'était pas de trop pour examiner de la façon large qui convient une partie aussi considérable des institutions grecques et romaines. L'anteur commence par poser les principes : autonomie et souveraineté des cités fermées aux étrangers; difficulté de donner à la loi une portée internationale. Puis il montre comment l'hostilité primitive s'est adoncie peu à peu dans la pratique et dans le droit lui-mème : il parcourt ainsi l'échelle des privilèges qui améliorent la situation de l'étranger : il définit l'isopolitie, la proxènie, la condition des métèques. l'isotéleia, jusqu'à ce qu'il arrive au privilège suprème qui fait disparaître la tare naturelle, au droit de cité. Jusqu'ici, nons en sommes restés aux relations

<sup>1.</sup> Gerhard Kip, Thessalische Studien. Beitrag zur politischen Geographie, Geschichte und Verfassung der thessalischen Landschaften. Diss. inaug. de Halle. Hannover, Neuenhaus. 1910. in-8°, 143 p., 2 carles.

<sup>2.</sup> Saggi... a Giulo Beloch... P. 59-79 · V. Costanzi. Δημητριακός πόλεμος. — P. 4-18 · G. Niccolini. Questioni intorno al re di Sparta Cleomene III. — P. 469-483 · G. Corradi. (Ο έπλιτών πραγμάτων. — P. 269-320 · G. Cardinali, la Morte di Attalo III e la rivolta di Aristonico.

<sup>3.</sup> Genethliacon C. Robert uberreicht... P. 157-187: Eduard Meyer, Hesiods Erga and dus Gedicht von den finnf Menschengeschlechtern.

de la cité avec les individus venus du dehors, à la loi unilatérale : le moment est venu d'étudier les relations entre cités. Le droit d'asile s'oppose aux excès de la force et met des limites aux abus de l'extradition. Les ambassadeurs sont revêtus d'un caractère sacré qui leur assure des droits et leur impose des devoirs : par eux les groupes d'ennemis naturels peuvent nouer des rapports pacifiques, engager des négociations, conclure des traités, en un mot substituer l'état de paix à l'état de guerre par des formalités religieuses et des serments échangés. Les cités peuvent même être liées les unes aux autres d'une facon durable, soit par la communauté religieuse d'une amphictionie, soit par la parenté qui unit la colonie à la métropole, soit par les clauses d'une alliance militaire et politique, soit par des conventions d'un caractère spécialement commercial: les cités peuvent même s'unir d'une façon permanente au moyen d'une confédération ou d'une sympolitie. A la longue, les intérèts se croisent, s'étendent, et la conception d'un équilibre des puissances complique, en la rehaussant, la tâche des diplomates. Enfin. l'idée se fait jour qu'un conflit entre cités peut être réglé comme un conflit entre particuliers, par l'intervention d'un tribunal, et la Grece reconnaît l'autorité de l'arbitrage international. La guerre elle-même ne se soustrait pas complètement à l'influence du droit. Elle doit se justifier par des motifs valables, être déclarée selon des règles constantes, se conformer aux lois de l'humanité. Il faut respecter la propriété de l'ennemi et même sa vie, dès qu'il n'est plus à craindre. garder la foi jurée pendant les trèves. Le droit de représailles, intermédiaire entre le droit de vengeance privée et la guerre, est restreint par les traités; des institutions variées assurent la liberté des mers: la guerre de corsaires est soumise à des lois précises. — Le sujet. comme on voit, est vaste. L'auteur connaît en général les faits et les textes essentiels. Il tient un peu trop à le faire savoir dans sa Bibliographie, où les mentions des auteurs anciens sont absolument inutiles (exemples : Demosthenes, avec la liste de vingt-trois discours; Isidore of Seville, Origins; Petronius, Saturicon; Theocritus, Idylls; Theophrastus, Characters: Thespis, Fragmenta et où personne n'a intérêt à lire : J.-B. Bossuet, Sermon sur la justice (in Œuvres); Sir R. Jebb, Antigone, etc., etc. Cependant, le chapitre xvi ne mentionne pas la constitution des Béotiens, dont les papyrus d'Oxyrhynchos nous ont donné une analyse si remarquable, la meilleure description que nous ayons d'une constitution fédérale. L'exposition est claire et les matières se suivent presque toujours dans un ordre naturel. Mais là encore il faudrait faire quelques réserves : nous les avons indiquées implicitement en nous écartant quelquefois ci-dessus du plan adopté par l'auteur. Tout compensé, Phillipson nous a donné un répertoire commode à consulter, avec les éclaircissements nécessaires (.

Demison a examiné dans les orateurs attiques et les inscriptions du 1v° siècle une des questions les plus propres à faire ressortir les principes juridiques d'une société, la question de l'hérédité des dettes au cas de succession universelle. Avec un réel talent et une grande sûreté d'investigation, il a montré que l'héritage grevé de dettes privées pouvait être accepté sous bénéfice d'inventaire par les collatéraux et répudié par eux si le passif dépassait l'actif, mais que les dettes envers le fise entrainaient une atimie héréditaire et une responsabilité illimitée sans faculté de répudiation 2.

Et c'est tout pour la période classique. C'est sur la période hellénistique que se concentrent les efforts.

Rien ne démontre mieux l'importance qu'elle prend dans les études d'histoire ancienne que le bel onvrage de Rostowzew sur les origines du colonat romain. L'auteur s'est rendu compte que la solution de ce grand problème ne se peut trouver que dans les provinces orientales, et que là les institutions romaines sont ou la continnation pure et simple ou du moins la fidèle copie des institutions hellénistiques. La constitution d'une classe de colons attachés au domaine public, l'intervention de l'État fortement centralisé dans les faits économiques et particulièrement dans le droit agraire, même ce phénomène qui précipita les événements. l'écrasement des petits paysans par la grande propriété : toutes les causes qui contribuerent a un résultat universel se révelent d'abord, et plus clairement que partout ailleurs, dans les royannes des Lagides et des En Égypte, le roi est théoriquement le propriétaire de toutes les terres; mais il ne les cultive pas en régie. Il en concède ime part aux dieux ou à des particuliers. C'est la γη ἐν ἀφέσει, qui comprend : les terres des temples γη ίερά : les concessions des vétérans γκ κλαρουγικά les bénélices octrovés aux grands de la conr, de l'administration et de l'armée γη ἐν δωρεῦ, enfin les terres en friche lonées par empliytéese on vendues à des cultivateurs. Sur la terre έν ἀφέσει, le roi réalise son droit théorique sons la forme d'un loyer payé en nature on en numéraire; mais il y laisse vivre à l'aise une classe de bourgeois hellénisés qui est l'appui du trône et qui fournit

<sup>1.</sup> Coleman Phillipson, The international law and custom of ancient Greeks and Romans, London, Macmillan, 1911, 2 vol. in-8°, xxiv-419, xvi-421 p.

<sup>2.</sup> Edwin Demisch, Die Schuldenerbfolge im altischen Recht. Ein Beitrag zur Entwicktungsgeschichte der Universalsuhzession, Diss, inaug. Borna, Leipzig, Noske, 1910. in-8°, x-62 p.

à l'État ses fonctionnaires et ses fermiers d'impôts. Tout autre est la condition du domaine, de la γκ, βασιλική. Le roi la fait cultiver par les fellahs. Tantòt il leur impose un contrat léonin qui détermine la redevance (ἐκρόριον) et n'engage à rien l'État : tantôt il distribue les tenures et fixe les redevances aux paysans d'un village par un acte administratif μίσθωσις ἄνευ συναλλάξεων. Ces tenanciers, les βασιλικοί γεωργοί, sont la grande ressource du fisc; mais, taillables et corvéables, surveillés et battus par les fonctionnaires, ils sont les victimes d'un régime fondé sur leur travail. — Sous les Séleucides. héritiers de l'οἰκονομία σατραπική, on distinguait en Asie Mineure : 1º le domaine royal (γώρα βασιλική), soumis à une redevance en nature (๑๘๑๑๘); 2º la terre libre, comprise dans une cité et soumise à l'impôt en numéraire (σύνταξις). Le domaine fut continuellement réduit par des donations et des ventes : car. s'il ne comportait pas de propriété privée en principe, on pouvait toujours en détacher des parcelles, pour les englober dans les cités existantes ou les constituer en cités nouvelles. Mais, d'autre part, les rois grecs combattirent énergiquement les seigneurs féodaux, détruisirent leurs châteauxforts et agrandirent le domaine à leurs dépens, ce qui compensait les aliénations. Les terres de toutes catégories étaient en grande partie cultivées par des serfs (λασί), serfs du roi (λασί βασιλιασί), serfs des cités, serfs des temples, serfs des particuliers κατοικούντες ου παροικούντες); mais on connaissait d'autres modes d'exploitation. tels que le fermage et l'emphytéose. La politique des Séleucides consiste à maintenir et à unifier le domaine royal par la suppression des fiefs, à développer la propriété privée par l'extension donnée au territoire des cités, à favoriser l'exploitation du sol au moven du servage 4.

C'est une heureuse idée qu'a eue Plaumann d'étudier l'influence grecque en Égypte depuis les Lagides, en montrant les effets qu'elle produisit dans une ville de province. Et c'est une heureuse fortune que l'état de nos documents l'ait obligé, pour faire cette démonstration, de se placer à Ptolémaïs, dans la Haute-Égypte, aux avant-postes de l'hellénisme vers le sud. L'auteur suit les destinées de cette ville jusqu'à la conquête arabe qui la détruisit; nous nous bornerons ici à la période des Lagides. Fondée par Ptolémée Ier Sôter sur l'emplacement d'une localité sans importance, Ptolémaïs fut, avec Alexandrie et Naucratis, un de ces centres où l'on vovait, au-dessus

<sup>1.</sup> M. Rostowzew, Studien zur Geschichte des römischen Kolonates (I. Beiheft zum Archiv für Papyrnsforschung). Leipzig-Berlin, Teubner, 1910, in-8°, x11-432 p.

d'une populace fidèle aux mœurs et aux traditions de la vieille Égypte, une aristocratie de Grecs mêlée de quelques indigènes convertis aux mœurs grecques : en somme, une ville d'un aspect bien spécial. Les citoyens étaient répartis dans des tribus et des dèmes; ils se réunissaient à l'assemblée. Mais les affaires communales étaient traitées dans le Conseil. L'administration municipale était aux mains des six prytanes. Une large autonomie permettait à la cité de se donner des lois et des juges en dehors de toute intervention de l'épistratège. Le pouvoir central avait pour garantie une garnison permanente. Les Grecs adoraient leurs divinités nationales, les Égyptiens avaient un temple d'Isis hors de la ville; à tous s'offraient les cultes officiels. Plaumann distingue le culte de la dynastie et celui de Ptolémée Sôter : l'un, établi par Philopator, avait pour représentants des prêtres nommés par le roi et reconnus comme éponymes sur tout le territoire de la Haute-Égypte; l'autre s'adressait spécialement au fondateur de la ville. Mais on peut se demander si cette distinction apparaît avec certitude dans les textes. Dans l'histoire sociale de Ptolémaïs il faut remarquer la grande place tenue par la confrérie des acteurs et, pendant la majeure partie du ne siecle, par le chef de cavalerie Drytôn le Crétois!.

L'organisation du crédit dans des établissements publics a toujours été considérée comme une des institutions les plus remarquables de l'Égypte grécisée. Mais l'étudier à fond pouvait passer pour une rude entreprise. Il fallait connaître jusque dans le plus menu détail la littérature énorme des papyrus et en même temps être rompu, non pas seulement à la théorie, mais à la pratique d'une grande administration on les intérêts de l'État seraient en contact perpétuel avec les intérêts privés. Un homme s'est trouvé qui avait fait ses preuves dans l'érudition, capable d'éditer les papyrus de l'Université de Strasbourg et de présenter un tableau des magistratures urbaines dans l'Égypte romaine, et qui en même temps avait blanchi sons le harnais à la tête de l'administration des télégraphes en Alsace : Friedrich Preisigke, Il s'est enfoncé dans une étude qui faisait reculer les plus braves et revient, avec un volume de pres de 600 pages qui restera de longues années un ouvrage capital sur les opérations de banque et la vie économique dans l'antiquité. L'Égypte ptolémaïque sut faire un usage admirable des virements. Chaque bourgade dans les nomes pauvres, chaque village dans les nomes fertiles avait son grenier public, son θησαφρός

<sup>1.</sup> Gerhard Plaumann, Ptolemais in Oberägypten. Ein Beitrag zur Geschichte des Hetlenismus in "Egypten (Leipziger historische Abhandlungen, Heft XVIII). Leipzig. Quelle und Mayer, 1910. in-8°, xn-137 p.

administré par un sitologue. Partout le moindre village avait sa banque publique, sa τράπεζα, que l'État mettait en adjudication. Grâce à ces deux sortes d'établissements, on imagina les combinaisons les plus ingénieuses pour opérer les virements sous toutes les formes, en nature, en monnaie et en papier. Les greniers publics recevaient, outre le produit des impôts percus en nature et les revenus du domaine, les dépôts des particuliers : les cultivateurs y apportaient leur blé qui, movennant une légère redevance, était garanti contre tous les risques. Les greniers devenaient ainsi des banques dont le capital était constitué par des richesses naturelles. Chaque sorte de blé y avait sa valeur fixe : le blé indigène était coté selon l'année: le blé exotique, selon la qualité. Les comptes-courants de dépôts permettaient d'effectuer tous les paiements nécessaires sans déplacement de marchandises, par un simple jeu d'écritures. Le système facilitait le versement des impôts et des lovers. Il suggérait les transactions les plus complexes. Avec les recus du sitologue, le contribuable ou le débiteur pouvait paver n'importe où une somme qui était finalement portée au débit de son compte dans son village. Chaque dépositaire pouvait mettre en circulation des chèques en proportion de sa provision. Dans les métropoles, où étaient vérifiés les comptes des sitologues, fonctionnaient en somme de véritables chambres de compensation. Les banques publiques jouaient le même rôle que les greniers, avec la monnaie comme moyen d'action. C'étaient avant tout des bureaux de perception dépendant de l'administration centrale; mais ils recevaient les dépôts métalliques des particuliers, leur ouvraient des comptescourants et mettaient à leur disposition des mandats et des chèques. Enfin, on parvint à rendre négociable, même sans dépôt préalable ni de blé ni d'argent, tout titre authentique de propriété. Les actes notariés étaient conservés dans les archives des temples, à la facon égyptienne, ou dans les archives du συγγραφορόλαξ, à la façon grecque; ils furent mis en circulation par des virements scripturaires. La βιέλισθήμη έγμπησέων n'était pas un cadastre où dût s'inscrire obligatoirement la situation juridique de tous les biensfonds; c'était une institution à laquelle on demandait librement une garantie aussi bien pour les objets mobiliers que pour les propriétés foncières. Il est dommage tout de même que l'administration des Lagides n'ait pas trouvé le moyen de convertir en chèques les obligations d'ordre moral : les lecteurs de Preisigke sauraient du moins comment s'acquitter envers lui!.

<sup>1.</sup> Friedrich Preisigke, Girowesen im griechischen Ægypten, enthaltend Korngiro Geldgiro Girobanknotaviat mit Einschluss des Archivwesens. Ein

Les juristes de Leipzig continuent d'exploiter les papyrus dans leurs recherches sur le droit privé. Ad. Benger a étudié les clauses pénales en droit gréco-égyptien. L'ouvrage est excellent. Il commence par fixer le sens des termes et des formules en distinguant ceux qui se rapportent aux peines conventionnelles privées et ceux qui désignent les amendes dues au lisc. Puis il fait un exposé historique et dogmatique des conceptions sur lesquelles se fondent les clauses pénales. Dans un troisième chapitre, il passe en revue les différentes espèces de contrats : prêt, vente, louage de choses, louage d'ouvrage et de services y compris l'apprentissage et le nourrissage d'enfants), partage et liquidation, contrat libératoire, promesse d'indemnité, obligation de séjour, compromis, contrats de mariage et de divorce, confection de testament. C'est dans ce troisième chapitre que l'auteur déploie le mieux son aptitude à l'analyse méthodique. Il faut mettre hors de pair les pages (103-115) sur le contrat de prêt en nature et les peines stipulées dans ce cas, à savoir Γημιόλιον 150 % en sus), la conversion de la dette naturelle en dette monétaire, la combinaison des deux peines précédentes, une somme forfaitaire : il y a là une belle page d'histoire économique et sociale!

Ce livre de Berger a pour complément un mémoire de H. Lewald sur l'exécution personnelle. Varron (De re rustica, I, 17, 2) parlait de la condition faite en Illyrie, en Asie et en Égypte aux obæravii : cette condition, Lewald la retrouve dans les contrats où des débiteurs insolvables s'acquittent en engageant à leur créancier les services d'un fils, d'un frère, d'un esclave, et dans les clauses pénales où est prévue la contrainte par corps  $\pm 2\gamma \omega \gamma v_{\mu\nu} z_{\tau}$ , telle que la décrit Denys d'Halicarnasse. Il conclut ainsi à l'identité des obærarii et des  $nexi^2$ .

Religion, fètes et leux. — Par la publication des 61°-63° fascicules, le Lexicon de Roscher est arrivé à l'article Sibylla<sup>3</sup>.

Pernier attribue au culte de Rhéa un sanctuaire découvert à

Beitrag zur Geschichte des Verwaltungsdienstes im Altertume. Strassburg, Schlesier und Schweikhardt, 1910, in-8°, xyt-575 p.

<sup>1.</sup> Adolf Berger, Die Strafklauseln in den Papyrusurkunden, Ein Beitrag zum gräko-ägyptischen Obligationsrecht. Leipzig-Berlin, Teubner, 1911, in-8°, v1-246 p.

<sup>2.</sup> Hans Lewald, Zur Personulexekution im Recht der Papyei. Leipzig, Veit, 1910, in-8°, 76 p.

<sup>3.</sup> Ausführliches Lexicon der griechischen und römischen Mythologie, hrsg. von W. H. Roscher. Leipzig, Tenbner, in-8°, 1910, 61. Lieferung (Sandros-Satyros), col. 321-480; 62. Lief. (Satyros-Sewenen), col. 481-640; 1911, 63. Lief. (Seixomnia-Sabylla), col. 641-800.

Phaistos et une série de monuments figurés qui appartiennent au vme et au vme siècle.

Obstinément particulariste et cependant ouverte de toutes parts au souffle des civilisations étrangères, la Sicile offre dans l'antiquité un curieux mélange de cultes indigènes et de religions importées. Ciaceri a voulu faire le départ entre ces éléments divers. Son livre est bon. Nous y voyons successivement les divinités nationales s'offrir aux adorations sous leur forme primitive, puis se déguiser sous des rites et des mythes orientaux, enfin faire une large place à côté d'elles aux divinités helléniques, apportées surtout par les Doriens, mais venues aussi d'Athènes et de Mégare<sup>2</sup>.

Ernst Schmidt a étudié du point de vue politique les légendes relatives à l'importation des cultes décidée par les pouvoirs publics. Il a choisi trois exemples : l'arrivée de Sarapis à Alexandrie, d'Esculape et de la Grande-Mère à Rome. 1º La religion de Sarapis a été créée par un acte réfléchi de Ptolémée Sôter. En fondant une dynastie, le fils de Lagos voulut réunir dans un seul culte ses sujets égyptiens et grecs : le dieu nouveau fut un Alexandre aux attributs hétérogènes et au nom égyptien. 2º Lorsqu'en 291 les Romains dédièrent un temple à Esculape et y logèrent le serpent ramené d'Épidaure par une ambassade solennelle, ils connaissaient ce dieu depuis longtemps. Toutes les légendes répandues à ce moment avaient pour objet de relever les courages abattus par la peste. 3º Le temple élevé en 191 à la grande déesse d'Asie, la Mère ou Cybèle, n'a pas été commencé en 204, pendant la guerre contre Annibal, mais en 194, à l'époque où le Sénat romain songeait pour la première fois à envoyer les légions en Asie Mineure : il s'agissait à la fois d'entraîner la plèbe vers la politique nouvelle et d'en préparer le succès dans la patrie de la déesse. Sur la première de ces thèses, je ferai quelques réserves; la seconde me semble fortement critiquable, la troisième est aussi claire et juste que riche de conséquences 3.

En classant les noms « théophores » conservés dans les recueils d'inscriptions. Sitting n'a pas seulement amassé les matériaux pour un chapitre intéressant de la vie privée. Comme les particuliers

<sup>1.</sup> Saggi... a Giulo Beloch... P. 241-253 : L. Pernier. Memorie del culto di Rhea a Phéstos.

<sup>2.</sup> Emanuele Ciaceri, Culti e miti nella storia dell'antica Sicilia, Catania, Battiato, 1911, in-8°, x11-330 p.

<sup>3.</sup> Ernst Schmidt, Kultübertragungen (Religionsgeschichtliche Versuche und Vorarbeiten, hrsg. von R. Wünsch und Ludw. Denbuer, VIII. Bd., 2. Heft). Giessen, Töpelmann, 1910, in-8°, m-124 p.

donnaient à leurs enfants des noms empruntés aux grandes divinités de la cité, aux patrons de confréries, aux dieux étrangers, ces catalogues de noms classés ville par ville nous donnent souvent des renseignements, qu'il ne faut pas négliger, sur l'histoire religieuse de la Grèce. Il suffit, pour voir l'intérêt de cette étude, de jeter un coup d'œil sur le tableau qui la résume aux dernières pages.

Il serait très intéressant, pour bien connaître l'état moral d'Athènes au ve siècle, de savoir quelle valeur attribuer aux plaisanteries d'Aristophane sur les choses de la religion. Carlo Pascal rassemble donc et commente tout ce que le poète a dit sur Dionysos et ses fètes, sur Zeus, Heraclès, Hermès et Prométhée, sur les mystères et les oracles, les superstitions populaires, les théogonies traditionnelles. les cosmogonies à prétention scientifique. Aristophane essayait-il de combattre les préjugés? Préférait-il épurer la religion des ancètres et s'opposer à l'introduction des cultes étrangers? Mais, au fait, est-il bien nécessaire qu'un poète comique ait un système religieux? Peut-ètre lui suffit-il de faire rire 2.

Depuis trente ans, Paul Stengel avait dispersé dans un grand nombre de revues et de Festschriften une longue série d'articles relatifs au rituel gree des sacrifices et des libations. Il a bien fait de réunir ces travaux en un recueil où l'ensemble met chaque partie en pleine valeur. Il n'a. d'ailleurs, pas limité son effort à une réimpression. Les articles les plus récents sont rafraichis; les plus anciens sont completement transformés et aboutissent parfois à des conclusions toutes nouvelles. Il ne faut pas demander à Stengel les hardiesses de la méthode comparative, les illuminations d'une théorie grandiose et fortement originale. Il fait œuvre de philologue. Il réunit les textes et en donne l'interprétation unilatérale. Mais, par cela même, il rend un très grand service aux savants qui étudient la religion grecque ou l'histoire comparée des religions. Sans imposer une opinion, il met à la disposition de chacun les ressources nécessaires pour s'en faire une<sup>3</sup>.

Dans la collection de Wünsch et Deubner, Wächten étudie les différentes sortes de sonillare que l'homme doit éviter pour se mettre en présence de la divinité, c'est-à-dire les différentes variétés

<sup>1.</sup> Ernestus Sittig, De Gracorum nominibus theophoris (Dissertationes philologica Halenses, vol. XX, pars 1). Halis Saxonum, Niemeyer, 1911, in-8\*, x11-467 p.

<sup>2,</sup> Carlo Pascal, Dioniso. Saggio sulla religione e la parodia religiosa in Aristofane, Catlania, Battialo, 1911, petit in-8°, xvi-259 p.

<sup>3.</sup> Paul Stengel, Opferbräuche der Griechen. Leipzig-Berlin, Teubner, 1910, in-8°, n-238 p., 6 fig.

de démons qui cherchent à le mettre à mal. Il énumere ainsi, non sans quelque désordre, un grand nombre de prescriptions et d'interdictions. Il laisse de côté à dessein l'impureté résultant des relations sexuelles.

C'est que cette question rentrait dans un sujet plus général : la chasteté cultuelle, sujet traité à fond dans la même collection par Fehrle. Fehrle ramène la chasteté cultuelle à deux principes : 1° la femme qu'un dieu juge digne de son amour doit renoncer à tout commerce avec un homme: 2° les relations charnelles font contracter une souillure contraire aux pratiques religieuses. De là les règles d'abstinence qui s'imposent aux prètres et prètresses, à leurs acolytes, aux simples assistants; de là le mariage mystique qui se célèbre dans les temples de certains dieux; de là enfin la croyance en des déesses vierges et mères qui réalisent l'idéal même de la chasteté cultuelle, la fécondité par la pureté. On voit combien cette étude, fortement poussée, apporte de lumière sur les origines helléniques du christianisme².

Kircher examine les emplois rituels du vin et leur signification. Il remonte ainsi à l'époque primitive où le vin ne s'était pas encore substitué au sang et il s'arrête au moment où le christianisme recueille le rite de la communion par le calice. L'ouvrage aurait plus de valeur si l'auteur avait mieux connu la bibliographie de son sujet et n'avait pas souvent cru découvrir ce qui était dans le domaine public<sup>3</sup>.

La danse étant un rite. les études sur la danse grecque intéressent l'histoire de la religion. De tout temps, la reconstitution du kordax, cette danse burlesque qu'on dirait exécutée par des rustres avinés, a tenté les amateurs d'orchestique. Schnabel, à son tour, a essayé de décomposer les mouvements représentés sur les vases peints et de les identifier aux termes usités par les auteurs. A-t-il réussi? Je regrette d'être trop incompétent pour en juger. Mais j'apprécie l'effort fait par l'auteur pour expliquer l'origine du kordax. Tous ces gestes devenus obscènes par la suite étaient primitivement, chez les populations prédoriennes du Péloponese, des charmes magiques qui

<sup>1.</sup> Theodor Wächter, Reinheitsvorschriften im griechischen Kull (Retigionsgeschichtliche Versuche..., IX. Bd., 1. Heft). Giessen, Töpelmann. 1910. in-8°, 144 p.

<sup>2.</sup> Eugen Fehrle, Die kuttische Keuschheit im Altertum (Religionsgeschichtliche Versuche..., VI. Bd). Giessen, Töpelmann, 1910, in-8°, xu-250 p.

<sup>3.</sup> Karl Kircher, Die sakrale Bedeutung des Weines im Allertum (Religionsgeschichtliche Versuche..., IX. Bd., 2. Heft). Giessen. Topelmann, 1910, in-8°, vm-102 p.

avaient pour objet de stimuler la fécondité. Le kordax, dont le nom n'est pas plus hellénique que celui de toutes les danses analogues, sollicitait les faveurs de la grande déesse mère par une mimique expressive. Après la conquète dorienne, les hilotes continuèrent d'exécuter devant leurs maîtres leurs danses d'ivrognes. C'est relativement tard que le rite fut transmis par le culte d'Artémis à celui de Dionysos, et la farce mégarienne en fit connaître la forme laïcisée et réaliste à la comédie attique .

Sur l'athlétisme grec, on n'avait jusqu'ici comme travail d'ensemble que l'ouvrage de Krause, publié en 1841. Cependant quantité de documents nouveaux avaient été découverts à Olympie, à Delphes, à Épidaure, à Priène, à Pergame. Ils avaient été partiellement mis en œuvre, et bien des problèmes insolubles pour Krause avaient été plus ou moins élucidés par les publications de fouilles, comme celle d'Olympie, ou par les études récentes sur la gymnastique, comme celles dont Jüthner a fait sa spécialité. Le moment était venu de jeter encore une fois un coup d'œil général sur les jeux et concours. Gardinen était bien préparé à la tâche par une série d'articles sur tous les exercices de la palestre, sanf le pugilat. Son livre n'est donc pas seulement un ouvrage de vulgarisation, un de ces beaux manuels dont l'Angleterre a le secret; c'est encore en grande partie un travail original. Plaisant à l'œil avec ses gravures nettes et jolies, qui sont un commentaire perpétuel du texte, il se prête aux recherches avec sa bibliographie méthodique et ses index. Tout y est d'une clarté parfaite et l'on peut, pour ainsi dire. l'embrasser d'un regard. Première partie : histoire de l'athlétisme grec et des fètes athlétiques depuis les temps les plus reculés jusqu'à la suppression des jeux olympiques par l'empereur Théodose 393 après J.-C.). Cette histoire comprend : le la période homérique : 2º l'origine de la fête athlétique, en 776, à Olympie: 3° l'âge des fêtes athlétiques, le viº siècle fètes Pythiques et Isthmiques en 582. Néméennes en 573, Panathénées en 566; 4º l'àge de l'idéal athlétique .500-440); 5º l'àge des professionnels et spécialistes (440-338); 6° le déclin de l'athlétisme | 338-146 ; 7º la période romaine. Les chapitres d'histoire sont suivis de descriptions qui font commaître le caractère propre à chacune des grandes fêtes panhelléniques et athéniennes. Seconde partie : les exercices athlétiques des Grees, le matériel, les locaux. Le livre de Gardiner doit attirer tout ensemble ceux que l'amour du

<sup>1.</sup> Heinz Schnabel, Kordax, Archäologische Studien zur Geschichte eines antiken Tanzes und zum Ursprung der griechischen Komödie. München, Beck, 1910, in-8°, iv-66 p., avec fig. dans le texte et 2 pl.

sport tourne vers l'antiquité et ceux que l'étude de l'antiquité induit aux questions de sport .

Une étude sur les amphores décernées en prix aux vainqueurs des Panathénées peut être une utile contribution, non pas seulement à l'archéologie grecque, mais encore à l'histoire de fètes qui ont joué un si grand rôle dans la vie publique d'Athènes, ainsi qu'à l'histoire de l'agonistique, du costume et même du commerce. C'est ce que vient de prouver Brauchitsch. Il a classé par ordre chronologique 130 vases on tessons portant l'estampille officielle τῶν Ἀθήνηθεν ἄθλων; il a négligé les pièces dépourvues de cette mention, parce qu'elles sont, d'après lui, de simples imitations à l'usage du commerce. Même dans les limites qu'il s'est tracées, l'auteur ne pouvait avoir la prétention d'être complet. Il signale lui-même les 200 fragments découverts sur l'Acropole et qui attendent d'être publiés. J'aioute que, depuis l'apparition de son ouvrage, la série des amphores datées par le nom de l'archonte s'est notablement allongée : Brauchitsch en connaissait vingt et une, distribuées entre treize archontes; Breccia (appendice au Rapport sur le Musée d'Alexandrie en 1909, Alexandrie, 1910, p. 18-20) en signale einq nouvelles, avec au moins deux archontes nouveaux, et Robinson American Journal of Archwology) nous en fait connaître deux, dont une amphore datée d'Asteios en 373/372, c'est-à-dire antérieure de six ans au plus ancien des archontes mentionnés dans Brauchitsch. L'auteur (p. 166) calcule que son étude porte sur 21 % des vases donnés en prix au viº siècle (72 sur 339) et qu'avec ceux de l'Acropole (60) on arrivera à 39 %. Quant à ceux du ive siècle, il en a étudié 55 sur 572, c'est-à-dire 9 1/2 %; avec les 90 de l'Acropole, on atteindra une proportion de 25 % et avec celles que signalent Breccia et Robinson 27 %. Du classement établi par Brauchitsch résultent déjà les faits suivants : 1° les amphores panathénaïques furent décernées durant une première période d'environ soixante-cinq ans, depuis l'époque de Pisistrate jusqu'au début du v° siècle: 2º l'hostilité générale de la démocratie contre les institutions de la tyrannie les fit complètement disparaître : 3° la politique qui poussa les Athéniens à créer la seconde confédération les décida. vers 378, à rehausser de nouveau l'éclat des Panathénées par la distribution des célèbres amphores; 4° enfin, vers 311, le gouvernement de réaction oligarchique, de recueillement et de parcimonie

<sup>1.</sup> E. Norman Gardiner, *Greek athletic sports and festivals* (Handbooks of archæology and antiquities). London, Macmillan, 1910, in-8°, xxvn-533 p., 190 fig.

qui fut incarné en Démétrius Poliorcete en décréta la suppression définitivement. On voit comme l'histoire de ces vases est intimement liée à celle de la cité elle-même. L'Athèna Promachos représentée sur le devant de l'amphore, sa position (à droite depuis 341/-340 et non 340/339, voir Breccia), son costume, son casque, l'épiseme de son bouclier, les emblemes placés sur les colonnes qui l'encadrent (coqs ou statuettes) fournissent toutes sortes d'indices chronologiques qui sont tixés avec certitude par le nom de l'archonte depuis 373/372. Le fait que les 4/5 des amphores archaïques proviennent d'Étrurie et que celles du 1ve siècle sont fournies en quantités à peu près égales par la Grèce propre et par la Cyrénaïque p. 163: pose un problème intéressant. Brauchitsch n'en cherche pas la solution dans les relations commerciales d'Athènes, en quoi il semble avoir tort. Mais on doit lui savoir gré d'avoir montré par maints exemples combien la céramique grecque donne de précieux renseignements à l'historien !.

Gustave Glotz.

## HISTOIRE DES PAYS-BAS.

Depnis plusieurs années on attendait un album de paléographie néerlandaise; grâce à MM. Brugmans et Oppermans l'ouvrage a enfin paru<sup>2</sup>. Il contient cinquante-six spécimens, du xu<sup>e</sup> siècle au xvm<sup>e</sup> : manuscrits de bibliothèques et documents d'archives, diplômes, actes, comptes, lettres ou protocoles de notaire, etc. Les reproductions sont bonnes, claires et nettes. Mais la transcription des documents n'est pas tout à fait irréprochable; souhaitons que bientôt la nécessité d'une nouvelle édition permette aux éditeurs de corriger les erreurs qui leur ont échappé.

M. Hubbnor, chargé par le gouvernement de rechercher dans les dépôts de Rostock les documents relatifs à l'histoire des Pays-Bas, nons donne dans son rapport <sup>a</sup> plusieurs renseignements intéressants. Les relations commerciales, ecclésiastiques et littéraires entre cette ville et les Pays-Bas étaient fréquentes pendant les xv° et xv1° siècles

<sup>1.</sup> Georg von Branchitsch, *Die Panathäischen Preisamphoren*. Leipzig-Berlin, Teubner, 1910. in-8°, (v-180 p., 37 fig. et 4 pl.

<sup>2.</sup> H. Brugmans en O. Oppermann, Attas der Nederlandsche palaeographie. 's Gravenhage, A. de Jager, 1910, Avt-28 p.

<sup>3.</sup> A. Hufshof, Verstag van een onderzoek te Rostock, 's Gravenhage, M. Nyhoff, 1909, in-8°, x-90 p.

et une partie du xvn°. M. Hulshof a signalé nombre de documents plus ou moins intéressants et en a donné d'assez larges extraits.

L'évêché d'Utrecht a une importance capitale pour l'histoire médiévale des Pays-Bas septentrionaux. Ayant perdu, au cours du xIIe siècle, son ancienne prépondérance politique, il a conservé jusqu'à la Réforme son influence religieuse, juridique, littéraire et scientifique. Il comprenait à peu près le territoire plus tard occupé par les sept Provinces-Unies; dans tous ces pays, la justice ecclésiastique était du ressort de l'évèque d'Utrecht et de son chapitre. Comme partout ailleurs, les conflits de compétence entre les autorités civile et ecclésiastique y étaient nombreux; les justiciables préféraient, dans certains cas, la justice de l'official à celle du juge laïque. M. Joosting a puisé dans plusieurs archives une collection de 284 documents relatifs à la délimitation de la compétence des deux justices; ils s'étendent de 1233 à la fin de 1548 et offrent un vif intérêt. Il s'y trouve des conventions, des protestations et doléances, des dépositions de témoins, des privilèges en matière de justice, des règlements émanés du pouvoir civil pour les juges ecclésiastiques. L'histoire du droit profitera largement de cette publication importante et très soignée, qui montre aussi les abus inhérents à une justice, qui constituait une source de revenus pour le juge aux dépens des justiciables.

M. Posthumus², l'auteur d'une étude très remarquable sur la draperie à Leyde (voyez cette Revue, t. CII, p. 171), a commencé une publication volumineuse qui, en cinq ou six volumes, donnera les sources principales de l'histoire de l'industrie textile de cette ville, de 1333 à 1795. Les 537 documents du tome I, dont 458 sont inédits, vont de 1333 à 1480. Vers la moitié du xive siècle, les métiers divers qui collaborent à l'industrie drapière s'étaient établis à Leyde, et bientôt, après une quinzaine d'années, on peut constater qu'une transformation s'est accomplie; à la petite industrie qui produit pour les besoins des citoyens se substitue de plus en plus cette nouvelle forme de la draperie, où les drapiers, marchands de laine et de drap, constituent la richesse de la ville et font travailler à leur

<sup>1.</sup> Bronnen voor de geschiedenis der kerkelijke rechtspraak in het bisdom Utrecht in de Middeteeuwen (Bronnen van ond-vaderlandsch recht). Tweede afdeeling. De begrenzing der wereldtijke en kerkelijke rechtspraken tegenover elkander, door J.-G.-C. Joosting. 's Gravenhage, M. Nyhoff, 1910, in-8°. x-806 p.

<sup>2.</sup> Bronnen tot de geschiedenis van de Leidsche textictnijverheid, verzameld door N.-W. Posthumus. Eerste deel : 1333-1480. 's Gravenhage, M. Nyhoff, 1910, in-4°, xxiv-717 p. (Rijks geschiedkundige publicatiën).

service les artisans qui dépendent d'eux pour la matière première, la laine. A la fin du xive siècle, l'introduction de la laine anglaise, que les drapiers vont acheter à Calais, donne un essor nouveau à l'exportation; les draps de Leyde sont fort recherchés, surtout par les marchands des villes hanséatiques qui viennent les acheter aux Pays-Bas: plus tard, dans la seconde moitié du xve siècle, les drapiers vont offrir leurs marchandises dans les villes de la Baltique. A mesure que se développe l'industrie de la draperie, on voit s'accroître les réglements, soit de contrôle, soit de protection. Souvent l'industrie fut troublée par des luttes sociales. La population ouvrière s'étant fortement augmentée, les foulons, les tisserands, les teinturiers s'efforçaient d'obtenir de meilleures conditions de travail, soit en se mettant en grève, soit en quittant la ville. Mais la politique protectionniste ne réussit pas à maintenir la prospérité de la draperie de Leyde, et, vers la fin du xve siecle, une première période de décadence s'ouyrit.

М. Вьок a débuté dans la carrière scientifique par une étude sur l'histoire de la ville de Leyde au moyen âge (1883), bientôt suivie d'un tome second sur l'histoire de cette ville pendant la domination bourguignonne. L'auteur avait annoncé que deux autres volumes donneraient l'histoire de Leyde au xvme et au xvme siècle; cependant. d'autres études, surtout son Histoire du peuple néerlandais, l'out empêché d'exécuter ce projet. Mais, aussitôt fini son grand ouvrage, il est revenu à ses premieres amours. Depuis plusieurs années, l'édition première des deux volumes parus se trouvait d'ailleurs épuisée. M. Blok a donc préparé une nouvelle édition du livre de 1883; et. bien que le sujet ne soit plus aussi neuf qu'il l'était en 1883, en raison de toutes les études parues sur l'origine et le développement des institutions urbaines, la nouvelle édition sera accueillie avec un vif intérêt<sup>4</sup>, car elle est revue et augmentée au point de ne plus ressembler à la première que par la division des chapitres. Une partie du livre a une importance plutôt locale, par exemple les chapitres qui s'occupent de l'origine et de l'histoire la plus ancienne de Leyde, on en sait peu de chose et il fant se contenter d'hypotheses , de la topographie de la ville, de la fondation de ses églises, des hospices pour les panyres, etc.: d'autres, au contraire, offrent un intérêt général je signale celui qui étudie les relations entre le prince et les villes. M. Blok y a ajouté deux cartes et quatorze pièces justificatives. Nous sonhaitons vivement que M. Blok puisse mener à bien l'histoire de Leyde insan'à 1848.

<sup>1.</sup> P.-J. Blok, Geschiedenis cener Hollandsche stad, 1. Eene Hollandsche stad in de Middeleenwen, 's Gravenhage, M. Nyholf, 1910, in-8°, xymi-343 p.

Tandis que M. Blok étudie l'histoire d'une seule ville. MM. BRUGMANS et PETERS s'occupent des villes anciennes des Pays-Bas en général!. Ils se sont partagés la tâche: M. Peters s'est chargé de l'étude du plan et de la construction des villes et de leurs édifices les plus remarquables; la valeur des deux volumes publiés par lui consiste dans les descriptions techniques et l'abondance des reproductions. Dans le tome troisième, M. Brugmans donnera une histoire générale de l'origine et du développement des villes néerlandaises.

MM. VAN SCHEVICHAVEN et KLEYNTJENS ont entrepris la publication des comptes de la ville de Nimègue jusqu'à 1543<sup>2</sup>. Le tome I contient les comptes de 1382, de 1414 et de 1420 à 1427; dans l'introduction, les éditeurs ont donné une esquisse rapide de la condition et de l'organisation de la ville pendant ces années et un aperçu des articles les plus importants du compte de 1382. La publication de la série offrira sans doute beaucoup d'intérèt; les éditeurs pourront l'accroître encore, semble-t-il, en multipliant leurs explications trop brèves.

La bibliothèque du musée Teyler à Haarlem possède depuis longtemps une partie des papiers de Jean Hotman, sieur de Villiers Saint-Paul, fils du célèbre publiciste François Hotman. En 1867. M. Sybrandi avait commencé à publier quelques lettres de cette collection, mais, après sa mort, les manuscrits oubliés s'égarèrent quelque temps. Les directeurs de la fondation Teyler, les ayant retrouvés, prièrent M. Blok de les examiner et de les publier s'il y avait lieu. M. Blok en a tiré un recueil de 130 lettres<sup>3</sup>. Dans une préface, il a retracé ingénieusement la manière dont ces documents sont arrivés à la bibliothèque de la fondation Teyler et restitué l'héritage manuscrit, si l'on peut dire, de Jean Hotman. Celui-ci avait été le secrétaire de Robert Dudley, comte de Leycester, de 1582 à 1585 et de 1586 jusqu'à la mort du comte en septembre 1588. Voilà pourquoi on trouve nombre de lettres à Leycester dans les papiers de Hotman. Le nombre des correspondants étant très grand, il est

<sup>1.</sup> H. Brugmans en C.-II. Peters, Oud-Nederlandsche steden in huar ontstaan, groei en ont wikkeling. 1: De Nederlandsche stedenbouw, door C.-H. Peters. Leiden, Sythoff, 1909-1910, 2 vol. in-4°, vm-327 et 498 p.

<sup>2.</sup> Rekeningen der stad Nijmegen, 1382-1543, uitgegeven door H.-D.-J. van Schevichaven en J.-C.-J. Kleyntjens, S. J. Deel 1: 1382-1427. Nijmegen, Malmberg, 1910, in-8°, Lu-420 p.

<sup>3.</sup> Correspondance inédite de Robert Dudtey, comte de Leycester, et de François et Jean Hotman, publ. par P.-J. Blok. Archives du musée Teyler, série II, t. XII. Publiée aussi séparément, Haarlem, Erven-Loosjes. 1941. in-4°, xv-203 p.

impossible de les énumérer; les lettres à Leycester sont de 1582, 1583, 1586-1588; parmi celles à François Hotman, qui s'étendent de 1580 à 1589, il y en a neuf de Henri de Navarre, sept de Duplessis-Mornay; les lettres à Jean Hotman vont de 1586 à 1593 et de 1604 à 1623. Bien que la collection ne soit pas de la première importance, on y trouve plusieurs détails intéressants, par exemple dans les lettres sur les écrits de François Hotman. Les annotations de M. Blok sont excellentes et pleines de renseignements.

Bien que d'une importance capitale, la grande bataille navale des Dunes de 1639 n'avait pas encore donné lieu à une étude spéciale. M. de Boer a comblé cette lacune l. Ayant complété les données des sources imprimées assez abondantes par des recherches dans les Archives royales à Bruxelles, il y a puisé beaucoup de renseignements précieux dans les correspondances espagnoles et a mis en œuvre, de manière critique, tous ces matériaux. Les intentions du gouvernement espagnol, la conduite peu honorable du roi d'Angleterre, les manœuvres de l'armada, les mesures du gouvernement de la République, les dispositions de l'armada aux Dunes, sa défaite définitive, la tactique nouvelle appliquée par Tromp, tout cela est expliqué clairement par l'auteur de cette monographie substantielle.

Le caractère de la publication des actes des synodes de la Hollande méridionale a été expliqué dans les bulletins précédents; il suffit ici de constater que le tome H1 de ce recueil nouvellement paru embrasse l'époque de 1646 à 1656.

A l'ouverture du congres international des éditeurs, rénni à Amsterdam en 1910, le président, M. van Stockum, a prononcé un discours sur le rôle que la presse hollandaise a joué pendant plusieurs siccles. Depuis, il a publié un recueil intéressant de documents pour servir à l'histoire des relations internationales de la librairie, l'imprimerie et la presse en Hollande; on y trouve des reproductions de lettres, fragments, titres, etc., accompagnés de renseignements précis.

Au premier rang des défenseurs de l'orthodoxie calviniste aux

<sup>1.</sup> M.-G. de Boer, De Armada van 1639. Groningen, P. Noordhoff, 1911, in-8°, 76 p.

<sup>2.</sup> Acta der particuliere synoden van Zuid-Holland, uitgegeven door W.-P.-C. Kunttel, Derde deel: 1646-1656. 's Gravenhage, M. Nyhoff, iu-8°, 585 p. (Rijks geschiedk, publiculiën).

<sup>3.</sup> W.-P. van Stockum, la Libraivie, l'imprimerie et la presse en Hollande a travers qualre siècles. La Haye, van Stockum, 1910. Sans pagination (il y a 218 documents).

Pays-Bas pendant le xviie siècle, on trouve Gisbertus Voetius. C'est à lui que M. Duker a consacré depuis de longues années des études patientes et solides. Elles aboutissent à un livre définitif sur cet homme remarquable, dont l'influence fut profonde sur l'histoire religieuse de son siècle. Le tome I a paru en 1897. Il raconte la jeunesse de Voetius, ses études à l'Université de Leyde, sa vie comme pasteur à Vlijmen et à Heusden, son activité infatigable en faveur de l'orthodoxie dans la controverse de Gomar et d'Arminius, son âpreté à attaquer les « témérités papistes », sa polémique contre Jansenius. Le tome II, nouvellement paru<sup>4</sup>, le met en scene comme professeur de théologie à l'Université, où il fut nommé en 1634. A l'aide d'une documentation très riche, l'auteur nous montre Voetius dans ses fonctions universitaires, où il cherchait et trouvait. outre la satisfaction de former des pasteurs d'après son cœur, l'occasion de monter sur la brèche pour défendre l'orthodoxie contre les dangers divers qui la menaçaient : la philosophie de Descartes trouvait en lui un adversaire résolu; il attaquait aussi avec une ardeur non moins sincère la tendance de Cocceius et d'autres qui voulaient modérer la rigueur puritaine; à cette dispute, l'auteur a consacré les chapitres si intéressants qui exposent les idées de Voetius sur la toilette, le théâtre, le diner, le jeu, la danse, etc. D'une impartialité admirable. le livre de M. Duker nous fait connaître aussi bien le point de vue de ses adversaires que celui de Voetius lui-même et. grâce aux annotations abondantes et aux nombreuses pièces justificatives, il est une mine de renseignements sur la vie intellectuelle et religieuse de ce siècle.

Le commerce néerlandais, considérablement accru au cours du xvre siècle, n'a pénétré dans la Méditerranée que vers 1590. Il fut circonscrit au début à la partie occidentale et aux côtes de l'Italie, mais bientôt les vaisseaux néerlandais visitérent aussi les pays du Grand Seigneur, d'abord sous le pavillon français Henri IV favorisait beaucoup le commerce néerlandais, ensuite, depuis 1613, en vertu des capitulations que Haga, l'envoyé des États-Généraux, avait conclues avec la Porte. Sans doute, le commerce néerlandais n'atteignit jamais dans la Méditerranée l'importance qu'il avait dans la Baltique; il y devint néanmoins en peu de temps tres considérable, malgré les pertes que lui infligèrent les corsaires barbaresques. Il avait cependant un besoin pressant de protection. A défant de l'état occupé par la lutte contre l'Espagne, les intéressés enx-mèmes

<sup>1.</sup> A.-C. Duker, Gisbertus Voetius. Eerste en tweede deel, Leiden, E.-J. Brill, 1897, 1910, in-8°, m-535 et 477.

organisèrent la défense. M. Heeninga<sup>1</sup>, chargé de la publication des sources de l'histoire du commerce néerlandais dans la Méditerranée, a recueilli dans le tome I les documents sur les années de 1590 à 1660 et en a formé six chapitres : 1º la naissance de la navigation néerlandaise dans la Méditerranée et le commerce avec les pays chrétiens de l'Europe méridionale; 2º les Pays-Bas et la Turquie; 3º le commerce du Levant; 4º les mesures pour protéger la navigation et les relations des Néerlandais avec les devs d'Alger et de Tunis jusqu'à la fin de la trève de douze ans : 5° suite de ces relations jusqu'à l'établissement du collège des Directeurs pour la protection du commerce; 6° suite jusqu'à 1660. Les relations avec le Maroc ont été laissées de côté parce que M. de Castries a entrepris une publication très complète des sources inédites de l'histoire du Maroc. La plus grande partie des pièces publiées par M. Heeringa est tirée des archives néerlandaises; cependant, il a fait aussi des recherches à Londres, à Paris, à Marseille et dans plusieurs dépôts italiens, notamment dans ceux de Florence. Bien qu'il n'ait pas réussi à trouver des données précises sur l'étendue du commerce et de la navigation, les documents publiés et annotés par lui forment une base solide pour l'étude du commerce néerlandais.

Le tome I de la cinquième série des Archives de la maison d'Orange-Nassau, publié par M. Krämer, embrasse les années de 1766 à 17792. C'est l'époque assez tranquille où le duc Louis de Brunswick qui, pendant la minorité du stadhouder Guillaume V, avait été revêtu de la régence de 1759 à 1766, continue à exercer une influence dominante sur la conduite de son ancien pupille, bien qu'exempt de toute responsabilité par l'acte fameux, dit Acte van Consulentschap, passé entre lui et Guillaume le 3 mai 1766. De même que pour la quatrieme série, une partie considérable des documents de ce volume est puisée dans les papiers de Guillaume Bentinck, mort en 1774. Bientôt, cependant, les annotations de Bentinck se remplissent de plaintes amères contre le duc de Brunswick; les relations entre ces deux hommes, très intimes autrefois, refroidies peu à peu depuis 1759, devienment en effet de plus en plus hostiles. Les documents publiés ne sont pas favorables au duc de Brunswick, mais le prince gagne plutôt à cette publication. Il semble souvent comprendre

<sup>1.</sup> K. Heeringa, Bronnen tot de geschiedenis van den Levuntschen handel. Deel I (en deux parties): 1.590-1660. 's Gravenhage, M. Nyhoff, 1910, in-4°, xxxi-1175 p. (Rijks geschiedkundige publicatiën).

<sup>2.</sup> Archives ou correspondance inédite de la maison d'Orange-Nassau. 5° série, publ. par F.-J.-L. Krämer. T. 1 : 1766-1779. Leyde, A.-W. Sythoff, 1910, in-8°, xxi-718 p.

et bien juger la situation; la bonne volonté ne lui fait pas défaut. Les relations extérieures pendant cette époque ont peu d'intérêt; ce n'est que vers la fin, lorsque le soulèvement des colonies anglaises en Amérique a posé des problèmes d'une importance capitale pour le commerce de la République, que la question des relations avec les autres puissances devient de plus en plus pressante. Pour une époque dont on connaissait les lignes générales, le volume publié apporte beaucoup de matériaux qui permettent d'en préciser les traits et d'apprécier mieux le rôle des divers acteurs.

Les complications amenées par le soulèvement des colonies anglaises causèrent la rupture entre la République et l'Angleterre, rupture funeste pour la République qui n'était pas du tout préparée à soutenir une guerre. Le stadhouder aurait voulu l'éviter, les patriotes, c'est-à-dire les régents hostiles au pouvoir stadhoudérien, et le parti des démocrates y poussèrent. La guerre, déclarée par l'Angleterre en 1780, eut des suites désastreuses pour le commerce néerlandais; le conflit intérieur entre les partis n'en fut que plus aigu. Le tome III des mémoires ou plutôt des notes de G.-J. van Hardenbroek, publié par M. van der Meulen<sup>†</sup>, — les tomes I et II sont dûs à M. Krämer, — nous font assister aux embarras de la République depuis octobre 1781 jusqu'à juillet 1782. On n'y trouvera pas des données nouvelles sur les événements principaux de ces mois agités, mais l'éditeur a expliqué judicieusement dans sa préface que ces mémoires donnent une impression très vive des difficultés extraordinaires où se débattait la République et qu'ils nous font connaître de plus tout un groupe de personnes, dont van Hardenbroek lui-même faisait partie, qui n'étaient ni orangistes, ni patriotes, ni anglomanes, ni partisans de l'alliance française, mais très mécontents. sans savoir au juste ce qu'ils voulaient, et balançant toujours sous l'impression momentanée des événements. Enfin, van Hardenbroek, à côté de beaucoup de bruits peu sûrs donne souvent des détails caractéristiques sur un grand nombre de personnes. Il faut savoir gré à M. van der Meulen de ses annotations instructives, fruit de longues et laborieuses recherches.

M. Colenbrander, continuant la vaste publication de documents sur l'histoire des Pays-Bas de 1795 à 1840, a réuni dans le tome cinquième<sup>2</sup> les matériaux pour l'époque de 1806 à 1810, c'est-

<sup>1.</sup> Gedenkschriften van Gijsbert Jan van Hardenbroek, nitgegeven en toegelicht door A.-J. van der Meulen. Deel III: 1781-1782. Amsterdam, Johannes Müller, 1910, in-8°, x-639 p. (Werken van het Hist. Genootschup te Utrecht).

<sup>2.</sup> Gedenkstukken der algemeene geschiedenis van Nederland van 1795 tot 1840, uitgegeven door H.-T. Colenbrander. Vijfde deel (en deux parties) :

à-dire pour l'histoire du royaume de Hollande sous Louis, roi par la grâce de son frère Napoléon. Il va sans dire que M. Colenbrander a recueilli à Paris la plus grande partie des documents; dans les archives des Affaires étrangères, il a puisé les correspondances entre le gouvernement impérial et ses ministres à La Haye; dans les Archives nationales, les papiers du roi Louis, transportés à Paris après son abdication forcée en 1810, où on trouve la correspondance entre le roi et ses ministres et conseillers; presque tous ces documents sont en français. Il en est de même du chapitre v qui contient les lettres relatives à la maison d'Orange; quelques-unes cependant, tirées du Record Office à Londres, sont en anglais, les autres se trouvent soit à Berlin et à Charlottenbourg, soit dans des archives néerlandaises. Il n'y a que le chapitre 1v, composé de notes, de projets, de lettres échangées entre les hommes d'État néerlandais, où le hollandais tienne la première place. C'est une collection de la plus grande importance: pour la première fois, elle nous donne les matériaux indispensables à l'étude de cette époque malheureuse, période de transition vers l'annexion, de lutte pénible du roi qui ne veut pas sacrifier les intérêts de ses sujets et ne comprend pas qu'il faut choisir entre l'obéissance absolue aux exigences de son frère et l'abdication; époque aussi de souffrances croissantes du peuple qui doit payer cherement un simulacre d'indépendance. Outre les lettres, il y a des rapports qui offrent un grand intérèt; signalons les notes sur la Hollande de mai 1806 (p. 210); le mémoire, en réponse à des questions que le roi avait posées, sur les moyens de mettre en culture les bruyères p. 235); un mémoire sur le commerce des Hollandais de septembre 1806 (p. 246); les documents relatifs à l'état des Juifs en Hollande p. 268, 406); le mémoire sur les relations manufacturieres du royaume p. 311 : le rapport sur l'état du commerce, de l'industrie et de l'agriculture dans le département de Hollande p. 606 · etc. Les documents relatifs à la maison d'Orange montrent clairement la situation pénible du prince d'Orange avant et après la catastrophe du royanme de Prusse. Il y a lieu d'espérer que M. Colenbrander, en mettant en œuvre les documents précieux qu'il a recneillis, nous donnera bientôt sur cette époque le livre qui nous manque.

Il faut signaler le tome VI du catalogue des pamphlets de la Bibliotheque royale a La Haye, publié et annoté par M. KNUTTEL; ce volume, embrassant l'époque de 1796 à 1830, contient à peu

Koning Lodewijk, 's Gravenhage, M. Nyhoff, 1910, in-4°, tx)-847 p. (Rijks geschiedkundige publicatiën).

près 3,600 titres qui portent sur toute sorte de matières. Il ne s'y trouve presque rien pour les années de 1810 à 1813; mais après la bataille de Leipzig, la peur, qui faisait taire la voix publique, commençant à cesser, on se dédommage amplement en prose et en vers. Le catalogue ne contient que quarante numéros pour le temps de l'annexion à l'empire, il en comprend 130 environ rien que pour les deux derniers mois de 1813.

Th. Bussemaker.

## HISTOIRE DE FRANCE.

ÉPOQUES FRANQUE ET DES CAPÉTIENS DIRECTS.

- I. HISTOIRE GÉNÉRALE. Une bonne partie des livres dont nous avons à parler cette fois sont des livres d'histoire religieuse; et nous ne saurions mieux commencer qu'en signalant à nos lecteurs la seconde édition, revue et corrigée, que Mgr Duchesne a donnée récemment du tome II de ses Fastes épiscopaux<sup>1</sup>, relatif, on s'en souvient, aux provinces ecclésiastiques de Bourges, Bordeaux, Auch, Lyon, Rouen, Tours et Sens. Les changements que Mgr Duchesne a apportés à son exposé sont, en général, de minime importance : presque partout il a maintenu ses positions contre ses contradicteurs (MM. Krusch, Levillain, Lot. Babut, etc.) et s'est contenté d'écarter leurs thèses en quelques notes, concises comme à l'ordinaire. Malheureusement, Mgr Duchesne n'a pu discuter que quelques-unes des conclusions auxquelles M. Lot est parvenu touchant le démembrement de la province ecclésiastique de Tours au 1xe siècle2, et il a sans doute aussi connu trop tardivement pour les pouvoir utiliser la dernière édition des Regesta de Böhmer-Mühlbacher et plusieurs bonnes études de détail qu'il eût su mieux qu'un autre apprécier à leur juste valeur.
- 1. L. Duchesne, Fusles épiscopuux de l'ancienne Gaule; tome II: l'Aquitaine et les Lyonnaises; 2° édition revue et corrigée. Paris, Fontemoing, 1910, in-8°, 488 p. Sur la 2° édition du t. I, cl. Rev. hist., t. XCV (1907). p. 205. Le tome III est toujours en préparation. Espérons qu'il ne tardera plus à voir le jour.
- 2. Mgr Duchesne n'a utilisé que pour les dernières pages de son livre les Métanges d'histoire bretonne (Paris, 1907, in-8°), dont il a connu néammoins, pour les débuts, quelques chapitres déjà parus sous forme d'articles, et il n'a pas tiré parti du Règne de Charles le Chauve, t. I (Paris, 1909, in-8°).
  - 3. Urseau, Cartulaire noir de la cuthédrale d'Angers (Paris, 1908, in-8°),

Dans les Archives de la France monastique a paru le troisième volume d'un ouvrage qui se présentait à l'origine comme une simple édition annotée et mise au courant d'un travail écrit il y a fort longtemps et très arriéré de dom Beaunier sur les Abbayes et prieurés de l'ancienne France. Il semble que dom Besse ait fini par comprendre qu'il y avait mieux à faire que de publier un texte dont il fallait ensuite, dans les notes, souligner les erreurs et les confusions et, — chose étrange, si l'on considère le titre de son livre. — c'est cette fois à lui seul que sont dues toutes les notices sur les abbayes et les prieurés des provinces ecclésiastiques d'Auch et de Bordeaux : de dom Beaunier, nous n'avons plus que quelques pages, assez inexactes et d'intérêt bien médiocre, sur les évêchés de ces deux provinces. Les notices de dom Besse ont gagné en précision : pour toutes les abbayes, pour tous les prieurés, il nous donne de brefs renseignements accompagnés d'une bibliographie qui pèche seulement par excès de richesse (car le superflu y abonde et risque de cacher l'utile) et aussi par un défaut de clarté qui pourra gêner plus d'un lecteur. Ajoutons que les fautes d'impression y sont innombrables<sup>2</sup>.

Peu de textes offrent pour l'histoire mérovingienne du vii siècle autant d'intérèt que les pieux récits composés jadis à la gloire des saints personnages, évêques, abbés ou abbesses ou mème simples clercs, qui illustrèrent alors l'Église; mais peu de textes sont d'une critique aussi délicate et d'un usage aussi difficile. En s'appliquant à les éditer correctement, à en déterminer l'âge et la valeur, M. Krusch et son collaborateur M. Levisox rendent donc d'éminents services à la science historique. Les textes qu'ils ont publiés et étudiés, dans la collection des Monumenta Germaniae<sup>3</sup>, au tome V des Scriptores rerum merovingicarum, sont les suivants :

avec une liste critique des évêques d'Angers de 770 à 1175; J. de la Martinière, Saint Cybard, étude critique d'hagiographie (Paris, 1908, in-8°), renfermant plusieurs pages sur les anciens évêques d'Angoulème, etc. P. 417, Mgr Duchesne n'a pas tenu compte des observations de M. Levison relatives à la Vie de saint Vulfran.

<sup>1.</sup> Abbayes et prieurés de l'uncienne France, recueil historique des archevéchés, évechés, abbayes et prieurés de France, par dom Beaunier; tome III: Provinces ecclésiastiques d'Auch et de Bordeaux, par dom J.-M. Besse, Paris, Poussielgne, 1910, iu-8°, 347 p. (Archives de la France monastique, 1. X).

<sup>2.</sup> Pour le tome IV de son ouvrage, dom Besse fera bien de vérifier l'orthographe du nom de Potthast, qu'il écorche, on peut dire à chaque page.

<sup>3.</sup> Monumenta Germaniae historica. Scriptorum rerum merovingicarum 1. V.: Passiones vitaeque sanctorum aeci merovingici, éd. B. Krusch et W. Levison, Hannover et Leipzig, Hahu, 1910, in-4°, viii-834 p. et 22 pl.; prix \( \) 40 mark.

« Vies » de sainte Salaberge et des saints Wandrille. Germain, abbé de Münster (Suisse), Frobert, abbé de Montier-la-Celle. Remacle. Viance (Vincentianus), Meneleus, Nivard, Faron, Amand. Ouen. Filibert, Lambert, abbé de Fontenelle, Ansbert, évêque de Rouen. Condedus, Erembert, évêque de Toulouse, Vulfran, évêque de Sens, Erbland, Omer: « Passions » des saints Rambert, Prix, Léger, Kilien; « Invention des restes » de l'évêque de Châlons Memmius; « Vision » de Barontus; « Histoire » du roi Wamba. En dépit des apparences, il s'en faut de beaucoup qu'on puisse faire remonter tous ces documents au viie siècle : seules les Vies des saints Wandrille, Germain, Prix, Léger (la rédaction anonyme seulement). Ouen (la première rédaction). l'Histoire de Wamba, la « Vision » de Barontus et l'Inventio Memmii ont paru à MM. Krusch et Levison des œuvres contemporaines; les autres ne sont. à leurs veux. que des remaniements ou même des fabrications d'époque tardive (surtout carolingienne). Ces conclusions, qui semblent bien établies, sont sur quelques points tout à fait neuves et amèneront les historiens à reviser plus d'un jugement : c'est ainsi que les Vies de sainte Salaberge, de saint Viance, de saint Amand, abbé de Saint-Amand-en-Pevèle et évêque de Maastricht, de saint Ansbert, considérées d'ordinaire comme mérovingiennes, sont attribuées ici à des imposteurs du 1xe siècle, qui ont voulu se faire passer pour des témoins, suivant une habitude chère aux hagiographes. La place nous manque pour signaler toutes les nouveautés de ce volume : disons au moins qu'on y trouvera éditées pour la première fois d'une manière vraiment critique les Vies de saint Léger, conformément aux conclusions de l'étude bien connue que M. Krusch inséra il y a vingt ans dans le Neues Archiv; relevons aussi d'excellentes dissertations sur les Vies de saint Faron. de saint Meneleus. de saint Vulfran, de saint Erbland des éditeurs ont découvert que l'auteur de cette dernière s'appelait Donatus et sur d'autres documents de basse époque, caractérisés d'ordinaire par l'empressement avec lequel sont vantées non pas tant les vertus d'un saint homme souvent oublié que ses reliques toujours présentes. Les textes. dressés avec tout le soin qu'on peut attendre de savants comme MM. Krusch et Levison, sont précédés de remarquables notices biographiques sur les personnages auxquels ces textes sont consacrés et accompagnés de notes et de discussions dont les érudits apprécieront l'importance 1.

<sup>1.</sup> A signaler notamment, p. 175, les conclusions radicales de M. Krusch sur la prétendue cantilène du vr siècle dont la Vie de saint Faron nous aurait conservé le souvenir. M. Krusch croit à une imposture.

La Vita Filiberti, que MM. Krusch et Levison ont comprise dans leur recueil et qu'ils n'ont pas considérée comme antérieure au milieu du vine siècle, a fourni à elle seule la matière d'un gros volume où M. l'abbé Jaud, curé de Noirmoutiers, s'est proposé, lui aussi, d'apporter au patron de son église un juste tribut de pieuse admiration. Pour « étoffer » son sujet, M. Jaud a puisé sans méfiance soit dans des travaux d'ordre très général et de très inégale valeur relatifs au viie siècle, soit dans son esprit, fertile en hypothèses : disons, à titre d'exemple, que des conjectures aussi nombreuses que fragiles lui ont permis d'écrire tout un chapitre de trente pages sur les voyages de saint Filibert, auxquels la Vita Filiberti, sa source unique, consacre juste quelques lignes assez imprécises. Au point de vue critique, le livre est d'une extrème faiblesse.

En composant un volume sur sainte Fare, sour de saint Faron et fondatrice de Faremoutiers, M<sup>mo</sup> Delsart<sup>2</sup> a surtout, comme M. l'abbé Jaud, voulu élever un monument d'admiration et de piété. Elle a paraphrasé d'une manière agréable la Vie écrite dès le vn<sup>o</sup> siècle par Jonas de Bobbio, sans s'interdire de faire de très larges emprunts à des récits légendaires de basse époque et à des recueils de miracles dont elle s'est prudemment bornée à ne pas garantir l'authenticité. Disons toutefois qu'elle est au courant des difficultés que soulèvent les textes dont elle se sert, qu'elle en connaît les meilleures éditions, qu'elle sait mème, au besoin, prendre parti dans les discussions dont ils ont été l'objet<sup>3</sup>. Mais pourquoi alors s'être complue à narrer si longuement des faits qu'elle est la première à trouver inconsistants?

L'Académie des inscriptions a donné un nouveau volume du recueil des Obituaires français si bien inauguré en 1902 par M. Auguste Molinier<sup>4</sup>. Ce volume, dù à MM. Vidier et Mirot et qui est relatif aux diocèses d'Orléans, d'Auxerre et de Nevers,

<sup>1.</sup> L. Jaud, Saint Filibert, fondaleur et abbé de Jumièges et de Noirmoutier. Sa vie, son temps, sa survivance, son culte. Étude d'histoire monastique au septième siècle. Paris, Gabalda, 1910, in-8°, xxx-569 p. et 7 pl.; prix : 6 fr.

<sup>2.</sup> Une fondatrice d'abbaye au VIII siècle. Sainte Fare, sa vie el son culte, par II.-M. Delsart. Paris, Gabalda, 1911, in-12, xvi-372 p. el 12 pl.

 $<sup>-3.\</sup> M^{ms}$  Delsarl a consacré une partie de son livre au culte de sainte Farc depuis le moyen âge jusqu'a nos jours.

<sup>4.</sup> Recueit des historiens de la France. Obituaires de la province de Sens, 1. 111, publié par Alexandre Vidier et Leon Mirot, sons la direction et avec une préface d'Auguste Longnon, Paris, C. Klincksieck, 1909, in-4°, xlvin-641 p.; prix : 25 fr.

n'égale peut-être pas en intérêt les deux précédents, la plupart des obituaires qui y sont compris ayant, malheureusement, été compilés à une époque assez tardive. Quelques-uns d'entre eux méritent néanmoins de retenir l'attention des érudits, et, plus que tout autre. l'obituaire de l'église cathédrale d'Auxerre, dressé au début du xie siècle et utilisé jusque vers l'an 1200. Fort curieux à plus d'un égard pour l'histoire des temps carolingiens et capétiens, cet obituaire, rapproché des Gesta pontificum autissiodorensium, fournit une base solide à la chronologie des évêques d'Auxerre, comme l'a montré M. Longnon dans sa substantielle préface. A signaler aussi, principalement pour l'histoire locale, les « livres de distributions » de la cathédrale d'Orléans, des xive et xvie siècles, et l'obituaire de Saint-Martin de Clamecy (xive siècle). Les textes sont reproduits conformément à la méthode déjà employée dans les tomes antérieurs et suivis d'un volumineux index nominum et d'un index rerum.

Nous signalions récemment l'excellente étude de M. Kroell sur l'Immunité franque!. Un érudit allemand, M. Stengel, s'est attaqué au même sujet et a fait paraître presque en même temps que M. Kroell le premier volume d'un ouvrage, qui sera sans doute fort compact, relatif à l'Immunité en Allemagne jusqu'à la fin du XIe siècle<sup>2</sup>. Ce premier volume n'est encore qu'une introduction: l'auteur a pensé que pour arriver à des résultats vraiment sûrs, au moins pour le 1xe, le xe et le xie siècle, un travail critique préalable s'imposait, qui consisterait à déterminer le formulaire ou les modèles d'après lesquels les diplômes d'immunité ont été rédigés et, par suite, la valeur, la portée réelle, pour une date donnée, de chaque formule, de chaque terme employé par les notaires royaux. C'était là une entreprise fort délicate, dont M. Stengel semble s'être très bien tiré, et qui intéresse au plus haut point l'histoire de l'immunité en France pour toute la période antérieure au milieu du ıxe siècle.

Le Charlemagne de M. Kampers<sup>3</sup> est un bon livre de vulgarisation, qui ne vise pas à l'originalité; mais on peut le recommander

<sup>1.</sup> Rev. hist., 1. CVI, p. 343.

<sup>2.</sup> Edmund E. Stengel, Die Immunität in Deutschland bis zum Ende des 11. Jahrhunderts; 1<sup>re</sup> partie: Diplomatik der deutschen Immunitäts-Privilegien vom 9. bis zum Ende des 11. Jahrhunderts. Innsbruck, Wagner, 1910, in-8°, xxxviii-751 p.

<sup>3.</sup> Die Grundlegung der mittelatterlichen Kultur und Weltanschauung. Karl der Grosse, par Franz Kampers. Mainz, Kirchheim, 1910, in-8°, 128 p., 75 grav. (de la collection Weltgeschichte in Karakterbilden); prix, cartonné: 4 mark.

à ceux qui voudront comprendre comment l'idée d'empire a pu se présenter à l'esprit des hommes du viii siècle et comment elle a été appliquée. Peut-être cependant trouvera-t-on excessive la place faite par l'auteur aux préliminaires et aux à-côté du sujet et un peu restreinte celle qu'il a réservée à l'histoire même du grand empereur.

Bien qu'elle remonte parfois jusqu'aux Mérovingiens et descende jusqu'à la fin de l'ancien Régime, c'est surtout d'après des textes de l'époque carolingienne et des xie-xive siècles qu'est écrite l'étude juridique de M. Schreuer sur le couronnement des rois de France. On y trouvera une très minutieuse description de toute la cérémonie et d'instructifs aperçus sur le rôle de plus en plus effacé joué en ces circonstances par le peuple ou ses représentants. Les documents où l'auteur a puisé ne sont pourtant pas tous d'égale valeur, et l'on peut se demander, entre autres, s'il n'a pas, à diverses reprises (notamment pour le ixe siècle), un peu trop sollicité certains récits de chroniqueurs dont les termes manquent de précision. Par contre, nous ne pouvons qu'applaudir aux conclusions qu'une analyse fort délicate lui a permis de dégager touchant l'âge et la valeur respective des plus anciens « cérémoniaux » pour le couronnement des rois capétiens².

Tel n'est pourtant pas l'avis de M. Buchner, qui a prétendu non seulement écarter quelques-unes de ces conclusions, mais boulever-ser l'histoire du xue siècle, pour établir qu'un cérémonial indûment attribué au temps de Louis VII était bien de ce temps et ne laissait aucune prise au soupçon<sup>3</sup>. Sa « démonstration » témoigne d'une naive assurance, mais tombe malheureusement à faux d'un bout à l'autre. On peut dire qu'elle repose tout entière sur un énorme contresens<sup>4</sup>, qu'explique, sans l'excuser, l'imparfaite connaissance

<sup>1.</sup> Hans Schreuer, Die rechtlichen Grundgedanken der französischen Königskrönung mit besonderer Rücksicht auf die deutschen Vehältnisse. Weimar, H. Böhlaus, 1911, gr. in-8°, xiv-180 p. — M. Schreuer avait déjà publié dans divers recueils quelques fragments de ce travail, Nous avons parlé de l'un d'eux ici même (Rev. hist., 1. CVI, p. 185-186).

<sup>2.</sup> Il en a fait l'objet d'un travail spécial dont il a été rendu compte dans la Rev. hist., t. CIII, p. 401.

<sup>3.</sup> Maximilian Buchner, Zur Datierung und Charakteristik allfranzösischer Krönungsordnungen mit besonderer Berücksichtigung des « angeblischen » Ordo Ludwigs VII. Weimar, II. Bohlaus. 4910, in-8\*, extrait du Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte; germanistische Ableilung, t. XXXI, p. 360-423.

<sup>1.</sup> La traduction du xvi siècle (qui seule nons a conservé le texte de ce cérémonial, porte ces mots : « Je promets au nom de Jésus Christ au peuple chrestien sujel à moy ces choses : ... — Que fonte l'assistance responde aux promesses qu'aura fait le roy tant aux églises qu'au peuple : Ainsi soit-il. —

que l'auteur a de notre langue, et sur une assertion inexacte, échappée jadis à M. Luchaire, mais que celui-ci avait lui-mème corrigée il y a vingt-cinq ans l. Quant à nous, nous tenons pour indéniable le rapport que M. Schreuer a établi entre ce « cérémonial de Louis VII » et le cérémonial de Sens publié par Martène; nous serions même disposé à le considérer comme un cérémonial authentique, contemporain de ce dernier, et composé par conséquent au xive siècle 2.

Dans un mémoire sur Roscelin, philosophe et théologien³, M. Picavet a repris avec plus d'ampleur les idées qu'il avait émises il y a une quinzaine d'années sur la vie et les doctrines du célèbre nominaliste (né vers 1050, † vers 1121). Il s'est appliqué avec beaucoup de minutie à combattre toutes les erreurs modernes ou anciennes dont son histoire était jadis encombrée, à dégager des textes, qu'il a reproduits en appendice, les quelques renseignements certains dont nous disposons à son sujet. On pourra sans doute arriver encore à quelques précisions nouvelles sur la valeur de tel ou tel de ces textes, comme l'Historia francica, qui a déjà maintes fois été étudiée⁴, ou sur les rapports de Roscelin et d'Abélard⁵; mais l'opuscule de M. Picavet fournira aux chercheurs un solide point de départ⁶.

Puis le roy derechef adjoustera : Toutes les choses susdites je confirme par serment. » M. Buchner (p. 376) traduit en latin : « Promitto ... plenam assistentiam respondere promissionibus quas rex tam ecclesiis quam populo fecerit. Amen. »

- I. Nous voulons dire une prétendue vacance de l'office de chancelier à la cour de Louis VII en 1471. Voir Luchaire, Études sur les actes de Louis VII, p. 524. Notons aussi que M. Buchner corrige arbitrairement les textes pour les besoins de sa cause : ainsi p. 394-395, il imprime « église de Reins » et « église Sainct Remy » pour « église Sainct Denys » et en tire des déductions erronées (p. 381-382).
- 2. La mention relative aux « François, Bourguignons et Aquitaniens » est peut-être une correction archaïsante de Du Tillet, comme le suppose M. Schreuer (Über altfranzösische Krönungsordnungen, p. 34). Il est certain que Du Tillet s'est permis bien d'autres changements ou gloses et que sa traduction est une traduction très libre.
- 3. François Picavet, Roscetin, philosophe et théologien, d'après la légende et d'après l'histoire. Sa place dans l'histoire générale et comparée des philosophies médiévales, Paris, F. Alcan, 1911, in-8°, xv1-157 p.; prix : 1 fr.
- 4. Qu'il suffise de renvoyer à Molinier, Sources de l'histoire de France, t. II. n° 974.
- 5. Voir, entre autres, le livre de M. G. Robert, les Écotes et l'enscignement de la théologie pendant la première moitié du XII<sup>o</sup> siècle (Paris, 1909, in-8°), que M. Picavet ne semble pas connaître.
  - 6. En tête de son opuscule. M. Picavet a placé une bibliographie où l'on trou-

Depuis nombre d'années, M. Langlois s'attache à mieux faire connaître aux historiens et au public lettré non seulement l'histoire politique et sociale de la France sous saint Louis et ses premiers successeurs, mais aussi les mœurs du temps, la manière dont les gens d'alors vivaient et pensaient. C'est de leurs idées sur la nature, sur le monde extérieur, de leurs conceptions courantes en matière scientifique qu'il a voulu cette fois nous instruire, et il a pensé que la meilleure facon d'y parvenir était d'analyser quelques-uns des ouvrages de vulgarisation scientifique en langue française qui furent au xme siècle et an début du siècle suivant le plus souvent lus et relus<sup>4</sup>. Cinq encyclopédies nous sont ainsi présentées tour à tour : l'Image du monde de Gossuin de Metz, le De proprietatibus rerum de Barthélemi l'Anglais, en sa version française du xive siècle, la Fontaine de toutes sciences ou Roman du pseudo-Sidrach, le Dialogue de Placides et Timeo ou Livre des secrets aux philosophes, le Livre du trésor de Brunetto Latino, — à quoi M. Langlois a cru devoir ajouter deux ouvrages plus spéciaux et plus anciens, le Lapidaire et le Bestiaire composés vers le milieu du xne siècle par Philippe de Thaon. L'ensemble ne nous donne pas une idée bien haute des connaissances du moyen âge. Toute sorte de fables et d'absurdités, que nos auteurs se sont du reste presque toujours bornés à aller ramasser ailleurs, s'entassent dans ces œuvres décousues, verbeuses, encombrées de sottes considérations soi-disant morales ou théologiques, dont il faut quelque courage pour affronter la lecture directe. M. Langlois, qui en a fait l'épreuve, le confesse à maintes reprises sans ambages. Cependant tout n'y est pas absurde et telle de ces encyclopédies, comme l'Image du monde, pourrait en plus d'un endroit étonner par sa relative rigueur scientifique, si l'on ne se souvenait que le fond en est entierement ou presque entierement emprunté aux anciens. Tel quel, le livre de M. Langlois est infiniment curieux et instructif, — au point de vue historique, s'entend. Ajoutons qu'aux analyses, qui en constituent l'essentiel, sont jointes des études critiques, pénétrantes et parfois mordantes, sur chacune des œuvres et sur leurs antenrs.

Avec des prétentions peut-être excessives à la nonveanté et à la

vera indiquées « les œuvres indispensables à l'étude de Roscelin », — voire même quelques autres.

<sup>1.</sup> Ch.-V. Langlois, la Connaissance de la nature et du monde au moyenâge d'après quelques certs français à l'usage des laies, Paris, Hachelle, 1911, in-16, xxiv-401 p.; prix : 3 fr. 50.

profondeur, M. Kern' a voulu retracer les débuts de la politique d'expansion qui, depuis l'époque carolingienne, ne cessa de pousser la France vers l'est et l'amena de bonne heure à revendiquer comme sa frontière naturelle la ligne des Alpes et du Rhin. En réalité, le fond de son livre est, plus modestement, l'histoire des démêlés entre la France et l'Empire au temps de Philippe III le Hardi et de Philippe IV le Bel jusqu'en 1308. Il y a cousu en guise d'introduction quelques pages, qu'il eût été facile de rendre plus précises 2, sur les rapports franco-allemands depuis le 1xe siècle. Pour l'histoire des entreprises de Philippe III et de Philippe IV au delà de la Meuse et du Rhône, notamment dans le territoire des Trois-Évêchés, en Franche-Comté, en Lyonnais, en Vivarais, dans le comté d'Arles, comme aussi pour l'histoire des fameuses conférences de Quatrevaux entre Philippe le Bel et Albert d'Autriche (1299) ou des négociations menées après la mort de ce dernier, en 1308, par le roi de France pour faire triompher en Allemagne la candidature de son frère Charles de Valois, on trouvera d'utiles détails dans l'ouvrage très documenté de M. Kern, bien qu'il n'ait pas été amené, semble-t-il, à modifier très sensiblement ce que nous savions jusqu'alors sur la plupart de ces événements.

La thèse qui a valu à M. Lizerand le titre de docteur ès lettres traite, elle aussi, de faits déjà bien connus dans leur ensemble et souvent étudiés en ces dernières années: procès des Templiers, procès à la mémoire de Boniface VIII, concile de Vienne, sans compter, ici encore, la succession à l'Empire et la candidature Charles de Valois en 1308. M. Lizerand a fait quelques recherches parmi les documents inédits, mais n'y a rien découvert de vraiment neuf; il s'est attaché avant tout à mettre en œuvre les travaux d'autrui, dont certains, tout récents, comme ceux de M. Finke, ont projeté de vives lumières sur plusieurs points de cette sombre histoire. M. Lizerand, — guidé d'ailleurs par les livres et les articles de M. Ch.-V. Langlois, auquel il a fait plus d'un emprunt. — en a tiré les éléments d'une synthèse claire et vivante, où nous suivons sans peine les péripéties de la politique, cependant tortueuse et embarrassée, du roi de France et du pape dans les années 1305-1314. Au total, livre sérieusement

<sup>1.</sup> Fritz Kern, Die Anfänge der französischen Ausdehnungspolitik bis zum Jahr 1308. Tübingen, Mohr, 1910, iu-8°, xxxu-375 p. et 1 carte.

<sup>2.</sup> Nous n'en pouvons faire ici la critique. Notons toutefois, à titre d'exemple, que M. Kern n'a utilisé ni les livres de M. Parisot, ni la Diptomatie cavolingienne de M. Calmette.

<sup>3.</sup> Georges Lizerand, Clément V et Phitippe IV le Bel. Paris, Hachette, 1910, in-8°, xxviii-511 p.

préparé, bien construit, et auquel nous n'aurions guère que des éloges à décerner si l'auteur n'avait marqué un excessif dédain de la forme et de la pureté du style.

II. HISTOIRE LOCALE. — Les fêtes du « Millénaire de la Normandie » ont valu une belle floraison de tivres et d'articles relatifs à l'histoire normande. Quelques-uns ont déjà été signalés ici même. Il nous suftira de rappeler le volume substantiel de M. Prentout, dont on connait les conclusions2: il faut nous résoudre à ignorer tout ou presque tout des origines du duché normand<sup>3</sup>; des Normands eux-mêmes on ne saurait dire avec certitude s'ils étaient danois, ou norvégiens, ou suédois, encore que les hommes du 1x° siècle les aient traités de « danois » et que M. Prentout, pour des raisons spécieuses, mais bien fragiles, soit disposé à voir en Rollon plutôt un Norvégien. L'histoire de leurs pirateries est connue dans ses traits essentiels, surtout depuis les travaux de M. Vogel, en Allemagne, et de M. Ferdinand Lot, en France<sup>4</sup>; mais on voudrait des données précises sur leur établissement définitif en France, et nous n'avons guère pour nous guider sur ce point qu'un chroniqueur fantaisiste et tendancieux, Dudon de Saint-Quentin, qui écrivait un siècle après le prétendu traité de Saint-Clair-sur-Epte qu'on vient de commémorer avec éclat. M. Prentout a fort sagement, selon nous, rejeté toutes les fables auxquelles Dudon s'est tant complu. Il a établi que le doyen de Saint-Quentin n'avait guère en entre les mains d'autres éléments d'information que ceux-là mêmes que nous possédons aujourd'hui (Flodoard, entre autres) et que les détails particuliers qu'avait pu lui fournir Raoul d'Ivri étaient vraiment fort peu de chose, en sorte que nous ne saurons jamais avec certitude ni s'il y eut une convention à Saint-Clair-sur-Epte, ni la date de cette convention [qui pourrait, en tout cas, être aussi bien de 912 que de 911), ni l'étendue exacte des domaines

<sup>1.</sup> Henri Prentout, Essai sur les origines et la fondation du duché de Normandie, Paris, Champion, 1911, in-8°, 294 p.; prix : 5 fr.

<sup>2.</sup> Cf. le compte-rendu de M. Monod, Rev. hist., t. CVII, p. 300-402.

<sup>3.</sup> A propos des établissements saxons, M. Prentout (p. 75) cút bien fait de laisser de côté le diplôme de Louis le Pieux pour Bauzlegbe (Bohmer-Mülbacher, Regesto, 2° éd., n° 972), qui n'a jamais été comte du Maus.

<sup>4.</sup> Dans le résumé qu'il en a présenté, M. Prentout, si bien informé d'ordinaire, a commis quelques erreurs : ainsi, p. 109-110, il place en 855 des événements que M. Lot rejette en 856 et donne un recit qui devrait être rectifié sur plusieurs points; p. 121, n. 1, faute d'avoir utilisé une edition vraiment critique des Aunales de Saint-Vaast, il reproduit une vieille erreur sur le monastere d'« Inguerobs»; p. 105, n. 1, M. Prentout rend M. Lot responsable d'une opinion qu'il faut attribuer à l'un de ses collaborateurs.

concédés alors par Charles le Simple, ni le rôle et le vrai caractère de Rollon<sup>4</sup>.

L'ouvrage de M. Legras, le Bourgage de Caen<sup>2</sup>, est une contribution très intéressante à l'histoire de la propriété foncière dans les villes du moyen âge. L'auteur y montre comment sur le territoire des trois bourgs qui ont constitué Caen (Bourg Royal, Bourgl'Abbé, Bourg-l'Abbesse) le sol a passé des mains du seigneur à celles des bourgeois par une série de lentes concessions ou de lentes usurpations : d'abord attirés, au xie siècle, par quelques garanties contre l'exploitation seigneuriale, les bourgeois réussirent à obtenir peu à peu, du xiie au xve siècle, la libre disposition de leurs tenures et à se débarrasser de presque toutes les charges y compris les droits de mutation) qui originairement les assujettissaient au suzerain. Dans une deuxième partie (on pourrait presque dire un deuxième ouvrage), M. Legras étudie la forme des baux fonciers passés entre bourgeois du xue au xve siècle. Il donne à ce sujet d'amples détails, d'un caractère malheureusement trop juridique pour que nous puissions nous y attarder ici.

Nous avons reçu deux nouveaux fascicules de la Bibliothèque d'histoire du droit normand. Dans l'un, M. Pissard à a consigné le résultat d'une consciencieuse enquête sur l'origine et le caractère de cette forme de procédure connue en Normandie sous le nom de « clameur de haro ». Il s'agit là, somme toute, d'une procédure très simple : en cas de danger et, par extension, dans le cas où l'on voit son bien menacé, on pousse un cri d'alarme, auquel les voisins sont, par solidarité, tenus d'accourir; dès lors il y a flagrant délit et le procès peut s'instruire rapidement. Rien là de très particulier à la Normandie : l'originalité de cette procédure, de toute façon, si elle existe, est purement formelle.

<sup>1.</sup> Voici encore quelques chicanes. La « chronique de Tours » dont parle M. Prentout, p. 190, est bien connue : c'est celle de Pierre Béchin, qui a été publiée en dernier lieu par Salmon. — Dudon n'est pas seul à appeler Francon l'évêque qui baptisa Rollon : les Annales dites de Renaud donnent le même nom (Recueil d'annales angevines et vendômoises, p. 84). — P. 194, plusieurs chroniques sont citées de manière très inexacte. — P. 227-229. M. Prentout disserte sur les titres officiels des ducs normands d'une manière qui n'est peut-être pas décisive.

<sup>2.</sup> Henri Legras, le Bourgage de Caen. Tenure à cens et tenure à rente (XI-XV siècles). Paris, Arthur Rousseau. 1911, in-8°, 525 p. et 1 plan.

<sup>3.</sup> H. Pissard, la Clameur de havo dans le droit normand. Caen. Jonan. 1911, in-8°, 132 p. (Bibliothèque d'histoire du droit normand; 2° série : Études, t. I, fasc. I). — Nous avons déjà signalé un fascicule de cette collection dans la Rev. hist., t. CIV, p. 407.

Dans un autre fascicule de la même Bibliothèque, M. GÉNESTAL a expliqué en quoi consistait l'institution du « parage » en Normandie : elle avait pour but de concilier la pratique du partage avec le principe de l'indivisibilité du fief et d' « assurer la cohésion de la famille, qui est à la fois un groupe de personnes et un groupe de biens ». En vertu du parage, l'héritage passe à l'ainé, qui en reste le seul propriétaire théorique, tout en le partageant, conformément à certaines règles, avec ses cadets, auprès desquels il remplace le chef de famille disparu.

M. Gallion² a cru devoir consacrer plus de cent pages à rechercher comment s'étaient formées à Paris les corporations de métier jusqu'à la fin du règne de Philippe Auguste et à éprouver, à ce propos, une théorie qu'on croyait cependant définitivement morte, suivant laquelle l'organisation corporative dérive directement de l'organisation domaniale. Nous n'avons sur ces matières que quelques textes, connus et étudiés depuis longtemps; M. Gallion n'en a pas augmenté le nombre et, après avoir justement remarqué que le Livre des métiers d'Étienne Boileau ne pouvait pour ainsi dire pas éclairer l'époque de Philippe Auguste, s'est en grande partie contenté de paraphraser ce document. Il aurait pu, croyons-nous, trouver de plus utile sujet d'étude³.

M. DE LESPINASSE a fait paraître le tome II de son histoire des comtes de Nevers<sup>4</sup>. C'est le récit, dans l'ordre chronologique, de tous les événements, grands et petits, auxquels les comtes ont été mèlés au xin<sup>e</sup> et au xiv<sup>e</sup> siècle. Successivement nous voyons défiler Hervé de Donzy, le contemporain de Philippe Auguste, qui prit part à la guerre des Alhigeois et à la cinquième croisade, puis sa veuve Mahaut († 1257), puis Eudes de Bourgogne († 1266), mari de Mahaut de Bourbon, petite-fille de la précédente, puis leur gendre Jean Tristan, fils de saint Louis, mort avec le roi devant Tunis, en

<sup>1.</sup> R. Généstal, le Parage normand. Caen, Jouan, 1911, in-8°, 49 p. (même Biblioth., 2° série, 1. 1, fasc. 2).

<sup>2.</sup> Wilhelm Gallion, Der Ursprung der Zünfte in Paris, Berlin et Leipzig, Walther Rotschild, 1910, in-8°, vm-120 p. (fasc. 24 des Abhandlungen zur mittleren und neueren Geschichte); prix: 4 m. 20.

<sup>3.</sup> La bibliographie est sonvent très arriérée : pour l'œuvre de Philippe Auguste à Paris, M. Gallion en est encore à Capefigue (p. 43). Cette bibliographie est d'ailleurs sonvent de seconde main, témoin le renvoi de la p. 9 pour l'histoire de Hugue Capet.

<sup>4.</sup> René de Lespinasse, le Nivernais et les comtes de Nevers; 1. II : Maisons de Donzy, de Bourbon, de Flandre (1200-1384). Paris, Champion, 1911, in-8°, vi-548-vi p.

1270, et dont la veuve épousa presque aussitôt Robert de Béthune, fils du comte de Flandre Gui de Dampierre. A partir de ce moment, avec Robert, puis avec ses fils, petit-fils et arrière-petit-fils Louis I<sup>er</sup>, dont on connaît les démèlés avec Philippe le Bel, Louis II et Louis III de Male († 1384), qui réussirent à joindre le comté flamand à leur fief nivernais, les comtes de Nevers se trouvent mèlés de près aux affaires de Flandre et, par suite, à toute la politique générale du royaume. Il y avait certainement là de quoi composer un volume neuf et intéressant. M. de Lespinasse (qui s'arrète à la mort de Louis de Male) nous donne une lourde compilation, où sont utilisés parfois de précieux documents inédits, mais où l'on retrouve à peu près tous les défauts que nous signalions il y a deux ans à propos du tome I<sup>er 1</sup>: erreurs matérielles², information arriérée³ (encore qu'il y ait quelque progrès à ce point de vue), rédaction obscure et incorrecte.

L'histoire des premiers comtes de Savoie est pour les érudits une mine inépuisable. Une fois de plus M. Renaux revient sur les ancètres présumés de Humbert aux Blanches-Mains, comte au début du xie siècle, et. dans un mémoire très confus 4, cherche à établir, si nous avons bien compris sa pensée, que le comté de Belley, qui aurait fait dès l'origine partie de la Sapandia des Romains, était depuis longtemps déjà rattaché au comté de Savoie et ne cessa d'y être rattaché sous le comte Humbert, qui dut l'hériter de son père le comte Aimon. Nous laisserons de côté ici le système généalogique très contestable sur lequel M. Renaux appuie ses raisonnements; nous ne discuterons pas non plus une argumentation, dont on a d'ailleurs peine à suivre tous les détours : faisons observer seulement que M. Renaux a une fâcheuse tendance à se contenter des traditions les plus vaines dès qu'elles semblent

<sup>1.</sup> Rev. hist., t. CI, p. 338.

<sup>2.</sup> P. 9 : « Saint-Léger en Iveline, près Étampes »; p. 18 : « Jeau, érèque de Casemare »; p. 22 : « maître Robert de Corzon »; p. 242 : « Agnès avait eu deux enfants, une fille Yolande, qui mourut très jeune en 1226, aiusi que Guy son (?) mari tué dans la guerre des Albigeois, etc. Yolande, mariée vers 1235, à Archembaud de Bourbon... », etc.

<sup>3.</sup> M. de Lespinasse ignore à peu près tous les ouvrages récents sur l'histoire belge (notamment ceux de M. Pirenne) et sur l'histoire générale de la France (ceux de M. Langlois, entre autres).

<sup>4.</sup> Camille Renaux, le Comté humbertien de Savoie-Belley, ses origines et ses variations jusque dans les premières années du XII<sup>\*</sup> siècle. Belley, impr. Chaduc, 1911, in-8°, 67 p. et 1 carte (extr. du Bulletin de la Société « Le Bugey »). — M. Renaux a déjà publié deux mémoires sur les origines du comté de Savoie. Cf. Rec. hist., 1. XCIII, p. 103, et t. CH, p. 449.

favorables à sa thèse et que les limites qu'il indique pour la primitive Sapaudia sont fort loin d'être certaines 2.

M. DE FAUCIGNY-LUCINGE<sup>3</sup> a sur M. Renaux l'avantage de la clarté, sinon de la brièveté : car il ne lui faut pas moins de 144 pages pour arriver à établir que le comte. Thomas les de Savoie (1177-1233) a épousé, non Béatrice de Genève, mais Marguerite de Faucigny, ainsi que tous les documents déjà connus suffisent à le prouver. En dépit de ce qu'il annonce sur la converture de son livre, M. de Faucigny n'a utilisé aucun document nouveau, aucunes « archives de famille » et ne s'est mème pas reporté aux parchemins originaux de Turin et de Genève; il n'a connu les chroniques qu'il cite que par de vieilles éditions qui l'ont à plus d'une reprise induit en erreur; mais il semble avoir vu juste dans la question, et c'est évidemment l'essentiel.

Le livre où M. Régné a étudié la vie et l'administration d'Amauri II. vicomte de Narbonne (1260?-1328), surpasse en intérêt la majorité des monographies locales, car il permet de saisir sur le vif les procédés grâce auxquels les derniers Capétiens directs parvinrent à insinuer leur autorité dans les fiefs les plus lointains et à tirer parti des moindres conflits pour entamer chaque jour davantage les prérogatives de leurs vassaux. Philippe le Bel joua le principal rôle en cette affaire, et il est peu d'actes aussi tristement comiques que celui où le malheureux vicomte déclare s'incliner devant les raisons d'intérêt public qui lui ont fait imposer par le bon roi un contrat de pariage, dont l'injustice devait soulever à Narbonne un tollé général. Et comme, dans la vicomté, le pouvoir est étrangement morcelé et que la discorde est partout, entre l'archevêque et le vicomte, entre le vicomte et la commune narbonnaise, entre les diverses fractions de cette commune, les occasions ne manquent pas au roi et a ses officiers d'intervenir et de parler en maîtres au milieu de la confusion universelle. A cet égard, on trou-

<sup>1.</sup> Témoin tout ce qu'il dit des invasions sarrasines dans le Bugey (p. 45).

<sup>2.</sup> En sens contraire, voir P.-E. Martin, Études critiques sur la Suisse à l'époque méroringienne (Paris, 1910, in-8°). — P. 11, nous ne comprenons pas comment le texte de saint Avit pourrait prouver que Vienne faisait partie de la Savoie.

<sup>3.</sup> Le prince de Faucigny-Lucinge, *le Mariage de Thomas I*°, *comte de Savoie, avec Marguerde de Faucigny*. Paris, Daragon, 1911, in-8°, xn-163 p., 2 tableaux généalogiques et 1 portrait; prix : 8 fr.

<sup>4.</sup> Jean Régné, Amauri II, vicomte de Narbonne (1260?-1328); sa jeunesse et ses expéditions, son gouvernement, son administration. Narbonne, impr. Caillard, 1910, in-8°, 501 p. (extr. du Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne, J. X et XI).

vera dans l'ouvrage de M. Régné une foule de faits infiniment curieux et suggestifs, qu'on eût aimé voir davantage groupés et mis en valeur. On y trouvera aussi des renseignements tres neufs, -dont on voudrait, là encore, que l'auteur eût mieux dégagé la signification, - sur l'organisation même de la vicomté et sur la biographie d'Amauri. Ce dernier, à vrai dire, n'en ressort pas très glorieux : choisi, dans sa jeunesse, comme capitaine de la ligue toscane 4. il semble n'avoir personnellement rien fait pour justifier cet honneur; et, dans la suite, son rôle fut d'ordinaire celui d'un vassal soumis à son souverain jusqu'à l'abnégation. M. Régné a réuni, sans nous faire gràce d'un seul détail, tout ce qu'il a pu découvrir sur son compte dans les actes et les chroniques de l'époque et nous a donné, en somme, un travail solide, bien conduit, où l'on regrette pourtant que les choses ne soient pas prises d'un peu plus haut2 et présentées d'une façon plus élégante, souvent mème plus correcte 3.

Les sociétés savantes de province continuent, avec une louable activité, à imprimer les chartes des anciennes églises et des anciens monastères de France, et l'on a plaisir à constater que les méthodes et la science des éditeurs sont, dans l'ensemble, chaque jour en progrès. C'est ainsi que le recueil formé par le P. de Monsabert des documents relatifs à l'abbaye de Charroux, en Poitou, du vinte au xvinte siècle 4, se distingue de beaucoup de recueils similaires par le soin qu'a pris l'auteur d'établir toujours la filiation des copies dont

<sup>1.</sup> Notons, à ce sujet, que M. Régné, qui cite, p. 6, les Forschungen de M. Davidsohn, semble ignorer totalement la Geschichte von Florenz du même auteur.

<sup>2.</sup> On aimerait trouver au début du livre quelques éclaircissements sur l'état de la vicomté en 1260; p. 46, on ne nous dit pas ce que fut « la campagne de 1285 »; p. 168, le chapitre sur les rapports du vicomte et des consuls devrait être précédé de quelques pages sur le régime municipal de Narbonne; la conclusion du volume est enfantine. Les raisonnements de M. Régné sont d'ailleurs parfois un peu fragiles et naïfs : voir, entre autres, ce qu'il dit, p. 44, à l'appui de la date de 1280 environ qu'il propose pour le mariage d'Amauri, et surtout, p. 277 : « Le vicomte ne semble pas être toujours resté fidèle à sa femme. Il la trompa au moins une fois puisqu'il eut un tils naturel. Bernard de Narbonne » (et si ce bâtard est né avant le mariage?). — Pourquoi M. Régné imprime-t-il partout Guillaume de *Plusian*?

<sup>3.</sup> On s'étonne de rencontrer des expressions comme celles-ci : « Nous en dirons de même du sieur Besse... » (p. 3), « l'œuvre des bénédictins a doublé de sa valeur... grâce aux additions et corrections d'Auguste Molinier » (p. 41), « le roi de France manda à tous ses justiciers de ne pas pousser, ni de ne pus permettre qu'on poussât le vicomte à rembourser... » (p. 101).

<sup>4.</sup> Charles et documents pour servir à l'histoire de l'abbaye de Charroux publiés par D. P. de Monsabert, tome XXXIX des Archives historiques du

il s'est servi, par la sagesse de ses conclusions sur la valenr et l'authenticité des textes reproduits, enfin par la conscience avec laquelle il a dépouillé les collections de documents étrangers à sa province pour y chercher des suppléments d'information. Son recueil est d'ailleurs fort curieux. Il y a compris un groupe d'anciennes notices historiques sur les origines de l'abbaye, dont on connaît deux copies du xve siècle, conservées l'une à la bibliothèque de la Société éduéenne à Autun, l'autre à la Bibliothèque nationale, ms. lat. 5448. Ces notices, en grande partie légendaires, sont apparentées étroitement à l'œuvre d'Adémar de Chabannes. Les autres chartes du volume sont intéressantes à plus d'un égard : nous y relevons de nombreux privilèges royaux et pontificaux, des chartes de coutumes nº 16, 91), un acte conciliaire inédit du 1xº siècle p. 20 : 30 avril 869, de très instructives pièces de procédure, notamment une pièce des années 1124-1129 (n° 33) qui permet d'étudier la procédure de l'appel, etc. Est-ce à dire que le livre du P. de Monsabert ne laisse place à aucune critique? — Nous regrettons, pour notre part, que les textes n'aient pas été établis suivant une méthode plus sévere encore, avec relevé de toutes les variantes; que l'éditeur se soit même trop souvent contenté, au lieu de revoir les manuscrits. de recourir à une édition antérieure, parfois médiocre, parfois mauvaise; qu'il nons ait livré trop souvent aussi des textes incorrects, remplis d'abréviations non résolues : enfin, — puisqu'il faut touiours revenir sur ce point. — qu'il nous ait donné une table très incomplete<sup>2</sup> et ou les noms de lieux sont insuffisamment identifiés<sup>3</sup>.

Prieuré fondé en 1303, près de Compiègne, par les moines du Val-des-Écoliers. Royallieu n'a joué dans l'histoire qu'un rôle modeste. Ses anciens titres, détruits par un incendie en 1334, ne

Poitou. Poitiers, Société française d'imprimerie et de librairie, 1910, in-8°, VI-XLVIII-624 p.

<sup>1.</sup> Au hasard, notons p. 138, l. 10 du texte, Petri pour Petro; p. 139, l. 12, virgule à supprimer après auctor; p. 166. Willelmus de Lyum Constāb, Stephanus de Turn, pour Willelmus de Hum[eto], constabularius, Stephanus de Tur[o]n[is], et, même page, Ioisberto de Reissuns, sans doute pour Joisberto de Prissinuaco; p. 220 et suiv., texte en vieux français où foisonnent les mots estropiés, etc.

<sup>2.</sup> On y cherche vainement, par exemple, le nom latin de Marmoutier, Majus Monastevium, et sous l'article Marmoutier on ne trouve pas de renvoi a la page 98; le connétable Guillaume de la p. 166 est omis; Maurice de Craon et Jouhert de Reissuns (?) de la p. 166 ne sont relevés qu'a Craon et à Reissuns, etc.

<sup>3.</sup> On ne peut se contenter d'identifications comme celles-ci : « Fresnoy, Oise », « Frethin, Pas-de-Calais », « Bredenarde, Pas-de-Calais », surtoul lorsqu'il s'agit, comme pour ce dernier nom, d'un village aujourd'hui disparu.

sont plus guère connus que par un cartulaire exécuté en 1358 d'apres des copies et aujourd'hui conservé à la Bibliothèque nationale (ms. lat. 5434). C'est ce manuscrit que M. Guynemer reproduit à son tour en le corrigeant au besoin ou en le complétant, surtout d'après les registres du Trésor des chartes et les transcriptions de la Collection Moreau. Il semble s'être acquitté convenablement de ce travail, mais a eu le tort de ne pas indiquer en général les passages où il a corrigé le texte du cartulaire et de ne pas rechercher avec plus de soin les éditions déjà données des pièces qu'il publie². La table alphabétique qui termine le volume est à la fois fort incomplète et riche en renseignements erronés 4.

Louis Halphen.

1. Paul Guynemer, Cartulaire de Royallieu. Compiègne, impr. du Progrès de l'Oise; Paris, H. Champion, 1911. gr. in-8°, xxxv1-316 p. et 2 pl. (publication de la Société historique de Compiègne).

2. Ainsi, il ne dit pas que deux actes de Louis VII, p. 52 et 72, ont été déjà publiés, l'un dans Luchaire, Études sur les actes de Louis VII. p. 444. l'autre dans le Recueil des ordonnances, t. VII, p. 697 (d'après une copie qu'il ne cite pas; cf. Luchaire, op. cit., n° 733). Pour les lettres pontificales, M. Guynemer n'a pas recouru à Potthast.

3. M. Guynemer en a exclu systématiquement toute une série de noms, notamment tous les noms de rois (même ceux qui ne paraissent que deux ou trois fois). On y cherche en vain le *Paganus* de la p. 53, l. 6, l'église Saint-Sulpice de Corbeil de la p. 183, l. 3, etc.

4. P. 293, pour Gui de Senlis, il s'agit de Gui III, bouteiller depuis 1149; p. 299, « Jehanne de Navarre » était femme de Philippe le Bel, non de Philippe Auguste; p. 301, lire : Marmoutier, près de Tours, et non à Tours; p. 302, corriger en 1151-1155 les dates 1139-1176 indiquées pour Mathieu, grand chambrier de France: p. 308, corriger en 1164-1193 les dates 1158-1193 indiquées pour le connétable Raoul; p. 309, Renaud fut chambrier de France dès 1175; p. 314, au lieu de Thomas de Courbeaulieu (en latin Thomas de Corbolio), lire Thomas de Corbolio), lire Thomas de Corbolio.

### CORRESPONDANCE.

#### LETTRE DE M. J. THOMAS.

Monsieur le Directeur.

Un écrivain, dont j'ignore l'adresse, M. Bourdon, ayant publié dans votre Revue, mai-juin 1911, p. 172-177, sur mon ouvrage le Concordat de 1516, ses origines, son histoire au XVI° siècle, un article plein de personnalités et d'erreurs, je vous prie de vouloir bien insérer la réponse suivante dans cette même Revue.

I. — M. Bourdon m'attaque personnellement. Il a pris à tâche de dénigrer mon travail, parce qu'il en prépare un, dit-il, sur le même sujet, et que le mien, suivant lui, ne valant rien, le sien ne sera pas superflu. Il rappelle que nous avons été concurrents l'un et l'autre, c'était en 1906, à un prix proposé sur ce sujet par l'Académie des sciences morales et politiques. Nous avons repris et complété, paraît-il, tous les deux notre premier travail, en profitant des observations que le rapporteur M. Picot nous avait faites.

Mon ancien concurrent me reproche à ce sujet de n'avoir pas instruit le lecteur de ce qui a été dit de ma première rédaction. Il veut, sans doute, parler non des éloges qui m'ont été adressés, mais des critiques dont j'ai été l'objet. Tout en constatant que j'avais vécu dans une bibliothèque de Bénédictins et que, sur plus d'un point, mon travail était supérieur à celui de M. Bourdon, M. Picot indiquait les recherches d'archives que je n'avais pas encore faites et regrettait que j'eusse trop pris à cœur la défense de l'Église.

J'ai tenn compte dans mon ouvrage imprimé en 1910 de ce qu'il avait dit au sujet des recherches, mais non de ce qu'il appelait un plaidoyer en faveur du Saint-Siège, ce qui n'a pas empèché M. Bourdon de me traiter de gallican. Mais arrivons maintenant à son compterendu. Pour mettre quelque clarté dans cette réponse, j'examinerai : 1º ses allégations générales ; 2º ses critiques de mots ; 3º celles où il s'attache à relever de prétendus lapsus d'auteur et de prétendues fantes typographiques.

Il trouve incomplète la bibliographie par laquelle je commence. J'avais pourtant pris soin de dire que je n'ai pas voulu faire une énumération détaillée de toutes mes sources, suivant en cela l'exemple des plus récents et des plus érudits de nos auteurs français, comme

MM. Noël Valois, Imbart de la Tour, Louis Madelin, Olivier Martin qui m'ont servi de guides.

L'introduction juridique que j'ai mise en tête de mon travail n'a pas eu l'heur de lui plaire. Je le regrette pour lui, parce que de hautes personnalités en ont jugé autrement.

Il m'adresse le reproche que M. Picot lui a fait d'avoir rédigé une œuvre hâtive et incomplète. Il n'a pas remarqué que j'avais eu quatre ans pour remanier mon premier travail et pour y mettre les renseignements qui m'avaient été demandés.

Mon plan serait, d'après lui, arbitraire et décousu. Mais j'ai suivi l'ordre chronologique, en rattachant aux mêmes chapitres les divers sujets de cette étude, afin de les présenter les uns et les autres dans leur évolution historique.

Il m'accuse d'avoir coupé en deux, sinon en quatre, les négociations du Concordat. Il n'a donc pas vu que je les ai toutes réunies, celles de Bologne et celles de Rome. Il ne s'est donc pas aperçu que les discussions du Ve concile de Latran et celles du Parlement n'étaient point destinées à fixer le texte du traité qui était déjà publié et que, dès lors, il n'y avait pas lieu de les réunir aux négociations du Concordat.

Il affirme faussement que je ne suis pas au courant des travaux français et allemands et que je n'ai pas la moindre notion sur la cour romaine au XVI<sup>e</sup> siècle. Il aurait pourtant du voir que j'ai mis à profit les récents travaux de M. Noel Valois, de M. O. Martin et de M. L. Madelin, et de plus, en ce qui concerne mon travail, que je me suis constamment inspiré des ouvrages en cours de publication de M. Pastor et de M. Imbart de la Tour qui ont renouvelé la science historique sur les pratiques de la curie au XVI<sup>e</sup> siècle.

Il ose dire que mes définitions sont vagues, sans exemples et sans date : c'est en souvenir sans doute de la leçon que M. Picot lui a faite à lui-même à peu près dans les mêmes termes. Il oublie que mes définitions sont les mêmes que celles des canonistes anciens et modernes et que les dates et les exemples les suivent de près.

Il affirme sans raison que je n'ai pas défini exactement le Concordat en l'appelant un accord conclu entre l'Église et l'État sur des matières mixtes et que je n'ai pas bien déterminé la nature des concessions faites de part et d'autre. Il ne sait pas que pour les juger, dans un pareil traité, il faut les comprendre toutes et s'élever jusqu'aux principes qui les dominent. Il n'a pas compris la répartition que j'ai faite à chaque article du Concordat des avantages qu'en tirait l'un ou l'autre des deux pouvoirs, et il n'a pas lu le résumé général que j'ai présenté de ces avantages respectifs à la fin de l'ouvrage.

Il assure que je n'ai pas saisi l'importance des décrets disciplinaires qui sont entrés dans le Concordat. Quelle erreur! N'ai-je pas montré dans le premier volume avec quelle insistance ils étaient reclaines par les conciles, tandis que son manuscrit était resté muet sur ce point? N'ai-je pas consacré une grande partie du second volume à présenter ces décrets réformateurs sous leurs différents aspects? Le but principal du troisième volume n'est-il pas l'exposé de l'application, bonne ou mauvaise, qui en a été faite dans tout le cours du xviº siècle? N'ai-je pas montré, comme a bien voulu le remarquer M. Picot, quelle opportune sanction leur vint du concile de Trente, chose dont M. Bourdon n'avait point parlé non plus?

D'après lui, j'aurais analysé très imparfaitement les remontrances du Parlement : il n'a donc pas vu que j'ai reproduit mot à mot tous les procès-verbaux du Parlement, que j'ai consacré, de plus, tout un chapitre aux doléances que les délégués de la Cour portèrent à Amboise, et encore tout un chapitre à la réponse qu'y fit le chance-lier? Il se vante ici d'avoir découvert une seconde réponse de Duprat. Voilà beau temps qu'elle a été signalée par les érudits et que les Mémoires du clergé l'ont résumée!

Enfin j'aurais fait, tout comme lui (puisque M. Picot les lui reproche), des hors-d'œuvre et des remplissages. Il cite comme tels les définitions qu'il attaquait tout à l'heure comme trop laconiques; l'étude des règnes des successeurs de Charles VII, que M. Picot lui a reproché d'avoir présentés d'une manière superficielle; les milieux où le Concordat dut évoluer, dont, au contraire, de hons juges ont signalé l'importance; enfin, des sujets multiples qui lui ont échappé, comme les restrictions de la juridiction ecclésiastique, l'envahissement de la justice coercitive de l'Église, la spoliation des biens du clergé, la conservation de la foi malgré les attaques du protestantisme et la rénovation religieuse de la France, grâce à l'accord des deux pouvoirs.

II. — Non content d'accumuler les erreurs générales que je viens de relever, M. Bourdon descend dans les menus détails des mots. Mais la passion qui l'aveugle le sert ici tout aussi mal. Reprenons le premier volume :

Ce que j'appelle le textus integer du Concordat lui paraît une expression bizarre. Je ne l'ai pas inventée : il la trouvera dans les magnifiques collections des conciles de Labbe, d'Hardouin et de Mansi qui les ont toutes employées sans que personne, avant M. Bourdon, leur en ait fait un reproche.

Il m'attribue des solécismes parce que j'ai traduit par officiaux du Saint-Siège, par collations bénéficiales et par prébendes consistociales les expressions latines correspondantes. Il n'a qu'à consulter les auteurs que j'ai cités à ce sujet pour voir que j'ai parlé comme eux.

Il s'imagine que j'ignore ce que f'on entend par mandats apostotiques. Je le renvoie aux chapitres que j'ai donnés sur ce point et tout spécialement aux traductions que j'ai faites des diverses sortes de mandats, en le prévenant qu'il ne les trouvera point ailleurs. Sur ce point, comme sur tant d'autres, helas! il a besoin d'étudier encore. J'ai donné les noms de Conseil des grands et de Grand Conseil aux institutions auxquelles la Pragmatique les donne et j'ai mis les mots entre guillemets pour indiquer que je parlais comme elle. C'est donc à tort que M. Bourdon m'accuse d'avoir personnellement confondu ces deux institutions sous Charles VII.

Il se trompe de même lorsqu'il me fait un grief d'avoir confondu l'appel du procureur général Jean de Saint-Romain avec les remontrances du Parlement à Louis XI. Ici je le renvoie aux textes publiés par M. Vilevault et je le prie de remarquer que je n'ai point fait la confusion qu'il me reproche, par l'excellente raison que je n'ai point parlé de l'appel de Jean de Saint-Romain.

Pour le second volume, la critique verbale de M. Bourdon n'est pas meilleure :

Il me jette à la face d'avoir fait un contresens, p. 73, lignes 13-14. Pure calomnie! Il n'y a pas de contresens en cet endroit, par ce motif qu'il n'y a pas de texte traduit. J'y donne une explication juridique qui ressort d'un autre passage du Concordat et qui est admise par les canonistes qui en parlent.

Il prétend que je n'ai pas assez mis en relief les capitales innovations du traité. Il ne dit pas lesquelles; il veut parler sans doute de la suppression des élections et de leur remplacement par les nominations royales. Il n'a donc pas lu les chapitres que j'ai consacrés à ces innovations d'une suprème importance? Il n'a pas lu les réflexions que j'y ai faites précisément pour les mettre en relief?

Il soutient sans broncher que tout ce que je dis des annates est radicalement erroné! Comme si je n'étais point absolument d'accord sur ce point avec les anciens et les nouveaux auteurs mieux instruits que M. Bourdon de cette affaire! Comme si je n'avais pas cité textuellement les documents originaux! Comme si je n'avais pas spécialement donné et expliqué la bulle relative aux annates!

Le passage d'un ambassadeur vénitien qu'il déclare étranger à ce sujet s'y rapporte, au contraire, directement, puisqu'il y est question des déclarations des intéressés qui formèrent, après 1516, la nouvelle base des annates.

A l'entendre, je n'aurais pas une notion suffisante des temps dont je parle ni des règles de la chancellerie apostolique! Mais il se contredit lui-même, car il dit, d'une part, page 174, cinquième ligne de son article, que j'ai fait de fréquentes erreurs d'interprétation du Concordat; et il reconnait, dans les deux dernières lignes de la page 172, que mon commentaire des décrets bénéticiaux et disciplinaires est le plus souvent exact comme explication littérale (il est vraiment ici bien bon!).

Il assure que j'avance sans aucune preuve (p. 175, n. 2) que d'autres universités que celles de Paris demandèrent à être entendues par le Parlement contre le Concordat. Je lui répondrai par le trait qu'il me

décochait tout à l'heure : s'il connaissait mieux les temps dont il parle, il y aurait trouvé la preuve qu'il demande.

Dans le troisième volume, il faut que M. Bourdon se paie d'audace pour affirmer que je passe très rapidement sur l'opposition universitaire, lorsque j'y consacre quatre chapitres. Je me borne, dit-il encore, à analyser l'appel de l'Université et à le comparer très superficiellement à celui de Luther. M. Bourdon ne s'est pas aperçu que mes longues analyses de l'appel correspondaient trait pour trait à la réfutation que les bulles adressées à Bibiena ont magistralement faite de toutes les allégations des appelants. Comment expliquer qu'il ne s'est pas aperçu davantage que Luther a calqué, non pas dans un, mais dans deux appels, les formules de celui de l'Université de Paris et que j'ai mis les deux textes en regard sur deux colonnes en y consacrant six pages? M. Bourdon n'a pas lu les appels de Luther!

Sa témérité n'est pas moindre quand il annonce que tous les cas d'application du Concordat que j'ai relevés d'après le Gallia christiana sont sujets à caution. Il semblerait, d'après lui, que cette grande histoire de notre Église de France est entièrement dépourvue d'esprit critique! Les érudits, ne lui en déplaise, font encore quelque crédit aux doctes bénédictins qui l'ont composée.

Il affirme, contre toute vérité, que mes références à cet ouvrage ne sont souvent indiquées que par le mot passim. Les lecteurs apprécieront. J'ai indiqué les références par le tome et par la page, et quand le mot passim s'y rencontre, c'est pour ne pas surcharger les volumes de renvois inutiles, parce que j'ai eu soin de dire que le lecteur pourrait se reporter aux noms qui se trouvent alors cités et qui sont trop nombreux pour être chacun l'objet d'une référence spéciale.

Il insinue que l'Académie des sciences morales et politiques s'est trompée en imposant aux concurrents l'étude de l'application du Concordat à tout le xyr siècle. Il faut dire ici que M. Bourdon n'avait point achevé ce travail. Suivant lui, l'année 1550 serait une bonne date terminale. Il ne réfléchit point que les heureux effets du Concordat se manifestèrent surtout après le concile de Trente et que le traité lui-même subit ses plus grandes crises en 1560 et après 1589.

Il dénigre cufiu la comparaison que j'ai faite, à la fin de mon travail, entre les concordats de 1546 et de 1801. De bons esprits cependant trouvent cette comparaison bien placée et même opportune, sinon nécessaire.

Comme toutes les accusations plus générales, ces dernières, qui sont plus détaillées, se retournent, elles aussi, contre leur auteur. Il ne réussit pas mieux en ce qu'il prend pour des *lapsus* ou pour des fautes typographiques. Nous allons le constater en suivant la même méthode :

111. — Dans le premier volume, je lui accorde la faute qu'il signale page 298 où il faut fire 278. Mais il n'est pas heureux en relevant deux fois *Batavie* pour Britannie. Les manuscrits lui donnent tort. La leçon *Bonaccursius* qu'il propose ne répond ni à l'une ni à l'autre des deux pièces parallèles du chartiste qui les a vérifiées.

J'ai noté, en le transcrivant, l'obscurité du texte où il est dit que IIII (abréviateurs peut-être) devront être chargés de faire l'expédition du Concordat. La leçon que donne M. Bourdon ajoute à l'obscurité, parce que le sujet du verbe manque dans sa transcription.

Dans les corrections de la même pièce, pages 422 et 428, il s'imagine que mon copiste a ajouté quelques mots. Il faudrait avoir le texte des Archives nationales sous les yeux, la copie que j'ai entre les mains me paraît meilleure que la sienne, et mon excellent chartiste mérite autant de crédit que M. Bourdon.

Les leçons omniaque singulis in parlamentis legi et ejusdem tenoris, qu'il critique aussi dans mes transcriptions des manuscrits Torrigiani, pages 433 et 437, sont bien celles de mes copies, et j'ai lieu de les trouver préférables aux siennes pour l'intelligence des textes.

Quant à la note marginale dont il signale faussement l'omission, il n'a pas vu que c'était un renvoi du premier copiste et qu'elle est entrée dans mon texte.

Les fautes typographiques qu'il relève dans le deuxième volume n'ont pas plus de fondement. Au lieu de Symon Lecoup, il faudrait lire au procès des appelants Simon Lehoux et Raimbolt, au lieu de Cambol ou Cambolt. Je lui oppose ici les manuscrits eux-mêmes, comme je l'ai fait tout à l'heure.

Il se trompe encoré en disant que « du dossier des négociations de 1530 contre les privilèges d'élection je n'ai connu qu'une seule pièce ». J'en ai indiqué une seconde tirée comme la première des manuscrits de la Bibliothèque nationale et je l'ai analysée. J'ai raconté de plus, avec pièces à l'appui, les négociations qui précédèrent la bulle; j'ai transcrit la bulle elle-même et les lettres patentes qui la suivirent. Tout cela, je pense, fait plus d'une pièce.

Encore avance-t-il que cette prétendue pièce unique que j'ai donnée tout au long dans l'appendice « est absolument défigurée par des fautes de lecture ». M. Bourdon, dites-nous quelles sont ces fautes? Voici sa réponse : « Le mot textus introduisant les citations du décret a été lu partout Sex. ou Lex. » l'auvre M. Bourdon, autant d'erreurs que de mots : j'ai mis Sex. pour Sex[tum] (le Sexte des Décrétales) où il y avait Sex[tum]; j'ai mis Lex où il y avait Lex. Quant à tex[tus], qui, d'après M. Bourdon, ne se trouve point dans ma copie, puisque je l'ai remplacé partout, j'ai mis textus où il y avait text[us]. Ainsi, par exemple, page 401, cinquième ligne, per textum; page 402, première ligne, ut dicit textus; même page, troisième ligne; enfin, page 405, huitième et dixième lignes. Et voilà comment cette pièce est absolument défigurée par des fautes qui n'existent pas!

La réflexion qui suit ce passage de M. Bourdon mérite d'être rele-

vée : « Références et citations (celles qu'introduit, non ma copie, mais la pièce elle-mème) sont inintelligibles. » Puisqu'il parle ici pour lui, je lui renvoie le compliment qu'il m'adresse à ce sujet : « M. Bourdon n'est pas familier avec le Corpus juris canonici. »

Dans le troisième volume, il me reproche d'avoir écrit Tervane (!) pour Thérouanne. Deux erreurs de plus au compte de M. Bourdon. J'ai dit, page 33, Tarvanne, et j'ai dit aussi que l'évêché de cette ville avait été remplacé par celui de Boulogne-sur-Mer et non par celui de Thérouanne qui n'a jamais existé.

La page 98 porte une faute typographique: Convenans pour Cominges (ou Comminges), civitas Convenarum, comme on le voit ailleurs dans mon livre. Mais, ici même, M. Bourdon est en défaut quand il identifie cette ville avec Conserans, civitas Conseranorum.

Il fait une faute de plus en indiquant, à la page 102, François de la Rovère pour François du Roure, qui fut évêque de Mende. D'abord, François du Roure ne se trouve pas à cette page; ensuite, François de la Rovère ne fut pas évêque de Mende au XVI<sup>e</sup> siècle; enfin, aucun François de la Rovère ne figure comme évêque en France à cette époque.

M. Bourdon me fait la grâce d'admettre « que j'ai eu connaissance » d'une bulle adressée au cardinal Bibiena avec celle qui a été publiée par le cardinal Hergenrother. La vérité est que j'ai trouvé ces deux bulles aux Archives nationales et que je les ai données dans leur propre teneur, sans y ajouter des crochets qui n'y sont pas et que M. Bourdon voudrait y voir. J'ai fait observer que la seconde bulle était la reproduction de la première, avec un certain nombre de différences dont j'ai indiqué l'origine et la portée.

Ces différences, je les ai publiées à part, page 456. Un changement de mise en pages a reporté les références à quelques pages en avant. C'est ce qui a fait dire charitablement à M. Bourdon que mes renvois à mon propre ouvrage sont très souvent erronés : il à commis là, en concluant du particulier au général, une faute de raisonnement.

Les comptes-rendus des autres revues ne ressemblent pas à celui de M. Bourdon. L'une d'elles, l'Historiches Jahrbuch de Munich, dit par exemple : « L'auteur a tiré avec un soin merveilleux ses documents des archives françaises et italiennes, et il a mené, avec patience, à bonne fin des recherches qui rendront les plus grands services. Son ouvrage restera pour l'histoire du Concordat français de 1516 une œuvre de la plus haute importance. »

Veuillez agreer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments très distingués.

J. Thomas.

1. 1911, 2° fivraison.

#### RÉPONSE DE M. BOURDON.

### Monsieur le Directeur,

J'ai pris connaissance de la réponse de M. l'abbé Thomas. Je renvoie les lecteurs à mon compte-rendu, dont, après les avoir vérifiées, je ne puis que maintenir toutes les affirmations. Elles s'appuient sur des preuves et sur des références précises. Les prétendues rectifications de l'auteur ne sont pas toujours claires ni pertinentes et ne m'ont point convaincu . Généralement, d'ailleurs, il ne discute pas, il se borne à louanger son œuvre : son plan est excellent, ses théories approuvées par d'éminents théologiens! J'ai averti que ses pièces justificatives contenaient des fautes de lecture excessivement nombreuses, j'en ai donné des exemples et indiqué de bonnes leçons à leur substituer; M. Thomas répond en vantant l'excellence des copies qui furent faites pour lui; je maintiens toutes mes corrections et observations?. Sans attendre l'édition des documents, un exemple permettra au lecteur de prendre parti : M. Thomas s'obstine à lire, dans les articles de Bologne, in ducatu Batavie au lieu de Britannie. Qu'on en soit assuré, dans ces articles, conclus entre Léon X et François Ier, il est question de la Bretagne, mais non pas de la Batavie, c'est-à-dire de la Hollande! Quand je signale à M. Thomas (dont i'ai lu et relu tout l'ouvrage) des erreurs, des documentations incomplètes, des études superficielles, il m'oppose la longueur de ses citations et de ses chapitres! Quand j'observe, sans parler de découverte, que tel manuscrit, comme celui de Duprat, lui est resté inconnu, il se dit satisfait par des résumés. Les plus légères critiques l'ont trouvé intraitable. Je croyais à un simple erratum au sujet de Thérouanne; il maintient sa lecture : Tarvanne, et nous déclare que l'évèché de Thérouanne n'a jamais existé<sup>3</sup>! Après une

2. Dans la pièce de 1530 que j'ai collationnée sur l'original, toutes les citations sont *introduites* par le mot : textus. Les mots Lex ou Sex n'y figurent jamais; quand il s'agit du Sexte, les références sont *suivies* du chiftre : in 6°.

<sup>1.</sup> J'ai pu dire, sans aucune contradiction, que son commentaire était le plus souvent exact, et ensuite qu'il contenait un contresens, qu'il était trop abstrait et mai proportionné. — Au tome I, p. 59 en bas et 60, le mot Grand Conseil n'est pas entre guillemets, cette institution est présentée comme identique sous Charles VII, Louis XI, Charles VIII et Louis XII; p. 248, les remontrances du Parlement sont attribuées à Jean de Saint-Romain, procureur général! Celui-ci n'est l'auteur que d'un appel, qu'en effet M. Thomas n'a pas connu. — Quant aux universités, autres que celle de Paris, qui seraient intervenues, la seule réponse valable cût été de les faire connaître.

<sup>3.</sup> Au tome III, p. 98, il s'agit en effet d'un chanoine de Comminges. Convenans n'est pas une faute d'impression, mais un barbarisme. — Rien n'est plus connu que la possession du siège de Mende par des della Rovere, parents de Jules II.

énormité semblable, est-ce seulement sur la curie romaine que l'auteur s'avère mal informé 1?

M. Thomas me prête de la passion; je n'ai parlé ici qu'à raison de ma compétence, après de nombreuses années d'étude (dont trois à l'École française de Rome) et plusieurs publications sur ce sujet, après un long travail personnel de recherche et de collation des documents originaux. Quant au rapport de M. Georges Picot sur le concours de 1906, M. Thomas, dans son livre, le passait sous silence (ainsi que le concours lui-même), c'est pourquoi j'ai dû le rappeler. Aujourd'hui, il en fait grand usage, semblant en reproduire les termes, mais d'une façon plus osée que fidèle. Ce rapport, fort équitable pour l'un et l'autre concurrent, constatait l'inachèvement de mon travail et lui adressait quelques critiques, dont je tiendrai compte. ('ependant, j'y renvoie le lecteur avec confiance, car il ne contient pas que des critiques et celles-ci n'ont pas la gravité, ni toujours le sens, que leur attribue M. Thomas. Sinon, comment expliquer que l'Académie, conformément aux conclusions de son regretté secrétaire perpétuel, ait partagé le prix entre nous et m'en ait décerné les trois quarts?

Le lecteur aura sans doute constaté une différence de ton entre ce que j'avais écrit et la réponse de M. Thomas. Mon compte-rendu était aussi impersonnel que possible, il était toujours courtois. Que M. Thomas veuille bien s'y référer : je n'ai pas dit que son livre ne valait rien, c'est lui qui me le fait dire.

Je vous prie, Monsieur le Directeur, d'agréer l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués.

Pierre Bourdon.

<sup>1.</sup> Oui, c'est un solécisme que de traduire officiales S. Sedis par officiaux du Saint-Siège : les officiaux sont des auxiliaires des évêques, il n'y en avait pas à la Curie. Une collation n'est pas une provision; il n'y a jamais eu de prébendes consistoriales, c'est-à-dire conférées en consistoire,

## COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

Maurice Vernes. Histoire sociale des religions. I : Les religions dans leur rapport avec le progrès politique et social (judaïsme, christianisme, religion gréco-romaine, islam, catholicisme, protestantisme). Paris, V. Giard et E. Brière, 1911. In-8°, 539 pages.

Voilà un ouvrage que son auteur nous présente comme le résultat d'une enquête longue de six ou sept ans et conduite sur les « documents authentiques et officiels »; comment ne pas lui faire confiance? Pour peu qu'on y réfléchisse, le sujet dont il traite apparaît gros de questions capitales et, pour la plupart, à peine effleurées jusqu'ici (notons que ce premier volume n'aborde point la période moderne et contemporaine); puisque c'est un savant expérimenté qui prétend nous en dire son avis, comment ne pas compter sur une étude solide, méthodique, précise et personnelle? J'ai le regret de dire que le livre a trompé mon espérance et que je n'y ai rien trouvé de ce que je comptais y rencontrer. Tout d'abord, il est visible que M. Vernes a trop embrassé pour bien étreindre : au lieu de demander « aux documents authentiques et officiels ce que les grandes religions intéressées dans l'évolution des sociétés modernes ont pensé et professé en ce qui touche : 1º le droit public, 2º les libertés personnelles, 3º les réformes sociales, 4º l'instruction et les sciences », de se disperser sur des objets différents, de s'exposer à se laisser déborder par un dessein trop vaste et de refaire hâtivement une histoire politique et intellectuelle des religions faite déjà dans son ensemble, pourquoi ne pas s'en être tenu à leur histoire proprement sociale? Si M. Vernes avait porté sa recherche et sa réflexion sur cet objet unique, encore assez compliqué pour mériter son effort, son livre aurait plus d'unité; on saurait mieux où il va; on le suivrait avec plus de sécurité et moins de fatigue, par des voies mieux tracées. Un auteur est libre de choisir le cadre qui lui plait. Je n'y contredis pas, à la condition qu'il y laisse en place convenable ce qu'on est en droit de considérer comme l'indispensable. Or, cherchez dans le livre de M. Vernes un exposé méthodique, en fonction des religions, des véritables problèmes sociaux : régime de la propriété, répartition de la richesse, organisation du travail, condition des personnes, lutte des classes, vous ne l'y découvrirez pas. De plusieurs de ces questions, pas un mot: des autres, une étude superficielle, dont les éléments dispersés s'épar-

pillent parmi les hors-d'œuvre et les développements incapables de rien apprendre, je ne dis pas à un savant, mais à un lecteur tant soit peu instruit. Je lis le premier chapitre, consacré au judaïsme, que M. Vernes connaît particulièrement bien; ce que j'attends, c'est un tableau de l'évolution sociale d'Israel dans son rapport avec son évolution religieuse; c'est au moins, puisque les opinions critiques de l'auteur lui imposent de grandes réserves sur la valeur historique de la Bible, une comparaison instructive entre la loi théocratique et le \* fait social réel, depuis la Restauration; c'est, toujours du point de vue social, une étude du prophétisme; et ce que je trouve, c'est une analyse de la Loi, qui n'est pas assez tendancieuse pour être instructive et dont je ne vois pas bien ce qu'elle prouve, sinon que M. Vernes, avec une persévérance digne d'un meilleur sort, maintient intégralement ses thèses sur la composition de l'Hexateuque et la modernité des prophètes; c'est un rappel des faits les plus connus de l'histoire politique d'Israel sous les dominations perse, grecque et romaine. Du rève de justice des prophètes, rien qu'une pauvre petite page, sans relief et sans profondeur, rejetée tout au bout du chapitre (p. 425). De même, le chapitre sur le christianisme primitif, où nous voudrious voir se dessiner les divers milieux sociaux dont les réactions successives expliquent la naissance, la durée et l'évolution de la religion nouvelle, où il faudrait que fussent socialement caractérisées la formation, l'organisation, la vie de ses communautés premières, ce chapitre essentiel se passe tout en remarques, les unes très justes et pas neuves, les autres originales et contestables, mais toutes, ou à peu près, à côté des vraies questions, en tous cas mal organisées pour les éclairer. De même encore dans le chapitre intitulé Christianisme et paganisme, comment ne pas observer que si les idées principales, et depuis longtemps connues, touchant les rapports politiques de l'État romain et du christianisme, sont assez bien indiquées, le côté proprement social de ces rapports est entièrement négligé? C'est à peine si M. Vernes paraît entrevoir (p. 315) que le triomphe de l'Église au ive siècle présente une face sociale. Je m'arrête : les autres chapitres donneraient lieu à des observations du même ordre : le vrai sujet n'est pas traité. De la bibliographie, mieux vaut ne rien dire; superficielle et incohérente, elle ne nous renvoie, en dehors des autres écrits de M. Vernes lui-même, qu'à des livres connus de tout le monde, d'àge déjà respectable et qui, à une ou deux exceptions près, appartiennent au genre « vulgarisation scientifique ». Je n'insiste pas non plus sur un procédé fatigant, cher à l'auteur et qui consiste à n'exposer son opinion qu'en discutant celle d'un autre : que peut bien nons faire un avis suranné de J. Denis, vieux de cinquante-cinq ans, sur l'esprit du gouvernement romain ou de la société romaine? C'est l'avis et la science de M. Vernes qui nous importent. Malheureusement, à partir du troisième chapitre, il nous faut lui faire crédit quand il nous parle (p. 445) de son « commerce prolongé avec les principaux

textes, personnages et faits », car son livre se réduit à n'être plus guère qu'un florilège d'extraits, raccordés par des réflexions encore bien souvent nourries d'analyses. Si M. Vernes puisait à des livres rares ou d'accès difficile, sa regrettable modestie aurait du moins son utilité, mais il sacrifie sa pensée et son information personnelle à des écrivains dont n'importe qui peut feuilleter les ouvrages et qui s'étonneraient à juste titre de l'honneur qui leur est fait. L'Histoire du christianisme de Chastel, dont, d'ailleurs, je ne nie pas les honnêtes mérites, et les petits manuels publiés naguère par Pages libres sont traités par M. Vernes avec une faveur vraiment excessive. Je n'ai pas compté, mais je mets en fait qu'une bonne moitié du texte et, en plusieurs parties, les deux tiers sont, à partir de la page 236, composés de citations intégrales des ouvrages que je viens de nommer, parfois à raison de deux, trois et même quatre pages de suite! Je ne m'explique pas pareille façon de faire, car, en définitive, nul n'est tenu de publier un livre quand il n'a pas envie de l'écrire. Ai-je besoin d'ajouter que M. Vernes n'emprunte à ses guides ordinaires aucune idée qui n'ait pu gagner à passer par sa plume? Je n'entends pas qu'il n'v ait rien à prendre dans ce gros volume : si discutables qu'en paraissent les conclusions (p. 415 et suiv.), elles valent qu'on s'y arrête et, de-ci. de-là, une remarque suggestive relève l'attention du lecteur; ce n'est pas assez, et, dans son ensemble, j'ai le pénible devoir de le dire, le livre me semble entièrement manqué. Je n'arrive à le comprendre que comme l'erreur, heureusement réparable, d'un homme de science et de talent.

Ch. Guignebert.

# S. Krauss. **Talmudische Archäologie**. II. Band mit 35 Abbildungen im Text. Leipzig, Fock, 1911. In-8°, 722 pages.

Nous avons parlé du premier volume de cet ouvrage dans le numéro de mars-avril (p. 380-381) et nous avons dit tout le bien que nous en pensions. L'espoir que nous exprimions de voir paraître bientôt le second volume s'est vite réalisé et nous en félicitons l'auteur. Pour ne pas nous répéter, nous nous bornerons à en indiquer sommairement le contenu. Les quatre chapitres dont se compose cette seconde partie sont intitulés: Vie familiale (famille, rites de deuil, esclaves et salariés, animaux domestiques, vie pastorale et chasse); Vie agricole (climat et géologie, travaux agricoles, sylviculture, jardinage, culture de l'olivier et de la vigne); Industrie (métiers en général, travaux du cuir et du bois, de la terre et de la pierre, des métaux); Commerce (moyens de transport, lieux et conditions du commerce, mesures, poids et monnaies, calendrier).

M. L.

# K.-J. NEUMANN. Entwicklung und Aufgaben der alten Geschichte. Strassburg, Heitz, 1910. In-8°, 103 pages.

Un coup d'œil sur le travail accompli jusqu'à présent dans le domaine de l'histoire ancienne et un aperçu de ce qu'il reste à faire, voilà, en peu de mots, le contenu du discours rectoral de M. Neumann. De ces deux parties, l'orateur a surtout développé la première. Historien, il ne pouvait pas faire de l'exposé rétrospectif une simple justification du programme proposé à ses confrères.

M. Neumann s'applique à caractériser les phases par lesquelles l'étude historique de l'antiquité a passé depuis un siècle et demi. Bien qu'il ne le dise pas expressément, il est facile de voir qu'à ses yeux, les états successifs de cette discipline ne se sont pas engendrés les uns les autres; ils sont en relation soit avec les préoccupations générales du moment et du milieu, soit avec les tendances personnelles des chefs d'école. Nous n'avons donc pas là une évolution proprement dite, mais plutôt une diversité d'influences qui se sont fait sentir les unes après les autres. Ainsi, c'est l'intérêt politique qui a surtout inspiré un Mitford et un Gibbon. Plus tard, entre les mains de Niebuhr, de Beeckh, de Grote, l'histoire devient essentiellement critique de la tradition; nous pouvons reconnaître, dans ce trait, l'action puissante de l'école philologique issue de Heyne et de Wolf. M. Neumann retrouve la trace de la philosophie hégélienne dans les œuvres d'un Schlosser, d'un Vatke, d'un Droysen. Avec Th. Monimsen, l'histoire se fait juridique : les institutions et les lois apparaissent comme le facteur décisif entre tous dans la vie des sociétés. Grâce au progrès des études orientales, les liens de la Grèce avec l'Asie et avec l'Égypte se révèlent de plus en plus nombreux, et les deux peuples classiques ne se détachent plus du reste du monde dans un superbe isolement ; Max Duncker, Ed. Meyer. Enfin, on tend à demander à l'économie politique la solution des problèmes du passé; au premier rang des pionniers travaillant dans cette direction se trouve M. Neumann luimême.

Le collectionnement et la critique des matériaux; une intelligence plus profonde et plus extensive de la vie antique; les origines éclairées par places; l'idee hégélienne de l'évolution dominant les conceptions historiques, voilà ce que nous devons au passé. Parmi les tâches qui s'imposent maintenant aux érudits, M. Neumann insiste, — et combien c'est naturel! — sur celles qui sont dans la ligne de ses propres travaux.

Il demande qu'on se mette à cette histoire de l'empire romain devant laquelle. Mommsen lui-même avait reculé, mais qui pourrait être menée à bien par la collaboration des philologues, des théologiens et des historiens proprement dits. Sur cet article, tout le monde sera d'accord avec l'auteur de l'État romain et l'Église universelle jusqu'à Dioclétien.

Il voudrait aussi que, d'une manière plus générale, on fit passer au premier plan les relations économiques des peuples de l'antiquité. Comme il craint pourtant qu'on ne l'accuse d'emboîter le pas aux disciples de Marx, il fait observer que l'étude « économique » s'écarte tout à fait d'une vue matérialiste de l'histoire; pour celle-ci, les conditions alimentaires sont l'unique cause des phénomènes; la première reconnaît aussi la grande importance des autres causes, en particulier des besoins de l'ordre intellectuel et moral. Fort bien! Mais l'histoire ne cesse-t-elle pas d'ètre économique dès qu'on fait intervenir les « intérêts spirituels »?

Le discours de M. Neumann est suivi de très nombreuses notes, quelques-unes simplement bibliographiques, d'autres biographiques ou critiques. Il en est de fort développées, qui ont même les allures d'articles de revue. Je signale en particulier, à propos de Gibbon et de Niebuhr, des morceaux qui ne manquent pas de saveur.

En somme, l'adresse et ses annexes seront lues avec fruit et avec intérêt. Il est regrettable cependant que M. Neumann ignore un peu trop les travaux de ses confrères non allemands. J'ai cherché vainement dans la foule des noms cités par l'auteur, ceux de Renan, — qui pourtant s'est beaucoup occupé des rapports de Rome et du christianisme; — de G. Ferrero, — qui, certes, ne méconnait pas l'influence du facteur économique; — et même, ce qui paraîtra incroyable, de Fustel de Coulanges. Le savant professeur de Strasbourg n'a-t-il donc jamais entendu parler de la Cité antique?

Paul Oltramare.

Henri Osborn Taylor. The Mediæval Mind. A history of the development of thought and emotion in the middle ages. London. Macmillan. 1911. 2 vol. in-8°, xvi-614 et viii-590 pages.

Le médiéviste qui reçoit un livre nouveau sur l'histoire du moyen âge ne s'y intéresse guère qu'à proportion de ce qu'il peut ou plutôt de ce que les érudits peuvent y apprendre, c'est-à-dire de ce qui s'y trouve de neuf. Il se méfie a priori des ouvrages très généraux, car, par la force des choses, les auteurs de pareils ouvrages sont condamnés à ne faire « avancer la science », comme on dit, sur aucun point précis. Il est même rare, en fait, qu'ils soient correctement au courant, sur chaque point, des résultats déjà acquis. En conséquence. l'homme du métier les considère d'instinct, et d'office, comme de la littérature : une littérature peu appétissante. C'est ainsi que Barthélemy Hauréau, qui fit tant de belles découvertes dans le domaine de l'histoire des lettres latines au moyen âge, n'avait jamais lu l'Histoire de la littérature du moyen âge en Occident de A. Ebert, la grande autorité de son temps sur des sujets dont il s'occupait; il s'en vantait volontiers. S'il vivait encore, et qu'il eût consenti à se tenir

au courant de la production étrangère, il apprécierait infiniment plus, sans doute, dans les derniers arrivages d'Amérique, les brèves, mais substantielles monographies de Charles H. Haskins (The Sicilian translators of the twelfth Century...; The translations of Hugo Sanctelliensis; etc.) que la monumentale « Histoire générale du développement de la pensée et de l'émotion au moyen âge » de M. Taylor.

Tous les livres de M. Taylor (Ancient Ideals...; the Classical Heritage of the middle ages, et le présent ouvrage) s'adressent en effet au grand public qui, lui, ne saurait s'intéresser aux monographies des spécialistes parce que les sujets en sont trop particuliers, et pour qui tout est neuf.

Malgré l'instinct professionnel (dont je ne prétends pas être plus exempt qu'un autre), je ne suis pas de ceux qui écartent les entreprises du genre de celles de M. Taylor par un non legitur sans nuauces. Mais il est certain qu'un talent de premier ordre est requis pour les justifier.

M. Taylor a entrepris, cette fois, de « suivre à travers les dédales (footless mazes) du moyen âge le développement de l'énergie intellectuelle et les progrès de l'émotion » (p. viii). Il semble que l'idée lui en soit venue en admirant la cathédrale de Chartres. Ce chefd'œuvre nous émeut. Mais pourquoi? Pour le comprendre, il faut « entrer dans les profondeurs du moyen âge » en pénétrant simultanément « son Rationale, son Doctrinale et son Emotionale », les modes successifs de son intellectualité et de sa sensibilité. L'auteur précise (p. 3, en note) cette définition de l'œuvre qui l'a tenté en ajoutant qu'il ne s'occupera pas des « brutalités » de la vie médiévale; quand il parlera du « génie du moyen âge », c'est the more informed and constructive spirit of the mediæval time qu'il entend signifier.

Si je ne me trompe, ce point de départ n'est pas très clair; et l'on est d'autant plus inquiet d'abord que, « pour arriver à une présentation régulière du développement intellectuel et émotionnel du moyen âge », l'historien américain annonce dans sa préface l'intention de retrancher, comme à la serpe, toute sorte de détails. — Heureusement, après quelques chapitres de considérations vagues et banales (comment ne le seraient-elles pas?) sur « la genèse du génie médiéval », commencent à s'en enfiler d'autres qui, sous des titres encore généraux, ne sont guère que des essais sur des personnages ou des textes célèbres, coupés de citations et d'extraits. Il est alors question, d'après cette méthode, de Gerbert, d'Odilon, de Fulbert, de Bérenger, d'Othloh, de Pierre Damien, de saint Bernard, de saint François, du Registre d'Eudes Rigaud, de la Chronique de Salimbene, de la Correspondance d'Héloise, de Walther von der Vogelweide, d'Honorius d'Autun (sic),

<sup>1.</sup> It is better not to generalize further... (t. 1, p. 21).

de Bonaventure, d'Albert le Grand, de saint Thomas, de Roger Bacon, de Duns Scot et d'Occam, de Dante..., etc., etc. Quelques pages seulement pour chacun, cela va sans dire; mais l'ensemble du défilé fournit aisément matière à deux volumes compacts.

Certes, la méthode qui consiste à projeter de la sorte, comme sur un écran, des physionomies et des textes caractéristiques vaut mieux que celle qui consiste à disserter en l'air (ce qui revient souvent à parler pour ne rien dire). Mais, pour que le public tirât un profit sérieux de ces exhibitions, il faudrait que les « clichés » ne se succédassent pas trop vite devant l'objectif. Or, il me semble que l'opérateur agit ici comme si, ayant trop à montrer, il était forcé de précipiter le mouvement. J'ai lu, dans l'ouvrage de M. Taylor, ce qui est dit de personnages et de textes que je connais, et constaté par là l'insuffisance du compte qui en est rendu; j'ai lu ce qui est dit de personnages ou de textes que je connaissais mal ou que je ne connaissais pas du tout (Walther von der Vogelweide, Othloh); et j'ai maintenant le sentiment que je ne les connais pas assez.

C'est dommage. L'auteur a beaucoup lu. Il est d'ordinaire assez bien informé des travaux récents . Il a le sens droit. Presque tout ce qu'il dit — en une langue assez laborieuse dès qu'il croit devoir se livrer à des considérations abstraites — est très acceptable. Mais le sujet est trop mal défini, le plan trop vaste ou la réalisation trop sommaire. Et la grande dextérité littéraire manque qui dissimulerait par un certain prestige de style les indigences de l'exposé.

Ch.-V. Langlois.

Max Manitius. Geschichte der lateinischen Literatur des Mittelalters; 1<sup>re</sup> partie: Von Justinian bis zur Mitte des zehnten Jahrhunderts. München, O. Beck, 1911. In-8°, xiv-766 pages. Prix: 15 mark. (Fait partie du Handbuch der klassischen Altertumwissenschaft publié par Iwan von Müller.)

L'ouvrage dont M. Manitius vient de publier le premier volume est moins un manuel d'histoire littéraire qu'un répertoire critique des principaux représentants de la littérature latine, au moyen âge, de leurs écrits et des études dont ils ont été l'objet. Les vues d'ensemble tiennent en quelques pages d'introduction, d'ailleurs judicieuses; le corps du livre est composé d'une série de monographies réparties par grandes époques dans un ordre logique et à travers lesquelles un excellent index permet de s'orienter facilement.

Dans le tome I, on distingue deux périodes : de Justinien à Charle-

<sup>1.</sup> Excepté au livre IV (Feudalism and Knighthood, etc.).

mage, de Charlemagne au milieu du xe siècle. En tête de chacune de ces sections sont placés les polygraphes, puis viennent les théologiens, les philosophes et les savants, les philologues et les grammairiens, les poètes, les historiens et les géographes. De substantielles notices sont consacrées à chacun d'eux, retraçant leur biographie, avec l'indication des sources et des trayaux d'érudition à consulter, puis donnant l'analyse et la date de composition des œuvres, enfin l'état de la critique à leur égard.

En toutes ses parties, le volume de M. Manitius donne une impression de rare solidité; il repose sur une étude personnelle et très minutieuse de chaque œuvre tant au point de vue du fond qu'au point de vue de la forme. La recherche des sources, en particulier, a été menée avec un soin dont ne s'étonneront pas ceux qui connaissent les travaux insérés depuis nombre d'années par M. Manitius dans le Neues Archir et dans d'autres recueils.

Saluons donc avec reconnaissance l'apparition de ce beau volume qui, s'il ne nous apporte pas précisément une histoire de la littérature, est du moins appelé à rendre aux historiens des services inappréciables.

Louis Halphen.

## Raoul Blanchard. Grenoble. Étude de géographie urbaine. Paris, A. Colin. In-8°, 162 pages.

C'est un heureux essai de géographie urbaine que M. Blanchard vient de réaliser. L'auteur, bien connu pour son étude sur la plaine flamande, était particulièrement désigné pour le tenter. Il a pleinement réussi dans son objet qui était d'expliquer l'origine et le développement de la ville de Grenoble « en fonction des conditions physiques de son emplacement ».

L'étude de cet emplacement, le « cadre de la ville », forme le premier chapitre du livre. Grenoble est une ville de confluence. Au contact de régions naturelles différentes, plaines et montagnes, elle se trouve au point de réunion du Drac et de l'Isère. Ce fait, à vrai dire, semble, au premier abord, n'avoir eu pour elle que des inconvénients, le débit irrégulier des deux fleuves peu navigables constituant pour la ville, dont le sol imperméable est peu élevé au-dessus de l'Isère, un danger permanent. Mais Grenoble etait jadis le seul point où la route de Lyon aux Alpes put franchir la rivière : tous les désagréments du site de la ville s'effacent devant l'intérêt de sa position. Et si Grenoble est le seul endroit de la vallée où un pont put facilement franchir l'Isère, c'est que la le cône de déjection du Drac resserre en un seul bras le fleuve qui, partout ailleurs, se divise en méandres, Ainsi, Grenoble est une ville de coulluent, confluent de rivières bien plus que confluent de vallées. La jonction des vallées devait assurer sa fortune, mais c'est la rencontre des rivières qui a déterminé sa naissance.

De ce fait résulte tout le développement de la ville, que M. Blanchard se propose ensuite d'étudier. Des origines à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, Grenoble a été une tête de pont et une forteresse, un site d'étapes et un lieu d'échanges.

Contrairement à l'opinion des historiens de Grenoble, l'auteur place l'antique Cularo sur la rive gauche de l'Isère; il nous montre les premières constructions de la ville se groupant le long du chemin qui venait aboutir au point de passage du fleuve. La route antique « via vetus », qui va de la porte viennoise à la porte romaine, fut la première artère et comme l'axe de Grenoble. Fortifiée dès le temps des invasions, dès le IIIe siècle (comme toutes les villes de Gaule), la ville forte, sans cesse assiégée, devait, jusqu'au XIe siècle, tenir à l'aise dans l'étroit espace de ses murailles romaines. Dans la seconde moitié du XIIIe et au début du XIVe siècle. Grenoble participa à la prospérité générale alors en France; sa population augmentant, le quartier de la rive droite fut annexé à la ville; le pont sur l'Isère, reconstruit après l'inondation de 1219, se trouva au centre de la ville agrandie; des bourgs neufs se développèrent hors de l'enceinte. La décadence survint au xve siècle. Mieux informé, l'auteur l'aurait vu commencer dès la fin du xive siècle, alors que les compagnies ravageaient le Dauphiné comme toute la France du Midi. Au xviº siècle, les guerres continuaient. Lieu de passage sans cesse dévasté, la ville n'était guère plus grande qu'à l'époque romaine; depuis le milieu du xive siècle, elle n'avait fait aucun progrès. Recroquevillée aux époques sombres, elle allait s'élargir à la fin du xvie siècle avec Lesdiguières qui fit bâtir une nouvelle enceinte, englobant tous les faubourgs. Pendant le xviie siècle, la population de la ville doubla; à son expansion matérielle, on peut mesurer sa prospérité économique.

Ce développement, arrêté par la révocation de l'édit de Nantes puis par la Révolution, reprit au XIX° siècle; il se poursuit de nos jours avec une rapidité foudroyante. L'essor commença en 1815 avec la paix et la reprise des affaires. La population, de 21,000 habitants en 1806, était de 24,888 en 1831. De cette époque date la nouvelle enceinte Haxo. C'est vers l'ouest, dans la vaste plaine du Drac, où un pont fut établi, que se fit l'extension de la ville. Et ce fleuve, comme le remarque M. Blanchard, se trouve ainsi au terme comme à l'origine de son évolution. Après avoir fixé le site de Grenoble en resserrant le passage de l'Isère « qui isole l'emplacement privilégié de la ville romaine », il a préparé à l'ouest le champ sur lequel le développement urbain moderne a pu se donner libre carrière. En 1856, l'emplacement de la gare dans le nouveau quartier vint en accroître encore le développement. La population ayant doublé de 1801 à 1872, la ville de l'ouest fut vite peuplée.

Au XIXº siècle, Grenoble est devenue une grande ville industrielle. A côté de la ganterie, industrie vitale dès le XVIII° siècle, d'autres industries se sont créées, notamment, grâce a l'utilisation des forces hydrauliques, une puissante industrie métallurgique. Grenoble est aussi une vraie capitale régionale. Capitale politique, bien qu'en décadence depuis le temps où Lesdiguières y résidait et où elle faisait figure de Versailles, elle est le siège des tribunaux et des grandes administrations; capitale militaire, elle est toujours un point stratégique de premier ordre; capitale intellectuelle, c'est un centre universitaire dont le rayonnement est remarquable; enfin, capitale économique, elle est pour toute une région montagneuse (celle de l'est et du sud, où elle ne subit pas la concurrence de Lyon), la ville d'où viennent les directions, où sont les capitaux, par laquelle se font les transactions, où vient aboutir le commerce de toutes les industries régionales.

Tel est, en résumé, le petit livre de M. Blanchard. En 150 pages, il nous apprend plus de choses intéressantes que beaucoup de pesants volumes. Pour son étude, l'auteur, géographe de profession, s'est fait historien. Il s'est beaucoup servi de l'histoire de Prudhomme et des ouvrages publiés sur Grenoble par les érudits locaux; il n'a pas dédaigné non plus les riches archives de la ville et du département. Remercions-le de nous avoir donné quelques anciens plans et quelques vues modernes de la ville, dont plusieurs prises de ballon. On se rend compte ainsi du parti que l'on peut attendre, pour une étude de géographie urbaine, des renseignements les plus anciens comme des découvertes les plus récentes.

L'intérêt de cet essai est très grand à notre sens. Il peut et doit servir de modèle<sup>4</sup>; il fera école. Bien d'autres villes de France réclament une étude analogue. Retracer l'évolution d'une cité vieille de plus de vingt siècles est un sujet digne que les historiens s'y attachent. L'étude attentive des faits d'ordre géographique leur sera d'un puissant secours. C'est grâce à elle, — M. Blanchard nous l'a montré, — que l'histoire d'une ville s'anime et devient vraiment inteiligible<sup>2</sup>.

Robert MICHEL.

Abbé Auguste Humbert. Les origines de la théologie moderne. I : la Renaissance de l'antiquité chrétienne (1450-1521). Paris, Lecoffre-Gabalda, 1911. In-12, 358 pages. (Bibliothèque théologique...

Les origines de la théologie moderne se trouvent dans la grande révolution religieuse du xvi<sup>e</sup> siècle qui, donnant aux esprits une orien-

<sup>1.</sup> Pent-être l'étude des auciens monuments et surtout de l'emplacement des premières églises de la ville eût-elle pu aider M. Blanchard à nous retracer avec plus de précision les diverses étapes du développement urbain. L'archéologie peut rendre des services en matière de topographie urbaine. J'espère le montrer dans une prochaine étude sur Avignon.

<sup>2.</sup> Je me permets de relever dans le livre de M. Blanchard, écrit avec force

tation nouvelle, créa comme un nouveau mode de croire, détermina la position des problèmes théologiques, la direction des recherches et le sens des solutions. L'abbé Humbert étudie ici ce qui prépara cette révolution : la désagrégation lente du système scolastique, la « nouvelle science » théologique de la Renaissance, la théologie d'Érasme et celle de Wittenberg avant 1517.

Il recherche le lien qui unit les réformateurs aux théologiens du moyen âge, les divers degrés par lesquels s'accomplit l'évolution qu'achevèrent Staupitz, Karlstadt et Luther. L'affirmation que l'Écriture est la seule règle de foi n'est point une invention de la Réforme. Le principe de la Sola Scriptura est celui de tous les scholastiques de la grande époque qui voient dans la Bible la source unique de la science sacrée, la source inépuisable d'où les docteurs tirent les applications particulières nécessaires à la vie chrétienne. Mais chez Luther, qui rétrécit les assises patristiques des doctrines traditionnelles, ce principe prend un sens spécial et plus étroit qui opposera l'autorité de l'Écriture à celle de l'Eglise.

Dans son chapitre des Précurseurs, l'auteur veut prouver que la doctrine de Wycliffe et des Lollards, que le biblisme de Goch et de Wessel ne sauraient réellement prétendre vis-à-vis de la Réforme au titre ancestral, qu'ils ne favorisèrent en rien les formes nouvelles de la pensée théologique et qu'ils se rattachent si étroitement aux principes de leur temps qu'on les dénature en les comparant avec la théologie de l'Humanisme et de la Réforme. Ce sont les humanistes qui détruisirent l'œuvre du moven âge, en voulant renouveler un système théologique épuisé (chapitres III et IV). L'érasmianisme fut la démolition du passé. En ce sens, il favorisa la théologie de Wittenberg. puisqu'il lui permit l'essai de reconstruction qui devait aboutir à la Réforme. Mais les humanistes ne furent alliés des réformateurs qu'en apparence. L'unité d'impression que produit, avant 1520, sur les esprits le mouvement qui, d'Oxford et de Paris, d'Erfurt, de Bâle et de Wittenberg, pousse les intelligences dans une direction encore obscure, mais nettement opposée au passé, n'est que superficielle. Les principes d'une prompte désunion sont déjà posés, bien qu'ils échappent à la plupart (chapitre v : Saint Jérôme contre saint Augustin). Ce fut donc moins affaire de caractère que d'idées si Érasme ne suivit point Luther jusqu'au bout.

Il semble inutile de donner, comme le fait l'abbé Humbert, le texte original que l'on vient de traduire mot à mot. Il serait préférable de citer la référence exacte de ceux que l'on résume.

G. Constant.

et clarté, quelques expressions fâcheuses, teltes que celles-ci. « L'industrie grenobloise se trouve handicapée » (p. 107); « la ganterie dans le marasme » (p. 116). Ambroise Ledru. Dom Guéranger, abbé de Solesmes, et Mgr Bouvier, évêque du Mans. Paris. H. Champion; Le Mans, A. de Saint-Denis. 1911. In-8°, 383 pages.

L'intérêt du livre que M. Ledru a composé sur Dom Guéranger et Mgr Bouvier peut sembler un peu local à ceux qui ignorent le rôle qu'a joué Dom Guéranger dans l'histoire du catholicisme français au milieu du XIXº siècle. Dom Guéranger a été, en effet, le restaurateur de l'ordre bénédictin en France au XIXº siècle: il a contribué très activement au triomphe de l'ultramontanisme dans l'église de France, notamment en y faisant remplacer les liturgies autonomes par la liturgie romaine.

M. Ledru s'est surtout attaché à étudier les rapports de l'abbé de Solesmes avec l'évêque du Mans, Mgr Bouvier; son « principal objectif », dit-il dans son avant-propos, a été « la réhabilitation d'un évêque du Mans, injustement décrié par un religieux qui paraît oublier la reconnaissance qu'il devrait avoir à l'égard du premier bienfaiteur de son abbaye »². Ce religieux, c'est Dom Delatte, auteur d'une biographie, — ou d'un panégyrique, — de Dom Guéranger. Le volume de M. Ledru a paru peu après cette biographie; c'en est la contre-partie et la critique. Il est même presque évident que le livre de M. Ledru n'aurait pas été écrit si Dom Delatte n'avait pas publié le sien.

De là ses imperfections et ses qualités. De longues recherches bibliographiques n'en ont pas précédé la rédaction. On souhaiterait que M. Ledru eût consulté un peu mieux les journaux et les pamphlets du milieu du XIXº siècle. Mais on lui saura gré d'avoir utilisé, non sans malice d'ailleurs, un petit registre manuscrit intitulé Mgr Bouvier-Solesmes, formé de soixante-deux pièces peu favorables à la mémoire de Dom Guéranger, dont le biographe bénédictin n'a pas fait état. Puis M. Ledru a fait appel à ses souvenirs personnels, qui sont souvent piquants, à son érudition qui est de bon aloi, comme le montre particulièrement un intéressant chapitre sur l'exemption monastique.

Il serait, d'autre part, exagéré de prétendre que M. Ledru est complètement impartial. Il est de nature combative et ne s'en cache pas; mais le livre y gagne en intérêt et en vie, et du reste M. Ledru est sincère et a du bon sens. Il juge avec une juste sévérité les travaux historiques de Dom Guéranger (p. 87, n. 1, et 186); il raille Montalembert du zèle inutile avec lequel il défendait les légendes hagiographiques (p. 132); il regrette l'abandon des liturgies locales et l'adoption de la liturgie romaine (p. 234); il se moque des défenseurs actuels de l'inquisition (p. 74, n. 5); il aime à etudier les dessous des affaires et

<sup>1.</sup> Cant. de Sablé (Sarthe).

<sup>2.</sup> P. VII.

à fournir des détails curieux et pas toujours édifiants sur le monde ecclésiastique du milieu du XIXe siècle.

Cette vivacité de langage, rare chez un ecclésiastique, rend la lecture du volume attrayante. Si la composition en est un peu décousue, le style prime-sautier a de l'allure et de la verve. Somme toute, livre curieux, plein d'anecdotes, - d'un intérêt inégal, il est vrai, - que les amateurs d'histoire religieuse ne devront pas négliger et qu'ils feuilletteront sans ennui.

R. LATOUCHE.

Joaquím Miret y Sans. I : Notes biográfiques d'en Pere Salvatge y Fr. Romeu Sa Bruguera ab mostres de la biblia catalana rimada de la XIIIª centuria. Barcelona, Francesch X. Altés, 1909. In-8°. Estret del volum de treballs del congrés d'historia de la corona d'Aragó, dedicat al rey en Jaume I. celebrat en la ciutat de Barcelona en lo mes de juny de 1908, p. 147-171.) — II: La tomba del escriptor català Fra Anselm Turmeda en la ciutat de Tuniç. Barcelona, tipografia « L'Avenc », 1910. In-8°, 29 pages, 2 plans et 2 grav.

I. — Le troubadour catalan Pere Salvatge fut le poète favori du roi d'Aragon Pedro III. M. Miret v Sans a recueilli aux Archives de la couronne d'Aragon, à Barcelone, un certain nombre d'actes royaux relatifs à ce poète. Pere Salvatge serait originaire du Vallès. Pensionné par le roi, le troubadour catalan participa probablement à la campagne de 1285 contre Philippe le Hardi. Il continua à bénéficier de la faveur royale sous le règne du successeur de Pedro III, Alfonso III. Ce dernier roi lui confia même les fonctions douanières de garde du passage de Canfranch sur la cime des Pyrénées aragonaises. Les dernières années du poète furent assombries par le rapt dont sa fille fut victime. Il dut mourir peu après 1287.

Traducteur connu d'un psautier en prose catalane, Fr. Romeu Sa Bruguera naquit à Majorque dans la seconde moitié du XIIIe siècle. Après son entrée dans l'ordre des Frères Prècheurs, Fr. Romeu vint étudier à l'Université de Paris, où il obtint le titre de maître en théologie. Nommé provincial d'Aragon en 1312, l'écrivain catalan mourut au couvent de Barcelone le 9 août de l'année suivante. Pendant son séjour à Paris, Sa Bruguera entretint une correspondance active avec le roi d'Aragon Jaime II au sujet du procès des Templiers; c'est sans doute ce qui lui valut l'octroi d'une pension royale. D'après M. Miret y Sans, la Bible rimée catalane, qui se trouve à la bibliothèque Colombine de Séville et qui renferme précisément la traduction catalane faite par Sa Bruguera du Psautier, serait tout entière l'œuvre du dominicain. Cette traduction rimée fut faite entre 1282 et 1307.

M. Miret y Sans nous donne une description détaillée de la Bible rimée. Il publie à la suite la traduction entière du livre de Tobie et seulement quelques extraits du Psautier. Le secrétaire de l'Académie des belles-lettres de Barcelone est un éditeur consciencieux. On pourrait seulement lui reprocher une sobriété de ponctuation vraiment excessive. M. Miret y Sans semble redouter que l'emploi de virgules et de capitales n'altère la physionomie du texte original.

11. — C'est une histoire bien curieuse que celle de cet écrivain catalan dont M. Miret y Sans a découvert la tombe dans le souh des Selliers à Tunis. Né vers 1355 dans l'archipel des Baléares, Anselm Turmeda séjourna quelque temps à Lérida, puis à Bologne, en Lombardie. Ses études terminées, le jeune Majorquin entra dans l'ordre de saint François, à Montblanch. En 1391 ou 1392, le frère franciscain s'embarqua pour Tunis. Après une entrevue avec le sultan, Fra Anselm se convertit à l'islamisme et se maria: pour le récompenser de sa conversion, le souverain le nomma directeur des douanes. M. Miret y Sans ne pense pas que Fra Anselm Turmeda, bien qu'il ait bénéficié en 1423 de la part d'Alfonso IV, roi d'Aragon, de l'octroi d'une charte de guidage, soit retourné dans sa patric et ait abjuré l'islamisme. Abdallah ibn Abdallah, — c'était l'appellation musulmane de l'ancien frère mineur, — mourut à Tunis peu avant 1433.

Dans un récit plein d'humour et de pittoresque, M. Miret y Sans nous raconte à la suite de quelles péripéties comiques il réussit à découvrir le tombeau du franciscaiu renégat. Se trouvant de passage à Tunis, M. Miret y Sans y reçut une lettre du président de l' « Institut d'Estudis catalans », M. Rubió y Lluch, le priant de rechercher ce tombeau dans le souk des Selliers, quartier situé sur l'emplacement d'un ancien cimetière. M. Miret y Sans se mit en campagne aussitôt. Victime d'une mystification mauresque, M. Miret y Sans identifia d'abord la sépulture de Fra Anselm avec une sorte de catafalque placé au milieu du souk, alors que le véritable tombeau du franciscain se trouvait être une petite kouba située sur une place toute voisine. M. Miret y Sans explora ensuite les bibliothèques de Tunis dans l'espoir d'y découvrir quelques manuscrits des œuvres de Turmeda; mais ces bibliothèques ont passé par tant de vicissitudes que M. Miret y Sans ne put reussir à y retrouver les manuscrits originaux du Turmeda. Après sa conversion à l'islamisme, Fra Anselm devint un panégyriste convaincu du Coran et un détracteur passionné de ses anciennes croyances. Le style de ses ouvrages arabes se ressent de son origine chretienne. La plus curieuse de ses œuvres est sa propre autobiographie, où, sous la forme fantaisiste et imagée chère aux écrivains orientaux, il nous a narré le récit merveilleux de sa conversion et les épisodes caractéristiques de son existence musulmane.

Jean Régné.

Guerre russo-japonaise. 1904-1905. Historique rédigé à l'Étatmajor général de l'armée russe. Paris, Chapelot, 1910. In-8°, t. I, 1<sup>re</sup> partie, 663 pages; 2° partie, 360 pages.

Notre État-major de l'armée publie la traduction du premier volume paru et qui se rapporte aux événements d'Extrème-Orient avant la guerre et à la préparation à la guerre. Comme le reconnaissent, dans leur préface, les officiers russes chargés de ce travail, nombre de documents leur ont manqué, non seulement des documents officiels égarés ou perdus pendant la campagne, mais encore les impressions et les jugements de ceux qui ont pris une part active aux événements.

Les auteurs examinent d'abord les conséquences du traité de Simonoseki qui termina, en 1895, la guerre entre la Chine et le Japon. Les Japonais, s'installant en effet dans le Liaotoung et consolidant leur influence en Corée, remplaçaient aux frontières des possessions russes l'immense mais impuissante Chine. Mais à la suite de la protestation de la Russie, appuyée par l'Allemagne et la France, le Japon renonça à la presqu'ile de Liaotoung, et peu après les Russes, qui cherchaient depuis longtemps un port libre de glaces, occupèrent Port-Arthur dans le Liaotoung, ce qui froissa vivement les Japonais, frustrés de leur plus beau trophée.

L'influence russe se développant ensuite en Corée provoqua au Japon un grand mécontentement, puis la question de la Mandchourie vint se greffer là-dessus. Sur ces entrefaites, le Japon contracta une alliance avec l'Angleterre par laquelle les alliés s'obligeaient à se porter mutuellement secours dans le cas où, pour la défense de leurs intérêts, soit en Corée, soit en Chine, l'une des nations contractantes entrerait en conflit avec une tierce puissance soutenue par une ou plusieurs autres. C'était un puissant appui donné au Japon. Puis naquit « l'affaire du Yalou », provoquée par une immense concession forestière dans le nord de la Corée et mise entre les mains de M. Bezobrazov. Cette affaire, a-t-on dit, fut la source d'énormes concussions jusque dans les plus hautes sphères; bien entendu, l'historique reste muet sur ce sujet brûlant. Les premières propositions des Japonais pour régler les difficultés pendantes furent repoussées par les Russes. Dans leurs propositions, les Japonais traitaient au même titre de leurs droits et intérêts en Corée que des droits et des intérêts russes en Mandchourie, tandis que les Russes, dans leurs contre-propositions, tout en renonçant en fin de compte à la Corée, demandaient an Japon de reconnaître que le territoire et le littoral de la Mandchourie étaient situés, sous tous rapports, hors de la sphère des intérêts japonais. Les négociations traînèrent, propositions et contre-propositions s'entrecroisèrent. Mais, dans les pourparlers, le dissentiment fondamental subsistait : le Japon demandait que la Mandchourie fût comprise dans la discussion de l'accord avec lui, tandis que les Russes maintenaient avec opiniatreté que dans la question de la Mandchonrie « elle n'a

jamais toléré et ne tolérera jamais l'immixtion du Japon ». La guerre devenait inévitable. Sous le voile de la phrase où, dans la dernière note de l'ambassadeur du Japon à Saint-Pétersbourg, il était question d'un « acte indépendant », les Japonais attaquèrent à l'improviste l'escadre russe embossée dans la rade extérieure de Port-Arthur et la mirent hors de combat, ce qui leur donna l'empire de la mer dès l'ouverture des hostilités. A cet acte, la Russie répondit par la déclaration de la guerre.

L'historique poursuit en examinant la préparation politique des deux partis à la guerre. Tandis que le Japon s'était lié avec l'Angleterre par une alliance en vue des événements d'Extrême-Orient, la Russie n'en avait préparé aucune. Puis vient une description géographique du théâtre des opérations militaires qui gagnerait à être abrégée.

Les auteurs donnent ensuite les plans pour le déploiement stratégique des troupes russes en Extrême-Orient et les plans de campagne. Le premier fut élaboré en 1895 à la suite de la paix de Simonoseki, un autre en 1898 à la suite de l'occupation de Port-Arthur, un autre en 1900 à la suite du bruit qui avait couru que la Russie voulait occuper de force une portion du territoire près du port coréen de Mozampo et qui fit prendre les armes au Japon. Dans tous ces plans, malgré la plus grande préparation de l'ennemi, malgré la dispersion des forces russes du Baikal à Vladivostok, on prévoyait une action offensive et l'invasion de la Corée. C'était bien mal juger de la situation et surtout du temps nécessaire pour amener des renforts suffisants en Extrème-Orient. Le plan de 1901 fut plus sage; il prévoyait de laisser provisoirement le Japon occuper la Corée, s'il n'attaquait pas les possessions russes et la Mandchourie. Dans ce dernier cas au contraire, on devait engager la lutte, mais rester sur la défensive jusqu'à l'arrivée des renforts. Le nouveau plan élaboré en 1903 reproduisait le précédent dans ses grandes lignes et envisageait toujours la liaison de la défense de Port-Arthur et des autres possessions. Un plan du général Sakharov, chef du grand État-major russe, consistait à abandonner Port-Arthur à ses propres forces et à se concentrer dans la région de Kharbine, dans le nord de la Mandchourie. Ce plan, qui eût été le plus judicieux, ne fut pas adopté; l'historique le donne sans aucune remarque. Quoi qu'il en soit, le plan élaboré en 1903, par l'État-major du vice-roi en Extrême-Orient, fut soumis au ministre de la Guerre, général Kouropatkine, devenu par la suite l'exécuteur de ce plan. Ce qui ressort de tons ces plans et des notes du général Kouropatkine, c'est la méconnaissance de la véritable force du Japon, l'illusion de croire qu'avec les faibles troupes qu'on avait en Extrême-Orient on pouvait arrêter l'offensive japonaise jusqu'à l'arrivée des renforts de la Russie d'Europe et une confiance invincible dans le succès final.

L'historique étudie ensuite l'armée japonaise et reconnaît que les Russes commirent une grave erreur en décomptant d'une façon inexacte l'ensemble des forces que le Japon pouvait mettre en œuvre contre eux et en appréciant faussement l'effort total qu'il était capable de produire.

En résumé, la guerre était impopulaire en Russie; au Japon, au contraire, elle avait pour elle toute la nation. En Russie, la préparation militaire était tout à fait insuffisante; au Japon, elle avait été amenée à un grand degré de perfectionnement.

Dans la 2e partie, l'État-major général russe examine la préparation des services techniques.

Au point de vue des travaux du génie, les Russes ont fait très peu de chose dans les six années qui ont précédé la guerre russo-japonaise. Les travaux de défense de Port-Arthur avaient été, il est vrai. assez améliorés pour donner une sécurité relative du côté de la mer. mais la ville restait très vulnérable du côté de la terre. La cause en réside, quoi qu'en pense l'État-major russe, dans les lenteurs qui ont présidé à l'examen des divers projets de réfection, dans l'amplitude de celui qui fut finalement adopté et dans l'indécision du commandement. Quant aux travaux de défense de l'isthme de Tsintchéou, on s'y décidait à l'improviste, après les coups déjà portés à la flotte russe, alors qu'ils auraient dû être terminés bien avant le début de la lutte. A Dalni, port voisin de Port-Arthur, où l'accostage simultané de plusieurs grands transports était facile, rien n'avait été fait. Aussi les Japonais y trouvèrent-ils une base excellente pour les opérations qu'ils dirigèrent contre Port-Arthur. Vladivostok était mieux organisé.

Les chapitres suivants sont consacrés à l'examen de la préparation relativement à l'artillerie, aux vivres et aux moyens de communication. Ce qui ressort de cette énumération très longue et très détaillée, c'est l'insuffisance de la préparation.

Ce premier volume, qui donne un grand nombre de documents importants, sera un instrument de travail précieux pour ceux qui entreprendront l'étude critique de la guerre russo-japonaise.

Λ. D.

# NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

# HISTOIRE GÉNÉRALE.

- A. Gobat, conseiller national suisse. Le cauchemar de l'Europe (Paris, H. Le Soudier, 20 p. in-8°). C'est un éloquent plaidoyer « pour l'Alsace-Lorraine, pour le désarmement, pour la paix ». L'auteur y étudie les origines de la question d'Alsace-Lorraine, « question européenne, à laquelle correspond comme effet et comme cause un fléau, la paix armée »; il y développe les avantages d'une franche autonomie. Faite par un Suisse, spectateur désintéressé et impartial, cette démonstration de la nécessité d'un effort libérateur n'en est que plus forte et plus convaincante. Ch. S.
- Scheil. Les fouilles et l'histoire de la Babylonie, de l'Assyrie et de l'Élam (Paris, au siège social du Comité de l'Asie française, 1911, in-8°, 28 p.). Tirage à part d'une très intéressante et instructive conférence faite le 8 mars 1911 et insérée dans l'Asie française d'avril 1911, avec une carte. Excellent résumé des fouilles et des résultats qu'elles ont donnés, l'auteur étant, comme on sait, un de ceux qui se sont les plus illustrés par leurs recherches et leurs découvertes sur ce sol fécond en surprenantes révélations. Ch. B.
- A. Fierens. De geschiedkundige oorsprong van den aflaat van Portiunkula, met een aanhangsel over de wereldbrieven van Sint Franciscus (Gand, A. Siffer, 1910). L'Académie royale flamande de Gand a publié cette volumineuse dissertation de M. A. Fierens, attaché à l'Institut historique helge de Rome. C'est un ouvrage de xix-300 pages, consacré à une question d'assez mince importance à première vue : l'examen critique de toutes les sources de la légende qui entoure l'origine de la célèbre indulgence dite de la Portiuncula à Assise.

Mais, comme l'auteur le dit dans son introduction, le problème a son importance, ne fût-ce que par ses rapports avec la grande figure de saint François.

La question est, du reste, depuis longtemps un sujet de polémiques et de controverses, surtout depuis le beau livre de M. P. Sabatier (1894). En Allemagne, Mgr N. Paulus, P.-A. Kirsch, Ph. Lemmens, H. Holzapfel Font discutée itérativement jusque dans ces derniers temps; en Belgique, le P. Jésuite P.-F. van Ortroy s'en est occupé aussi dans les Analecta Bollandiana; et en Danemark, J. Jörgensen,

dans son livre déjà célèbre sur saint François (1908), y a consacré aussi quelques pages.

La dissertation de M. Fierens a été élaborée des 1907 dans le séminaire historique, dirigé à l'Université catholique de Louvain par M. le chanoine A. Cauchie, le chef bien connu de la rédaction de la Revue d'histoire ecclésiastique. M. Fierens ne s'est pas borné à discuter les sources imprimées, mais il a consulté et critiqué de nombreux manuscrits des bibliothèques et des archives de Padoue, Pérouse, Plaisance, Venise, Assise, Sienne, Rome, Florence, Vienne, Oxford, Berlin, Bruxelles, Budapest, etc., sans parler de quelques incunables. Il nous étale complaisamment tous ses extraits, toutes ses fiches, toutes ses notes avec ce naïf plaisir qui caractérise le débutant qui croit devoir tout dire et tout montrer. Ce n'est pas un examen critique, mais une sorte de déballage de textes où le lecteur finit par ne plus se retrouver du tout. A force de vouloir tout tirer au clair, M. Fierens fait l'effet d'avoir encore embrouillé davantage la question déjà peu claire avant sa grosse dissertation. Paul Freberico.

#### HISTOIRE DE L'ART.

- H. A. KÖSTLIN. Geschichte der Musik im Umriss; 6e édition, entièrement refondue par Wilibald NAGEL (Leipzig, Breitkopf et Härtel, 1910, in-8°, xvi-746 p.; prix: 10 mark). — Voici une nouvelle édition, soigneusement mise à jour, du manuel bien connu publié pour la première fois en 1874 par Köstlin. L'éloge de ce livre n'est plus à faire. Il se distingue, on le sait, par sa solidité, tout allemande, et par sa scrupuleuse documentation; ces qualités se retrouvent dans l'édition actuelle, comme déjà dans l'édition remaniée de 1898. La partie la meilleure de beaucoup est celle qui concerne les origines. la Renaissance, l'époque classique, et qui va jusqu'au milieu du XIXe siècle, bien que les publications françaises soient trop souvent restées ignorées de M. Nagel, continuateur de Köstlin : notons seulement que M. Romain Rolland n'est cité qu'une fois et d'une manière inexacte (on ne mentionne même pas son Histoire de l'opéra en Europe avant Lully et Scarlatti), que les travaux de M. Gastoué, sur la musique grégorienne, sont passés sous silence, que la biographie de Lully est à revoir, et plus encore celle de Gluck. - Les chapitres consacrés aux temps les plus rapprochés de nous sont moins satisfaisants. Disons d'abord qu'ils se présentent trop comme un recueil de notes biographiques, bonnes tout au plus pour un dictiounaire, sans vues d'ensemble, sans rien qui fasse saisir les grandes directions du mouvement musical contemporain, souvent même sans rien qui donne une idée du génie propre à chaque musicien. De plus, il est étrange de ne voir, pour ainsi dire, pas paraître le nom de Wagner dans le chapitre relatif à l'histoire générale de la musique depuis Beethoven jusqu'à nos jours et d'être obligé de l'aller chercher

au milieu d'un chapitre spécial tout à la fin de l'ouvrage. Ajoutons que, pour la France en particulier, ce ne sont pas toujours les musiciens les plus représentatifs qui ont été choisis comme exemples, que dans un chapitre où M. Théodore Dubois a les honneurs de cinq lignes, — alors que César Franck en obtient tout juste quinze et M. Debussy huit, — on est surpris de ne pas même trouver les noms de Reyer ou de Lalo (pour ne citer que des morts) et que ce n'est peut-être pas très nettement caractériser l'art de M. Gustave Charpentier que de l'appeler un « disciple de Massenet ». L. H.

- J. A. F. Orbaan. Sixtine Rome (Londres, Constable, 1910, in-8°, 295 p.). L'auteur n'a pas prétendu faire une étude complète de la Rome de Sixte-Quint. Il a seulement, en une série de tableaux, décrit et illustré quelques-uns des monuments caractéristiques de ce temps : la Porta Furba, la chapelle de Sixte-Quint à Sainte-Marie-Majeure, la bibliothèque du Vatican. Il consacre ensuite à Domenico Fontana et aux constructions du grand architecte un très important chapitre. Les patientes recherches de M. Orbaan aux archives du Vatican lui ont permis d'ajouter çà et là quelques détails nouveaux à ce que l'on savait déjà. L'ouvrage se termine par une étude circonstanciée de la destruction du Septizonium par Sixte-Quint. Dans ce livre élégant, destiné au grand public, les historiens auront à glaner. R. M.
- I. Gillet. Nomenclature des ouvrages de peinture, sculpture, architecture, gravure, lithographie se rapporlant à l'histoire de Paris et qui ont été exposés aux divers Salons depuis l'année 1673 (Paris, II. Champion, 1911, in-8°, 431 p.). Cette nomenclature, dressée d'après les livrets officiels, nous mène jusqu'en 1814. Suivie de tables, elle rendra service à ceux qu'intéressent l'art moderne et l'histoire parisienue. R. M.
- L. Dumont. La Touraine à travers les âges (Tours, impr. tourangelle, in-12). Ce petit livre, qui retrace rapidement l'histoire de la Touraine des origines à nos jours, s'adresse plus aux touristes qu'aux historiens. Son illustration, très abondante, pourra rendre quelques services.

  R. M.

#### HISTOIRE MILITAIRE.

— Lieutenant-colonel DESBRIERE et capitaine SAUTAI. La cavalerie sous le Directoire (Paris, Berger-Levrault, 1910, in-8°, 463 p.). — Ce volume fait partie de la série des monographies consacrées à l'organisation et à la tactique des trois armes et publiées par la section historique de l'État-major de l'armée. Il expose pour la période du Directoire d'abord l'organisation de la cavalerie, ensuite l'action de l'armée à l'armée de Sambre-et-Mense, a l'armée de Rhin et Moselle, dans la campagne de 1796-1797, cufin en Égypte en 1798-1799.

Les auteurs concluent par l'exemple de la période qu'ils ont cons-

ciencieusement étudiée qu'il est de toute impossibilité d'improviser une cavalerie et qu'il est nécessaire d'avoir de très nombreuses troupes à cheval. Il est exact qu'une cavalerie ne s'improvise pas, mais il ne faudrait pas, par l'enseignement que nous ont légué les guerres de la Révolution, croire que le rôle de la cavalerie continuera à être aussi important. Si le rôle de la cavalerie dans le service de reconnaissance, — les dirigeables et les aéroplanes en diminuent d'ailleurs chaque jour l'ampleur, — mais surtout dans la poursuite pour achever la déroute et recueillir les fruits de la victoire, reste considérable, son action sur le champ de bataille même est très amoindrie avec les armes à feu et les engins actuels.

A. D.

-X. Étude sur les opérations du maréchal Macdonald du 22 août au 4 septembre 1813. La Katzbach (Paris, Chapelot, 1910, in-8°, 208 p.). — Après la bataille de Dresde, Napoléon ne put poursuivre luimême l'ennemi; écrasé par la maladie, il dut en laisser le soin à ses lieutenants, qui ne commirent que des fautes. Macdonald fut chargé de contenir Blücher en Silésie, et c'est à l'exposé de ses opérations que cet ouvrage est consacré. L'auteur attaque vivement Macdonald et conteste la véracité de ses Mémoires. Il est juste de constater avec lui que Camille Rousset dans sa préface aux Mémoires va beaucoup trop loin en disant : « Sur cette bataille de la Katzbach..., il n'y a pas de témoin plus autorisé, plus convaincant et plus sincère que le maréchal Macdonald. » Macdonald rejette toutes les fautes sur ses subordonnés, qui n'auraient pas exécuté ou mal compris ses ordres, ce qui, en tout état de cause, n'est pas une excuse, car il aurait dù s'en assurer, mais, en outre, l'auteur de l'ouvrage montre qu'en réalité Macdonald n'agit pas ou agit peu et se laissa ballotter au gré des événements. Il est seulement regrettable que l'exposé des faits soit présenté sous une forme aussi confuse et que l'auteur ne se soit pas permis non de refaire la bataille, ce qui ainsi qu'il le dit excellemment, serait troposé, mais au moins de résumer synthétiquement les fautes commises. Ce qui ressort des faits et par où l'auteur aurait pu conclure. c'est que Macdonald éparpilla ses forces et attaqua l'ennemi, très supérieur en nombre, avec une partie seulement de ses troupes, sur le plateau de la Jauer, qui domine la Katzbach; il dut se replier, perdant 10,000 hommes et tous ses bagages. A. D.

## HISTOIRE DE FRANCE.

— Chrestomathie de l'ancien français (VIII°-XV° siècles), accompagnée d'une grammaire et d'un glossaire par Karl Bartsch; 40° édition entièrement revue et corrigée par Leo WIESE (Leipzig, F.-C.-W. Vogel, 1910, gr. in-8°, xh-543 p.; prix : 14 marks). — Composée pour les philologues, la Chrestomathie de Bartsch renferme, on le sait, quelques textes historiques ou utiles aux historiens. M. Leo

Wiese a complètement rajeuni le vénérable recueil, refaisant le glossaire, complétant les bibliographies, recourant aux dernières éditions, très souvent même aux manuscrits, ce qui donne un prix particulier à l'ouvrage. A signaler, entre autres, le texte des Serments de Strasbourg, un sermon de saint Bernard, de copieux extraits de romans ou de poèmes moraux dont M. Ch.-V. Langlois a récemment montré l'intérêt pour l'histoire, de bons spécimens enfin de la poésie lyrique au temps des troubadours.

L. H.

— C. PITON. Une page ignorée de l'histoire de Paris. Le Temple à Paris (Paris, Champion, 1911, in-8°, 76 p.; extrait du Bulletin de la Société historique et archéologique du IV° arrondissement. La Cité, n° d'avril 1911). — Étude minutieuse basée sur de nombreux documents. L'auteur établit qu'en outre du Temple, dont l'emplacement est bien connu, les Templiers possédèrent à Paris deux autres maisons : le « vielz Temple », situé entre Saint-Gervais et Saint-Jean-en-Grève, et la « méson neuve du Temple », située rue des Barres, et où se trouvait le « comptouer » ou salle des comptes de l'ordre. Il parle avec une abondance un peu prolixe de la réception au Temple de Thomas Becket, chancelier de Henri II, et du roi d'Angleterre Henri III; mais ce spécialiste infatigable de l'histoire et de la topographie du vieux Paris a formé sur les maisons des Templiers un précieux dossier de textes, d'observations et de croquis.

Ch. B.

- Charles Duplomb. Histoire générale des ponts de Paris; t. I: les ponts sur la Seine (Paris, impr. Mersch, 1911, in-8°, 346 p.). M. Duplomb s'est intéressé à l'histoire des ponts de Paris; il a recueilli sur ce sujet quelques notes au hasard de ses lectures. Ce sont ces notes qu'il publie. Plus de conscience que de science. L. II.
- Maurice Lecomte. Histoire de Melion (Paris, Jouve, 1910, in-8°, 266 p.; prix : 3 fr. Fait partie de l'Histoire générale des communes de France). — Un éditeur parisien a entrepris de publier une collection de monographies historiques sur les « communes de France ». Cette collection, sans prétentions scientifiques, pourrait rendre service même aux gens du métier si, au lieu de donner un recueil de menus faits que rien ne relie entre eux et que l'absence de toute référence rend trop souvent invéritiables, les auteurs s'appliquaient à retracer de manière précise les différentes phases de la formation et de la croissance de chaque ville, de chaque village. L'histoire de Melun, due à M. Lecomte, quoique l'œnvre d'un travailleur consciencieux, ne répond guère à ce programme. Ces minutieuses annales d'une petite ville qui n'a jamais joué qu'un rôle effacé manquent d'attrait, et si l'on ajoute qu'elles sont déparées, - et c'était presque inévitable, - par de nombreuses inexactitudes, on se demande si l'auteur a toujours été payé de sa peine. C'est ainsi que, dans les premiers chapitres, nous relevons une page pleine d'erreurs sur les

invasions normandes (p. 23), d'autres erreurs pour le temps de Robert le Pieux (p. 25-26), un singulier passage sur l'hommage prêté au roi en 1110 (?) par Thibaud de Champagne (p. 28), des erreurs de dates et de faits pour l'époque de Louis VII, de Louis VIII (p. 29-33), etc.

L. H.

- Ludwig Zeller. Das Seerecht von Oléron, nach der Handschrift Haag, O. 154 (Berlin, Prager, 1910, in-8°, 20 p.; prix: 1 m.). C'est le 4° texte manuscrit du Coutumier maritime d'Oléron dont M. Zeller donne une édition diplomatique. Le ms. de la Haye, qu'avait déjà signalé M. Pols. est du début du xvi° s.; il ne contribue guère à l'intelligence du texte dans ses parties difficiles. Ch. B.
- Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1789. Tarn-et-Garonne. Archives civiles, série A : fonds d'Armagnac. Rédigé par M. MAISONOBE, archiviste; introduction par Ch. SAMARAN; table générale par M. IMBERT, archiviste (Montauban, impr. du Sud-Ouest, 1910, gr. in-4º à 2 col., xvi-419 p.). — Les pièces du fonds d'Armagnac, conservées aux archives départementales de Tarn-et-Garonne, sont d'une importance capitale surtout pour l'histoire du xive et du xve siècle. Dans l'introduction, M. Samaran énumère les différents dépôts où les comtes d'Armagnac conservèrent leurs archives; il dit comment une bonne partie de ces archives furent concentrées à Montauban après que les possessions de la maison eurent été incorporées au domaine de la couronne, comment s'est formé le fonds d'Armagnac aux archives de Tarn-et-Garonne et quelles parties en subsistent encore à Pau et à Rodez. Nul n'était mieux qualifié pour écrire cette introduction. Les analyses des pièces inventoriées sont très détaillées; mais il a fallu y ajouter une trop copieuse liste d'errata. La table générale des matières rendra de grands services.
- Lucien Beszard. Étude sur l'origine des noms de lieux habités du Maine (Paris, H. Champion, 1910, in-8°, XL-373 p. et 1 carte). - Cette étude sur l'étymologie de tous les noms de localités sises dans l'ancienne province du Maine intéresse surtout les philologues, mais les historiens y trouveront à glaner. Ainsi, pour la période préromaine, ils constateront l'absence absolue des suffixes réputés ligures en -ascus et en -incus et ils se rangeront sans doute à l'avis de M. Beszard, pour qui, « dans le Maine, comme dans tout le nordouest, la population indigène... a dù être plus rapidement et plus complètement transformée par l'élément celtique que dans les pays du sud-est, puisqu'en dehors de quelques souvenirs dans les noms hydrographiques, son idiome s'est perdu sans laisser de traces certaines » (p. XI). M. Beszard relève, au contraire, dans le Maine un grand nombre de noms gaulois et aussi de noms germaniques, et ce dernier détail semble prouver que la conquête franque a eu dans la contrée une répercussion assez profonde. Ces quelques exemples suffiront à recom-

mander aux historiens un livre qui, sans être écrit pour eux, leur sera souvent d'un très utile secours.

L. H.

# HISTOIRE D'ANGLETERRE.

- The collected papers of Frederic William Maitland, Downing professor of the laws of England, edited by H. A. L. FISHER (Cambridge, at the University press, 1911, 3 vol. in-8°, 1x-497, 496 et vi-566 p.; prix : 30 sh.). — M. Fisher a rendu un service signalé aux études historiques en formant ce recueil des articles de feu Fr. W. Maitland; recueil aussi complet que possible, mais où cependant ne figurent pas les préfaces aux huit volumes publiées par Maitland pour la Selden Society, ni la préface au volume des Memoranda de Parliamento, ou documents relatifs au parlement tenu à Westminster en 1305, volume qui fait partie de la collection du Maître des Rôles. Ces deux collections sont trop connues et d'autre part elles sont assez faciles à rencontrer dans nos bibliothèques pour qu'on néglige ce que Maitland y a mis du sien. Il en va autrement pour tant d'articles disséminés dans de nombreux recueils et qu'il importait de ne pas laisser oublier; car rien de ce qui est sorti de la plume de Maitland ne saurait être indifférent. Quant aux soixante-huit articles réunis ici et qui ont été rangés dans l'ordre chronologique de leur apparition, ils touchent à tant de sujets différents qu'on n'en saurait tenter même une rapide analyse; mais disons tout de suite qu'un copieux index fait de ces membra disjecta un précieux instrument de travail.

Ch. B.

- The oak book of Southampton of circa A. D. 1300. Transcribed and edited from the unique ms. in the Audit House, with translation, introduction, notes, etc., by P. Studer. Vol. I: Including the anglo french ordinances of the ancient Guild merchant of Southampton (Public, of the Southampton Record Society) (Southampton, Cox et Sharland, 1910, in-8°, xlm-160 p.). — Le « livre aux ais de chêne » de Southampton est un registre sur lequel ont été transcrits les documents les plus importants pour l'histoire de cette ville. Le tome 1, que nous annonçons, en contient la partie la plus aucienne, c'est-à-dire les règlements de la guilde marchande. Le texte, en anglo-français, n'est pas toujours très facile à traduire. M. Studer n'a pas résolu toutes les difficultés; mais le texte qu'il nous donne a été copié avec grand soin, la traduction est consciencieuse et ses notes utiles. Dans l'introduction, il résume, surtout d'après l'ouvrage de Gross, ce qu'on peut savoir sur l'origine et le caractère des guildes marchandes, puis sur la place qu'elles ont prise dans l'organisation municipale. Celle de Southampton ne fournit pas de faits inattendus; mais le document valait la peine d'être publié à la fois à cause de la langue dans laquelle il a été rédigé vers la fin du

XIII° siècle et de l'intérêt qu'il présente pour l'histoire des institutions. M. Studer s'est acquitté très honorablement d'une tâche malaisée. Ch. B

- Les fascicules 24-26 de la Canterbury and York Society comprennent les deux premières parties du registre de Robert Grossetête, évêque de Lincoln, 1235-1254 (fasc. 24 et 26 : Diocesis Lincolnensis. Rotuli Roberti Grosseteste, pars prima et secunda), et la première partie de celui de John de Trillek, évêque de Hereford. 1344-1361 (fasc. 25 : Diocesis Herefordensis. Registrum Johannis de Trillek). Le registre de l'évêque de Lincoln n'a qu'un intérêt purement local; ne figurent en effet dans ces deux fascicules que des présentations à des cures et autres dignités ecclésiastiques. Comme l'épiscopat de John de Trillek coïncide avec la première partie de la guerre de Cent ans, on y trouvera quelques actes intéressant l'histoire de la France et de l'Angleterre à cette époque. J'y noterai en outre une « endenture » relative aux dilapidations des biens meubles et du cheptel de l'évêché après la mort du précédent évêque de Winchester, Adam d'Orleton; ce document, qui est en français, peut être signalé aux économistes (p. 133); ensuite une série d'actes concernant les déprédations dont l'évêque de Hereford accusait un de ses agents, Walter Moton, de s'être rendu coupable au détriment des biens de l'évěché (p. 197-208).
- Alice Stopford Green. Irish nationality (Londres, Williams et Norgate, in-16, 256 p. (Home university library of modern knewledge); prix: 1 sh.). Bref résumé de l'histoire du peuple irlandais. Sous la plume de M<sup>me</sup> Green, cette histoire ne pouvait être qu'un nouveau témoignage en faveur de ce peuple, si riche en dons intellectuels, qui a pris une si large part aux progrès de la civilisation dans l'Europe occidentale au moyen âge et dont le plus grand tort fut de ne point savoir défendre son indépendance politique contre les convoitises de la race anglo-normande. Les souffrances qu'il a endurées au xvie et au xvie siècle, les pertes incalculables que lui a fait subir la conquête anglaise n'ont pu étouffer le sentiment national qui s'est réveillé au xixe siècle avec la force que l'on sait. Ch. B.
- Fratris Rogeri Bacon, Compendium Studii theologiæ, edidit H. Rashdall, una cum appendice de operibus Rogeri Bacon edita per A. G. Little (Aberdoniæ, typis academicis, 1911, « British Society of franciscan studies », vol. III, in-8°, vi-118 p.). Traité écrit par R. Bacon en 1292; il est important pour l'histoire de la philosophie franciscaine telle qu'elle fut représentée un peu plus tard par Duns Scot et par Guillaume d'Occam, en opposition avec celle de saint Thomas. M. Rashdall énumère dans l'introduction les points sur lesquels diffèrent ces deux systèmes. La bibliographie des œuvres imprimées et manuscrites de Bacon est un remaniement de celle que M. Little avait donnée dans son volume: The Grey Friars in Oxford (1892):

mais il a tenu compte de toutes les additions et corrections qu'on a signalées depuis la publication déjà ancienne de cet ouvrage. — Ch. B.

- Sir Sidney Lee. Principles of biography (Cambridge, at the University press, 1911, in-12, 54 p.; prix: 1 sh. 6 d.). Conférence faite à Cambridge pour honorer la mémoire de Leslie Stephen, le premier directeur du Dictionary of national biography. Sir Sidney, son disciple, puis son collaborateur et enfin son continuateur, a profité de l'occasion pour donner d'utiles conseils suggérés par une longue expérience; mais, étant donné la circonstance, il ne pouvait guère sortir des généralités. C'est dommage.

  Ch. B.
- John Bringe. L'impérialisme britannique. De l'île à l'empire, avec une introduction de l'amiral Cyprien Bridge, traduit de l'anglais par le viconite Guy de Robier, 2° édition (Paris, nouvelle Librairie nationale, in-8°, 420 p.; prix : 7 sh. 50). Était-il bien utile de traduire cet ouvrage, qui n'est qu'un travail de seconde main, un exposé facile et banal des guerres et conquêtes des Anglais depuis Élisabeth jusqu'à nos jours? Le traducteur aurait dù nous dire quelques mots sur John Bridge et sur l'amiral Cyprien Bridge; il aurait pu aussi faire revoir ses épreuves de plus près et ne point laisser passer Wellingtin (pour Wellington), Saint-Jean-d'Ulna (pour Saint-Jean-d'Ulloa), Langhton (pour Laughton), etc. Ch. B.
- William Stone Booth. The hidden signatures of Francesco Colonna and Francis Bacon; a comparison of their methods, with the evidence of Marston and Hall that Bacon was the author of Venus and Adonis (Boston, Butterfield, 1910, in-4°, 70 p.; prix: 50 cents). François Bacon a, pour dissimuler sa signature, employé la méthode dont s'était servi, pour un objet semblable, Francesco Colonna dans sa Hypnerotomachia Poliphili; il a donc sigué de cette façon la plupart des pièces de Shakespeare dans le premier folio; donc il est l'auteur des pièces contenues dans ce folio et qu'on attribue d'ordinaire à Shakespeare. On nous permettra de n'en pas dire plus long sur un sujet où la critique historique n'a rien à voir. Un appendice énumère les principaux onvrages qui, depuis dix ans, ont conclu contre Shakespeare en faveur de Bacon. Ch. B.
- The itinearary of John Leland in or about the years 1535-1543. Parts IX. X and XI, with two appendices, a glossary and general index, edited by Lucy Toulmin Smith (Londres, G. Bell et fils, 1910, in-4°, xxxi-352 p. et 2 cartes; prix: 18 sh.). Voici donc terminée cette remarquable edition de l'Itinéraire de J. Leland, I' « antiquaire » de Henri VIII en Angleterre et en Galles, fatras souvent utilisé dans la misérable edition de Hearne, qui n'a pas d'index! Celle-ci, an contraire, en a deux; pour les noms de lieux et pour les noms de personnes. On pourra donc maintenant fouiller sans perdre son temps dans ce chaos de notions historiques et archéolo-

giques. Et les cartes serviront aussi à orienter le chercheur. Grâces en soient rendues à M<sup>11</sup>° Smith qui a donné ses soins diligents à une des œuvres les plus utiles et les plus ingrates qu'il y eût. — Ch. B.

- The R. H. Lord Balfour of Burleigh. An historical account of the rise and development of Presbyterianism in Scotland (Cambridge, at the University Press, 1911, « The Cambridge manuals of science and literature », in-16, vi-171 p.; prix: 1 sh.). Manuel très bref, mais suffisant; l'auteur connaît de première main les sources et en résume avec clarté les dispositions essentielles. C'est un bon guide.

  Ch. B.
- T. F. Tout. Flintshire; its history and its records (in-8°, 38 p.). Conférence faite à l'inauguration de la Société pour l'histoire du comté de Flint. Créé par Édouard Ier après 1284, organisé à peu près tel qu'il est aujourd'hui par Henri VIII, ce comté a été jusqu'au xixe siècle rattaché au comté de Chester, et non directement à la couronne elle-mème. Son histoire est dans ses archives: mais ces archives ont été transportées à Londres en 1855, ainsi que celles de la Galles du Sud. Cette faute ne peut qu'entraver l'activité de la nouvelle Société. Celle-ci sera-t-elle assez heureuse pour obtenir le retour des archives à leur place naturelle?
- Abbé RIGUET. Saint Patrice (Paris, Lecoffre (les Saints), in-12, VII-203 p.; prix : 2 fr.). — Étude consciencieuse, sans prétention à l'originalité. L'auteur connaît, résume et parfois discute, non sans à-propos, les ouvrages de Zimmer, de Bury, des principaux biographes de saint Patrice; on est d'autant plus étonné de le voir, p. 38, juxtaposer des noms comme ceux-ci : « Haddan, Todd, Stokes Whitley, le P. Morris » (il a sans doute voulu parler de White et de Whitley Stokes); écrire par deux fois que l'édition des œuvres de saint Patrice par Stokes a paru dans la « série Roll » (p. 183, 186). Sa méthode critique est d'un dangereux éclectisme. Il reconnaît que les faits légendaires sont nombreux dans les anciens biographes de saint Patrice et qu'il n'y a pas lieu de leur accorder « plus de crédit qu'à tous ceux que le moyen âge a prêtés aux saints » (p. 120); mais, sous prétexte que deux de ces biographes, Muirchu et Tirechan, « méritent la plus grande confiance », il conclut : « Là où ils placent des miracles, saint Patrice en opéra » (ibid.), et il ajoute : « On ne peut pas dire qu'ils furent absolument tels que ces deux écrivains les racontent, mais il faut admettre que la prière de Patrice et sa sainteté triomphèrent surnaturellement de la méchanceté des hommes et de la force du démon. Il serait absolument puéril d'arrêter l'histoire là où les forces humaines semblent avoir leurs limites; les interventions de Dieu au milieu des gestes humains sont certaines, constatables et, elles aussi, appartiennent à l'histoire. »
  - John Brown. The history of the english Bible (Cambridge,

at the University Press, 1911, in-16, vi-136 p.; prix: 1 sh. The Cambridge manuals of science and literature). — Excellent résumé, plein de renseignements précis et puisés aux meilleures sources; attachant parfois et même émouvant. Je n'y relève qu'un détail : le catalogue de la « British and foreign Bible society » énumère près de mille éditions séparées de la traduction de 1611 totale ou partielle, qui ont paru avant la fin du xviiis siècle; cette même Société, à elle seule, depuis sa fondation en 1804, n'a pas mis en circulation moins de soixantedonze millious d'exemplaires (p. 114). Ch. B.

- The statutes of the faculty of Arts and the faculty of Theology at the period of the Reformation. Edited, with introduction and notes, by Robert Kerr Hannay (St Andrews University publications no vii. St Andrews, Henderson, in-80, 135 p.). Cette brochure contient le texte latin: 10 des « Statuta facultatis Artium Andreapolitane academie » publiés le 22 décembre 1570; 20 des « Statuta facultatis theologice in universitate Sancti Andree » (vers 1560). Une bonne introduction fait connaître l'organisation des études (lettres et théologie) dans l'Université de St-Andrews depuis environ le commencement du xve siècle jusqu'au triomphe de la Réforme en Écosse. On y saisit au vif l'influence exercée par l'Université de Paris. Ch. B.
- Samuel Hearne, A journey from Prince of Wales fort in Hudson's Bay to the Northern Ocean in the years 1769, 1770, 1771 and 1772. New edition by J. B. Tyrrell (Toronto, the public. of the Champlain Society, no VI, 1911, in-80, xv-437 p.). - Samuel Hearne (1745-1792), au service de la Compagnie de la baie d'Hudson, fut chargé par elle de missions à l'effet « de rechercher un passage par le nord-ouest, des mines de cuivre et toute antre chose utile à la nation auglaise en général ou à la Compagnie en particulier ». Il fit trois voyages, dont le premier (1769) échoua; mais dans les deux autres il réussit à reconnaître le cours de la rivière des mines de cuivre, région où, sans doute, aucun Européen n'avait pénétré avant lui. Le récit détaillé et précis de ces voyages fut publié en 1784, comme introduction au troisième voyage du capitaine Cook, puis en 1795; une traduction française parut en 1799. Pour cette nouvelle edition, la Société Champlain a en la bonne fortune de s'assurer la collaboration de deux spécialistes : M. Tyrrell, qui a visité lui-même ces mêmes régions, en partie guidé précisément par la relation de Hearne, et M. Preble, naturaliste distingué qui connaît à fond la faune du Canada septentrional. Aussi, l'annotation du volume est-elle excellente et de toute première main. Les relations de Hearne abondent en détails, non seulement sur le pays, mais aussi sur les habitants, Indiens et Esquimaux. Quant a lui, il était gouverneur du fort du prince de Galles (qui avait été construit de 4733 à 1771) quand La Perouse vint, en 1782, croiser dans la baie d'Hudson. Hearne se rendit sans avoir tiré un coup de canon (la garnison du fort était de

trente-neuf hommes); il fut fait prisonnier et conduit en France. Cette mésaventure ne lui fit pas perdre l'estime de la Compagnie qui paya assez généreusement ses services. Le fort du prince de Galles, que La Pérouse avait fait sauter, ne fut pas reconstruit; on en voit encore les ruines à Churchill. — Des cartes nombreuses, dont plusieurs dressées par Hearne lui-même, complètent cet important ouvrage.

Ch. B.

- G. B. TATHAM. Dr. John Walker and The Sufferings of the clergy (Cambridge, at the University Press, 1911, in-8°, vII-429 p.; prix : 6 sh.). — John Walker naquit à Exeter en 1674; il reçut le titre de docteur en théologie à l'Université d'Oxford en 1714 et il mourut en 1747. En 1702, parut une Vie de Baxter par Edmond Calamy; le chapitre ix de cet ouvrage était consacré aux « ministres, professeurs et agrégés de collèges qui avaient été condamnés au silence ou expulsés de leurs fonctions » en vertu de l'Acte de conformité de 4662, ce qu'on appela « la Saint-Barthélemi noire ». A ce manifeste du parti dissident, Walker répondit par un ouvrage tombé aujourd'hui dans un injuste oubli: The Sufferings of the clergy, qui parut en 1714; il y exposait les souffrances du clergé anglican persécuté par les Puritains durant la guerre civile. Cet ouvrage lui avait demandé dix ans de préparation; il avait réuni une grande masse de documents qui forment un fonds important pour l'histoire religieuse du XVIIe siècle, aujourd'hui conservé à la Bodléienne. M. Tatham a donné un inventaire détaillé de ce fonds encore non classé; il l'a fait précéder d'une étude sur les circonstances qui amenèrent Walker à écrire son ouvrage, sur les sources dont il s'est servi et sur la valeur historique de son travail. Ch. B.
- Robert Knox. An historical relation of Ceylon, together with somewhat concerning severall remarkeable passages of my life that hath hapned since my deliverance out of my captivity (Glasgow, Maclehose and Sons, 1911, in-8°, LXVIII-460 p., 1 carte). - Né à Tower Hill, Londres, en février 1641, R. Knox partit pour les Indes, sur un bateau dont son père était le capitaine, en janvier 1658. Le bateau ayant fait relâche sur la côte de Ceylan, près de Coltiar, le capitaine, son fils et seize hommes d'équipage furent pris par le roi de Kandy, Raja Singha, qui avait la manie de se faire comme une ménagerie de prisonniers européens. Détention relativement douce, puisqu'ils purent vivre comme ils l'entendaient, se marier avec des femmes du pays, fabriquer et vendre les produits de leur travail; mais elle dura longtemps. C'est seulement en 1680 que Knox réussit à s'évader avec un de ses compaguons. Il revint en Angleterre et, à la demande de la Compagnie des Indes, il écrivit une relation de ses aventures en un livre publié en 1681. Dans ce livre, il traite abondamment de l'île, de sa fauue et de sa flore, du roi de Kandy et de son gouvernement, des mœurs des habitants, de sa captivité et de son évasion. C'est ce

livre intéressant, devenu très rare, qui est reproduit ici avec ses illustrations et sa carte; l'éditeur, M. James Ryan, y a joint une partie inédite où R. Knox raconte sa vie et ses aventures de mer de 1682 à 1711; enfin, son autobiographie, également inédite, qui s'arrête en 1696. Il mourut le 19 juin 1720. La préface ne fait guère que résumer l'autobiographie, sans rien dire sur le livre lui-même, dont Defoë s'est inspiré dans son Robinson Crusoé. La lecture en est d'ailleurs fort divertissante.

Ch. B.

- Allen Burdett Thomas. More en France. Contribution à l'histoire de la fortune des œuvres de Thomas Moore dans la littérature française, 1819-1830 (Paris, Champion, 1911, in-8°, XII-171 p.; prix: 3 fr. 50). Nous ne pouvons qu'annoncer cet ouvrage; il intéresse uniquement l'histoire littéraire. Moore vécut à Paris de 1820 à 1822, célèbre surtout comme l'auteur de Lalla Rookh, mais il vit peu le monde et passa presque inaperçu. Ses œuvres ont été appréciées des romantiques; Vigny lui doit en partie son poème d'Eloa; influence somme toute assez superficielle et éphémère. Ch. B.
- J. A. R. Mahriott. English political institutions. An introductory study (Oxford, at the Clarendon Press, 1910, in-8°, viii-347 p.). - Ce manuel des institutions politiques de l'Angleterre diffère surtout par son plan de ceux qui sont le plus ordinairement mis aux mains des étudiants; au lieu d'en montrer le développement historique depuis les plus anciens temps jusqu'à nos jours (c'est ainsi, par exemple, que procède M. Medley), M. Marriott part de l'organisation actuelle et il en expose le mécanisme en montrant comment chacun de ses rouages s'est perfectionné ou compliqué dans la suite des temps. En outre, il n'étudie que l'organisation politique proprement dite : pouvoir exécutif, pouvoir législatif, administration locale, pouvoir judiciaire, l'État et l'Empire avec ses colonies et dépendances, laissant délibérément de côté le détail des administrations particulières. Ce plan permet de donner plus de vie et de souplesse à l'exposé des faits. Enfin, l'auteur n'a pas voulu mettre dans son livre tout ce dont un étudiant, par exemple, croit nécessaire de meubler sa mémoire quand il prépare un examen, mais tout ce qu'un homme cultivé et réfléchi doit savoir pour comprendre les institutions qui fonctionnent sous ses yeux. Cette méthode, appliquée avec dextérité, a donné de bons résultats : l'ouvrage se lit avec fruit et avec agrément. - Ch. B.
- Ch. R. Stirling Taylon. An historical Gicide to London (Londres, Dent, 1911, in-8°, xii-436 p.; prix : 6 sh.). C'est bien un guide à l'usage des touristes, avec quinze itinéraires à leur choix et un répertoire alphabétique, lequel occupe près d'une moitié du volume; le touriste qui veut s'instruire y trouvera de nombreuses indications qu'un Bædeker on un Joanne ne fournit pas d'ordinaire et une histoire de la ville depuis les plus anciens temps qui paraît un

bon résumé des ouvrages d'érudition les plus autorisés. Une cinquantaine de photographies bien choisies ajoutent à son intérêt pratique et historique.

Ch. B.

#### HISTOIRE D'ESPAGNE.

- Joaquím Miret y Sans [et] J. Masso-Torrents. Informe que l'Institut d'estudis catalans va trasladar al excelentissim senyor president de la diputació de Barcelona, sobre l'estat d'alguns arxius de Catalunya y la conveniencia de la sean millor instalacio (Barcelona, 1908 (1910), in-4°, 27 p.). — Signaler cette brochure est d'autant plus utile que la question essentielle soulevée par ses auteurs a une haute signification. Il s'agit de la conservation sur place et de l'organisation rationnelle des archives. Tous ceux qui ont touché d'un peu près à l'histoire catalane savent quelle gène résulte, pour les travailleurs, du transport à Madrid de certains fonds monastiques relatifs aux pays de l'ancienne couronne d'Aragon. Si, d'une manière générale, l'histoire régionale subit un dommage grave du fait de la centralisation des documents en des dépôts extérieurs et lointains, l'histoire d'Espagne est, à coup sûr, de celles qui s'accommodent le moins de la dislocation des fonds et de leur exil. Les revendications catalanes sont donc ici pleinement d'accord avec l'intérêt supérieur de la science. et l'Institut d'estudis catalans fait œuvre utile en élevant la voix. Aussi avons-nous bon espoir que ses arguments seront compris. Au demeurant, il a pu déjà trouver un commencement de satisfaction dans l'installation nouvelle des archives du Patrimoine royal, déménagées à dater du 10 janvier dernier, placées dans le Palais de la Généralité et mises sous la garde d'un excellent archiviste, don Eduardo Gonzalez Hurtebise, un professionnel éprouvé dont l'érudition et l'histoire ont le droit de beaucoup attendre. - J. CALMETTE.
- Joaquím Miret y Sans. Negociacions diplomatiques d'Alfons III de Catalunya Aragó ab el rey de França per la Croada contra Granada (1328-1332) (in-4°, 72 p.). (Extr. de l'Anuari del Institut d'estudis catalans, MCM VIII.) - L'érudit catalan auquel nous devons déjà tant de précieuses monographies d'histoire diplomatique extrait, cette fois encore, des riches archives de la couronne d'Aragon, à Barcelone, la matière de cette nouvelle contribution. La conquête de Grenade était, au xive siècle, la grande pensée de la politique hispanique. Alphonse III rèva de la réaliser. Tout aussitôt, cette ambition mit aux prises sa diplomatie avec celle de la Castille, car chacun des deux grands états chrétiens de la péninsule entend chasser les Maures et à son profit. Mais l'expédition contre Grenade est une croisade, et, comme telle, met en branle la chevalerie de l'Occident, particulièrement en France. Plus sincèrement peut-être que ne le croit M. Miret v Sans (p. 45), le roi de France se voit volontiers chef de la chrétienté en armes contre l'Islam. Cette ambition de Phi-

lippe VI, les réticences du Saint-Siège, les arrière-pensées de la Castille, les complications croissantes de la politique franco-anglaise contrecarrent les idées généreuses de l'Aragonais à travers un échange d'ambassades et de lettres sur lequel les documents rassemblés par M. Miret y Sans jettent sinon une lumière complète, du moins une lueur fort appréciable. La substance de ces textes est présentée par l'auteur dans l'exposé dont il les fait précéder, mais cet exposé n'est évidemment pas dans sa pensée une étude de la question, étude qui mériterait d'être tentée, mais qui exigerait l'intervention d'autres textes — certains déjà publiés — et l'utilisation d'ouvrages que M. Miret ne cite pas, bien qu'il les connaisse sans doute.

J. Calmette.

# HISTOIRE DE HONGRIE.

- Nous avons rendu compte, il y a deux ans, de l'important ouvrage de M. Albert de Benzeviczy sur Béatrice, reine de Hongrie, paru en langue hongroise dans la Collection des biographies historiques (Rev. hist., juill.-août 1909). — L'ouvrage, écrit d'après les documents inédits des archives italiennes et hongroises, pouvant intéresser tous les historiens qui s'occupent de la Renaissance, M. de Berzeviczy s'est décide à le traduire en français. Le tome I de cette traduction vient de paraître dans la Bibliothèque hongroise de la Revue de Hongrie (Béatrice d'Aragon, reine de Hongrie, 1457-1508, Paris, Champion, XXIII-267 p. in-16 avec 3 tableaux généalogiques). M. Gustave Heinrich, secrétaire perpétuel de l'Académie hongroise, présente en quelques pages la carrière et les œuvres de M, de Berzeviczy et caractérise l'homme politique et le savant dont le bel ouvrage sur la femme de Mathias Corvin met si bien en lumière l'influence qu'elle a exercée sur la Renaissance hongroise. L'édition française ne contient pas les illustrations dont l'édition hongroise est ornée.
- Après la mort de Léopold let (1705), François Rákóczi II convoqua les États de Hongrie à Szécsény pour les consulter sur l'opportunité de conclure la paix avec l'Autriche. A cette assemblée parurent six évêques, de nombreux prélats de tous les ordres, trente-six seigueurs, la noblesse de vingt-cinq comitats et les délégués des villes. Ils élurent Rákóczi comme chef et lui jurèrent fidélité. La cérémonie de la Confédération ent lieu le 20 septembre 1705 ; le serment prêté par le chef et les États fut rédigé et signé. Trois exemplaires de cet acte furent dressés : un pour le prince Rákóczi, un pour le primat de Pologne et un troisième pour Georges, électeur de Hanovre, plus tard roi d'Angleterre. Deux exemplaires de cette Lettre de Confédération sont encore conservés : l'un (huit feuillets de parchemin) se trouve à l'Académie hongroise à laquelle le prince Ladislas Czartoryski l'avait donne en 1870; l'autre (douze feuillets de parchemin) appartient à la bibliothèque polonaise de Paris. Ce dermer contient plus de signatures. Le savant bibliothecaire de l'Academie hongroise, M. Coloman Szily, a

fait exécuter une copie fidèle de l'exemplaire de Paris et M. S. Borovszky a mis une intéressante préface à ce fac-similé (II. Râkôczi Ferencz... szövetséglevele. Budapest, Hornyánszky, 1911, 8 p. d'introduction, 12 feuillets, fac-similé, 8 p. noms des signataires, in-fol.). Cette édition ne reproduit pas seulement le texte, mais donne la couleur du parchemin et des sceaux et peut remplacer l'original. — I. K.

# HISTOIRE D'ITALIE.

— F. Gregorovius. Promenades italiennes. Adapté de l'allemand par M<sup>me</sup> Jean Carrère (Paris, Plon-Nourrit, in-8°). 1° Rome et ses environs (310 p.); 2° Palerme, Syracuse, Naples, Ravenne, Capri, Casteldelmonte, Sabine et Ombrie (335 p.). — Si, comme taut d'autres, ces « promenades italiennes » n'étaient que des impressions de voyageurs plus ou moins pressés, plus ou moins informés, il ne vaudrait guère la peine d'en entretenir les lecteurs de la Revue. Mais ces promenades sont celles de Gregorovius, l'historien allemand de la Rome médiévale. Aussi les lira-t-on avec profit, notamment celles qui nous conduisent dans la campagne romaine que l'auteur a parcourue en tous sens et dont l'histoire, plus que toute autre, lui était familière.

D'ailleurs, partout où il nous mène, dans les petites villes accrochées au sommet des monts volsques, herniques ou sabins, comme sur les rivages de Sicile que tant de civilisations, grecque, arabe, byzantine et normande, ont tour à tour marqués de leur empreinte, dans la baie de Naples ou sur les plages latines, le long des routes d'Ombrie, dans la solitude de Ravenne, aux châteaux bâtis par Frédéric II dans les Pouilles ou à celui de Bracciano élevé par les Orsini, partout l'historien se révèle à nous avec sa compréhension profonde des monuments et des époques, son érudition inépuisable et sûre. Et ce sera un plaisir réel pour tous ceux qui ont fait ces « promenades » de les refaire avec un guide chez qui la précision du savoir n'enlève rien à la fraicheur de l'imagination.

Remercions M<sup>me</sup> Jean Carrère d'avoir si heureusement adapté au goût du public français l'œuvre de l'historien allemand. Tout en l'allégeant, elle a su lui conserver son charme et sa profondeur. — R. M.

— Le livre posthume de M. Giuseppe Chiarini (mort en 1908) sur Foscolo (La vita di Ugo Foscolo, Firenze, Barbéra, 1910, in-18, LIII-473 p.) est une pure biographie, où la vie du gran-l poète est racontée chronologiquement : on y distingue assez bien l'évolution de la pensée de Foscolo, jacobin qui subit cependant l'influence de Gothe, patriote italien qui finit par haïr la domination napoléonienne, passant d'une calme vie de famille à de tumultueuses et romantiques amours, traversant les situations les plus contradictoires, officier, journaliste, politicien, professeur, tombant de l'opulence de la villa Digamma dans les misères de Turnham Green, où il meurt le 11 septembre

1827; on y voit mal les traits caractéristiques de l'œuvre, à laquelle toutefois le travail sérieusement documenté de M. Chiarini servira de précieux commentaire.

G. Bn.

#### HISTOIRE DE FINLANDE ET RUSSIE.

- Pétition de la Diète de Finlande de 1910, concernant le maintien des lois fondamentales de la Finlande (Paris, impr. Chaix, 1910). - Petition der Finnländischen Landlags vom 26. mai 1910 über die Anfrechterhaltung der Grundgesetze Finnlands (Leipzig, Duncker et Humblot, 1911). — Dans leur lutte pour sauvegarder leur autonomie législative, les Finlandais ont, dès 1899, pris l'Europe à témoin de leurs droits. Grâce aux documents publiés, dont le premier fut la Constitution de Finlande (1900), tout le monde peut, en suivant les débats, se faire une opinion juridique sur le conflit russo-finlandais. La pétition de la Diète de 1910 a été traduite en français et peu après en allemand. Elle constitue une protestation digne et attristée, mais singulièrement ferme, contre les nouvelles violations des lois constitutionnelles. Les faits sont cités avec précision et les arguments exposés avec une grande clarté. Le nœud de la question est la prétention russe de réserver à la Douma et au Conseil d'Empire la solution de toutes les affaires finlandaises qui touchent aux intérêts russes.

La brochure contient la liste exacte de toutes les mesures que la Diète estime contraires aux lois constitutionnelles, qu'elle a soin de rappeler pour chaque cas particulier. Elle montre, en outre, combien l'influence du Conseil des ministres russe a été nuisible dans le domaine budgétaire et s'élève contre la répartition arbitraire du budget en deux parties : budget du gouvernement et budget de la Diète. Il y a lieu d'être particulièrement frappé du refus du gouvernement russe de sanctionner des crédits votés par la Diète pour favoriser l'enseignement.

Enfin, la pétition montre quel préjudice cause à la vie finlandaise le refus de sanction à des lois mûrement étudiées. C'est ainsi que des lois de première importance sur le régime de la presse et le droit de réunion, votées il y a plusieurs années, n'ont pas été promulguées.

— Der Stolypinsche Gesetzentnruf: Die Antnort der finnländischen Landtages, übersetzt von Wilhelm Habermann (Leipzig, Duncker et Humblot, 1911). — Le projet de loi de M. Stolypine, soumettant à la Douma et au Conseil d'Empire toutes les questions finlandaises intéressant la Russie, a soulevé en Finlande une opposition unanime. On sait que, malgré tout, ce projet a été adopté, l'année dernière, par la Douma. Mais, selon son habitude, la Diète finlandaise a défenda jusqu'au bont la constitution menacée et s'est refusée à examiner le projet de loi. Le texte traduit par M. Habermann est la réfutation du « Mémoire explicatif » qui accompagnait le projet russe,

Cette réponse de la Diète est datée du 7 mai 1910. On n'y trouvera pas d'arguments nouveaux, parce que, depuis les ouvrages de M. Mechelin et les débats des dix dernières années, tout a été dit.

Le peuple finlandais s'appuie sur les « Lois fondamentales » accordées par Alexandre Ier et Alexandre II, lois qui ne peuvent être changées sans l'assentiment de la Diète. La thèse russe cherche à éluder les textes formels en soutenant que ces lois ne sont que les dons gracieux d'un vainqueur, de sorte qu'elles sont révocables et ne peuvent lier le gouvernement.

— Finlande et Russie. Délibération internationale de Londres (26 février-1er mars 1910) (Paris, A. Pedone, 1910). — Finnland und Russland: Die internationale Londoner Konferenz (Leipzig, Duncker et Humblot, 1911). — Nous avons ici l'avis de jurisconsultes français, anglais, allemands, belges et hollandais sur les relations juridiques de la Finlande et de la Russie. M. Westlake avait préalablement réuni les documents, et M. de Lapradelle avait été chargé du rapport général. Les jurisconsultes réunis à Londres délibérèrent sur ces bases et adoptèrent les conclusions motivées qu'on trouve dans cet ouvrage.

C'est un des meilleurs résumés juridiques que nous ayons sur la question. Les deux thèses opposées sont examinées en détail. Les textes constitutionnels les plus importants, sur lesquels s'appuient les Finlandais, sont cités. La thèse russe est représentée avant tout par le discours prononcé par M. Stolypine, le 18 mai 1908, devant la Douma, puis par ceux de MM. Deutrich et Korewo.

Les conclusions sont entièrement en faveur de la Finlande. Rien, selon l'avis des membres de cette conférence internationale privée, ne peut abolir la valeur des promesses faites à Borgã. Quelle que soit la position de la Finlande dans l'empire russe, les textes irréfutables en font un organisme autonome. L'introduction en Russie du régime constitutionnel n'a pu modifier la condition du grand-duché. Si l'intérêt supérieur de l'empire russe exige l'établissement d'une procédure commune pour certaines affaires intérieures, c'est à la Diète qu'il appartient soit de désigner elle-même ces affaires, soit de consentir à la création d'un organe chargé de les déterminer. — Edmond Bernus.

# RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

#### FRANCE.

- 1. Revue des études historiques. 1911, mars-avr. L. Mirot. Les mésaventures d'un prince portugais (l'infant don Denis de Portugal, fils du roi Pierre IV et d'Inez de Castro). P. Fromageot. Une cousine du Grand Condé: Isabelle de Moutmorency, duchesse de Châtillon et de Mecklembourg (suite; continue en mai-juin). L. MISERMONT. Joseph Le Bon, curé constitutionnel de Neuville-Vitasse (fin dans la livraison de mai-juin). Mai-juin. R. Peyre. Quelques lettres inédites de la duchesse de Choiseul (écrites à M<sup>me</sup> Julie O'Leindre, bellefille d'un des secrétaires de Choiseul, pendant la captivité de la duchesse à la maison d'arrêt des Oiseaux, en 1794).
- 2. Académie des inscriptions. Comptes-rendus. 1910, déc.— Dr Armaingaud. Les éditions des « Essais » de Montaigne : le texte de la « Vulgate ».— J.-B. MISPOULET. Le diptyque en bois de Philadelphie (découvert au Fayoum, dans les ruines d'une maison romaine, ce diptyque fournit une formulle nouvelle de privilèges accordés à des légionnaires et prouve que ces militaires étaient traités aussi favorablement que les autres troupes). = 1911, janv. L. Massignon. Bagdad et sa topographie au moyen âge. — Ch. Diehl. Les mosaïques de saint Démétrius de Salonique. — Jean Beck. La musique des chansons de geste. = Févr.-mars. Pirenne. La « ministérialité » a-t-elle existé en France ? (dans le comté de Flandre, comme l'a prouvé Ganzenmüller, et dans les régions situées au sud d'Arras, comme le prouve M. Pirenne, il y a eu en France des ministériales jusqu'au début du XII° s.). = Avr. J. TOUTAIN. Les habitations gauloises découvertes à Alésia en 1910 par la Société des sciences historiques et naturelles de Semur (prouvent que la forme carrée ou quadrangulaire était souvent adoptée pour les demeures gauloises). - R. Weill. Les décrets royaux de l'ancien empire égyptien trouvés à Koptor en 4910 (importants pour l'histoire de la décomposition de l'état égyptien). Mai. Fr. Cumont. Le Natalis invicti (légende populaire venue de Syrie et d'Égypte en Occident, suivant laquelle, dans la nuit du 24 au 25 décembre, la Vierge céleste enfantait un nouveau soleil). — H. Cor-DIER. L'itinéraire de Marco Polo en Perse (étudie l'itinéraire en utilisant les résultats du voyage récent de Sven Hedin). - Dr Capitan. L'homme quaternaire dans le centre de l'Afrique. — P. SCHEIL. Une nouvelle dynastie suméro-accadienne, les rois Guti (monument épigraphique).

- 3. Académie des sciences morales. Comptes-rendus. 1911, ayr. - P. DE LA GORCE. Notice sur la vie et les œuvres de Paul Guiraud. — A. Chuquet. Napoléon devant Grenoble, en 1815 (lettres et dépositions d'officiers exposant le rôle joué par eux le 7 mars 1815). — R.-G. Lévy. Les finances athéniennes au ve s. avant notre ère (grande variété d'impôts; la caractéristique de l'organisation, ce sont les rapports de débiteur à créancier établis entre le Trésor public et les temples; la fortune des dieux servait à venir en aide à la nation dans les circonstances graves; la démocratie athénienne semble avoir déjà multiplié le nombre des fonctionnaires et essayé de rejeter sur une minorité les charges fiscales). = Mai. E. Levasseur. Les périodes de l'histoire du commerce extérieur de la France (de 1789 à 1909; les deux périodes d'augmentation sous le second Empire et la troisième République; de 1815 à 1909, il a augmenté dans la proportion de 1 à 20; près de la moitié de cette augmentation s'est produite dans le cours des quarante années de la troisième République). - Wels-CHINGER. Le centenaire de la naissance du roi de Rome. — G. BAPST. Le soir de Rezonville. - ARQUILLIÈRE. L'origine des théories conciliaires (fragment d'un livre prochain sur l'évolution du gallicanisme sous Philippe le Bel). = Juin. Welschinger. Correspondance de la reine Marie-Caroline avec le marquis de Gallo (1785-1806) (résumé de la publication de M. H. Weil).
- 4. Revue des études anciennes. 1911, janv.-mars. Ad. REINACH. Les Gaulois en Égypte (depuis 276 avant notre ère jusqu'au v°s. après; il y aura à rechercher ce que fut leur influence sur la masse de la population). Avr.-juin. Lechat. Notes archéologiques (art grec). A. Cuny. Essai sur le nom des Volsques. R. Pichon. L'histoire de Valerius Laevinius dans Tite-Live (liv. XXVI, 22, aux comices de 211, il est nommé consul; c'est un homme d'opposition démocratique, partisan d'une politique d'expansion extérieure, « un des premiers ouvriers de l'impérialisme romain »). C. Jullian. La dépopulation de la Gaule au iv°s. (les découvertes archéologiques prouvent la dépopulation de l'Empire au III° et au iv°s.).
- 5. Bibliothèque de l'École des chartes. 1911, 4re et 2e livr.—
  H. Omont. Nouvelles acquisitions du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale pendant les années 1909-4910. A. Coville. Le véritable texte de la Justification du duc de Bourgogne, par Jean Petit, 8 mars 1408 (cette Justification fut reproduite à un grand nombre d'exemplaires par les soins du duc de Bourgogne; beaucoup de ces exemplaires furent détruits par la suite, après la condamnation de Jean-sans-Peur; cependant, on peut reconstituer de l'œuvre de Jean Petit un texte différent de celui que nous connaissions par certains manuscrits de Monstrelet). E. Martin-Chabot. Pere Marsili et le Libre dels feyts del rey En Jacme to Conqueridor (une comparaison entre le manuscrit du Libre dels feyts, texte catalan

publié par D. M. Aguilò y Fuster, et celui de la chronique latine rédigée par le dominicain Marsili, prouve que celui-ci n'a guère fait que traduire ce Libre des feyts, qui est une chronique du roi d'Aragon Jaime 1er). = C.-rendus : Stengel. Den Kaiser macht das Heer (bonne étude sur l'origine juridique de l'idee du saint Empire romain de nation germanique). — Mandonnet. Des écrits authentiques de saint Thomas d'Aquin (important). — L. Jacob. Studien über Papst Benedickt XII, 1334-1343 (bon). — Wickersheimer. Les secrets et les conseils de maître Guillaume Boucher et de ses confrères. Contribution à l'histoire de la médecine à Paris vers 1400 (intéressant).

- 6. Revue d'histoire moderne. T. XV, 1911, n° 3. J. LOUTCHISKY. Les classes paysannes en France au XVIII° s. (étudie la condition de l'industrie et de l'agriculture, d'après nombre d'archives départementales; à suivre). L. ABENTOUR. Le féminisme sous la monarchie de Juillet. Les essais de réalisation et les résultats (suite et lin; étudie le rôle des femmes dans les sciences et les beaux-arts, le jugement des contemporains sur les théories féministes et les conséquences du mouvement féministe). Sagnac. Condorcet et son « Moniteur » de 1788 (analyse cette petite brochure à peu près inconmue de Condorcet). Bulletin d'histoire et de géographie économiques et revue des périodiques.
- 7. Révolution française (la). 1911, avr. Cl. PERROUD. Mme Louvet (Lodoïska) (suite). — G. Bourgan, La loge de Saint-Alphonse des amis parfaits de la vertu à l'O.:. de Paris (1780-1790; liste des membres avec leur profession; ne semble pas avoir été animée d'un esprit violemment égalitaire, comme on le prétend en général). — La franc-maçonnerie sous le Consulat (lettre du préfet du Mont-Blanc demandant, en l'an IX, comment il doit se conduire vis-à-vis de la maçonnerie). = Mai. J. CLARETIE. Un auteur original, Dezède (il se plaignait qu'on le jouat trop). — Cl. Perroud. Mme Louvet (Lodoïska) (fin). — Ed. Lévy, Beaux-frères et belles-sœurs (1803-1815) (l'article 162 du code civil interdit leur mariage que permettait la loi du 20 septembre 1792; analyse de demandes de dispenses). = Juin. E. Bourgeois. La table de la constitution des droits de l'homme en biscuit de Sévres, par Louis-Simon Boizot (1791). — С. Вtоси. L'histoire locale de la France contemporaine, discours prononcé au congrès des Sociétés savantes de 1911 (programme de travaux; nécessité et possibilité de l'impartialite). — M. Fosseyeux. Les comités de bienfaisance des sections du Finistère et du Panthéon (d'après les archives de l'Assistance publiques. — J. GUHLAUME. Brutus Hugo et le Recueil des actions héroiques (lettres écrites en frimaire an II, par Léopold Hugo, père de Victor Hugo, pour signaler au Comité d'instruction publique des actions d'éclat pendant la guerre de Vendée). = Juillet. F. Braesch, Exposé de ses thèses sur la section des Postes et la commune du 10 août. — L' Viville. Le bataillon aixòis du 21 jan-

- vier. A. Aulard. Une interview de Barère en 1840 (estime que Robespierre a été longtemps de bonne foi, mais a péri par trahison; méprise Barras et Siéyès; pense que Danton préparait une trahison; Saint-Just était un républicain zélé, mais trop grec et romain dans ses idées; il avait avec perspicacité prédit le pouvoir de Napoléon). C. Perroud. A propos des Mémoires de Talleyrand (relève un grand nombre d'erreurs dans l'annotation faite par le duc de Broglie). Mémoires de Carré de Malberg (notes curieuses sur l'arrestation de Louis XVI à Varennes).
- 8. Révolution de 1848 (la). T. VII, 1911, janv.-févr. R. PIMIENTA. La propagande bonapartiste en 1848 (suite et fin). V. Chazelas. Un épisode de la lutte de classes à Limoges (suite; continue dans la livraison suivante). Chaboseau. La Constituante de 1848 (suite; continue dans la livraison suivante). P. Braun. La question des écoles primaires à Nancy sous le ministère Guizot (en 1846, l'évêque de Nancy demanda à la municipalité de subventionner les écoles privées catholiques; la municipalité refusa).
- 9. Annales [à partir de janvier 1911, Revue] des sciences politiques. 1910. 15 nov. — J. Armagnac et P. Saint-Girons. La politique douanière de l'empire allemand. H. Le prince de Bülow et le tarif du 25 décembre 1902. — A. RAFFALOVICH. Auguste von der Heydt, ministre du Commerce et des Finances de Prusse (1802-1874; d'après le livre de Bergengrün). = Janv.-févr. A. de Foville. Émile Boutmy. — Charles Dupuis. La Belgique et le second Empire (d'après le livre de Paul Hymans, Frère Orban, t. П). = Mars-avr. С. Sche-FER. Albert Vandal historien. - J. Andréadès. Les finances byzantines (précédé d'une bibliographie; suite en mai-juin). = Mai-juin. J. Bardoux. L'action diplomatique de la reine Victoria (s'est exercée en faveur de la paix; elle a échoué en 1854 et en 1859, mais elle a réussi en 1846 et en 1864; elle était adversaire de la politique whig d'intervention européenne). — II. Courteault. Le texte exact des adieux de Fontainebleau (d'après un document des Archives nationales; Thiers a enjolivé et par suite affaibli la courte harangue de Napoléon; dans le texte donné ici, Napoléon conseille à ses soldats de servir fidèlement le nouveau souverain).
- 10. Revue d'histoire rédigée à l'État-major de l'armée.
  1911, avr. La campagne de 1908-1909 en Chaouïa (suite; la fin en mai). Des marches dans les armées de Napoléon (suite; la suite en mai et juin). La manœuvre de Pultusk (suite; continue en mai et juin). Napoléon et les places d'Allemagne en 1813 (suite; la suite en mai). La campagne de 1813. Les préliminaires (le commandement du prince Eugène; continue en juin). La guerre de 1870-1871. La première armée de la Loire (continue en mai et juin). Mai. La division de cuirassiers du général Doumerc à la bataille de la Bérézina

(28 nov. 1812) (rapport dans lequel le général Doumerc, en 1813, défend sa division). = Juin. La campagne de 1844 au Maroc. La bataille d'Isly (avec croquis ; à suivre). — Ouvrages militaires de Moltke. La préparation des opérations en vue de la bataille. — Revue des revues militaires.

- 11. Journal des savants, 1911, mai. Maurice CROISET. L'origine de la tragédie grecque (d'après le livre de William Ridgeway, que l'auteur de l'article trouve trop systématique). — J.-B. Mis-POULET. Le colonat romain (d'après le livre de Rostowzew; l'influence hellénistique est désormais établie, mais, déclare l'auteur de l'article, il ne faut pas oublier de tenir compte des éléments locaux, des usages traditionnels de chaque province, pour expliquer la formation du colonat). - G. RAYNAUD. La société et la vie en France au moyen âge (d'après le dernier volume de Ch.-V. Langlois). — L. LÉGER. L'illyrisme et son action dans les pays slaves (d'après la correspondance de Louis Gay, — le réformateur littéraire des Slaves méridionaux, publiée par Vladimir Dezělié). = Juin. M. Dieulafoy. Les mille et une églises (en Lyaconie : à propos de l'ouvrage de sir W. M. Ramsay et de miss Gertrude Towthian Bell; donne quelques éclaircissements sur la question des églises cruciales). — E. CAVAIGNAC, L'as et les comices par centuries (d'après les ouvrages de Botsford, Willers et Haeberling. - E. Mâle. Le Mont-Saint-Michel (analyse l'ouvrage de G. Gout, - capital malgré ses graves défauts de composition et de méthode, — et met en pleine lumière le haut intérêt des questions historiques, archéologiques qui se rattachent à cette étude d'un des plus beaux monuments du moyen âge).
- 12. Revue critique d'histoire et de littérature. 1911, 17 juin. — Sorbelli. La parrochia dell' Appennino Emiliano nel medio evo (remarquable). — P. de Lacretelle. Les origines et la jeunesse de Lamartine, 1790-1812 (bon). = 24 juin. Nardin et Maureaux. Histoire des corporations d'arts et métiers des ville et comté de Monthéliard et des seigneurs en dépendant (remarquable; beaucoup de documents nouveaux). — Schneider. Die Artillerie des Mittelalters nach den Angaben der Zeitgenossen dargestellt (beaucoup d'intéressantes remarques; l'auteur s'arrête avant l'emploi de la poudre à canon). — Diether, Leopold von Ranke als Politiker (exposé consciencieux, mais pesant et sans portée; Ranke n'existe que comme historien, non comme politique). = 1er juill. Mélanges de la Faculté orientale de Beyrouth, t. IV. — Horde. Das Rætsel der Rolande (médiocre; brève histoire d'une petite ville de la Saxe prussienne, Belgern, à l'occasion de la réfection réduite d'une statue ancienne du Paladin). — J. von Eckardt. Lebenserinnerungen (interessants soavenirs d'un Livonien, né en 1836 et mort en 1908, qui fat en 1870 directeur du journal officiel de Hambourg, puis secretaire du Sénat de cette même ville, enfin consul d'Allemagne à Tunis, puis a Marseille). = 8 juill. H. von

Schubert. Reich und Reformation (mémoire très érudit sur la poussée réformatrice, à la fois politique et religieuse, qui se manifesta en Allemagne de Sigismond à Charles-Quint et surtout pendant le règne de Maximilien I<sup>er</sup>). — Mourret. Histoire générale de l'Église, t. VI: la renaissance et la réforme (édifiant erratum dressé par R. Reuss). — Ulbricht. Binsen und die deutsche Einheitsbewegung (intéressant). — Brackmann. Regesta pontificum romanorum. Germania pontificia. I, I, Provincia Salisburgensis; t. I (bon). = 22 juill. Dobiache-Rojdestvensky. La vie paroissiale en France au XIIIe siècle, d'après les actes épiscopaux (très bonne étude).

- 13. Polybiblion. 1911, janv. Bulletin consacré aux dernières publications relatives aux beaux-arts, par A. Pératé. = Févr.-mars. Publications récentes sur l'Écriture sainte et la littérature orientale (l'auteur du bulletin est M. E. Mangenot). Bulletin d'histoire, art et sciences militaires, par le Cte de Sérignan. = Avr. Bulletin sur Napoléon et son temps, par Marius Sepet. = Mai. Bulletin d'hagiographie et de biographie ecclésiastiques, par L. Robert. Ouvrages récents sur Jeanne d'Arc, par Marius Sepet. = Juin. Bulletin des ouvrages de jurisprudence (droit civil, commercial et industriel, maritime, public et administratif), par Maurice Lambert.
- 14. Revue des bibliothèques. 1910, juill.-sept. Seymour de Ricci. Inventaire sommaire des manuscrits du musée Plantin à Anvers. A. Maire. Aérostation et aviation, catalogue de la bibliothèque de l'Université de Paris. Suite de l'inventaire des documents manuscrits contenus dans la collection Chatre de Cangé, à la Bibliothèque nationale. Oct.-déc. G. Lepreux. Contribution à l'histoire de l'imprimerie parisienne. IV, un libraire (et imprimeur?) inédit du xve s. (Gervais Coignart). Pierre Champion. Un « liber amicorum » du xve s. Notice d'un manuscrit d'Alain Chartier, ayant appartenu à Marie de Clèves, femme de Charles d'Orléans. 1911. Janv.-mars. P. Legendre. Lectures tironiennes. Étude des Miscellanea Tironiana, de W. Schmitz (Vat. lat., reg. 846) (corrige et complète les lectures de Schmitz).
- 15. L'Anjou historique. 1910, nov.-déc. Les religieuses hospitalières de Beaufort pendant la Révolution. Les 27 vicaires généraux du diocèse d'Angers depuis 1802 (notices biographiques). 1911, janv.-févr. Les doyens du chapitre de la cathédrale d'Angers (Ixe-xxe s.) (liste). Situation de l'arrondissement de Beaupréau (1803) (statistique). Mars-avr. La ville de Saumur et Notre-Dame-des-Ardilliers (1615, 1855, 1870, 1880, consécration de la ville en 1615, renouvelée à plusieurs reprises). Un paysage dans le Bas-Anjou (1636-1637). Le séminaire d'Angers (xviie-xviii s.). Le caluer [aux États-Généraux] de Saint-Samson-lès-Angers (1789). Le clergé de l'archiprètré de Cholet (1802-1911; liste). Mai-juin, M<sup>me</sup> et M<sup>He</sup> de Luigne, fusil-lées au Champ-des-Martyrs d'Angers, le 1<sup>er</sup> février 1794. Le clergé

de Saint-Christophe-des-Bois pendant la Révolution. — Les supérieures de l'Hôtel-Dieu d'Angers (1806-1911; liste).

- 16. Revue historique de Bordeaux, 1911, mars-avr. II. DE La Ville de Mirmont, Joseph Scaliger et Élie Vinet. — J. Barennes. Viticulture et vinification en Bordelais au moyen âge; chap. 1 : géographie viticole; chap. 11 (mai-juin) : conditions des tenures de vignobles (très bien documenté).  $\equiv$  C.-rendu : Jameson. Montesquieu et l'esclavage. Étude sur les origines de l'opinion antiesclavagiste en France au XVIIIe s. (beaucoup de recherches, mais mal digérées et dont les résultats sont peu clairs). = Mai-juin. G. CIROT. Les juifs de Bordeaux, leur situation morale et sociale, de 1550 à la Révolution: suite : les juifs, bourgeois de Bordeaux (l'acquisition du droit de bourgeoisie était un grand avantage pour les juifs, parce qu'avant 1789 il n'y avait guère que 1,500 familles privilégiées à Bordeaux pour une population de 100,000 individus). — MÉANDRE DE LAPOUYADE, Impressions d'une Allemande à Bordeaux, en 1785 (très intéressants extraits d'un journal en France, par « l'auteur des Lettres de Rosalie », qui fut publié en allemand, à Altenburg, en 1787. L'auteur, Sophie Guttermann, cousine de Wieland, épousa un conseiller de l'électeur de Mayence, Frank de Lichtenfels, nom qu'elle-même francisa en s'appelant M<sup>me</sup> de La Roche. Elle accompagnait une amie, Élisabeth de Bethmann, femme de Pierre-Henri Metzler, qui allait voir ses parents établis à Bordeaux).
- 17. Annales de Bretagne, 1911, jany. F. Quessette, L'administration financière des états de Bretagne, de 1689 à 1715 (suite en avril; grande inégalité en matière d'impôt foncier, entre les terres nobles et les terres roturières, entre les proprietaires nobles et les propriétaires roturiers de terres roturières, entre les paroisses riches et les paroisses pauvres, entre les contribuables riches et les contribuables pauvres). — L<sup>t</sup> II. Binet. La guerre des côtes de Bretagne au XVIIIº S. Le commandement du duc d'Aiguillon en Bretagne au début de la guerre de Sept ans, 1756.— F. Duine. Choses et gens du xviº s. breton (documents divers). — Suite du journal de route de Luzel (cf. Rev. hist., t. CVII, p. 215). — Suite du cartulaire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé. = Ayr. L. MAITRE. Situation du diocèse de Nantes au xi<sup>e</sup> et au xii<sup>e</sup> s. (suivi du cartulaire des évêques de Nantes du xiº et du xiiº s.). — A. Bothell. Le canton de Lamballe pendant l'insurrection de 1799. — A. Lesort, Bibliographie bretonne pour Launée 1909.
- 18. Revue de Bretagne, 1911. janv.-févr. A. Travers, Armoricains et Bretons (suite; continue en mars). F. Bourdais, Écoliers du temps jadis (l'emploi du temps et le menu des repas au collège Saint-Thomas de Rennes, xvi<sup>e</sup> s.) H. Qualgars, La châtellenie et fief ducal de Guérande du v<sup>e</sup> au xv<sup>e</sup> siècle. J. de la Passyndière. Topologie des paroisses du Léon (suite; continue en mars

- et mai). Chasle. Le culte de la sainte Vierge dans le diocèse de Rennes pendant le XIX° s. = Mars-avr. L't BINET. La défense des côtes de Bretagne au XVIII° s. (suite; Vauban à Brest). J. Coupel. Étude documentaire de l'industrie en Ille-et-Vilaine). = Mai. P. F. Notice généalogique sur la famille de Lou et ses alliances (écrite sans doute par C. Le Lou, seigneur de la Renaudière, en 1693). Vte Ch. de Calan. Mélanges historiques (Ibères, Celtes, d'après Jullian et d'Arbois de Jubainville, dont M. de Calan discute les opinions).
- 19. Mémoires de la Société éduenne. T. XXXVIII, 1910. Journal de Jean Gugaine, bourgeois de Marcigny, pendant les guerres de la Ligue, en Brionnais, 1589-1596 (d'après une copie appartenant à M. J. Déchelette). A. de Charmasse. La légende de Saint-Émilaud (le fond historique serait : la présence des Sarrasins autour d'Autun, en 725 et 731, l'arrivée d'un évêque qui leur aurait livré bataille et aurait succombé dans la lutte). P. Montarlot. Les députés de Saône-et-Loire aux assemblées de la Révolution (suite; conseil des Cinq-Cents et conseil des Anciens: notices biographiques). P. Mugnet. Le prieuré du Val-Saint-Benoît (suite et fin). A. de Charmasse. Note sur Guillaume d'Auxonne, évêque d'Autun, 1343-1344 (il se nommait Guillaume Baudet, mort à la fin de 1344). G. Valot. A travers la Bourgogne à la suite de l'ambassade ottomane de 1741 (Zaïd Effendi, ambassadeur extraordinaire de Turquie).
- 20. Revue de Gascogne. 1911, avr. J. DUFFOUR. Découvertes préhistoriques et gallo-romaines. — J. Lestrade. Antoine de Lastic, évêque de Comminges, 1740-1764. — Castex et Laffargue. Études d'histoire révolutionnaire à Eauze. — J. DUFFOUR. L'ancien prieuré de Touget (suite et fin). = Mai. Coste. A quelle date saint Vincent de Paul est-il né? (Vincent lui-même donnait à entendre qu'il naquit en 1581 ou fin de 1580; mais ses affirmations sont parfois contradictoires. Certains documents officiels font remonter sa naissance jusqu'en 1576; il aurait donc eu plus de quatre-vingt-quatre ans à sa mort, 27 sept. 1660). — Dudon, Mgr Savy et les Ordonnances de 1828 (publie une lettre de Savy, évêque d'Aire, au pape, de Tarbes, le 29 déc. 1828. Il lui demande conseil sur la conduite à tenir au suiet des « fatales ordonnances du 16 juin » qui avaient « mis le trouble dans toute l'Église de France », surtout de celle où le ministère demandait une déclaration de tous les maîtres employés dans le petit séminaire « portant qu'ils n'appartiennent à aucune congrégation religieuse non autorisée »). — Foix. Poursuites contre les protestants en Béarn (1701-1727). = Juin. Duplanté-Marceillac. L'histoire gasconne et les arrêtistes du parlement de Bordeaux; suite (notes des années 1585-1613). - Castex et Laffargue. Études d'histoire révolutionnaire Eauze (suite : les nouvelles municipalités, du 31 mai au 27 nov. 1791). - L. Médan. Encore l'inscription latine de Rebonc (cette inscription, dont l'existence avait été mise en donte, vient d'être retrouvée à

Rebouc même, au quartier du Sarrat. Elle est dédiée « Deo Ageioni Bassario ». La Bassia est une montagne qui domine le hameau).

- 21. Revue d'histoire de Lyon. 1911, janv.-févr. Ph. Fabla. La municipalité de Lugdunum. — C. Latreille. Les origines jansénistes de la Petite Eglise de Lyon (extrait d'un volume de C. Latreille, dont il sera rendu compte). - E. V[IAL]. Additions au Cérémonial de 1680 (le protocole des cérémonies lyonnaises est complété en 1706). — Usages parisiens et lyonnais (d'après la Bibl. nat., ms. fr. 1756, p. 225-226). — G. Parry. Lyon dans la littérature anglaise. = Marsavril. Tézenas du Montcel. Journal de Mile Audouard de Montvol ttenu pendant l'occupation de Lyon par les Alliés, du 20 mars au 22 avril 1814). — E. VIAL. A propos d'un carrelage armorié du musée de Nevers : le maréchal de la Mothe-Houdancourt, prisonnier à Pierre-Scize. — M. Audin. Jean-Antoine Sarrasin (1547-1598) (médecin lyonnais). — A. Croze. Une visite impériale à l'Hôtel-Dieu [de Lyon] (en 1777, l'empereur Joseph II). — C. Riffaterre. Les curés assermentés de Rhône-et-Loire et la constitution de 1793 (d'après les procès-verbaux d'acceptation de la constitution). = Mai-juin. H. de Ter-REBASSE. Pierre de Villars, dit le marquis de Villars (ambassadeur de Savoie, Espague, Danemark, etc., 1622-1698). — E. Vial. Les voyers de la ville de Lyon (officiers de ville chargés de surveiller les travaux; histoire de la fonction). — A. CROZE. La salle des archives de l'hospice de la Charité de Lyon. — D'Albon. Fragments de l'obituaire de Leigneu-les-Boën (conservé à la Bibl. nat., ms. lat. 12767). — Paul Vallée. Un Anglais de qualité à Lyon en 1644 (John Evelyn).
- 22. Revue historique et archéologique du Maine. T. LXVIII, 1910, nº 2. — E. DE LORIERE. Essai historique sur Verdelles (suite au nº 3). — F. Uzureau, Les paroisses angevines de la Mayenne et de la Sarthe (liste). — H. Root et. Pontvallain (suite et fin). = Nº 3. HEURTERIZE, Deux fêtes mémorables à Saint-Benoît du Mans (1679) et 1680, translations de reliques). — L. Calendini. Bibliographie du Maine pour 1909. — DE BEAUGHESNE, Alfred de Musset au Maine ten particulier une lettre inédite de 1832 où Musset annonce la mort de son père enlevé par le choléra). = T. LXIX, 1911, nº 1. Dr Delau-NAY. Un médecin pédagogue au XVIII<sup>e</sup> s., Jean Verdier (continue dans les nºs snivants). — Abbé Vavasseur, Contilly seigneurial (simples notes biographiques; continue dans les nos suivants). = No 2. Abbé L. Calendini. Le dogme de l'eucharistie dans le Maine avant le xiiies. — R. Luzu, L'hérésie dans le Maine à la fin du règne de François I<sup>cr</sup> (deux documents de 4546). — J. Pallu du Bellay. Mémoire historique sur la guerre des Chouans dans le district de Château-Gontier (publication d'un memoire écrit sans doute par un bourgeois de Château-Gontier; à suivre).
- 23. Annales du Midi. 1911, avril. C. Fabre. Notes sur les troubadours Guillem et Gaucerau de Saint-Didier (Guillem était ori-

ginaire de l'évêché du Puy et baron de Saint-Didier-de-Séauve ; deux de ses écrits portent les dates de 1180 et de 1184; il mourut avant 1200. Gauceran ou Jausserand est son petit-fils, qui mourut avant 1258). - J. Poux. Un procès du chapitre de Carcassonne au xve s. -A. Jeanroy. Sur le sirventès historique d'Austorc de Segret (cette pièce a été écrite à la requête d'Oth de Lomagne, qui avait le plus grand intérêt à ce que le roi d'Angleterre s'opposât aux prétentions de la France sur la Guyenne et le Quercy). — G. BERTONI. Bertran de Born ou Rigaut de Barbezieux? (c'est plutôt le second de ces deux troubadours qui écrivit la pièce célèbre sur la mort du « jeune roi anglais »). = C.-rendu : Wechssler. Das Kulturproblem des Minnesangs; I (travail très estimable, mais qui ne se place pas assez nettement au point de vue du développement historique). = Juill. H. Tournier. Interdiction de la tonne, 1728, machine pour apprêter les étoffes; diocèses de Castres et de Lavaur (exemple d'intervention malencontreuse de la part d'un inspecteur du travail). - J. LAURENT. A propos de « l'impératrice » de Montpellier (la princesse byzantine qui a épousé Guillaume VIII de Montpellier n'est pas une fille de l'empereur Manuel Comnène; c'est peut-être une de ses nièces. En tout cas, le témoignage de Jacques d'Aragon est sans valeur). -J. Donat. Prières et cérémonies contre la peste au xve siècle (d'après un cartulaire conservé à la mairie de Saint-Antonin, en Tarn-et-Garonne). — Caillet. L'assiette de l'aide votée par les États de Chinon, 1428, dans le diocèse de Toulouse (publie un document en provençal). = C.-rendus : Tissot. La société populaire de Grenoble pendant la Révolution (bon). — Balmain. Les franchises et la communauté d'Aiton, Savoie (bon).

- 24. Revue du Midi. 1911, nº 2. A. DURAND. L'instruction publique dans les trois diocèses de Nimes, d'Uzès et d'Alais à la fin de l'ancien régime (suite; d'après les archives locales). A. ROBERT. Les débuts de l'insurrection des Camisards (l'affaire du Pont-de-Montvert, 24 juillet 1702; continue dans les nºs suivants). L. DUHAMEL. La fresque des Barberini au palais des papes (d'Avignon, XVII° s.). N° 3. F. Mazauric. La sculpture antique au musée de la Maison-Carrée à Nimes (catalogue; continue dans les nºs suivants). N° 4. M. Fabre. Menus faits de la vie publique au village sous la Révolution (concernant Saint-Géniès-de-Malgoires et l'année 1790). M. Jouve. L'histoire locale au cartulaire de l'évêché de Cavaillon (Vaucluse).
- 25. Revue du Nord. 1911, nº 1. G. des Marez. L'apprentissage à Ypres à la fin du XIII° s. (intéressante étude sur les origines corporatives en Flandre, avec documents). Nº 2. II. Malo. M. le chevalier J.-L. Briansiaux de Milleville, armateur en course (corsaire dunkerquois pendant la guerre de Sept ans). C.-G. Picavett. Un document sur les débuts du gouvernement personnel de Louis XIV

(d'après le journal du baron de Vuoerden). — A. Ledieu. Femmes exécutées à Abbeville du XIII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle (quatre mentions). = C.-rendu : Verriest. Le servage dans le comté de Hainaut (ouvrage de premier ordre pour l'histoire économique et sociale du Hainaut).

- 26. Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest. 1910. 1er trim. DE LA Choix. Notes archéologiques sur Nouaillé. PAPUCHON. Origine et développement de la commune de la Paye. 2e trim. BABINET. Saint-Cyran (Jean du Verger de Hauranne, abbé de) et le Poiton. 3e trim. L' Gravier. Les opérations de la levée de 300.000 hommes dans la Vienne en 1793.
- 27. Revue des Pyrénées. 1911, 1er trim. J. Adhen. La Révolution à Toulouse et dans la Haute-Garonne (lettre de Destrem à la municipalité de Toulouse sur les démarches qu'il fit à Paris en l'an V1 pour régler les affaires de la ville). E. Lamouzèle. Le budget des beaux-arts et de l'instruction publique de la ville de Toulouse à la fin du xvir s. (d'après les comptes municipaux de 4684; aucune dépense pour l'instruction primaire). Cte de Roquette-Buisson. La journée du 2 décembre 1851 (récit dù au comte de Roquette-Buisson, secrétaire du comité de rédaction de l'Assemblée, représentant du peuple pour la Haute-Garonne).
- 28. Travaux de l'Académie nationale de Reims, T. CXXVII, 1910. Coyón. Étude sur le lilage de la laine à Reims et ses environs. II. Jadart, Jeanne d'Arc à Reims (avec fac-simile des lettres de Jeanne d'Arc aux habitants de Reims). A. Cans. Le mémoire de l'intendant sur la généralité de Champagne en 1697 (le principal rédacteur est Edme Baugier, doyen du présidial de Châlons; memoire intéressant surtout par ses renseignements économiques). Paul Dens. Un projet de fondation de Mgr de Talleyrand-Périgord, archevêque de Reims, en faveur des jeunes gentilshommes de sa province (1787) (création d'un corps de cadets de la province). A. Cans. La carrière du comte d'Erlon après 1815. Broulleon, Les origines d'Adelbert de Chamisso.
- 29. Revue de Saintonge et d'Aunis. 1911, 1ºº livr. P. LEMONNIER. Le tribunal révolutionnaire de Rochefort (suite : les puges et les jurés, les victimes ; 4º partie dans la 2º livr. : les marins de Toulon ; renvoyés de Toulon par les Anglais en 1793 et débarqués à Rochefort, ils furent accusés de trahison et, bien qu'innocents, plusieurs furent guillotines ; 5º partie dans la 3º livr. : l'amiral de Grimoard ; 4º livr. : la Rochelle, Saintes, Saint-Jean-d'Angely, Marennes). QUERENS. Saintongeais envoyés au tribunal révolutionnaire. J. PELLISSON, Questionnaire adressé par l'éveque de La Rochelle aux curés de son diocèse (dans la visite de leurs paroisses, avec les réponses d'un de ces cures). 2º livr. Ch. Dangment D. Généalogie de la famille Rooswelt (dans l'ascendance masculine de l'ancien pré-

sident des États-Unis figure un Devaux, sans doute Saintongeais. M<sup>me</sup> Rooswelt est une Carow, nom qui représente celui d'une autre famille saintongeaise, les Quéreau). = 3° livr. Gambier. Le mathématicien François Viète; généalogie de sa famille (fin dans la 4° livr.). — Jean le Saintongeais. Taillebourg et ses seigneurs. = 4° livr. Pandin de Lussaudière. L. Meschinet de Richemond (notice nécrologique suivie d'une bibliographie de ses œuvres).

## ALSACE.

30. - Revue d'Alsace. 1911, janv.-févr. - A. Dorlan. Sélestat au XIVe s. — G. WERNER, Les traversées des Vosges dans la Haute-Alsace à l'époque romaine. — [Ch. de Beer.] De Ribeauville à Liège, voyage d'un Alsacien en 1799 (lettres du jeune frère du gouverneur de Bénévent). — Lettres de Blessig à Grégoire (suite). = Mars-avril. G. Delahache. Un dossier inédit sur la cathédrale de Strasbourg (travaux exécutés de 1836 à 1847). — L. Herbelin. Notes pour servir à l'histoire de Delle; origine et dénominations. — Gloeckler. Saint Arbogaste a-t-il vécu au vie ou au viie s.? (au viie s.). — Oberrei-MER. Le champ du mensonge (dans les environs de Kembs). = Mai-Juin, A. Gasser, Les villages disparus du bailliage de Soultz : Abratzviller, Absviller et la chapelle Saint-Georges. — A. Dorlan. Sélestat au XIVe s. (suite et fin; les tribus de métiers; l'hôpital des pauvres, la maladrerie, les béguinages). - G. de Dartein. Le P. Hugues Pelter et sa vie latine de sainte Odile (suite). — Lettres de Blessig à Grégoire (suite et fin; 1809-1810). — L. HERBELIN. Notes pour servir à l'histoire de Delle (origine et dénominations; suite). — Suite du « Journal du palais » de Holdt (1778-1779).

#### ALLEMAGNE.

31. — Historische Vierteljahrschrift. T. XIV, 1911, nº 1. — L. Schmidt. Recherches sur les Saxons (étudie les textes les plus anciens les concernant). — F. GÜTERBOCK. La controverse sur la bataille de Legnano (examine les textes anciens des chroniques et combat divers ouvrages récents traitant de cette bataille de 1176 où les Italiens ont vu une victoire italienne sur la domination étrangère et où l'auteur voit le triomphe de Milan et du tiers état réalisé par le rôle décisif de l'infanterie bourgeoise qui pour la première fois arrêta la chevalerie). — Fr.-C. WITTICHEN. Gentz et la vie intellectuelle allemande avant 1806. — G. MENZONI. L'année impériale employée comme élément de date dans les actes notariés de Sienne (1355; document curieux). — C.-rendus : P. Herre. La lutte pour la suprématie dans la Méditerranée (pendant les trois derniers siècles). — Alpertus Mettensis. De diversitate temporum et De Theodorico I. episcopo Mettensi (reproduction phototypique du Codex Hannovera-

nus 712 a, par le Dr C. Pijnacker). — A. Doren. Études d'histoire économique florentine (2° vol. Les corporations florentines du xive au xvie s.; important c.-rendu de Fedor Schneider). — N° 2. Benno Hilligen. Lex Salica. Commentaire et texte des cent titres (étude critique des divers ms. et des diverses éditions). — Fr. Curschmann. L'origine de l'évèché d'Oldenburg (x° s.). — E. Salzen. Stahl et Rotenhan. Lettres du premier au second (à suivre). — H. Bloch. L'élection impériale dans le droit canon. — Max. Buchner. La plus aucienne mention du titre de maréchal saxon (1208). — C.-rendus: Rich.-M. Meyer. Histoire religieuse de l'ancienne Germanie. — P. Mois Kroess, S. J. Histoire de la province bohémienne de la Compagnie de Jésus.

32. — Historisches Jahrbuch. T. XXXI, 1910, nº 4. — E. HOFF-MANN. L'évolution des principes économiques dans l'ordre de Citeaux aux XIIº et XIIIº siècles. — David Brader. L'évolution de l'enseignement de l'histoire dans les écoles jésuites d'Allemagne et d'Autriche (1540-1774; étude d'histoire pédagogique, montre la valeur et l'originalité de cet enseignement). - H. Haug. Les ducs de Teck au service des Wittelsbach (au xive siècle, d'après les archives de Vienne et de Munich). — Paul Maria BAUMGARTEN. Odo Potii de Barris de Genazzano et Laurentius Dominici de Rotellis (xve siècle, d'après des documents des archives du Vatican). = C.-rendu : Récentes études sur les stigmates de saint François (livre de Merkl). = T. XXXII, 1911, nº 1. M. BÜCHNER. L'origine de l'office d'archichancelier de Trèves dans la théorie et dans la réalité (contribution à l'histoire de la littérature politique et des institutions germaniques aux xiiie et xive s.). -STRIEDER. Une ligue de marchands allemands en 1743 (document). - C. Weyman, Analecta (étudie des vers d'Isidore de Séville sur sa bibliothèque; des vers latins du temps des Ostrogoths et l'épitaphe d'une nonne d'Arles). = C.-rendus : Franz. Les bénédictions ecclésiastiques au moyen âge (travail excellent, très important pour la liturgie médiévale). — Sur la question de Lorette (c.-rendu de sept ouvrages récemment parus sur ce sujet). — Heuser, La Pensylvanie au xym s. et l'émigration des habitants du Palatinat en Angleterre. - Häberle, Émigration et colonisation des habitants du Palatinat au XVIII° s. (documentation très considérable, mais incomplète).  $\equiv$  N° 2. A. Naegle. Les débuts du christianisme en Böhême (à suivre). — S. Ehses. La tentative de réforme du cardinal Nicolas de Cuse (public un important projet de reforme d'après un ms. de la bibliothèque Vaticane). — G. Schnüher. Sur l'organisation primitive des Templiers tétudie la règle latine du XIII s. et discute la thèse de Prutz; à suivre). - Fr. Gonnes, La prétendue origine germanique (vandale) d'une population nord-africaine très nombreuse, notamment au Maroc, dans le Rif et les Canaries. = C.-rendus : Manitins. Histoire de la littérature latine du moyen âge. L: Depuis Justinien jusqu'au milieu du x° s. (importants matériaux fournis par l'auteur aux futurs historiens de la littérature médiévale). — Stutz. L'archevêque de Mayence et l'élection royale allemande.

- 33. Göttingische gelehrte Anzeigen. 1910, nov. Zwingliana; t. II (aussi important que le premier recueil). — L. HALPHEN. Paris sous les premiers Capétiens (important; l'auteur du c.-rendu, Cartellieri, propose quelques additions). = Déc. G. RODENWALDT. Die Komposition der pompeianischen Wandgemälde (longue analyse par E. Pfuhl). = 1911, janv. V. Scheil. Annales de Tukulti Ninip II, roi d'Assyrie (long article de S. Schiffer; très élogieux). - Veit VALENTIN. Frankfurt am M. und die Revolution in 1848-1849 (abondante analyse). - Hans Widmann. Gesch. Salzburgs.; t. II (trop rapide). = Févr. L.-R. FARNELL. The cults of the Greek states, f. III-IV (important c.-rendu de L. Ziehen). — C. Clark, Ammiani Marcellini libri XIV-XXV (excellente édition). = Mars. The babylonian expedition of the University of Pensylvania (abondante analyse de B. Meissner). — A. Eggers. Der Königliche Gundbesitz im X und beginnenden XI Jahrh. (analyse par W. Erben). - II. MEYER. Lupold von Bebenburg (important). = Mai. B. HARNACK. Lehrbuch der Dogmengeschichte (analyse par N. Bonwetsch). - Max Bär. Westpreussen unter Friedrich dem grossen (analyse par Ziekursch). -Jean Maspero. Catalogue général des antiquités égyptiennes du musée du Caire (excellent). - M. GELZER. Studien zur byzantinischen Verwaltung Aegyptens. = Juin, O. Leuze. Die römische Jahrzählung (important). - F.-M. Schiele. Geschichte der Erziehung (a fort bien su caractériser les différentes périodes de l'histoire de l'éducation).
- 34. Neues Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde. T. XXXVI, 1911, nº 2. — Karl Strecker. Sur les rythmes employés dans le comput (étudie le ms. 8 de la bibliothèque communale d'Augsbourg, le rythme chronologique irlandais et Paulus Diaconus). — Fr. Kurze. Les « Annales Fuldenses » (réponse à Siegmund Hellmann qui avait combattu dans N. A. XXXIII, 695-742, XXXIV, 15-66, les arguments de Kurze). — II. Hirsch. Les actes faux du pape Léon VIII pour Einsiedeln et Schuttern (dans le premier quart du XII° s. Einsiedeln n'était pas encore à proprement parler un lieu de pèlerinage). — Wilhelm Levison. L'histoire des papes du pseudo-Liudprand et le Codex Farnesianus du « Liber pontificalis ». — Osw. Holder-Egger. La fin de l'« Historia Romana » de Ricobald de Ferrare (étude des différents manuscrits de l'« Historia » suivie du texte de la fin de l'ouvrage, très intéressant pour l'histoire du nord de l'Italie dans le premier quart du XIVe s.). -Richard Salomon. Notes de voyage, 1908-1909 (documents du XIVe s. dont plusieurs concernant l'histoire italienne). — O. Holder-Egger. Sur un nouveau manuscrit de Widukind (second ms. des Rerum ges-

tarum saxonicarum de Widukind découvert à la bibliothèque de Münich). — B. Schmeidler. Sur la langue d'Helmold. — Jos. Hefner. Actes impériaux et royaux des archives de l'hôpital de Würzbourg (1234, 1368, 1391, 1422, 1465). — J. WERNER. Sur le « certamen animae » de Raymond de Rocosello. — F. Vigener. Sur le texte de la « Chronicon Moguntinum » (variantes). = Nº 3. Hubert Bastgen. Le capitulaire de Charlemagne sur les livres ou les prétendus « Libri Carolini » (montre à quelle occasion ils furent composés, étudie leur contenu, marque le point de vue théologique de l'auteur et l'importance des « Libri carolini » au point de vue de la politique ecclésiastique). — Paul Lehmann. Sur un évangéliaire d'Aschaffenburg (relève et commente les mentions importantes qui s'y trouvent, xe et xie s.). - B. v. Simson. Sur les diverses critiques de la Gesta Frederici I de Otto et Rahawin (de Freising). - Max Conrat. Le droit romain chez le pape Nicolas I<sup>er</sup>. — H. Wibel. Sur la chronologie des premiers abbés de Reinhardsbrunn. — Paul-Maria Baumgarten, Richard de Pofi, un neveu d'Innocent III (mentions tirées des archives du Vatican). - W. Tangl. Les notes tironiennes du ms. Vatican des « Libri carolini ». — M. Manitius. Notes historiques extraites des catalogues de bibliothèques médiévales.

35. - Archiv für die Geschichte des Sozialismus und der Arbeiterbewegung, 1910, H. I. — L. von Bortkiewicz, La théorie de la rente foncière dans Rodbertus et la notion marxiste de la rente foncière absolue (exposé de la théorie de Rodbertus; à suivre). — Emil Hammacher. Sur la valeur du « vrai » socialisme (rattache le « vrai » socialisme de Moses Hess et Karl Grün à l'idéalisme de Fichte, Schiller, Schleiermacher et à l'école romantique, en même temps qu'aux théories de Rodbertus). — Franz Menrang, A l'anbe du monvement ouvrier allemand (détermine l'action jonée dans ce sens par F.-A. Lange, J.-B. von Schweitzer, W. Liebknecht et A. Bebeh. — Georges Weill, Le mouvement socialiste en France (1893-1910) (l'alliance entre les diverses fractions de 1893 à 1899; la lutte de 1899 à 1904: l'unité; le syndicalisme). — Gustay Mayer. Lassalleana (commente divers textes de Lassalle : discours en l'honneur de Fichte en 4857; lettre sur la réunion ouvrière du 20 septembre 1863; lettre à Huber sur la monarchie de 1863). = 1914, H. 2. Karl DIEIL. L'ancien socialisme agraire et le mouvement de réforme terrienne en Amérique, en Angleterre et en Allemagne (après avoir précisé les points de vue du socialisme en matière agraire, l'auteur expose les tendances réformatrices dans divers pays : en Amérique, où tout l'effort se rattache à la propagande de Henry Guy; en Angleterre, avec la Land Tenure Association et la Land nationalisation Society; en Allemagne, où le monvement s'est intensifie, à partir de 1898, grâce à Damaschke). --Robert Michels, Le parti onvrier exclusif dans l'Italie du Nord (1882-1892) (ce nouveau groupement apparaît lors des élections de 1882 et

est dirigé contre la démocratie bourgeoise. La rupture avec les anarchistes précipite son évolution). — Max Nettlau. Ernest Cœurderoy (étudie, à l'occasion de l'édition récente de ses œuvres, la pensée de cet anarchiste français). — Edward-R. Pean. Le « Fabian Society » (étudie les origines depuis 1883 et l'évolution du célèbre groupement socialiste réformiste anglais et ses rapports avec les autres organisations ouvrières anglaises). — Gustav Mayer. Une lettre de F. Engels à J. Jacoby (commente une lettre du 22 octobre 1847).

- 36. Neues Archiv für sächs. Geschichte. T. XXIX, 1908. P. Vetter. Lutheranea (différends de Luther avec le duc Henri de Saxe (1536); nouveau formulaire d'ordination de 1538). GÖRLER. Études sur la guerre de Sept ans et ses effets en Saxe (pertes matérielles causées par la guerre; la « Commission de restauration » en 1762 et les réformes économiques : réforme financière de 1763: réformes introduites par le prince-électeur Frédéric-Christian). BUCHNER. Contribution à l'étude biographique de la famille des rois de Saxe : le duc Albert et son frère le prince-électeur Ernest. V. MANSBERG. La lutte pour la possession de la Lusace (1440-1450). T. XXX, 1909. H. VIRCK. La branche ernestine de la maison de Saxe et le duc George, 1500-1508 (luttes entre les branches ernestine et albertine).
- 37. Beiträge zur Gesch. der Niederrheins (Düsseldorfer Geschichtsverein). T. XXI, 1906-1907. Holtschmidt. La constitution du Conseil de la ville de Cologne jusqu'à la fin du moyen âge. T. XXII, 1908-1909. Cramer. Le commerce et l'industrie de Mühlheim au XVIII<sup>e</sup> s. BAUMGARTEN. La lutte du comte palatin Philippe-Guillaume avec les États de Juliers-Berg (t. 111: 1669-1672).
- 38. Jahrb. für die Gesch. des Herzogtums Oldenburg. T. XVI, 1908. REIMERS. Documents pontificaux concernant le duché d'Oldenburg. Kohl. Documents pour l'histoire de la navigation des Oldenbourgeois. Sickart. La lutte pour la possession du comté de Delmenhors (1482-1547).
- 39. Mitteilungen des Kriegsarchivs, T. VI, 1909. CZEIKE. Le siège de Vienne en oct. 1848. — VELTZÉ, Les souvenirs de campagne de l'archiduc Jean pour l'année 1809.
- **40.** Mitteilungen des Oberhessischen Gesch. Ver. für Lokalgesch. T. XV. HAUPT. Karl Follen et les « noirs » de Giessen (contributiou à l'étude des sociétés secrètes et du développement de l'ancienne « Burschenschaft » pendant les années 1815-1819).
- 41. Mitteilungen des Ver. für Gesch. von Osnabrück. T. XXXII, 1907. HOFMANN. Justus Möser (son importance dans l'historiographie allemande). B. KRUSCH. Osnabrück et la Révolution française.
  - 42. Mitteilungen der Pfalz. 1907. RIEDNER. L'officialité de

Spire au XIII<sup>e</sup> s. — BUCHNER, L'administration intérieure de l'évêché de Spire sous l'épiscopat de Mathias y Ramung (1464-1478).

- 43. Mitteilungen der Gesell, für Salzburger Landeskunde. 1907. Кöchl. La guerre des paysans dans l'archevêché de Salzbourg (1525-1526). V. Whetschko. Le siège archiépiscopal de Salzbourg an moyen âge. = 1908. Косин. Documents sur la guerre des paysans (1526). = 1909. Widmann. Il y a cent ans (extraits de notes sur Salzbourg en 1809).
- 44. Schriften des Ver. für die Gesch. Leipzigs. T. IX, 1909. MANGNER. La domination russe en 1813. MÜLLER. Les volontaires saxons en 1813-1815. Wörner. Leipzig en 1848-1849.
- 45. Baltische Studien, T. XI, 1907. Helnig, La Poméranie et la ligue de Smalkalde, Meinhold, Souvenirs des guerres de 1806, 1813-1815 (d'après des notes contemporaines). T. XII, 1908. V. Niessen, La fin des luttes politiques entre la Poméranie et le Brandebourg et les conflits économiques des années 1560-1576. T. XIII, 1909. Wehrmann, Journal du siège de Stettin en 1813.
- 46. Verhandlungen des hist. Ver. von Oberpfalz u. Regensburg. T. LX, 1908. V. Waldenbohf. Barbara Blomberg, mère de don Juan d'Autriche, et sa famille (avec documents inédits). Schöppl. Le maréchal de camp Wolf Rodolphe d'Ossa à Ratisbonne (pendant la guerre de Trente ans. 1632-1633).
- 47. Württembergische Vierteljahrshefte. T. XV, 1906. -LACHENMAIER. L'occupation de la région frontière [limes romanus] (de César à Hadrien). — Stauber, L'attitude des ordres religieux de l'évêché de Constance pendant la lutte de Louis de Bavière avec la Curie). — Ohr. La déposition du duc Eberhard II de Würtemberg. — E. Schneider. Le Würtemberg et la paix de Presbourg.  $\equiv$  T. XVI, 1907. K. RAPP. L'opinion publique en Würtemberg en 1866 (avec étude de l'évolution du sentiment allemand de 1848 à 1866). -Th. Schon. Ouvrages relatifs à l'histoire du Würtemberg en 1907. T. XVII, 1908, 1p. Ouvrages relatifs à l'histoire du Würtemberg en 1908. = T. XVIII, 1909. Khauss. Fr. Strauss en 1848. - Kuchner. Contribution à la biographie du premier comte de Würtemberg. Eberhard († 1496). — Ohr. Mélanges d'histoire würtembergeoise à la veille de la Réforme (1544-1519). — MAIER, Nouvelles données sur la généalogie de Schiller. — NESTLE, Gœtz de Berlichingen (biographie). Schon, Ouvrages relatifs à l'histoire du Würtemberg en 1908 (avec compléments pour 1905-1907). = T. XIX, 1910. Kolb. La noblesse du Kraichgan sous le gouvernement du prince électeur Philippe de Palatinat.
- 48. Zeitschrift des Aachener Geschichtsvereins. T. XXIX. BUCHKREMER. Le tombeau de Charlemagne. A. FRITZ. Le tombeau de Charlemagne, d'après les fragments d'une chronique.

- 49. Archivalische Zeitschrift. T. XIV. Albert. Les publications relatives aux archives de 1898 à 1906 (théorie et pratique, Allemagne, Autriche-Hongrie, Suisse). Baumann. Contribution à l'histoire de Munich (en particulier Munich et Henri le Lion; XII° s.).
- 50. Zeitschrift des bergischen Geschichtsvereins. T. XLII. 1909. FAHRMBACHER. La formation de l'armée palatine dans Juliers-Berg, 1609-1685. O. REDLICH. La politique ecclésiastique du duc Guillaume V (1562-1574).
- 51. Zeitschrift der Gesell. für Beförderung der Geschichtskunde von Freiburg-i.-B. P. Albert. L'entrée de Fribourg dans le grand-duché de Bade (1806). Ib. Le changement de pouvoir dans la région de Fribourg (complète l'article précédent). T. XXV, 1909. Hebeisen. Les luttes des partis politiques en Bade à la veille du soulévement du printemps de 1848.
- **52.** Zeitschrift des Harzvereins. T. XL, 1907. P. Höfer. La domination franque dans la région du Harz tétude politique et économique).
- 53. Zeitschrift des hist. Vereins für Niedersachsen, 1909. Schäfer. La Basse-Saxe et la mer. Wandelsloh. Le gouvernement du duc Albert de Saxe et Lunebourg (1371-1385). Brandi. Questions essentielles de la géographie historique et plan d'un atlas historique [de la Basse-Saxe].
- 54. Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins. T. XXI et XXII, 1906-1907. - Frankenhauser, Kaiser et Taichmann. Bibliographie de l'histoire badoise et de l'histoire d'Alsace pour 1905 et 1906. = T. XXIII, 1908. V. REITZENSTEIN. La campagne de l'année 1622 sur le Rhin supérieur. — Baier. Bibliographie badoise pour 1907. — Bloch, L'origine de l'évêque Werner I et de Strasbourg et les sources de l'histoire des Habsbourg. — TAICHMANN, Bibliographie de l'histoire d'Alsace pour 1907. = T. XXIV, 1909. BUCHNER, L'évêque Mathieu Ramung de Spire et ses rapports avec la ville impériale de Spire, avec le prince électeur Frédéric I'r du Palatinat et avec l'empereur Frédéric III. - Obser. La propagande révolutionnaire dans la région du Rhin supérieur en 1798. — BURCKHARDT-BUDERMANN. La colonie rauracienne. - BAIER et TAICHMANN. Bibliographies badoise et alsacienne pour 1908. — Baier. Le synode diocésain de Constance en 1567. = T. XXV, 1910. MAURER. Le séjour de l'empereur Valentinien sur le Rhin pendant l'été de 1369. - Wentzke. Les falsifications des chroniques et des documents du cloître d'Ebersheim. - WINDELBAND. Comment Bade est sorti de la Confédération du Rhin en 1813. — Zimmermann, Lettres de la duchesse Élisabeth Charlotte d'Orléans à Chr. Auguste et Anna Juliane de Haxthausen. - Baier. Bibliographie badoise pour 1909.
  - Abhandlungen der Königl. Gesellsch. der Wissensch. Rev. Histor. CVIII. 1er FASC.

zu Gættingen. T. IX, 1907. — LÜDERS. Le jen de dés dans l'Inde ancienne. — LEHMANN-HAUPT. Matériaux pour l'histoire ancienne de l'Arménie et de la Mésopotamie avec, en appendice, les inscriptions arabes d'Arménie et de Dijarbekir de M. v. Berchem (résultats scientifiques de l'expédition envoyée en Arménie en 1898-1899). — T. X, 1908. SCHNEIDER. Les « poliorcètes » grecs (l'art d'assiéger les villes; suite au t. XI). — Kolhe. Les Archontes de l'Attique de 293-292 à 231-230 av. J.-C. (combat les théories de Fergusson et de Kirchner). — T. XI, 1908-1909. FREUSDORFF. Notes sur Schlözer.

56. — Zeitschrift des deutschen Vereins für die Gesch. Mährens und Schlesiens. T. XI, 1907. — Eisler. Histoire de Bruno de Schauenbourg (suite; son gouvernement en Styrie; documents inédits). = T. XII, 1908. O. Redlich. La nouvelle méthode historique et l'histoire locale. — Altrichter. Histoire de la colonisation d'Iglau [Moravie]. — N. Frank. L'institution des juges, des princes et des comtes. — Schier. Les combats de Gundersdorf et de Kornstadt, les 28 et 30 juin 1758. — Kettner. L'élection du prince Ferdinand de Pologne à l'épiscopat de Breslau. = T. XIII, 1909. Schier. L'investissement de Brünn par les Prussiens et les Saxons en 1742. — Altrichter. Iglau en 1848. = T. XIV, 1910. Herz. Recherches sur la statistique de la population et des nationalités en Moravie et en Silésie.

## AUTRICHE.

57. - Mitteilungen des Instituts für österreichische Geschichtsforschung. T. XXXI, 1910, no 2. — E. Eckstein. Le droit régalien sur la découverte des trésors et son développement dans les différents droits allemands (le droit régalien sur les trésors et objets découverts apparaît dans le droit saxon au milieu du XIIº s. en même temps, semble-t-il, que le droit régalien sur les mines; peu à peu, dans les siècles suivants, le droit romain l'emporte et le XIX° s. marque la victoire de l'idée romaine et la disparition du droit régalien). — G. Cano. Contribution à l'histoire du droit seigneurial et du droit d'avouerie d'après les archives de Saint-Gall (développement de l'avouerie dans les grands domaines et particulièrement dans les domaines ecclésiastiques; nécessité d'une étude minutieuse des documents locaux pour la compréhension du droit d'avouerie). -V. Novotný, Contribution à l'histoire de Přemysl Otakar II [Ottokar II le Victorieux] (étude des sources relatives à la guerre contre la Bavière, 1266-1268, et aux affaires de la noblesse de Styrie). — H. Kaiser. Un rapport envoyé d'Aviguon à la fin de l'automne 1398 tce rapport, conservé aux archives de Strasbourg et publié ici in extenso, a trait aux relations du roi de France et de Benoît XIII bloqué dans Avignon). = Nº 3. J. Lahusen. Le privilège du pont de Wels (conclut à la fausseté du pretendu privilége pontifical de 1135).

- Jean Lulvès. L'origine de la pretendue « professio fidei » du pape Boniface VIII (fabriquée pour Grégoire XII vers 1407). — F. SCHILL-MANN. Le livre d'un notaire du Tyrol au XIVe s. (publication critique). — G. Sommerfeldt. L'attitude de J. Falkenberg au sujet de la question pontificale avant le concile de Pise, 1408 (publie un traité inédit de Falkenberg sur la renonciation du pape). - H.-U. KANTORO-WICZ, Frédéric II et les envoyés de la ligne lombarde (1235). — Karl FAJKMAJER, Les différends entre les marchands bohémiens et viennois à la fin du xive s. (publie un acte non daté). — Fr. BLIEMETZRIEDER. Une ancienne rédaction du provincial de l'église romaine (étudie un ms. de la bibliothèque de Rouen). = C.-rendus : A. Fischel. Études sur l'histoire du royaume d'Autriche (étudie successivement les rapports de la Moravie avec l'empire allemand et la Bohême au moyen âge; Schierndorff, un promoteur du libéralisme sous Joseph II et Charles VI, enfin le style de palais en Bohême et Moravie). - La chronique de Metz de Jacques d'Esch, publ. par G. Wolfram (concerne les empereurs et les rois de la maison de Luxembourg). -A. Weiss. Court exposé de la soi-disant réforme et contre-réforme en Styrie (critique très vive de l'ouvrage par J. Loserth). — Charmatz. Histoire intérieure de l'Autriche de 1849 à 1907. — Inventaire des archives générales du ministère de l'Intérieur (documents depuis le XIIIe s.). — Publications relatives à l'histoire de la haute et basse Autriche en 1905-1908. — Revue de l'histoire de l'art. = Nº 4. Fr. Lenz. Pour l'histoire de la contrainte germanique par le servage des débiteurs insolvables (ch. VIII du « Capitulare additum » de 803). - H. Kalbfuss. L'origine de la « Narratio de electione Lotharii » (c'est une relation contemporaine rédigée sans doute dans le couvent de Göttweig). - Fr. Kern. Études sur l'histoire des xiiie et xive s. (étudie la cession de la rive gauche de la Meuse à la France, par Albert Ier). — E. Guglia. Pour l'histoire du second concile de Pise (1511-1512) (avec document publié). — C. TROTTER. Sur l'origine de Frédéric, souche prétendue des comtes corinthiens d'Ortenbourg. — L. Steinberger. Sur la question des synodes de Mayence des XIIe et XIIIe s. = C.-rendus : Fr. Hardegen. La politique impériale du roi Henri II d'Angleterre. — Hoppe. L'archevèque Wichmann de Magdebourg. — Kisky. Le chapitre des électeurs ecclésiastiques aux XIVe et XVe s. - Erwin Hanslik. Biala. Une ville allemande en Galicie (étude géographique très neuve où l'auteur étudie le problème du développement des villes). — Revue de l'histoire de l'art : A. Haupt. L'architecture germanique depuis la migration des peuples jusqu'à Charlemagne (mauvais). = T. XXXII, 1911, uo 1. H. Hirsch. Les faux de l'abbé Bernardin Buchinger en faveur des couvents cisterciens de Lützel et Pairis (très importante étude de diplomatique suivie de documents). — Philippi. Les corps de métiers à Cologne (étudie leur caractère, leur composition, leurs attributions). — II. VON VOL-TELINI, La clause « non autrement » de la paix de Presbourg (1805)

(étude d'histoire diplomatique; explique comment on a donné à cette formule du traité une importance qu'elle n'avait pas originairement). - O. Redlich. Les plus anciens renseignements concernant les registres municipaux de Prague. - V. Samanek. Sur le conseil des ministres dans l'empire allemand à la fin du moyen âge. = C.-rendus : Les diplômes originaux des Mérovingiens. Fac-similés phototypiques avec notices et transcriptions publiés par Lauer, Samaran, préface par M. Prou (c.-rendu très détaillé et important). — Le cartulaire de Salzbourg, éd. par l'abbé W. Hauthaler. — Th. Bitterauf. Les traditions du grand chapitre de Freysing. — A. Hofmeister. La Sainte-Lance insigne impériale. — Sagmüller. L'élection épiscopale dans Gratien. — H. Wopfner. La situation du Tyrol à la fin du moyen âge. — Acta Tirolensia, 3 vol. (sources de l'histoire de la guerre des paysans dans le Tyrol allemand, 1525. Ed. par H. Wopfner). - Revue de l'histoire de l'art : Rubbrecht. L'origine du type familial de la maison de Habsbourg. = Nº 2. Max Buchner. De l'origine et du poète du « Kurfürstenspruch » (connu sous le nom de Reinmar de Zweter). - J. Lampel. Études sur l'histoire de l'empire sous Conrad III (XIIe s.). - H. ANKWICZ. Jean Cuspinian et la Chronique de Matthias de Neuenbourg. — H. RITTER VON SRBIK. La fabrique impériale de glaces de Neuhaus (1701-1725). — O. SMITAL. Les traditions du couvent de Weltenbourg remontant au xe s. (documents de cette époque). — I. Rothenberg. Contributions à l'histoire de la querelle de Baumkircher (sa querelle avec Frédéric III, 1469-1471). = C.-rendus : Traube. Leçons et dissertations (éditées par Fr. Boll après la mort de Traube, elles concernent la paléographie, la diplomatique et la philologie latine du moyen âge). - Sceaux rhénans (sceaux de l'archevêque de Cologne de 948 à 1795 et de l'archevêque de Trèves de 956 à 1795 avec héliogravures et texte, édités par W. Ewald). — G. Wolf. Histoire de l'Allemagne au temps de la contre-réforme. — Inventaire des archives du grand-duché de Bade. — Les manuscrits allemands des bibliothèques publiques de l'Université de Bâle.

## Grande-Bretagne.

58. — The Athenæum. 1911, 25 mars. — Mrs. Stirling. Annals of a Yorkshire House, from the papers of Macaroni and his kindred (curioux documents sur la famille Spencer-Stanhope, en particulier sur l'avocat et jurisconsulte John Stanhope de Horsforth et sur son neveu Walter, le « Macaroni » et homme politique de la fin du xviiis.). — S. Baring Gould. Cliff castles and cave dwellings in Europe (l'auteur connaît surtout bien la France centrale; pour le reste, il est souvent mal informé). — ler avr. Nevill. The London clubs, their history and treasures (amusant). — 8 avr. A history of Wales from the earliest times to the Edwardian conquest (remarquable; l'auteur connaît à fond les sources et les utilise de la manière la plus scienti-

figue). — Grundy. Thucydides and the history of his age (excellent pour le fond, mais mal écrit). — Robertson. England under the Hanoverians (excellent résumé, rédigé peut-être avec trop de précipitation). - Frazer. The golden bough; I'e partie: The magic art and the evolution of kings (3e édition très remaniée et augmentée de cette œuvre si pleine de choses et d'idées). — Macdonald. The roman wall in Scotland (étude très distinguée d'archéologie). = 15 avr. Rose. William Pitt and national revival (biographie étudiée d'après les sources, parfois inédites, fortement pensée, attachante). — Pelham. Essays trecueil de seize mémoires sur l'histoire romaine, œuvre d'un savant qui a relativement peu produit, mais qui jouissait en Angleterre d'une illustration comparable à celle de Mommsen). - Magrath. The obituary book of Queen's College, Oxford. — James, Descriptive catalogue of the mss. in the library of Corpus Christi College, Cambridge (3e partie). = 22 avr. Maxwell. The making of Scotland (bon; grand effort d'impartialité; la vérité résolument mise à la place de la légende). = 29 avr. Pollard. Records of the English Bible, 1525-1611 (recueil de grande valeur). — C. Philippson. The international law and custom of ancient Greece and Rom (remarquable). - Sheat. The placenames of Berkshire (dictionnaire étymologique des noms de lieu). -Stenton. The place-names of Berkshire (essai sur les conclusions que l'on peut tirer pour l'histoire de ces noms de lieu). — Longstaff, Notes on Wiltshire names. I: Place-names (montre bien comment se sont combinés les éléments celtique, romain, saxon et scandinave pour produire l'Angleterre moderne). = 13 mai. Elliot. The life of George Joachim Goschen, first viscount Goschen, 1831-1907 (bonne biographie qui est, parfois, il est vrai, novée dans l'histoire générale; l'auteur connaît d'ailleurs celle-ci de première main). = 20 mai. Murray. Revolutionary Ireland and its settlement (histoire du soulèvement de l'Irlande en faveur de Jacques II; répression pénale qui suivit son échec et qui d'ailleurs échoua, elle aussi. Beaucoup de recherches, mais qui se voient trop; exposé généralement long et dilfus; néanmoins solide contribution à l'histoire de l'Irlande). — Fr. Hamel. Théroigne de Mirecourt (fort intéressant). = 27 mai. Ch. Hare. Isabella of Milan, princess d'Aragona and wife of duke Gian Galeazzo Sforza (roman historique). — Fielding. The records of Rochester (histoire du diocèse de Rochester d'après les registres épiscopaux). — Lart. The parochial registers of Saint-Germain-en-Laye: Jacobite extracts of births, marriages and deaths (t. I, 1689-1702). = 3 juin. E. Chase. The beginnings of the americain Revolution, based on contemporary documents (excellente compilation). = 10 juin. Mullinger. The University of Cambridge, Vol. III: From the election of Buckinghan to the chancellorship in 1626 to the decline of the platonist movement (très important). = 24 juin, Lady Elliott-Irrake. The family and heirs of sir Francis Drake (bon). — Fowler. The religious experience of the roman people from the earliest times to the age of

Augustus (excellent). = 1er juill. Fortescue. British statesmen of the great war, 1793-1814 (ce sont sept conférences professées à Oxford en 1911; exposé vigoureux, mais mal équilibré : trop de place est donnée aux affaires militaires et navales). - Holmes. The origin and development of the christian church in Gaul during the first six centuries of the christian era (savant et solide, mais mal écrit). - Lord Avebury. Marriage, totemism and religion; an answer to critics (très intéressant; on sait que Lord Avebury et Sir John Lubbock sont une seule et même personne). = 8 juill. Hardy. Six romans laws, translated with introduction and notes (ces six lois sont : Lex Acilia Repetundarum, Lex agraria, Lex Antonia de Termessibus majoribus, Lex municipii Tarentini, Lex Rubria de Gallia Cisalpina, Lex Julia municipalis (bon travail, mais qu'il faudrait rendre plus intelligible pour les étudiants auxquels, en somme, l'ouvrage s'adresse). = 15 juill. Mahaffy. The silver age of the greek world (intéressant exposé, sous une forme non scientifique, de la vie et de la pensée grecques de 150 à 100 av. J.-C.; mais a ce manuel manque une bibliographie). — Fisher. The republican tradition in Europe (contient des vues intéressantes et personnelles). - Houtsma, Arnold et Schaade. Encyclopedia of Islam, fasc. 7 et 8 (à noter l'important article sur l'Arabie, qui ne contient pas moins de 50 pages). — Une élection au Parlement dans le comté de Kent au xvie s. (long récit tiré d'un journal inédit). - Frazer. The Golden bow; 3e édit : Taboo and the perils of the soul (très important). = 22 juill. Garner et Stratton. The domestic architecture of England during the Tudor period (bon). = 28 juill. Grist. The historic Christ in the faith of to-day (sans valeur).

#### HONGRIE.

59. - Budapesti Szemle (Revue de Budapest). 1911, janv. -M. Kármán. Le développement de la civilisation hongroise jusqu'à la paix de Szatmár (1711) (jette un coup d'œil sur la civilisation du moyen âge et traite avec beaucoup de détail l'influence du protestantisme sur la vie intellectuelle hongroise. Belle synthèse des nombreux travaux sur cette époque avec des aperçus nouveaux). = C.-rendus : R. Scott. The voyage of the Discovery; Sven Hedin. Transhimalaya (analyse de ces deux ouvrages qu'on a traduits en hongrois). = Févr. Guillaume Fraknót. La vie de Michel Szilágyi (suite en mars et avril. Étude faite d'après des documents en partie inédits sur le beau-frère de Jean Hunyad. Son rôle n'avait pas été mis jusqu'ici suffisamment en évidence. C'était un guerrier ambitieux, mais animé de l'esprit national. Né vers 1412, il avait marié sa sœur Élisabeth à Jean Hunyad et guerroyait avec lui contre les Turcs; capitaine de Belgrade, il défendit longtemps cette forteresse. Ennemi des Autrichiens, il prit part au meurtre de Czilley, oncle du roi Ladislas V; lorsque celui-ci fit décapiter le fils du grand Hunyad, Szilágyi se mit à la tête du

mouvement antidynastique, mais sa sœur, craignant pour les jours de son second fils, Mathias, le calma. Après la mort de Ladislas V, Szilágyi contribua à l'élection de Mathias (Corvin) comme roi de Hongrie, devint gouverneur, mais l'énergie du jeune roi mécontenta les grands seigneurs, aussi bien que l'oncle du roi; Mathias réprima la révolte et fit enfermer Szilágyi pour dix mois. Après sa libération, il alla combattre les Turcs près de Belgrade (1460); vaincu, il fut emmené prisonnier à Constantinople, où il fut décapité avec vingt-huit autres guerriers). = Mars. Jules Andrássy. Sur la chute de François Rákóczi II (l'ancien ministre de la Coalition a publié plusieurs ouvrages historiques; l'Académie l'ayant élu membre ordinaire, il a lu ce mémoire pour prendre séance: il démontre que les causes de la chute de Rákóczi sont à chercher dans les revers subis par les armées de Louis XIV, son allié, dans la trahison de plusieurs de ses généraux et officiers. M. Andrássy tente, à la fin de son mémoire, une réhabilitation du comte Károlyi, général de Rákóczi, qui, voyant que toute résistance était devenue impossible, conclut avec la cour la paix de Szatmár (1711), avec laquelle commence la période de germanisation de la Hongrie. Cependant, le soulèvement de Rákóczi avait eu tout de même cet effet que la cour d'Autriche ne suivait plus la politique de Léopold I er envers la Hongrie. = C.-rendu : Jules Hornuánszku. Hippocrate (ouvrage de premier ordre sur la civilisation grecque au ve s. et sur le rôle des médecins et de leurs théories dans la société). Avr. G. Concha. La liberté (analyse de l'ouvrage de B. Tuka sur ce sujet historique). = Mai. C.-rendus : M. Réz. Les rapports constitutionnels entre l'Autriche et la Hongrie tétude approfondie des lois de 1848 et du Compromis de 1867; trouve que le Compromis a réalisé un progrès réel). — A. Gombos. Chroniqueurs du moyen âge (t. X et XI; éloge). = Juin. B. Földes. Jules Kantz (1829-1909, économiste distingué, longtemps professeur à l'Université de Budapest; il a donné des ouvrages qui se distinguent par l'étude historique des questions économiques et financières). = C.-rendu : S. Takáts. Christine Szalav Barkóczy (biographie de l'épouse du comte Alexandre Karolyi, général de Rákóczi, promoteur de la paix de Szatmár en 1711. Documents inédits).

## CHRONIQUE.

- France. M. Auguste Longnon (1844-1911), membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, professeur de Géographie historique de la France au Collège de France et à l'École des hautes études, est décèdé le 12 juillet dernier, des suites d'une opération chirurgicale. Nous sommes obligés de remettre à notre prochain numéro la notice nécrologique que nous consacrons à l'éminent érudit.
- Notre collaborateur, M. Molinier, est mort le 12 juillet dernier. Charles-Louis-Paul-Adrien Molinier était né à Rennes le 14 janvier 1843; il était entré à l'École normale supérieure en 1862; après avoir enseigné d'abord la grammaire, puis l'histoire dans divers lycées, il devint docteur ès lettres (1880) et se consacra désormais à l'enseignement supérieur comme professeur à la Faculté des lettres de Besançon (1883-1886), puis professeur d'histoire méridionale à la Faculté des lettres de l'Université de Toulouse; à cette dernière Faculté, il enseigna aussi pendant cinq ans l'histoire de l'art (1893-1898); mais le principal objet de ses études fut l'histoire de l'Inquisition: elle lui fournit le sujet de ses deux thèses pour le doctorat. L'Inquisition dans le midi de la France au XIIIe et au XIVe s. est une étude en latin sur l'inquisiteur Guillem Pellisson, dont il publia une chronique jusqu'alors inédite. A la suite d'une mission en Italie, il publia dans le t. XIII des Archives des missions des Études sur quelques manuscrits des bibliothèques d'Italie concernant l'Inquisition et les croyances hérétiques du XIIIe au XVII<sup>e</sup> siècle; enfin, dernièrement, il écrivait un savant mémoire sur l'Église et la société cathares, publié (t. XCV, 1907) dans la Revue historique (1907), où il a donné d'assez nombreux comptes-rendus, longuement médités, sur les ouvrages nouveaux relatifs à l'Inquisition. Il avait préparé avec son frère Auguste un volume sur l'histoire du Languedoc, dont rien, sans donte, ne paraîtra jamais. De cruels deuils de famille et des déboires de carrière ont sans doute contribué à hàter sa fin. Ch. B.
- Le duc Louis-Charles de la Trémoîlle est décédé le 4 juillet 1911. Membre libre de l'Académie des inscriptions, où il avait succédé, en 1899, au duc de Luynes, il s'etait fait connaître des historiens par la publication de son chartrier de Thomars. Il y a puisé la matière de ses nombreux travaux, presque tous consacrés à la généalogie de son illustre famille. Des 1887, il faisait paraître un Inventaire de Fran-

çois de la Trémoïlle, des Comptes d'Anne de Laval, le Livre des comptes de Guy de la Trémoïlle et Marie de Sully; en 1888, les Archives d'un serviteur de Louis XI, documents et lettres allant de 1451 à 1481. De 1890 à 1898, il publiait dans ses Archives de nombreux documents : Jeanne de Montmorency, duchesse de la Trémoille, et sa fille la princesse de Condé (1573-1629), Une succession en Anjou au XVe siècle, et, en cinq volumes in-4°, les la Trémoille pendant cinq siècles (1343-1839). On lui doit encore une Étude sur les sculptures de Solesmes, la publication de la Correspondance de Charles VIII et de ses conseillers avec Louis II de la Trémoîlle (1488), des Souvenirs de la princesse de Tarente, et, en collaboration avec M. Henri Clouzot. les Fiefs de la vicomté de Thouars. Citons enfin parmi ses dernières publications: Une famille royaliste irlandaise et française, des Souvenirs de la Révolution, Mes parents (1901), Mon grand-père à la cour de Louis XV et à celle de Louis XVI (1904), et un recueil de lettres intitulé Madame des Ursins et la succession d'Espagne (5 vol. in-4°, 1902-1905).

R. M.

- Ancien membre du Corps législatif en 1869, député de la Seine à l'Assemblée nationale en 1871. Léon Lefébure s'était fait connaître non seulement comme philanthrope, mais encore comme écrivain et historien. On lui doit des Portraits de croyants au XIXº siècle, la Renaissance religieuse en France depuis cinquante ans, l'Allemagne nouvelle, enfin la Colonie alsacienne à Paris sous Louis XVI, la Révolution et l'Empire.
- Le Congrès archéologique de France s'est réuni cette année à Reims, le 19 juin, sous la présidence de M. Eugène Lefèvre-Pontalis, directeur de la Société française d'archéologie. Le guide du Congrès, qui s'ouvre par une notice de M. Demaison sur Reims aux époques préhistorique et romaine et par une note de M. Jadart sur l'Enceinte du moyen âge, a été rédigé par MM. Jadart, Demaison (Reims et Châlons), L. Broche (Laon) et E. Lefèvre-Pontalis. Celui-ci s'est réservé Soissons, Coucy, Longpont, la Ferté-Milon et les petites églises rurales de toute la région environnante qu'ont parcourue les congressistes. Parmi les communications lues dans les séances du soir citons, comme ayant un caractère plus ou moins historique, celle de M. L. Régnier qui a démontré que le prétendu tombeau de Gabrielle d'Estrées, conservé à Laon, est en réalité celui de Marguerite de Mandelot et celle de M. Jadart sur les dates de dédicace des églises champenoises.
- Les historiens n'ont pas à employer la thèse récente de M. A. MAZAND sur les Revendications économiques des assemblées primaires en juillet 1793 (Paris, Larose, 1911, in-80, 187 p.). Si nous la signalons ici, c'est pour stigmatiser un procédé fréquent dans les facultés de droit, consistant à démarquer des travaux originaux pour

fabriquer, en peu de temps, la thèse qui assure au délinquant le titre de docteur en droit, M. M. s'est contenté de puiser à pleines mains dans l'étude si riche de M. Riffattern parue dans le Bulletin de la Commission des documents économiques de la Révolution de 1906; il y a ajouté quelques bribes de la préface de MM. Sagnac et Caron à leurs documents sur l'Abolition du régime seigneurial, quelques textes tirés, sans le dire, de mon recueil sur le Partage des biens communaux: la conclusion même n'est pas de lui, et d'original il n'y a guère que des erreurs, des explications vagues ou fausses. L'on ne saurait trop regretter que des professeurs officiels et qualifiés aient laissé argumenter devant eux l'auteur d'une semblable contrefaçon: mais n'est-ce point que l'habitude est prise et qu'il est, dans les facultés de droit, bien difficile désormais de réagir? — G. Bn.

- M. Fr. Galarert, archiviste municipal de Toulouse, chargé d'un cours de paléographie à la Faculté, vient d'entreprendre, avec le concours de M. Clovis Lassalle, un album de paléographie et de diplomatique qui doit comprendre des fac-similés de documents relatifs à l'histoire du midi de la France et en particulier de la ville de Toulouse conservés dans les archives méridionales. L'ouvrage sera composé de 100 planches publiées par fascicules semestriels de 10 planches, de 8 fr. 50 chacun. Des documents, provenant des archives de l'Ariège, de l'Aude, du Gard, du Gers, de la Gironde, de la Lozère, des Basses et Hautes-Pyrénées, du Tarn, du Tarn-et-Garonne et de diverses collections privées doivent y figurer. Un tel recueil constituera un excellent instrument de travail, non seulement pour les paléographes, mais aussi pour les historiens. Les souscriptions seront adressées à M. Clovis Lassalle, 32, rue de l'Étoile, à Toulouse.
- Grâce à la libéralité de MM. Maurice et Pierre Cosserat, la Société des Antiquaires de Picardie est en mesure d'ajouter au programme de ses concours pour les années 1911 et 1912 un prix de géographie politique du territoire picard. Ce prix, consistant en une médaille d'or de la valeur de quatre mille francs, sera décerné à l'auteur de la meilleure étude sur la géographie politique du territoire ayant formé le gouvernement de Picardie, en y comprenant les gouvernements de Boulogne et de Calais, tel qu'il a existé avec ses variations jusqu'à la Révolution française tétude des différentes circonscriptions civiles, religieuses, administratives, militaires et féodales dont il a pu dépendre en tout ou en partie, depuis l'époque gallo-romaine jusqu'en 1789; recherche de l'origine du mot « Picard » et de ses diverses acceptions, telles que dialecte picard, nation universitaire de Picardie, etc..., et détermination des territoires auxquels elles ont pu s'appliquer).
- L'Académie des inscriptions à décerné le prix Gobert à M. Charles de la Rongière pour les tomes III et IV de son Histoire de la marine française, et le deuxième prix à M. Georges Lizerand pour son ouvrage Clément V et Philippe le Bel. A la suite du rapport

de M. Maurice Prou sur le concours des Antiquités de la France pour l'année 1911, elle a accordé les récompenses suivantes : première médaille, M. le colonel Borelli de Serres, pour les tomes II et III de ses Recherches sur les divers services publics du XIIIº au XVIIe s.; deuxième médaille, M. Paul Guérin, pour les volumes V à XI du Recueil des documents concernant le Poitou; troisième médaille, M. Marcel Aubert, pour la Monographie de la cathédrale de Senlis; quatrième médaille, M. Jean Régné, pour son livre sur Amauri II, vicomte de Narbonne. - Des mentions ont été accordées à M. Robert Latouche, pour son Histoire du comté du Maine pendant le Xe et le XIe siècle; à M. l'abbé Émile Lesne, pour ses deux ouvrages : l'Histoire de la propriété ecclésiastique en France et l'Origine des menses dans le temporel des églises et des monastères de France; à M. Claude FAURE (Étude sur l'administration et l'histoire du Comtat-Venaissin); à M. Marcellin Boudet (Cartulaire du prieuré de Saint-Flour); aux abbés Dubarrat et Dara-NATZ, pour la publication des Recherches sur la ville et sur l'église de Bayonne du chanoine René Veillet: à l'abbé J.-B. POULBRIÈRE (Dictionnaire historique et archéologique des paroisses du diocèse de Tulle); à l'abbé Auguste Petel (le Temple de Bonlieu et ses dépendances). — Le prix de La Grange a été décerné à M. Ernest Langlois pour son ouvrage intitulé les Manuscrits du Roman de la Rose. — Le prix Gabriel-Auguste Prost a été décerné à M. Ch. Almond pour ses ouvrages: Relations de la France et du Verdunois de 1270 à 1552; Nécrologes de la cathédrale de Verdun. — Une mention honorable est accordée à M. Sadoul pour sa Revue du pays lorrain.

- Le prix Berger, décerné par l'Académie des sciences morales aux ouvrages les plus méritants concernant la ville de Paris, a été partagé entre MM. Douarche (les Tribunaux civils de Paris pendant la Révolution); Marius Babroux (Essai de bibliographie critique des généralités de l'histoire de Paris): Charles Sellier (les Anciens hôtels de Paris); Louis Halphen (Étude de topographie historique de Paris sous les premiers Capétiens). MM. des Cilleuls, Léon Vallée, le marquis de Rochegude, Joseph Durieux et Félix Herbet. Le prix Drouyn de Lhuys est partagé entre M. Gaston May (le Traité de Francfort) et M. Achille Biovès (Français et Angluis en Égypte).
- A la Société des Antiquaires, M. Prinet a étudié, dans la séance du 19 juillet 1911, quatre vitraux armoriés de l'église Saint-Taurin d'Évreux; M. Bruston a commenté dans la même séance la devise latine de Michel Berauld, professeur de l'Academie de Montauban au début du XVII° siècle. Le 26 juillet, Mgr Battifol a communiqué des documents importants sur le pontifical de Guillaume Durand et M. Monceaux une inscription grecque relevée sur un camée trouvé à Carthage par le R. P. Delattre.

- Le 25 juin 1911, les amis et les élèves de Louis Courajod, réunis à Orbais, ont inauguré un médaillon de bronze, exécuté par M. Bouchard, et destiné à commémorer dans le village où s'écoula une partie de sa jeunesse le souvenir du grand historien de l'art français, auquel MM. André Michel, Héron de Villefosse et Eugène Lefèvre-Pontalis ont tour à tour rendu hommage.
- Le 15 juillet, l'anniversaire de la découverte de l'Amérique a été célébré à Saint-Dié en présence de MM. Lebrun, ministre des Colonies, et Bacon, ambassadeur des États-Unis en France. C'est à Saint-Dié que fut imprimé, le 25 avril 1507, la géographie de Bingmann et Waldseemuller, premier livre où l'on trouve le nom d'Amérique donné au Nouveau-Monde.

Amérique. — Voici une liste de quelques-uns des livres publiés en Amérique à l'occasion du centenaire de l'Indépendance :

1. Historia Constitucional de Venezuela, por J. Gil Fortoul. Berlin, 1910 (2 vol.). — H. Historia contemporanea de Venezuela, por F. González Guinán-Caracas. Venezuela (7 vol.). — III. Las ideas políticas de Bolivar, por varios autores. Bogotá-Colombia, 1910 (2 vol.). — IV. La historia en el Perú, por Riva Aguero. Lima, 1910 (1 vol.). — V. Bolivar y el General San Martin, por Carlos A. Villanceva, Paris, 1911 (1 vol.). - VI. Carlas Selectas del Libertador, Paris, 1911 (1 vol.). — VII. Historia de Thile, por Francisco Valdes Vergara. Santiago-Chile, 1910 (1 vol.). — VIII. Páginas Sud-americanas, por Hugo D. Barbagelata. Montevideo, Uruguay, 1910 (1 vol.). — IX. De la anarquia al imperialismo, por J. Ingegnieros, Buenos-Aires, Argentina, 1910 (1 vol.). — X. Monroe-Bolivar-Roosevelt, por M. de Oliveira-Lima (en portugués). Paris-Rio Janeiro, 1910 (1 vol.). — XI. Sor Juana Ines de la Cruz, por A. Nervo, México, 1910 (1 vol.). — XII. Simon Bolivar, a life of the Liberator (en anglais), by F. Lorain Petre. New-York and London, 1910 (1 vol.).

Allemagne. — En mars 1911 sont morts à Berlin le prof. De Otto Pughstein, secrétaire général de l'Institut archéologique impérial allemand, et le De Reinhard Kekule von Stradonetz, professeur d'archéologie à l'Université et directeur des musées royaux à Berlin.

 — L'Historisch-p\u00e4dagogischer Literatur-Bericht de l'ann\u00e9e 4909 vient de para\u00e4tre, Berlin, Weidmannsche Buchhandlung, 1911, 384 p. in-80.

Belgique. — Le tome IV de l'Histoire de Belgique, de H. PIBENNE (Bruxelles, Lamertin, 495 p.), vient de sortir de presse. L'éminent historien y expose la révolution politique et religieuse des Pays-Bas au xvi siècle, le règne d'Albert et d'Isabelle et le régime espaguol jusqu'a la paix de Munster. La Revue historique consacrera un article spécial à cet important travail.

- M. II. de Jongh, professeur à l'Université catholique, a fait paraître récemment l'Ancienne Faculté de théologie de Lourain au premier siècle de son existence (1432-1540). Ses débuts, son organisation, son enseignement, sa lutte contre Érasme et Luther (Louvain, P. Smeesters; Paris, R. Roger et F. Chernoviz, 268; 89; XLVII p.). Cette étude considérable est fondée en grande partie sur des documents inédits. Il en sera rendu compte dans le Bulletin belge de 1911.
- La ville de Liège vient de créer un prix quinquennal de 5,000 fr. qui sera décerné à l'auteur du meilleur ouvrage, écrit en français, à partir de 1911, sur un point important des institutions politiques, économiques et sociales de la principauté et sur leurs rapports avec le développement moral et matériel de la population. De plus, un prix de 3,000 fr. sera attribué à l'auteur du meilleur manuel, écrit en français, en vue de l'enseignement de l'histoire de la principauté dans les établissements d'enseignement secondaire.

Suisse. — Les lettres françaises ont fait en Suisse, en ces deux derniers mois, deux pertes sensibles: M. Philippe Monnier et M. Gasepard Vallette. Nous rappellerons en novembre ce qu'ils furent comme historiens.

## NOUVELLES PUBLICATIONS FRANÇAISES

RELATIVES A L'HISTOIRE DE FRANCE.

(Sauf indications contraires, les volumes sont in-8° et édités a Paris.)

INVENTAIRES ET DOCUMENTS. - F. Allemand. Dictionnaire biographique des Hautes-Alpes. Impr. et libr. alpines, v1-481 p. - Archives anciennes de la ville de Saint-Quentin, publ. par Em. Lemaire. T. II: 1328-1400. Saint-Quentin, 9, rue Villebois-Mareuil, in-4°. CLXXI-457 p. avec plan. - J. Berthelé. Archives campanaires de Picardie. Abbeville, impr. Paillart, 489 p. avec pl. — Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale. Auteurs, T. XLIII: Duchène-Du Martray. Impr. nationale, 1910 (24 mai). - P. Dorveaux. Droits de courtage établis à Paris au xve siècle sur quelques marchandises d'épicerie. Document inédit, tf. Champion, 18 p. - Enquêtes sur la Révolution en Côte-d'Or. Fasc. 1 et 2. Dijon, Nourry, 48 p. - Fouquier-Tinville. Réquisitoires de Fouquier-Tinville, publ. par Hector Fleischmann. E. Fasquelle, in-18 jésus, xxx-342 p. 3 fr. 50. — D. Jordell. Catalogue général de la librairie française, t. XXI (période de 1906 à 1909), 2º fasc., p. 213 à 616. - L'épicier du mystère de la Passion, publ. par A. Jubinal. 11. Champion, 12 p. - M. Jusselin. Statistique archéologique d'Eure-et-Loir. Chartres. Durand, 99 p. - P. Laporte. Contumes d'Endoufielle [vmº s.). Auch, L. Cocharaux, 21 p. - Launay, Les remarques de M. Launay, vicaire a Loué (Sarthe), 1768-1770, publ. par Intien l'Hermitte, archiviste de la Sarthe. Le Mans, Drouin, p. 65 à 95. — G. Lavalley. Catalogue des ouvrages normands de la bibliothèque municipale de Caen. II : la Normandie divisée en départements. Caen, L. Jouan, 630 p. — L. Vallée. Liste des publications périodiques qui se trouvent à la section des cartes et plans de la Bibliothèque nationale, nouv. éd. Klincksieck, 19 p.

HISTOIRE GÉNÉRALE. — Boismoreau. Contumes médicales et superstitions populaires du bocage vendéen. H. Champion, x11-155 p. — R. Bona. Essai sur le problème mercantiliste en Espagne au xvn° s. Bordeaux, Cadoret, 211 p. — Boulay de la Meurthe. Les prisonniers du roi à Loches sous Louis XIV. Tours, Allard, 119 p. - J. Boulenger, Le grand siècle, Hachette, 428 p. - Boutillier du Retail. Bapteresse et ses environs. Larose et L. Tenin, in-16, 52 p. - J. Brossel. François Giroust, maître de musique de la cathédrale Sainte-Croix d'Orléans, surintendant de la musique du roi Louis XVI (1737-1799). Blois, impr. C. Migault. 29 p. - Ch. Brun. Le régionalisme. Bloud, in-16, 293 p. - L' de Curdenal. Recrutement de l'armée en Périgord pendant la période révolutionnaire (1769-1800). Périgueux, impr. Joucla, 1v-531 p. — Custex. Les idées militaires de la marine du xviiie siècle. L. Fournier, 371 p. et fig. - E. Cazalas. De Stralsund à Lunebourg, épisode de la campagne de 1813. E. Fournier, 68 p. - J. Churruau. Souvenirs d'un vieux (la Terreur; l'Empire; la Restauration; 1780-1815), 3° éd. P. Téqui, in-16, 478 p. -R. Couzard. Sainte-Hélène d'après l'histoire et la tradition. Bloud, in-16, 1x-241 p. - Vice-amiral de Curerville. La marine française. Rivière, 74 p. - C. Enlart. Le musée de sculpture comparée du Trocadéro. H. Laurens, 172 p. — J. de la Faye. Amitiés de reine. 5º éd. Émile Paul, xn-555 p. — Abbé Féret, tlistoire diplomatique. La France et le Saint-Siège sous le premier Empire, la Restauration et la monarchie de Juillet. T. II: la Restauration et le Saint-Siège. A. Savaète, 526 p. - Gaguol. Le jansénisme convulsionnaire et l'affaire de la Planchette. Valence, impr. J. Céas et fils; Paris, 15, rue Cassette, 142 p. et grav. — E. Garet. Histoire du Béarn en deux conférences depuis les origines jusqu'à 1789. Pau, Empéranger, vm-368 p. — G. Gautherot. L'Assemblée constituante. Le philosophisme révolutionnaire en action. G. Beauchesne, xv-541 p. — E. Gebhart. Souvenirs d'un vieil Athénien. Bloud, in-16, x-300 p. - t.es jardins de l'histoire, 5° éd. Bloud, in-16, vi-393 p. — Goblet d'Alviella. Croyances, rites, institutions. Geuthner, 3 vol. in-8°, avec fig. T. I. xx-387 p.; t. 11, 416 p.; t. 111, 395 p. — E. Griselle. Fénelon, Études historiques, Hachette, in-16, 381 p. - H. Grolous, La compagnie française des Indes orientales de 1664 (thèse). A. Rousseau, vm-159 p. - L. Hateau. La France sous les radicaux. Châteaudun, impr. de la Société typographique, 31 p. -- L. Hennet. Études d'histoire militaire du xvm<sup>\*</sup> siècle. L'Etat-major. Chapelot, vm-300 p. - 1. de Kergolay. Les Halles de Paris. Essai d'une monographie économique et sociale. A. Rousseau, in-16, vm-144 p. M. Kovatewsky. La France économique et sociale à la veille de la Révolution; t. 11 : les villes, Giard et Briere, 321 p. — C. Lannes. Le maréchal Lannes, duc de Montebello, Tours, A. Mame, 239 p. avec grav. et portr. -D. Laumonier, Anne-Marie la Providence. Episode des guerres du premier Empire, Tours, Mame, in-16, 411 p. - E. Levasseur. Histoire du commerce de la France. 1<sup>rd</sup> partie : Avant 1789. A. Rousseau, xxxiii-612 p. — Longuemare. Bossuet et la Sociéte française sons le règne de Louis XIV. Bloud, in-16, 288 p. - P. Louis, Histoire du mouvement syndical en France, 1789-1910. 2° éd. Alcan. in-16, vni-289 p. — C. Malherbe. Auber, biographie critique, II. Laurens, 128 p. - Marcaull. Essai historique sur Messire Joseph Sain (XVII" S.). Tours, impr. J. Allard, 1911, 97 p. - A. Meyrac, Louis XIV.

Sa cour, ses maîtresses. A. Michel (S. M.), petit in-8°, 442 p. - H. Monin. Histoire du siège et de l'occupation de Saint-Denis par les Allemands en 1870-71. Saint-Denis, impr. H. Bouillant, gr. in-8°, v1-377 p. - H. Monin. François-Désiré Bancel (1822-1871), d'après ses lettres inédites. E. Cornély, 152 p. -Mis de Moussac. Un prètre d'autrefois (1753-1827). Perrin, vin-579 p. — A. de Mun. Ma vocation sociale. Souvenirs de la fondation de l'œuvre des cercles catholiques d'ouvriers (1871-1875). P. Lethielleux, in-16, 254 p. - H. Nocq. Les Duvivier. Essai d'un catalogue de leurs œuvres, précédé d'une notice biographique et bibliographique. Illustré de fig. et 17 pl. hors texte. 117, boulevard Saint-Germain, gr. in-8°, 324 p. — J. Pannier. L'église réformée de Paris sous Henri IV. H. Champion, 667 p. - H. Person. Des lettres missives. Propriété. Inviolabilité. Preuves (thèse). A. Rousseau, 492 p. — E. Pfeiffer. La Société fabienne et le mouvement socialiste anglais contemporain. Giard et Brière, 172 p. — Comte de Pimodan. Le comte F.-C. de Mercy-Argenteau, ambassadeur impérial à Paris sous Louis XV et sous Louis XVI. Plon-Nourrit et Cie, 1v-484 p., avec 1 portr. — L. Pinvert. Un post-scriptum sur Mérimée. H. Leclerc, 91 p. et portr. — Id. La condamnation de Ronsard au xviie s. H. Leclerc, 28 p. - Id. Sur l'opinion que le xvn° s. a eue du xv1°. H. Leclerc, 24 p. - H. Pouyanne. Les prérogatives financières du pouvoir législatif sous la Restauration. A. Rousseau, 137 p. - L. Radiguet. L'acte additionnel aux constitutions de l'empire du 22 avril 1815. Caen, Domin, 536 p. — J. et F. Régamey. L'Alsace au lendemain de la conquête, 1870-1874. Jouve, in-18, vn-396 p. — J. de Saint-Léger, Était-ce Louis XVII évadé du Temple? Documents inédits tirés des archives de la police et des greffes judiciaires. Perrin, viii-253 p. - P. de la Serve. Mably et les Physiocrates. Soc. française d'impr. et de libr., vi-163 p. — A. Sorel. L'Europe et la Révolution française. Table alphabétique. 144 p. — C. Stryenski. Mesdames de France, tilles de Louis XV. Documents inédits. Émile-Paul, X-454 p. - II. de Terrebasse. Antoine de Pluvinel, Dauphinois, 1552-1620. Lyon, L. Brun, 119 p., avec grav. — L. Thuasne. Villon et Rabelais. Notes et commentaires. Fischbacher, vi-469 p.

HISTOIRE LOCALE. — A. Alouin. Histoire du séminaire de Cambrai. Cambrai, H. Lefebvre, 354 p. — E. Belle. La réforme à Dijon (1530-1570). Dijon, Marchal, LV-248 p. — D. Benoit. Les origines de la réforme à Montauban. Caliors, impr. A. Coueslant, in-16, 352 p. — A. Boinet. La cathédrale de Bourges, grav. H. Laurens, vn-145 p. — M. Boule. La Haute-Loire et le Haut-Vivarais. Guide du touriste, du naturaliste et de l'archéologue. Masson, in-16, vm-367 p. -J. Bozonet. Des contrats de cheptel de la Bresse, A. Rousseau, 312 p. -Chalon-sur-Saône historique, monumental, géographique, industriel et commercial et ses environs. Chalon-sur-Saone, impr. E. Bertrand, 76 p., avec grav., carles et plan. — A. de Courson. L'insurrection de 1832 en Bretagne et dans le Bas-Maine. Émile-Paul, 424 p. -- M. Damien. L'industrie de la verrerie dans le nord de la France (vitres et bouteilles) (thèse). Lille, E. Dufrénoy, 1911, 192 p. — G. Denis. Essai de monographie du collège de Saint-Amand (Nord). Saint-Amand-les-Saux, Gouy-Druon, 74 p. - E. Duciau. Les épisodes historiques de la Révolution française à Lourdes (1789-1797). Tarbes, J. Lesbordes, vm-269 p., avec grav. — L. Grimault. Histoire des arènes de Douéla-Fontaine. Une représentation en 1607. Avec 2 vues et 1 plan levé en 1630. Plon-Nourrit, 15 p. — A. Grosse-Duperon. L'église de Saint-Martin de Mayenne. Mayenne, impr. Poirier, 251 p., avec grav. et fac-similé. — J. Guédel. L'architecture romane en Dombes. Bourg, 18, rue Lalande, 79 p. et grav. -G. Houdard. Les châteaux royaux de Saint-Germain-en-Laye, 1124-1789. T. II.

Saint-Germain-en-Laye, impr. M. Mirvault, 1910-1911, in-4°, 160 p., avec fig. G. Humbert. Institutions municipales et administratives de la ville de Reims sous l'ancien régime (thèse). A. Rousseau, 206 p. — P. Jacquemard. Les langues lorraines (thèse). A. Rousseau, vii-137 p. - H. de Jourencel. L'assemblée de la noblesse du bailliage de Forez en 1789. Mâcon, Protat, x-651 p., avec armoiries. — G. Lafleur. Une vieille famille du Maine du xv° s. à nos jours. Mamers, impr. Flenry, 32 p. — Lamballe, Pays de Lamballe au xme s. Ses châtellenies. II, II.-J.-L. Saint-Brieuc, R. Prudhomme, 43 p. -J. Laran. La cathédrale d'Albi. H. Laurens, 116 p. — H. Legras. Le bourgage de Caen. Tenure à cens et tenure à rente (x1°-xv° s.). A. Rousseau, 531 p. et pl. - E. Leleu. L'assistance publique à Lille depuis le xi° s. Lille, Wilmot-Courtecnisse, 32 p. — A. de Mahuet. Biographie de la cour souveraine de Lorraine et Barrois et du parlement de Nancy (1641-1790), Nancy, impr. A. Crépin-Leblond, gr. in-8°, xx-321 p. — II, Marcel. Eugène Devéria et ses peintures de N.-D. des Doms à Avignon, Avignon, F. Seguin, 40 p. - P. Maufroid. Essai sur l'échevinage de Lille (thèse). A. Davy, 239 p. — J.-J. Moret. Missionnaires et prédicateurs du Bourbonnais depuis le xvn° s. Moulins, Crépin-Leblond, in-16, 404 p. — A. Prévost. Les luttes religieuses en Champagne au xvı° s. Reims, L. Michaud, xvı-348 p. — H. Quilgars. Géographie historique du pays de Guérande du viº au xº s. Saint-Brieuc, R. Prudhomme, 59 p. -P. Rochex, L'hôtel de ville de Lyon, Lyon, A. Rey, in-16, xvi-74 p., avec grav. et pl. - J. Sahuc, Dictionnaire topographique et historique de l'arr, de Saint-Pons. Montpellier, impr. générale du Midi, 194 p. et carte. — Sartor. La cathédrale de Reims. Nouvelles remarques sur le groupe de la Visitation. Reims, L. Michaud, gr. in-8°. 20 fr. — C.-E. Seeger. Essai sur les grands bailliages établis en 1788 en Normandie. Caen, Domin, vii-322 p.

## ERRATUM DE LA DERNIERE LIVRAISON.

M. Hauser, dans la Revne historique de juillet 1911, p. 423, a remarqué que M. Collins n'avait pas connu « les lettres de J.-J. Rousseau à Davenport, découvertes par M. Dufour... au British Museum ». Il y a la une légère inexactitude. Ces lettres n'ont pas été découvertes par M. Dufour. Il en a eu connaissance par la Société J.-J. Rousseau qui en avait en 1905 acheté une copie faite par un librairie parisien et qui a chargé un jeune homme, M. Courtois, de collationner ces lettres sur les originaux et d'en faire le sujet d'un travail imprimé en 1910 au t. VI des Annales J.-J. Rousseau, en même temps que M. Dufour publiait a part quelques-unes de ces lettres d'après les originaux (voy, la note insérée a la fin de ce travail).

L'un des propriétaires-gérants, G. Monor.

# LA CRISE GALLICANE DE 1531

A l'avènement de Henri II, le principe était depuis longtemps admis, dans les conseils du roi, que le pape agit plus souvent comme souverain temporel que comme chef religieux. Une longue expérience avait enseigné au gouvernement royal la défiance vis-à-vis de cette souveraineté romaine, dont le trône, souvent vacant, était l'objet d'intrigues incessantes qui amenaient au pouvoir des chefs inattendus et divers, d'autant que la diplomatie pontificale se montrait aussi fuyante que celle du Turc.

La question italienne, dans laquelle, depuis cinquante ans, la France dépensait forces et argent, accentuait le caractère politique des rapports entre le roi et la papauté. Celle-ci représentait, au regard de la diplomatie royale, une puissance à qui l'on peut s'allier, à qui l'on peut faire la guerre, qui a des soldats, des subsides et aussi des censures.

En des circonstances si nouvelles, l'ancien gallicanisme, que les juristes du xvi<sup>e</sup> siècle formulent souvent<sup>1</sup>, devait se mèler de façon intime à la politique profane et suivre particulièrement les accidents de la question italienne.

Henri II, prince débonnaire et routinier, allait provoquer avec le pape Jules III un conflit digne des illustres mémoires de Philippe le Bel et de Boniface VIII : conflit où se montre la répercussion directe du temporel sur le spirituel, de la question de Parme sur la question du concile général.

Pour marquer le caractère de ce conflit et des négociations qui l'entourèrent, il importe d'abord de noter que le roi était un homme fort religieux, d'une religion simple, rigide et orthodoxe; il ne subit jamais, comme son père, l'influence de la Réforme et

<sup>1.</sup> Voir, entre autres, les propositions très nettes soutenues par Et. Pasquier, les Recherches de la France, l. III, ch. xvi. — Sur la « publicistique » gallicane du xvi° siècle, voir H. Hauser, les Sources de l'histoire de France au XVI° siècle, fasc. II, p. 68-70.

il supplicia les novateurs sans merci. Ce prince qui, par piété, ne chevauchait pas le dimanche, avait déclaré à Diane de Poitiers qu'il ne régnerait qu'avec l'aide de Dieu<sup>1</sup>. Son épouse, la reine Catherine de Médicis, professait également un catholicisme très fidèle<sup>2</sup>. De plus, il convient de remarquer qu'à cette époque, le clergé français offrait la moindre part de scandales dans l'Europe occidentale. « Vostre Esglise gallicane », écrivait Jean du Bellay au roi, « est celle qui aujourd'huy est des plus grandes, plus entières et moins contaminées en ce qui touche la foy et les mœurs<sup>3</sup>. » Le conflit qui survint ne pouvait donc intéresser la doctrine.

Mais, encore que « Très Chrétien », le roi de France n'était pas l'objet de la prédilection du Saint-Siège. Celle-ci s'adressait au « Roy Catholique », alors empereur, Charles-Quint. Dans l'opposition des deux titres, il faut voir plus que des mots. Les documents du xviº siècle montrent que ces termes de chancellerie avaient un sens. L'empereur, qui entendait deux ou trois messes par jour, était le champion naturel, « l'avoué » de la papauté 4. Il combattait le Turc et les hérétiques, alliés extérieurs du roi de France. Quelque orthodoxe que fût la foi de celui-ci, elle ne donnait pas à la curie romaine les mêmes gages.

Aussi, dès le 2 avril 4547, Charles-Quint, défenseur de l'Église, croyait-il devoir avertir le pape des mauvaises dispositions du nouveau roi, ajoutant que si François I<sup>er</sup> avait tiré le Turc par les cheveux en la chrétienté, son fils l'y tirerait par les cheveux, les mains et les pieds<sup>5</sup>.

<sup>1.</sup> Alberi, Retazioni, 1ª serie, t. 11, p. 173; Dandolo, 1547.

<sup>2. «</sup> É cattolica e molto religiosa » (Alberi, *Retazioni*, 1° serie, t. II, p. 280; G. Cappello, 1554).

<sup>3.</sup> Le cardinal du Bellay au roi, 1548, 11 septembre, Rome (Ribier, Lettres et Mémoires d'Estat, t. 11, p. 164). — Sur les vices du clergé romain, on peut voir lettre du cardinal de Lorraine à M. de Selve, 1558, 17 janvier (Ribier, t. II, p. 721-722), le sonnet 103 des Regrets de Joachim du Bellay et Guingnené, Histoire littéraire d'Italie, t. VIII, p. 489.

<sup>4.</sup> Retations des ambassadeurs vénitiens sur Charles-Quint et Philippe II, publ. par Gachard. Bruxelles, 1855, in-8°, p. 20. — « Advocato della Chiesa », tel était le titre que la chancellerie de Jules III donnait à Charles-Quint.

<sup>5.</sup> G. Ribier, Lettres et Mémoires d'Estat, t. II, p. 2. — Les prélats du concile de Bologne ne tirent pas écho a ce cri d'alarme de l'empereur. A la date du

Ouelque courtoises que fussent ses relations avec le pape Paul III et la famille Farnèse, Henri II manifesta, dès le début de son règne, une politique très gallicane. Vis-à-vis du Saint-Siège, il faisait soutenir par ses agents des propositions fermes, hostiles même. La translation du concile général de Trente à Bologne était la grande question religieuse du temps. Francois Ier n'ayant pu, avant sa mort, donner son avis sur cette translation, Paul III pressait son successeur de reconnaître le concile de Bologne. Henri II, qui se rapprochait alors des Farnèse, ne souleva pas de difficultés. L'évêque d'Imola, Hieronimo Dandino, nonce en France, fit savoir à la curie que l'ambassadeur royal à Bologne serait Claude d'Urfé, qui avait déjà rempli ces fonctions à Trente; il devait être accompagné de Michel de L'Hospital, de Claude d'Espences, docteur en théologie, d'Antoine Filhol, archevêque d'Aix, et de Claude de la Guiche, évêque de Mirepoix. De plus, le roi députa au concile, pour représenter l'Église gallicane, les évêques d'Avranches, de Noyon, d'Angoulême, de Saint-Malo, de Saint-Brieuc, de Saint-Paul-Trois-Châteaux, de Séez, de Nevers et de Cavaillon, avec le général de l'ordre des Minimes 1.

Le 12 août 1547, Henri II délivrait à Claude d'Urfé des instructions qui constituent un document de grande importance. Le roi y exposait, avec une réelle vivacité, les revendications de l'Église gallicane<sup>2</sup>.

Au cas où le pape aurait demandé, par ses représentants, une moindre intervention du pouvoir royal dans les affaires de l'Église de France, l'ambassadeur devait élever contre la curie un violent réquisitoire.

D'abord, sur la question des annates, d'Urfé avait mission

10 avril 1547 : « R<sup>mi</sup> D<sup>ni</sup> S. scripserunt ad ipsum Mirapicensem... gratulantes de novo rege, in cujus pietate multum fidunt » *Goncilii Tridentini diariorum*, pars prima, éd. Séb. Merkle. Fribourg, 1901, in-1°, p. 638).

1. Concilii Tridentini diarii, t. 1. p. 638, 640, 667, 680-681. — Le cardinal S. Giorgio et l'évêque d'Imola au cardinal Farnèse, 1547 (Arch. vaticanes, Nunziature Francia, 1 A, fol. 323 v°). — Cf. Le Plat, Histoire du concile de

Trente, t. IV, p. 102-103.

2. « Mémoires et Instructions au s' d'Urfé, ambassadeur du Roi très chrétien au concile à Bologne » [12 août 1547] (Cod. vat., lat. 8193, p. 1°, fol. 302 et suiv.; copie du xvr° siècle). — Il faut rapprocher de cette instruction ce qu'écrivait M. Dandolo en 1547 (Alberi, Relazioni, 1° serie, t. 11, p. 173). — On peut voir aussi les notes réunies par F. Aubert, le Partement au XVI° siècle (Nouvelle Revue historique du droit français et étranger, 1906, p. 63 et suiv.).

d'exposer que c'était par abus et contravention directe aux décrets des conciles généraux, en particulier des conciles de Latran, de Constance et de Bâle, que le pape levait de telles rentes; et que ce seul abus suffisait pour que le souverain pontife fût privé de sa dignité et déposé comme simoniaque. Les instructions dépeignaient les effets déplorables qui résultaient du système des annates, et en premier lieu l'appauvrissement du royaume, dont tous les deniers passaient à Rome. Puis, le roi s'élevait contre l'abus des provisions par prévention, procédure contraire aux décrets du concile de Latran : cet abus multipliait les disputes et les procès en cour de Rome, « où l'on n'examine rien que la bourse », et dépouillait de leurs droits les prélats français. Les instructions demandaient qu'on revînt à la pragmatique de Bourges. L'ambassadeur devait aussi protester contre les abus que la curie commettait en Brétagne, en Proven**c**e et dans les autres pays d'obédience.

La préoccupation dominante, dans l'esprit du roi et de ses ministres, était celle de l'argent. Il s'indignait des procédés innombrables, dispenses, pluralités de bénéfices, etc., au moyen desquels la papauté attirait à Rome les deniers du royaume. Les plaintes de Henri II peuvent se classer sous trois chefs : revendication des droits des évêques français que la curie romaine privait, par abus, de la nomination aux bénéfices de leurs diocèses, pour les livrer aux créatures italiennes; opposition au développement de la juridiction ecclésiastique; enfin, vives doléances au sujet des extorsions et des pillages de la chancellerie et des tribunaux romains. Ces griefs, et particulièrement le dernier, expriment la pensée constante du roi et des légistes de son conseil en matière ecclésiastique.

D'Urfé arriva à Bologne le 9 septembre 1547 et fit son entrée au concile deux jours après, le 11 septembre 1.

Il semblait ainsi, des cette première année du règne, que Henri II, prince très informé de la tradition gallicane, à qui les innovations de la curie romaine paraissent aussi dangereuses que l'hérésie, dût s'opposer à la papauté. Mais, en réalité, les rapports entre les deux gouvernements dépendent avant tout des préoccupations de la politique profane. Paul III, « vieil et

<sup>1.</sup> Voir Concilii Tridentini diarii, 1, 1, p. 693.

renardique cerveau », comme l'appelait le cardinal du Bellay¹, tournait alors toutes ses attentions vers le roi de France et promettait l'appui des forces temporelles du Saint-Siège à la politique française en Italie. Les Guises entraînent pour la première fois Henri II dans une alliance avec les Farnèse. Ils y gagnent un chapeau de cardinal et la prépondérance au conseil dans la direction des affaires d'outre-monts². Le 20 août 1547, Paul III envoie la rose bénite à Catherine de Médicis et une chaîne de perles à Mademoiselle Diane, fille naturelle du roi³. Les Farnèse se lient à la couronne des Valois, et le mariage de Diane de France avec Horace, petit-fils du pape, doit répondre au mariage, naguère célèbré, de Marguerite d'Autriche avec Octave de Parme, qu'a ridiculisé Rabelais⁴. C'est un des tours plaisants de la politique que les filles naturelles des deux rivaux, Charles-Quint et Henri II, soient données aux deux petits-fils de Paul III.

Pour l'instant, le pontife penche du côté du roi de France. L'assassinat de Pier-Luigi Farnèse, le 10 septembre 1547, l'occupation de Plaisance par les Impériaux et les intrigues du cardinal de Guise aboutissent à l'élaboration, en octobre, d'un traité de ligue défensive.

Cependant le parti anti-italien de la cour de France se confond avec le parti gallican. Tandis que les Guises échauffent la politique ultramontaine, le connétable de Montmorency, le chancelier Olivier et L'Aubespine enseignent à leur maître l'irrespect à l'égard du pape. « Vous jugerez clairement et évidemment », écrit Montmorency en septembre 1548, « que le Pape avec ses ministres vous ont jusques icy usé de toutes dissimulations, lesquelles ils ont depuis quelque temps voulu couvrir de pur mensonge, pour en former une vraye meschanceté, puisqu'il fault que je l'appelle ainsi. » Et, quand l'aventure italienne devient plus séduisante pour le roi, le Connétable accuse de

<sup>1.</sup> Le cardinal du Bellay à Montmorency, 1548, 28 janvier, Rome (Bibl. nat., ms. fr. 5147, fol. 5, minute). — Cf. Drü-fel, Beiträge z. Reichsgesch., t. I, p. 96,

<sup>2.</sup> Le cardinal Trivulzio à Montmorency, 1547, 27 juillet (Ribier, Lettres et Mémoires d'Estat, t. H. p. 39).

<sup>3.</sup> Ribier, op. cit., t. II, p. 53. Sur les relations du roi avec Paul ttt, la bibliothèque palatine de Parme contient un recueil de lettres du cardinal Farnèse, pendant l'année 1548 (mss. Miscellanea 590, fol. 102 et suiv.).

<sup>4.</sup> Voir la correspondance du cardinal de Guise (Ribier, op. cit., t. II, p. 71-80).

nouveau les Farnèse de « dissimulation, mensonge et meschanceté » 1.

D'autre part, la résistance que l'esprit gallican du souverain et de ses conseillers opposait aux réformes ou aux prétentions ecclésiastiques offrait un motif habituel de querelles. Dès le pontificat de Paul III, le Saint-Siège tentait d'apporter quelques remèdes aux abus de l'Église. Au printemps de 1548, le Sacré-Collège adressa une lettre an roi pour le prier de mettre à exécution, dans son royaume, le décret du pape qui interdisait aux bénéficiers d'administrer plus d'une église cathédrale ou métropolitaine et ordonnait à ceux qui avaient été pourvus par le passé de se démettre, en conformité des nouvelles règles. Tandis que le parti gallican et les fastueux prélats que pensionnait Henri II s'opposaient vivement à la réforme, les simples évêques français soutenaient cette mesure. « Le cardinal Saincte-Croix », écrit Jean du Bellay, « dist en plein consistoire avoir charge très expresse des prélats françovs estants à Bologne de remonstrer à nostre Sainct-Père que ce qui faisoit en votre royaulme l'état ecclésiastique si désordonné qu'il est, y régner tant de scandales, Dieu y estre si mal servi et les pouvres âmes aller tous les jours en perdition, ce n'estoit sinon à cause de la pluralité susdite, contre laquelle le peuple de votre royaulme crie, ainsi que disent lesdits prélats<sup>2</sup>. » Henri II refusa de faire appliquer le décret pontifical dans son royaume<sup>3</sup>. Esprit routinier, il s'opposait aux réformes religieuses, qu'elles vinssent de l'Eglise romaine ou d'ailleurs. Ce conflit marque nettement le caractère du roi et les principes qui dirigeaient sa politique religieuse. L'influence de ses conseillers pouvait, seule, modifier ces dispositions naturelles. Or, pour le cas particulier de la pluralité des bénéfices, la maison de Guise était vivement intéressée à ce que le décret pontifical n'eût pas d'effet<sup>4</sup>. Les gallicans s'opposaient de même aux réformes, et Jean du Bellay, leur interprète à Rome, soutenait avec esprit la mauvaise cause où il se trouvait intéressé. L'attitude du gouvernement royal en matière reli-

<sup>1.</sup> Ribier, Lettres et Mémoires d'Estat. 1. II. p. 155 et suiv.

<sup>2.</sup> Jean du Bellay au roi, 1548, 8 juin, Rome Bibl. nal., ms. fr. 20446, fol. 85, copie). — Cf. Drüffel, Beilrüge. 1, 1, p. 116.

<sup>3.</sup> Henri II au Sacré-Collège, 4548, 40 avril, Saint-Germain-en-Laye (Arch. vatiganes, Principi, 45, fot. 1 et 3 bis, original).

L'évêque de Ceneda, nonce en France, au cardinal Farnèse, 1548, 19 nov.,
 Poissy (Arch. vaticanes, Principi, 14, fol. 100-105).

gieuse indignait Paul III. Le pape s'étonnait de ces résistances gallicanes, « retombant toujours à la fin là dessuz qu'il ne se peult persuader qu'ung prince, qui a de son commencement donné si bonne odeur de soy, voulust desnyer au Sainct Siège Apostolique les choses de justice après les luy avoir asseureez » ¹. Sur le fait des indults et des conciles nationaux, le roi soutenait franchement la tradition gallicane. Le fond de sa politique et l'activité de ses agents se manifestaient, à l'égard de l'Eglise, par « le désir inextinguible de recouvrer ung jour la Pragmatique » ².

Les tendances du roi étaient encouragées par les parlements, les « universitez et facultez, et mesmement celle de théologie qui de tout temps a, comme chascun scayt, en la teste ceste auctorité suprême des conciles et des prélatz ». Lorsque le cardinal de Lorraine fonda une université dans la ville de Reims, en 1549, Paul III lui décerna des bulles qui déclaraient, entre autres faveurs, que le roi serait absous de toutes les excommunications qu'il avait pu encourir. Cette libéralité de la cour de Rome fut refusée par le Parlement de Paris. Celui-ci ne consentit à vérifier les bulles qu'avec la mention « que nonobstant cette prétendue absolution, on ne pouvoit inférer que le Roy eust esté ou peust estre à l'advenir aucunement, ny pour quelque cause que ce fust, sujet aux excommunications et censures apostoliques, ny préjudicier aux droits, privilèges et prééminences du Roy et son royaume »<sup>3</sup>.

Jusqu'à sa mort, Paul III rencontra les mêmes résistances: le roi repoussait les empiétements de la curie sur tous les points. A vrai dire, Henri II donnait à la religion d'autres gages: « Pour continuer sa possession du nom et titre de Très-Chrétien », il faisait exécuter les hérétiques « par les carrefours » de ses bonnes villes. Contre la Réforme et contre le pape, il maintenait la foi et les prérogatives de l'Église nationale<sup>4</sup>.

<sup>1.</sup> Jean du Bellay au roi, 1549, 10 janvier, Rome (Bibl. nat., ms. fr. 20446, fol. 129). — Cf. Drüffel, *Beiträge*, t. I. p. 192.

<sup>2.</sup> Henri II au cardinal du Bellay, 1548, 27 décembre, Saint-Germain-en-Laye (Bibl. nat., ms. fr. 3291, fol. 10, original chiffré; cf. Drüffel, *Beiträge*, t. II, p. 185). — Le cardinal du Bellay à Henri II, 1549, 25 janvier, Rome (Drüffel, op. cit., t. I, p. 191 et suiv.).

<sup>3.</sup> Ét. Pasquier, Recherches de la France, l. III, ch. xviii.

<sup>4.</sup> Montmorency au cardinal du Bellay et à d'Urfé, 1549, 8 juillet. Paris (Drüffel, Beiträge, t. 1, p. 242). — Cf. Ribier, Lettres et Mémoires d'Estat, t. 1t. p. 220, 230, 243 et suiv.

Paul III, à sa mort, survenue le 10 novembre 1549, laissait deux questions en suspens, l'une spirituelle et l'autre temporelle, qui devaient bientôt se mêler et provoquer un conflit violent : d'une part, la question du concile général, qui avait été transféré de Trente à Bologne, comme nous l'avons vu, et que Charles-Quint demandait qui fût rétabli à Trente; d'autre part, la question de l'État de Parme, fief de l'Église, que détenaient les Farnèses, contre le gré de l'empereur et même contre le désir exprimé par le pape quelques mois auparavant. Dans ces circonstances, le roi se trouvait avoir lié partie étroite avec les Farnèse, qui s'étaient « du tout mis entre ses braz » 1.

Trois cardinaux français seulement, Meudon, Armagnac et Lenoncourt, résidaient à Rome quand Paul III mourut. Hippolyte d'Este, cardinal de Ferrare, protecteur des affaires de France en Italie, s'efforça de faire retarder la date des obsèques et de l'entrée en conclave. Entre temps, il écrivait aux autres cardinaux français pour les presser de se rendre à Rome?

Quarante-un cardinaux entrèrent en conclave, le 29 novembre 1549. Avant de commencer les opérations, ils arrêtèrent un certain nombre d'articles, que chacun jura d'observer s'il était élu pape. Parmi ces articles se trouvait l'obligation de mener à bien le concile général et la réforme de l'Église. Mais l'engagement le plus dangereux que prirent les papabili consistait à maintenir Octave Farnèse en la possession du duché de Parme<sup>3</sup>.

Autour de l'élection, les intrigues politiques et personnelles des cardinaux se déployèrent sans vergogne. Pour diriger et réformer l'Église, les conclavistes se souciaient peu d'élire un saint. « Aucuns ont mis en avant le cardinal de Sainte-Croix », écrivait d'Urfé au roi, « et ne s'est trouvé difficulté en luy, sinon qu'il estoit trop homme de bien pour estre pape... On dit que d'un bon moyne on peut faire un mauvais abbé, et que semblablement

<sup>1.</sup> Le cardinal Farnèse dit textuellement à d'Urfé : « Mr l'ambassadeur, il y a longtemps que de parolles je me suis déclairé serviteur du Roy, maintenant il touche à le monstrer par effect. Je vous prie, tant comme je puis, lui escripre et asseurer que je me veuly du tout mectre entre ses braz, le faisant arbitre de ma bonne ou maulyaise fortune, comme prince auquel je veuly espérer » d'Urfé au roi, Rome, 9 novembre 1549, ap. Drüffel. Beiträge, t. 1, p. 250).

<sup>2.</sup> Hipp. d'Este a François de Lorraine, 1549, 19 novembre, Rome (Mémoiresjournaux du duc de Guise, p. 12).

<sup>3.</sup> G. de Leva, l'Elezione di papa Giulio III (Rivista storica italiana, t. 1, p. 21-37).

on pourroit doubter que Sa Sainteté ne le fist changer!. » Le cardinal Reginald Pole, Anglais du parti impérial, recueillit dans les premiers scrutins le plus grand nombre de voix. Mais, vers le milieu de décembre entrèrent au conclave les cinq cardinaux français qui avaient été absents jusqu'alors, Charles de Guise, du Bellay, Vendòme, Chàtillon et Tournon, munis de « bonne somme de deniers, pour s'en aider selon l'occurence des affaires »². Les intrigues devinrent encore plus vives. Les Français, qui avaient le nombre et la richesse, se divisèrent fâcheusement, par suite des intrigues personnelles des cardinaux Farnèse, de Ferrare et de Guise.

Après deux mois de conclave, on n'avait encore obtenu aucun résultat. Enfin, le roi de France perdit patience. Il écrivit au cardinal de Guise pour lui conseiller de reporter les voix françaises, après marchandage, sur un cardinal neutre<sup>3</sup>.

Aussi, le 7 février 1550, le cardinal del Monte était élu pape. A bout d'expédients, les cardinaux français avaient voté pour lui, bien qu'auparavant Charles de Guise l'eût déclaré « léger, vicieux, indigne de la tiare »<sup>4</sup>.

Le cardinal Giovanni Ciocchi, appelé aussi le cardinal del Monte, de Monte San-Savino, petit bourg de la Toscane. patrie de ses ancêtres, était né à Rome, le 19 septembre 1487, de Vincenzo, jurisconsulte célèbre, et de Christofara Saraceni, Siennoise. Camérier du pape Jules II. archevèque de Manfredonia à l'àge de vingt-cinq ans, il s'était trouvé préfet de Rome au moment du sac de 1527. Dans cette circonstance, il avait fait preuve d'héroïsme, s'était livré comme otage à la place du pontife, avait risqué sa vie aux mains des Impériaux et eût été tué sans l'intervention du cardinal Pompeio Colonna, qui le sauva. Représentant Paul III auprès de Charles-Quint, créé cardinal-

<sup>1.</sup> D'Urfé au roi, 1549, 11 décembre, Rome (Mémoires-journaux du duc de Guise, p. 23).

<sup>2.</sup> Le roi à d'Urfé, 1549, 18 novembre. Paris (Ribier, Lettres et Mémoires d'Estat, t. II, p. 257).

<sup>3.</sup> Henri II au cardinal de Guise, 1550, 6 février (Ribier, Lettres et Mémoires d'Estat, t. II, p. 263).

<sup>4.</sup> Ribier. op. cit., t. 11, p. 268. — Cf. G. de Leva, l'Elezione di papa Giulio III (Rivista storica italiana, 1, 1, p. 37).

prêtre du titre de san Vitale in Vestina, le 22 décembre 1536, premier légat du pape au concile de Trente, en 1545, son habileté avait été remarquée. A la mort de Paul III, il cumulait les plus hautes dignités ecclésiastiques et civiles <sup>1</sup>.

Le 22 février 1550, le cardinal del Monte était couronné par le cardinal Cibo et prenaît le nom de Jules III, en souvenir du

pape Jules II, dont il avait été le camérier.

Agé de soixante-trois ans, la taille haute, les yeux ardents, le nez très grand, la barbe en désordre, le visage dépourvu de finesse, Jules III était paresseux, colérique et gourmand.

Ce qui frappait le plus en lui, c'était la mobilité de son humeur : à la moindre traverse, il tombait en des accès de fureur violente, puis se laissait ramener à la douceur par le plus faible raisonnement et restait abattu. D'ailleurs, incapable de rancune aussi bien que de fidélité, il offrait un singulier mélange d'emportement et d'indolence. Cependant, il aimait la justice, avait de la culture et se montrait accueillant?

Jules III scandalisa Rome par la mollesse de sa vie, exempte de tout travail et livrée aux excès de la bonne chère. A peine monté sur le trône, il conféra la pourpre, avec le titre de cardinal-nereu, à un adolescent de dix-sept ans, nommé Innocent, qu'il avait rencontré, disait-on, à Plaisance et qu'il entourait d'une étrange affection. A cet indigne favori, qui devait être, sous Pie IV, condamné comme meurtrier, il avait donné son nom et l'avait fait adopter par Balduino del Monte, son frère<sup>3</sup>.

Jules III considéra le pontificat comme un moyen de satisfaire ses plaisirs. Sur la via Flaminia, près du Tibre, il voulut créer un lieu de délices qui l'emportat sur toutes les villas romaines. Avec les deniers de la trésorerie apostolique, il acheta les vastes champs des Parioli et y fit construire un casino. Ses jardiniers, Manfredi et Scipione, créèrent des parcs, des vergers et des vignes : la vigne et le casino del monte ou del poggio, dont Nicolò Francese eut la garde, la vigne da basso ò del Tartaro

<sup>1.</sup> Relation de M. Dandolo, 1551 (Alberi, Relazioni degli ambasciatori veneti, serie 2\*, t. III., p. 353 et suiv.); Lanciani, Storia degli scavi di Roma, t. III, p. 5 et suiv.

<sup>2.</sup> Boyvin du Villars, Mémoires, éd. 1607, p. 3; Oldoinus, Vilae Pontificum romanorum, t. III, p. 746.

<sup>3.</sup> Sources, supra cit.; Muratori, Annali d'Itolia, t. X, pars II, p. 136; Cl. Ciaconius, Historiae Pontificum romanorum, t. III, col. 743; cf. L. Maynier, L'tude historique sur le concile de Trente, t. 1, p. 586 et suiv.

et la vigne del Porto. Au fronton de la fontaine Julia, ce pape, ami des jardins, fit inscrire la lex hortorum. Et, sur la barque pontificale, que manœuvrait le fidèle Andrea Schiavone, Jules III prenait plaisir à se rendre à sa villa, en remontant le Tibre du château Saint-Ange à l'Albero Bello. Dans son casino aimé, parmi les vignes et les arbres de prix que lui envoyaient les princes pour capter sa faveur, il offrait des banquets et des fêtes où se réunissaient cardinaux, littérateurs et bouffons 1. Il devint ainsi le pape de l'hilaritas publica, et Cancellieri rapporte que lorsque les Cursori l'interrogeaient suivant l'usage: Beatissime Pater, cras erit concistorium? il répondait: Cras erit vinea.

Tandis que les festins, les indigestions et la goutte <sup>2</sup> absorbaient presque tout le temps du pontife, les affaires passèrent aux mains de Mignanelli, évêque de Lucera, et de Hieronimo Dandino, évêque d'Imola. Dandino eut spécialement la charge des questions politiques. Né en 1509 à Césena, successivement évêque de Caserte, puis d'Imola en 1546, il s'était formé à la secrétairerie d'État de Paul III, qui lui avait confié sept missions en France. Jules III lui donna les fonctions importantes de secrétaire majeur auprès de l'incapable Innocent del Monte; Dandino fut, en réalité, le chef de la secrétairerie d'État<sup>3</sup>.

Henri II n'avait pas éprouvé grande satisfaction des résultats du conclave<sup>4</sup>. Mais le nouveau pape manifestait une telle reconnaissance des votes que lui avaient donnés les cardinaux français qu'on ne pouvait faire mauvaise mine<sup>5</sup>.

Le 26 mars 1550, d'Urfé, ambassadeur du roi à Rome, se rendit au palais pontifical pour prêter à Jules III, au nom de son maître, le serment d'obéissance. Tout le parti français de la ville éternelle, les Orsini, les Strozzi, le duc Horace Farnèse et le comte de Pitigliano accompagnèrent l'ambassadeur, au

<sup>1.</sup> Lanciani, Storia degli scavi di Roma, t. III, p. 15 et suiv.; Boissard. Romanae urbis Topographiae, t. I, p. 99-100; de Thou. liv. VI et XV; Annales Raynaldi, ann. 1550; Bayle, art. Jules III.

<sup>2.</sup> Del Monte au cardinal d'Imola, 1553, 3 août (Arch. vaticanes. Borghése I, 6, fol. 98 v°., reg. original).

<sup>3.</sup> L'énorme correspondance de ce personnage, qui mourut en 1559, est dispersée entre les Archives d'État de Naples, de Parme et du Vatican. V. D. R. Ancel, Nonciatures de Paut IV, t. I, I, Introduction.

<sup>4.</sup> Montmorency à d'Urfé, 1550, 23 février (Ribier, Lettres et Mémoires d'Estat, t. II, p. 264-265).

<sup>5.</sup> Instruction de Jules III à Rossetto, envoyé en France, 1550, 20 février. Rome (Drüffel, Beiträge, t. I, p. 368).

milieu d'une grande pompe. Le pape répondit au discours que lui adressa l'évêque de Noyon, en assurant « qu'il avoit telle cognoissance de l'honneur et utilité que ce luy estoit que d'avoir l'obéissance d'un sy grand prince que le roy de France, qu'il s'en tenoit grandement tenu à Dieu et à luy, et qu'il demeureroit à jamais en telle volonté en son endroit que père doit avoir à son fils ». Cette cèrémonie, durant laquelle l'ambassadeur de Charles-Quint se contenta de « chasser les mouches de Sa Saincteté avec son bonnet », semblait de bon augure 1.

Mais, esprit versatile, le pape s'entoura bientôt des membres de la faction impériale. Les cardinaux de Burgos, de Carpi et Sfondrat, partisans de Charles-Quint, devinrent ses familiers et Diego de Mendoça prit sur l'esprit du pontife une influence prépondérante. Un accord étroit allait se négocier entre l'empire et le Saint-Siège, à l'occasion du concile général. Jules III dépêchait Don Pedro de Toledo à la cour impériale, avec mission d'informer Charles-Quint qu'il était disposé non seulement à rétablir le concile à Trente, mais peut-être même à le transférer plus avant en Allemagne, à la condition que l'empereur garantît, le cas échéant, les privilèges du Saint-Siège au sein de l'assemblée. Dans un consistoire du mois d'avril 1550, la majorité des cardinaux se prononça pour le retour définitif du concile à Trente et Pighino partit pour l'Allemagne, afin de règler les dernières mesures.

En présence de cette volte-face rapide, la diplomatie royale se trouva comme prise au dépourvu. Le pape oubliait ses promesses. « Je ne m'apperçois pas de ce qu'il a fait pour le Roy », écrivait d'Urfé au connétable?. De vives querelles divisaient, à ce moment même, les cardinaux français et ruinaient leur prestige. Jean du Bellay, que des liens d'amitié unissaient à Jules III et qui eût pu exercer sur son esprit une influence favorable à la France, était insulté et calomnié par le tout-puissant cardinal de Guise, qui le représentait comme l'homme « le plus couvert et maculé de meschancetez et trahisons qui feust en ce monde, de manière », écrivait du Bellay, « que je n'oseroie jamais comparoir non seulement devant le Roy, mais en nul endroit du

D'Urfé au roi. 1550, 4 avril, Rome Mémoires-journaux du duc de Guise, p. 27).

<sup>2.</sup> D'Urfé à Montmorency, 1550, 13 février (Ribier, Lettres et Mémoires d'Estat, t. II. p. 264).

royaulme de France<sup>1</sup> ». D'autre part, le cardinal de Ferrare entrait en disputes avec ses collègues au sujet de la charge de protecteur des affaires de France<sup>2</sup>. Le pape pouvait donc, sans obstacles, s'abandonner au courant des amitiés espagnoles.

La question du concile général devait indisposer de plus en plus Henri II, que mécontentaient déjà les nouvelles venues de Rome. Au mois de juin 1550. Jules III décida d'envoyer en France un nouveau nonce, pour remplacer Michele della Torre, évêque de Ceneda, qui tenait cette charge depuis le mois d'octobre 1547. Le pape désirait qu'à l'occasion de la translation du concile général de Bologne à Trente, un homme nouveau dirigeât les négociations avec le roi de France, qu'il savait opposé à cette mesure. L'ancien nonce était trop engagé par les promesses antérieures.

Le choix de Jules III s'arrêta sur Antonio Trivulzio. Créé évêque de Toulon par Clément VII, le 3 mars 1528, celui-ci remplissait en outre les fonctions de vice-légat d'Avignon depuis 1544. Il appartenait à une célèbre famille milanaise qui entretenait depuis longtemps des relations avec les Valois. Antonio était une personnalité connue à la cour de France<sup>3</sup>.

Le 16 juin 1550, le pape en annonçant au cardinal de Guise le départ prochain du nouveau nonce lui apprenait que sa mission principale serait de négocier la restauration du concile à Trente; et Jules III priait le cardinal d'appuyer de son crédit les démarches de l'évêque de Toulon<sup>4</sup>.

Trivulzio reçut ses instructions le 20 juin : le pontife commandait au nonce de rassurer le roi en lui affirmant qu'il n'avait jamais accordé ni voulu accorder promesses d'aucune sorte à l'empereur ni à ses ministres sans l'en avertir et qu'il demeurait disposé à observer les engagements pris à ce sujet avec les cardinaux d'Este et de Guise et avec l'ambassadeur d'Urfé. Il exposait ensuite les raisons qui l'incitaient à la restauration du

<sup>1.</sup> Le cardinal du Bellay à Montmorency, 1550, 14 mai Bibl. nat., ms. fr. 5147, fol. 60, copie). — Cf. Drüffel, Beiträge, t. 1, p. 397.

<sup>2.</sup> Le cardinal de Ferrare à Jules III, 1550, 5 juin. San-Marco (Arch. vaticanes, Principi, 20, fol. 183, original).

<sup>3.</sup> A. Pieper, Die papstlichen Legaten und Nuntien in Deutschtand Frankreich and Spanien, t. 1, p. 13. — Trivulzio fut créé cardinal par Paul IV, le 15 mars 1557, alors qu'il se trouvait en mission extraordinaire à Venise, puis envoyé de nouveau en France. Il mourut à son retour, le 25 juin 1559.

<sup>4.</sup> Le Plat, t. IV, p. 165.

concile de Trente: aux raisons selon Dieu, il ajoutait une raison humaine, à savoir la crainte qu'il éprouvait de fournir à l'empereur, si le concile ne se réunissait pas, un prétexte pour s'accorder avec les protestants et en rejeter la faute sur le pape. Raison que Pallavicini trouve « subtile ». Antonio Trivulzio partit le 5 juillet.

Dès lors, les relations entre le roi et le pape ne firent qu'empirer. Henri II accusait Jules III d'oublier l'engagement qu'il avait pris de ne pas rétablir le concile à Trente, sans l'assentiment du gouvernement royal et de l'Église gallicane. D'ailleurs, à ce moment même, le roi très chrétien était occupé à conclure une alliance avec les confédérés de Smalkade et son esprit, détourné par Montmorency des entreprises italiennes vers l'horizon du nord-est, se souciait plus de guerroyer contre l'empereur que de réformer les abus de l'Église. Durant le mois d'août, il répondit fermement aux propositions du nonce Trivulzio que son royaume n'avait pas besoin d'un concile général pour régler ses affaires religieuses, que si une réforme des mœurs était nécessaire, il avait assez de pieux prélats chez lui pour l'accomplir, sans se donner le mal d'en aller quérir ailleurs, enfin que, sur l'indépendance dont on prétendait que l'assemblée jouirait à Trente, il en appelait à la bonne foi et au témoignage du pape lui-même, qui y avait été légat?.

La seule réforme dont Henri II voulût entendre parler était de réfréner les appétits du clergé romain en matière de bénéfices, tandis que Jules III désirait placer les membres de sa famiglia. La brouille s'envenima. Une querelle particulière se mêla à ces difficultés. L'évêché de Marseille étant venu à vaquer, Jules III voulut, durant l'été de 1550, le conférer à l'un de ses parents. Le roi s'y opposa. De ce fait, le pape tomba en violente colère et se jeta plus avant dans les combinaisons des Impériaux. Henri II accrut le désaccord au mois d'août, en décidant de ne plus donner de bénéfices aux clercs résidant à Rome qu'avec toutes les garanties requises pour le maintien de son

<sup>1.</sup> Instructions de Jules III à A. Trivulzio, évêque de Toulon, 1550, 20 juin (Arch. valicanes, Borghèse I, 25, fol. 7 et suiv., copie du xviº siècle). — Cf. Drüffel, Beitrage, t. 1, p. 434-438. Voir aussi G. de Leva, Storia documentata di Carlo V, t. V, p. 402-403.

<sup>2.</sup> Le roi à d'Urfé, 1550, 5 août (Ribier, Lettres et Mémoires d'Estat, t. II, p. 279).

droit de nomination. Le pape « s'en monstre fort mal content et altéré », écrivait le cardinal de Ferrare, « car... il a tousjours désiré que l'on tînt compte de luy et vouldroit estre recogneu en l'auctorité et dignité où il a esté appelé<sup>1</sup>. »

Cependant, pour léger et inconstant qu'il fût, Jules III avait le sentiment des dangers que l'hérésie croissante faisait courir au catholicisme. La restauration du concile général lui tenait à cœur. Aussi, durant les derniers mois de 1550, essaya-t-il de conquérir Henri II par la douceur, pour l'amener à s'associer à cette grande œuvre religieuse. Le 22 septembre, il adressait luimême une prière dans ce sens au souverain2. Un des représentants de la France à Rome, le cardinal de Tournon, qui avait un souci très vif de l'avenir du catholicisme, s'employait également à faciliter une action commune. « Le pape », écrivait-il au connétable, « nous a dit beaucoup de choses, priant Sa Majesté de luy voloir laisser jouer son personnage, où il ne fera chose qui doibve desplaire au Roy, qui de son cousté fera ce qu'il lui plaira, quant audit concile, et Sa Sainteté ne le trouvera jamais mauvais et sera plustost prest d'en excuser le Rov que de l'en accuser3. » Et pour entraîner le gouvernement roval, il ajoutait : « Si fault-il que je vous die que, quelque chose que je voie en ce pape, je le pense si tymide que, qui ne le favorisera de nostre cousté, il est pour se mectre du tout entre les bras de l'Empereur, et, pour peu que il soit soubtenu de votre part, je le vov en assez bon chemin pour ne le faire point 4 ».

Vers cette époque, Jules III institua à Rome une nouvelle congrégation de réforme, composée des cardinaux impériaux, Pole, Morone et Cervini; et, le 13 novembre 1550, il promulguait la bulle qui convoquait les évêques à Trente pour le 1<sup>er</sup> mai de l'année suivante. Plus tard, la date de la session fut reportée au 1<sup>er</sup> septembre, afin de laisser aux évèques allemands et français le temps d'arriver<sup>5</sup>.

La question de Parme, qui allait se compliquer soudain, devait

<sup>1.</sup> Le cardinal de Ferrare au roi, 1550, 29 août, Rome (Bibl. nat., ms. fr. 3137, fol. 17. original). D'Urfé au roi, 1550, 16 septembre, Rome (Bibl. nat., ms. fr. 3146, fol. 23, original). — Cf. Drüffel, Beiträge, t. l. p. 497 et 505.

<sup>2.</sup> Le Plat, t. IV, p. 167.

<sup>3.</sup> Drüffel, Beiträge, t. I, p. 511.

<sup>4.</sup> Le cardinal de Tournon à Montmorency, 1550, 6 octobre, Rome (Bibl. nat., ms. fr. 3137, fol. 11, original).

<sup>5.</sup> L. Maynier, Étude sur le concile de Trente, t. I, p. 591 et suiv.

donner aux querelles religieuses de Henri II et de Jules III un caractère d'hostilité aiguë pendant l'année 1551.

Fidèle au serment qu'il avait prêté au conclave et renouvelé aussitôt après son élection, Jules III s'était hàté de remettre le duché de Parme à Octave Farnèse, en déclarant qu'il préférait être pauvre pape gentilhomme que riche pape sans foi 1. Mais Charles-Quint, dont les troupes occupaient déjà Plaisance, ordonnait à son ambassadeur Mendoca de circonvenir le pontife pour lui persuader de céder les deux villes à l'Empereur, contre une compensation modique. Les Farnèse, qui voyaient le danger dont ils étaient menacés, peu confiants dans les promesses de Jules III, se mirent à négocier avec le roi de France pour obtenir de lui une protection effective. Le pape, mal disposé envers Henri II qui contrecarrait ses desseins sur le concile général, s'entendit bientôt avec Charles-Quint pour indemniser les Farnèse et laisser les deux villes en litige retourner à la maison d'Autriche, qui les tiendrait en fief de l'Église. Le roi considéra cet accord comme une insulte faite à son gouvernement et, sans l'influence modératrice de Montmorency, il aurait aussitôt déclaré la guerre à Jules III<sup>2</sup>.

Entre le roi et le pape, mêlant dès lors le spirituel au temporel, par un jeu de répercussions fâcheuses, la querelle s'anima. Au moment où Henri II soutenait les protestants d'Allemagne contre Charles-Quint et concluait, en ce début même de 1551, une alliance avec Maurice de Saxe, Jules III, pour qui la crainte de l'hérésie était une préoccupation dominante, adressait à la Sorbonne, le 6 février, un bref lui ordonnant de veiller rigoureusement sur le maintien de l'orthodoxie.

Exaspéré par l'attitude du roi qui, non content de prendre les Farnèse sous sa protection, déclarait vouloir convoquer un concile national pour réformer particulièrement l'Église gallicane, en dehors du concile général qui allait se réunir à Trente, le pape se laissa emporter par la colère. Le lundi 6 avril 1551, en consistoire. Jules III prit la parole et, en termes animés, se plaignit de « la prétendue assemblée indeue d'ung concile nation-

<sup>1.</sup> Montmorency à d'Urfé, 1550, 23 février (Ribier, Lettres et Mémoires d'Estat, t. II, p. 265).

<sup>2.</sup> Luigi Capponi à Cosme 1<sup>rr</sup>, 1551, mars (Desjardins, Négociations avec la Toscane, 1, III, p. 254).

<sup>3.</sup> Publié dans les Annules Raynaldi, ann. 1551.

nal de toute la France contre l'authorité du Saint-Siège apostolique, à mespris du concille général indict à Trente, à la grande perturbation de l'ordre acoustumé entre l'Église universelle ». Il ajouta qu'il savait le roi être bon catholique et qu'il avait confiance dans la « bonne opinion » du connétable de Montmorency et du cardinal de Lorraine, mais « qu'il pensoit bien que cela venoit de quelques gens de longue robe qui pensoient trop sçavoir »<sup>1</sup>.

Le lendemain, 7 avril, le cardinal de Ferrare, protecteur des affaires de France, se rendit au palais pontifical en compagnie de M. de Termes, nouvel ambassadeur du roi à Rome. L'arrivée de celui-ci, successeur de d'Urfé, avait mécontenté Jules III, qui s'était écrié, dit-on : « Comment! le Roy ne m'a point envoyé icy un ambassadeur, mais un capitaine. Il faut prendre garde à moy, car il a mieux la mine de me faire la guerre que de me faire une ambassade<sup>2</sup>. » Le cardinal de Ferrare présenta au pape le nouvel « orateur », avec une lettre autographe de Henri II; puis les ambassadeurs entrèrent en propos avec le pontife pour chercher un moyen d'accommodement au sujet des Farnèse et du duché de Parme. A leurs demandes, Jules III répondit qu'il ne pouvait être question d'accommodement si le roi ne se retirait pas de cette entreprise. Le 8 avril encore, le cardinal de Tournon vint tenter de fléchir le pape : celui-ci, au lieu de se calmer, tomba en fureur et déclara hautement : « Si le Roi Nous enlève Parme, Nous lui enlèverons la France, et s'il Nous enlève l'obédience de son royaume, Nous lui enlèverons l'obédience de la chrétienté<sup>3</sup>. »

Effrayé après coup de la gravité de ses propres paroles, Jules III, le 9 avril, au lendemain de cet incident, fit appeler les cardinaux de Ferrare et de Tournon et s'efforça de renouer les négociations d'un accommodement sur les questions religieuses, mise de côté la question de Parme. Mais, cette fois encore, il ne put contenir son tempérament impulsif, et au cours de l'entrevue, il s'écria que si le roi prétendait lui faire peur par des édits, prohibitions, conciles nationaux et autres mesures sem-

<sup>1.</sup> Le cardinal de Ferrare au roi, 1551, 8 avril, Rome (Ribier, Lettres et Mémoires d'Estat, t. 11, p. 318-320).

<sup>2.</sup> Brantôme, Œuvres, t. IV, p. 2.

<sup>3.</sup> Jules III à l'évêque d'Imola, 1551, 10 avril, Rome (Arch. vaticanes, Borghèse II, 465, fol. 9-10, reg. original).

blables, sa plume, son papier et son encre y apporteraient bonne réponse<sup>1</sup>. Le pape pensait sérieusement à excommunier Henri II et à le priver de ses États : il annonçait ce projet à l'ambassadeur impérial Mendoça, en lui promettant qu'après la déposition de l'infidèle, il donncrait l'investiture du royaume de France à Philippe, prince d'Espagne.

Cependant, à la réflexion, Jules III reculait devant l'idée d'une guerre avec le roi : il craignait surtout le jugement de l'opinion publique. « Suivant le vœu du peuple », écrivait-il à son confident Dandino, le 10 avril, « nous désirerions et choisirions, pour meilleure ou moins mauvaise, la voie de l'accommodement, à condition qu'il pût se faire sans grand dommage de l'honneur. Le peuple abhorre tant, nous ne dirons pas la guerre, mais le nom même de la guerre, dans ces temps de disette, de Turcs, de conciles et de conciliabules, avec le bruit que l'Empereur est malade et que les affaires d'Allemagne ne sont pas encore accordées et avec l'audace que montre le Roi, que, de quelque manière qu'il se fît, nous estimerions l'accommodement honorable. Quant à l'intérêt il faut considérer la dépense et les incommodités d'une guerre qui pourrait durer plus longtemps que nous ne prévoyons et dont l'étendue et le résultat sont incertains<sup>2</sup>. »

Ce fut sans doute pour atténuer l'effet des propos inconsidérés qu'il avait tenus aux représentants de la France que Jules III, dans la crainte d'une guerre immédiate, résolut d'envoyer à la cour du roi son neveu Ascanio. Celui-ci, fils d'une sœur du pape, Jacopa, mariée à Francio della Corgna, avait embrassé la carrière des armes et s'était même rangé au service du roi. Il avait touché deux mille écus de pension sur le Trèsor royal, jusqu'au jour où son oncle était devenu pape<sup>3</sup>. Jules III crut habile de le choisir comme ambassadeur. Il convient, en effet, de remarquer que, quelque passion qu'il apportat dans l'affaire de Parme, le pontife se rendait compte du tort qu'il faisait à l'Église et à sa réforme en s'aliénant définitivement l'esprit de Henri II. Aussi la mission d'Ascanio avait-elle pour principal objet la question du concile général.

Plusieurs jours avant son départ, le 19 avril, Ascanio annonça

<sup>1.</sup> Loc. supr. cit.

<sup>2.</sup> Jules III à l'évêque d'Imola, 1551, 10 avril, Rome (Arch. vaticanes, Borghèse II, 465, fot. 13-14, reg. original).

<sup>3.</sup> Sauzé, Correspondance de Lanssac, t. 1, p. 55.

au roi ses intentions : « Sire », écrivait-il de Rome, « je vois clairement que si Votre Majesté persévère dans cette affaire de Parme et s'aliène le pape, elle perdra une grande facilité de se rendre, à la première occasion, patronne de toute l'Italie »1. Ascanio reçut ses instructions le 25 avril<sup>2</sup>. La grande arrogance de Jules III était tombée. Le pape, avec une certaine déférence, exposait les raisons pour lesquelles il ne pouvait accepter que le roi prît les Farnèse sous sa protection; puis il insistait, en pontife clairvoyant et modéré, sur la question du concile national. « Tu exhorteras et prieras Sa Majesté Très Chrétienne, disait-il à Ascanio, qu'elle veuille bien considérer quels inconvénients et quels désordres peuvent résulter d'un concile national. Nous ne pouvons manquer, pour le devoir de notre charge. d'avertir Sa Majesté qu'un prince catholique ne peut faire plus grande offense à Dieu et plus grand tort à son Église que d'empêcher la célébration d'un concile général<sup>3</sup>. » Aux instructions, Jules III joignait des lettres de recommandation adressées au connétable de Montmorency et au cardinal de Lorraine; en les diligence et vertu de ce dernier, le pape déclarait avoir particulière confiance<sup>4</sup>. Ascanio partit le 26 avril pour la France.

Sur ces entrefaites, Henri II apprit les paroles violentes que Jules III avait prononcées contre lui en présence de ses ambassadeurs. Il semble bien qu'à son premier mouvement de colère le roi ait mêlé quelque crainte : il n'était pas capable de recevoir sans sourciller une menace d'excommunication et de déposition. La lettre que le roi très chrétien adressa, le 2 mai, à ses représentants à Rome, aux cardinaux de Ferrare et de Tournon et à M. de Termes, offrait un mélange singulier de prudence et de colère retenue. Prince religieux, il se sentait touché par l'accusation de schisme lancée contre lui. Aussi, sa première

<sup>1.</sup> Ascanio della Corgna au roi, 1551, 19 avril, Rome (Arch. vaticanes, Borghèse I, 205, fol. 86 v°, copie du xvi° siècle).

<sup>2.</sup> Ces instructions se trouvent aux Arch. vaticanes, Var. Polit. 78, fol. 59 v°-62, reg. original. Elles sont imprimées dans les *Papiers de Granvette*, t. III, p. 531-532, et dans Pieper, *Die päpstlichen Legaten und Nuntien seit der Mitte des XVI Jahrhunderts*, p. 144.

<sup>3.</sup> Loc. supr. cit.

<sup>4.</sup> Jules III à Ascanio della Corgna, 1551, 27 avril, Rome (Arch. vaticanes, Borghèse II, 465, fol. 25-26, reg. original). Lettres de Jules III au connétable, au roi, au cardinal de Lorraine, 27 avril 1551, pour recommander Ascanio (Ibid., fol. 26-27). — Cf. II. Dandino à Fano, 1551, 5 mai, Rome, dans G. Kupke, Nuntiaturberichte aus Deutschland, t. XII, p. 5.

préoccupation était-elle de justifier l'idée d'un concile national qu'il avait émise en des lettres missives, adressées aux archevêques de son royaume, durant le carême. Quelque faible que fût sa justification, le roi protestait néanmoins qu'il n'avait jamais eu l'intention de rien entreprendre sur la religion. Il est certain qu'il avait été surpris par l'audacieuse attaque du pape. « Je vous advise », écrivait-il, « que je seray tousjours très aise que les choses se puissent conduire et passer avec le gré et consentement de notre Saint-Père. Mais aussi, quand il les voudra prendre tout au rebours de mon intention et s'en désespérer comme il fait, je prendray patience quoi qu'il advienne, car je n'ay, Dien merci, occasion de craindre personne en cet endroit. Si est-ce que je trouve estrange les propos de colère qu'il vous a tenus à vostre audience, car je voudrois bien sçavoir quel outrage et injure il prétend avoir receu de mon amitié, comme il dit. Et il ne faut point toutefois que l'on pense me faire peur d'un concile général, s'il est tel qu'il doit estre, pour le bien, repos et union de l'Église universelle, sans rien y mesler du particulier »1. C'était bien le particulier qui dénaturait les meilleures intentions des deux puissances.

Il semble que cette attitude, relativement modérée, qu'affectait Henri II devant les violences de Jules III, fut dictée par l'influence pacifique du connétable de Montmorency<sup>2</sup>. En réalité, les sentiments intimes du roi étaient moins calmes. A Rome, M. de Termes déclarait hautement que son maître ne voulait plus se soumettre à l'obédience du pape<sup>3</sup>, et, dès le

<sup>1.</sup> Le roi aux cardinaux de Ferrare et de Tournon et à M. de Termes, ambassadeur, 1551, 2 mai (ap. Ribier, Lettres et Mémoires d'Estat, t. H. p. 329-331. — Cf. une autre lettre du roi, adressée aux mêmes, le 3 mai, et la harangue de M. de Termes en consistoire (Ibid., p. 332-333). — On doit noter qu'à ce moment même, lleuri II envoyait à La Mirandole et dans le Parmesan des deniers et des troupes, avec les « fuorusciti » Cornelio Bentivoglio et Pietro Strozzi (II. Dandino à Fano, 1551, 5 mai, Rome; ap. G. Kupke, Nuntiaturberichte aux Deutschland, t. XII, p. 6).

<sup>2.</sup> H. Dandino à Fano. 1551. 9-10 mai. Rome: Montmorency euvoya une lettre à Rome pour conseiller au pape la modération, annonçant que, malgré ses efforts pacifiques. le roi était invinciblement entrainé à la guerre. Voir G. Kupke, Nuntiaturberichte aux Deutschland, t. XII. p. 10.

<sup>3.</sup> Buoncambi au duc de Parme, 1554, 9 mai, Rome (Arch. di stato di Parma, Carteggio Farnesiano, Roma, a la date; original chiffré). — Il est remarquable d'ailleurs que, des cette époque, llenri II ordonnait à ses représentants de quitter Rome si le pape continuait ses manifestations belliqueuses. Voir Ribier, Lettres, t. 11, p. 332.

début de mai, Charles-Quint reçut avis que, malgré les efforts de Montmorency, Henri II devait se rendre à Lyon et de là en Italie pour prendre la direction de la guerre<sup>1</sup>. La lutte des influences à la cour de France était d'autant plus vive que le roi se trouvait alors l'hôte de Montmorency à Châteaubriant.

Un incident fàcheux vint aggraver le conflit. Les grands chemins étaient alors remplis de prélats qui se rendaient au concile général, les « bons et béatz pères Concilipètes », dont parle Rabelais². Or, le nonce en France, Trivulzio, fit savoir, le 25 mai, au secrétaire du pape, Dandino, que, sur l'ordre de Brissac, gouverneur de Piémont, cinq évêques espagnols, qui se rendaient à Trente, avaient été arrêtés à Turin, en représailles de la prise de quelques capitaines français. Et le nonce ajoutait à cette nouvelle : « Il me semble voir que les choses d'elles-mêmes deviennent chaque jour plus mauvaises³. »

Ce fut dans ces circonstances que, le 27 mai 1551, Henri II signa avec Octave Farnèse, duc de Parme, un traité d'alliance par lequel le roi se déclarait protecteur de la maison Farnèse et s'engageait à fournir, pour défendre Parme, deux mille fantassins et deux cents chevau-légers, plus un subside annuel de douze mille écus d'or. Ce traité était le pas décisif. Le pape proclama Octave rebelle à l'Eglise, déchu de ses titres et de son duché et lui déclara la guerre, tandis que le lieutenant impérial, Don Ferrante, envahissait le Parmesan<sup>4</sup>. De la part du roi de France, ce traité marquait une étape très importante. Désormais, au lieu des négociations et des velléités antérieures, il y avait un engagement écrit, une parole donnée. Or, sur le fait de la fidélité aux engagements pris, Henri II ne transigeait pas et poursuivait les choses jusqu'aux plus extrêmes conséquences.

duc de Guise, p. 55.

<sup>1.</sup> Fano à II. Dandino, 1551, 14 mai, Augsburg (G. Kupke, Nuntiaturberichte, t. XII, p. 47).

<sup>2.</sup> Le Quart Livre de Pantagruet, éd. J. Plattard. Paris, 1910. in-8°, p. 96.
3. Ant. Trivulzio, nonce en France, à H. Dandino, évêque d'Imola, 1551, 25 mai, Saumur (Arch. vaticanes, Principi, 19. fol. 1. original). Cf. lettre d'An. Caro à l'évêque de Pola, 1551, 24 mai, Rome, publ. dans Lettere d'uomini illustri net archivio di Stato di Parma, t. I, p. 355, et une lettre de Marillac au roi, 1551, 25 juin, Augusta, publ. dans les Mémoires-journaux du

<sup>4.</sup> Pour l'histoire militaire de la guerre de Parme, nous renvoyons le lecteur à l'excellent livre de M. Paul Courteault, Blaise de Monluc historien, p. 190, et à l'article de G. de Leva, la Guerra di papa Giulio III sino al principio delle negoziazioni con la Francia (Rivista storica italiana, t. 1, p. 632-680).

Montmorency n'ayant pu empêcher la signature du traité, le sort en était jeté, le roi ne reculerait plus. Têtu, routinier et « gentilhomme », tels étaient les traits dominants de ce roi à l'esprit étroit, mais loval<sup>1</sup>.

Au moment même où Henri II prenaît sous sa protection les Farnèse, un nouveau personnage entraît en scène. On peut croire que Montmorency, voyant son souverain s'engager définitivement dans l'aventure, avait choisi l'homme le plus habile de son personnel diplomatique pour l'envoyer discuter encore avec Jules III. Il était d'ailleurs convenable de répondre à la légation d'Ascanio della Corgna par la mission auprès du pape d'un personnage de confiance<sup>2</sup>.

Jean de Monluc, dominicain d'une rare faconde, « fin, deslié, trinquat, rompu et corrompu, autant pour son sçavoir que pour sa pratique »3, était un Gascon plus extraordinaire encore que son frère, l'illustre capitaine Blaise. Charmant, disert, érudit, lettré, ouvert à toutes les idées, il avait séduit naguère, par l'élégance de son esprit, Marguerite de Navarre. Né vraiment pour la fonction d' « orateur » diplomatique, Jean avait représenté la politique française tour à tour dans tous les postes de l'Europe, à Rome, à Venise, en Pologne, en Angleterre, en Écosse et à Constantinople. Caractère décidé et plein d'astuce, habile à se tirer des plus mauvais pas, il avait su conquérir des bonnes grâces difficiles, celles de la république de Venise, celles du Turc, celles du pape Paul III. Ce protonotaire apostolique, qui passait pour un grand orateur sacré, quoiqu'il n'eût guère de religion, était le plus retors, le plus subtil et le plus enjoué des diplomates4. L'Arétin avait invoqué avec raison son autorité

<sup>1.</sup> L. Contarini, 1551, dans Alberi, Relazioni, 1ª serie, t. IV, p. 65.

<sup>2.</sup> Ascanio, qui semble n'avoir pas su déconvrir, au cours de sa légation, les véritables sentiments du roi, annonça au pape, le 12 mai, de Tours, l'envoi prochain de Mouluc (Arch. vaticanes, Bibl. Piorum, 393, fol. 50 v°-51 v°, copie du xvr° siècle). — Cf. lettre de H. Dandino à Fano, 1551, 20 mai, Rome, publ. par G. Kupke, Nuntiaturberichte, 1. XII, p. 18-22.

<sup>3.</sup> Brantôme.

<sup>4.</sup> Bien avant qu'il scandalisât, en 1561, la cour de France par ses sermons hérétiques, Jean de Monluc avail mérite d'être rangé parmi les « sacramentaires ». Le 30 septembre 1553, le cardinal del Monte écrivait de Rome, au nonce Prospero Santa-Croce : « S. Sta vuol che V. S. sappia che li R<sup>mi</sup> et Ill<sup>mi</sup> sig<sup>ri</sup> deputati sopra la Santa Inquisitione dicano che il Montealcino frate, il quale fu abbrusciato à giorni passati in campo di Fiore per heretico perditissimo, nel suo esamine hà nominato fra gl' altri M<sup>or</sup> de Monluc per sacremen-

en matière de comédies : Jean de Monluc était un grand comédien politique. Longtemps attaché à l'ambassade de Rome, sous François I<sup>er</sup>, il connaissait à fond la civilisation de l'Italie, les affaires et les arcanes de la curie et maniait avec art l'idiome toscan : on ne pouvait choisir un défenseur mieux averti et plus ingénieux de la politique gallicane <sup>1</sup>.

La mission de Monluc avait été décidée dès la fin du mois d'avril pour répondre à celle d'Ascanio della Corgna. L' « orateur » devait, avant de se rendre à Rome, conférer à Parme avec les Farnèse. Précédé du secrétaire Buonaccorsi, Jean de Monluc arriva à Parme le 28 mai<sup>2</sup> et fit son entrée à Rome dans la nuit du 2 juin<sup>3</sup>. Jules III avait accueilli favorablement la nouvelle de l'arrivée de l'ambassadeur extraordinaire du roi<sup>4</sup>.

Le 3 juin, dans la soirée, Monluc, accompagné des cardinaux de Ferrare et de Tournon, se présenta au pape. M. de Termes, ambassadeur ordinaire, bon capitaine mais diplomate maladroit, s'était fait excuser, prétextant une attaque de goutte. Monluc exhiba ses lettres de créances, en y joignant une autre lettre, pleine de compliments, que lui avait remise le cardinal de Lorraine <sup>5</sup>. Au cours de cette entrevue, l'ambassadeur extraordinaire adressa au pontife une fine allocution en langue toscane : il protesta contre les mauvaises intentions qu'on prêtait à son maître, expliqua la politique du roi dans l'affaire de Parme et nia surtout que le concile national eût un but schismatique. En termi-

tario, attestando d'haver udito dalla bocca sua opinione impiissima et nephandissima di quel santissimo saeramento » (Arch. vaticanes, Borghèse IV, 220, fol. 17-18, reg. original).

- 1. Charrière, Négociations avec le Levant, t. I. p. 327; Ph. Tamizey de Larroque, Notes et documents pour servir à la bibliographie de Jean de Monluc, évêque de Valence (extrait de la Revue de Gascogne, 1868, in-8°); É. Picot, les Français italianisants au XVI° siècle, t. I, p. 251-269.
  - 2. G. de Leva, Storia documentata di Carto V, 1. V, p. 151, n. 3.
- 3. Jules III à H. Dandino, 1551, 1 juin, Rome : « Gionse Mouluc in Roma martedi à un' hora di notte » (Arch. vaticanes, Borghèse II, 465, fol. 51).
- 4. Dès le 31 mai, Jules III écrivait à II. Dandino : « Monlue sarà qui martedi. Noi accetaremo ogni honesto accordo quanto se sia dannoso » (Arch. vaticanes, Borghèse II, 465, fol. 28  $\mathbf{v}$ °, reg. original).
- 5. Jules III à 11. Dandino, 1551, 4 juin, Rome (Arch. vaticanes, Borghèse II, 465, fol. 51, reg. original). On voit, par cette lettre, que M. de Termes n'avait pas quitté Rome, comme le laisserait croire le document publié par G. Kupke, Nuntiaturberichte, t. XII, p. 25, n. 1. Il partit de Rome, le 5 juin, en route pour la Mirandole par la Romagne: A. Serristori an duc de Florence, 1551, 6 juin, Rome (Arch. d'État de Florence, Mediceo, 3270; original).

nant, il rappela combien le Saint-Siège était redevable aux rois de France et en particulier ce que Henri II avait fait pour Jules III<sup>1</sup>.

L'éloquence de Monluc adoucit l'humeur du pape et l'on déplora en commun les fâcheux malentendus qui avaient brouillé deux amis. Alors se déroula une scène de haute comédie. L'un des comédiens, Jules III, en écrivait le lendemain un récit piquant à son confident Dandino. « Le cardinal de Ferrare exhortait, Monluc se lamentait et Nous nous lamentions, de sorte que notre entrevue finit en lamentations. Et cela ressemblait à la première scene du Pseudolus de Plaute, où le jeune amoureux ayant demandé à son esclave de l'aider dans l'entreprise d'amour et disant : heu! l'esclave répondait : heu! En vérité, de Notre part, Nous disions : heu! davero, parce que Nous souffrions de la sciatique et crevions de douleur et de chaleur. Enfin, Nous nous aidames de bénédictions, Monluc s'étant mis à genoux et nous demandant congé... A son départ, Monluc nous dit : « Je n'ai pas encore perdu tout espoir de rendre ser-« vice à Votre Sainteté. » Nous répondîmes par une bénédiction et un bon souhait?. »

Pourtant, les paroles de l'ambassadeur français, sur le moment, avaient touché Jules III. Celui-ci déclarait éprouver quelque repentir de s'être engagé si avant avec l'empereur<sup>3</sup>. Mais, l'ambassadeur de Charles-Quint, Diego de Mendoça, « doux comme une brebis et toujours la main au bonnet, avec une mine de pape-

<sup>1.</sup> Le discours toscau, adressé par J. de Montuc à Jules III, a été publié par É. Picot, les Français italianisants, 4, 1, p. 263. M. Picot n'avait pu préciser l'époque exacte de la mission de l'orateur extraordinaire.

<sup>2.</sup> Jules III à l'évêque d'Imola, 1551, 4 juin, Rome : « Il carde di Ferrara pur interpellava, et Monluc si doleva, et Noi ci dolevamo, di modo che il nostro ragionamento fini in dolentie, et ci parse ch' havessi similitudine con la prima scena del Pseudolo di Planto, dove il giovane inamorato, havendo recercato il suo servo che l'ajutassi in quella impresa d'amore, et dicendo : Heu! il servo rispondeva : Heu! etc. Vero e che dal canto nostro era Heu! davero, perche stavamo a giacere in su l'anca della sciatica, et crepavamo di dolore et di caldo. Ci ajutiamo finalmente con le benedittioni, ingenocchiandosi Monluc, et adomandando licentia... Monluc nel partir disse : « Non ho perduta ancora « tutta la speranza di far servitio a V. Sta. » Noi respondemo con una benedittione et con una buona guardatura » (Ach. vaticanes, Borghese 41, 465, fol. 51-53, reg. original).

<sup>3.</sup> Du Thier au duc de Guise, 1551, 4 juillet, Villochier (Mémoires-journaux du duc de Guise, p. 59. — Le roi a Brissac, 1551, 31 mai (P. Courteaull, Blaise de Montuc historien, p. 190, n. 3).

lart »¹, travailla fort à empêcher que les arguments de Monluc ne fissent changer le pape de parti. Marillac écrivait d'Allemagne à Henri II, le 16 juin : « On tient que l'Empereur tâchera de mettre en jeu le Pape sy avant qu'il pourra, affin qu'estant destitué de vostre amitié, il s'en joue après à sa volonté². »

D'ailleurs, bien qu'ils eussent fléchi l'irritation de Jules III par de bonnes paroles, les représentants du roi ne formulaient rien de précis³. Aussi, bientòt retombé aux mains des Impériaux, le pape fit retentir Rome de ses nouvelles exclamations de colère. « Ce Monluc et ses fauteurs », écrivait-il le 9 juin, « ne veulent pas l'accord, ils désirent que la dévastation s'accomplisse. Maintenant on connaît et on touche du doigt ce qui a été dit plusieurs fois par hommes doctes et expérimentés du mal français⁴. » Et il ne cessait de s'étonner en voyant l'audace de ce roi de France qui ne craignait pas de braver à la fois le pape et l'empereur, pour protéger, « una fraschetta infame et disobediente et rebelle », Octave Farnèse⁵.

Cependant, autour de Parme et de La Mirandole, la guerre s'enflammait; sous la direction de Pietro Strozzi et de Cornelio Bentivoglio, les troupes royales, auxquelles Henri II envoyait de continuels secours, tenaient en échec les forces impériales et pontificales. Jules III, animé par les nouvelles de cette guerre, perdit tout sang-froid : d'une part, il maudissait le roi et traitait ses capitaines, Strozzi de « pazzarone » et Bentivoglio de « fallito »; d'autre part, il demandait instamment à Charles-Quint de lui donner une aide plus effective, tandis qu'il lançait à tous les

- 1. Ces mots sont de l'agent français Nicolas Raince, dans une lettre au cardinal de Guise, 1249, 19 novembre, Rome (Mémoires-journaux du duc de Guise, p. 13). Ce Diego de Mendoça était un personnage fort habile. Raince écrit encore à son sujet : « Don Diego a ses boyaux liez à ceux de dom Ferrand »; « Dom Diego n'espargne ny son crédit, ny sa peyne, ny l'hautorité de son maistre » (op. cit., p. 15).
- 2. Marillac au roi, 1551, 16 juin, Augusta, et une autre, datée des mêmes jour et lieu (*Mémoires-journaux du duc de Guise*, p. 47-48). Ces deux lettres sont extrêmement importantes. Cf. les lettres de Fano à Jules III, 1551, juin, dans G. Kupke (*Nuntiaturberichte aus Deutschland*, t. XII, p. 28-40). Le 20 juillet, Fano à Jules III (*Ibid.*, p. 47).
- 3. Jules III au cardinal Santa-Fiore et à II. Dandino, 1551, 9 juin, Rome (Arch. vaticanes, Borghèse II, 465, fol. 59, reg. original).
- 4. Jules III au cardinal Santa-Fiore, 1551, 9 juin, Rome (Arch. vaticanes, Borghèse II, 465, fol. 59-60; reg. original).
- 5. Jules III à l'évêque d'Imola, 1551, 19 juin, Rome (Arch. vaticanes, Borghèse II, 465, fol. 76, reg. original).

échos des protestations de charité et de paix<sup>1</sup>. Deux difficultés retenaient sa fureur belliqueuse : le jugement de l'opinion publique qui l'accusait d'attiser le feu, et la pénurie d'argent. « Nous n'avons plus ni os ni nerfs », écrivait-il le 22 juin, « et, passé cette paie, nous ne saurons où nous tourner pour trouver un peu de quoi non seulement payer les soldats, mais acheter le pain de notre famille<sup>2</sup>. »

Sa colère éclatait surtout contre les réfugiés italiens qui étaient au service du roi. Le 28 juin, le pape fit mettre sous séquestre les immeubles et les livres de la banque Strozzi, à Rome<sup>3</sup>; le 1<sup>er</sup> juillet, il déclarait rebelle Cornelio Bentivoglio et confisquait ses biens<sup>4</sup>. Il décernait d'ailleurs à ces « fuorusciti » toutes les injures d'un vocabulaire varié<sup>5</sup>.

Lucien Romer.

## (Sera continué.)

- 1. Scrittura dala a Hippolito Capilupo per mandarla al S° Don Ferrando, 1551, 22 juin (Arch. vaticanes, Borghèse 11, 465, fol. 80-81, reg. original).
- 2. Jules III à Monteputciano, 1551, 22 juin, Rome (Arch. vaticanes, Borghèse II, 465, fol. 84, reg. original).
- 3. Jules III à II. Dandino, évêque d'Imola, 1551, 28 juin, Rome (Arch. vaticanes. Borghèse II, 465, fol. 97, reg. original).
- 4. Arch. val., Brev. Jul. III. arm. 41, t. LXI, fol. 25-26, minutes. Jules III à H. Dandino. 1551. 47 juillet, Rome (Arch. vaticanes, Borghèse II, 465, fol. 104, reg. original).
- 5. Jules III a l'évêque d'Imola, 1551, 8 juillet, Rome. Le pape parlait « di sequestrare et chiudere quella canaglia nella Mirandola et farveli amorbare dentro dal caldo » (Arch. vaticanes, Borghèse II, 465, fol. 110-111, reg. original). Voir G. Kupke, Nuntiaturberichte aux Deutschland, t. XII, p. 37, n. 1.

# MOUVEMENT CONSTITUTIONNEL

### EN PRUSSE

DE 1840 A 1847

FRÉDÉRIC-GUILLAUME IV ET LES DIÈTES PROVINCIALES

(Suite 1.)

Malgré ces signes de désaffection. il semblait bien que le roi n'aurait pas eu grand'peine à reconquérir toute sa popularité. Il n'y avait encore aucune opposition systématique<sup>2</sup>. Il suffisait d'un geste heureux du roi pour rassurer l'opinion; le renvoi de Kamptz, ministre de la Justice, qui s'était signalé sous le règne précédent par sa rigueur dans les poursuites contre les libéraux, fut accueilli avec reconnaissance. On faisait encore la différence entre le roi et ses conseillers. « On entend partout ». dit Schön: « Il faut apprendre au roi le mécontentement et le roi fera justice<sup>3</sup>. » D'ailleurs, Frédéric-Guillaume lui-même se lassait des résistances qu'il rencontrait autour de lui. Se rendant compte qu'on le servait mal, il entendait gouverner par lui-mème.

Depuis son avènement, Rochow, héritier des principes du feu roi, et Schön, le plus illustre représentant des idées de

<sup>1.</sup> Voir ci-dessus, p. 1.

<sup>2.</sup> Au cours de sa visite à Berlin en 1842, Falkson, connu pour ses opinions libérales, fut invité par les membres du « Club des hommes libres ». Il les trouva dans la salle basse d'une brasserie; six à huit jeunes gens étaient attablés devant de grands pots de bière. Ils croyaient avoir fait preuve de la plus folle audace quand ils avaient chuchoté le mot « constitution ». En bon citoyen de Kænigsberg, Falkson se raille de ces Berlinois vantards et capons (Falkson. op. cit., p. 80, 81).

<sup>3.</sup> Schön, t. III, p. 357.

réformes depuis Stein, se disputaient l'influence dans le gouvernement. Dans leur rivalité semblait se concentrer toute la vie politique du pays. Rochow était de tous les ministres le plus détesté; Schön était acclamé à Berlin, et surtout à Koenisgberg, comme un héros. Quand, en mai 1842, le roi eut disgracié Rochow<sup>1</sup>, que ses maladresses avaient rendu dangereux pour ses propres amis, les libéraux auraient cru la partie gagnée si, dix jours avant, Schön n'avait pas été, lui aussi, disgracié<sup>2</sup>. Le roi voulait ainsi témoigner de son impartialité et de son indépendance; persuadé qu'il serait débarrassé désormais des suggestions importunes<sup>3</sup>, il prit à tâche de réaliser certains projets à lui qu'il méditait depuis longtemps.

Alors qu'il était encore kronprinz, Frédéric-Guillaume avait déjà déclaré son intention de réunir un jour en une seule assemblée toutes les diètes du royaume<sup>4</sup>. Dès les premiers jours de son règne, il avait songé à mettre son idée à exécution. Il pensait profiter de la cérémonie de l'hommage pour convoquer toutes les diètes à Berlin et inaugurer dans une circonstance mémorable cette assemblée centrale, si longtemps attendue, et accordée enfin comme un don de joyeux avènement. Il hésitait seulement sur les attributions à donner à l'institution nouvelle. Le 6 juillet 1840, il demanda conseil à Gerlach; quelques jours après, il ent un long entretien avec Stolberg, Gerlach et Voss; tous s'opposèrent vivement aux projets du roi.

C'est à ce moment critique, en juillet, que furent communiquées au roi les dernières volontés de son père. Le testament conseillait au nouveau souverain de ne convoquer l'assemblée centrale promise en 1815 qu'en cas de nécessité. S'il s'y trouvait

<sup>1.</sup> La démission forcée de Rochow ne lui fut demandée qu'après le départ de Schön; mais sa disgrâce était depuis longtemps décidée et connue. Il resta ministre sans portefeuille, mais cessa de jouer un rôle actif; il mourut en 1847.

<sup>2.</sup> Le renvoi de Schön ful un pen la rançon de celui de Rochow; pour satisfaire ses amis de cour, le roi lui retira la présidence de la province de Prusse que Schön occupail depuis trente ans. Mais il garda toujours pour Schön une vive amitié et lui rendit plus d'une fois visite à Marienbourg, dont il l'avait nommé burgrave.

<sup>3.</sup> Canitz, t. 1, p. 43.

<sup>1.</sup> Le roi avait confié ses projets à Gerlach dès 1830 (Gerlach, p. 114). Radowitz (Hassel. Radowitz, p. 94) les rapporte en les approuvant : « Justement à ce moment où l'on sortait d'un absolutisme rigoureux, il avait pris la résolution longuement mûrie de convoquer les dietes provinciales réunies et de leur donner une plus grande extension. » Cf. également Bunsen, Lettres, éd. Nippold.

réduit, il n'aurait, pour composer cette assemblée, qu'à ajouter à trente-deux membres des diètes désignés par elles-mêmes, trentedeux conseillers d'État choisis par lui. Frédéric-Guillaume se rendit compte qu'il serait pour le moins ridicule d'appeler « représentation du peuple » une assemblée dont la moitié des membres serait dans sa main; mais l'idée d'une délégation centrale des états provinciaux suggérée par son père, - l'adjonction de conseillers d'État étant écartée, - lui plut assez pour qu'il se mît en tête de la réaliser de suite, sans attendre d'y être amené par une nécessité; il abandonnait donc ainsi pour le moment son idée première de la réunion plénière des états. C'est de ces préoccupations qu'était né le décret de février 1841, annonçant la réunion prochaine à Berlin d'une délégation centrale des diètes. La cour, alarmée par cette mesure qu'elle jugeait trop libérale, avait mis tout en œuvre pour ramener le roi à une saine politique absolutiste. Les frères du roi s'étaient entremis. « Le prince de Prusse¹ et le prince Charles, son frère, ont adressé au roi une lettre collective lui demandant si son projet était de s'avancer davantage dans la voie de la concession, de rendre par cet affaiblissement du pouvoir roval le gouvernement impossible à ses successeurs et s'il comptait pour l'accomplissement de ses desseins réclamer l'assentiment des magnats ou s'en passer. Cette démarche a exaspéré le roi au dernier point. Il leur a répondu par écrit qu'il n'était pas tenu de s'expliquer sur les questions qui lui étaient posées, qu'il avait ses idées et ses vues et qu'il était très possible qu'elles ne concordassent pas avec celles de ses frères, et, comme le prince Guillaume partait le lendemain pour Pétersbourg, il ajouta verbalement qu'il pourrait mettre en poche cette réponse et l'emporter. Cela a l'air d'une grande et courageuse détermination?. »

La résistance tenace de son entourage pendant toute une année n'avait pu faire fléchir le roi. Après avoir voulu montrer, par le

<sup>1.</sup> Le prince Guillaume avait reçu en 1840 à titre d'héritier présomptif le titre de prince de Prusse.

<sup>2.</sup> Bresson, 2 mai 1841. Treitschke, qui s'est occupé minutieusement du rôle du prince de Prusse dans la question constitutionnelle de 1840 à 1847 (Forschungen zur Brandenburgischen-Preussischen Geschichte. Der Prinz ron Preussen und die Reichsständische Verfassung (1840-1847), n'a pas parlé de cette première démarche auprès du roi, démarche qui n'a pas encore été signalée jusqu'ici. On trouvera en appendice les passages de la correspondance de Bresson qui se rapportent à ce premier et significatif conflit entre les deux frères.

254 P. DEVINAT.

renvoi de Rochow et de Schön en mai 1842, sa ferme volonté de ne pas se laisser détourner de son but, il réunit ses ministres au commencement de juin pour leur soumettre son projet définitif... « Le conseil unanime a été contraire à cette réunion des délégations 1. » Le 14 juin, nouvelle séance; les ministres intimidés se résignèrent à accepter l'institution nouvelle, mais ne purent s'accorder sur ses attributions. Le 16, le prince de Prusse finit par se rallier à l'idée des délégations, mais en demandant au roi de déclarer publiquement qu'il ne ferait jamais davantage. Frédéric-Guillaume refusa de s'engager<sup>2</sup>.

Le 21 juin, furent publiés dans le Bulletin des lois huit ordonnances sur la composition des délégations des diètes pour chacune des huit provinces de la monarchie. Dans le préambule, le roi disait : « Nous, Frédéric-Guillaume, avons résolu de laisser les états choisir une commission permanente destinée à se réunir dans l'intervalle d'une diète à l'autre. Nous avons décidé de la convoquer dans les cas convenables et de nous aider de ses conseils dans les affaires importantes du pays... En conséquence, chaque diète devra élire douze délégués dans les provinces de Westphalie et du Rhin; les trois ordres de la noblesse, des villes et des campagnes nommeront chacun quatre membres. Dans les six autres provinces, la noblesse fournira six membres, les villes quatre et les campagnes deux. »

Le règlement des séances était le même que celui des diètes; même publicité restreinte des débats; aucun droit de pétition. Les délégations étaient convoquées à Berlin pour octobre 1842. Elles avaient à donner leur avis sur une question financière : un excédent de recettes d'environ deux millions de thalers pourrait-il être employé, le cas échéant, à la construction de voies ferrées, soit par avance de fonds, soit par constitution d'une garantie d'intérêts?

Certes, il y avait encore loin de la nouvelle assemblée à la constitution réclamée par les libéraux; le roi ne prenait nul engagement de périodicité; les délégations relevaient entièrement de son bon plaisir : « ... tout est facultatif de la part du souverain, aucun veto ne leur est accordé<sup>3</sup>. » C'était une simple commission consultative à qui l'absence du droit de pétition

<sup>1.</sup> Bresson, 3 juin 1842.

<sup>2.</sup> Id., 15 juin 1842.

<sup>3.</sup> Id., 1er septembre 1842.

semblait même enlever toute signification politique. C'était encore, comme l'adoucissement de la censure, une demimesure. Les libéraux, qui ne pouvaient savoir quelles luttes le roi avait dû soutenir jusque dans sa famille pour arriver à ce faible résultat, ne ménagèrent pas les critiques.

Un des plus modérés, Bülow-Cümmerow<sup>†</sup>, demanda au roi d'accorder au moins aux délégations la périodicité des sessions et une action efficace, comme le contrôle général du budget. Puis la nouvelle institution, qui n'avait excité d'abord aucun enthousiasme, parut peu à peu intéresser davantage l'opinion; quelques-uns se prirent à espérer que cette première concession en amènerait d'autres... « Cette institution se fera à elle-même son avenir... et le pays, qui la trouve fort au-dessous de son attente, y trouvera cependant un organe qui lui manque<sup>2</sup>. »

Le 18 octobre 1842<sup>3</sup>, les 96 délégues des huit diètes, — 44 nobles, 32 bourgeois, 20 paysans, — étaient réunis à Berlin. Bodelschwingh, ministre des Finances, représentait devant eux le gouvernement. Dès les premières séances, la question des chemins de fer prit un tour imprévu.

Les premières voies ferrées avaient été construites avec des capitaux privés<sup>4</sup>. Le gouvernement, — surtout après l'alarme

1. Bülow-Cümmerow, Preussen in Jahre 1842, seine Verfassung. 2 vol.

2. Bresson, 1° septembre. Ces espérances des libéraux n'étaient pas de nature à diminuer les craintes des conservateurs. De Berlin on envoya aux présidents de province une circulaire contidentielle où il était demandé : « Combien de délégués se prononceraient le cas échéant pour la convocation d'États Généraux : combien contre? » La réponse fut : la noblesse en majorité contre: les villes en majorité pour; les campagnes selon les influences locales. En tout. contre (Bresson, 18 octobre 1842). A la dernière heure, le ministre des Finances obtint la permission de lever aussitôt la séance au cas où l'on s'écarterait du débat (Bresson, 18 octobre 1842).

3. Anniversaire de la bataille de Leipzig. Frédéric-Guillanme IV avait la manie des anniversaires: on en pourra juger par ce passage d'un rapport de Bresson : « Par ordre du roi, le 6 août (1843), millieme anniversaire du traité de Verdun qui donna l'Allemagne à Louis le Germanique et la constitua en un État séparé et indépendant, un Te Deum a été chauté dans toutes les églises du royaume, accompagné dans la capitale et les forteresses de salves d'artillerie. » Sa Majesté désirait que la diéte germanique intervint par une démonstration générale et plus solennelle encore, mais on s'en tiendra aussi au Te Deum dans le reste de l'Allemagne. Le traité de Verdun ne pouvait guère s'attendre à cette glorieuse exhumation, et sans l'érudition historique du roi sa millième année aurait passé inaperçue » (Bresson, 15 août 1843).

4. En 1840, les voies ferrées construites dans toute l'Allemagne étaient les suivantes : Dresde-Leipzig-Magdebourg, Berlin-Postdam, Brunswick-Wolffen-

de 1840, — avait saisi tout l'intérêt que pouvait avoir au point de vue militaire la construction d'un vaste réseau. Mais il n'était pas disposé à s'engager lui-même dans une telle entreprise; il eût fallu emprunter des sommes considérables; or, la loi de 1820 était formelle: « Nul emprunt ne pourra avoir lieu sans l'assentiment des futurs états du royaume. » Et c'étaient justement ces états qu'il voulait éviter à tout prix. Il n'y avait plus à compter que sur l'initiative privée; or, en 1842, les chemins de fer ne paraissaient plus aux capitalistes d'un aussi bon rapport qu'au premier moment! et les projets du gouvernement, qui tenait à la construction de lignes stratégiquement importantes, mais dont le trafic et les bénéfices semblaient devoir rester très réduits, n'étaient pas pour les séduire.

Bodelschwingh avait alors imaginé de constituer avec un excédent de sept millions, réalisé grâce à des réductions de dépenses et à l'extinction d'une partie de la dette d'État, une garantie d'intérêt de 3 1/2 %, pour les capitaux engagés dans la construction de certaines lignes qui seraient déclarées d'intérêt public. Certain, grâce à ces garanties, de trouver des capitaux, Bodelschwingh proposait simplement aux délégations de déclarer d'utilité publique la construction de cinq grandes lignes : Berlin au Rhin par la Thuringe; Berlin à Cologne; Berlin à Koenigsberg; Berlin à Breslau; Koenigsberg à Breslau par Posen.

Les frais de construction étaient évalués à environ 200 millions de francs. Les délégués libéraux s'étaient concertés d'avance; ils avaient adopté pour tactique d'amener l'État à se charger lui-même de la construction des lignes; un emprunt devenait alors indispensable et en même temps la réunion des États-Généraux. Aussi, quand Bodelschwingh, le 22 octobre,

buttel, Mannheim-Heidelberg. Il y avait au 1° novembre 1844 : 129 milles de voies ferrées construits représentant un capital de 35,550,000 thalers ; 205 milles de voies ferrées en construction représentant un capital de 56,610,000 thalers ; 23 milles de voies ferrées autorisées représentant un capital de 4,800,000 thalers ; 282 milles de voies ferrées en projet sérieux représentant un capital de 68,000,000 de thalers, soit au total un capital de 165 millions de thalers (environ 560 millions de francs).

1. Gazette de Cologne du 8 mars 1842 : « Les sonscriptions pour la ligne Berlin-Hambourg ne s'élèvent pas encore à 2 millions (de Thalers), tandis qu'on aurait besoin de réaliser 12 millions. A Mecklembourg il n'existe plus d'enthousiasme pour cette entreprise, les sonscripteurs abandonnent même leurs premières mises de fonds. »

25

demanda la déclaration d'utilité publique pour les lignes projetées, les libéraux acceptèrent-ils avec empressement, dans l'espérance d'engager l'Etat lui-même dans l'entreprise. Mais le ministre savait où ils en voulaient venir: il déclara, le 25 octobre, qu'il ne s'écarterait pas de la question posée, à savoir l'emploi des sept millions à titre de garantie pour les capitaux privés, et il affirma, à la suite d'une proposition des libéraux invitant l'État à se charger entièrement de la construction des voies ferrées, qu'en aucun cas l'Etat ne ferait d'emprunt. Le 26, la discussion fut très vive; avant de passer au vote sur les propositions du ministre, un délégué de la diète rhénane chercha à démontrer qu'une garantie qui imposait à l'État une charge permanente équivalait à un emprunt; on passa outre; le 27, la garantie d'intérêt fut acceptée; la fermeté du ministre avait eu raison de l'habileté des libéraux. Frédéric-Guillaume, déjà mal impressionné par l'accueil fait à une institution qui lui avait tant coûté, et de plus fort mécontent des discussions provoquées par les propositions de son ministre, tenait à savoir les véritables dispositions des délégués; il fit poser le 28 octobre la question suivante : « Si le gouvernement ne s'était pas prononcé si catégoriquement, l'assemblée lui aurait-elle demandé de se charger de la construction des chemins de fer? » Il v eut 50 non et 47 oui. « Malgré cette majorité de trois voix, déclare Bresson<sup>1</sup>, il n'y a pas un membre des délégations qui ne soit convaincu que 80 votes, au moins, contre 18 ne se fussent prononcés, — si le gouvernement avait soumis la question à une délibération libre, - pour la construction aux frais de l'État, les uns par conviction de l'intérêt de la mesure, les autres parce que la nécessité de l'emprunt qui en résultait soulevait la question constitutionnelle. »

Les délégations se séparèrent le 10 novembre. Bien qu'elles n'eussent rien obtenu de ce que les libéraux souhaitaient d'elles, elles avaient fait preuve en si peu de temps, malgré la pression du gouvernement, malgré la différence de classes et de provinces, de véritables qualités parlementaires qui furent pour l'opinion libérale un précieux encouragement?

<sup>1.</sup> Bresson, 31 oct. 1842.

<sup>2.</sup> Id., 13 nov. 1842. Bresson indique quels furent les délégués les plus hardis : ceux de la Prusse, de la Prusse rhénane, de la Westphalie et de Posen. Le Brandebourg et la Silésie ont eu au contraire des représentants conservateurs. Cela peut étonner pour la Silésie que l'incident de Breslau avait

258 P. DEVINAT.

Ce fut cela même qui amena le roi à de nouvelles dispositions. Depuis le départ de Schön, il n'y avait plus à la cour pour représenter les libéraux que le vieux général de Boyen et Alexandre de Humboldt, tous deux sans crédit politique. Si indépendant qu'il entendit demeurer, tôt ou tard Frédéric-Guillaume devait fatalement devenir l'instrument de la politique de son entourage. Aussi, quand on lui montra le danger d'une assemblée discutant librement sa volonté, l'impression produite sur son esprit déjà mal disposé fut profonde. De plus, le roi était très sensible à ce qu'on appelait devant lui l'ingratitude de ses sujets. Ses bienfaits, la liberté de la presse, les délégations, on ne lui en savait aucun gré; au contraire les revendications n'avaient jamais été si ardentes. En septembre 1842, il était allé inaugurer la nouvelle basilique de Cologne; son voyage avait paru triomphal; caressé par les acclamations de ses sujets, il n'avait pas compris quelles revendications elles cachaient; aussi fut-il indigné quand, au jour de la cérémonie, on lui fit lire dans la Rheinische Zeitung ces vers de Prutz:

Au bon ne doit pas manquer le meilleur.
C'est, ò maitre, une parole de liberté...
Bàtis toujours, continue à bâtir
Le « Dôm » de la liberté...
Prononce le mot « Constitution »!
Les palais peuvent tomber, les églises s'écrouler,
La liberté seule vit éternelle,
Et éternellement pourra dire à ta gloire ce qui
Te salue aujourd'hni, une parole de liberté...

Depuis quelque temps déjà la liberté de la presse paraissait heaucoup moins nécessaire à Frédéric-Guillaume. Depuis l'adoucissement de la censure le mécontentement s'exprimait, une opposition naissait; on critiquait à haute voix le renvoi de Schön, l'institution des « délégations »; on rappelait ouvertement les promesses du passé.

Les conservateurs étaient les premiers à assombrir la situation. « Partout croît le bien-être », écrit Rochow<sup>4</sup>, « les gens sont mieux nourris, mieux habillés, mieux tenus, et cependant il y

placée parmi les provinces plutôt libérales et qui devait à partir de 1845 prendre l'une des premières places parmi les provinces à tendances constitutionnelles.

1. Rochow, Briefe an Nagler, p. 275 (17 déc. 1812).

a partout un malaise, un besoin de changement... Il y a quelque chose de pourri dans l'État, dirait Hamlet. » Le mal venait de la presse; il fallait avant tout l'enchaîner. Le roi n'y répugnait pas trop; mais comment revenir maintenant sur les mesures libérales de 1841?

Son embarras se trahit par des mesures contradictoires. Tandis que, le 4 octobre, était publiée une ordonnance, bien accueillie, affranchissant complètement de la censure tout ouvrage d'au moins vingt feuilles d'impression et n'exigeant que le dépôt d'un exemplaire vingt-quatre heures avant sa publication, dès le 18 octobre, Frédéric-Guillaume demandait à ses ministres de préparer une loi qui empêchât les écarts de la presse et invitàt de façon pressante les censeurs à restreindre la liberté de discussion sur les affaires intérieures du pays. Cette loi, qui devait régler définitivement le régime de la presse, occupa sans répit les ministres pendant la fin de l'année 1842. Pourtant, malgré les sollicitations pressantes de ses amis, le roi ne voulait pas revenir à l'ancien régime1; l'affaire Herwegh elle-même ne put l'y décider?. Il s'en tint seulement, après avoir consulté Radowitz et Metternich, à de nouvelles instructions aux censeurs (4 février 1843)... « Ses ordres n'avaient pas été compris en général », d'où « de déplorables excès de la presse quotidienne ». « Je ne veux pas », disait-il, « que se répandent des doctrines impies que la masse accepterait plus volontiers, présentées par les journaux, que le produit d'une sage et mûre expérience. Aucune affirmation ne peut être imprimée qui attaque le prin-

<sup>1.</sup> C'était le moment, dans cette fin d'année 1842, où le roi, poursuivant son projet de réunion d'une assemblée centrale, demandait une première fois leur opinion à ses ministres; le prince de Prusse était si inquiet qu'il crut devoir avertir Metternich des dispositions de son frère et lui envoya en mission secrète un individu assez louche du nom de Wedcke. Cette mission se trouve relatée pour la première fois dans Stern, op. cit., p. 148. Elle ajoute un trait de plus à l'attitude si nettement réactionnaire du prince Guillaume.

<sup>2.</sup> Herwegh, poète libéral et patriote, était comm pour ses opinions avancées. Le roi accepta qu'il lui fût présenté; il le reçut fort gracieusement et lui dit dans un accès de franchise : « Je veux que nous soyons des ennemis loyaux. » Or, le même jour, la police, à l'insu du roi, défendait la vente des œuvres d'Herwegh. Herwegh crut à la duplicité du roi et s'en plaignit dans une lettre adressée au roi; la lettre fut publiée; on ne sait si c'était à dessein. Les termes en étaient violents, Herwegh y faisait profession de républicanisme. La Gazette de Leipzig, qui l'avait imprimée, fut interdite en Prusse. Herwegh fut lui-même expulsé. L'opinion rendit là encore Frédéric-Guillaume responsable de la sottise de ses ministres.

cipe monarchique ou les institutions de l'État, ou cherche à créer des mécontentements contre l'un ou contre l'autre. » Ces instructions furent complétées par un édit du 3 février 1843, soumettant les caricatures à la censure. Mais pour le statut général de la presse, en discussion depuis octobre, le roi, toujours hésitant, le laissa à l'étude.

Mais, peu à peu, le roi semblait s'abandonner aux influences réactionnaires. Harcelé par son entourage, entamé par les conseils que lui prodiguaient le tsar, son beau-frère, et Metternich!, il laissait ses ministres prendre toute une série de mesures de répression dont il ne pouvait prévoir les déplorables effets. Eichhorn, qui dirigeait dans le ministère les cultes et l'instruction publique, oubliait son passé libéral pour étouffer, par des mesures violentes, l'esprit révolutionnaire dans les sphères intellectuelles. On défendit la publication des œuvres de Gützkow, Bruno Bauer, Hoffmann von Fallersleben. Ce dernier, détesté de Gerlach, pava de sa situation de professeur de langue et de littérature allemandes à l'Université de Breslau les innocentes railleries de ses Unpolitische Lieder. On interdit l'enseignement à Bruno Bauer, connu pour son radicalisme théologique<sup>2</sup>. Nauwerck ne put continuer à Berlin ses leçons sur le droit public. Et ce ne furent pas les seules victimes. Au printemps de 1843, la Rheinische Zeitung, la plus importante et la plus habilement dirigée des gazettes libérales, fut supprimée sans explication.

Tant de gages donnés aux conservateurs ne faisaient que stimuler et affirmer l'opposition grandissante.

\* ·

Avec l'année 1843 commence donc une période nouvelle dans le règne de Frédéric-Guillaume IV. Les dispositions du roi ne sont plus les mêmes; ses idées ont évolué, ses tendances sont pour l'instant moins libérales<sup>3</sup>. Mais ce sont surtout les dispo-

2. Il était privat-docent de théologie a Bonn.

<sup>1.</sup> Metternich avait rencontré le roi dans son voyage sur le Rhin et s'était longuement entretenu avec lui cef. Stern, op. cit., p. 1447. On se reportera au même ouvrage pour apprécier l'influence de Metternich sur le roi et sur la cour prussienne.

<sup>3.</sup> Cf. la lettre de Frédéric-Guillaume à Dohna, à la fin de février 1843 (après l'acquittement de Jacoby), citée par Treitschke, t. V. p. 95.

sitions du pays qui se sont transformées; le roi n'est plus populaire; quoi qu'il fasse, il est suspect. Désormais, chaque fois que le pays aura une occasion de manifester son opinion, entre le roi et lui, il y aura conflit. Les diètes de 1843 furent le premier et déjà grave indice de ce changement.

Les diètes étaient convoquées pour les premiers jours de mars, à l'exception des états de la province rhénane qui ne devaient s'assembler qu'en mai. Les libéraux avaient décidé d'avance, par une campagne de presse, de réclamer dans chaque province la périodicité des délégations et le développement de leurs attributions!. L'acquittement de Jacoby, qui avait fait appel de sa condamnation devant la Haute-Cour, fut pour eux un encouragement.

Quant aux conservateurs, sentant le roi avec eux, ils étaient moins alarmés qu'en 1841... « En Prusse, tout va toujours pour le mieux, le pays n'a vraiment pas à se plaindre », écrit Rochow le lendemain de l'ouverture des sessions?.

Mais, dès le début de celles-ci, l'adresse de la diète de Posen vint réveiller toutes leurs inquiétudes. Les Polonais avaient à cœur les remontrances un peu brutales que le roi leur avait adressées en 1841. Leur particularisme ne résista pas à l'idée de tracasser le gouvernement en réclamant la convocation d'États-Généraux. Le 8 mars, la diète votait à l'unanimité une adresse au roi rédigée par le bourgmestre de Posen, Neumann; elle exprimait ces deux souhaits contradictoires, — maintien de la nationalité polonaise, — développement des institutions centrales promises par l'édit du 22 mai 18154. Le roi répondit le 12 mars. Il déclara que son père avait rempli en 1823 les promesses de 1815... « Les ordonnances de 1815 ont été abrogées, et la loi de janvier 1823, en constituant les états provinciaux, leur a enlevé à jamais l'autorité qu'on s'obstine faussement à leur attribuer encore5... » Comme sanction à ces réclamations

<sup>1.</sup> Bresson, 12 nov. 1842.

<sup>2. 6</sup> mars (à Nagler).

<sup>3.</sup> Moins une voix, celle de Raczinski, nationaliste intransigeant.

<sup>4.</sup> Le maintien de la nationalité polonaise était bien plus assuré par l'institution des diètes provinciales que par celle des États-Généraux. Aussi seuls les Allemands de la province tenaient-ils à ces derniers. Les Polonais les suivirent avec l'idée de se venger du gouvernement, et bien certains que les États-Généraux ne seraient pas accordés.

<sup>5.</sup> Die Preussische Verfassung, Leipzig, 1845, p. 67.

« hors de propos », il menaçait de ne plus convoquer les diètes

périodiquement.

La déclaration rovale était grave; elle paraissait interdire toute concession pour l'avenir. « Ce fut l'acte le plus significatif de la nouvelle politique », dit Bresson 1. Les conservateurs furent ravis : « La réponse aux Polonais est exquise : maudits Polacques! » écrit Rochow le 20 mars?. Le tsar rendit derechef toute sa confiance au roi de Prusse.

Les libéraux furent presque partout consternés 3. Quelques diétes intimidées, celles de Silésie, de Saxe, de Westphalie, n'osèrent pas même mettre en discussion une seule proposition libérale. Aux états de Brandebourg, 8 membres contre 61 demandèrent la publicité des délibérations communales. Il y eut des minorités plus fortes dans les états de Poméranie; une pétition de notables de Stettin pour la publicité complète des débats de la diète fut rejetée sans examen le 10 mars; mais le 14, il y eut une longue discussion au sujet de l'extension du régime constitutionnel. La pétition, défendue par deux membres de la noblesse, le comte Schwerin et le comte Heyden, et soutenue par la bourgeoisie, fut écartée par une majorité de nobles et de paysans. Le 22 mai, un amendement à l'adresse demandant le développement des attributions des délégations fut rejeté par 32 voix contre 15. Deux pétitions sur la liberté de la presse et la publicité des débats judiciaires furent adoptées à la presque unanimitė4.

A Koenigsberg, la déclaration du 12 mars n'avait fait peur à personne; le 17 mars, les habitants de la ville adressaient à la diète une pétition hardie qui signalait les vices du régime actuel : la propriété foncière, — particulièrement les biens nobles, — trop représentée dans la diéte; le manque de publicité des débats; l'inexécution de la loi de mai 1815; le régime incertain de la presse ; le manque de publicité des délibérations judiciaires, etc... La diète de Prusse n'osa prendre à son compte qu'une partie de

2. Rochow a Nagler, 20 mars 1843.

<sup>1.</sup> Bresson, 20 mars 1843.

<sup>3.</sup> Gazette d'Augsbourg : « La réponse du roi causa à Posen une agitation telle qu'on n'en a pas vue depuis 1830-1831. » La dicte ne passa à l'ordre du ionr, le 16 mars, qu'apres une discussion orageuse, La nouvelle que la ligne Berlin-Posen était décidée et qu'on etudiait celle de Posen à Glogau calma les

<sup>4.</sup> Die Preussische Verfassung, p. 65.

ces plaintes. Le 31 mars, elle demanda au roi¹ d'accorder, avec la périodicité et des attributions plus larges aux délégations, le pouvoir aux délégués d'élire eux-mêmes leur président. Avant de se séparer, elle pria le roi de donner à la presse un régime de liberté complète.

L'effet produit par la réponse du roi à l'adresse des Polonais avait eu le temps de se dissiper quand se réunirent à Dusseldorf, en mai, les états de la province rhénane. De toutes les provinces prussiennes, c'était, politiquement, la plus avancée. La noblesse n'y existait pour ainsi dire pas; la bourgeoisie y était tout. La liberté presque complète de la presse depuis 1841<sup>2</sup> avait permis aux libéraux de propager leurs idées; notamment la Rheinische Zeitung, le journal de K. Marx (suspendu au commencement de 1843), avait eu une influence considérable; les vers de Freiligrath, de Prütz, de Wolfgang Müller, les articles de Marx, Heinzen, y rappelaient quotidiennement les promesses de 1815, vantaient la liberté et le parlementarisme et maudissaient le tsar et Metternich.

Au moment de l'ouverture de la session parut à Darmstadt un pamphlet de Heinzen³ qui fut colporté dans toute la Prusse, malgré la censure, et eut un retentissement considérable. Heinzen déclarait illégale la réponse du roi à la diète de Posen. « ... Si les promesses royales ne sont pas tenues, quel droit nous restet-il? Celui d'être foulé aux pieds? » Il attaquait brutalement la bureaucratie prussienne et reprenait la parole de Schön : « En Prusse, la vérité et la justice sont juste ce qu'un ministre en veut faire; l'administration n'est pas faite pour le peuple, mais le peuple pour les fonctionnaires. »

Ce fut sur l'impression laissée par le livre de Heinzen que s'ouvrit la session des états de la Prusse rhénane. Les députés libéraux s'étaient concertés; ils avaient des chefs. Merkens et Camphausen, députés de Cologne. Leur tactique était d'écarter les revendications trop ambitieuses, irréalisables pour l'instant, qui

<sup>1.</sup> Par 88 voix contre 5.

<sup>2.</sup> Le gouvernement avait fait un choix malheureux en nommant censeur de la province le comte Eulenbourg. C'était un bon vivant, sans moralité aucune, que sa réputation déplorable et les trop véridiques histoires qui couraient sur son compte empéchaient absolument de prendre son rôle au sérieux. « Aussi laissait-il tout passer » (Schon).

<sup>3.</sup> Die Preussische Bureaucratie oder du sotlst dein Wort halten, par K. Heinzen. Darmstadt, 1843.

servaient à la cour de prétexte à une politique réactionnaire; de présenter des vœux modestes, qu'il ne semblerait pas au roi dangereux d'exaucer et dont la réalisation successive devait constituer peu à peu un progrès dans la voie constitutionnelle. Leur but le plus proche était d'éclairer l'opinion publique et de lui donner assez de puissance pour peser sur les décisions du gouvernement. La pétition des notables d'Aix-la-Chapelle (10 avril) contenait à peu près le programme libéral : publicité intégrale des débats des diètes, - liberté plus grande de la presse, - représentation plus nombreuse des villes, c'est-à-dire de la bourgeoisie, aux états.

Les séances commencèrent le 14 mai; par la discussion des pétitions à présenter au roi, elles prirent dès le début un véritable caractère politique. Le 17 mai, la diète demanda par trentehuit voix contre trente-deux que ses délibérations fussent sténographiées et que la censure en fût faite devant une commission élue par elle. Le 2 juin, le roi leur donna satisfaction; enhardie, la diète réclama, le 7, le compte-rendu in extenso de ses discussions et la publicité du nom des orateurs1.

Au commencement de juin, un membre de la noblesse proposa que l'on exprimàt au roi toutes les inquiétudes qu'avaient inspirées sa réponse du 12 mars. La diète fut assez sage pour éluder

la proposition.

Puis on en vint à la discussion de donze pétitions de diverses villes de la province qui demandaient l'extension des droits des délégations; un membre de la bourgeoisie en profita pour proposer à la diète une véritable constitution : les délégations devraient être réunies annuellement à Berlin sous la présidence d'un de ses membres élu par l'assemblée; elles auraient à donner leur avis sur tous les projets de loi touchant les personnes, les biens, les impôts et les institutions; le budget leur serait soumis chaque année; l'État ne pourrait faire un emprunt ou aliéner ses domaines sans leur assentiment; le droit de pétition et celui de remontrances leur seraient accordés; les ministres ne pourraient prendre part aux débats que sur leur invitation et à titre consultatif. La proposition n'eut pas de succès.

Cette modération de la diéte, à laquelle le roi était sensible 2,

<sup>1.</sup> Die Preussische Verfassung.

<sup>2.</sup> Bresson, 2 juill. 1843.

fut un peu compromise par le rejet du code pénal dont le gouvernement voulait étendre l'application aux provinces de l'ouest. Celles-ci tenaient au code français qui leur était resté depuis 1815; les peines y étaient généralement plus sévères, mais frappaient également tous les coupables, sans faire, comme dans le code prussien, de distinction entre les classes. Quand le vote de la diète fut connu, les bourgeois de Dusseldorf organisèrent un banquet en l'honneur de la diète; quelques fonctionnaires osèrent y prendre part; le roi en fut très irrité. La diète rhénane se sépara sur ces entrefaites au commencement de juillet.

Le roi, qui avait eu quelque regret de sa vivacité vis-à-vis de la diète de Posen, était, en somme, satisfait de la session des états. D'ailleurs, un autre sujet retenait à ce moment toute son attention.

Après la publication des instructions aux censeurs (février 1843), une commission nouvelle avait été formée pour l'établissement d'un régime définitif de la presse. La discussion avait porté sur un projet présenté par Radowitz et soutenu par le roi. Ce projet avait l'ambition de satisfaire à la fois l'opinion publique et le gouvernement. Ce qu'on reprochait surtout aux censeurs, c'était de juger sans contrôle et de pouvoir supprimer selon leur fantaisie, souvent sans raison, tel passage d'un livre ou d'un article. L'institution d'un haut tribunal de censure, composé de juristes, devant qui l'auteur condamné pourrait faire appel, devait donner satisfaction à l'opinion. Le gouvernement, de son côté, y devait trouver son avantage; car, au-dessus des censeurs. trop indépendants à son gré dans leurs provinces, il aurait sous la main, a Berlin même, un organe qui ne saurait lui résister sérieusement. Institution encore destinée, comme toutes les conceptions du roi et de ses amis, à mécontenter tout le monde : les libéraux d'abord, qui voulaient la liberté de la presse et ne se souciaient pas d'un organe de censure de plus, ensuite les conservateurs qui ne crovaient pas gagner à l'établissement d'un instrument de contrôle contre l'arbitraire gouvernemental.

Devant la volonté royale formellement exprimée, la commission s'inclina. Le 29 mai fut organisé un haut tribunal de censure, composé de deux membres de l'Académie des sciences, de six hauts fonctionnaires de la justice et d'un avocat général chargé de défendre les jugements des censeurs provinciaux. Pour compléter la nouvelle institution, le 30 juin parut un

nouveau règlement de censure; les amendes étaient augmentées; mais ce n'était plus le ministre de l'Intérieur qui pouvait suspendre les journaux : c'était le haut tribunal, et seulement après un premier avertissement et une première amende de 50 à 100 marks<sup>1</sup>.

Le haut tribunal de censure, présidé par Bornemann, rendit ses premières sentences le 25 juillet; elles furent assez favorablement accueillies par l'opinion. Sans retrouver la liberté du commencement du règne, la presse ne fut pas trop inquiétée. Les plus déçus furent encore les conservateurs. « Au lieu de remplacer la censure boiteuse par un système répressif, on instituait un haut tribunal de censure, une censure à la deuxième puissance, un zèro multiplié par lui-même. Parce que la situation des censeurs était plus difficile, la presse n'en serait pas meilleure<sup>2</sup>! » On forca bien Bornemann à démissionner en **1845**; mais le haut tribunal, devant la force croissante de l'opinion libérale, n'osa jamais se montrer trop sévère. Ainsi, malgré tout, le roi ne se faisait pas l'instrument docile de la politique conservatrice. Bien plus, comme s'il eût voulu se faire pardonner sa dure réponse aux Polonais, il semblait incliner à nouveau vers des mesures libérales. Gerlach déclare qu'au début de septembre 1843 le roi parlait d'une liberté complète de la presse, de constitution, etc..., et que, sans ses ministres, — mais ceux-ci veillaient, — il eût été jusqu'au bout de ses desseins3. Le tsar4, qui vint en septembre visiter son beau-frère, s'efforça de lui faire

<sup>1.</sup> Le haut tribunal de censure n'était pas une institution originale. L'édit de 1788 avait fait de la censure une administration collégiale partagée entre les collèges de justice régionaux et les consistoires qui nommaient des censeurs pour chaque calégorie d'écrits, laïques et religieux. Si le censeur avait des doutes, il s'en rapportait au collège qui décidait. En 1819 (il y avait trop de livres pour les censeurs), pour aller plus vite, des censeurs spéciaux furent nomnés par les ministres des Cultes, des Alfaires étrangères et de l'Intérieur. On leur adjoignit un « Obercensurcollegium »; l'auteur, comme le censeur, pouvait s'en référer a lui, mais, deux ans apres, cette institution fut supprimée. Fr.-Guillaume tV ne fit en somme que la rétablir. Cf. Geiger, Beltina von Arnim und Friedrich Wilhelm IV, p. 15, n. 2.

<sup>2.</sup> Canitz, t. fl, p. 59.

<sup>3.</sup> Gerlach, t. 1, p. 92.

<sup>4.</sup> Le tsarétait cordialement détesté en Prusse, malgré sa parenté avec le roi et l'alliance russo-prussienne. Slave et autocrate, c'était assez de griefs pour l'opinion à tendances nationales-libérales de ce temps. D'après Humann, qui faisait alors l'intérim en l'absence de Bresson, nul ne se découvrit sur le passage du tsar a Berlin. Cf. Canitz, t. H, p. 60.

partager ses frayeurs à l'endroit des « révolutionnaires ». Ses arguments portèrent-ils? ou bien est-ce l'attentat dont Nicolas I<sup>er</sup> fut victime à son retour <sup>†</sup>? Toujours est-il qu'en novembre 1843 Frédéric-Guillaume était « reconquis » <sup>2</sup>; les ministres étaient alors occupés à rédiger les réponses du gouvernement aux pétitions des diètes; toutes furent brutalement conservatrices. Le ton y fut plus ferme qu'à l'ordinaire, à peine tempéré par les expressions paternelles chères au roi. Pas de concession. La publicité des débats judiciaires? On verrait plus tard. La presse? Le gouvernement se disait lié par les règlements de la diète germanique. L'extension des attributions des délégations? Il n'en était pas fait mention. « L'intention royale est nettement manifestée de ne se départir en rien de la législation actuelle... Tel est le sens de la plupart des réponses dont quelques-unes sont même assez sèches <sup>3</sup>... »

Ce fut la même politique qui inspira la loi de juin 1844 sur les juges, sous le prétexte de réformer les méthodes judiciaires; elle portait gravement atteinte à l'indépendance des magistrats. Cette loi fit naître des protestations véhémentes<sup>4</sup>. Henri Simon, conseiller de justice au tribunal de Breslau, auteur d'une des protestations, donna bruyamment sa démission; il entra en lutte ouverte avec Kamptz et devint un des chefs reconnus du parti libéral. Simon devint aussi populaire que Jacoby.

L'opposition grandissait et gagnait les milieux officiels. Notre nouvel envoyé à Berlin, le marquis de Dalmatie, le constatait avec quelque surprise à son arrivée : « La hardiesse (de langage à l'égard du roi) est générale ici : elle s'exerce tous les jours et sur tous les sujets ; elle gagne jusqu'aux employés supérieurs du gouvernement, jusqu'aux ministres même. L'expression la

<sup>1.</sup> Avant d'arriver à la frontière, il fut visé et manqué par un Polonais; c'était un attentat nationaliste dont on déforma le sens auprès de Frédéric-Guillaume.

<sup>2.</sup> Pour conquérir le roi. son entourage disposait, d'apres Gerlach, d'un moyen infaillible : le tenir quelque temps à distance. La sensibilité de Frédéric-Guillaume ne savait pas résister aux bouderies de ses amis... « Le 11 novembre, le roi s'est plaint à nous de ce que tous l'abandonuaient et lui jetaient les libéraux dans les bras... » (Gerlach, t. I, p. 92).

<sup>3.</sup> Marquis de Dalmatie, 4 janv. 1844. Bresson avait été rappelé dans l'automne 1843. Le marquis de Dalmatie, nommé à Berlin par faveur, était loin d'avoir les qualités de son prédécesseur; l'on devine dans ses dépêches la plume et l'esprit avisé d'Humann, le chargé d'affaires, depuis longtemps dans ce poste et fort averti des questions du moment.

<sup>4.</sup> Notamment dans la Gazette de Cologne et la Gazette de Silésie.

plus mesurée dont on se serve est de parler de la mobilité d'esprit du roi; tous les jours, je dois prendre des précautions pour éviter d'entendre ce qui se dit<sup>1</sup>... »

C'était là le symptôme encore vague de l'impopularité croissante du roi. L'attentat de Tschech (27 juillet 1844) en fut la révélation<sup>9</sup>. Jamais encore un attentat n'avait été dirigé contre un roi de Prusse; l'émotion fut profonde, mais ne rapprocha pas Frédéric-Guillaume de son peuple. Le procès de Tschech fut très long; finalement Tschech, condamné à mort, fut exécuté le 17 décembre 1844. Le roi avait voulu gracier le coupable<sup>3</sup>; il n'avait cédé qu'aux instances très vives de son frère Guillaume et de ses ministres. La foule ignora qu'il leur eût résisté : on plaignit Tschech et on en voulut à sa victime... « On accuse la faiblesse du roi de s'être laissé entraîner par ses conseillers et on va jusqu'à dire qu'il avait bien su répondre pendant deux aus aux demandes de constitution qui lui étaient faites, que rien ne prévaudrait contre la fermeté de ses intentions, et qu'il aurait pu cette fois déployer autant de fermeté vis-à-vis de ses ministres qu'il en avait montré vis-à-vis de plusieurs millions d'hommes<sup>4</sup>. »

Dans cet état inquiétant de l'opinion publique, les revendications des diètes de 1845 s'annonçaient plus hardies que jamais; quelques événements vinrent à point entretenir l'agitation et favoriser l'opposition libérale.

Frédéric-Guillaume était, depuis 1808, recteur honoraire de l'Université de Koenigsberg, l'Albertina, fondée par le duc Albert en 1544. Or, depuis 1840, le roi en voulait à Koenigsberg et particulièrement à son Université. Les étudiants y étaient volontiers tapageurs; l'arrivée du professeur Hævernick, piétiste notoire, avait été très mal accueillie et quelques huées s'étaient

<sup>1.</sup> Dalmatie, 4 janv. 1844.

<sup>2.</sup> Le 27 juillet 1844, de grand matin, le roi partait avec la reine pour un voyage en Silésie. Un ancien bourgmestre de Storkow, Tschech, tira deux balles de pistolet sur le roi, qui fut légèrement blessé. Tschech n'était ni un fou ni un fanatique. Victime de quelque bureaucrate, sa haine contre le régime était remontée jusqu'au roi. Frédéric-Guillaume, dans cette circonstance, se montra courageux et déclara, dans une lettre à Bunsen, qu'il placerait désormais comme auparavant sa tête sur la poitrine de ses sujets... (éd. Nippold).

<sup>3.</sup> Le marquis de Dalmatie, dans une lettre du 29 septembre 1844, raconte que le roi, tenté par les solutions inédites, avait eu l'étrange idée de laisser condamner Tschech, mais de remettre le soin de son exécution à son successeur, et que le prince de Prusse refusa naturellement cette part d'héritage. C'est une pure légende.

<sup>4.</sup> Dalmatie, 18 déc. 1844.

égarées à l'adresse du ministre de l'Instruction et des Cultes, Eichhorn; le roi en avait témoigné de l'humeur. A deux reprises, en mars et en novembre 1843, le sénat de l'Université vint supplier son recteur honoraire d'assister aux fêtes prochaines du jubilé de l'Albertina<sup>1</sup>. Frédéric-Guillaume éluda sa réponse. Le 18 mai 1844, dernière adjuration; enfin, le 28, réponse du roi: il acceptait; la lettre du sénat l'avait favorablement impressionné; il promettait d'oublier le passé.

Le roi arriva donc, accompagné d'Eichhorn, dans sa bonne ville de Koenigsberg, le 28 août 1844; on le reçut avec déférence, mais sans enthousiasme. Le 1er septembre, le roi posa solennellement la première pierre de la nouvelle Université. Eichhorn, qui avait à cœur l'affaire Hævernick, profita de la présence royale pour déclarer en termes hautains, pendant la cérémonie, qu'il ne pouvait y avoir de bon esprit dans les Universités que dirigé par une religion sévère; il donnait ainsi un encouragement au pietisme et savait plaire au roi. Le professeur Burdach, recteur de l'Université, opposa hardiment à l'esprit de docilité que le ministre proposait en exemple, l'indépendance de pensée de Kant, cher à tout bourgeois de Koenigsberg. Il osa glorifier le libre esprit des « Burschenchaften », parla sans ménagement de l'hypocrisie religieuse, et ce langage si fier fut salué d'un triple « hoch » de tous les assistants. Devant les représentants des universités allemandes, le roi n'osa répondre directement à Burdach; il se borna à déclarer « que la devise de l'Université doit être le progrès, non pas un progrès pareil à la course désordonnée de la comète qui promène son caprice enveloppé de ténèbres, mais ce progrès semblable à la lumière du soleil dont la majestueuse régularité dissipe la nuit, pénètre jusqu'aux derniers atomes, chasse les oiseaux nocturnes, développe les germes, fait épanouir les fleurs et mûrir les fruits dont l'homme savoure la jouissance. Ces fruits sont la crainte de Dieu, source de toute sagesse, la fidélité qui sait qu'on ne sert pas le prince en dépréciant ses plus fidèles serviteurs, de bonnes et nobles mœurs, l'amour de l'étude, l'amour de la science, l'amour du bien public et des nobles actions, etc... »

Ce ne fut pas le roi, mais Burdach qui fut le héros de la fête;

<sup>1.</sup> Pour l'incident de l'Albertina, cf. particulièrement Reichenau. Erinnerungen aus dem Leben eines Westpreussens, p. 134; Falkson, Die liberale Bewegung in Koenigsberg 1840-1848, p. 90 et suiv.

les étudiants lui donnèrent le soir même une sérénade brillante; quand le roi fut parti, on organisa en son honneur un grand cortège, et, sur la proposition de Jacoby, on lui offrit un vase d'argent. L'incident de l'Albertina donna lieu à des commentaires passionnés dans toute l'Allemagne. Ils n'étaient pas encore éteints quand Jacoby produisit dans un opuscule à l'adresse des prochaines diètes une courte réfutation de la réponse du roi aux Polonais. « Frédéric-Guillaume IV est lié moralement et légalement par les promesses de son père... Les états ont le devoir de demander leur accomplissement au nom du peuple prussien... »

A la même époque<sup>2</sup>, la municipalité de Koenigsberg adressait à la diète de Prusse une pétition pour l'institution d'États-Généraux. « Nous ne pouvons pas voir dans les délégations un développement de la constitution. Par développement de la constitution, le peuple entend l'institution d'États-Généraux (Reichsstände). Les diètes provinciales considérées comme mesure préparatoire par les lois de 1815, 1823, ont assez montré que le peuple est mûr pour les États-Généraux, représentation centrale du pays (Landesrepræsentation). On répond que les diverses parties de la monarchie sont très différentes : mais leur mélange ne fera qu'accroître la force de l'État. La Prusse doit beaucoup à son souverain : pourquoi ne lui devrait-elle pas aussi une représentation du peuple, ce vœu qui se précise chaque jour dayantage dans tous les cœurs?... »

« Jamais les esprits n'avaient été si vivement excités à l'approche de la réunion des diètes », écrit le marquis de Dalmatie, « on veut attribuer à celles-ci une importance que n'ont pas ene les précèdentes »... » Les états devaient se réunir le 8 février et l'on ne songeait qu'aux revendications qu'ils allaient présenter, quand la nouvelle se répandit soudain que le roi allait accorder une constitution.

Dès le mois de novembre 1844, des bruits de ce genre avaient couru dans les milieux gouvernementaux, mais n'avaient pas été pris très au sérieux<sup>4</sup>. Ils n'étaient pourtant pas sans fondement; le roi préparait réellement à cette époque un projet de constitution.

<sup>1.</sup> Das Karnigliche Wort Friedrich Wilhems III (dec. 1844).

<sup>2. 7</sup> déc. 1844.

<sup>3. 23</sup> janv. 1845.

<sup>4.</sup> Dalmatie, 20 nov. 1844.

Ruge écrivait de Paris à sa mère, le 26 janvier 1845, que Frédéric-Guillaume avait rédigé un plan de constitution et que le prince de Prusse avait fait à ce projet une vive opposition : « Ce sera une grosse surprise à Berlin. » Dans les derniers jours de janvier, en effet, le pays fut mis par la presse au courant des intentions du roi<sup>1</sup>. D'abord personne n'y crut; on pensa que c'était imagination pure de la part de quelques libéraux qui prenaient leurs désirs pour des réalités. Puis l'on précisa; la constitution serait promulguée le jour de l'ouverture de la session des diètes; on disait que Bunsen serait nommé président de la nouvelle chambre ou bien premier ministre. Aussitôt, il y eut un revirement en faveur du roi; on le distingua à nouveau de son entourage; une fois de plus on proclama son libéralisme. Le 6 février, bien que le programme des questions à soumettre aux diètes fût muet sur tout projet de constitution, aucun doute ne subsistait...

Le 9, les diètes se réunissent : pas de constitution.

Grande déception. Toutefois on ne voulut pas désespérer encore; le bruit courut que la déclaration n'était pas au point, que le tsar, ou Metternich², ou le roi de Hanovre s'étaient interposés au dernier moment. Le 16 février, le prince de Hohenlohe, maréchal de la diète de Breslau, fit entendre, à mots couverts, que la constitution serait bientôt promulguée, que c'était chose simplement remise. Les gazettes recueillirent et répandirent partout ces paroles; la joie fut grande : on pensait qu'un si haut fonctionnaire ne se serait pas hasardé à parler de la sorte sans l'autorisation du roi. Mais bientôt le prince démentit publiquement les paroles qu'on lui avait prêtées. Ce fut une consternation générale; l'opposition un moment assoupie se réveilla, d'autant plus vive que les libéraux se considéraient comme bernés par le souverain.

<sup>1.</sup> Les premiers bruits coururent le 30 janvier (Allgem. Angsburger Zeilung).

2. « ... On dit que Metternich aurait répondu à la communication que le roi lui a faite au sujet de l'introduction d'États-Généraux qu'il était un vieillard et n'aurait pas cru qu'il assisterait à des choses aussi dangereuses et qu'il lui paraissait, si une pareille constitution se réalisait, que les vieilles alliances se déferaient, etc... On voit qu'il fait jouer ses dernières batteries. On raconte que le tsar Nicolas aurait fait saluer le prince de Prusse par un général aide de camp en voyage ici en ce moment et non le roi. Tel que je connais le roi, ceci ne le fera pas changer de projet, mais lui ouvrira les yeux. Car la force de la Prusse ne repose pas sur la seule alliance avec la Russie et l'Autriche. Bien plus attristante est l'opposition du prince de Prusse qui se fait plus forte de jour en jour... » (Below à Saucken, 18 mars 1845).

Que Frédéric-Guillaume songeat à cette époque à doter son pays d'institutions représentatives, nous en trouverons plus loin la preuve. L'attentat de Tschech, l'incident de l'Albertina, le sentiment de sa popularité compromise, les avis de quelques amis plus clairvoyants que les piétistes de la cour avaient ramené le roi aux idées des deux premières années de son règne et l'avaient arraché à la tutelle étroite de la « camarilla ». Que celle-ci et tous les conservateurs fussent fort inquiets, cela n'est pas douteux et l'on en jugera plus loin par leur résistance acharnée. C'est dans l'impossibilité de faire revenir le roi sur ses projets, qu'euxmêmes s'en étaient servi au début de 1845, en répandant la nouvelle prématurée de l'octroi d'une constitution. Leur but était d'atténuer ainsi les réclamations qu'ils sentaient inévitables dans les diètes prochaines. La soudaineté de ces bruits, le fait qu'ils sont venus « d'en haut » et se sont répandus si vite, l'attitude équivoque de Hohenlohe, l'absence de craintes de Gerlach à ce moment (nulle trace dans ses mémoires) autorisent cette opinion que partage notre envoyé1.

Quant au projet d'États-Généraux du roi, il n'était pas encore

rédigé.

La modération des diètes de 1843 ayant été sans effet, les états de 1845 étaient bien décidés à se montrer plus hardis; mais la crainte de déplaire au roi et de retarder ainsi l'octroi de la constitution annoncée les inclina à une réserve relative<sup>2</sup>. Jamais pourtant les voix libérales ne furent plus nombreuses ni les revendications plus pressantes qu'en 1845.

Dans toutes les diètes on réclama contre l'arbitraire administratif et l'on demanda une plus grande liberté de la presse, mais les vœux les plus ardents eurent pour objet l'institution des Etats-Généraux.

A la diète de Saxe, la plus conservatrice du royaume, il se trouva une minorité de 22 voix pour appuyer une pétition en faveur de l'assemblée centrale. Présentée à la diète de Silésie, la même proposition recueillit 43 voix contre 40. Même accueil favorable à la diète de Westphalie. A la diète de Posnanie, « la question de savoir si l'adresse ferait mention des institutions constitutionnelles ayant été posée, il ne lui a manqué qu'une voix pour

<sup>1.</sup> Dalmatie, 23 avril 1845.

<sup>2.</sup> Ibid.

atteindre le chiffre des deux tiers nécessaire à son adoption \* ». Les états de la Prusse orientale transmirent au roi la pétition suivante adoptée par les trois quarts des députés : « Le besoin de l'union nationale cimentée par une représentation générale est vivement senti par la nation, et la diéte doit exprimer avec fidélité et franchise sa conviction que ce sentiment subsistera jusqu'à ce qu'il ait été satisfait ... » A la diète de Poméranie, la demande d'Etats-Généraux fut rejetée à quelques voix de majorité. Mais la diète rhénane la vota par 55 voix contre 16.

En somme, toutes les diètes, sauf celle de Brandebourg, se préoccupèrent de la question constitutionnelle; dans toutes, sauf en Saxe et en Poméranie, il y eut une majorité en faveur d'États-Généraux. En additionnant tous les votes, le rapport des voix libérales et des voix conservatrices était de 15 à 11<sup>3</sup>, et pourtant nul système représentatif ne pouvait mieux favoriser les conservateurs. C'était donc bien le vœu de la nation tout entière que les diètes provinciales avaient exprimé.

D'ailleurs, en dehors des diètes, l'opinion publique se prononçait ouvertement, quelquefois avec violence. Le 14 mars 1845, pour la première fois à Berlin, un journal<sup>4</sup> osa parler de la nécessité d'États-Généraux. En juin, quand le roi se rendit dans la Prusse orientale, il crut devoir se plaindre du mauvais esprit des habitants de Koenigsberg et déclarer que les « polissons » qui soufflaient les tendances libérales finiraient par lui faire retirer sa faveur à la ville. Mais une députation de la bourgeoisie vint lui répondre tout exprès à Dantzig que l'on n'avait cure de la faveur royale et qu'on entendait obtenir par la voie légale ce qu'on était en droit de réclamer.

En juin également, l'expulsion arbitraire de deux députés libéraux de la Chambre badoise. Itztein et Hecker, chassés de Prusse comme suspects d'y vouloir répandre des idées révolutionnaires, causa une émotion si profonde que, lorsque Arnim, ministre de l'Intérieur, donna sa démission, par suite de ses divergences d'opinion avec le roi au sujet de ses plans de réforme, on crut qu'il avait été renvoyé à cause de cette mesure maladroite.

<sup>1.</sup> Dalmatie, 17 mars 1845.

<sup>2.</sup> Id., 21 mars.

<sup>3.</sup> Chiffres publiés dans la Gazette de Cologne (série d'articles parus en juillet-août 1845 sur la diéte rhénane).

<sup>4.</sup> La Vossische Zeitung, organe généralement très moderé. L'auteur de l'article était le professeur Michelet.

A ces quelques faits l'on peut juger des progrès énormes qui, depuis 1840, s'étaient accomplis dans l'opinion publique, et combien, à cette date de 1845, elle mérite d'être particulièrement étudiée.

P. DEVINAT.

(Sera continué.)

#### APPENDICE.

Berlin, 10 octobre 1841.

... Quelque temps après mon retour à Berlin, j'ai eu l'honneur de rendre compte à Votre Excellence des représentations adressées au roi par le prince de Prusse et par le prince Charles sur ses tendances constitutionnelles et sur les concessions déjà faites et de la réponse de Sa Majesté. Ces deux documeuts m'ont été communiqués sous le sceau du secret; ils portent les dates du 18 et du 21 avril de cette année. Ils ne sont connus que du roi, des deux princes, de trois autres personnes et de moi. Je vais essayer de les analyser avec exactitude; j'y ai trouvé la relation la plus curieuse et je dirai presque la plus inattendue des sentiments et des intentions du roi de Prusse.

Après quelques observations qui ne portent que sur des clauses du testament du feu roi et sur des intérêts d'héritage, les princes rappellent les principes qui ont dirigé le gouvernement de leur père et de quelle manière, si la nécessité d'un emprunt se faisait sentir un jour, il entendait remplir l'engagement formel qu'il avait pris en 1820, de n'en contracter un nouveau qu'après avoir convoqué les États-Généraux du royanme. Le secret de l'expédient qu'il avait imaginé pour sortir d'embarras, le feu roi ne l'avait point revélé dans les écrits trouvés après sa mort; il l'avait confié au prince Wittgenstein, et c'est ce digne et lidèle serviteur qui avait été chargé par lui de le faire connaître à ses enfants. Voici en quoi cet expédient consistait : le roi eût appelé prés de lui trente-deux députés, quatre par province, nommés par les États provinciaux du royaume, trente-deux conseillers d'État, choisis par lui-même, qui, réunis en une seule chambre, enssent constitué les États-Généraux et auxquels la demande de l'emprunt eût été soumise. Les princes, s'appuyant sur cette révélation, représentent au roi leur frère que jamais leur père n'avait entendu se dessaisir des droits de la couronne, ni aller au delà de cette concession limitée et temporaire. Ils le conjurent d'imiter cet exemple, de ne pas abdiquer son pouvoir héréditaire; ils s'attachent à faire ressortir les inconvénients des concessions qu'il a déjà faites, telle que la publicité des débats aux États

<sup>1.</sup> Bresson avait d'abord écrit deux.

des diètes, le droit illimité de pétition, les comités permanents; et dans la prévision que la liberté de la presse pourrait suivre, ils lui mettent sous les yeux ses dangers, l'impossibilité de la retirer lorsqu'une fois elle a été accordée, et lui citent l'exemple de Charles X, qui, pour avoir engagé une lutte avec elle, est allé finir ses jours en exil.

Ces représentations sont enveloppées de toutes les formes du respect et de l'affection; mais elles sont néanmoins très catégoriques et d'un style très nerveux. Quelques conseillers officieux y ont mis la main; elles ne sont pas entièrement l'œuvre des princes. Je les ai lues et relues, ainsi que la réponse du roi, pendant plus d'une heure. J'ai eu tout le temps de m'en pénétrer. La rédaction du roi est assez obscure; c'est un allemand à part.

En ce qui touche aux arrangements d'intérèts, il commence par informer ses frères qu'il a chargé le prince de Wittgenstein de la rédaction d'un pacte de famille. Puis, passant aussitôt aux autres points de la lettre collective, il leur dit que, par respect pour la mémoire de son père, par confiance dans la parole d'un serviteur éprouvé, il lui avait semblé d'abord que cette représentation de soixante-quatre députés et conseillers d'État était une idée assez heureuse, qu'il avait pris la résolution de l'octroyer à ses États le jour de son inauguration; mais qu'on ne pouvait jouer du clavecin seul, sans touches et sans cordes, que les instruments (ses ministres) lui avaient manqué et qu'il avait été forcé « mit wünden Herzen », - avec un cœur ulcéré, - de renoncer à son projet; que depuis il avait reconnu qu'il se rendrait ridicule (lächerlich) aux yeux de l'Europe (« halb-revolutionnist ») et de l'Allemagne, pitoyablement constituée (jämmerlich constituirt), en voulant faire passer pour une représentation sérieuse d'un peuple de quatorze millions trente-deux députés et trente-deux conseillers d'État; que le jour où il parviendrait à déconvrir le mode de constitution qui réunirait tous les suffrages serait pour lui un aussi beau jour que ceux de Leipzig et de Belle-Alliance, parce que ce jour-là son gouvernement aurait remporté une grande victoire; que jusque-là toute discussion sur les points touchés par ses frères était vaine (eitel), qu'il n'y entrerait pas et que son excuse de s'écarter à quelques égards des volontés de sou père (que dans sa lettre, comme ses frères dans la leur, il nomme constamment « papa ») il la chercherait dans le vieil adage francais:

#### A l'impossible, nul n'est tenu.

Tel est, Monsieur le ministre, le résumé fidèle de ces deux pièces très intéressantes, très secrètes. Leur authenticité est hors de doute; je ne m'y serais pas trompé. D'ailleurs, je sais de qui elles me viennent et dans quel but...

Bresson.

(Correspondance de Prusse, t. CCXCIV, p. 265 et suiv.)

## MÉLANGES ET DOCUMENTS

### DOMINIQUE DE GOURGUES.

 Notes sur ses dernières années. Son testament. — II. Un ami de Dominique de Gourgnes: Pierre de Vaquieux. Est-il l'auteur de la notice « De la vie et de la mort de Dominique de Gourgnes »? — III. Un portrait qui ne représente ni Dominique ni Ogier de Gourgnes.

Il y a quelques années, un officier de marine, M. Maurice Delpeuch, séduit par le bel exemple de désintéressement et d'héroïsme donné jadis par Dominique de Gourgues, a essayé de retracer en un tableau complet la vie de l'illustre capitaine landais! Peut-ètre son entreprise était-elle un peu prématurée. Tant que, en effet, un cherchenr intrépide n'aura pas tiré des sources espagnoles tout ce que de récents sondages permettent d'espérer qu'elles peuvent fournir sur ce sujet, on ne pourra guere donner, sinon de la fameuse expédition de Floride elle-mème, tont au moins de ses suites, qu'un aperçu assez incomplet. Il faut sonhaiter que ce travail soit quelque jour mené a bonne fin. Ce serait, à défaut du monument que M. Delpeuch réclamait pour son héros sur une place publique de Mont-de-Marsan, — Dominique de Gourgues l'attendra sans doute longtemps², — une excellente manière d'honorer en lui le hardi marin et le bon Français.

1. Un glorieux épisode maritime et coloniul des guerres de religion. Le capitaine de la marine royate Dominique de Gourgues et le mussacre de la colonie protestante de la Floride (1565-1568), dans la Revue maritime, 1902, p. 1882-1931 et 2450-2491.

2. Ce n'est pas que Dominique de Gourgues soit complètement oublié dans son pays. Son portrait, ou pretendu tel, orne la salle des délibérations à l'hôtel de ville de Mont-de-Marsan; une rue porte son nom, et je me souviens qu'il y a quelques années, à l'occasion d'une fête félibréenne, un Landais, M. l'abbé Daugé, chanta « Meniconn de Gourgues » en vers gascons de fière venue (Reclams de Biarn et Gasconque, sept.-oct. 1906, p. 209-211). — A citer anssi, pour mémoire, un travail sans prétentions de J. Cazade dans Nos cahiers, Airesur-l'Adonr. 5° et 6° fasc., janvier et avril 1903, 108 et 71 p., in-12.

Mon dessein, je dois le dire en commençant, est plus modeste. Le hasard m'ayant mis entre les mains un document qui n'est pas sans importance pour la biographie de Dominique de Gourgues, son testament, j'ai pu, à la suite d'investigations consciencieuses. corriger quelques erreurs, préciser quelques détails, introduire quelques faits nouveaux dans la période de quatorze ou quinze années qui sépare l'expédition de Floride de la mort de Dominique. J'ai été amené aussi, en me documentant sur un compatriote et ami de Dominique de Gourgues, nommé Pierre de Vaquieux, à tenter quelques rapprochements qui pourront peut-ètre amorcer des recherches ultérieures. Ce sont ces résultats que je demande la permission d'exposer brièvement.

I.

Notes sur les dernières années de Dominique de Gourgues. Son testament.

En 1565, l'Espagnol Pedro Menendez de Avilés avait massacré avec la dernière férocité les petites colonies de protestants français installées à la Floride au cours des années précédentes par Jean Ribault et René de Laudonnière, à l'instigation de l'amiral de Coligny. Deux ans plus tard, Dominique de Gourgues, ayant pris sous son bonnet de venger à ses dépens, risques et périls, lui gentilhomme catholique<sup>4</sup>, la mort de ces huguenots, quitta Bordeaux avec deux roberges et une patache montées par une petite troupe de cent quatrevingts hommes. Parti le 2 août 1567, il était de retour à La Rochelle le 6 juin 1568, après avoir lavé dans le sang l'injure sanglante faite au drapeau français<sup>2</sup>.

En Europe, le retentissement de cette expédition fut énorme, et on comprend sans peine que cette initiative hardie d'un particulier fût de nature à susciter entre les cours de France et d'Espagne de graves difficultés diplomatiques. Un document conservé à la Bibliothèque nationale (ms. fr. 20791, fol. 736-737), et sur lequel nous aurons l'occasion de revenir, parce qu'il nous paraît ètre la source où ont puisé La Popelinière pour ses *Trois Mondes* et Basanier pour son *Histoire notable de la Floride*, publiée en 15863, donne à ce sujet de curieux détails.

1. Voir ce que nous disons plus loin de la religion de Dominique de Gourgues.

3. Voir les deux textes mis en regard l'un de l'autre à l'Appendice II.

<sup>2.</sup> Il y a de nombreux détails dans l'article de M. Maurice Delpeuch. Le dernier récit critique de ces événements, trop connus pour qu'il soit besoin d'y insister davantage, se trouve au t. IV de l'*Histoire de la marine française*, de M. Ch. de La Roncière, p. 46-70.

Aux termes de ce document, le roi d'Espagne fit mettre à prix la tête de Dominique de Gourgues et pria en outre Charles IX « d'en faire breve justice », si bien que le malheureux capitaine, quand il voulut rendre compte à son roi du succès de son entreprise, n'en regut pas l'accueil auquel il croyait avoir droit. Il fut même obligé de se cacher une année entière « en une maison nommée la Court de Rouen assize près la porte Saint Germain des Prés, secoureu par le receveur de Vaquieulx de tous ses necessitez de la part d'ung parent dudit Gourgues qui ne l'a abandonné ny desnyé jamais ses moyens ». Il dut accepter enfin « l'assistance du president Marigny, en la maison duquel il demura quelques jours ».

Ces lignes ne laissent pas d'appeler quelques explications, d'autant que, utilisées par la plupart des auteurs d'après les résumés un peu trop succincts de La Popelinière et de Basanier, elles n'ont généralement pas été comprises. Un grand nombre d'historiens, depuis le Père Daniel jusqu'à Gatfarel , en passant par la Nouvelle biographie générale , les frères Haag et Forneron , en ont conclu à la légère que Dominique de Gourgues s'était réfugié d'après les uns en Normandie, d'après les autres à Rouen, chez le président de Marigny, on chez le président du parlement de Rouen.

Si, je dois l'avouer, la personnalité de ce président Marigny qui, suivant la pompeuse expression de Gaffarel. « s'honora en donnant asile à cette victime de l'injustice des cours », s'est dérobée à toutes mes recherches, il ne pouvait en être de même de la cour de Rouen, — on écrit aujourd'hui, à tort, de Rohan, — qui existe encore en plein Paris. C'est un petit passage très pittoresque, composé d'une triple cour qui relie la rue du Jardinet à la cour du Commerce. Il doit son nom à l'hôtel de l'archevêque de Rouen qui s'y élevait autrefois et il mérite encore une visite, car on y aperçoit le soubassement d'une tourelle qui faisait partie de l'enceinte de Philippe-Auguste. Entre la rue, tres passagère, de Saint-André-des-Arts et le bruyant boulevard Saint-Germain, c'est un coin du vieux Paris comme oublié et presque désert à toute heure du jour. Anjourd'hui, comme il y a trois siecles et demi, on y pourrait faire une « retraite » de calme et de silence.

- 1. Histoire de France, 1. VIII (1729), p. 602.
- 2. Histoire de la Floride française (1875), p. 321.
- 3, T. XXI (1858), col. 435, article signe A, de Lacaze.
- France protestante, I. V (1885), p. 339.
- 5. Histoire de Philippe II, 1. IV, p. 330, a l'appendice biographique.
- 6. Sur la cour de Rouen, voir le Dictionnuire des rues de Paris de La Tynna; Lefeuve, Rues de Paris; Berly et Tisserand, Topographie du Vieux Paris, region occidentale de l'Université, 1887, p. 555-559 (avec trois photographies).

Quant au receveur de Vaquieux, nous lui consacrerons tout à l'heure une notice spéciale.

Sur les faits et gestes de Dominique de Gourgues depuis cette époque jusqu'au moment où, après avoir été recherché par Élisabeth d'Angleterre « pour le merite de ses vertus », il se préparait à aller prendre le commandement de la flotte que Catherine de Médicis se disposait à envoyer au secours d'Antonio de Crato, roi de Portugal, contre Philippe II, quand il fut surpris par la mort en 15824, nous nous contenterons de renvoyer aux publications du vicomte Alexis de Gourgues², de M. Delpeuch³ et de M. de La Roncière⁴. Nous n'avons pour notre compte qu'un document à signaler sur cette période, mais il vaut, croyons-nous, la peine d'être publié : c'est le testament de Dominique.

Il ne paraît pas douteux que ce soit au moment où il s'apprêtait à quitter Paris pour cette nouvelle expédition prometteuse de profit et de gloire, mais aussi grosse de périls, que Dominique de Gourgues ait songé à faire son testament. « Considerant en luy sagement », — cette pensée, banale dans les vieux actes. est pourtant si touchante! — « qu'il n'est rien plus certain que la mort, ne chose moings certaine que le jour et heure d'icelle ». il fit donc venir près de lui, le 5 décembre 1581, maîtres Jean Le Camus et Denis Chantemerle, notaires au Châtelet, pour leur dicter ses dernières volontés. Bien qu'il demeurât alors rue des Petits-Champs paroisse Saint-Eustache), en la maison de la Corne-de-Cerf. il avait voulu que cet acte solennel eût lieu chez son ami Pierre Vaquieux, receveur des tailles du Condomois, en son hôtel, voisin d'ailleurs, de la rue des Prouvaires.

Voyons donc ce que ce testament ajoute de nouveau à ce qu'on savait déjà sur Dominique de Gourgues.

- 1. Faute de renseignements plus précis, on peut induire à comp sûr cette date du fait que La Popelinière, dans son ouvrage tes Trois Mondes, publié en 1582 (le privilège est du 6 avril), parle de la mort de Dominique de Gourgnes. Il faut donc écarter absolument la date 1593 donnée par quelques auteurs, et, en particulier, par les généalogistes du Cabinet des titres qui paraissent avoir confondu Dominique avec Antoine, désigné lui aussi sous le nom de capitaine Gourgues et mort en effet cette année-là. De même doit être redressée la date donnée par Gaffarel : 1583. Cet auteur s'appuie d'abord sur le fait que l'expédition en faveur d'Antonio de Crato est de 1583 (elle est en réalité de 1582), ensuite sur ce que La Popelinière, écrivant son livre en 1585, n'a pu devancer l'avenir (ce qui constitue une confusion inexplicable).
  - 2. Bull. du Comité d'histoire et d'archéologie d'Auch, t. II, 1861.
  - 3. Op. cit.
  - 4. Histoire de la marine française, t. IV, 1910, passim.
- 5. La minute du testament de Dominique de Gourgues n'existe plus, semble-t-il, chez M° Bossy, notaire à Paris. 11, rue des Pyramides, successeur

D'abord, il confirme d'une manière positive, au témoignage de l'intéressé lui-mème, que le noble seigneur Dominique de Gourgues, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi<sup>†</sup>, est bien né à Mont-de-Marsan, comme on le pensait et comme la plupart des auteurs l'avait affirmé d'après le témoignage de quelques contemporains<sup>2</sup>.

Il nous apprend ensuite que Dominique de Gourgues était, en cette année 1581, « chrestien et catholique ». On a beaucoup discuté sur la religion de Dominique de Gourgues. Les protestants l'ont revendiqué pour un des leurs, et les freres Haag lui ont fait une place dans leur France protestante. Dans le Bulletin du Comité d'histoire et d'archéologie d'Auch, en 18613, le vicomte Alexis de Gourgues s'est fait le champion de l'orthodoxie de son ancêtre, en particulier contre Jean-Francois Bladé, Depuis, Gaffarel, dans son Histoire de la Floride, et M. Delpench, dans l'article que nous ayons cité, ont adopté cette manière de voir. Il va de soi qu'on ne peut, pour tontes les époques de la vie de Dominique de Gourgues, pénétrer le secret de sa conscience, ni, par conséquent, démentir catégoriquement l'épithète de « hereje terrible » que l'Espagnol Solis de Las Meras, racontant l'expédition de Floride, appliquait à « Domingo Gurgio de Monte Marsano » 4. Cependant, quand on le voit faire, au début de son testament, une profession de foi aussi formelle et recommander pieusement son âme à la vierge Marie, à monsieur saint Michel, ange et archange, à messieurs saint Pierre et saint Paul et à tous les benoîts saints et saintes du Paradis, élire, au surplus, sa sépulture en l'église de la paroisse sur le territoire de laquelle il viendra à décéder<sup>3</sup>, il semble qu'on ne puisse mettre en doute les sentiments catholiques de Dominique de Gourgues dans les derniers temps de son existence et presque à l'article de la mort<sup>6</sup>.

de Jean Le Camus. Heureusement cet acte, dont la mention figure bien au répertoire conservé en cette étude, ful insinué au Châtelel, et c'est d'après la copie des registres d'insinnations que nons le donnons plus loin (Appendice 1).

- 1. Il porte déja ce litre dans un acte du 14 mai (et non mars) 1572, publ. par Alexis de Gourgues, *loc. cit.*, p. 484.
- 2. Les registres paroissiaux de Mont-de-Marsan ne remontent malheureusement pas au dela de l'année 1629. D'apres la notice que nous publions a l'Appendice II, et que La Popelinière a utilisée, il serait mort à l'âge de soixante ans, ce qui fixerait à l'année 1522 l'époque de sa naissance.
  - 3. T. H. p. 466-490.
- 4. Jornadas de Pedro Menendez de Aviles, dans Rui Diaz y Caravia, la Florida, su conquista, 4, 4, p. 321.
- 5. Il faut rapprocher de cette clause du testament le fait que, mort a Tours, de Gourgues fut precisement enterre dans le chour de l'église abbatiale Saint-Martin, conformément a ses dernières volontés.
- 6. Deja, neuf ans auparavant. Dominique de Gourgues avait pris une part active dans les rangs catholiques au siège de La Rochelle, ainsi que l'a mis en

Ce n'est pas tout. Nous savions, par l'historien condomois Scipion Dupleix , que Dominique de Gourgues n'avait jamais été marié, mais, soit par ignorance, soit par discrétion, Dupleix ne nous avait pas dit qu'il eût une fille naturelle. Cette fille, nommée Claude, figure cependant dans son testament, et elle est de plus l'unique légataire de son père. En 1581, elle devait être fort jeune encore, puisque Dominique stipule qu'après sa mort on devra la mettre en possession, elle ou ses tuteurs, « si elle n'estoit lors en aage et joïssant de ses droictz », de la maison, ferme et métairie du Baquarillon (sans nul doute le Baqueraillon, à deux kilomètres environ au nord-est de Mont-de-Marsan, à droite de la route de Roquefort), « avec les terres, preyz, vignes, boys et autres appartenances et deppendances » ².

Enfin, Dominique de Gourgues désigne comme exécuteur testamentaire son ami Pierre de Vaquieux, lequel nous paraît mériter, à divers titres, comme on va le voir, de retenir quelques instants notre attention.

11.

Un ami de Dominique de Gourgues : Pierre de Vaquieux. — Est-il l'auteur de la notice « De la vie et mort de Dominique de Gourgues »?

Pierre Vaquieux ou de Vaquieux, qui habitait à Paris, rue des Prouvaires, était receveur des tailles du Condomois. Si l'on en croit

lumière récemment M. de La Roncière. Le 1° février 1573, il écrivit même au baron de la Garde une lettre pleine de fermeté et d'énergie, où il déclarait refuser d'abandonner son poste, se faisant fort, malgré ses ressources minimes et le manque d'artillerie, d'empêcher dix-sept navires anglais, dont l'arrivée était imminente, de débloquer la place (Histoire de la marine, t. IV, p. 140-141). Ce n'était pas la, on en conviendra, faire figure de protestant. — En réalité, il semble que certains auteurs se soient trop pressés de voir dans l'expédition de Floride, destinée à venger le massacre des protestants, la preuve que Dominique de Gourgues était protestant lui-même. Il n'y a aucune bonne raison de suivre ces auteurs dans cette voie, et la conduite de Dominique de Gourgues ne nous en paraît que plus digne d'admiration, car elle dénote chez lui une impartialité et une hauleur de vue assez rares à cette époque.

- 1. Histoire de France, t. 11t (1658), p. 675.
- 2. Les choses se passèrent-elles comme le désirait Dominique de Gourgues, et la jeune Claude devint-elle, après la mort de son père, propriétaire de cette métairie? C'est ce que diraient sans doute les minutes de quelque étude montoise au prix d'un déponillement que nous ne sommes pas en mesure d'entreprendre. En tout cas, la maison du Baqueraillon, que notre obligeant confrère M. Raymond Teulet, archiviste des Laudes, a bien voulu aller voir, existe encore. Elle n'a pas été déplacée, car on remarque encore à la façade une fenètre à

une pièce du Cabinet des titres <sup>4</sup>, il appartenait à une famille originaire de Saint-Cirice, près Moncrabeau<sup>2</sup>. Quelques-uns de ses parents occupèrent à la même époque diverses charges de finances en Gascogne, ainsi Louis Vaquieux qu'on trouve, de 1581 à 1587, trésorier des domaines d'Armagnac et de Fezensaguet pour le roi de Navarre<sup>3</sup> et qui fut aussi, semble-t-il, conseiller secrétaire du roi, maison, couronne de Navarre, d'abord par provisions du 18 décembre 1558, puis par commission du 6 mars 1593<sup>4</sup>.

Pierre de Vaquienx, écnyer, était, en 1569, commissaire extraordinaire des guerres, commis et député par Blaise de Monluc. Le 19 février de cette année, à Montflanquin en Agenais, il donna quittance de quarante livres tournois pour ses gages<sup>5</sup>. A plus de soixante ans de là, un personnage du même nom, avocat au Conseil privé, donna, en son nom et au nom de son frère Charles, décédé, une rente de 550 livres tournois à la fabrique de l'église Saint-Eustache<sup>6</sup>. Il ne parait pas probable qu'il s'agisse encore de l'ami de Dominique de Gourgnes, mais il faut noter que l'avocat au Conseil privé habitait lui aussi la rue des Prouvaires, ce qui donne à penser qu'il était soit le fils, soit l'héritier de celui qui nous occupe<sup>7</sup>.

Quoi qu'il en soit, Pierre de Vaquieux, receveur des tailles du Condomois, a quelques titres à figurer honorablement à côté de Dominique de Gourgues. Voici pourquoi :

D'après La Popelinière, contredit il est vrai par Scipion Dupleix, il aurait contribué avec Ogier, frère de Dominique et président des trésoriers de France en la généralité de Guyenne, aux frais de l'expé-

meneau qui parait être du xv^ siècle. M. Burgalat, le propriéfaire actuel, ne possède aucun titre ancien.

- 1. Bibl. nat., Pièces orig. 2907,
- 2. Ce renseignement paraît confirmé par le fait qu'aux environs de l'année 1570 un Vaquieux (Arnaud) était notaire à Moncrabeau. L'office étaut venu à vaquer par suite de son décès, son successeur, Louis Dudrot, fut confirmé en son office par lettres de Jeanne d'Albret, datées de La Rochelle le 26 février 1571 (Arch. nat., K 190 B, 1571, secrétariat de Jeanne d'Albret).
  - 3. Arch. dép. des Basses-Pyrénées, B 1597, 1600, 1606.
- Il fut reçu en cet office le 15 avril 1593, Son fils Samuel lui succéda (Pieces orig. 2907).
  - 5. Ibid.
  - 6. Arch. nat., Y 173, fol. 82 v°; cf. fol. 95/26 juin et 25 juillet 1632).
- 7. Un moment nous avons ern que deux pieces signalées par M. Alexis de Gonrgues (op. cit., p. 184 et (vii-lax), ou figure un certain Pierre de Locgrats, se rapportaient en réalité à Pierre de Vaquieux, MM. Brutails et Loirette ont bien voulu rechercher la première, dalce du 14 mai 1572, dans les minutes de Jean Castaigne, notaire à Bordeaux, et il résulte de leur examen que notre hypothèse de mauvaise lecture ne peut être admise. On lit dans cet acte Pierre de Locgrafe.

dition de Floride. Dupleix fait honneur de cette générosité au seul Ogier de Gourgues, « homme fort opulent », dit-il, « splendide, magnifique, et duquel la maison et la bourse estoient ouvertes a toutes les personnes de mérite. Le capitaine, n'aiant esté jamais marié, estoit chéri de luy comme frère et fils et, de son mandement et de ses deniers, Vaquieux luy fournit tout ce qu'il luy fut nécessaire pour son voyage ». Et il ajoute : « Le sieur de La Popelinière s'est abusé escrivant qu'un nommé Vaquieux avoit fourni de l'argent au capitaine Gourgue pour cette entreprise. Car Vaquieux lequel j'ay cogneu et dans le païs et à Paris, n'estoit qu'agent et domestique d'Ogier de Gourgue, conseiller d'État et président en la généralité de Guienne, frère du capitaine. J'ai cogneu aussi ce président <sup>2</sup>. »

Nous n'avons pas le droit de révoquer en doute l'opinion de Dupleix, qui paraît fort bien renseigné, mais cette mise au point prouve seulement que Pierre de Vaquieux ne disposaît pas des mêmes moyens qu'Ogier de Gourgues. Il est sûr que Dominique avait mis en lui toute sa confiance, et, en le désignant comme son exécuteur testamentaire, il n'en pouvait donner une preuve plus éclatante.

On se souvient sans doute de ce que nous avons rapporté dans la première partie de cette étude sur le secours donné par le receveur de Vaquieux à son illustre ami au moment où ce dernier, à son retour de la Floride, était obligé de se cacher à Paris. Ces renseignements, nous les avons puisés à une source dont l'examen va peut-être nous montrer que Pierre de Vaquieux servit aussi d'une autre manière la gloire du compatriote prématurément enlevé à son affection.

Tous les manuscrits connus de la Reprise de la Floride sont conservés à la Bibliothèque nationale. Ils sont au nombre de cinq. Ce sont les numéros 2145, 3884, 6124, 19899 et 20794 du fonds français. Le premier, le troisième et le quatrième, comprenant respectivement 33, 31 et 29 feuillets, sont de la mème écriture, fort élégante et soignée, du copiste Robert Leprévost qui a signé le ms. 2145 à la fin du xvi° ou au commencement du xvir° siècle. Leurs qualités de clarté et de lisibilité leur ont valu sans doute l'honneur de servir de modèles aux éditions de la Rerue rétrospective³, de Ternaux-Compans⁴ et de Tamizey de Larroque⁵. Le second, du

<sup>1.</sup> Il ne faut naturellement pas entendre ce mot dans son sens actuel.

<sup>2.</sup> Histoire de France, t. III (1658), p. 675.

<sup>3. 2°</sup> série, t. II, 1835, p. 321-358.

<sup>4.</sup> Voyages... pour servir à l'histoire de la découverte de l'Amérique, t. XX; Recueil de pièces sur la Floride, 1841. p. 301-366; reimprimé par Gaffarel, op. cit., p. 483-515.

<sup>5.</sup> La Reprise de la Floride, [Bordeaux], 1867, in-8º (publications de la Société des bibliophiles de la Guyenne).

xvii<sup>e</sup> siècle, a été négligé à juste titre. Quant au cinquième, le 20794, qui paraît le plus ancien, il ne méritait pas, ce semble, le dédain des éditeurs.

Ce manuscrit, dont la Reprise de la Floride n'occupe qu'une faible partie (fol. 728-738), est composé principalement de diverses copies, extraits et notes provenant du géographe Lancelot Voësin de La Popelinière. Il fait partie des papiers de l'historien Mézeray qui avait recueilli bon nombre de dossiers de son prédécesseur.

Au feuillet 728, en tête de la Reprise de la Floride, on lit ces mots, de l'écriture, bien caractéristique, de La Popelinière lui-même: Cecy est sommairement emploié au 2 livre des 3 Mondes et plus par le recit du s' de Vaqueux, receveur². Au feuillet 738 v°, c'est-à-dire au dernier feuillet de la Reprise, le même La Popelinière a répété: Le tout jà emploié sommairement au 2 des 3 Mondes. On sait que l'ouvrage intitulé les Trois Mondes a été publié par La Popelinière en 1582³. Il y a donc les plus grandes chances pour que le manuscrit de la Reprise, contenu dans le manuscrit français 20794, soit celui dont s'est servi La Popelinière. Il est, jusqu'à nouvel ordre, le plus ancien que nous connaissions, et c'est lui qui aurait dû servir de base aux éditeurs.

Mais qu'est-ce que le récit du sieur de Vaqueux, receveur? Voici, je crois, la réponse. Dans le mème manuscrit 20794, juste avant le feuillet 738, dernier de la Reprise, ont été intercalés, sans doute par une erreur du relieur, deux feuillets de mème format écrits au recto seulement. Ces feuillets, numérotés 736 et 737, contienment un résumé de la carrière de Dominique de Gourgues. Au verso 736, on lit: De la vie et de la mort de Dominique de Gourgues, 1582 (les mots De la vie et de la mort et la date 1582 sont encore de la main de La Popelinière), puis, en retournant le volume: Pierre de Vaquieulx.

L'écriture de ces deux feuillets 736 et 737 paraît être d'un copiste, mais les mots *Pierre de Vaquieulx* sont d'une écriture très personnelle qui n'est ni celle de La Popelinière, ni celle de Mézeray. C'est la même main qui a tracé les sept on linit dernières lignes du feuillet 736 et, de plus, diverses mentions en marge du manuscrit de la *Reprise* (*Pietate et justitia* au fol. 728; *presens* au fol. 731;

<sup>1.</sup> Les papiers de Mézeray occupent les u° 20771 a 20799 du fonds français.

<sup>2.</sup> M. Delpeuch, qui a consulté ce manuscrit, a lu des 3 Florides au lieu de des Trois Mondes et Vagnon au lieu de Vaqueux, ce qui l'a naturellement empêché de saisir l'inférêt de cette déclaration de La Popelinière.

<sup>3.</sup> Les Trois Mondes, par le seigneur de La Popellinière, Paris, à l'Olivier de Pierre L'Huillier, rue Sainet Jaques, in-U.— Le privilège est du 6 avril 1582.

Melendes faict marquis et adelanta pour sa trahison au fol. 738, et quelques dates de mois, passim).

De qui donc est cette écriture qui paraît bien de la deuxième moitié du xvi° siècle? J'ai pensé tout de suite à Pierre de Vaquieux lui-même, et la comparaison que j'ai faite de ces lignes et de ces mots épars avec une signature apposée par lui au bas d'une quittance du 19 février  $1569^4$  ne m'a pas détourné de cette opinion, au contraire. Une signature, c'est malheureusement bien peu pour établir une confrontation rigoureuse. On ne peut s'empêcher cependant de constater, outre la ressemblance générale, la similitude frappante des D et des P majuscules, des q et des e minuscules.

Si maintenant nous ouvrons le second livre des Trois Mondes. comme La Popelinière nous y invite, nous y trouvons, du folio 34 au folio 41, le récit de l'expédition de Dominique de Gourgues, d'après la Reprise de la Floride, et. aux folios 41-42, un abrégé, portant en manchette: L'origine, vie et mort du capitaine Gourgues. du récit du receveur de Vaquieux consigné aux feuillets 736-737 du ms. 20794. Nous donnons ci-après (appendice II), en regard l'un de l'autre, le texte de ce manuscrit et l'abrégé de La Popeliniere. Il faut ajouter une remarque, à savoir que Basanier, « gentilhomme francois mathématicien », publiant, en 1586, l'Histoire notable de la Floride... contenant les trois voyages faits en icelle par certains capitaines et pilotes françois descrits par le capitaine Laudonnière, a fait suivre son ouvrage d'un quatriesme voyage fait par le capitaine Gourgues<sup>2</sup>, qui est tout simplement un véritable plagiat (Basanier s'est contenté d'abréger quelques passages) des folios 34-42 du second livre des Trois Mondes. L'éditeur de 18533 ne s'en est pas rendu compte, et divers auteurs, parmi lesquels le vicomte Alexis de Gourgues et M. Delpeuch, ont cité à tort Basanier comme une source originale.

Pour en revenir à Pierre de Vaquieux, nous croyons pouvoir conclure des observations qui précèdent :

1º Que La Popelinière tenait *certainement* de lui les renseignements sur l'origine, la carrière et la mort de Dominique de Gourgues qu'il a utilisés aux folios 41-42 du second livre des *Trois Mondes*.

2º Que Pierre de Vaquieux lui avait probablement remis le manuscrit de la Reprise de la Floride dont il s'est servi dans le même ouvrage et qui, gardé par lui, est passé ensuite aux mains de Mézeray.

<sup>1.</sup> Bibl. nat., Pièces orig. 2907,

<sup>2.</sup> Fol. 114 v°-123.

<sup>3.</sup> Bibliothèque elzévirienne de P. Jannet.

Malheureusement, la question de savoir quel est l'auteur du curieux et vivant récit intitulé dans tous les manuscrits la Reprise de la Floride par le capitaine Gourques reste, à notre avis, entière. Le fait que la notice publiée ci-après dit, en parlant de l'expédition de Dominique de Gourgues : « comme appert par son discours », ne paraîtra peut-être pas à tous une preuve péremptoire que le capitaine ait écrit lui-même son récit. Ce problème a été étudié à plusieurs reprises. Dans son Esquisse d'une histoire littéraire de la Gascogne<sup>4</sup>, Léonce Couture considere comme « fort probable » que Dominique de Gourgues a rédigé lui-même l'histoire de son audacieux coup de main. Tamizey de Larroque, dans son édition de 1867<sup>2</sup>, soutient la même thèse, et Couture, revenant sur le même sujet en 18693, plaide à nouveau pour démontrer que l'auteur de la Reprise est bien Dominique de Gourgues. Pourtant M. Paul Meyer, dans un article paru dans la Revue critique du 6 juin 1866, avait élevé des doutes, et, plus récemment. M. Maurice Delpeuch s'est refusé, lui aussi, pour diverses raisons, à admettre l'opinion de Tamizey de Larroque. Il est vrai qu'à ses yeux la Reprise de la Floride est la copie d'un autre manuscrit du sieur de Vagnon (sic pour Vaquieux)4, ce qui prouve simplement qu'il n'a pas compris le sens de la phrase de La Popelinière dont nous avons essayé de donner une explication plus satisfaisante.

Et pnisqu'il n'est pas possible de prendre parti dans cette petite question de paternité littéraire qui nous paraît, pour le moment, insoluble, on voudra bien pent-être nons accorder simplement ceci : c'est que les liens étroits qui unirent Pierre de Vaquieux à Dominique de Gourgues, les services qu'il lui rendit de son vivant et aussi apres sa mort, en acceptant d'être son exécuteur testamentaire et en prenant soin de sa mémoire, autorisent à penser saus invraisemblance que, si Dominique n'a pas tenu la plume, personne n'était mieux placé que le receveur des tailles du Condomois pour raconter, d'apres les conversations on les notes de son ami, les exploits du hardi Gascon qui sut se tailler dans l'histoire une place de choix parce que, « suivant le génie de son pays, il aimoit la gloire plus que tout autre chose » 3.

<sup>1.</sup> Bull. du Comdé d'hist, et d'archéol, d'Auch, t. II, 1861, p. 578.

<sup>2.</sup> P. 12.

<sup>3.</sup> Revue de Gascogne, t. X. 1869, p. 72-76.

<sup>4.</sup> Op. cit., p. 1884 et 2155, note 1.

<sup>5.</sup> Pere Daniel, Histoire de France, t. VIII (1729), p. 595.

#### III.

## Un portrait qui ne représente ni Dominique ni Ogier de Gourgues.

Il ne sera pas question ici d'un prétendu portrait de Dominique de Gourgues qui se trouve à l'hôtel de ville de Mont-de-Marsan, dans la salle des délibérations du Conseil municipal. On dit qu'il serait la reproduction d'un tableau de famille, mais, hien que des doutes puissent être émis sur son authenticité, il me paraît prudent de ne formuler aucune opinion sur un ouvrage que je n'ai pas vu.

C'est à une gravure du xviie siècle, conservée au Cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale (série  $N^2$ ), que s'appliquent les lignes suivantes.

D'après le catalogue imprimé, cette gravure représenterait Dominique de Gourgues, marin. M. Maurice Delpeuch, qui s'est documenté sur son héros avec un soin fort louable, mais qui n'a pas utilisé tous les documents avec un égal bonheur, a bien remarqué que le costume du personnage vêtu d'une robe fourrée, un bonnet de magistrat posé à côté de lui sur une table, ne ressemblait que de loin à celui que pouvait porter un homme de guerre. Mais s'il a eu raison d'écrire que ce n'étaient pas là les traits de l'homme qui vengea les massacres de Pedro Menendez, il ne s'en est pas moins trompé quand il a vu dans ce portrait celui d'Ogier de Gourgues, le frère de Dominique, président des trésoriers de France en la généralité de Bordeaux .

Il s'agit, en réalité, d'un des fils de ce dernier, Marc-Antoine de Gourgues, baron de Vayres, né en 1575, conseiller au Grand Conseil le 17 août 1596, maître des requètes le 10 mai 1604, président à mortier au parlement de Bordeaux vers 1610. enfin premier président de ce parlement le 27 décembre 1616. Les Archives historiques de la Gironde ont publié son testament, daté du 28 septembre 1618². Il mourut dix ans plus tard, le 9 septembre 1628, et fut inhumé au couvent des Carmélites de Bordeaux.

On s'explique malaisément que personne n'ait aperça sur la table dont nous parlions tout à l'heure, à côté du bonnet, un papier portant la mention suivante :  $Obiit\ M\ D\ C\ X[XVIII]$ ,  $septemb.\ IX$ .

<sup>1.</sup> Loc. cit., p. 2152, note 1.

<sup>2.</sup> T. XXX, p. 151-153.

an° aetatis LIII. qui ne peut laisser aucun doute sur l'identité du personnage représenté.

Les armes de Marc-Antoine de Gourgues : d'azur au lion d'or armé et lampassé de gueules, accompagné en chef de deux étoiles de.... se voient en haut et à droite de la gravure, et au bas on lit les vers latins suivants :

> Non haec qualis erat Gourgueum reddit imago. Est haec imago mortui. Exprimere ad vivum potnisset, se nisi vivus Vetuisset ipse pingier.

> > I. E. LASNE fecit, exc[udit].

Si le renseignement contenu dans ces vers est exact, on chercherait vaimement un autre portrait de Marc-Antoine de Gourgnes, et cette circonstance n'est pas pour diminuer le prix de celui qu'on peut voir au Cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale.

Charles Samaran.

#### APPENDICE I.

TESTAMENT DE DOMINIQUE DE GOURGUES.

(Arch. nat., Y 123, fol. 415 r° el v°.)

Paris, 5 décembre 1581.

Par devant Denis Chantemerle et Jehan Le Camus, nottaires du Roy nostre sire en son Chastelet de Paris sonbzsignez, fnt present en sa personne noble seigneur Dominique de Gonrgues, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy, natif de la ville du Mons de Marsant en Gascongne, estant à present en ceste ville de Paris logé rue des Petis Champs, en la maison de la Corne de Cerf, paroisse Sainct Eustace, sain de corps, pensée, memoire et entendement, comme il disoit, et que de prime face il est apparu ausdits nottaires soubzsignez par ses parolles, gestes et maintien, allant et marchant par les rues à ses affaires, lequel considerant en luy sagement qu'il n'est rien plus certain que la mort ne chose moings (in)certaine que le jour et heure d'icelle, ne voullant de ce mortel monde deceder intestat, ains des biens qu'il a plen à Dien, par sa saincte grace. Iny donner et prester en ceste vie mortelle a voullu et veult pourveoir au salut et remede de son âme, tandis que sens et entendement sont en luy et que raison domine et gouverne sa pensée et memoire, pour ces causes et autres bonnes et

louables considerations à ce le mouvans, feit son testament et disposa de ses dits biens, au nom du Pere et du Fils et du benoist Sainct Esprit, en la manière qui ensuict :

Ét, premierement, comme chrestien et catholicque, a recommandé et recommande son âme à Dieu le createur, sauveur et redempteur Jesus Christ, à la glorieuse et très sacrée Vierge Marie, à monsieur saint Michel ange et archange, à messieurs saint Pierre et sainct Paul et à tous les benoitz sainctz et sainctes de Paradis, les supplians bien humblement qu'ils soient intercesseurs et prient Dieu pour luy, maintenant et lorsque son âme partira de son corps. à ce qu'il luy plaise la recevoir en son Paradis.

Item, veult et ordonne ses debtes estre paiées et ses tortz faictz, si aucuns se trouvent, estre reparez et amendez par les executeurs de

ce present son testament cy après nommez.

Item, veult et ordonne son corps estre inhumé et enterré en l'esglise de la parroisse du lieu où il deceddera, et quant au convoy de son corps en sepulture, luminaire, services et f[r]aictz funeraulx, ledict testateur s'en remect et rapporte à la discretion de ses dicts executeurs ou l'ung d'eulx.

Item, donne et laisse, cedde et transporte avecg promesse de garandye à Claude de Gourgues, sa fille naturelle, une maison, ferme et mestairye, audit testateur apartenant, appellé le Baquarillon¹, assize près ladite ville de Mont de Marsant, seneschaulcée de Condoumois, avecq les terres, preyz, vignes, boys et autres appartenances et deppendances de ladicte maison, ferme et mestayrie, sans aucune chose en excepter, retenir ne reserver en quelque maniere que ce soict, tenue et mouvant en fief du roy de Navarre et chargée envers luy des droictz et debvoirs seigneuriaulx et feodaulx quant le cas y eschet, et de laquelle maison, ferme et mestairve ensemble des tiltres et enseignemens faisans mention d'icelle, ledit testateur veult estre faicte delivrance reelle et actuelle incontinant après son decès à ladicte Claude de Gourgue ou à ses tuteurs si elle n'estoit lors en aage et joïssant de ses droictz, et pour ce present testament executer et accomplir de poinct en poinct selon sa forme et teneur, ledit testateur a nommé et esleu, nomme et eslit pour le faict de la delivrance de la cession et transport susdicts noble homme Me Pierre Vacquieux, bourgeois de Paris et receveur des tailles dudit Condoumois, et pour le surplus du coutenu au present testament eslist le porteur des presentes, ausquelz et chascun d'eulx respectivement il donne plain pouvoir et puissance d'icelluv present testament executer et accomplir de poinct en poinct selon sa forme et teneur, soy dessaisissant (par) ledict testateur de tous et chacuns ses biens ès mains de sesdicts executeurs jusques à plain et entier accomplissement dudict present

<sup>1.</sup> Baqueraillon, à 2 kil. au nord-est de Mont-de-Marsan, a droite de la route de Roquefort.

testament, revocquant tous autres testamens et codicilles qu'il pourroit avoir faictz et passez auparavant huy, voullant cestuy avoir lieu et sortir son plain et entier effect, force et vertu de poinct en poinct, selon sa forme et teneur, soubzmectant l'audicion du compte de l'execution d'icelluy à la justice, juridiction et contrainete de la prevosté de l'aris et de toutes autres justices qu'il appartiendra.

Ce fut ainsy faict, dicté et nommé par ledit testateur et à luy releu par lesdicts nottaires soubzscriptz, en l'hostel où ledit de Vacquieulx est demourant, assis en ceste ville de Paris, rue de Prouvaires en la paroisse Sainct Eustace, le mardy après midy, cinquiesme jour de decembre mil cinq cens quatre vingtz et ung, et a ledit testateur signé la minutte des presentes et duquel present testament a esté notifié le controlle par lesdicts nottaires soubzscripts audit testateur. Signé: Chantemerle et Le Camus, et à la fin a esté mis en escript l'insinuation ainsy qu'il s'ensuict.

(Λ la suite, mention de l'insinuation au greffe du Châtelet de Paris le 27 mars 1582 par Jean Cousin au nom de Claude de Gourgues.)

#### APPENDICE II.

DE LA VIE ET MORT DE DOMINIQUE DE GOURGUE

(1582).

(Texte anonyme du ms. fr. 20794 de la Bibliothèque nationale.)

Fol. 737. Deppuis, le Roy catholique, adverty qu'on n'avoit seu prendre Gourgue, ordonne une grande somme de deniers à qui luy pourroit apporter sa teste, priant en oultre le roy Charles d'en faire justice comme d'ung auteur de si sanglant acte contrevenant à leur alliance et bonne confederacion. Incontinent que Gourgue est de retour de son voiaige, vient trouver Sa Majesté en la ville de Paris pour luy faire entendre l'execucion de son voiage et l'esperance qu'il y avoit de recouvrer ledit pays de la Floride et le remetre en l'obeissance L'ORIGINE, VIE ET MORT DU CAPITAINE GOURGUES.

(Texte de La Popelinière dans les Trois Mondes. Paris, 1582, in-4\*, livre II, fol. 41-42, suivi à peu près textuellement par Basanier, Histoire notable de la Floride... Paris, 1586, in-12, fol. 122-123.)

Depuis, le Roy catholique, averty qu'on n'avoit sceu prendre Gourgues, ordonne une grande somme de deniers à qui lui pourroit apporter sa teste; priant en outre le roy Charles d'en faire iustice comme d'un aucteur de si sanglant acte contrevenant à leur aliance et bonne confederation. Tellement que venu à Paris pour se presenter au Roy, luy faire entendre, avec le succez de son voyage, les moyens qu'il avoit de remettre tout ce païs en son obeissance, à quoy il protestoit d'employer sa vie, et tout ce qui lui restoit de moyens, eut recueil

de Sadite Magesté, pourveu qu'il luy pleust y envoyer une armée, en laquelle il offroit marcher et y emploier sa vye, et bien que Sa Majesté eust agreable ce faict, si est ce que pour entretenir ladite alliance avec le Roy catholicque, il ne fit tel recueuil audit Gourgue comme il eust desiré, ains luy comanda de se retirer, ce qu'il fut forcé faire et se sceller l'espace d'ung an en ladite ville de Paris, en une maison nommée la Court de Rouen, assize près la porte Saint Germain des Prés, assisté de la faveur du president Marigny et secoreu par le receveur de Vaquieulx de tous ses necessités, de la part d'ung parent dudit Gourgue qui ne l'a abandonné ny desnyé jamais ses moyens, sans lequel secours il estoit en grand danger, de quoy Gourgue est grandement marry et mesmes de ce que l'Espagnol avoit donné une grande recompance à celluy qui avoit cruellement homicidé les François audit pays de Floride sans occasion, et luy qui en avoit fait la vengence. au lieu d'en estre honoré et prisé, estoit reduit à telle payne, et ce que plus le fachoit estoict qu'il luy souvenoit que en sa jeunesse il s'estoit employé pour le service des roys très crestiens, en toutes les armées faites depuis xxv à xxx ans, pour lesquelz il aquit la charge et tiltre de cappitaine et choisi pour homme digne et vaillant, soustenant en une place près Siene avec 30 soldatz les effortz d'une partie de l'armée espaignole conduite par l'empereur Charles cinquiesme, de laquelle prins d'assault et tous les siens taillés en pieces, fut mys en gallere pour tesmoignage de bonne

et response tant diverses qu'il fut enfin forcé de se celer long temps à la Cour de Rouen, environ l'an 1570. Et sans l'assistance du president Marigny, en la maison duquel il demeura quelques jours. et du receveur de Vacquieulx. qui lui a toujours esté vray amy, il estoit en danger. Ce qui fascha fort Dominique de Gourgues, considerant ses services faits tant à luy qu'à ses prédécesseurs roys de France. guerre et bien rare faveur espaignole, estimant la mort trop
doulce punition pour luy, mais le
vaisseau faisant route vers la
Scicille, prins des Turcs, menné
à Rodes et Constantinoble, fut
deux ans après reprins par le
chevalier Romeguas, commandant à l'armée maltoise, auroit
aussi dressé ung voiage quelque
temps après vers la mer du Su,
vers les costes du Bresil, du
Bening avec grandz dangers et d'où
il auroit eu affection d'executer
son dit voiage de la Floride.

Fol. 736. Dominique de Gourgue, gentilhomme natif du Mont de Marsan au pays de Guyenne, en sa jeunesse a esté employé pour le service des roys de France aux armées faites puis XXV ou xxx ans, taut en Allemagne, Ytallie que Flandres, où par sa valleur aquit le tiltre de cappitaine, en laquelle charge il soutient avec 30 homes l'armée du feu empereur Charles cinquiesme en ung fort près Sciene, où il fut prins d'assault, ses soldatz taillés et luy mys en gallere, laquelle gallere faisant sa route vers la cotte de Sescille est prinse par le Turc et admené à Rodes et Constantinoble, et depuis ladite gallere est reprinse par le chevalier Romeguas comandant à l'armée de Malte et luy rachapté. Estant de retour en sa maison, dresse ung voiage vers la cote d'Affrique, du Bresil et de la mer du Su. Faict autre voiage à la Floride, comme appert par son discours, tellement que par la frequentation, par continuation de temps se rend bon marinier et cognoissant en toutes les hauteurs,

Il estoit natif du Mont de Marsant en Guvenne et employé pour le service des roys très chretiens en toutes les armées faites depuis xxv à xxx ans; enfin eut charge et tiltre de capitaine, soustenant en une place près Siene avec 30 soldats les efforts d'une partie de l'armée espagnole, de laquelle prins d'assaut et tous les siens taillez en pieces, fut mis en galere pour temoignage de bonne guerre et bien rare faveur espagnole. Mais le vaisseau faisant route vers la Sicile, prins des Turcs, mené à Rhodes, Constantinople, fut à peu de temps reprins par Romeguas, commandant à l'armée de Malte. Par ce moyen retourné en sa maison, dresse un vovage sur la coste d'Affrique, d'où il tonrne au Bresil et vers la mer du Su. Puis, curieux de vanger le nom François, donne à la Floride avec tel succez que vous avez ven, si que rendu par contimres actions guerrieres, terrestres et maritimes, non moins resolu capitaine que pratic marinier, se fait redouter de l'Espagnol et rechercher par la royne d'Angle-

routtes et voiages de mer qu'il a esté redobté par l'Espaignol. Est recherché par la rovne d'Angleterre pour ses vertuz et finablement choisy par le Roy nostre souverain seigneur et par le rov de Portugal pour ung digne et suffizant homme pour exercer la charge d'admiral en l'armée de mer, novellement mise sus pour le service de Leurs Magestés en l'aage de Lx ans, l'acepte, part de Paris continuant son voiage pour resouldre des afferes à Tours avec des seigneurs de Portugual. est attaint de malladye audit lieu. de laquelle il est trespassé en telle reputacion qu'il n'y a à present en tout se royaulme son semblable.

Le! Roy catholique, estant adverty de l'execucion faite à la Floride par le cappitaine Gourgue, ordonne une grande somme de deniers à celluy qui luy pourra rendre sa teste, escript au Roy de faire justice de ladite execucion. au moien de quoy il demeure caché en ceste ville de Paris ung an durant pour esviter les grandes instances que l'embassadeur d'Espaigne faisoit pour cest effect et fut envyron l'année LXX logé à la Court de Rouen près la porte Saint Germaiu, et sans l'assistance du president Marigny, en maison duquel il demura quelques jours, il estoit en grand danger.

terre pour le merite de ses vertus. Somme qu'il est 1582 choisi par dom Anthoine pour conduire, en tiltre d'Admiral, la flotte qu'il deliberoit envoyer contre le roi d'Espagne qui s'est, dès l'an passé, saisi du Portugal, comme le plus proche ou plus habile à succeder à dom Sebastien, dernier Roy. mort en bataille contre le roy de Fez en Barbarie. Mais party de Paris pour aller à Tours y resoudre de tout le surplus, est saisy d'une maladie qui l'enleva de ce monde au grand regret de ceux qui le cognoissoient.

1. Ce paragraphe, qui est comme un premier jet moins développé du début de la notice, est celui que j'ai indiqué comme pouvant être de la main de Pierre de Vaquieux.

# UN RÉCIT CATHOLIQUE

#### DES TROIS PREMIÈRES GUERRES DE RELIGION

### LES ACTA TUMULTUUM GALLICANORUM.

(Suite 1.)

Après la dissolution des États généraux, les rebelles, sans avoir à la bouche d'autre mot que de vouloir défendre l'hérésie que leur cœur avait embrassée, menaçaient traîtreusement le royaume. Un colloque de théologiens est convoqué à Poissy par les soins du roi de Navarre : on ordonne aux évêques de s'y rendre. Théodore de Bèze, l'auteur et l'instigateur de toutes les misères, appelé de Genève avec onze ministres<sup>2</sup>, dispute d'une facon outrecuidante, en présence de la reine-mère, contre des docteurs de Sorbonne à qui elle avait ordonné, malgré leur résistance, de venir dans les quatre jours. Le légat pontifical Hippolyte d'Este<sup>3</sup>, les cardinaux Charles de Lorraine et François de Tournon argumentérent sur l'Eucharistic et d'autres questions de controverse avec tant de science et d'érudition que les hérétiques eurent à se repentir d'avoir provoqué cette dispute. Dans ce colloque, le vieil évêque François de Tournon, comme la reine disait qu'il révait de s'indigner de ces nouveautés, lui répondit, à ce qu'on raconte, fort librement : « Une seule fois en ma vie, Madame, j'ai rèvé : c'est quand j'ai fait faire votre mariage, qui a infligé un tel fléau à ma patrie et à mes cheveux blancs 4. » Puis, après la clôture

1. Voir ci-dessus, p. 59.

- 2. L'Histoire ecclésiastique (p. 540) désigne nommément, outre Martyr et Bèze, douze ministres. Catherine (Lettres, 1, 1, p. 607 et suiv.): « Ayant esleu jusques à douze d'entre eulx. » La phrase des Acta semble dire que les ministres viennent de Genève : en réalité, un sent vient de Genève, un de Londres, les antres de diverses églises françaises. Les Acta mélangent d'ailleurs le colloque proprement dit et les conférences qui suivirent. Cl. Despence (de Ruble, Caltoque de Poissy, p. 27) nomme 24 ministres et superintendants, plus Pierre Martyr.
- 3. Le cardinal de Ferrare arrive assez tard, le 19 septembre, envoyé, dit l'Hist. ccctés., p. 615, « pour empescher par tons moyens ceste procedure ». Cf. Op. Cateini, 4. XVIII, p. 721, et Bruslart (Mém. Coudé, p. 53).
- 4. Il est curieux de retrouver ce detail chez Brantome, qui le donne avec ce correctif : « Dont luy tont impatient luy respondit, ce disoit-on : « Madame, « je ne resve point; je ne resvay jamais, sinon lorsque je traictay votre mariage « et vous fis venir en France. » Mais je ne te croy pas, car il n'estoit pas si

du colloque, les hérétiques commencèrent à faire des prêches dans la ville, auxquels se rendit une foule énorme d'hommes légers et séditieux; car ils disaient tout haut qu'ils en avaient la permission du gouvernement royal. A tous ces maux s'ajouta l'édit encore bien plus néfaste de janvier 1562<sup>4</sup>, par lequel on permettait de tenir des prêches dans les faubourgs et d'administrer les sacrements à la mode calvinienne, et cela par le conseil de l'Auvergnat Michel de l'Hospital, chancelier du royaume. A lui seul, d'un trait de plume, plume détestable, il a fait plus de tort à la France que les hommes de guerre qui plus tard accumulèrent tant de massacres et de ruines. Les hérétiques désiraient ardemment que cet édit fût enregistré par le Parlement de Paris, à qui appartient la souveraine autorité. Mais les conseillers répondirent à leur demande : « Nous ne le pouvons, ni ne le voulons, ni ne le devons<sup>2</sup>. »

Peu de temps après, ces séditieux, ces ennemis du peuple, qui dans sa colère les appelait huguenots (l'origine du nom est incertaine), ne

hardy, si ce n'est qu'il se fiast sur sa vieillesse et l'heure proche de sa mort. » De qui Brantôme tenait-il cette histoire, qu'il trouve suspecte? Les textes strictement contemporains ne disent rien qui fasse allusion à cette violente sortie. Les Actes de Poissy (Mém. Condé, t. II, p. 498) mentionnent simplement la protestation de Tournon contre les blasphèmes de Bèze. L'Hist. ecclés. le montre « en fort grande colère et comme tout troublé »; il veut (p. 578) qu'on impose silence à de Bèze. Ce que nous trouvons de plus net en ce sens, c'est le récit de Cl. Haton; Catherine y est dépeinte comme favorisant les huguenots; Tournon s'emporte contre les princes qui trahissent l'Église, mais on ne voit pas trace d'attaque directe du cardinal contre la reine. Dans ses Lettres (t. I, p. 607 et suiv.; lettre de Charles IX, citée p. 610 b, n. 1) et Négociations de François II (p. 849 et 865), on voit qu'elle se défend du reproche de partialité pour les hérétiques, mais il n'y a rien qui fasse penser au mot prêté ici à Tournon. Cependant, nous savons que le nonce Gualterio dit à Sainte-Croix (Vita Pr. S. Crucis, p. 535): « Reginam de religione male sentire, quanvis pro suo astu perbelle dissimularet... »

1. Nouveau style.

2. Bruslart (Mém. Condé, t. 1, p. 70): « Et arresta his verbis: Non possumus nec debemus... Et néanmoins [après les lettres de jussion] la cour, toutes les chambres assemblées, détermina le 18° du présent mois de février: Non possumus nec debemus pro conscientia. En quoy MM. de la cour receurent un grandissime honneur. » Il serait étrange que Bruslart, si bien renseigné sur ce qui se passa au Parlement et si hostile à l'édit de janvier. eût omis, à deux reprises, un mot si caractéristique que le « nec volumus », d'allure révolutionnaire. En réalité, la phrase complète, avec ses trois verbes, est prise à Claude de Sainctes (Cimber, t. VIII, p. 374). — Ajoutons que le récit des Acta laisserait croire que, finalement, l'édit n'a pas été vérifié. Rappelons donc qu'après les lettres de jussion du 1º mars, la reine vint en personne à Paris, et que l'édit fut enregistré le 6 mars, « avec protestation touttesfois que c'estoit pour obéir à l'urgente nécessité du temps et à la volonté du roy ». Voy. Bruslart, p. 73-75; Hist. ecctés., p. 766 (et n. 3), 771, 775; Mém. Condé, t. III, p. 15-19, 58; de Thou, t. III, p. 124.

se contentérent plus de ce pouvoir de prêcher, ou plutôt de causer du tumulte dans les faubourgs, et décidèrent de recourir aux armes. Ce qui augmentait leur courage, c'était l'immense foule qu'ils avaient attirée à leurs erreurs par l'espoir de je ne sais quelle liberté. Sans retard, ils réduisirent en leur puissance toutes les villes, toutes les provinces qu'ils avaient trouvées les plus favorables à leurs machinations et à leurs ruses. Ils répandirent dans le public des lettres apocryphes de la reine-mère à Louis de Condé par lesquelles elle se plaignait d'être tenue, elle et son fils, en captivité par les Guises et demandait secours à Condé!. Cependant la ville d'Orléans, jadis très fidèle, fut livrée aux rebelles par la trahison du bailli Jérôme Groslot<sup>2</sup>, qu'à la mort de François II Catherine avait fait sortir de prison, et de quelques citoyens. De cette ville, à qui sa position et ses fortifications donnaient une grande valeur militaire, ils firent leur citadelle et leur repaire. A Lyon, par la fourberie du comte de Sault qui en était gouverneur<sup>3</sup>, on expulsa d'Albon, excellent personnage catholique, et, après qu'un petit nombre d'hérétiques eut été tué par les citoyens<sup>4</sup>,

- 1. Ces lettres (Mém. de Condé, t. III, p. 213; Le Laboureur, t. I, p. 763; Lettres de Catherine, t. I, p. 201-284 et 447) ne sont nullement « adulterinae ». Non seulement (Hist. ecclés., t. 11, p. 71-72, 155; Mémoires de Tavanes, p. 249) quatre d'entre elles furent solennellement produites à la diète de Francfort pour pronver que « pour lors la royne avoit tout son recours au prince », mais Catherine elle-même a pris soin de les authentiquer en les envoyant à Bochetel avec des gloses explicatives. Chantonnay, le 12 avril 1562 (Mém. Condé, t. 11, p. 33), fait allusion à ce bruit : • Les adversaires se vantent qu'ilz aient commission ... signée de la royne et du roy ... pour la craincle et opinon qu'elle avoit concue que les catholiques by voulloient oster le gouvernement » (Ibid., p. 70-82). — Dès la mort de Henri II (Hist. ccclès., t. 1, p. 240), les réformés avaient eu quelque espoir « pour ce que la royne avoit jusques alors (et notamment en la prise de la rue Saint-Jacques) donné quelques preuves de n'estre point ennemie de la religion ». Plus fard (p. 257, passage pris à de la Planche), les chefs réformés écrivent à Catherine en faveur de du Bourg: « La lettre portoit que, vivant le feu roy, ... ils avoient beaucoup espéré de sa douceur et bénignité... »: ils saluent en elle « une seconde Esther ». Dans une lettre de mars 1561 à sa tille la reine catholique (Lettres, t. 1, p. 581-582), elle se plaint à mots couverts de la tyrannie des Guises. Au reste, notre texte lui-même reviendra sur ces relations de Catherine avec les huguenots, attestées également par la Correspondance Granvelle.
  - 2. Voy. de la Place (Buchon, p. 74) et l'Hist, ecclés., t. I, p. 444.
- 3. Voy. La Prinse de Lyon par les fidèles, au nom du roy, le dernier d'avril 1562 (reproduit dans Mém. Condr., t. III, p. 339). Le courte de Sault laisse faire et ensuite accepte des huguenots la charge de gouverneur. Hist. ecclés. (t. III. p. 250 et suiv.) : de Sault, « des lors non ennemi de la religion ». De Rubys donne la même impression. Le De tristibus Franciae l'appelle crûment : « Saltensis venditor urbis Lugduni... »
- 4. Il n'y a pas en, d'après tous les textes, de massacre préalable de huguenots. Ceux-ci en craignaient un, d'abord a cause des nouvelles de Vassy, dont l'omission dans notre texte est caractéristique, et surtout parce que le 28 on

la ville passa, vers le milieu de la nuit<sup>1</sup>, aux mains des rebelles. Comme il s'agissait d'une ville riche en vivres de toutes sortes et en armes, le bruit de cet événement sema la terreur dans les provinces voisines.

D'autres villes capitulèrent en diverses régions : en Dauphiné, Vienne, Grenoble, Valence. Dans cette dernière, un vaillant personnage, la Motte-Gondrin, gouverneur du Dauphiné, est, sur le conseil des ministres, trainé au gibet <sup>2</sup>. Il s'était toujours opposé aux desseins et aux criminels efforts des hérétiques <sup>3</sup>. En même temps, une grande partie du Languedoc, violemment infectée par le venin de l'hérésie, embrassa la cause des rebelles : Nimes, Montpellier, Montauban et d'autres villes innombrables. On essaya de surprendre Toulouse; les Capitouls (ce sont les huit principaux de la ville, ainsi nommés de l'ancien Capitole), par une ordonnance, enlevèrent aux citoyens leurs armes et livrèrent aux rebelles les canons de la ville <sup>4</sup>; mais, sur l'ordre du Parlement, le peuple, quoique désarmé, se mit à résister, à battre les maisons à coups de bélier, à allumer des incendies, à tuer et à se faire tuer, à faire venir des secours de tous les pays du voisinage. Pendant huit jours de suite, on se battit à l'intérieur de la ville

avait appris à Lyon les événements de Valence : une lettre trouvée sur la Motte-Gondrin annonçait, dit-on, un massacre des protestants lyonnais pour le 2 mai; Maugiron devait diriger cette opération. C'est pour prendre les devants que les huguenots se soulèvent : « Heureuse victoire, dit La Prinse..., plus pleine de grâce et de miséricorde que de sang... » Il n'y eut qu'un blessé et deux tués (ld., Ibid.; Saconnay, dans Cimber, t. IV, p. 229). Les Acta ont dû faire ici confusion avec Valence, où La Motte avait effectivement fait tuer une douzaine de protestants, paucis admodum hacreticorum ... interemptis.

- 1. La Prinse...: « Incontinant après la minuit. » Hist. ecclés., p. 255: « Le dernier jour d'avril, à deux heures après minuit. »
- 2. Non pas trainé au gibet (*Hist. ecclés.*, t. III, p. 301), mais tué dans une maison où il s'était refugié, et « le corps ... pendu en une fenestre ... pour estre recogneu de tous ».
  - 3. Hist. ecclés., p. 345 : « L'un des plus grands persécuteurs de l'Évangile. »
- 4. Voy. la relation de Bosquet, Hugoneorum ... profligatio (Toulouse, 1563, reproduction du texte français dans Cimber, t. tV, p. 343 et suiv.), qui, d'après l'Hist. ecclés., aurait été condamnée par le conseil privé comme mensongère (t. III, p. 68). Une autre relation catholique (Mém. Condé, t. III. p. 423) dit que l'un des capitouls, de Lanta, était fort suspect, et qu'il a tout fait avec un de ses collègues, α eusemble le grand nombre de ceux que l'on soubconnoyt estre en lad. Maison de Ville ». Le Parlement tit venir les capitouls. Ce texte confirme que les religionnaires étaient tous armés d'arquebuses et de pistolets, tandis que les catholiques n'avaient que des armes de fortune. Cf. un billet dans Chantonnay (Mém. Condé, t. tI, p. 45), et Sorbin, Vie de Charles IX (Cimber, t. VIII, p. 315) : « Un cas admirable fut la délivrance de la ville de Tholose... La plupart des magistrals politiques estoient de la faction calvinesque, et ... avoient désarmé les catholiques, saisy les armes et munitions de la ville, les clefs des portes et principales maisons d'icelle, sans que les pauvres catholiques enssent que des ferremens rustiques, des pierres et du feu... »

jusqu'à ce que Monluc, homme zélé, originaire de la Guyenne, vint avec une forte troupe de cavalerie à la rescousse des opprimés. A son arrivée, les rebelles furent ou taillés en pièces dans la ville ou bien, comme ils voulaient s'enfuir vers Montauban, égorgés par les cavaliers lancés à leur poursuite et par les paysans<sup>2</sup>.

Dans une autre partie du royaume, Tours, Bourges, Saintes, la plus grande partie de la Guyenne, presque toute la Normandie furent occupées par les hérétiques qui s'emparèrent de la très forte ville de Rouen<sup>3</sup>. Pendant le siège de cette ville, pendant qu'ensuite l'armée royale, sous le commandement de Guise, la remettait sous le joug, Antoine de Bourbon fut frappé d'une balle et mourut. Les hérétiques avaient en ligne plus de 30,000 hommes tirés de ces provinces, et ils avaient en outre fait venir d'Allemagne, sous le nom du roi, 6,000 reîtres. Le roi, elfrayé à l'idée de perdre son royaume, remet le commandement à François de Guise, personnage à la fois très vaillant et très religieux; il lève aussi des troupes, il appelle des Suisses, il convoque toute la noblesse. Il désirait avant tout écarter les'ennemis de Paris, la capitale du royaume, dont ils dévastaient les environs; il marche à leur rencontre et bientôt leur donne la chasse jusqu'en un lieu d'où l'on ne pouvait sortir sans livrer bataille. A Dreux eut lieu un combat acharné. Les hérétiques l'emportaient en cavalerie, le roi en infanterie et en artillerie<sup>4</sup>. La fortune parut d'abord favoriser les huguenots<sup>5</sup>, car ils avaient fait prisonnier Anne de Montmorency, le connétable, qui commandait l'avant-garde, ils avaient tué le maréchal Jacques d'Albon<sup>6</sup>, ils avaient pris des canons, après avoir, à trois reprises, bousculé nos lignes et nous avoir tué beaucoup de monde;

- 1. Monluc, Mémoires (de Ruble), t. II, p. 402, et Courteault, p. 425-431.
- 2. Sorbin, loc. cit., ils durent « prendre la fuyte à travers les champs, non sans perte de beauconp d'entre eux, qui furent tuez par le vulgaire par cy par la... ».
  - 3. Voy. Le Parquier, Le Siège de Rouen, Sotteville, 1907.
- 4. La Noue, *Discours :* « L'armée du roy estoit forte d'infanterie et celle de M. le Prince de cavalerie. » Ayala (*Mém. Condé*, t. IV, p. 183) dit que le roi tenait dans Paris 6,000 Suisses, 4,000 Allemands, 2,000 Français, 1,500 chevaux; 2,100 Espagnols s'y joignirent et 2,000 Gascons. Les huguenots avaient 10,000 piétons et 5,500 chevaux. Le *Discours de la balaitle* (*Ibid.*, p. 685) accorde an roi 16,000 homnoes, dont 2,000 chevaux.
- 5. Lettre de Coligny (Ibid., p. 178) : « L'entière victoire estoit entre les mains dud. sgr Prince. »
- 6. On croirait, à lire notre texte, que la mort de Saint-André est antérieure à la capture du prince de Condé et à la charge du duc de Guise. Coligny, le Discours. l'Hist. ecclés. (d'apres les souvenirs de Bèze, témoin oculaire, t. II, p. 279-315), toutes les relations disent le contraire. Après la prise du prince Discours), « les gens de cheval ennemis eurent quelque loisir de se rassembler » au nombre d'environ 400; c'est en voulant les rompre que Guise et Saint-André furent assaillis par 15 ou 1,600 chevaux et que Saint-André fut tué voy. Romier, Jacques d'Albon de Saint-André, p. 380).

bref, la déroute semblait sans remède, lorsque Guise survint à l'improviste et, grâce à l'assistance divine et à son heureuse fortune, rallia les troupes ébranlées. La noblesse, qui était formée de cavaliers éprouvés, combattit vaillamment, l'infanterie suisse répandit partout le carnage, les canons furent reconquis en un instant: bientôt les nôtres reprirent courage et commencèrent à se donner de l'air et à vaincre. Il y eut plus de 18,000 morts<sup>2</sup>. Louis de Condé, fait prisonnier pour la deuxième fois, fut mené à Paris<sup>3</sup>. Quand le messager de la victoire, Jean de Losses, brave gentilhomme limousin qui avait pris part au combat, arriva tout couvert de sang devant le roi, Charles IX, plein d'enthousiasme, s'écria en le regardant: « Enfin, je suis roi! » Puis, après avoir entendu d'autres messagers qui venaient de la bataille, il partit du bois de Vincennes pour aller à Paris rendre grâces au ciel à Notre-Dame<sup>4</sup>.

Quelques jours plus tard. Guise assiégeait Orléans, où les Chastillon et Lorges s'étaient réfugiés avec les débris du combat: comme Guise était sorti du camp et ouvrait une tranchée vers l'autre côté de la ville, il fut frappé de balles empoisonnées par le traître Jean Poltrot d'Angoulème et expira, mort qui fit à la France une mortelle blessure. Le traître, quoique Guise lui eût pardonné. fut tiré à quatre chevaux. On fit à Guise des funérailles royales: les femmes de Paris le pleurèrent longtemps comme le père de la patrie et le défenseur de l'Église<sup>5</sup>.

La même année 1562, par les soins d'Anne de Montmorency, dont nous avons rappelé la prise, la paix fut signée, contre les antiques

- 1. La Noue : « Le troisiesme acte fut la longue patience de M. de Guise... »
- 2. Castelnau hésite entre 6.000 et 9.000 morts. Bèze de mème : les uns. dit-il. parlent de 8 ou 9,000. les autres de 5,000 tués, plus ceux qui moururent de leurs blessures. Charles IX (Lettres de Catherine, p. 453, n. 1) évalue les pertes de ses ennemis seuls à plus de 2,000 reitres et 7 à 8.000 hommes. Mais Catherine elle-même (p. 455) parle de 5 à 6,000 au total. De toutes façons, nons sommes loin de 18,000! De Thou s'arrête à 8.000.
- 3. Sainte-Croix écrit le 22 décembre : « Lê prince de Condé a été conduit au bois de Vincennes » (Id., Chantonnay, ap. Paillard, Cabinet historique, t. XXV, p. 158). Mais Bruslart dit qu'il fut mis près de Chartres (p. 109) et Chantonnay, toujours mal disposé pour Catherine, dit qu' « elle fuyt la voisinance de Paris affin qu'elle n'aye occasion de le mettre [Condé] à la Bastille... » Cf. duc d'Aumale, t. I, p. 216.
- 4. Le bruit avait couru à Paris (Bruslart, loc. cit., p. 205) dans l'après-midi du 20, que « le roy avoit perdu la bataille », bruit apporté par des fuyards qui s'étaient sauvés après la capture du connétable. Chantonnay, 21 décembre (Mém. Condé, t. 11. p. 115) : « Dois hier au midy jusques a ce matin environ les neuf heures nous avons esté en peine de la nouvelle que vint en ceste court de la perte de la bataille... M. de Losse était venu despesché par M. de Guyse... » Lettres de Catherine, p. 455 : « Le sieur de Losses est arrivé... » Bruslart : « Le roy ... vint du bois de Vincennes descendre en l'église de Paris. »
  - 5. Aucune allusion n'est faite à la prétendue complicité de l'amiral.

coutumes, avec les rebelles, au mois de mars, aux conditions suivantes : ils rendraient au roi ce qui lui appartenait; les calvinistes pourraient vivre à leur guise, administrer les sacrements, obtenir un lieu de prèche dans chaque bailliage. Le parlement de Dijon poussa jusqu'aux dernières limites la résistance à ce traité, et la province de Bourgogne déclara qu'elle aimerait mieux changer de roi que de foi.

Vers le même temps, on chassa du royaume les Anglais, dont 11,000 hommes avaient pendant la guerre occupé le Havre-de-Grâce, que leur avaient livré les luguenots. La France fut en repos après ce traité jusqu'en 4567. Mais quel repos! Dans toutes les villes et les

1. Cette phrase si curieuse, et qui trahirait des tendances séparatistes, ne se trouve pas dans les fameuses Remonstrances de Bégat, même dans les deux éditions d'Anvers, faites à l'insu des députés de Bourgogne et « contre leur volonté et à leur très grand regret ». Aucune allusion n'y est faite ni dans l'Apologic de l'Édit, ni dans les Reponses, ni dans les lettres de Catherine au parlement de Dijon (t. 1 des Lettres, p. 550), ni dans les lettres de Bégat à ses collègues (Ibid., t. 11, p. 46 a, n. 1). Au contraire, les députés (Mém. Condé, t. 1V, p. 356) « protestent de la perpétuelle dévotion que nous avons à maintenir vostre très chrestienne couronne... » Ils déclarent toujours « qu'ils veulent demeurer vos très humbles et très obéissans subjets, selon la fidélité qu'ils vous ont juré... » Cependant, denx passages des Remonstrances expliquent la phrase des Acta : 1º l'exposé, qui contient une menace, voilée, des périls où l'exercice des deux religions va engager la Bourgogne (p. 397) : « Ceux du Tiers Estat vous remonstrent, à leur grand regret, que il est impossible que le pays vous soit plus ainsi gardé par eux, si vous y permettez l'exercice de deux religions... (Et p. 399 :) Cela a meu les chefs de vos principales villes de vostre pays et duché de Bourgogne, sire, à protester des longtemps en vostre court de Parlement, que si on establit en ceste province la liberté de l'exercice des deux religions, il n'est pas possible qu'it rous puessent faire la garde (pour la conservation du pais) que ils ont jurée: et, pour ceste cause, il faudroit qu'à bien grands frais il y fust par vous pourveu... » La gravité de ces déclarations n'avait pas échappé a Sainte-Croix, dont un mémoire secret (annexé à sa lettre du 23 mars 1563, dans Cimber, t. V. p. 137) permettrait de croire que, dans leurs négociations verbales, les députés des Estats allèrent plus loin que dans le texte que nous possédons : « Cenx de la Bourgogne ont envoié dire qu'ils ne veulent point ... et que lorsqu'ils rendirent leurs hommages au roi, S. M. leur promit de les maintenir dans leur religion; que s'il pense de faire quelque chose de contraire, ils n'assurent plus S. M. que cette province ne changera pas de maitres; et attendu qu'elle est sur les confins de la Flandre [lisez : Comic], on entend fort bien ce qu'ils veulent dire... » On l'entendait si bien, autour de Granvelle, que, parmi les protestations adressées au parlement de Bourgogne, figurait celle de l'archevêque de Besançon, et que les Remonstrances s'imprimaient a Anvers. 2º Un curienx morceau historique (?) inséré par Bégat, avec références à Ammien, au milieu de ses considérations politiques : « Entre autres choses doncques, que l'on a remarqué de nos prédécesseurs en vostre contrée de Bourgogne, c'est que plus facilement ils ont culpé et changé leurs rois et magistrats, qu'ils appeloyent Heudinos, que leurs prestres et sacerdotes, qu'ils appeloyent Sinistros... » Les Acta ont mis au présent ce que Bégat mettait au passé. Voy. Belle, Protestantisme a Dijon.

bourgs, les hommes étaient frappés de famine et de peste<sup>1</sup>, à tel point qu'à Lyon cette contagion enleva plus de 30,000 personnes. Il y avait dans cette ville une dame noble qui, voyant sa fille nubile atteinte par la peste, la chargea sur ses épaules et, du haut de sa maison, se jeta avec elle dans la rue. Il faudrait longtemps pour énumérer les désastres que cette peste apporta en France. Presque pas une ville, pas un bourg, pas un village n'était à l'abri de la contagion; ceux qu'elle s'était pour ainsi dire réservés la première année furent ruinés l'année suivante par un retour plus violent de la maladie.

Vers la mème époque, Jean Calvin, hérésiarque de Genève, atteint de phtiriasis (ce que les Latins appellent maladie pédiculaire), trouva une mort digne de sa vie². Il avait armé les enfants contre les pères, la méchanceté des femmes contre leurs maris, les frères contre les frères, la bru contre le beau-père, le genre humain coutre Dieu; lui qui avait répandu sur l'esprit des hommes des ténèbres plus que cimmériennes, il s'appelait le soleil de la France³: cette France qui, si elle n'avait auparavant enfanté des myriades de saints, aurait été déshonorée à tout jamais pour avoir donné le jour à un monstre si horrible, si multiforme, si funeste.

Ensuite, les séditieux commencèrent à agiter de nouveaux desseins : se saisir du roi et prendre Paris. S'ils arrivaient à dominer cette ville qu'ils avaient toujours trouvée hostile à leurs efforts impies, ils espéraient qu'ils n'auraient pas fort à faire pour s'emparer du royaume entier. De toutes parts les conjurés se réunissaient secrètement; les ministres fixèrent une date pour l'attentat; habiles à manier les àmes, ils usaient d'allégations mensongères pour les exciter aussi ardemment que possible à se préparer à la guerre et, pour entraîner plus facilement les tièdes et les timides, ils affirmaient que les catholiques avaient décidé d'égorger tous les hérétiques que, dans deux jours, ils trouveraient dans leurs maisons; en conséquence, le plus sûr était de quitter leurs demeures le plus secrètement possible et d'employer la ruse au salut de leurs biens et de leurs vies.

Aussi, le 28 septembre 1567, comme déjà par des marches de nuit,

- 1. Voy. Journal de l'année 1562 (Revue rétrospective, t. V) et les lettres citées par Fouqueray, Hist. de la Soc. de Jésus, p. 316.
- 2. On rencontre ici l'une des calonnies courantes contre Calvin, calonnie qui se retrouvera en 1577 sons la plume de Bolsec (voy. dans Cimber, t. V. p. 366); « D'une mangéson de poux et de vermine. » Assez naivement. Bolsec nous explique même la genèse de cette légende : « Genre de maladic duquel nous lisons avoir esté vexez, par juste jugement de Dieu, aucuns ennemis de Dieu, usurpateurs de sa gloire et honneur. » Calvin ne pouvait échapper au châtiment des Maximin, des Antiochus, des Hérode.
- 3. Allusion à une expression de Bèze, dans sa Vie de Calvin (préface au Commentaire de Calvin sur Josué) : « Voilà comme en un mesme instant ce jour là le soleil se coucha et la plus grande lumière qui fût en ce monde pour l'adresse de l'Église de Dieu fut retirée au ciel. »

une partie des troupes s'était rassemblée en un corps, tout d'un coup on s'aperçut de la trahisou. Il s'en fallut de peu qu'avant qu'on ne fût prêt les ennemis eussent tout pris, pillé, détruit. Les Pères de la Société de Jésus furent des premiers à révéler au Parlement de Paris la surprise qui se préparait. Celui-ci ne voulut pas croire à des nouvelles si graves et si inattendues, même après avoir entendu un autre messager, le septième en trois heures<sup>4</sup>; à la fin, après s'être mieux rendu compte du péril, il en fut vivement ému. C'était une chose horrible que de révéler aux citoyens un forfait si imminent et si énorme. Mais comme le lendemain devait se jouer la tragédie, ç'aurait été la dernière des perfidies et des cruautés que de s'en taire<sup>2</sup>.

Le roi était à Meaux, à dix lieues de Paris; dans cette ville s'étaient rassemblés 6,000 Suisses³, que le Conseil avait appelés (parce que, disait-il, on devait se défier de l'armée espagnole que le duc d'Albe conduisait après avoir demandé le libre passage en France) et que le roi avait décidé de garder avec lui. Ces régiments semblaient envoyés d'en haut par la divine providence, qui n'a jamais manqué dans les plus grands dangers à la couronne de France. Car s'ils n'avaient pas été là, un seul jour aurait détruit non seulement la race des Valois (qui est actuellement la famille de nos rois), mais aussi toute la religion orthodoxe. Dès que le roi eut aperçu les pièges qu'on lui tendait, il mit en bataille les Suisses qu'il avait avec lui, en pleine nuit, sur le conseil

1. « Qui trium horarum spatio adfuit. » Sans doute un courrier envoyé de Meaux, quoique l'auteur n'ait pas encore mentionné cette ville.

2. A lire rapidement ce passage, on pourrait croire que le siège de Paris a précédé l'entreprise de Meaux. Or, le rendez-vous était fixé à Rozoy le 29 septembre, et l'intérêt des huguenots était de garder tout secret jusqu'à cette date (duc d'Aumale, t. f. p. 292). En fait, le 23, le roi écrit à de Gordes que tout est tranquille. C'est le 26 que l'on apprend l'apparition des bandes vers Rozov et Lagny et que le roi quitte Monceaux pour Meanx; c'est le 28 qu'il part pour Paris. Quel a été, dans la révélation du complot, le rôle des jésuites, rôle que ne mentionnent ni Bruslart ni le Buveau de la Ville? Il est ainsi exposé par le P. Manare dans le Commentaire qu'il rédigea vers 1600 (cité par Fouqueray, p. 617); Kostka, avisé par un gentilhomme huguenot de ses amis, transmit la nouvelle à Manare : « Le roi Charles IX devait être arrêté la nuit suivante à Meaux par le prince de Condé, et Paris deviendrait la proie des huguenots. En effet, dans quatorze endroits de la capitale, des matériaux inflammables étaient préparés, etc. » Manare conduit Kostka anprès des « magistrats » (Fouqueray traduit magistratus par « le prévôt », mais notre texte montre qu'il faut plutôt entendre le Parlement). On leur répondit qu'on avait déjà eu vent de quelque chose, mais pas encore de nouvelles si précises, et on envoya successivement trois courriers au roi. Manare insiste sur l'incrédulité dont certains seigneurs firent preuve à Meaux.

3. La Noue : « La venue des Suisses (combien que le duc d'Albe fust déjà passé en Flandres), lesquelz n'avoient esté levez que pour la crainte simulée de son passage. »

du duc de Nemours. Les rebelles ne s'attendant à rien de pareil, il poussa en hâte vers Paris. Les ennemis, qui avaient peu de temps auparavant divisé leurs troupes, n'osèrent pas attaquer les Suisses avant d'avoir opéré leur concentration et laissèrent échapper leur proie. Pendant ce temps, les Parisiens font en hâte sortir de la ville 10,000 hommes qui allèrent à la rencontre du roi en danger, à cinq lieues de la ville!. Les catholiques, quand ils virent que le roi avait été arraché par le secours divin à des périls si pressants, remercièrent vivement le ciel et s'emportèrent contre ces hérétiques impies, criminels et scélérats. Le cardinal de Sainte-Croix, qui par désir de voir le roi était venu d'Italie en France, leur échappa merveilleusement. Quand il vit qu'il allait se faire prendre, il envoya au-devant de lui plusieurs gens chargés de faire savoir aux ennemis qu'il venait derrière, lentement, avec sa maison. Les ennemis, pour ne pas se découvrir, laissèrent passer les premiers sans leur faire de mal. Mais le cardinal, avec le reste de son escorte, s'en retourna en hâte par le même chemin qu'il était venu et trompa l'avidité des pillards 2.

Puis l'armée des rebelles se mit en marche vers Saint-Denis, où ils espéraient prendre les anciens trésors royaux qui y avaient été conservés; mais la veille on les avait transportés à Paris. Cependant, les dizeniers de Paris, après avoir pris des canons sur les remparts et excité les citoyens à garder la ville, dirigèrent avec soin la défense. Le 1er octobre, vers minuit, les ennemis mettent le feu à seize moulins dressés dans les champs, sur la route de Saint-Denis, pour les besoins de cette cité populeuse<sup>3</sup>. La flamme fut si intense que la ville entière semblait brûler, ce qui répandit l'effroi chez les habitants, surtout quand ils surent que le dessein des hérétiques avait été de donner ainsi un signal à leurs complices de l'intérieur pour les pousser à incendier leurs propres maisons et à brûler la cité<sup>4</sup>. Car des fagots que l'on avait disposés avec de la poudre en plusieurs endroits furent découverts par la grâce de Dieu; on enfonça les portes des rebelles qui étaient dans la ville et qui furent pris ou massacrés.

Bientôt un édit royal ordonna que toute personne de l'un et de

- 1. Les Parisiens qui vont à la rencontre du roi sont les troupes de d'Aumale et de Vieilleville.
- 2. La Vie de Sainte-Croix publiée par Adriani (Miscell. di storia ital., t. V) s'arrête au début de 1567.
- 3. Charles IX au duc de Ferrare, 1et octobre 1567 (Lettres de Catherine, t. III. p. 62 b, n. 1): « Et après sont venus se loger à Saint-Denys, ayans bruslé quelzques moulins à vent des faulxbourgs Saint-Denis et Saint-Martin. » Bruslart, p. 170: « Le mardy ensuivant, la nuit, en forme d'hostilité vindrent brusler xvii moulins à vent entre la porte Saint-Denis et Saint-Martin » (cf. Bureau de Ville). De tristibus Franciae, p. 30: « Urit et is quae sunt circum pistrina cuncta. » Voy. aussi Grangaeus, De II. bello, p. 21.
- 4. Cl. Haton, t. I. p. 458, parle aussi des « huguenots secretz de la ville de Paris ». Lagrange (Grangaeus) dit que les riches craignaient que le peuple, excité par la faim, ne se vengeât, « direptione tam amplae et copiosae civitatis ».

l'autre sexe portât le signe de la croix; sinon, l'on serait mis à mort sur-le-champ!. C'était une belle chose à voir que les rosaires pendus aux cous, ornés de croix variées. On ordonna aussi à tous de surveiller leurs logis, de porter des armes, d'avoir des vases pleins d'eau devant leurs portes, d'allumer des lanternes devant chaque maison, de veiller toute la nuit et, à l'exemple des fils d'Israel, de bâtir d'une main et de se défendre de l'autre 2. Il était permis, dans ces conjonctures, suivant le conseil du Christ, de vendre sa tunique et d'acheter une épée. La même nuit, on trouva dans un carrefour une peau d'homme, ce qui terrifia les âmes pieuses. Si quelqu'un disait un mot en faveur des séditieux, il était permis de le tuer, ce qui fut le sort de beaucoup. Le lendemain, on cria : « Aux armes! »; aussitôt des chaînes de fer furent tendues en travers des rues, tout s'emplit de soldats, les maisons et les fenètres furent garnies de pierres, car l'on disait que les ennemis étaient déjà dans la ville. Quiconque tournait le dos ou essayait de fuir était immédiatement égorgé.

Aussi les séditieux prennent-ils la décision de forcer la ville à capituler par la famine, ce qui semblait assez facile à cause de la multitude des habitants, surtout que toutes les routes étaient bloquées et les communications interrompues; en outre, le pont de Charenton, près du bourg où la Marne se joint à la Seine, était coupé de Paris par les escadrons ennemis. Il y avait à ce confluent de nombreux moulins qui étaient aussi tombés aux mains des hérétiques. Le roi y

<sup>1.</sup> Ni Bruslart, qui relate toutes les mesures prises par le roi, ni les registres du Bureau de Ville (t. V. p. 607 et suiv.) ne contiennent la trace d'un pareil édit. Au contraire. Charles dit positivement, dans sa première déclaration : « Notre intention est que un chacun vive et puisse vivre en liberté de sa conscience sous les bénétices de nosdits édicts. » Il répete cette même formule le 17 octobre. Il semble donc que nous ayons affaire ici à une invention du fanatique auteur des Acta. — Ce qui ne doit pas être imaginé, c'est la description des sévices dont les suspects forent victimes. Voy. Bureau de Ville, p. 610, 2 octobre, expulsion de tous ceux qui sont « soupçonnez de la religion », ce qui est en contradiction avec la déclaration royale.

<sup>2.</sup> Richard Clough envoie d'Auvers à Gresham, le 14 octobre (K. de Lettenhove, Relations politiques, t. V. p. 25), des nouvelles reçues de Paris le dimanche précédent : on a eu d'abord des craintes de famine, actuellement dissipées grâce au bon ordre, « et ceux de Paris ont rompu toutes les pierres des rues et les ont montées dans leurs maisons; ils ont anssi mis à bas tous les appentis de leurs maisons afin de pouvoir mieux lancer les pierres ». C'est du moins ce que l'on croit deviner à travers la très médiocre leçon de Kervyn, heurensement éclaircie par un résumé de J. Westfall Thompson, Wars of religion, p. 326, d'après le document original. — Bureau de Ville, p. 622, 31 octobre : « De par le roy, nous vous prions faire entendre aux dits capitaines qu'ils ... se tiennent sur leurs gardes et préparez les jours de Toussaints et feries ... pour certains advertissemens que nous avons eulz des malheureuses et meschantes entreprinses... » Sur ces mêmes mesures, voy, encore le Commentaire du P. Manare (ap. Fouqueray, p. 618).

avait envoyé une garnison qui devait défendre la citadelle contre l'assaut de l'ennemi. Mais comme tout avait été livré par la trahison du capitaine, une telle rumeur s'était répandue à Paris, que ce qui s'était la veille payé cinq sols se vendait ensuite pour vingt. Le traître fut pris et pendu en place de Grève, disant que tout ce qu'il avait fait était sur l'ordre du maréchal François de Montmorency. Le même jour, quelques compagnies firent une sortie contre l'ennemi et saisirent deux grandes nefs chargées de pains; on en fit incontinent la distribution aux pauvres qui mouraient de faim.

Cependant, de vieux soldats d'infanterie et de la cavalerie lourde et légère étaient arrivés en grand nombre. Aussi, le 10 novembre, l'armée royale sortit de la ville : il y avait 10,000 fantassins, 4,000 cavaliers, 14 canons! Les chefs étaient Anne de Montmorency, connétable, Claude d'Aumale (frère du duc de Guise assassiné), Nemours, pairs de France. Les rebelles furent avertis par les espions qu'ils avaient à Paris et jusque dans le conseil secret; à un signal, ils firent sortir de Saint-Denis 3,000 fantassins et 4,000 cavaliers. Ils n'avaient pas d'artillerie. Leurs chefs étaient Louis de Condé et les Chastillon. Aussi une violente bataille s'engagea-t-elle dans la plaine Saint-Denis, à une lieue de Paris, vers le coucher du soleil. On tua en tout 500 cavaliers et environ 400 piétons. La tombée de la nuit arrêta l'ardeur du combat : si elle était venue une heure plus tard, c'en était fait de tous les rebelles 2. Dans cette rencontre tomba Anne de Montmorency, qui s'était illustré dans huit batailles; comme il combattait au premier rang, il fut percé de sept blessures par Édouard l'Écossais, qu'il avait, dit-on, sauvé d'une mort ignominieuse, et il mourut deux jours après. La prudence de ce personnage était suspecte à bien des gens, outre qu'il était l'oncle des Chastillon et qu'il avait été le fauteur du traité : aussi n'y eut-il que bien peu de gens pour pleurer sa mort<sup>3</sup>. Les hérétiques perdirent les deux comtes de Sault et de Clermont, Dampierre et beaucoup d'autres gentilshommes. Les survivants retournèrent à Saint-Denis et passèrent la nuit dans les transes. Le leudemain, avant que l'armée du roi ne put les assièger, ils envoyèrent en avant leurs bagages, laissèrent leurs malades et firent retraite<sup>4</sup>. S'ils ont laissé

1. Le duc d'Aumale, p. 303, dit qu'il y avait dans Paris 16,000 fantassins royaux, formant 80 enseignes, et 3,000 chevaux. A Saint-Denis, les huguenots avaient en ligne 3,000 hommes, 1,500 chevaux (500 autres étaient partis avec d'Andelot) et pas un canon.

2. Cf. duc d'Aumale, *loc. cit.* La bataille commença « peu après le lever du jour » entre Aubervilliers et Saint-Ouen. « La chute du jour surprend l'armée

royale et permet aux protestants de se retirer en bon ordre. »

3. C'est l'avis de Claude Haton, t. I. p. 458 : « La mort dudit connestable fut plaincte de peu de gens du party des catholiques..., » Il ne faut pas oublier que, depuis les incidents de janvier 1565, les Montmorency étaient de nouveau brouillés avec les Lorraine.

4. La bataille ayant eu lieu le 10, ce récit fixerait la retraite au 11 au soir. ce qui est sûrement inexact. Le 13, Catherine écrit à de Gordes (t. III, p. 74) REV. HISTOR, CVIII, 2º FASC. intacts l'abbaye de Saint-Denis et presque tous les tombeaux des rois, la cause en fut, affirme-t-on, qu'ils y avaient couronné Louis de Bourbon-Condé et qu'ils avaient frappé monnaie avec cette inscription : « Louis XIII, par la grâce de Dieu, roi de France, premier roi chrétien. »

Ce jour, 1,500 gens d'armes d'Auvergne, accompagnés de nom-

que les ennemis sont partis « à heure de nuyet », c'est-à-dire dans la nuit du 12 au 13. Au reste, le 11, d'Andelot, arrivé le 10 vers minuit, était encore venu brûler un village et des moulins entre la Chapelle et Paris. La Noue décrit ces brûlements et ajoute : « Ils décampèrent le lendemain », ce qui nous ramène au 12. Il fandrait même reculer d'un jour, si nous en croyions la date d'une lettre de Charles IX à de Gordes duc d'Aumale (t. 1, p. 565), le 14 novembre, « ils se sont délogés » hier au soir sur les sept heures. De même dans une lettre au duc de Ferrare. — Lagrange prétend que Condé ne s'en alla, volontairement, que le 15.

1. On peut essayer de faire la lumière sur cette curieuse affirmation. Le bruit de ce couronnement de « Louis XIII » circulait à Rome, d'où Granvelle écrit à Morillon, le 8 novembre (Corresp. Granvelle, t. III, p. 85): « Plusieurs ... ne vouldront pour le roy Louis XIII° estre traistres à leur vray roy»; notons que ce bruit est, d'ailleurs, immédiatement suivi d'une fausse nouvelle, qui est destinée à lui servir de confirmation : « Madame de Vendôme s'en retire [du parti], voyant que l'on vouloit exclure son fils de la couronne comme bastard. » - Mais il est probable que Granvelle tenait lui-même ce bruit de Chantonnay, qui le tenait du duc d'Albe. Celui-ci écrivait à Chantonnay dès le 14 : « Il ne s'agit plus ici de religion, mais de rébellion, ainsi qu'on l'a vu par le prince de Condé, qui s'est fait appeler roi Louis XIII par le peuple de Sainct-Denis, battant monnaie... », détails qu'il prétend lui avoir été transmis par de Alava (Bull. de la Commission royale d'histoire, 1º série, t. VI). Du rapprochement de ces documents (dont le premier peut très bien être fils du second), M. Poullet conclut un pen vite que « les doutes ne peuvent guère subsister ». Voy. aussi Petrucci, 8 octobre, dans Desjardins, t. III, p. 338. — Le même bruit avait circulé en Allemagne (voy. Relation und Bericht des cardinals von Chastillon... 1568; Bibl. nat., Lb33 409, titre inexactement traduit par le Catalogue); il y a été semé par Lanssac. Grangaeus, p. 56, écrit en 1589 : « lis fà Guillaume de Saxe et au margrave) enim regina et Lotharingus cardinalis persuaserunt Condaeus nullo religionis studio sed regni appetitione adductum esse ad civile bellum excitandum. » En France même, ce bruit était répandu dans les milieux catholiques. Voy. la Grande trahison et volerie du roi Guillot... « contre les orgueilleux rebelles qui veulent faire un diable roy... C'est un roy couronné de paille, un roy sacrilege, volenr ». L'exemplaire de la Bibl. nationale (Ye 3018 réserve) porte cette note manuscrite, d'une écriture du xviº siècle : « 1567, octobre. Le prince de Condé se fit proclamer roy dans Sainct-Denys en octobre 1567. Ensuite de quelle action il intervint la bataille de Sainct-Denys... Et sur ce tiltre nouveau il faut voir un épigramme latin de M. d'Aurat, p. 40 v°. » - Malgré la contiance que lui témoigne M. Poullet, ce bruit est peu vraisemblable. Il ne repose, en somme, que sur des médailles dont la légende, aussi maladroite que bizarre (pnisqu'elle aurait jeté le discrédit sur tous les prédécesseurs du prétendant), est diversement rapportée (les Mémoires de Granvelle, cités par Poullet, disent : Ludovicus XIII, primus rex evangelistarum ejus nomine). On hésite égabreux escadrons bretons, et 2,000 cavaliers envoyés de Flandre 1 vinrent grossir les troupes royales. L'armée fut passée en revue et le commandement en chef remis à Henri de Valois, duc d'Anjou; mais, quoiqu'il eût des soldats si nombreux (les premières forces s'étaient accrues de Languedociens, de Gascons, de Suisses et d'Italiens), les rivalités qui éclatèrent dans l'armée entre les princes l'empêchèrent de rien faire de considérable. La Champagne et la Lorraine furent pillées; on laissa échapper les hérétiques; l'armée était très irritée, car Henri semblait plus soucieux de la volonté maternelle que de sa propre gloire ou de l'honneur de l'État et de l'intérêt de la France, et après avoir perdu sans combat, par le froid et les marches continuelles, près de 6,000 hommes, il rentrait à Paris². Bien plus, cette armée aurait pu facilement, grâce à la barrière formée par la Meuse et à l'aide offerte par le duc de Lorraine, s'opposer à la jonction avec les

lement (duc d'Aumale, p. 72, n. 1, et James Westfall Thompson, The wars of religion in France, p. 141) sur la date à laquelle ces singulières médailles auraient été frappées; Chantonnay (lettre de K 1497, n° 21, citée par Thompson) les signalait déjà le 2 mai 1562. On voit que les Acta et les Espagnols disent : dans la deuxième guerre, en octobre-novembre 1567. Le duc d'Aumale ajoute que « les collecteurs et numismates modernes prétendent que cette monnaie n'a jamais existé ». En fait, personne ne l'a jamais vue, et ceux qui ont cru la voir s'étaient grossièrement trompés. Voy, le mémoire de Secousse, Mém. de l'Acad. des inscr., t. XVII.

Il serait étrange, si de pareilles pièces de monnaie avaient existé, que ni Charles IX, ni ses ministres, ni les Lorrains ne les eussent conservées; quelle meilleure justification de leur politique? Quelle meilleure preuve qu'il « ne s'agissait plus de religion, mais de rébellion »? Il serait également étrange, si vraiment Condé s'était fait couronner sous le nom de Louis XIII, que ni les édits et déclarations de Charles IX contre les rebelles, ni les lettres de la reinemère n'eussent gardé la trace d'un attentat aussi caractérisé contre la majesté royale. Nous avons d'ailleurs sur ce point le témoignage formel de Catherine (cité par Whitehead, Gaspard of Coligny) qui, interrogée à ce sujet par l'envoyé du Palatin, répondit que Condé avait frappé monnaie, mais au nom de Charles IX. On ne concevrait pas davantage comment, quelques mois plus tard, Charles IX aurait pu se réconcilier avec celui qui aurait tenté de le détròner, lui et ses frères. On ne concevrait pas comment le prince n'aurait pas été poursuivi et condamné pour hante trahison. Enfin on comprendrait difficilement (on a vu par où Granvelle a essayé de tourner cette difficulté) comment Jeanne d'Albret aurait laissé sacrifier les droits éventuels de son fils et laissé attaquer. par son propre beau-frère et le chef de son propre parti, son honneur d'épouse. L'histoire de Ludovicus XIII est donc un tissu d'invraisemblances.

1. Il s'agit des troupes du comte d'Aremberg, envoyées par le duc d'Albe.

2. Le 8 janvier 1568 (Corresp. Granvelle, t. III, p. 166), Lannoy écrit de Gray à Granvelle : « On dit que le conseil du frère du roy la plupart sont hughenotz clerement » (Ibid., p. 188, 24 janvier). Le même, de Dôle, 24 février (p. 197), continue à dire que les gens du roi ne se battent pas sérieusement, « car ils sont tous amis et parents ». Il faudrait, dit-il, « un troisiesme pour mettre le tout comment convient ». Même impression chez Hatou, p. 515. Il est exact que l'on négociait tout le temps (Lettres de Catherine, t. III, p. 80 b, n. 2).

rebelles des 4,000 Allemands envoyés par le Palatin; mais la reine courut à toute vitesse en Lorraine pour faire la paix, et à son retour elle fit venir Odet de Chastillon avec un sauf-conduit à Vincennes où l'on essaya vainement, par de déplorables artifices, de signer la paix. Et déjà les rebelles avaient joint leurs forces à celles des Allemands, ce qui accrut leur audace2; ils levèrent des deniers sur toutes les places et retournèrent à Orléans. L'armée du roi, qui revenaît par un autre chemin, reçut l'ordre de prendre ses quartiers dans les environs de Paris. Cependant, avec 8,000 piétons languedociens et quelques escadrons d'avant-garde. Bourbon, leur chef, marchant nuit et jour sans s'arrêter et changeant constamment de route, de façon à éviter de livrer bataille3, dispersa la cavalerie auvergnate, mit le siège devant Blois, la prit en un instant et peu après attaqua Chartres; cette ville, quoique ses murs fussent battus par quatorze canons de siège, se défendit pourtant vaillamment jusqu'au bout4.

Enfin, la paix se fit, par le fatal conseil de la reine-mère et la perfidie de quelques évêques, à des conditions que, pour la plupart, le concile de Trente ne pouvait admettre<sup>5</sup>. Les négociations furent menées entre les Montmorency, fils du connétable, et la marquise de Rothelin, belle-mère de Condé qui, au début de la guerre, avait été prise par d'Entragues dans le château de Blandy avec les deux enfants de son gendre, et remise aux mains du roi<sup>6</sup>. Donc, quoique les conditions les plus iniques eussent été proposées par les rebelles, tout fut accepté<sup>7</sup>, et comme le Parlement de Paris ne voulait pas enregistrer ce honteux traité, il fut publié en place publique par des hérauts d'armes escortés de soldats, non sans exciter les larmes du peuple qui adressait ses prières au ciel : car, dans l'espoir de faire triompher la bonne cause, il avait joyeusement, quelques jours auparavant, contribué à la

<sup>1.</sup> Lettres de Catherine, t. III, p. 105. Bruslart, p. 191, le 14 janvier : le cardinal et autres « ayans sauf conduit de Monsieur frère du roy et son lieutenant général arrivèrent au bois de Vincennes pour traiter d'accord ». La Noue estime que ces négociations de Vincennes étaient imaginées pour duper les huguenots.

<sup>2.</sup> Voy. dans La None l'histoire de cette jonction. Philippe II au duc d'Albe, 4 juillet 1569 (Gachard, Bibt. nationale, t. I, p. 397).

<sup>3.</sup> La Noue : « En trois jours, il [Condé] chemina plus de vingt grandes lieues. »

<sup>1.</sup> En fait, la paix du 13 mars fut signée pour sauver Chartres, qui risquait fort d'être prise. Condé a neuf canons (La Noue dit cinq pièces de batterie et quatre légères conleuvrines) et non quatorze.

<sup>5.</sup> La condition contraire au concile est le rétablissement de l'édit d'Amboise. Mais, d'une façon générale, cette paix déplut grandement aux huguenots, notamment à Coligny. La Noue écrirá qu' « entre lesquelles [paix] celle-ci a esté la pire pour ceux de la religion ».

<sup>6.</sup> Sur cette prise, voy. un *Discours*, conservé au Public Record Office, dans Lettres de Catherine, t. 114, p. 86, n. 1.

<sup>7.</sup> Morillon à Granvelle (Corresp., t. III, p. 225), 11 avril : « Quoy que die le cardinal de Lorraine, la paix est faicte bien honteuse. »

guerre pour un million d'écus. Tout cela arrivait, croit-on, parce que Dieu voulait tirer vengeance de nos péchés.

Le traité fut ensuite rompu par le roi, et le gouvernement exercé avec plus de sagesse. Mâcon, après qu'on eut abattu ses murailles à coups de canon et taillé en pièces les séditieux, fut pris par le duc de Mantoue; on surprit un train de guerre envoyé de Genève, une grande quantité de poudre et d'armes de tout genre. En Dauphiné, Jean des Adrets, tournant contre les hérétiques la fureur qu'il avait dans les troubles précédents exercée contre les catholiques, prit d'assaut des bourgs, des citadelles, plusieurs villes, et tua plus de 6.000 hommes. Dans le comté de Forez, à Saint-Germain-la-Val, sous le commandement du Gascon Montausier (sic) et de Jacques d'Urfé, on lutta contre 2,000 hérétiques qu'avait rassemblés Ponsonas (qui mourut dans ce combat) 1. Les catholiques l'emportèrent, parce que leur cavalerie était plus forte. Les survivants, qui s'étaient grossis dans leur fuite de plusieurs compagnies et qui avaient ainsi recouvré leurs forces, furent de nouveau écrasés vers Billom, où, si les nôtres n'avaient triomphé, tout était perdu. Dans la Provence(?) aussi. la lutte fut ardente; avec de gros canons amenés de Marseille, on assiégea Sisteron de ce côté de la Durance, et les catholiques furent vainqueurs<sup>3</sup>. En Languedoc, près de Murgon (sic), une bataille fut livrée par le comte de Tende, le brave de Suze4 et l'Auvergnat Joyeuse5. Les hérétiques eurent 1,500 morts et plusieurs blessés, que les habitants, qui attendaient le succès

- 1. Lettres de Catherine, t. X, p. 225 b, au duc d'Anjou, 14 janvier 1568 : « Ung courrier..., lequel a apprins ... comme les sri de Saint-Héran, d'Urfé, Saint-Chaumond et Montaré se sont rencontrez auprès d'Aigueperse et Gannat avecques les Provençaulx ... a esté tué Mouvans, et Ponzenat blessé à mort... » En réalité, Mouvans sera tué près de Périgueux en octobre. Dans notre texte, il faut sans doute lire Montmorin pour Montausier, et il semble que l'auteur ait fait une confusion. Grangaeus (p. 83-86) nomine « Santheranius [Saint-Herem], Sanchomontius [Saint-Chaumond], Gordaeus, Urfaeus, Hautefuglius, Braessiaeus... In illa pugna vulnus lethale accepit Poncenatius... » Le d'Urfé nommé ici est Jacques.
- 2. Qu'est-ce que *Phocensis*? Évidemment pas le comté de Foix? Peut-être le pays phocéen?
- 3. Il y eut au moins deux sièges de Sisteron (voy. Perussiis, dans Cimber, p. 439-590, et de Panisse-Passis, *les Comtes de Tende*, p. 93, 117, 126) en 1562 et en 1568, mais celui de 1568 se termina par l'échec des catholiques.
- 4. Le comte de Tende, Claude de Savoie, avait commandé les huguenots. Son fils, Honoré de Savoie, comte de Sommerive, catholique ardent, lui succéda comme comte de Tende en 1566.
- 5. Faut-il lire Orgon? S'agit-il du combat de Vauréas du 25 juillet 1562, dont Perussiis fait également, contre tonte vraisemblance, une victoire de Suze sur des Adrets? Mais alors les Acta auraient commis un anachronisme, et Perussiis n'y fait pas figurer Joyeuse qui le 20 avait battu près de l'ézenas d'autres huguenots. Enfin l'explication la plus étrange serait que les Acta eussent voulu parler ici de la bataille de Saint-Gilles, où il y eut bien ce chiffre de 1,500 morts, mais du côté catholique.

du combat, tuèrent dans leur fuite; les nôtres, mieux armés et mieux pourvus d'artillerie, eurent peu de pertes.

En Guyenne, Monluc mit en déroute dix enseignes qui marchaient sur La Rochelle, ville que son gouverneur Jarnac, abandonnant le service du roi, avait livrée, au grand dommage de l'État!. Aumale écrasa einq compagnies de piétons et Brissac quatre escadrons qu'ils attaquèrent à l'improviste, à la Sainte-Épine, en Champagne<sup>2</sup>. Le duc de Mantoue battit 1,000 cavaliers à Fontainebleau. Rappelé chez lui par les importunes prières de sa femme en couches, il fut arrêté par près de 100 ennemis. Le duc avait avec lui vingtquatre compagnons; quoique sans armes, les premiers tirèrent l'épée contre des ennemis armés de pied en cap et, grâce au ciel, ils combattirent avec tant d'adresse qu'ils en mirent en fuite vingt-six et laissèrent les autres pour morts ; nous eûmes deux tués. Le duc de Mantoue, blessé au genou par un coup de canon, et à qui sa blessure donna la fièvre, fut cependant sauvé par le secours de Dieu et de la sainte Vierge, à qui il avait fait vœu d'aller en pèlerinage à Lorette3. En Normandie, 600 reîtres furent tués par La Rivière (?) 4. En Bourgogne, des bannis qui s'étaient séparés des autres rebelles et qui n'étaient accueillis par personne, au nombre d'environ 700, formaient le dessein de s'emparer par trahison de Saint-Jean-de-Losne. Un gentilhomme, Vantoux<sup>5</sup>, l'apprit et, avec une troupe solide, il égorgea tous ceux qui s'étaient rassemblés jusqu'au dernier. Il prit, après avoir longtemps battu ses murailles, une ville de Hainaut<sup>6</sup>(?) et la fit piller par ses soldats. Après la soumission d'Auxerre, les hérétiques étrangers en partirent; des qu'ils s'en aperçurent. les catholiques qui était rentrés en ville poursuivirent les fuyards et les écrasèrent en route. Deux compagnies languedociennes furent anéanties en Touraine par le président d'Amboise, quoiqu'elles montrassent le texte du traité scellé du sceau royal. Presque tous ceux qui avaient promulgué la paix dans les villes capitales furent victimes d'accidents divers et de supplices. Aussi dans les autres provinces se passèrent bien des événements dignes de

- t. Barbot donne bien cette impression : Jarnac reste éloigné de la ville au moment décisif. Grangaeus, au contraire (p. 86) : « Rupellani Jarnaci minis incitati consulunt rebus suis... »
  - 2, Voy. Cl. Haton, p. 513 et suiv.
- 3. Brantôme (I. V. p. 381) raconte de façon très différente l'histoire de cette blessure. Il donne au duc de Nevers le rôle d'agresseur. Voy. aussi la *Vera et brevis descriptio.* -- De Thou, t. V (éd. 1734), p. 391, février 1568.
  - 4. « Rinerianus ». Faut-il lire Riverianus = la Rivière?
- 5. Vantoux était « lieutenant pour le roi en Bourgogne en l'absence de de M. de Tavanes ». Il s'agit ici de l'invasion de la Bourgogne par les troupes de Wolfgang, après l'atfaire de la Sainte-Epine, c'est-à-dire au printemps de 1569 voy, un mémoire de Rossignol, dans Mem. de l'Acad. de Dijon, 1851, t. I, p. 137-152); l'affaire de Saint-Jean n'est même pas mentionnée dans le médiocre ouvrage de Dhetel sur cette ville.
  - 6. Hannoniae est sans doute une mauvaise lecture pour Auxonne.

mémoire qui fourniront aux historiens une abondante matière. Je ne peux passer sous silence l'exploit de M<sup>me</sup> Claude de Tournon, de l'illustre famille auvergnate des Tournon. En l'absence de Just de Tournon son fils, que le roi avait envoyé en ambassade en Italie, auprès du pape Pie X, elle fut assiégée par les hérétiques; elle joua virilement le rôle d'un chef; avec une poignée de soldats, elle soutint longtemps les attaques des ennemis et elle conserva le château et le bourg de Tournon situés dans le défilé du Rhône.

Mais pour les ruines et les cruautés qu'à leur tour les hérétiques exercèrent contre nous, nos descendants auront peine à les croire : autels détruits, images mutilées, églises incendiées ou démolies en beaucoup d'endroits, que dis-je? sans doute en quantité innombrable, peut-être deux mille et plus. Celles qui restèrent furent converties en écuries ou en repaires de brigands. A Orléans, l'église Sainte-Croix, merveille d'architecture et de sculpture!, à Lyon, Saint-Just-sur-Fourvières furent détruites par des coups de mine. Les ossements des saints furent brûlés ou jetés à la rivière. C'est ainsi que nous avons perdu les reliques de saint Martin à Tours<sup>2</sup>, des saints Irénée, Just et Bonaventure<sup>3</sup>, de saint Hilaire à Poitiers<sup>4</sup>, de tous les saints qui étaient ensevelis à Angoulème<sup>5</sup>. Des centaines de couvents furent rasés, plusieurs incendiés : ce malheur frappa la grande Chartreuse de Dauphiné, à trois lieues de Grenoble<sup>6</sup>. Les vases d'or et d'argent, légués aux églises par la piété de nos aieux, furent en partie ravis en manière de sacrilège par les hérétiques et transformés en monnaie, en partie utilisée par les gouverneurs des provinces pour les besoins de la guerre7; l'eucharistie offerte aux porcs, foulée aux pieds, cuite dans l'huile sainte et, chose plus horrible à dire, employée pour se torcher le derrière 8. Les hérétiques appellent l'hostie, par dérision,

- 1. Cl. de Sainctes (ap. Cimber, p. 383) : « Le feu fut mis à tout le bois de Sainte-Croix », mais il ne parle pas d'explosion. N'y aurait-il pas une confusion avec les Cordeliers, où l'on avait installé une poudrière, et qui brûlent et sautent par accident?
  - 2. Cl. de Sainctes, Ibid., p. 390.
  - 3. Sur le pillage des reliques et des trésors de Lyon, voy. Saconnay, p. 274-275.
- 4. Hist. ecclés., t. II, p. 704, mentionne le 27 juin la saisie des trésors des églises.
- 5. Ibid., t. II, p. 968 : « Les troupes de Gramont, allant à Orléans, avaient entièrement brisé les autels et les images a Angoulème. »
  - 6. Ibid., t. III, p. 310; de Thou. t. III, p. 223. Elle fut brûlée le 5 juin.
- 7. On remarquera que le monnayage des vases sacrés n'est un sacrilege que s'il est accompli par les hérétiques. Les Acta font sans doute ici allusion à la saisie du trèsor de Saint-Bénigne de Dijon par Saulx Tavanes, saisie rappelce ironiquement par Loys Micqueau (Response an discours de 41. Gentian Hervel..., 1564): on n'a pas craint de fondre « les idoles d'or et d'argent » pour en faire « beaux escuz, ducats et testons... Vons en scaurez si voulez vous enquérir de ce qui en a esté faict à Dijon et autres lieux. »
  - 8. Tergendis natibus. Chantonnay (Mém. Condé, t. 11, p. 140, : le 13 mars,

Jean le Blanc<sup>4</sup>, et traitent le Christ de sot d'avoir caché son corps sous la tigure du pain.

Les étoffes précieuses, les tapisseries de tout genre, les pierreries qui ornaient les objets sacrés furent perdus, les vases de bronze fondus pour faire des canons. Les bibliothèques, qui étaient dans notre France très riches et très anciennes, brûlèrent un peu partout. Les restes des princes et des seigneurs furent déterrés avec une suprême cruauté, entre autres ceux de Louis XI, qui jadis châtia sévèrement les rebelles et dont ils décapitèrent la statue à Cléry, près d'Orléans<sup>2</sup>. De même, ils ouvrirent le tombeau de Jean, comte de Valois, qui passe aux yeux de tous pour un saint et pieux personnage, et brûlèrent ses ossements<sup>3</sup>. Ils commirent le même forfait à Ven-

pendant les conférences de l'Isle-aux-Bœufs, des huguenots d'Orléans apportent sur les remparts des vases sacrés, « et avecq un papier taitlé comme ugne hostie torcher, à parler par honneur, leur derrière... ». Il ne s'agit donc pas de l'hostie elle-même, mais l'intention sacrilege n'est pas douteuse. — Voy. Cl. de Sainctes (toc. cit., p. 392) : le sacrement « donné aux chiens on autres besles, ou qu'on a brisé ou jeté aux privez ». Saconnay (toc. cit., p. 281) : « Conculqué sous les pieds tous fangeux ... l'Eucharistie jettée aux chiens... » Cl. Haton, t. I, p. 450 : « Bailler l'hostie à manger aux bestes et chiens, graisser ses bottes et soulliers du cresme et des saintes huilles, faire son ordure fécalle dans l'eau béniste... » Mais Haton écrit vers 1574, et il a lu les pamphlets catholiques imprimés avant cette date.

1. On connaît le rôle que joue « Jean le Blanc » dans la chanson huguenote. Haton (loc. cil.) : « Dire que c'estoit Jehan le Blanc. » Saconnay (p. 311) cite cette facétie huguenote à l'adresse des papistes : « Dieu gard Monsieur le mangeur de jan blanc. »

2. Hist, ecclés., t. II. p. 58 : « Mais surtout il y eut de l'excès à Cléry... Car combien que le prince y eust envoyé gens pour prévenir ce qui y survint... Mesmes demeura la quelque temps à descouvert le sépulchre dud, sgr roy... Duquel ravage le prince fut fort irrité, comme aussi l'Amiral... » Les Acta, qui ne mentionnent pas cette altitude des chefs huguenots, ne parlent cependant que de sévices exercés sur une statue. Tandis que de Sainctes, qui explique également les faits par la haine que les huguenots portaient à un roi punisseur de rebelles, ajoute (loc. cit., p. 338) : « Apres cassèrent et ouvrirent son sépulchre et bruslerent ses os. » De Lacombe (Catherine de Médicis, p. 228, n. 2) cite une lettre de Barbaro, du 16 août, qui semble confirmer l'allégation de Cl. de Sainctes. En outre, de Lacombe nous apprend que Desfriches disait tenir de sa grand'mère, témoin, que les luguenots jonerent « à la boule des os dud. roy Louis, puis allumerent un grand feu ou ils avaient jeté lesd. os. » Mais de Félice (Bull, de la Soc. de l'hist, du Protestantisme français, 1903, p. 487) oppose à cette affirmation des raisons sérieuses; il semble que les ossements de Louis XI soient encore aujourd'hui a t'léry.

3. Hist. ecclés., t. 11, p. 968; Un autre acte nullement sontenable, c'est qu'ayant rompu le sépulchre du comte Jean d'Angoulesme, ayeul du grand roy Francoys, ils jetterent mesmes le corps tout sec et touttefois entièr hors de son cercueil de plomb dont ils tirent des boullets ... mesme peu s'en fallut qu'il ne le bruslassent, ayans entendu, comme il estoit vray, que le peuple autresfois en avoit fait une idole... » 41 y a donc contradiction entre l'Hist, ecclés, et les

dôme, où étaient enterrés plusieurs membres de la famille de Bourbon et cela sous les yeux et avec l'assentiment de la reine Jeanne de Navarre, qui fut la première à infester de cette peste la maison de Bourbon et qui fut en France la nourrice des hérésies. Renée de Valois, fille de Louis XII, femme du duc d'Este, imita le crime de Jeanne après qu'elle eût émigré d'Italie à Montargis en France. Mais ce qui doit surtout exciter à la vengeance son successeur Charles IX, c'est que le cœur de François II, déposé à Sainte-Croix d'Orléans, fut livré aux flammes<sup>2</sup>. Beaucoup de villes furent mises à feu et à sang, beaucoup forcées de livrer des poids d'or aux rebelles qui les menaçaient des pires malheurs, d'autres tourmentées par le long séjour d'une garnison, écrasées de contributions; les citoyens exilés ou égorgés sous les yeux de leurs femmes et de leurs enfants, les champs dévastés, les paysans tués en manière de jeu, les richesses

Acta et aussi de Sainctes (p. 389): « Les ossemens de tous furent bruslez. » — Le procès-verbal publié par Chaumet (Bibl. de la Soc. archéol. de la Charente, 4° série, t. VI, p. 497-541) dit, p. 504: « Les monuments et sépulcres rompus, mesmes celuy de feus Mess. Jean et Charles ... leurs corps mis à l'air et à descouvert, et celuy du comte Jean trouvé entier, luy avoient coupé la teste et massacré son corps... » On n'aurait pas manqué de signaler la mise au feu, d'autant que le procès-verbal porte ce titre : « Procès-verbal et information des titres et ornemens brustés et volés de l'église cathédrale d'Angoulesme par les gens de la R. en l'année 1562. »

- 1. Il importe de distinguer ici d'une part les faits, de l'autre la responsabilité qui incombe à Jeanne. Bruslart, p. 86 : « Le jeudy, 21° du présent mois [may 1562] vindrent nouvelles du roy de Navarre que en la ville de Vendôme, en laquelle estoit sa femme ... [avait été pillée] l'église du chasteau en laquelle estoient les aucestres, ayeuls et père du roy de Navarre, desquels ils avoient, en desdain de lui, destruit, brisé et rompu les monuments. » Il n'est pas question des ossements. L'arrêt du Parlement du 27 juillet 1562 dit : « ... violé les sépultures des prédécesseurs roys, princes, ducs, comtes et seigneurs... » (voy. de Ruble, Antoine de Bourbon, t. IV, p. 94, qui renvoie aux lettres de Chantonnay des Mém. Condé (t. 111, p. 42) et du fonds K (1497 et 1498). Mais il est assez curieux que de Ruble raconte ce pillage, qui est de mai, un chapitre avant le massacre de Vassy, qui est du 1er mars. L'un de ces faits n'explique-t-il pas l'autre? — Les Acta se gardent bien de dire que les chefs de la Réforme blàmèrent ces scènes scandaleuses. Voy. Th. de Bèze à Jeanne, 13 mai (Rochambeau, p. 233) : « Mais ce brisement de sépulture est entièrement inexcusable, et vous puis assurer, Madame, que M. le Prince est du tout délibéré ... d'en faire ... punition... » Cl. de Sainctes (p. 385) se contente de dire que les faits se passèrent en présence de la reine : « et jouèrent en sa présence leur jeu », mais n'ajoute point, comme notre texte, avec son assentiment. Aurait-il négligé une si belle occasion d'attaquer la reine hérétique?
- 2. De Sainctes (p. 384) : « Le cueur enterré en Sainte-Croix a esté fricassé et bruslé, de l'innocent et bien conditionné roy François II<sup>c</sup>... » Cl. Itaton, qui semble copier de Sainctes en l'amplifiant, ajoute, sans doute de son crû, un détail macabre : ils ont maugé ce cueur « après l'avoir fricassé ». Desfriches, qui est postérieur (cité par B. de Lacombe, op. cit., p. 192), dit « jetèrent le reste à un chien », ce qui ne se concilie guère avec le récit de Haton.

des Français transportées ailleurs. La France enseignera à la postérité quel poison est pour les États la discorde civile. Car dans ces deux guerres elle a souffert plus de ruines que dans toutes les guerres étrangères dont parle l'histoire.

Les hérétiques en partie renouvelèrent les cruautés antiques, en partie en exercèrent de nouvelles. Tibère avait plaisir à faire précipiter des malheureux du haut de lieux escarpés : ils ont souvent recouru à ce genre de supplice. A Pierrefort, la garnison, qui avait capitulé sous la foi du serment, fut tout entière victime de cette mort atroce. Il y a dans le Comtat-Venaissin un bourg de Mornas, situé sur le bord du Rhône, dominé par un rocher très élevé!. Les habitants, frappés de terreur, livrèrent le château qui s'élevait sur ce rocher, où ils s'étaient réfugiés pour y teuir garnison. Aussitôt, contrairement aux lois de la guerre, deux cents d'entre eux furent tués avec la dernière cruauté; les autres, qui faisaient un grand nombre, précipités du sommet du rocher. Il se passa là deux faits mémorables. Un habitant précipité avec d'autres, saisit la branche d'un arbuste qui par bonheur sortait du milieu de la roche et v resta accroché; visé par mille ennemis qui le regardaient, il ne fut pas touché. Dans leur surprise, ils jurèrent de lui sauver la vie et descendirent des cordes; mais il refusa et, implorant l'aide des saints, il échappa à la cruauté des ennemis 2. Le roi Charles, à l'époque où, par un salutaire conseil, il alla visiter toutes les provinces du royaume, voulut voir cet homme. Il dota sa fille et lui assura une pension. Une jeune fille de seize ans, traversant d'un cœur viril les lignes ennemies, et croyant son père tué, réussit à gagner seule le château; après avoir hardiment retourné beaucoup de cadavres qui étaient entassés les uns sur les autres, elle put à grand peine trouver son père, tout percé de blessures, mais respirant encore légèrement; elle le chargea sur ses épaules et, à la vue des ennemis, le reporta chez elle où elle lui rendit non seulement la vie, mais la santé. Dans la Lyounaise, Montbrison, capitale du Forez, dont le mur avait été renversé, fut pris au coucher du soleil. Jean des

<sup>1.</sup> Mornas, à dix kilomètres d'Orange, sur la rive gauche du Rhône, « une des clefs du Comtat, » dit l'Hist. ecclés. (t. 111, p. 271), assiégée par Montbrun le 8 juillet 1562 : elle fut forcée, « et pareillement le chasteau, quoyque le rocher ou il est assis soit fort haut et difficile à monter... Fut tué tout ce qui estoit dedans, ayans tousjours les soldats de Mombrun le sac d'Orenge en la bouche, et tuans les uns et précipitans les autres ... sans que jamais Mombrun y peust donner ordre, tant estoient les soldats d'Orenge acharnés à la vengeance de leur patrie ». Les Acta omettent naturellement de dire que c'étaient là des représailles des cruantés abominables commises à Orange le 6 juin.

<sup>2.</sup> Ibid.: « Mais un cas remarquable y advint ... fut finalement sauvé par Mombrun, au service duquel il se rangea ». On comprend que les Acta aient préféré altérer la vérité. Le catholique Pérussiis (Cimber, p. 453) est, au moins sur un point essentiel, d'accord avec l'Hist. ecclés. : « Ce voyant, les adversaires (parmy lesquels se treuvent quelques pitoyables) le firent secourir et la vie luy fut sauve... »

Adrets, homme plus cruel que Néron <sup>4</sup>, prit douze gentilshommes <sup>2</sup> avec lesquels il avait diné en ami et les fit tomber du haut de la grande tour sur la montagne située au-dessous; entre autres, Montgelas, d'une des premières familles d'Auvergne, homme constant dans la foi, qui avait toujours été son compagnon dans les guerres d'Italie<sup>3</sup>. Un autre, qui avait toujours eu avec lui les rapports les plus étroits, dut son salut à une meilleure fortune ou plutôt à son habileté. Il avait demandé, en raison de ses anciennes relations avec des Adrets, à prendre six fois son élan avant de se jeter en bas; et comme il ne s'exécutait point, même à la sixième fois, des Adrets lui demanda pourquoi il ne tenait pas sa parole. Il répondit : « Messire, si vous voulez vous jeter en bas, je vous le donne en sept. » Ce mot d'esprit lui valut la vie. Le même des Adrets avait exercé pareille cruauté à Saint-Marcellin, en Dauphiné<sup>4</sup>, après avoir taillé en pièces quelques escadrons de Maugiron, brave gentilhomme et bon serviteur de la cause chrétienne.

A sept lieues d'Orléans, dans un village que les paysans appellent Patay, comme on avait entendu que les hérétiques approchaient, vingtcinq personnes des deux sexes s'étaient réfugiées dans le château de l'église, pour la plupart des enfants<sup>3</sup>. Les bourreaux violèrent l'église et mirent le feu au clocher pour faire brûler cette jeunesse. L'incendie déjà gagnait, et deux enfants s'étaient sauvés en se jetant d'une fenètre de la tour, mais les huguenots les saisirent et les rejetèrent dans les flammes où ils brûlèrent avec les autres. A Saint-Macaire, en Gascogne, des catholiques furent étouffés tout vifs sous des amas de terre, des enfants sciés par le milieu du corps<sup>6</sup>. Des prètres eurent leurs entrailles enrou-

- 1. Hist. ecclés., t. III, p. 265 : « Il usa d'une cruauté qui fit grand tort à ses victoires et réputation... »
- 2. Saconnay, p. 304 : « Neuf ou dix gentilshommes... » On notera dans notre auteur une tendance constante à l'exagération.
- 3. Ibid., p. 315: « Led. capitaine Montselas ... lorsqu'il commandoit en Piedmont ... avoit ... secouru led. baron des Adroicts... » Voy. Theatrum crudelitatum, fragments dans Cimber. t. VI. p. 305. De Tristibus Franciae : « Innumeros necat et sublimi pellit ab arce. »
- 4. Il s'agit d'un village du Comtat. Hist. ecclés.. t. 111. p. 322 : « Ayant mis en pièces la garnison de 300 hommes que Maugiron y avoit laissés... »
- 5. L'Hist. ecclés., t. II, p. 40. dit simplement que Haumont « chastia fort rudement l'outrecuidance des habitans du lieu de Pathay, qui faillirent à le surprendre avec sa compaignie »; il s'agirait donc d'un fait de guerre, et non d'une cruauté gratuite. Le récit des Acta est pris textuellement à de Sainctes (Cimber, p. 388) : « Auquel ils mirent le feu pour brusler cette jeunesse, » que reproduira aussi le Theatrum (Ibid., p. 304).
- 6. Hist. ecclés., t. II, p. 905: Duras force la ville, « non sans quelques meurtres à l'entrée, mais le désordre fut incontinent réprimé par Duras ». De Sainctes, p. 391: « Ils enfouissaient tout vifs les catholiques, trenchoient les enfans en deux, fendoient le ventre aux prestres et en tiroient peu à peu les entrailles et les dévidoient autour d'un baston ou d'un arbre. » Haton donne aussi, sans doute d'après une gravure (p. 258) la description du prêtre que l'on

lées autour d'un bâton au fur et à mesure qu'on les tirait de leur corps. Au Mans, pendant qu'on célébrait la messe, l'église fut cernée par des soldats; ils l'envahirent et voulaient égorger les prêtres, lorsque l'un d'eux dit : « Laissons-les finir cette messe, ce sera leur dernière. » Cependant, avant que le prêtre n'eût achevé et ne fût descendu de l'autel, ils en tuèrent un grand nombre, ils en pendirent un, ils mutilèrent un moine et le forcèrent à manger ses parties qu'ils avaient fait cuire; enfin, pour voir ce qu'était devenue cette nourriture, ils l'ouvrirent en deux! Les hérétiques de Pamiers, à la Pentecôte, à un signal donné, tuèrent plus de 200 catholiques, incendièrent la maison d'un consul; un homme de grand cœur, avec ses deux fils, éteignit ce feu déjà ardent². On ouvrit le ventre à des femmes enceintes, et leurs enfants jetés sur des rochers reçurent la mort avant la vie.

Qui pourrait croire ces choses saus les avoir vues? Et cependant elles se sont bien passées ainsi. Il est établi que plus de cinq mille prètres de tout ordre ont péri dans les premiers et les seconds troubles, par de lents et cruels supplices. Aux uns on arracha la peau et, au bout de huit ou neuf jours, arrivés presqu'à la folie, ils rendaient le dernier soupir. Beaucoup furent décapités. D'autres tués à coups d'arquebuse ou liés à la

force à tourner autour d'un arbre pendant que ses boyaux s'y enroulent. Le Theatrum, où l'on trouve une gravure de ce geure, n'est que de 1587, mais il est probable que les auteurs de ce recueil ont, comme Tortorel et Perissim, reproduit des gravures qui avaient déjà circulé. — Cette anecdote du prêtre éventré avait déjà servi à Bosquet. Hist. ecctés., t. I, p. 935 : « C'a esté une imprudence extrème à celuy qui a escrit de la sédition de Toulouze de dire qu'on avoit éventré le prestre et vendu ses boyaux publiquement... » Déjà en 1561, Loys Micqueau (op. cit.) traitait ces récits de calomnieux : « Faussetez exécrables, disant les prestres avoir esté par ceux de nostre costé les uns escorchez, les autres crucifiez, les autres rostiz... »

1. Même histoire, y compris l'anecdote obscène, dans de Sainctes, p. 390, reproduit par Haton. p. 260, et le *Theatrum*, p. 305. Bruslart (Mêm. Condé, t. I., p. 81) ne donne pas cette anecdote. L'Hist. ecclés. (t. I., p. 617) se borne à signaler et à blâmer des bris d'images et raconte (p. 622 et suiv.) comment, après la reprise de la ville, on fit le procès aux religionnaires avec des témoins

apostés.

2. Il ne s'agit pas des événements de 1561, mais de ceux de 1566, ainsi exposés dans l'Histoire de Languedoc: c'est Robert de Pellevé qui a voulu empêcher les réformés de reprendre l'exercice du culte. Premier conflit le 19 mai. Un nouveau le 2 juin, à la suite d'une procession. Les chanoines et 150 hommes d'armes se retirent au palais épiscopal. Les protestants brûlent quelques maisons, pillent les Carmes, quelques religieux sont tués. Mêmes scènes dans les autres couvents. Le 5 juin, les réformés sont maîtres de la ville. Une lettre de Catherine (Lettres, t. II, p. 366) à Montmorency (15 juin) les accuse de « cruaultés ... teles que lè Gos ny les Turcs n'en firent jamais de plus, à mon avis ». On leur envoie La Valette, Sarlabous, puis Rambouillet et Joyeuse. Ceux-ci trouvent la ville vide, saisissent quelques jeunes gens qui, évadés et repris, furent evécutés à Toulouse avec le ministre Tachard.

gueule des canons; le feu mis à la pièce, ils sautaient en morceaux: plusieurs, à qui on avait enfoncé un crochet dans la gorge, moururent de douleur et de faim; plus d'un fut mis en croix dans l'église. A Orléans, Jacques Gueset, curé de Saint-Paterne, homme très saint. au milieu de la fuite de ses confrères n'avait pas voulu déserter son troupeau; il avait vécu caché quatre mois et, à l'insu des ennemis. il avait confirmé les meilleurs citoyens dans la foi de leurs pères : on le découvre, on le traîne devant le bailli, on l'accuse de trahison et de faux monnayage, on le condamne rapidement, on le met sur le chevalet et on l'étrangle, tandis qu'il exhortait les bons à la constance et qu'avec de graves paroles il avertissait Condé, présent et spectateur, de songer à ses crimes 1. Beaucoup aussi, garnis de poudre, oints de graisse, furent brûlés. D'autres furent empalés tout vifs sur des broches portées au rouge; on en tua d'autres en leur enfonçant des clous sur leur tonsure. A quelques-uns on enleva les intestins, et leurs entrailles, saupoudrées de blé, furent données à manger aux porcs<sup>2</sup>. A Longjumeau, ils prirent un très saint prêtre qui s'était racheté pour vingt écus avec l'argent de son frère et il subit le supplice que voici : ils lui attachèrent les parties avec une corde serrée et ils le firent traîner trois lieues par des chevaux emportés, malgré les cris de son frère qui le suivait: ils l'accrocherent dans la cheminée pour l'étouffer en le

- 1. La source des Acta est ici encore de Sainctes (p. 385) : il « n'avoit voulu abandonner ses paroissiens; ains, caché les consoloit... A la fin fut descouvert et empoigné, livré entre les mains du baillif... Ils luy imposoient qu'ils faisoit estat de trahir le roy, comme desjà ils le disoient avoir voulu faire avec un nommé Artus Désirè... Ils luy faisoient accroire aussi qu'il forgeoit de la fausse monnoye... En l'eschelle fist plusieurs et grandes remonstrances aux seigneurs et ministres qui le faisoient mourir... » Condé n'est pas nommément désigné. Il l'est au contraire dans Haton, t. I, p. 250 : « M. le prince de Condé fut aulcunement esmu pour avoir veu et ony led. curé, et à peu tint qu'il ne se retirast... » Les Acta évitent toute allusion à Artus. Envoyé, dit l'Hist. eccles., t. I, p. 814, par les « sorbonistes » pour solliciter l'intervention de Philippe II, il fut dénoncé par un peintre de la reine mère. « lequel en ayant donné l'advertissement à Orléans, où il savait que ce messager avoit son adresse chés le curé de Sainte-Paterne, homme de mesme humeur que luy..., on saisit ses lettres ». C'est pourquoi (t. II. p. 147), le 2 août 1562, le curé, « qui s'estoit tenu caché en un grenier depuis le commencement de ceste guerre, homme très meschant et complice de la conjuration contre le roy et le royaume, de laquelle Artus Désiré avoit esté trouvé saisi..., fut peudu et estranglé en la place nommée le Martroy... » (cf. N. Weiss, Bull. de la Soc. de l'hist. du Protestantisme français, 1900, p. 651-652). — M. B. de Lacombe (p. 122 et suiv.) dit que Sainctes et Haton (et par conséquent de Bèze) « mèlent cette histoire à celle du vicaire de Sainte-Catherine ». C'est celui-ci, de Nouville, qui se serait réfugié dans un grenier; d'ailleurs, il n'a pas été tué. Quant à Guezet, il serait resté caché dans la maison d'un protestant.
- 2. Voy, une figure qui représente cette scène dans le *De tristibus Franciae* (éd. Cailhava, p. 47) et dans le *Theatrum*.

fumant, puis le coupèrent en deux comme un porc. Les paysans pleurent encore aujourd'hui la sainteté de cet homme.

Beaucoup survivent encore mutilés, le nez coupé, les oreilles enlevées, les pieds fendus ou brûlés, les ongles arrachés, aveugles, blessés, dépouillés de leurs sens, qui portent sur eux les traces de ces cruautés. Une quantité innombrable de religieuses ont été violées. Beaucoup d'autres, enfermées dans des couvents par la volonté de leurs parents, délivrées par les hérétiques, se firent d'elles-mêmes violer par des porcs. D'où vint, à Orléans, ce fait merveilleux ' : comme l'une d'elles s'était jetée du haut du mur pour aller à Genève, elle s'empala par les parties honteuses sur un pieu et y resta morte; cela s'était passé au milieu de la nuit; mais, au jour, tous contemplèrent ce spectacle et louèrent Dieu de ce juste jugement.

Tout cela est si vrai que les hérétiques se vantent même d'en avoir fait plus et pis, non sans que soit parfois intervenue la vengeance divine.

Henri Hauser.

(Sera continué.)

1. B. de Lacombe (p. 143) signale bien, à Orléans, l'apostasie de vingt-quatre religieuses de la Madeleine, mais ne parle pas de cette mort miraculeuse, ni, bien entendu, des goûts singuliers que les *Acta* prétent aux nonnes défroquées.

# BULLETIN HISTORIQUE

# NÉCROLOGIE.

#### AUGUSTE LONGNON.

La carrière scientifique d'Auguste Longnon est un des plus admirables exemples de ce que peut une vocation impérieuse servie par une volonté énergique et les plus beaux dons de l'intelligence.

Auguste Longnon était né à Paris le 18 octobre 1844. Son père, qui était à la tête d'une cordonnerie importante, comptait sur ce fils unique, dont il appréciait la capacité, pour lui succéder, et il l'avait fait entrer de bonne heure dans la pratique de son métier. Mais, sans le prévoir, il avait éveillé en lui les aptitudes cachées qui devaient faire de lui un créateur dans le domaine de l'érudition. Il avait lui-même une intelligence cultivée et curieuse et avait acquis certaines connaissances sur l'histoire et la géographie de la Champagne, dont il était originaire. Il aimait à conduire son fils à Montmirail, son pays natal, et à lui faire parcourir les environs, la carte de Cassini à la main, en lui montrant les transformations subies en deux siècles, par les lieux et leurs noms. Le jeune garcon recueillait précieusement ces données, y ajoutait ses observations et, rentré à Paris, il employait tous ses moments de liberté, et souvent ses nuits, à lire et à s'instruire sur les choses de sa province et à acquérir les connaissances qui lui permettaient de pénétrer dans l'histoire, la littérature et la géographie de la vieille France. J'ignore quelles sont les circonstances qui le mirent en relations avec Anatole de Barthélemy', un Champenois lui aussi, mais je sais qu'il fut le premier à connaître et à encourager la vocation d'érudit qui se révélait en Auguste Longnon. A Anatole de Barthélemy vint se joindre M. d'Arbois de Jubainville qui, ayant recu des rectifications anonymes sur les trois premiers volumes de son Histoire des comtes de Cham-

<sup>1.</sup> On m'assure que ce fut chez le libraire Dumouliu, où il achetait des livres, que Barthélemy le vit et s'intéressa à lui, après avoir appris, avec surprise, ce qu'il était. Ce fut Barthélemy, sans doute, qui le présenta à Maury.

pagne, les utilisa et réussit à en découvrir l'auteur. Quel ne fut pas son étonnement en apprenant qu'un jeune artisan avait acquis, par lui-même, une telle sûreté de critique dans des matières où l'on a besoin d'ordinaire d'une longue préparation et d'une direction méthodique. M. Maury, directeur des Archives impériales, M. Léon Renier, bibliothécaire de la Sorbonne, qui fut placé, en 1868, par Victor Duruy, à la tête de l'École pratique des Hautes-Études, et qui professait comme M. Maury au Collège de France, furent bientôt informés de tout ce que promettait ce jeune autodidacte. M. Maury lui facilità de toutes les manières l'accès des Archives, le fit travailler auprès de lui. l'aida à acquérir les éléments indispensables du latin et de l'allemand. Quand fut fondée l'École des Hautes-Études, où il était directeur pour l'histoire, il s'entendit avec M. Renier pour obtenir du ministère une bourse de 1.200 francs en faveur d'Auguste Longnon. Grâce à cette bourse, celui-ci obtint de son père la liberté de ses après-midi, et il put désormais consacrer à l'étude la majeure partie de son temps. Le soir, il suivait, à l'École des Hautes-Études, mes conférences sur l'histoire mérovingienne et celles de Gaston Paris sur la philologie romane. Un an après, le 1er avril 1870, M. Maury le libérait définitivement de toute obligation de travail manuel et lui ouvrait la carrière de l'érudition en le faisant entrer comme surnuméraire aux Archives, bien qu'il n'eût d'autre titre que son mérite et la précoce maturité de sa science. Il y devenait archiviste en titre le 1er juillet 1871 et sous-chef en 18862. Il fut immédiatement reconnu par ses ainés, sortis de l'École des chartes, comme leur pair, et il trouva tout de suite parmi eux des amis et des appuis, et au premier rang L. Courajod et Gustave Fagniez, A l'École des Hautes-Études, où il les retrouvait comme condisciples, on voyait déjà en lui un maître, et dès la seconde année, en 1869, le premier volume de ses Éludes sur les Pagi de la Gaule (l'Asténois, le Boulonnais et le Ternois), que devait suivre, en 1872, le second sur les Paqi du diocèse de Reims, prenait place au milieu des travaux des maîtres parmi les premiers fascicules de la Bibliothèque de l'École des Hautes-Études. Longnon se mettait immédiatement à préparer le grand ouvrage qui devait fonder sa réputa-

<sup>1.</sup> La première note additionnelle au 1. 1V de l'Histoire des ducs et comtes de Champagne est ainsi conçue : « Nous avons reçu sous la signature A. L. un errata développé de notre ouvrage. Nous en remercions l'auteur inconnu. Nous comptons en faire profiter nos lecteurs... »

<sup>2.</sup> Il démissionna en juillet 1892, quand il fut nommé titula**t**re au Collège de France.

tion scientifique et qui est resté, à quelques égards, son œuvre maîtresse, la Géographie de la Gaule au VI° siècle. Il lui valut, en 1877, le titre d'élève diplômé de l'École des Hautes-Études, et il parut chez Hachette en 1878. L'Académie des inscriptions et belles-lettres lui décerna le grand prix Gobert et l'École des Hautes-Études demanda, en juillet 1879, la création d'une conférence de géographie historique pour Auguste Longnon.

Pendant les dix années qui s'écoulèrent entre son entrée comme élève boursier et son entrée comme professeur aux Hautes-Études. Longnon avait donné bien d'autres preuves encore de sa science et de son talent. Il n'avait pas seulement montré dans ses travany de géographie historique et de toponomastique qu'il savait associer la diplomatique, l'archéologie, l'ethnographie, la linguistique, voire même les sciences naturelles à l'histoire et à la géographie proprement dites, pour fixer avec sûreté les règles de l'étymologie des noms géographiques et historiques, mais il avait prouvé qu'il avait étudié les textes littéraires du moyen âge avec autant de soin que les documents diplomatiques et les chroniques, et qu'il avait acquis en philologie romane une maîtrise qui lui permettait, s'il le voulait, de se faire éditeur de textes littéraires et historien de la littérature. Des 1869, en même temps que ses premiers travaux sur les Pagi, il éditait, à ses frais, le Livre des vassaux du comté de Champagne et de Brie, qui formait comme un complément de l'ouvrage de M. d'Arbois de Jubainville et dont, chose émouvante. l'impression fut payée avec les pétites sommes mises jour après jour de côté par le jeune ouvrier. En 1871, il ajoutait à ce volume le Rôle des fiefs du comté de Champagne et de Brie, qui en était la suite. En 1873, en même temps qu'il ajontait à ses études de 1869 et de 1872 sur les Pagi gallo-romains un nouveau mémoire sur les Cités gallo-romaines de la Bretagne, il donnait à sa jeune renominée de géographe historien un retentissement européen par les quatre articles réunis ensuite en brochure) qu'il publiait dans la Revue critique sur le premier volume des Diplômes mérovingiens du recueil du Monumenta Germaniae. Il dressait un formidable erratum de toutes les fausses identifications de noms commises par l'éditeur, M. Karl Pertz, et sa critique, venant s'ajouter à celles de MM. Sickel et Stumpf au point de vue diplomatique, avait pour résultat de faire mettre au pilon le malencontreux volume. Quelques semaines après, un petit article de la Romania sur François Villon et ses légataires faisait connaître le nom de Longnon à tous les amis de notre vicille littérature et révélait sa perspicacité comme

fureteur d'archives. Il avait, en effet, découvert le vrai nom de Villon. François de Montcorbier, et rétabli le texte vrai de sa fameuse épitaphe, fait une série de trouvailles sur la jeunesse de Villon, sur ses démèlés avec la justice, sur ses amis 1. Le mérite et l'importance des découvertes de Longnon étaient encore accentués par la publication simultanée d'une tres faible Notice sur Villon, par A. Vitu, qui, ayant en vent de ces découvertes, avait exigé de la direction des Archives qu'on lui livrât les documents trouvés par le jeune archiviste, hien qu'ils ne continssent pas le nom de Villon, et qu'il cut fallu l'ingéniosité de Longnon pour en tirer tout ce qu'ils contenaient. En 1876, Longnon, ayant complété ses recherches, publia chez Menu une étude biographique sur Fr. Villon, de 223 pages, où il mit en pleine lumière les crimes de Villon, l'origine de son surnom et la chronologie de sa vie. sans compter hien d'autres menues découvertes. Longnon devait, en 1892, publier chez Lemerre la première édition critique des Œuvres de F. Villon<sup>2</sup>, dont il donna une nouvelle édition corrigée en 19103. Ce n'est pas seulement comme biographe et éditeur de Villon que Longnon s'est fait une place dans la philologie romane et l'histoire littéraire. Il a fourni d'importantes contributions à la Société des anciens textes français : en 1878, le Saint voyage à Therusalem du seigneur d'Anglure, en collaboration avec F. Bonnardot; en 1882, Raoul de Cambrai, en collaboration avec P. Meyer; de 1895 à 1899, le poème de Meliador, de Froissart (3 vol.), dont il avait découvert le manuscrit inconnu. Il ne se contentait pas de publier des textes, il écrivait des études critiques importantes sur Girart de Roussillon (1878), sur les Quatre fits Aymon et Huon de Bordeaux (1879). sur Raoul de Cambrai (1882 et 1908).

Nons n'avons pas achevé l'énumération des multiples manifestations de l'activité scientifique de Longnon de 1869 à 1879. Il avait été au premier rang dans le petit groupe d'érudits qui fondèrent la Société de l'Histoire de Paris et de l'He-de-France, société qui, inaugurée sous la présidence de L. Delisle, a rendu à notre histoire et à notre littérature de si éclatants services. C'est, je crois, le bibliothécaire de la ville de Paris, Cousin, qui en conçut l'idée. Gustave Fagniez écrivit le programme, très bien fait, qui servit d'appel aux souscripteurs; J. de

<sup>1.</sup> Voyez le bel article consacré par G. Paris dans la Revue critique du 20 septembre 1873 au travail de Longuon.

<sup>2.</sup> Chez Lemerre.

<sup>3.</sup> Chez H. Champion.

Laborde fut trésorier, Viollet et Girv, secrétaires: mais c'est Longnon qui fut la cheville ouvrière du comité de publication ou je me trouvais avec lui, Fagniez, Lasteyrie, Cousin, Montaiglon et A. de Barthélemy. Il traca avec une sureté et une ampleur magistrales en tête du premier volume des Mémoires l'étendue du domaine qui s'ouvrait à nos études dans son article sur l'Ile-de-France, son origine, ses limites, ses gouverneurs. Il ne cessa pas d'être un des membres les plus dévoués de la Société. En 1877, il lui donnait des Documents extraits des registres de la chancellerie de France: en 1879, un volume d'un intérêt capital sur Paris sous la domination anglaise de 1420 à 1436 ; en 1881, des Documents sur l'iconographie de saint Louis; enfin, en 1885 et 1893, les deux volumes d'une nouvelle édition du Polyptyque de l'abbé Irminon, où il ajouta des documents nouveaux à ceux publiés par Guérard, une étude importante sur les noms de personnes au ixe siècle, rectifia de graves erreurs du premier éditeur, prouva que le Polyptyque ne comprend que la moindre partie des domaines de l'abbaye et facilita l'usage des documents par des tables très complètes.

C'est encore dans cette mème période 1869-1879 que Longnon publia le Pouillé du diocèse de Cahors 1877. Il devait, bien des années plus tard, faire entreprendre, par l'Académie des inscriptions, une édition méthodique des pouillés dans le Recueil des Historiens de France. Il se chargea lui-mème de ce travail écrasant, au moment mème où il mettait au jour, avec A. Molinier, l'Obituaire du diocèse de Sens, et seul, après la mort de Molinier, l'Obituaire du diocèse de Chartres. En 1903 parurent les pouillés de Rouen et de Tours; en 1904, ceux de Lyon et de Sens. Celui de Bourges est en cours d'impression.

On ne s'étonna pas de voir en 1886, à la mort de Miller, l'Académie des inscriptions et belles-lettres appeler Longnon, qui n'avait que quarante-quatre ans. à siéger parmi ses membres. Il y déploya, comme nous venons de le montrer, une grande activité et y acquit beauconp d'autorité. Il faisait partie, depuis 1874, du Comité des travaux historiques, où il siégeait dans trois sections : histoire, archéologie et géographie, et où il rendait les plus signalés services. On ne saura jamais tout ce que lui doivent les dictionnaires topographiques publiés par le ministère de l'Instruction publique. Ils lui étaient tous

<sup>1.</sup> Longnon fournissait aussi une note sur Juziers (8.  $Petrus\ de\ Gesedis$ - pour le premier n° du Bulletiu.

soumis et ils étaient de sa part l'objet d'une revision complète. Luimême publia en 1891 le Dictionnaire topographique de la Marne, pour lequel il avait fait un dépouillement prodigieux d'actes inédits, et qu'il fit précéder d'une introduction qui est un modèle et dans laquelle il établit, par un exemple particulier, la méthode qu'il avait suivie dans ses études géographiques. Il y indique sommairement comment il a établi sa nomenclature en relevant dans les actes les noms de lieux et villages disparus et sur le cadastre les lieux-dits représentant ces localités disparues; puis comment il classe les noms de lieux d'après leur origine : gauloise, gallo-romaine, germanique ou franque, romane et française. Les suffixes gaulois, les gentilices et les suffixes latins, les noms de populations on de personnes germaniques, les noms terminés par cartis, villa, villare, mons, campus, vallis lui servent successivement à déterminer ces diverses origines; puis, pour l'époque romane, il distingue les noms qui caractérisent le lieu plaines, sources, etc.) de ceux qui dérivent des noms des cours d'eau, de la nature des plantes ou d'accidents géologiques et de ceux, enfin, qui sont d'origine ecclésiastique. Pour la période française, il montre l'organisation féodale, les aspects naturels, les régions donnant naissance à des noms nouveaux.

A cette étude de toponomastique, il ajoute les cadres géographiques de l'évolution historique du pays : les divisions de la région aux périodes gauloise, gallo-romaine, franque et féodale; les divisions militaires, judiciaires communautés et bailliages), financières (généralités et élections), ecclésiastiques [diocèses, archidiaconés et doyennés de l'ancienne France: enfin, les premières divisions en départements, districts et cantons de la Révolution et l'organisation actuelle en arrondissements, cantons et communes. La filiation linguistique et historique de tous les noms anciens a été établie dans ce dictionnaire avec une richesse et une précision incomparables.

Longnon a donné aussi à la Collection des documents inédits, en 1901 et 1904, deux volumes de Documents relatifs au comté de Champagne et de Brie qui devaient être prochainement suivis d'un troisieme. On voit avec quel zèle tilial Longnon s'occupait de sa province. Il avait, il y a pen de temps, signé un traité avec M. Champion pour une édition profondément remaniée de l'Histoire des comtes de Champagne, édition qui malheureusement ne verra jamais le jour.

Lorsque nous avons appelé Longnon à professer à l'École des Hautes-Études, nous comptions qu'il tronverait dans son enseigne-

ment un encouragement à entreprendre une série de travaux sur les transformations géographiques et historiques de la France a travers les âges. Il avait, dès 1875, par un article sur les Limites de la France à l'époque de Jeanne d'Arc, montré que sa compétence s'étendait déjà à tout le moyen âge, et il avait donné, en 1877, pour la troisième édition de la Jeanne d'Arc de M. Wallon. une carte de la France en 1430. Quelques années après, en 1884, il commençait à la maison Hachette un magnifique Atlas historique, dont chaque livraison il n'en a paru que trois comprenant quinze planches qui nous amenent jusqu'à 1380 était accompagné d'un texte qui éclaircissait toutes les questions soulevées par les cartes. Ce travail inachevé se trouve complété par les cartes excellentes données par Longnon au grand Atlas de géographie historique, publié sous la direction de Schrader, et qui représentent (avec accompagnement d'un texte explicatif, tout le développement de la France jusqu'au xvie siècle, y compris les établissements d'Orient. Toutefois, l'enseignement de Longnon aux Hautes-Études n'eut pas ce caractère largement historique qui, dans notre esprit. devait avoir pour résultat de provoquer un grand nombre de travaux sur les transformations politiques et administratives de la France au moyen age et dans les temps modernes. Il se limita malheureusement de plus en plus à des études de toponomastique, tres utiles assurément et dont les élèves de l'École des chartes qui suivaient ses conférences tirerent grand profit, mais qui n'eurent pas toute la portée et l'efficacité que nous espérions 1. En général. Longnon exposait périodiquement dans un cours de trois ou quatre années la formation des noms de lieux aux époques gallo-romaine. franque et féodale, puis dans une seconde conférence il faisait la revision des dictionnaires topographiques des divers départements. C'est ainsi que, de 1894 à 1910, il a étudié les noms des communes des départements de l'Aube, Meurthe-et-Moselle. Maine-et-Loire. Meuse, Eure-et-Loir, Indre-et-Loire, Yonne, Nievre, Vienne, Haute-Marne, Belfort, Hautes-Alpes et Aisne<sup>2</sup>.

<sup>1.</sup> Je ne connais que deux ouvrages directement sortis des conférences de Longuon aux Hautes-Études, l'Étude historique et géographique des noms de lieux habités du département de la Côte-d'Or, par Berthoud et Matruchot (1906), et le résumé des conférences de Longuon de 1904 à 1906, par l'abbé E. Leclerc : Noms de communes de la Haute-Marne (1908).

<sup>2.</sup> Longnon n'associait guére ses élèves à son travail dans ses conférences aux Hautes-Études que pour les recherches de toponomastique. Il chargeait d'une partie de la préparation du travail les éleves originaires de la region

Longnon avait, il est vrai, depuis 1890, à côté de son enseignement à l'École des Hautes-Études, une autre chaire, où il semblait appelé à donner à ses lecons de géographie un caractère moins purement linguistique et plus largement historique. M. Maury, malade, l'avait, en 1889, choisi comme son suppléant dans sa chaire d'histoire et morale du Collège de France, où, depuis de longues années, il s'occupait surtout de l'histoire de l'administration française. La leçon d'ouverture sur la Formation de l'unité française, professée par Longnon le 4 décembre 1889, où il exposait avec une sorte d'émotion patriotique comment l'unité nationale avait été faite par les rois Capétiens, rassembleurs de la terre française, semblait promettre un enseignement où l'histoire tiendrait encore plus de place que la géographie et par lequel Longnon serait appelé à professer, puis à écrire un livre où serait racontée en détail cette formation de l'unité française dont il avait tracé, d'une main si ferme, les grandes lignes; c'est dans cette pensée que, lorsqu'Alfred Maury mourut, en 1892, sa chaire fut transformée en une chaire de géographie historique qui fut confiée à A. Longnon . Sans doute il y fit une plus large place à l'histoire que dans ses conférences des Hautes-Études; il y étudia la Burgundie et l'Aquitaine à l'époque franque, la formation de la Champagne et de la Brie, les éléments ethniques

dont il dressait la nomenclature; et il les exerçait aux recherches d'étymologie, comme à la reconstitution de l'histoire des noms. Il aimait à questionner, provoquait les interrogations, et des conversations fécondes se continuaient souvent à la sortie jusqu'à son domicile. On ne dira jamais assez combine était grand l'amour désintéressé de la science chez Longnon. Il pouvait parfois, dans la vie, être passionné jusqu'à l'injustice. Des qu'une question de science, de titres scientifiques était en jeu, il oubliait ses préventions ou ses rancunes pour s'efforcer de juger avec pleine impartialité.

1. Quelques amis ont bien voulu s'étonner alors que je ne posasse pas ma candidature à la succession de Maury. J'exposai les motifs de mon abstention dans une lettre que j'écrivis, le 13 février 1892, à Gaston Paris, qui aurait désiré me voir appelé au Collège de France : « Le premier motif (de mon abstention) est que j'ai le sentiment de bien faire ce que je fais à l'École normale et que je me demande si ce serait bien de quitter les fonctions que j'y remplis. Le second motif est plus grave. Longnon rentre absolument dans la catégorie des hommes pour qui le Collège de France est fait. Il est, dans une large mesure, le créateur de la science qu'il enseigne. Si j'étais professeur au Collège de France, je n'hésiterais pas à demander la transformation de la chaire d'histoire et morale en une chaire de géographie historique et à la donner à Longnon. » Si je tieus a citer cette lettre, c'est que j'ai su, par Longnon luimême, peu de temps avant sa mort, qu'il avait cru que j'avais teuté d'empêcher la transformation de la chaire et de me faire nommer à sa place. Il en avait concu envers moi un mauvais vouloir dont les manifestations m'avaient souvent surpris et peiné sans que je parvinsse à en deviner la cause.

de la nation française, mais il ne sortit guere dans ces lecons plus spécialement historiques des époques les plus anciennes, du vue au x<sup>e</sup> siècle, et il consacra la majeure partie de ses cours à ces recherches de toponomastique où il était passé maître, étudiant les noms de lieux empruntés au règne végétal ou minéral, ou les noms d'origines scandinave, germanique ou franque, comme il le faisait aux Hautes-Études 1. Aussi n'avons-nous eu de lui ni un manuel de l'origine des noms de lieu, où il aurait repris avec supériorité l'œuvre tentée par Quicherat, ni une histoire de la formation géographique et politique de la France, qu'il était plus que tout autre en état d'écrire. Pourquoi n'a-t-il pas écrit ces livres qu'on attendait de lui et auxquels il a dù songer souvent<sup>2</sup>? S'est-il méfié de ses forces? Craignait-il que, faute d'avoir recu l'instruction universitaire, il lui manquât quelque chose dans l'art de composer, d'écrire et de manier les idées générales? Il savait pourtant qu'il avait appris, par luimême, sans éducation littéraire reçue d'autrui, à écrire d'un style limpide et ferme et même à composer des vers pleins d'esprit et de verve, dans la manière de Villon, et que sa forte et vaste intelligence, qui s'était exercée à des sujets si divers, était égale à toutes les tàches. N'a-t-il pas plutôt été détourné, accablé par les besognes multiples et absorbantes, par les travaux de détail et de pure érudition auxquels il ne crovait pas pouvoir se soustraire? Quoi qu'il en soit, et quels que puissent être nos regrets de ce qu'il n'a pu nous donner tout ce que nous attendions de lui, ces regrets n'enlèvent rien à l'admiration que nous inspire le fécond et prodigieux labeur d'un homme qui, formé sans maîtres, a imprimé à tout ce qu'il a produit, dans le domaine spécial où il s'est enfermé volontairement. le sceau de la perfection.

Gabriel Moxon.

<sup>1.</sup> Pendant les deux premières années de son enseignement au Collège de France comme suppléant de M. Maury, il a traité de la formation de la nationalité française; mais il n'a plus repris ce sujet quand il est devenu titulaire.

<sup>2.</sup> On m'assure qu'on trouvera dans ses manuscrits de beaux morceaux d'une portée générale qui mériteront d'être publiés. Il avait projeté d'écrire, avec G. Fagniez, une Itistoire de France et il en avait écrit l'introduction.

#### HENRY HOUSSAYE.

Henry Houssave est mort le 23 septembre dernier, dans sa soixante-troisième année seulement. Fils d'Arsène Houssaye, il ne parut pas d'abord destiné, par sa naissance ni par ses premiers travaux, à devenir un des historiens de Napoléon. Sa jeunesse studieuse fut d'abord consacrée à des études sur la Grèce. Dès 1867, il dédia à son père son Histoire d'Apelles, dont il fit l'expression de son culte pour l'art : « Homère! Phidias! Apelles! » s'écriait-il, « sublime trinité du génie grec! Vos gloires sont plus pures que celles de Miltiade, d'Épaminondas et d'Alexandre. Vos àmes planent librement dans l'éther, élevées à l'immortalité par vos divines créations; les àmes des guerriers, qui n'ont créé que la mort, s'agitent dans l'atmosphère terrestre, évoquant des souvenirs de deuil et de destruction, pareilles aux àmes errantes des morts sans sépulture. Sur la plume, sur le ciseau, sur le pinceau, il n'y a pas comme sur l'épée de sinistres taches de sang. La guerre gouverne un instant les hommes; l'art illumine éternellement l'humanité 1. » Que nous sommes loin, à tous égards, de Waterloo! Un long séjour en Grèce exalta son admiration pour la beauté païenne, lui inspira son Histoire d'Alcibiade 1868-1872, un autre livre sur Aspasie, Cléopâtre, Théodora. Il fut prèt à se consacrer à l'histoire du Bas-Empire, à cause de sa richesse en impressions d'art. Il prépara des matériaux pour une histoire de la conquête de la Grèce par les Romains : était-ce une première inclination vers l'histoire des guerriers? Pent-être.

Cependant, à Paris, il était de presque toutes les fêtes que donnait son père, dans les bureaux de l'Artiste, dans la maison pompéienne de l'avenue Montaigne, comédies et proverbes du sel le plus attique, redoutes en manteaux vénitiens, ou diners chez Brébant, au Diner des Spartiales, des Spartiales, observe M. Jules Claretie, qui étaient plutôt des Athéniens : la vie la plus aimable tonte dévouée au culte fervent de la morale d'Épicure.

La carrière d'Henry Houssaye fut décidément orientée par la guerre de 1870. Il en était temps encore; il n'avait que vingt-deux ans. Il y fut lieutenant de mobiles : il se distingua dans Paris assiégé, il fut décoré de la Légion d'honneur pour faits de guerre; il consa-

<sup>1.</sup> Histoire d'Apelles, p. 445.

cra un petit livre au siège de Paris (ou de Lutèce; par les Romains de Labiénus en 52 av. J.-C. et le dédia à l'amiral Pothuau : second témoignage de son inclination vers les récits militaires! C'est qu'il avait au cœur un admirable patriotisme; c'est qu'il devait souffrir jusqu'à la mort des malheurs de la France. Les épreuves ramènent à la surface et obligent à l'expression les sentiments profonds ou se révèle le caractère.

Dès ce moment, il écrivait dans la préface de son Histoire d'Alcibiade (septembre 1872) : « Pour la France, l'histoire, comme la colombe de l'arche, porte le rameau vert. Elle décuple le courage de ceux qui se préparent à la lutte prochaine : elle console ceux qui s'abiment dans le doute. Elle montre que les grands peuples se relèvent sans cesse ; elle prouve qu'ils ne meurent jamais . » L'histoire fut pour lui la consolation et l'espérance.

Certes, il ne renonça point entièrement aux joies de sa jeunesse. Ses Salons, ses articles des Débats lui firent une haute réputation de critique d'art et de lettres: il fut président de la Société des gens de lettres, en 1891-1892; il garda ses soirées au monde. Mais il donna presque toutes ses journées, de laborieuses journées, au patient travail de l'histoire; il se donna tout entier au culte de la patrie, pour y retremper les forces et les espoirs de ses contemporains : en cela, il fut un des plus remarquables représentants de la génération d'après la guerre. Qui fera la psychologie de cette génération, « aggravée », comme dirait Pascal, mais non accablée, peut-être fortement trempée par la défaite? Les épreuves aussi diront ce qu'elle vaut.

C'est ainsi que cet artiste fut porté à l'étude des plus vigoureux génies de notre histoire et des plus effroyables malheurs que la France ait connus avant ceux de 1870. Il y voulut prouver que la France reste glorieuse, même dans les pires désastres. Il fut et il reste essentiellement l'historien de Napoléon vaineu.

On a dit comme il y vint : par une sorte de délassement de vacances, il dépouilla les archives municipales de Soissons et publia, dans la Revue des Deux-Mondes du 1<sup>cr</sup> août 1885, la Capitulation de Soissons. Ce fut le premier morceau de ses histoires napoléoniennes; car il procéda toujours par pièces détachées, tinement travaillées, minutiensement fouillées, à coups de citations accumulées, de références décisives, en une sorte de ciselure, où il y a beaucoup d'art et des détails achevés.

<sup>1.</sup> Histoire d'Alcibiade, t. I, p. xx.

Dès lors, il était conquis par son snjet. « On ne saurait toucher à cette histoire sans en être brûlé », disait M. Frédéric Masson sur la tombe d'Henry Houssaye. Autour de la capitulation de Soissons. il écrivit 1814 (1888). On n'y trouve pas tout 1814; on n'y trouve rien de la Charte; il ne faut pas comparer le chapitre du congrès de Châtillon avec le livre de M. Auguste Fournier. Grâce à un dépouillement scrupuleux des rapports de police, de la correspondance des préfets et des archives locales, il y a des morceaux remarquables sur la bataille de Craonne avec d'importantes corrections au récit de Thiers), sur les journées de Laon. le hurrah d'Athies. l'héroisme des gardes nationales des généraux Pacthod et Amey au combat de La Fère-Champenoise. L'unité du livre est dans l'émotion patriotique dont on ne peut se défaire au spectacle de tant de gloire et de tant de détresse. Brunctière, qui recut Houssave à l'Académie française, en 1894, comme successeur de Leconte de Lisle. Brunetière, qui n'était pas suspect de faiblesse pour le « despotisme militaire », disait alors, dans une page de la plus admirable éloquence, que l'union de la France et de Napoléon s'était achevée dans la défaite. « C'est Waterloo qui l'a sacré pour nous. » Il ne disait pas que la France s'était attachée alors plus que jamais à Napoléon parce que, contre l'Europe monarchique et contre les Bourbons, il personnifiait la Révolution : Waterloo, c'était la défaite de la Révolution, défaite dont la gloire assurait la revanche.

Les trois volumes de 1815 ont les mêmes caractères. Dans le premier, il y a une importante lacune entre avril et août 1814; puis, il n'y a que peu de chose sur le congrès de Vienne, dont les délibérations dominent toute cette histoire. Par contre, il y a de curieux détails sur l'opinion, les journaux, les théâtres, les propos de la rue, une riche collection de petits faits scrupuleusement vérifiés et notés, qui produisent par leur abondance et la lumière dont ils sont enveloppés l'impression de la vie; il y a des pages quasi-décisives sur l'île d'Elbe, sur le vol de l'aigle, sur la résistance royaliste, les efforts du duc et de la duchesse d'Angoulème. Les observations qui précedent expliquent pourquoi le deuxième volume de 1815, Waterloo, est le plus bean livre de Honssave, son chef-d'œuvre : il était là au centre du sujet où sa carriere napoléonienne et ses dispositions personnelles le conduisaient : cette courte campagne était assez pleine pour remplir le livre, et la grandeur de Waterloo est dans tous les détails héroïques des trois journées, du 16 juin au 18 juin 1815. Les qualités de l'historien trouverent là tout leur emploi, en une série de chapitres d'une égale valeur et d'une remarquable unité d'admiration et d'angoisse patriotique : le minutieux tableau de la « Dernière armée » d'une émouvante simplicité; Ligny et Quatre-Bras, l'inaction de Ney et le faux mouvement de Drouet d'Erlon; la marche de Grouchy, d'heure en heure; les trois moments de Water-loo : les premières attaques de 11 heures et demie à 3 heures. les immortelles charges de la cavalerie. de 3 heures à 7 heures, la retraite, de 7 heures à 9 heures, les derniers carrés et la déroute. L'unité d'action était dans les faits; elle a soutenu l'historien en la conception et l'exécution d'un monument qui lui fait le plus grand honneur, étant presque digne de la réalité.

On retrouve, au troisième volume, une sorte de dualité, ou même de dispersion de l'intérèt : cent pages sur la seconde abdication de Napoléon, puis le retour de Louis XVIII. « la France crucifiée », l'armée de la Loire, un rapide coup d'œil sur le procès de Ney, sur la loi d'amnistie. Des désordres civils et des vengeances sanglantes qui remplissent cette terrible année 1815. Henry Houssave conclut qu'il ne faut pas désespérer de la France. « d'un peuple qui depuis trente siècles est allé de résurrection en résurrection ». Mais il ne lui a pas été donné de dire la résurrection: il n'a pu dire que la chute pitoyable. Sans doute, il souffrit de n'avoir à raconter que la France malheureuse: il eût voulu chanter des victoires; il consacra à Iéna les dernières pages que sa main ait écrites avant que la maladie l'accablàt. Il songeait, dit-on, à un Austerlitz : il en eût fait un digne pendant de son Waterloo: son héros eut peut-être paru plus grand encore dans sa gloire, et sans doute il eût grandi lui-même dans la gloire de son héros.

Édouard Driault.

# ANTIQUITÉS LATINES.

### PUBLICATIONS ÉTRANGÈRES.

- I. Sources et historiographie. Les historiens de César devront tenir compte des Études sur César de M. Klotz!. Il a démontré de nonveau que, selon leur titre, les Commentaires sont plutôt un recueil de matériaux sans apprêt qu'une véritable histoire et qu'ils ont été rédigés d'un seul trait. Il arrive à peu près aux mêmes résultats que Meusel sur l'introduction dans le texte de la Guerre des Gaules, entre le 1er et le 1yr siècle, d'un certain nombre d'interpolations géographiques, tirées de quantité d'écrits, en particulier de Timagène. Dans sa description de la Gaule et de la Grande-Bretagne, Strabon n'a pas utilisé César; sa source essentielle a été Timagène, qui a pu lire César, et ses sources accessoires Posidonius et Artémidore. — Dans un travail sur l'Authenticité et les sources de l'Origo gentis romanae<sup>2</sup>. M. W. T. Semple démontre. d'une facon assez plausible, que l'auteur de ce petit traité a utilisé des matériaux tirés de Varron et de Verrius Flacens, mais non les scholies de Virgile. — M. H. Armstrong a consacré une étude complète et intéressante aux Éléments autobiographiques des inscriptions latines<sup>3</sup>, en recueillant soigneusement dans tous ces textes, en prose on en vers, paiens et chrétiens, inscriptions et éloges funéraires, cursus honorum, clauses testamentaires et autres, tontes les formules, toutes les tournures, à la première ou à la seconde personne, qui remplacent la forme impersonnelle classique par la forme personnelle autobiographique.
- H. Livius généraux. L'histoire de la chronologie romaine a eucore été l'objet d'un livre considérable, contemporain et indépendant de celui de Leuze<sup>4</sup>. Sous le titre de Fastes consulaires romains<sup>5</sup>. M. Costa nous donne en deux parties la suite d'un pré-

<sup>1.</sup> Klotz, Căsarsstudien. Leipzig-Berlin. Teubner, 1910, gr. in-8°, ry-267 p.

William T. Semple, Interestity and Sources of the a Origo gentis Romanue » (extrait : University Studies, publices par l'Université de Cincinnati, II, 6, 3, septembre-octobre 1910). Cincinnati, Burnet Woods, in-8°, 47 p.

<sup>3.</sup> H. R. Armstrong. Antobio-graphic Elements in Latin Inscriptions (University of Michigan Studies, humanistic series, III, 4). New-York-Londres, Macmillan, 1910. in-8°, 71 p.

<sup>4.</sup> Voir Revue historique, 1. CHI, p. 331-333.

<sup>5.</sup> Giovanni Costa, I Fusti consolari Romani, vol. 1. Milan, librairie milanaise, 1910. in-8°; 4, x-547 p.; 11. vi-150 p.

cédent travail sur la Chronologie romaine préflavienne et le recueil critique des matériaux qui lui serviront dans un volume ultérieur à reconstituer la « colonne vertébrale de l'histoire de la République », les Fastes des magistrats éponymes. Une introduction étudie d'abord la chronologie des premiers historiens et annalistes, en particulier celle de Pison qui a dû être identique à celle de Varron, l'influence très précoce de l'historiographie grecque et du système d'Apollodore sur les Annales maximi et le rôle essentiel de Cornelius Nepos dans la fusion des éléments grecs et latins et dans l'établissement des synchronismes. La première partie du livre est consacrée aux Fastes dits chronographiques, Fastes Capitolins et triomphaux, Chronographe de 354, Fastes de Cicéron et de Diodore. Les Fastes Capitolins, ainsi que les Fastes triomphaux, qui, contrairement à l'opinion de Mommsen, ont exactement la même origine, représentent, non pas, comme le veut Cichorius, l'œuvre d'Atticus, mais l'archétype, la liste pontificale, extraite des Annales maximi, avec des remaniements du premier éditeur, P. Mucius Scaevola, des additions d'une autre source et des corrections. Cet archétype, avec des modifications ultérieures, a fourni aussi directement le Chronographe de 354. Des œuvres historiques de Cicéron. dont M. Costa met en relief la haute valeur après Zingler, on peut extraire des Fastes qui ont pour source essentielle Cornelius Nepos. pour sources secondaires, plus récentes, plus riches en coquomina, Atticus, Varron et un ou plusieurs écrits annalistiques. Contrairement à la théorie jusqu'ici prépondérante de Mommsen et de Leuze. Diodore n'a pas suivi Fabius Pictor, mais les Annales maximi par l'intermédiaire de Cornelius Nepos et accessoirement une autre source latine qui, pour la date de la prise de Rome, devait différer de trois ou quatre ans de la chronologie varronienne: sa liste devait avoir l'anarchie de cinq ans, mais non les quatre années dictatoriales; c'est lui qui a fondu les deux chronologies grecque et latine, mais il n'a pas la haute valeur que Mommsen lui attribuait. En somme. l'archétype a fourni une version majeure représentée par deux dérivations parentes, Diodore (Cornelius Nepos) et les Fastes Capitolins: une version mineure représentée par Cicéron et le Chronographe de 354. Après l'examen des auteurs de second ordre. Asconius, Velleius Paterculus, Tacite, Dion Cassius, Censorinus, Lydus, Sulpice-Sévère, la deuxième partie du livre étudie les Fastes des sources annalistiques, surtout Tite-Live, son Épitome, Denys et Valerius Antias. Contre l'opinion de Mommsen. Tite-Live n'a dù se servir que d'une seule table chronologique, de Cornelius Nepos; sa liste consulaire, ainsi que celle de Denys, vient de Vale-

rius Antias. De l'Épitome de Tite-Live, une première forme, presque pure, a dù alimenter les periochiae. Valère-Maxime, Sénèque, Ampelius; une forme moins pure, Frontin, Granius Licinianus, Victor; une troisieme forme, combinée avec Valerius Antias et probablement aussi Cornelius Nepos, a dù servir à Julius Obsequens, Eutrope, Orose, saint Jérôme et Cassiodore. La chronologie de Valerius Antias viendrait par Licinius Macer et Aelius Tubero des libri lintei et annait fonnni les Fastes d'Idace et la Chrouique paschale, qui en est la copie. Des autres annalistes, il n'y a d'intéressants que Valere-Maxime, qui a suivi surtont l'Épitome, et Pline, qui a puisé à de nombreuses sources récentes, surtout à Varron, Les Elogia n'ont utilisé que des sources récentes et surtout Valerius Antias. Contrairement à l'opinion de Mommsen, Polybe n'a pas suivi Fabius Pictor pour les guerres gauloises; malgré quelques différences, sa chronologie est identique, dans ses lignes générales, à celle de Varron et a dù venir des tables officielles de son époque. M. Costa admet d'autre part qu'il a pu y avoir, des le ve siècle de Rome, de nombreux documents, malheureusement obscurs et d'une interprétation difficile. En résumé, les divergences de nos Fastes tiennent surtout à des erreurs paléographiques de lecture, de copie, de transmission; ils se ramènent tous pour le fond, comme le montre l'arbre généalogique (p. 525), à l'archétype, la liste pontificale. Écrite probablement, comme les autres pièces des archives, en cursive, et de lecture très difficile, elle a fourni deux dérivations; la première, antérieure au rotacisme et pouvant remonter au 1vº siècle de Rome, constitue les libri lintei, utilisés d'abord par le premier ban des annalistes. Polybe (par Fabius Pictor), Pison, Caton, Tubero, Licinius Macer, plus fard par Valerius Antias, Tite-Live, Denys, Appien, Valere-Maxime: la deuxième, ouverte beaucoup plus tard au public, constitue les Annales maximi et donne directement le Chronographe de 354, et la Chronique de Cornelius Nepos qui, utilisant les libri lintei et Valerius Antias, passe dans Cicéron, Diodore, Atticus, Varron, les Fastes Capitolins et triomphaux, Tacite, Pline, Dion Cassins, On voit quel est l'intérêt, l'originalité, la hardiesse de ce travail, riche de recherches et d'idées, dont les thèses séduisantes different si profondément des idées recues et, en particulier, de celles de Leuze, malgré l'accord sur un point capital, la réduction des listes à un seul archétype. L'attention des chercheurs est de plus en plus ramenée à cette liste pontificale. Le travail de Wilhelm<sup>4</sup>, sur la publication des pièces officielles en Grèce,

<sup>1.</sup> Ueber die öffentliche Aufzeichnung von Urkunden, p. 229-237,

fournira peut-ètre d'utiles points de comparaison. — L'Abrégé d'histoire de la République romaine<sup>1</sup>, de M. Heitland, qui résume sa précédente Histoire, se lit avec agrément, mais ne fait que reproduire les récits traditionnels.

III. HISTOIRE GÉNÉRALE. — Dans ses Contributions à l'histoire de la conjuration de Catilina<sup>2</sup>, M. Wirtz a présenté des conjectures intéressantes sur le jour de la première Catilinaire. Theure d'ouverture des séances du Sénat, l'obligation où on aurait été de recommencer la consultation des sénateurs, après chaque interruption de cette opération par un discours du président : sur les sources de Salluste qui n'aurait utilisé que les différents écrits de Cicéron. y compris ses Consilia. — L'histoire de César ne sera pas enrichie par le livre de M. Sihler, Annales de César, biographie critique avec un examen des sources3, écrit d'ailleurs seulement à l'usage des étudiants en histoire ancienne et pour l'explication des œuvres de César. C'est un simple travail de vulgarisation qui indique à peine une foule de points importants, par exemple le rôle exact de César par rapport à Catilina, la chronologie de sa législation, de ses œuvres politiques et sociales; la bibliographie, tres incomplete, ne cite ni Ferrero, ni Jullian, ni les travaux sur le différend constitutionnel entre César et Pompée.

Caligula est décidément à la mode. M. LINNERT apporte à son histoire une nouvelle contribution en quatre chapitres : jeunesse, politique intérieure et vie privée, politique orientale. Germanie. Elle nous parait beaucoup trop indulgente pour Caligula; quant aux sources, si Tacite, Suétone et Dion Cassius montrent un fond commun, M. Linnert ne réussit nullement à prouver qu'il vient de Cluvius Rufus.

Précédée d'une préface de M. Bury qui met en relief le rôle religieux d'Élagabal, la vive et humoristique description faite par M. J. St. Hay du règne de l'Extraordinaire empereur Heliogabalus<sup>3</sup> n'apporte évidemment et ne pouvait guère du reste rien apporter de nouveau ni d'original; mais elle constitue en onze cha-

- 1. W. E. Heitland, Cambridge, 1911. University Press, in-8°, vi-528 p., avec six planches de monnaies.
- 2. Wirtz, Beiträge zur Calilinarischen Verschwörung, Diss. Bonner, Aixla-Chapelle, 1910, 71 p.
- 3. E. G. Sihler, Annals of Casar; a critical biography, with a survey of the sources. New-York, Stechert, 1910, in-8°, viii-330 p.
- 4. Linnert, Beiträge zur Geschichte Caligulas. Nuremberg. Bieling-Dietz. 1909, in-8°, 100 p.
- 5. J. Stuart Hay, The amazing Emperor Heliogabalus. Londres, Macmillan, 1911, in-8°, xxix-308 p.. avec huit planches de monnaies. Prix: 8 sh. 6 d.

pitres, pourvus d'une bibliographie très complète, une étude soignée, surtout pour la numismatique. Mais pourquoi l'auteur s'interdit-il les citations de textes?

Dans la 4º livraison qui termine le tome 1 de son Histoire des pemples germaniques jusqu'à la fin de la migration des pemples 4. M. Schmidt a exposé, avec sa méthode habituelle et une exactitude parfois trop sommaire, l'histoire des Burgondes, établis d'abord dans l'île de Bornholm, des Lombards, venus aussi de la Scandinavie, et, en appendice, celle des Bastarnes que nous trouvons d'abord sur le versant oriental des Carpathes. Son jugement sur Avitus de Vienne paraîtra sans donte sévère.

IV. Institutions. — Dans la deuxième édition des articles qui composent son livre, Antiquité et temps présent<sup>2</sup>. M. Pöhlmann a repris, en en montrant l'importance économique et sociale, avec tous les textes madhenreusement trop peu nombreux qui nous la font connaître, la question de la cherté et de l'insuffisance des logements dans les grandes villes anciennes, surtout à Rome.

Sous le titre l'État et l'instruction publique dans l'Empire romain, M. Barbagallo<sup>3</sup> a repris dans son ensemble cet important sujet, déjà souvent traité, qu'il divise en neuf périodes : Auguste et ses successeurs jusqu'à Néron, les Flaviens, les empereurs de Nerva jusqu'à Marc-Aurèle, de Commode à la mort de Dioclétien, les Théodoses, les rois ostrogoths et Justinien. C'est donc dans l'ordre chronologique qu'il expose et discute les mesures, les institutions des différents empereurs, en particulier la création et l'organisation des bibliotheques publiques; l'entretien de l'ancien et l'établissement sous Claude d'un nouveau musée à Alexandrie; le développement des concours oratoires, poétiques, musicanx, des corporations de musicieus, d'artistes dionysiaques, des collegia juvenum a Rome et dans les provinces; la création de l'Athenaeum à Rome par Hadrien; les reglements d'Anguste, de Vespasien, d'Antonin, de Probus, de Constantin, de Julien, de Valentinien, de Valens, de Gratien, de Théodose II, de Théodoric, de Instinien sur les immunités et les traitements, soit d'État, soit municipaux, des médecins et des professeurs, soit à Rôme, soit

<sup>1. 4.</sup> Schmidt, Geschichte der deutschen Stämme bis zum Ausgang der Voetkeewanderung, 4. 3 (Quetten und Forschungen zur allen Geschichte). Berlin, Weidmann, 1910. in-8°, p. 367-393.

<sup>2.</sup> R. Pohlmann, Aus Allertum und Gegenwart. Munich. Beck, 1911, in-8°, 438 p. (p. 199-227 : Die Wohnungsnot der antiken Groszstädle).

<sup>3.</sup> Corrado Barbagallo, lo Stato e l'istruzione pubblica nell'Impero Romano. Catama, Battialo, 1911, in-85, 530 p.

dans les grandes villes; la fondation de chaires impériales à Athènes et à Rome par Marc-Aurèle et Alexandre-Sévere, de l'Université de Constantinople par Constantin; la suppression de l'Université d'Athènes et la réorganisation des études de droit par Justinien; la législation spéciale de Julien contre les chrétiens; les règlements sur la nomination des professeurs, sur la discipline des étudiants; les pouvoirs respectifs de l'empereur, des curies. des magistrats impériaux. Le gros livre de M. Barbagallo, malheureusement d'une prolixité fatigante et surchargé de digressions, n'ajoute rien d'essentiel à nos connaissances; il a cependant le mérite de présenter un tableau d'ensemble et de préciser quelques points, en particulier l'importance des mesures de Constantin sur l'enseignement professionnel. Il n'y a guère à ajouter à la bibliographie que les articles récents de M. Bouché-Leclercq sur les écoles d'Athènes, de M. Cagnat sur les bibliothèques municipales et surtout le travail de Ziebarth, Aus dem griechischen Schulwesen, qui lui aurait fourni de nombreux renseignements sur la vie scolaire de l'Orient sous l'Empire. Les conclusions de l'auteur sont justes : très différent sur ce point de la République qui ne s'est jamais souciée de l'instruction. l'Empire a eu une politique scolaire qui a completement négligé les enseignements primaire et privé, mais qui a développé l'enseignement de luxe, supérieur et secondaire, dans les chaires d'État ou municipales; l'absence de programmes. d'examens, de pédagogie officielle laissait aux maîtres et aux élèves la plus complète liberté; mais il y manquait l'esprit qui vivifie. Dans le détail, on pourra contester plusieurs assertions de M. Barbagallo, par exemple sur le caractère de l'a studiis, présenté comme un surintendant de l'instruction publique, sur l'importance du rôle des Flaviens, sur la diffusion de l'instruction à leur époque d'après les textes d'Aristide et de Juvénal, sur l'extension aux autres provinces du rescrit d'Antonin relatif à l'Asie, sur la transformation des collegia juvenum en milices locales à l'époque de Septime-Sévère, sur la concession des immunités aux professeurs par Néron et sur la restriction de ces privilèges par les fils de Constantin. On ne voit nettement ni comment la création par Auguste du jus respondendi a pu développer l'enseignement du droit ni quel rapport il y a entre les institutions alimentaires et l'instruction publique.

V. Histoire et géographie des différents pays. — Italie. — Les touristes trouveront un guide à la fois sûr. érudit et agréable. orné de 123 bonnes reproductions et photographies, dans le petit livre de M. B. Schrader. la Campagne romaine lieux d'art

REV. HISTOR. CVIII. 2º FASC.

célèbres, t. XLIX)<sup>1</sup>. Après avoir sommairement délimité la Campagne romaine et esquissé sa constitution géologique, son histoire politique et économique des origines à nos jours, l'auteur décrit, sans notes ni références, mais avec précision, les routes qui partent de Rome, avec les ponts, aqueducs, villas, tombeaux, tours et châteaux du moyen âge qu'on y rencontre; puis les catacombes avec leur histoire et leur décoration; l'abbaye des Trois-Fontaines, la villa Magliana; les villes disparues du Latium, avec les restes de tont genre; les villes et monnments de la côte depuis Porto jusqu'à Torre d'Astura; entin les monts Albains, en particulier Tivoli aux différentes époques et les villas d'Hadrien et d'Este.

Allemagne. — Toutes les hypotheses sur le lieu du désastre de Varus ont été parfaitement résumées dans les Travaux récents sur la bataille de Varus², de MM. Henke et Lehmann, qui nous domnent, avec huit vues et une bonne carte, tous les textes traduits et inclinent, avec Hülsenbeck, pour la région de Haarstrang et l'Arnsberger Wald au sud de la Lippe d'après les textes funéraires, les trouvailles de monnaies et le voisinage des châteaux de la Lippe (Haltern, Oberaden), vers lesquels Varus devait se diriger. — Le travail de M. Knohs sur les Poteries sigillées à reliefs de Rottenburg³ continue ses excellentes études sur les poteries de cette région à l'époque romaine, surtout à partir de 75 ap. J.-C.

Anglelerre. — Dans ses Contributions à l'histoire de la conquête de la Bretagne par les Romains<sup>4</sup>. M. Teurer combat avec raison l'hypothèse de Riese, d'après qui Caligula aurait déjà préparé l'armée d'invasion, et, faisant aller la conquête beaucoup plus rapidement que Hübner, il admet que, dès le règne de Claude, vers 50, elle aurait déjà atteint les fleuves Humber et Severn. — M. Macdonald, qui avait déjà étudié le fort romain de Bar Hill, a consacré un excellent travail au Vallum romain d'Écosse 3, retranchement d'Antonin, de la Clyde au Forth. Le premier chapitre indique les sources littéraires, en particulier Gildas, Nennius,

<sup>1.</sup> Bruno Schrader, Die Römische Compagna (Berühmte Kunststätten, Band. 49). Leipzig. Seemann, 1910, petit in-8°, 246 p., avec 123 reproductions.

<sup>2.</sup> Henke et Lehmann, Die neueren Forschungen über die Varusschlacht. Gütersloh, Bertelsmann, 1910, in-8°, 403 p.

<sup>3.</sup> Knorr. Die verzierten Terra-sigittata Gefäsze von Rottenburg-Sumelocenna. Stuttgart, Kohlhammer. 1910. gr. in-8°, 72 p., 22 tableaux.

<sup>4.</sup> G. Teuber, Beiträge zur Geschichte der Eroberung Britanniens durch die Römer (Brestouer Studien zur Geschichte, III). Breslau, Trewendt et Granier, 1909, in-8°, v-88 p.

<sup>5.</sup> G. Macdonald, *The Roman watt in Scotland*. Glasgow, J. Maclehose et hts. 1911, gr. in-8°, 1x-413 p., avec 55 planches et une carte. Prix: 5 sh.

les livres de Boèce, de Buchanan, et donne une histoire rapide de la conquête; le second et le troisième, presque des hors-d'œuvre, décrivent en gros l'armée impériale et l'organisation du limes. Les chapitres suivants étudient les restes du retranchement d'Antonin, son parcours, ses dix-neuf forts, espacés de 2,450 à 4,000 yards, dont les principaux sont Bar Hill, Castlecary, Rough Castle; puis les bornes miliaires, les inscriptions relatives aux légions et aux auxiliaires, les autels, les pierres tombales, les sculptures, les autres objets, fibules, chaussures, poteries, verres, monnaies. Dans la conclusion, l'auteur étudie le premier limes d'Agricola, les souvenirs relatifs à la ville importante de Camelon, le caractère du retranchement qui, comme ceux de Germanie, servait autant à l'administration et à la police qu'à la défense militaire. L'illustration du livre est parfaite.

C'est avec la même conscience et la même passion pour les antiquités nationales que M. Curle a exposé dans un somptueux volume, magnifiquement illustré, l'histoire d'Un poste romain et sa garnison: le fort de Newstead dans la paroisse de Melrose<sup>4</sup>. Ce fort, situé dans l'Écosse méridionale, près de la rive droite de la Tweed, entre les retranchements d'Hadrien et d'Antonin, paraît avoir joué, malgré une courte période d'occupation, un rôle important. On ignore son nom et les noms des corps de garnison, probablement des auxiliaires ou un détachement de la vingtième légion. Les fouilles, faites de 1905 à 1910, ont permis à M. Curle de reconstituer, avec une exactitude suffisante, le plan du grand camp, les divers remaniements du fort, qui correspondent à quatre ou cinq périodes successives d'occupation, ses défenses, qui comprennent trois lignes parallèles de fossés, un vallum et un rempart, son aménagement intérieur. les principia, avec leur cour et cinq chambres. les magasins, les logements des soldats, les écuries, les annexes, bains et latrines. Les plus anciens travaux paraissent appartenir à un camp construit par Agricola dans sa première expédition en Écosse; le fort de la seconde période, un rectangle de 818 pieds de longueur, 720 de largeur et d'une surface totale de plus de 20 acres, est le plus grand fort de l'Écosse. Le trait caractéristique des fouilles a été la découverte de plus de cent fosses ou puits qui renfermaient une masse considérable d'objets, de détritus de tout genre qui paraissent y avoir été jetés précipitamment au moment d'une

<sup>1.</sup> James Curle, A Roman frontier Post and its people, the Fort of Newslead in the parish of Metrose. Glasgow, James Maclehose and Sons. 1911, gr. in-4°, xix-431 p., avec 97 planches, 4 plans, 81 figures. Prix: 15 sh.

évacuation. Ce sont ces matériaux qui ont restitué l'histoire du fort. Les monnaies (étudiées en appendice par M. Macdonald) vont jusqu'au début du règne de Commode. Après l'abandon des forts d'Agricola, on garda probablement une ligne stratégique englobant Newstead; le fort, évacué ensuite, sans doute après un désastre, fut réoccupé sous les Antonins, avec une surface moindre; puis abandonné vraisemblablement à la fin du règne d'Antonin, il fut repris une dernière fois et évacué définitivement vers 180, après l'abandon du retranchement septentrional. C'est une excellente description de l'important matériel archéologique, tiré des puits, qui remplit la plus grande partie du livre (c. 7-17). Six inscriptions, dont quatre nouvelles: pierres de moulins à bras, importées de Germanie; fragments de vêtements et de souliers en cuir, de cuirasses segmentata et squamata, de cottes de mailles; pièces métalliques et boutons de cuir de ceinturons; casques en bronze avec figures en relief; casques avec masque complet, que M. Curle suppose vraisemblablement (d'après Arrien, Tactica, 34, 3) avoir été des masques d'escrime; objets de bronze avec des inscriptions cursives; épées, javelots, lances; poteries de terre sigillée, avec des marques de potiers, surtout de Lezoux (en particulier Cinnamus); poteries non vernissées; amphores avec marques de provenance ou de contenu; objets en verre; objets et vaisselle de bronze, sonnettes, cruches, gril; sceaux de plomb; outils, pics, haches, couteaux, marteaux, tenailles, pincettes, chaines, cercles, chevilles, faux avec leurs enclumes et pierres à aiguiser, clous, crochets, scie; pesons de pierre ou de terre cuite; peignes en os; jougs, roues, rais; mors, freins, tétières de chevaux, fragments et ornements de harnais, phalères, pendants, boucles en bronze, argent, cuivre; clefs en plomb, fer, bronze; lampes de pierre, de fer; styles de fer et tablettes à écrire en bois de pin; anses de cassettes, boutons de bronze, compas de fer : anneaux et poids de plomb: aviron en bois; objets variés en os, come de cerf; fibules, surtout à tête de dragon, broches annulaires ouvertes ou fermées, souvent émaillées : collier d'argent ; torques en bronze ; grains de colliers en bronze ou pâte de verre; épingles en bronze, os; débris de végétaux, d'animaux, équidés et boyidés, de chiens et quelques os humains (analysés en appendice par MM, Tagg, Ewart, Linton, Brycej : voilà les principaux objets décrits par l'auteur avec une solide érudition.

Égypte. — Les papyrus ont fourni à M. Egen une étude neuve et complete sur l'importante institution du Cadastre égyptien à l'époque romaine<sup>4</sup>; le service de la Bibliothêkè eghteseôn, qui

<sup>1.</sup> Otto Eger. Zum Aegyptischen Grundbuchwesen in römischer Zeit;

a, probablement dans chaque chef-lieu de district, un bibliophylax, reçoit et enregistre les déclarations antérieures (prosaggeliai) ou postérieures (apographai) sur tous les actes qui modifient la situation juridique des biens-fonds privés et des anciens lots donnés aux soldats sous les Ptolémées : aliénations, hypothèques, héritages, extinction de droits réels; les documents classés par villages et par noms des propriétaires constituent ainsi des archives foncières dont l'auteur montre l'importance pour les particuliers et pour l'État, surtout au point de vue de l'assiette de l'impôt.

C'est sous l'habile direction de Wilcken que M. K. Fitzler a tiré des papyrus une étude neuve et excellente sur les Carrières et les mines dans l'Égypte ptolémaïque et romaine. Après une description sommaire des richesses minérales de l'Égypte et des modes d'exploitation sous les Pharaons, et en général chez les Grecs et sous les Séleucides, l'auteur étudie en détail le régime des Ptolémées; le maintien du droit régalien sur le sous-sol: l'absence de mines privées; les trois formes d'exploitation : l'adjudication de travaux déterminés à des entrepreneurs qui emploient surtout des ouvriers libres, sous la surveillance des fonctionnaires royaux; la corvée, de quantité et de durée déterminée, sans salaire, mais sans doute avec la nourriture, surtout pour les mines d'albâtre, de cuivre, de pierres précieuses; l'exploitation directe au moyen, non d'esclaves, comme on l'a cru à tort, mais de malfaiteurs, d'exilés, de prisonniers de guerre, assistés d'ouvriers ordinaires, surtout pour les mines d'or de la Nubie; les fonctionnaires royaux, en particulier le chef des mines connu pour Chypre et qu'on peut aussi admettre pour l'Égypte, l'architecte, plutôt surveillant général des travaux du Fayoum qu'ingénieur, le sous-architecte, des épistates, des métreurs. Un appendice étudie, d'après les Papyrus Petrie et en la comparant avec le droit grec classique et le contrat de Pouzzoles, l'adjudication des travaux des chaussées et des canaux. Pour l'Égypte romaine, M. Fitzler complète et modifie les travaux les plus récents, en particulier celui de M. C. Dubois, par de nouvelles inscriptions importantes, des graffiti et surtout par les papyrus. Après une introduction substantielle sur le régime général des mines romaines, où il rejette avec raison la distinction administrative qu'on a voulu établir entre les mines du fisc et celles du patrimoine, il décrit les princi-

Untersuchungen auf Grund der griechischen Papyri. Leipzig-Berlin, Teubner, 1909, vm-212 p.

<sup>1.</sup> Kurt Fitzler, Steinbrüche und Bergwerke im Ptolemaischen und Römischen Aegypten (Leipziger historische Abhandlungen, XXI). Leipzig. Quelle et Meyer, 1910, in-8\*, 159 p.

paux gisements de l'Égypte, croit que le mons Claudianus ne désigne que les carrières de granit du désert arabique, tandis que celles de porphyre sont le mons porphyrétès exploité avant Claude; il refuse contre Dubois d'identifier les mines d'émeraude du Wâdi-Hammamat avec le mons Berenicides. L'État possède presque toutes les mines, mais n'établit la théorie du droit régalien qu'au Bas-Empire. Il n'emploje plus la concession à des entrepreneurs, mais en quelques endroits la concession à de petits fermiers dont les redevances sont affermées à un fermier général et surtout, plus tard même exclusivement, l'exploitation directe où la main-d'œuvre est fournie soit par les prisonniers de guerre, les condamnés aux mines |sur eux un nonveau rescrit de 209), les chrétiens, soit, à partir de Dioclétien, par la corvée imposée aux gens des villages; sous la direction de différents fonctionnaires, en particulier d'un procurator metallorum qui paraît être un directeur général des mines et carrieres. d'un *métallarque*, peut-ètre son prédécesseur, de centurions. Un chapitre spécial montre les difficultés et les procédés du transport des blocs depuis les carrières jusqu'au Nil. L'auteur met en relief dans sa conclusion l'importance du travail libre dans les mines sous les Ptolémées et les empereurs.

VI. Droit. — La note de G. Ferrani sur l'Obligation littérale des Institutes met en relief l'influence du droit grec sur le droit romain à la fin de l'Empire, la lutte entre l'idée romaine de l'instrument contractuel, simplement probatoire, et l'idée grecque qui identifie la convention et le contrat. Elle analyse très finement la forme de l'obligation littérale, recomaissance chirographaire d'un emprunt qui peut être fictif, son rôle, ses caractères, entre autres celui de vrai titre au porteur transmissible, le rôle de l'exceptio non numeratae pecuniae.

Geiss a consacré une bonne dissertation à la politio dans l'agriculture romaine<sup>2</sup>.

VII. Archéologie. — On ne saurait trop louer le beau travail de M. Thiersen: le Phare: Antiquité, Islam et Occident. Contribution à l'histoire de l'architecture 3. Dans ce livre,

<sup>1.</sup> G. Ferrari, l'Obbligazione letterale delle Istituzioni imperiali (extrait : Atti del Reale Istituto 3 eneto di scienze, lettere ed arti, 1909-1910, LXIX, 2). Venise, Ferrari, 1910, in-8°, 47 p.

<sup>2.</sup> Geiss, Die politio in der romischen Landwirtschaft, Diss. Fribourg-en-Brisgan, 1910,  $55\,$  p.

<sup>3.</sup> Hermann Thiersch, *Pharos : Antike, Islam und Occident. Ein Beitrag zur Architekturgeschichte*. Leipzig, Teubner, 1910, in-fol., vm-260 p., avec 9 lables, 2 appendices, 455 reproductions.

magnifiquement illustré de 455 dessins, M. Thiersch a d'abord essayé de reconstituer le phare d'Alexandrie avec tous les textes et les monuments figurés, monnaies, sarcophages, terres cuites, mosaïques. Bâti vers 279 par Sostrate, le phare, qui subsista intact jusqu'au vie siècle, paraît avoir eu les éléments suivants : un socle, bas à plusieurs degrés, un étage carré, puis une pyramide, une fois moins haute, à huit côtés, enfin une partie ronde un peu moins élevée; aux angles de la base, quatre tritons de bronze soufflant dans des conques; au sommet, une statue colossale, soit de Poseidon, soit de Zeus Sôter; le monument était éclairé par des fenêtres; les monnaies montrent, depuis la douzième année du règne d'Antonin, une sorte de boulevard, déjà mentionné par Josèphe, créé pour protéger le pied contre la mer. M. Thiersch décrit ensuite, comme termes de comparaison, des monuments analogues, ainsi la tour à feu de Taposeris, et suit l'histoire du phare d'Alexandrie, surmonté au 1xº siècle d'une petite mosquée, jusqu'à sa destruction complète en 1479. Une seconde partie décrit les monuments du type du phare, minarets, clochers, mosquées dans tout le monde civilisé depuis l'Espagne jusqu'à l'Inde.

Ch. Lécrivain.

## HISTOIRE DE FRANCE.

### RÉVOLUTION.

L'ouvrage assez improprement appelé Mémoires du comte de Bray <sup>4</sup> est formé par une série de lettres adressées à des amis, des collègues, des princes de l'Empire, etc., depuis mai 1789 jusqu'à septembre 1795 <sup>2</sup>. Elles sont plus ou moins rattachées l'une à l'autre par un commentaire explicatif dû à l'éditeur, M. le colonel Ferdinand de Bray. Né à Rouen en 1756, attaché au ministère des Affaires étrangères sous Montmorin, le comte de Bray appartint à la légation de France, près la diète de Ratisbonne, jusqu'en août 1792. Plus tard, il entra au service de Maximilien, duc de Deux-

<sup>1.</sup> Mémoires du comte de Bray, ministre et ambassadeur de Maximilien I<sup>ex</sup>, roi de Bavière, publiés par le colonel Ferdinand de Bray, avec introduction de M. Ernest Daudet. Paris, Plon-Nourrit; Bruxelles, Gomaere; Leipzig. Brockhaus, 1911, xvi-493 p. in-8°, portr.

<sup>2.</sup> Les principaux sont MM. de Kivalan, de Thuisy, de Mackau, de Gleichen, de Jacoby, le duc de Mecklembourg, le grand maître de l'ordre de Malte, etc.

Ponts, électeur de Bavière, puis roi par la grâce de Napoléon I<sup>er</sup>, et représenta ce souverain dans la plupart des cours d'Europe¹. Observateur assez sagace des hommes et des choses de son temps², il resta pourtant très attaché aux idées de l'ancien régime³ et conserva longtemps les illusions des émigrés⁴. Encore que M. Ernest Daudet, dans son introduction, nous semble exagérer quelque peu la valeur documentaire de ces mémoires, on y trouvera plusieurs détails intéressants à glaner. Malheureusement, l'éditeur est un peu trop étranger à l'histoire et à la géographie de l'époque révolutionnaire; il en est résulté une longue liste de cacographies plus ou moins graves, dont quelques-unes seulement sont relevées en note à titre d'exemples et qui déparent le volume⁵. C'est, évidemment, le premier d'une série: il porta comme sous-titre la Révolution française et la politique des puissances européennes; peut-ètre les volumes suivants auront-ils dayantage le caractere de vrais mémoires.

M. le baron de Batz a publié le second volume de ses études contre-révolutionnaires, les Conspirations et la fin de Jean de Batz<sup>6</sup>. Nous avons déjà parlé de cet ouvrage, consacré par l'auteur

1. Son tils figura, comme ministre des Affaires étrangères de Bavière, aux négociations de Versailles, en 1871.

2. Voir, par exemple, ce qu'il dit sur Louis XVI, « vrai mannequin entre les mains de ceux qui l'agitent » (p. 260); sur le triomphe probable de la France (dès décembre 1793), qui « forcera l'Europe entière à la reconnaître » (p. 391), le « nombre de personnes qui ont intérêt à conserver l'état de choses actuel étant intini » (p. 395). « Dans lous les cas », dit-il encore, « rien ne pourra changer la France que la France elle-même » (p. 439).

3. « Un homme bien né ne balancerait pas un instant entre les démagogues odieux qui nous déchirent et Dieu, le roi et la patrie, » — Il avoue qu'en juin 1791 il a dirigé, d'accord avec le comte d'Artois, les délibérations de la diète

dans un sens favorable aux intérêls de l'Empereur (p. 198).

- 1. A ses yeux, la « noblesse des infentions et la générosité » du roi de Prusse « augmentent et perpétuent l'enthousiasme des Français » (p. 298); à la date du 20 septembre 1792, il parle des délibérations à prendre à Paris, « quand on y sera » (p. 310). Il signale les intelligences de Kellermann et de Condé, de fréquentes insurrections à Strasbourg, la prétendue désertion de Luckner, etc.
- 5. Au lieu d'Omptede, Mackan, chancetier de Ternant, Fuggen, Franquetal, Flaschlanden, Kock, Doenow, Leichsenvinch, Biedesel, Montbauer, Lyckenweyer, Hachst, Carsbourg, Turkheim, Wartz, etc., etc., il faut lire Ompteda, Mackau, chevatier de Ternant, Fugger, Franquetot, Flackslanden, Kock, Doenhoff, Leuchsenving, Riedeset, Montabaur, Eyckenmeyer, Hackst, Carlsbourg, Dürchheim, Wacrth, etc. A la p. 201, c'est Reichsgutachten qu'il faut lire pour reich gut achten; p. 256, saigné pour soigné; p. 270, excepté pour accepté; p. 392, Tibere était trop bon latiniste pour s'écrier: O hominus ad servitutum paratos! P. 202, l'editeur a confondu J.-B. Gouvion, lué le 11 juin 1791, avec Gouvion-Saint-Cyr.
  - 6. I tudes sur la contre-Revolution. Les conspirations et la fin de Jean,

à la glorification à outrance de son homonyme et parent, considéré comme le protagoniste du parti royaliste durant la Révolution. C'est lui qui aurait été le principal agent, le vrai directeur de toutes les menées contre-révolutionnaires, semant, avec une ruse diabolique, la discorde entre les partisans de la République d'abord, puis entre les tenants même de la Terreur<sup>1</sup>. Beaucoup seront tentés, il est vrai, de voir dans les récits vivement coloriés de M. de Batz des chapitres d'un roman picaresque plutôt qu'une page d'histoire. Le rusé Gascon, avec ses déguisements, ses voyages clandestins, ses agents secrets (parmi lesquels des ministres et des hauts fonctionnaires de la commune), ses cachettes multiples, ses petits diners fins, les boudoirs où il cache ses maîtresses, ne réussit pas à faire figure de héros pour ceux qui n'ont pas, comme l'auteur, la foi<sup>2</sup>. Il a beau lui attribuer à peu près tous les coups de force successifs qui ont ébranlé « l'appareil gouvernemental » durant les années 1792-1795 et « ont lavé l'échafaud de Louis XVI avec le sang des régicides », il nous montre aussi comment il avait le talent de disparaître aux moments de crise et que « ces disparitions voulues rentraient dans le plan méthodique de ses conspirations » (p. 147). L'auteur, qui parle avec un si profond mépris des « cabotins » siégeant à la Convention, que le baron de Batz avait à cœur « d'avilir », sait qu'il y en avait aussi dans les coulisses, et. dans un moment d'oubli, il a classé son héros à sa juste place en l'accolant à Barère, ce compatriote à la faconde versatile, à l'aplomb jamais démenti<sup>3</sup>. L'action du baron finit avec le Directoire; il se tient singulièrement tranquille depuis brumaire, maté par la rude poigne consulaire, puis impériale, et, quand la Restauration arrive, il essaie, en vain, de rejouer

baron de Batz (1793-1822), par le baron de Batz. Paris, Calmann-Lévy, s. d. (1911), 583 p. in-8°.

- 1. Chemin faisant, nous apprenons que les Girondins étaient de « simples boulangistes » (p. 86); que « nulle personne de bonne foi » ne pourra apporter la preuve de la culpabilité de Louis XVI (rapports clandestins avec les gouvernements étrangers); que Westermann, peu sympathique à bien des égards, mais qui n'était ni un lâche, ni un traitre, était « prêt à se vendre au plus offrant », etc.
- 2. Il y a des pages qui semblent du pur roman-feuilleton, comme les monolognes du capucin Chabot (p. 238-240) et ses colloques avec les membres du Comité de sûreté générale (p. 248-250), ou bien encore le récit du 8 thermidor où Batz « croise son regard avec celui de l'Incorruptible », le « lion jacobin s'agitant furieux sous les piqures du narquois moncheron gascon » (p. 310). Là, comme en maint autre endroit, l'auteur n'a d'autres témoignages à citer que celui du Tartarin béarnais lui-même.
- 3. « Rassurons-nous, aucun des deux Gascons ne sera guillotiné; ce sera Robespierre qui fera les frais. »

un bout de rôle politique; il disparait, en 1822, d'un coup d'apoplexie, oublié de ceux-là même qu'il prétendait avoir servi avec un dévouement si téméraire .

Dans son volume sur le Parlementarisme et les parlementaires de 1789 à 17992, M. Gaston Dodu parle des représentants de la nation d'une façon moins irrespectueuse que l'intransigeant royaliste. L'auteur n'a pas fait de recherches spéciales sur le mécanisme officiel des assemblées politiques de ce temps; lui-même définit modestement son travail « une œuvre moins d'érudition définitive que de vulgarisation informée et substantielle », qui n'a pas « la moindre intention de chercher dans l'histoire de jadis des allusions au présent », sans résister cependant toujours au désir, ingénuement avoué d'ailleurs, « d'inspirer à nos gouvernants quelques réflexions salutaires ». Le premier livre est consacré à la Constituante; peut-ètre trouvera-t-on que l'auteur (p. v) exagère un peu « le grand exemple de tolérance » donné par les constituants, quand on se remémore certaines scènes de violence qui se produisirent entre la gauche et la droite de l'Assemblée nationale. Le second livre est consacré à la Législative, « qui n'est qu'une parenthèse dans l'évolution du parlementarisme révolutionnaire »; le troisième à la Convention; le quatrième aux assemblées directoriales. « Après le 18 brumaire, il y a bien encore des... tribuns, des législateurs, des sénateurs, il n'y a plus de représentants, il n'y a plus d'histoire parlementaire » p. 400 . M. Dodu ne s'attache pas aux séances officielles trop truquées3, mais plutôt à ce qu'il appelle « les à-côtés de la Chambre »; il aime à raconter des anecdotes, sans se borner à l'inédit, se montrant d'ailleurs narrateur impartial, généralement bien informé 4. mèlant çà et là des boutades humoristiques à la gravité de l'histoire<sup>3</sup>. On apprendra par lui que, dès lors, il y avait

<sup>1.</sup> Si tont ce que l'anteur raconte, avec un contentement visible, des intrigues du baron de Batz dans l'affaire de la Compagnie des Indes est vrai, on ne peut dire qu'une chose, c'est que ses « tours de passe-passe raffinés » furent des plus malpropres.

<sup>2.</sup> Gaston Dodu, inspecteur d'Académie, le Partementarisme et les parlementaires sous la Révolution (1789-1799). Origines du gouvernement représentatif en France, Paris, Plon-Nourrit, 1911, vn-428 p. in-8°.

<sup>3.</sup> Il y a du vrai dans ce qu'il dit du jeu généralement théâtral des orateurs, de leur art convenu, de leurs gestes faux, etc.

<sup>4.</sup> P. 194, l'anteur dit que nous n'avons pas l'acte de naissance de Ruhl; depuis que M. Maurer a publié, en 1905, sa substantielle monographie sur le député du Bas-Rhin, nous savons parfaitement qu'il est né à Strasbourg le 3 mars 1737.

<sup>5.</sup> Ainsi, il énonce, en souriant, la vérité profonde que « le malheur des

des députés domestiqués et asservis par leurs électeurs au rôle de commissionnaires et d'agents officieux.

Un homme qui connut bien les premiers parlementaires, ceux de la Constituante (et qui ne les aimait guère), c'était le Comte de Mercy-Argenteau, dont M. le comte de Pimodan vient d'écrire la biographie<sup>1</sup>. Ce gentilhomme liégeois, qui tint longtemps à la cour de France le rôle d'ambassadeur de famille, de confident de l'impératrice et de conseiller discret de la dauphine, puis reine, Marie-Antoinette, n'est pas un inconnu pour les historiens, grâce aux travaux d'Alfred d'Arneth, de Flammermont, etc. L'auteur aurait pu, ce me semble, approfondir un peu plus encore le rôle de ce personnage marquant, à l'aide des archives de Vienne et de Paris. Mais, tel qu'il est, et sans nous apporter rien de bien neuf, son travail se lit avec agrément, car Mercy est un personnage plutôt sympathique, un observateur intelligent<sup>2</sup>, généralement aimable et d'idées assez libérales. Quand il quitte la France pour les Pays-Bas autrichiens en décembre 1790, il reste en correspondance suivie avec la reine, qui lui confiait sans réserve ses impressions intimes sur la nullité politique de son époux 3. Après l'exécution de Louis XVI, Mercy fit de vains efforts pour sauver Marie-Antoinette en ouvrant des négociations indirectes avec certains révolutionnaires. Envoyé à Londres en 1794, pour y travailler à la coalition de l'Europe contre la Convention, il y mourut à l'âge de soixante-sept ans, après quelques mois de séjour seulement.

Bien peu, parmi les conventionnels, ont joui d'une réputation plus détestable, aux jours de la Terreur, qu'André Dumont, dont la vie nous est racontée par M. le comte Emmanuel de Rougé<sup>4</sup>

parlementaires est peut-être de ne pas assez diner ensemble » (p. 117). Cela rendrait leurs conflits moins aigus ou du moins plus ridicules.

1. Comte de Pimodau, le Comte F.-C. de Mercy-Argenteau, ambassadeur impérial à Paris sous Louis XV et Louis XVI. Paris, Plon-Nourrit, 1911,

1v-476 p. in-8°, portr.

- 2. Voici ce qu'il écrivait à Kaunitz, le 3 mai 1769, sur le futur Louis XVI: « Ce prince, par sa contenance et ses propos, n'annonce qu'un sens très borné, beaucoup de disgrâce et nulle sensibilité » (p. 69). Marie-Thérèse, une fois le mariage conclu, lui confiait les soucis que lui causait « Fétat de froideur et démission inconcevable » de ce gendre si peu favorisé sous tous les rapports.
- 3. Voir, par exemple, la lettre du 16 août 1791, p. 368. On sait que c'est Mercy qui négocia le rapprochement de la reine avec Mirabeau par l'entremise de M. de La Marck, comme il avait autrefois travaillé au rappel de Necker.
- 4. Comte Emmanuel de Rongé, le Conventionnel André Dumont (1764-1838), avec une préface d'Ernest Lamy. Paris, Bloud et C<sup>to</sup>, 1911, ex 432 p. in-8°, planches.

sur un ton fort peu sympathique, comme on pense. M. Ernest Lamy a mis en tête du volume une de ces longues préfaces, parfois élégiaques, toujours spirituelles, même un peu méchantes, comme il sait les écrire, et qui « écrement » d'ordinaire le sujet. Ce petit robin, aussi laid que débauché, serait mort, absolument inconnu, dans sa crapule rurale, sans la révolution qui l'éleva sur le pavois. Ce qui fait qu'on s'arrête, avec curiosité, devant ce personnage si peu intéressant pourtant, c'est le savoir-faire indéniable avec lequel, sans aucun scrupule, mais non sans succès, il profite de toutes les crises politiques pour « arriver » toujours plus haut. Ardent montagnard apres la chute des Girondins, nous le voyons, représentant en mission dans la Somme, se distinguer entre tous par ses déclamations furibondes et sa haine antireligieuse. Fut-il le « chacal » altéré de sang que nous dépeignent ses adversaires d'autrefois et son biographe actuel? N'a-t-il fait que le simulacre de ces gestes enragés pour se protéger lui-même, pour sauver aussi parfois des existences menacées et n'a-t-il « brisé les croix » que pour pouvoir épargner ceux qui s'agenouillaient devant elles? Lui-mème a dit un jour, en pronongant son apologie, « qu'il n'avait envoyé que de l'encre quand on lui demandait du sang ». L'on peut heureusement douter de sa soif homicide, et s'il fut « un des hiérophantes les plus téméraires du culte de la jouissance abjecte » (p. 146), on ne trouve à citer là-dessus ni noms propres, ni faits précis, et ses « victimes » semblent avoir été, pour la plupart, très empressées à ce sacrifice, si j'en crois M. de Rougé lui-même p. 150). — Il reste fort douteux qu'André Dumont ait osé se prononcer, dès le 8 thermidor, contre Robespierre et qu'il lui ait crié, ce jour-là, « qu'il avait mérité mille fois la mort », car il est seul à l'affirmer<sup>2</sup>. Mais il est certain que, des le 10, le représentant de la Somme fut un des boute-entrain de la réaction naissante et qu'il invectiva sans vergogne ses amis de la veille en demandant leur supplice. De tous ses avatars, ce fut le plus audacieux et le plus réussi, car, jusqu'à la fin de la Convention, il resta l'un des coryphées du modérantisme nouveau et neuf départements l'envoyèrent au Conseil des Cinq-Cents. Après brumaire, on le voit sous-préfet à Abbeville; aux Cent-Jours, il

<sup>1.</sup> Après avoir penché, dans le texte même, pour la culpabilité, l'anteur est obligé d'avoner en note qu'il n'existe pas trace de preuves écrites pouvant donner quelque fondement précis à l'accusation d'avoir fait exécuter habilement « par d'antres » les malheureux qu'il n'aurait pas vonlu condamner luimème.

<sup>2. «</sup> C'est de l'histoire », affirme Dumont; « ce ne sont peut-être que des histoires », dit M. Lamy (p. x(n)); sur ce point, je crois qu'il a raison.

passe préfet du Pas-de-Calais; Waterloo l'envoie en exil; il revient mourir dans sa petite sous-préfecture, en 1838, après y avoir vécu plusieurs années, « vieillard propret, modeste, doux et bienveillant »; on enterre cet athée irréconciliable en terre sainte, et sur sa pierre tumulaire il est dit que ce préfet, — le conventionnel est prudemment ignoré, — « en des temps difficiles sut se concilier l'estime générale et qu'il sut mourir pauvre ». C'est encore Dumont, sans doute, qui composa cette épitaphe; qu'en faut-il croire 1?

M. Paul Lacombe a entrepris de nous exposer, dans un volume de dimensions restreintes, l'histoire de la Première commune révolutionnaire de Paris<sup>2</sup> dans ses rapports avec les assemblées législatives durant la période qui s'étend du 10 août au 1er décembre 1792. C'est le prologue de la longue lutte de la démocratie parisienne contre la représentation nationale, lutte qui « aboutit finalement, le 2 juin 1792 (sic!), à la mutilation et à l'oppression de cette assemblée ». L'auteur a vu avec peine que l'histoire de cette période avait été « trop souvent écrite avec une indifférence pour la légalité, pour la probité politique et une insensibilité pour le crime dont on a le droit de s'étonner ». Aussi, quoiqu'il soit « un fils reconnaissant de la Révolution », il se refuse à « cette soi-disant impartialité, si prononcée aujourd'hui, à cette impassibilité qui, renonçant à tout jugement, à toute émotion, fait de l'historien un appareil enregistrateur ». M. Lacombe, qui est pourtant un chartiste et qui est connu comme historien et comme moraliste, manque en effet quelque peu du calme nécessaire à qui veut raconter le passé. Son récit est parfois un réquisitoire qui frappe juste le plus souvent; il argumente trop contre la Commune<sup>3</sup>, « la grande criminelle que rien n'absout »; il commente aussi trop longuement parfois ses faits et gestes; il a surtout un certain faible pour la rhétorique 4 et néglige çà et là pour elle la chronolo-

<sup>1.</sup> Il y a cà et là des anecdotes discutables qui ne sont, sans doute, que des bruits légendaires. P. xcvn, lire Whitehall au lieu de Wittehal.

<sup>2.</sup> La Première commune révolutionnaire de Paris et les Assemblées nationales, par Paul Lacombe, inspecteur honoraire des bibliothèques et des archives. Paris, Hachette, 1911, xm-389 p. in-8°.

<sup>3.</sup> Il a raison de mettre en lumière le rôle prépondérant et néfaste de la Commune, mais pourquoi démontrer longuement l'illégalité absolue de certains actes de ses agents; mais ils savaient cela fort bien eux-mêmes. Pourquoi s'étonner de ce que sur 160,000 électeurs parisiens, 15,000 votants (dont le tiers seulement étaient des « communards » décidés à tont) aient fait « marcher Paris »? il en fut de même en mars 1871.

<sup>4.</sup> Exemples, p. 82 : « Vous viviez donc en reclus, citoyen Robespierre? » — P. 230 : « Évidemment, Tallieu, vous connaissez ces hommes! » — P. 348 : « On a envie de dire à Robespierre : tournez-vous vers la porte extérieure », etc., etc.

gie¹. Si l'on risque d'être trop sévère pour ce travail honnête et consciencieux, c'est qu'il a eu la malchance de paraître presque au même moment qu'un autre ouvrage sur la même matière de proportions autrement vastes et supérieurement documenté. L'histoire de la Commune du 10 août 1792, de M. F. Braesch<sup>2</sup>, est un gros volume de plus de douze cent cinquante pages. Ce n'est pas seulement la plus grosse des thèses de la Faculté des lettres de Paris téloge en soi médiocre, prisque la science ne se mesure pas au poids), mais aussi l'une des plus érudites. C'est l'œuvre d'un compatriote alsacien, et je suis particulièrement heureux de pouvoir en féliciter l'auteur, professeur an lycée de Belfort et l'un des élèves les plus distingués de M. Aulard. Son travail est en même temps le premier volume d'une Histoire politique de la Commune de Paris pendant la Terreur. M. Braesch a eu raison d'étendre la durée chronologique de cette dernière période. Ainsi qu'il le fait observer, « en réalité, l'état de choses qui caractérise la Terreur a commencé bien avant le 5 septembre 1793 »; depuis l'institution du tribunal criminel extraordinaire, le 17 août 1792, on était sorti de la légalité et, depuis le 2 septembre, on était entré dans le crime. M. Braesch est d'ailleurs de l'école « impassible » qui déplait si fort à M. Lacombe; en décrivant ce « règne de la violence », il « ne recherche pas si elle était nécessaire ni quelles en ont été les causes »; en parlant des massacres de septembre, il déclare que « leur détail est anecdote pure », et c'est à peine s'il constate en passant, à l'usage de certains utopistes modernes qui rèvent de transformer, du jour au lendemain, la société tout entière, que « l'œnvre hâtive des minorités en révolte est toujours balayée par les réactions triomphantes ». Mais il établit avec des détails intinis et avec une autorité indiscutable que le factenr dominant de la Terreur fut Paris et que le Paris d'alors fut ce qu'en tit la commune révolutionnaire. Sa documentation, sa discussion des faits, à mesure qu'il les produit, sera trouvée peut-être un peu encombrante par un lecteur pressé, mais elle sera suivie avec un vif intérêt par les esprits sérieux et critiques, à travers chacun des donze chapitres si variés de son récit³. L'auteur a certainement le vif désir d'arriver partout jusqu'à la vérité historique; il n'a pas

<sup>1.</sup> En parlant du 12 août 1792, il écrira : « Tous les ministres qui se sont succédé depuis le 14 novembre 1794 sont mis en état d'arrestation » (p. 5).

<sup>2.</sup> La Commune de Paris du 10 août 1792. Étude sur l'histoire de Paris du 20 juin au 2 décembre 1792, par F. Braesch, professeur agrégé d'histoire. Paris, Hachelle, 1911, xvn-1236 p. iu-8°.

<sup>3.</sup> Impossible d'indiquer, même en passant, l'abondance de renseignements nouveaux, réunis au prix d'un labeur énorme, sur les points les plus divers de son sujet, questions économiques, sociales, militaires, religieuses, et très bien mis en valeur.

le fétichisme de certains de ses devanciers pour les « héros » de la Commune du 10 août 1. Il sait dire par moments de dures vérités à la plèbe parisienne, « plus éprise de licence que de liberté véritable » et réduite à subir « l'avilissante conduite des scribes du ruisseau ». Je doute qu'il convainque beaucoup de gens quand il affirme que « le Conseil général de la Commune a fait ce qui était en son pouvoir pour empêcher les massacres » de septembre et surtout quand il prétend que « l'on dise nettement que les Parisiens, dans leur ensemble, furent les complices de ces massacres » p. 481). M. Braesch abuse trop, à mon avis, des termes vagues de peuple, de volonté du peuple, des passions populaires pour masquer l'odieux d'une série d'actes rendus possibles par l'ahurissement et la làcheté publiques, mais qui furent l'œuvre exclusive des « violents qui s'emparèrent de la Commune » et dont « le crédit fut fondé sur la peur ». L'auteur a pris une peine infinie pour fixer la liste de tous les comparses obscurs de la démagogie parisienne, et de ses recherches patientes ressort avec évidence la médiocrité générale du personnel de la nouvelle Commune, qui succède aux anciens électeurs et notables de 1789; n'a-t-il pas été trop bénin pour les assassins, trop dur pour les victimes? C'est le seul regret que je me permets de formuler ici.

A sa grande thèse, M. Braesch a joint un travail complémentaire, très intéressant aussi, les *Procès-verbaux de l'assemblée générale de la section des Postes*, du 4 décembre 1790 au 5 septembre 1792<sup>2</sup>. Ce registre, conservé aux archives de la Seine, est l'unique qui nous reste de tous ceux qui furent tenus jadis dans les sections parisiennes; versés à l'administration centrale des l'an IV, ils ont été anéantis lors de l'incendie de la préfecture de la Seine, sous la Commune de 1871. On en connaissait quelques extraits, mais M. Braesch est le premier à nous fournir ici le tableau de l'activité régulière d'une des sections de la capitale, d'opinion moyenne, « ni décidément révolutionnaire ni trop résolument conservatrice », et dans laquelle la petite bourgeoisie domine plutôt que le prolétariat. Il ne faut pas s'exagérer sans doute la valeur documentaire de notre registre. Ces procès-verbaux sont rédigés d'une façon assez sèche et ne font que des allusions, « excessivement discrètes », aux

<sup>1. «</sup> Ceux dont il n'y a pas de mal à dire », avoue M. Braesch, « sont des inconnus; la grande majorité des personnes en vedette, ici comme toujours. étaient, ou devinrent, des gens tarés » (p. 281). Et il ajoute, avec une sévérité juvénile : « Le pouvoir corrompt la plupart des hommes. »

<sup>2.</sup> Procès-verbaux de l'assemblée générale de la section des Postes (4 décembre 1790-5 septembre 1792), publiés et annotés par F. Braesch. Paris, Hachette, 1911, XIII-278 p. in-8°.

troubles qui se produisent dans l'assemblée même ou au dehors. Nous voyons leur teneur contestée plus d'une fois quand on les lit en séance; tous ne sont pas signés et. surtout, il est impossible de constater combien de membres de la section ont assisté aux séances et participé aux votes. L'éditeur a joint au texte un commentaire suffisamment copieux sur les faits et les personnages, généralement obscurs, qui y ont joué un rôle.

Un seul nouveau volume de la collection des documents d'ordre économique, relatifs à la Révolution, nous est parvenu depuis notre dernier compte-rendu. C'est le tome premier des Documents relatifs à la vente des biens nationaux dans la Gironde, publié par M. Marion, avec le concours de MM. Benzacar et Caudril-LIER<sup>2</sup>. Il renferme les dossiers relatifs aux districts de Bordeaux et de Bourg, empruntés presque tous aux archives de la Gironde; quelques pièces proviennent d'études notariales bordelaises que M. Marion a dû promettre « de ne pas désigner avec précision » (p. v1). On y rencontre d'abord la série des biens ecclésiastiques, puis les terres d'émigrés, par ordre alphabétique, puis les états par commune de tous les biens nationaux. Suivent les procès-verbaux des ventes d'immeubles et des ventes mobilières. L'établissement de certaines de ces séries n'a pas été facile, à cause des données insuffisantes ou contradictoires recueillies. Le nombre des émigrés condamnés et des prètres déportés, dont les biens furent vendus, fut de 334 seulement pour la Gironde; mais des gens figurent sur ces listes dont les terres ne furent pas confisquées ou du moins pas mises en vente: d'autres ne possédaient pas de biens-fonds et ont été laissés de côté; beaucoup d'états dressés par les municipalités sont mal faits; en conséquence, l'indication des prix, encore plus que celle des superficies, est souvent « tout à fait insuffisante ». On retire de l'introduction, si nette et si prudente, de M. Marion l'impression qu'on n'arrivera pas de sitôt à se faire une idée exacte de la formidable opération économique résumée sous le vocable de la mise en vente des biens nationaux; cette opération a d'ailleurs été entrayée et faussée par « l'émission désordonnée d'une masse énorme de papier sans valeur » qui a « frustré presque entièrement l'État du profit de la vente de ces biens » (p. xxm).

<sup>1.</sup> Du 4 décembre 1790 au 1° août 1792, il n'y a eu que cinquante-cinq séances régulières; du 2 août au 5 septembre 1792, trente-six autres marquent l'intensité de l'agitation politique. Un plan de la section est joint au volume.

<sup>2.</sup> Département de la Gironde. Documents relatifs à la cente des biens nationaux, publiés par M. Mariou, professeur à l'Université, J. Benzacar, professeur à l'Université, Caudrillier, ancien professeur au lycée de Bordeaux. Bordeaux, unpr. Cadoret (Paris, E. Leroux), 1911, xxxvin-710 p. in-8°.

M. Albert Mathiez continue ses études sur la question religieuse durant la Révolution par un nouveau volume. Rome et le clergé français sous la Constituante'. Se placant à un point de vue tout nouveau<sup>2</sup>, il y examine l'attitude du Saint-Siege vis-à-vis de la constitution civile du clergé et surtout l'influence qu'eut sur cette attitude la question politique d'Avignon et du Comtat-Venaissin. Il n'y a pas de doute possible sur le fait que la rupture de la France avec Rome amena « la révolte des catholiques contre le nouveau régime et, par voie de représailles, la Terreur ». Mais quelles furent les causes de cette rupture et pouvait-on l'éviter? Il était parfaitement légitime de poser cette dernière question, puisque les explications données jusqu'ici sur la conduite de Pie VI ne paraissent pas satisfaisantes à l'auteur. Pourquoi le silence prolongé du pape, si l'on avait été réellement persuadé à Rome que la constitution civile du clergé constituait une hérésie nouvelle? Il a dù certainement avoir un motif très sérieux pour ne pas agir, durant de si longs mois, contre le schisme menaçant. M. Mathiez pense avoir trouvé la raison de cette inaction prolongée dans la guestion d'Avignon. Toute gardienne qu'elle est des vérités éternelles, la curie s'est toujours montrée fort sensible à ses intérêts matériels et n'a pas voulu s'exposer à perdre ce beau coin de terre dans le Midi en rompant en face avec les pouvoirs dominants à Paris. Sur ce point, M. Mathiez est incontestablement dans le vrai: peut-être l'est-il moins quand il insiste sur ce que les constituants. « loin d'ètre des novateurs à tous crins ou des jansénistes rancuniers.... étaient, en grande majorité, des catholiques sincères qui... s'imaginaient fortifier la religion en mettant son organisation en harmonie avec les institutions nouvelles » (p. 7). Ils étaient « persuadés que la constitution civile du clergé serait bien accueillie par la presque unanimité du clergé et du peuple » .p. 8/. J'avoue que, pour ma part, j'ai quelque peine à croire à une confiance aussi naïve: une partie tout au moins des votants de cette constitution doit avoir agi par un sentiment d'hostilité patente ou par indifférence profonde pour l'Église. M. Mathiez suit dans toutes ses phases successives l'enchevêtrement curieux de ces deux questions parallèles, ecclésiastique et politique, et nous les expose avec une grande lucidité; il insiste, avec raison, sur le fait qu'au début l'épiscopat français ne semble nullement hostile, en

<sup>1.</sup> Albert Mathiez, professeur au lycée Voltaire, Rome et le clergé français sous la Constituante. La Constitution civile du clergé. L'affaire d'Avignon. Paris, A. Colin, 1911, 533 p. in-12.

<sup>2.</sup> L'auteur a utilisé pour son travail des documents en partie inédits, les papiers du Comité d'Avignon, ceux de Champion de Cicé, etc.

bloc, à une réforme. Mais est-il bien sûr qu'en 1790 « les mêmes prélats, qui seront presque unanimes à refuser le serment en 1791 », étaient « entierement résignés à collaborer à la mise en vigueur de la constitution civile du clergé »? (p. 150). Je crains qu'il n'y ait là un malentendu complet; j'accorde volontiers que les évêques se résignaient à une réforme : mais ils la voulaient plutôt anodine et ne songeaient pas alors à une loi politique qui donnerait le droit de les élire aux simples tideles et bouleverserait toute la discipline interne de l'Église. Pour obliger Rome à céder, l'Assemblée nationale finit par décréter l'occupation d'Avignon; mais ce vote poussa précisément Pie VI à condamner la loi nouvelle, déjà sanctionnée par Louis XVI. Par le bref pontifical du 10 mars 1791, le « grand levier », agissant sur les consciences timorées du peuple et du clergé catholique, était mis en branle par le Saint-Siège, et le pape « prenait, comme le dit fort bien l'auteur, la direction de la contre-révolution » (p. 493). Mais qui donc avait forgé, pour ainsi dire, cet instrument redoutable? Au risque de me voir classé parmi les historiens malencontreux qui, « se plaçant dans l'abstrait pour forger des possibilités irréelles », reprochent à la Constituante d'avoir fait la constitution civile du clergé ou regrettent qu'elle ne se soit pas dispensée de le faire et « témoignent ainsi de la profondeur de leur incompréhension ou de l'étroitesse de leur parti pris » (p. 83), je ne puis m'empêcher de maintenir une opinion que j'énonçais il y a bientôt un quart de siècle. Quand on se mèle de faire de la politique novatrice, quand on veut résoudre les problemes sociaux les plus complexes à l'aide de principes abstraits, on n'a pas le droit de compliquer sa tâche par des fautes inutiles, comme le fit alors la Constituante en bouleversant l'Église après avoir déjà bouleversé ΓÉtat. Et la faute commise ce jour-là était des plus graves, puisque M. Mathiez reconnait lui-même que, « dans toute une partie du territoire. — il aurait pu dire aussi bien « dans la France entière », - la réforme religieuse ne pourrait être imposée (si elle le pouvait) que par la force » p. 469.

Les trois derniers ouvrages dont nous avons à parler se rapportent à l'histoire militaire de la révolution. Le nombre des monographies sérieuses et détaillées sur les levées des volontaires et des réquisitionnaires augmente d'une façon réjouissante et, dans quelques années, si le mouvement continue, les histoires générales de la révolution pourront retracer un tableau bien plus exact qu'autrefois, et plus vivant aussi, de la mise en œuvre des forces nationales, depuis les débuts de la guerre étrangere et la liquidation de la vieille armée royale. L'ouvrage de M. le colonel Dulac sur les Lerées départe-

mentales dans l'Allier<sup>4</sup> promet d'être une des plus détaillées de ces monographies, car il comptera deux volumes. Le premier, qui vient de paraître, nous offre, d'après des documents officiels et de nombreux papiers de famille, un exposé des appels et des levées du département de 1791 à 1796. Au début, les volontaires sont « peu nombreux » 2 et rien, dans l'Allier, ne rappelle l'enthousiasme de certaines régions sur la frontière. Encore en 1792, « l'empressement n'est pas énorme »; la « première et réelle réquisition (celle de février 1793) ne se fait pas sans difficulté »; après le décret sur la levée en masse (23 août 1793), « les opérations s'exécutent lentement », et c'est en janvier 1794 seulement que les premiers détachements prennent la route du Rhin. Mais, en somme, sept mille enfants de l'Allier ont successivement rejoint leurs drapeaux; le premier bataillon débute à l'armée de Lafavette<sup>3</sup>, le second participe à la défense de Landau 4, le troisieme combat les rebelles dans la Haute-Loire et la Vendée. Un second volume fournira les états de service des officiers, les contrôles des bataillons, des appréciations sur les volontaires, empruntées à leurs propres papiers ou aux correspondances du temps. M. le lieutenant de Cardenal a consacré une étude considérable, couronnée par l'Académie des sciences morales et politiques, au Recrutement de l'armée en Périgord pendant la période révolutionnaire<sup>5</sup>. Là aussi, l'on ne constate guère l'existence de l'enthousiasme général affirmé par la légende révolutionnaire. Avant la guerre, la garde nationale se constitue avec une lenteur incroyable<sup>6</sup>: la lutte contre les coalisés une fois ouverte, les volontaires sont rares? et. le 20 avril 1792, pas un

- 1. Les Levées départementales dans l'Attier sous la Révolution (1791-1796), d'après les Archives nationales et départementales, les archives de la Guerre, les correspondances et les journaux de marche des volontaires, par le tieutenant-colonel Dulac, T. I. Paris, Plon-Nourrit et C<sup>18</sup>, 1911, xx-383 p. in-8°, portr.
- 2. On constate pourtant la présence d'hommes ayant atteint la quarantaine, d'un père de quatre enfants, etc.
- 3. D'avril à juin 1792, ce bataillon a soixante-seize hommes aux hôpitaux, quatorze déserteurs, un mort (p. 42). En septembre, il compte déjà quarante-cinq déserteurs (p. 73).
- 4. L'auteur parle, p. 152, de « la prise de Landau »; c'est, évidemment, un lapsus pour « la délivrance ».
- 5. Lieutenant de Cardenal, Recrutement de l'armée en Périgord pendant la période révolutionnaire (1789-1800). Préface de M. A. Dumas, professeur à la Faculté de droit d'Aix-Marseille. Périgueux. impr. Jouela. 1911, 1v-531 p. gr. in-8°, planches et portr.
- 6. Dans certaines communes, elle n'était pas encore organisée en décembre 1792 (p. 77).
- 7. En janvier 1792, sur 101 communes du district de Bergerac, 24 seulement présentent des volontaires (p. 97).

bataillon n'est organisé dans la Dordogne. Le premier n'arrive à Belfort qu'en octobre, le second à Strasbourg qu'en janvier 1793; le troisième ira plus tard aux Pyrénées, le quatrième en Vendée. Quand le service devient obligatoire, commencent les résistances individuelles et collectives!. Il en est de même lors de la levée en masse; on voit des déserteurs armés arracher leurs camarades aux mains des gendarmes et. en 1796. l'administration centrale du département craint un soulevement général, analogue à celui de la Vendée p. 345). Le système de la conscription ne rend pas les réfractaires moins nombreux. En deux mois, on arrête, en Dordogne, et l'on fait repartir pour l'armée 1,500 déserteurs, et les conscrits de l'an VII « ne se soumettent à la loi du recrutement que contraints par la force » p. 370;. Encore en janvier 1800, des bandes de deux cents à quatre cents réfractaires armés sont réfugiés dans les forèts et commettent des assassinats (p. 389). L'auteur donne, en annexe, quelques lettres intéressantes de soldats périgourdins et la liste alphabétique des volontaires des quatre bataillons de la Dordogne.

Il nous reste à mentionner enfin les deux derniers volumes de l'Histoire de la guerre de la Vendée<sup>2</sup>, du chanoine Deniau et de Dom Chambard, terminée par M. l'abbé Uzureau, ouvrage dont nous avons parlé déjà à plusieurs reprises dans ce Bulletin. Le tome V embrasse les événements compris entre les deux dates du 28 décembre 1794 et du 16 février 1800<sup>3</sup>; le tome VI continue l'histoire de la pacification du pays sous le Consulat et l'Empire, raconte longuement les chonanneries de 1814 et 1815<sup>4</sup> entre « royalistes » et « napoléoniens », puis la nouvelle insurrection de 1832

<sup>1.</sup> On voit des « volontaires » se couper deux doigts pour n'avoir pas à partir (p. 169). — Voir aussi ce qui est dit, au chapitre iv, sur les voleries des fournisseurs.

<sup>2.</sup> Histoire de la guerre de l'endée, par le chanoine Deniau, Dom Chambard et l'abbé Uzureau, directeur de l'Anjon historique. Angers, Siraudeau, s. d. (1911), 821. 825 p. gr. in-8°, avec un fascicule de cartes.

<sup>3.</sup> Nous attirons l'attention sur la discussion critique de l'auteur, relative aux négociations de La Jaunaye (12 février 1795), et aux prétendus articles secrets que les représentants du peuple auraient consenti, savoir, « rétablir la monarchie » et « remettre la religion catholique dans toute sa splendeur ». M. Uzureau accorde qu'il n'y a pas en d'articles secrets ni rien d'écrit sur ce dangereux sujet, mais qu'il y eut certaines promesses individuelles faites par des conventionnels de peu de bonne foi. Il est difficile de discuter sur des possibilités; mais il faut que les chefs royalistes aient été bien naîts, bien ignorants surtout de la situation générale du pays pour croire sérieusement à de pareilles promesses, en admettant que quelqu'un les leur ait faites.

<sup>1.</sup> Ecrire plus de deny cents pages sur ces quelques escarmouches et combats, c'est peut-être donner trop bonne mesure au lecteur.

contre « les philippistes », insurrection déchaînée par une femme ambitieuse et frivole au moment où la France de 1830 pouvait craindre, une fois de plus, l'attaque des rois coalisés. Dans les seize cents pages de ces deux volumes, on trouvera naturellement une foule de renseignements, parfois très curieux, parfois aussi d'un caractère fort légendaire ; certains aveux précieux pour l'historien 2, mais aussi bien des jugements inspirés par les passions politiques et religieuses et qui étonnent par leur violence inutile un lecteur de sang-froid<sup>3</sup>. Étonnante aussi l'affirmation que la France et l'Europe « sont redevables à ces paysans rebelles de leur nationalité », sans compter qu'ils leur doivent en outre « la liberté de conscience »! (t. VI, p. 93). On dirait par moments que les auteurs datent de la même époque que ce chouan octogénaire dont « la seule vue du drapeau tricolore agaçait les nerfs » (t. VI, p. 145), et l'ouvrage se termine par un véritable appel au combat : « Un jour, il faut l'espérer, votre cri de guerre sera encore Dieu et le Roi<sup>4</sup>! » (t. VI, p. 773). Ce ne sont pas là, précisément, des dispositions d'esprit favorables à l'élaboration d'une histoire vraiment impartiale<sup>5</sup>.

Rod. Reuss.

1. Par exemple ce qu'on nous dit du vif désir des comtes de Provence et d'Artois de combattre à la tête des armées royalistes; de la prétendue violation de la *capitulation* de Quiberon; du *mariage* (préalable à son aventure) de la duchesse de Berry avec M. de Lucchesi-Palli, etc.

2. Nous rangeons sous cette rubrique l'aveu des « graves outrages » commis par les Vendéens « envers des femmes vertueuses » (V, p. 139); de la mutilation des cadavres républicains (V, p. 419); de l'assassinat de curés assermentés (V, p. 588), etc. Nous notons aussi la satisfaction des Vendéens eux-mêmes à l'idée que, Stofflet pris, il n'y aurait plus personne à s'opposer au rétablissement de la paix (V, p. 561).

3. Voir les jugements sur Louis XVIII, « monarque sans foi, inexpérimenté dans l'art de gouverner »; sur Royer-Collard, « ameutant le parti révolutionnaire »; sur Thiers, « journaliste sans patriotisme et sans pudeur »; sur Gnizot et autres rhéteurs de Sorbonne, « s'appliquant dans leurs chaires à travestir l'histoire », etc., etc.

4. Ce qui rassure un peu sur l'imminence de la reprise d'une lutte fratricide entre bleus et blancs de l'ouest, c'est que l'auteur lui-mème s'écrie, en parlant des Vendéens actuels : « Où trouver de vrais légitimistes? On peut les compter! »

5. Comment les conscrits de la classe de 1839 peuvent-ils être en fuite en 1830? (V1, p. 527). P. 761, lire Gratz pour Graty. — Il faudrait absolument que M. l'abbé Uzureau se résignât au labeur, formidable il est vrai, de nous donner une table générale des noms propres et des noms de lieux de ces six gros volumes, pour qu'on pût les utiliser sérieusement.

### HISTOIRE D'ITALIE.

### ÉPOQUE CONTEMPORAINE.

## (1908-1911.

Archives. — L'actif directeur de l'Archivio di Stato de Naples, M. E. Casanova, a centralisé, pour la direction générale de l'administration civile du ministère de l'Intérieur, les renseignements fournis par ses collègues sur les différents archivî d'Italie<sup>4</sup>. Il est regrettable que certaines des notices imprimées soient insuffisantes Milan en particulier): en revanche, on trouvera d'utiles indications, tout sommaires qu'elles soient, dans les notices sur Modène, Florence, Rome. — avec des renseignements sur l'Archivio del Regno, — Naples et Palerme. Le sénateur P. Villari a mis en tête de la compilation une préface où il insiste sur la nécessité d'unifier la méthode et la direction en matière de travail d'archives. Ces idées sont celles aussi de M. Pietro Romano-Puccio, qui fait le tableau de l'état lamentable des dépôts méridionaux².

Les archives de Reggio d'Émilie, organisées en 1773 et sous la domination française, renferment des documents importants pour toutes les époques de l'histoire d'Italie, mais particulièrement pour la période révolutionnaire et impériale. Leur conservateur, M. U. Dallar, en donne un inventaire sommaire suffisant, précédé d'un historique bien fait 3. — En une conférence courte, mais suggestive, M. E. Ovidi a montré ce que l'histoire romaine pouvait tirer des dépôts d'archives de la capitale italienne 4.

HISTOIRE LOCALE. — La méthode des historiens qui se consacrent à l'histoire locale est, on le sait, en Italie comme en France, trop sonvent sujette à caution : en Italie, de plus, on fait un regrettable abus d'homilétique patriotique à propos d'histoire. Ce reproche ne peut toutefois être adressé à M. Giuseppe Prato, qui, après avoir

<sup>1.</sup> Ministero dell' Interno. Direzione generale dell'amministrazione civile. L'ordinamento delle carte degli archivi di stato italiani. Manuale storico archivistico. Roma. Topografia delle Mantellate, 1910. in-8°, xiv-312 p.

<sup>2.</sup> Pietro Romano-Puccio, *Gli archivi*. Palermo, Sciarrino, 1910, in-8°, 471 p. 3. T. I. ser. II. de G. degli Azzi. *Gli archivi della storia d'Italia*. Rocca San Casciano, Cappelli, 1910, in-8°, x11-356 p.

<sup>4.</sup> E. Ovidi, Gli archivi pubblici romani in rapporto alla storia di Roma e toro adierna funzione, conferenza inaugurale tenuta nella nuova sede ipalazzo del Gesu), dell' Archivio di stato in Roma e dell' archivio del regno il 4 dicembre 1909. Roma, Forzani, 1910. in-8°, 40 p.

donné de la vie économique du Piémont au xvin° siècle un tableau précis, scientifique et bien composé¹, a cherché à expliquer l'origine économique des mouvements révolutionnaires piémontais entre 1792 et 1798².

Avec M. Ausano Labadini, nous retombons dans les errements habituels<sup>3</sup>. Au lieu de chercher à décrire la physionomie particulière de Milan dans l'histoire contemporaine de l'Italie, M. Labadini raconte cette histoire même en employant les livres généraux classiques; pourtant, de-ci de-là, les éléments milanais transparaissent dans le récit de M. Labadini, particulièrement en ce qui touche les mouvements mazziniens de 1852 à 1857. L'ouvrage, sans conclusion, se termine par de longs appendices, dont seuls ceux qui concernent la campagne de 1859 ont quelque valeur.

Plus de grandiloquence, mais la même méthode dans le livre de M. Salvatore Fratellini sur Spolète 4. Toutefois, M. Fratellini fournit un certain nombre d'indications sur le personnel politique de sa ville natale : Luigi Pianciani, gonfalonier en 1848: Campello, qui fit partie des ministères Mamiani et Rattazzi; Brizi, expulsé lors de l'occupation de la ville par un corps espagnol en 1849: Scipion Pistrucci, et il y a quelques précisions, dans les derniers chapitres du volume et dans les appendices, sur le choc entre les troupes papalines de Lamoricière et les troupes piémontaises du général Brignone.

Dans un livre français d'impressions sur l'Italie méridionale, qui n'est, au fond, qu'un Bädeker plus lisible et moins précis. MM. de Beauregard, L. et C. de Fouchier ont ramassé, à propos de Naples, de la Campanie et de la Calabre, quelques anecdotes plus ou moins suspectes<sup>5</sup>; d'ailleurs, si l'histoire est sacrifiée dans ce volume, l'enquète d'actualité reste essentiellement superficielle.

MM. Fratellini et Labadini ne s'occupent pas des institutions respectives de Spolète et de Milan. Dans les Pubblicazioni deali

- 1. Giuseppe Prato, la Vita economica in Piemonte a mezzo il secolo XVIII. Documenti finanziari degli stati della monarchia piemontese. A cura del laborat. di econ. polit. della Univ. di Torino. 1, 11. Turin, Società tip. ed. Nazionale, 1908. in-4°, xxvii-470 p.
- 2. L'Evoluzione agricola nel secolo XVIII e le cause economiche dei moti del 1792 a 98 in Piemonte. Torino (extr. des Memorie della reale Accademia delle Scienze). 1909, in-4°, 74 p.
- 3. Ausano Labadini, *Milano ed alcuni momenti del Risorgimento italiano*. Frammenti di cronaca. Milano. Rancati, 1909, in-8°, 532 p.
- 4. Salvatore Fratellini, Spoleto nel risorgimento nazionale, Spoleto, Tipogr. dell' Umbria, 1910, in-8°, 267 p.
- 5. L'Italie méridionale. Naples et la Campanie, par G. de Beauregard; la Calabre, par L. et C. de Fouchier. Paris, Hachette, 1911, in-18, 255 p.

istituti giuridici della R. Università di Napoli, on trouve pour Naples des travaux méritoires d'histoire des institutions : au tribunal de l'amirauté, qui fonctionna de 1703 à 1808 et qui fut très vivace, surtout de 1704 à 1798, grâce à l'impulsion donnée par Michele de Jorio, le compilateur du Codice marittimo, M. Egildo GENTILE a consacré une courte et substantielle monographie<sup>1</sup>, qui explique le rôle de cette juridiction en matière civile et criminelle /pêche, piraterie, naufrage,. C'est aux archives napolitaines qu'à eu également recours M. Romualdo Trifone pour étudier le fonctionnement des juntes d'état du xvm° siècle². De 1701 à 1801, il y a eu à Naples huit juntes, ou commissions extraordinaires, chargées de poursuivre, aux époques de crise, les ennemis du gouvernement. Celles qui se rapportent à notre période sont : la quatrième, renouvelée plusieurs fois de 1737 à 1795, chargée de surveiller et réprimer les menées autrichiennes, puis les menées maconniques et jacobines; la cinquième et la sixième, entre 1795 et 1799, dirigées contre les amis de la France, sous l'impulsion de Lord Acton; la septième et la huitième, au temps de la réaction bourbonienne, qui suivit la chute de la république parthénopéenne ; la procédure de ces juntes n'est d'ailleurs pas différente de celle des autres tribunaux extraordinaires de tous les pays à la même époque tribunaux révolutionnaires, commissions impériales, cours prévôtales).

A l'histoire de la Sicile, M. Gaspare Nicotri a, il y a quelques années, consacré un petit volume qui a été réédité<sup>3</sup>. Remontant à l'époque romaine, M. Nicotri fait une revue rapide des révolutions dont la Sicile a été le théâtre au cours des âges, afin d'établir que, depuis le moyen âge, il n'y a eu pour ainsi dire pas d'évolution sociale dans l'île et que l'infériorité du peuple de la Sicile est d'origine purement économique. Le député E. Ferri a mis une préface à l'étude de M. Nicotri, où il abandonne son précédent point de vue lombrosien sur la psychologie des peuples et adopte les conclusions de M. Nicotri. A vrai dire, le livre de M. Nicotri n'est pas un travail scientifique, il ne repose point sur une enquête sérieuse de l'état économique actuel de l'île ni sur une anadyse précise des documents économiques anciens; néanmoins, il a une portée comme énonçant un programme de relevement sicilien.

Egildo Gentile, Il tribunate dell' ammiragtiato e consolato (1783-1808). Napoli, Jovene, 1909, in-8°, vm-72 p.

<sup>2.</sup> Romualdo Trifone, le Giunte di stato a Napoli nel secolo XVIII. Napoli, Jovene, 1909. in-8°, xv-246 p.

<sup>3.</sup> Gaspare Nicotri, Rivoluzioni e rivotte in Sicilia. Sludio di sociologia starca. Torino, Unione tipografica editrice torinese. 1910. in-8°, 175 p.

BIOGRAPHIES. — Le genre biographique est très en honneur dans l'école historique italienne. Ce genre n'a à peu près aucun inconvénient, lorsqu'en s'y conformant on se contente de publier des textes. Tel est le cas de M. Giuseppe Gallavresi qui a commencé de publier la correspondance du célèbre comte Federico Confalonieri. Confalonieri a vécu de 1785 à 1846, il a joué un rôle important dans la révolution milanaise de 1814, adhéré aux groupements secrets de Lombardie qui ont eu des velléités d'action en 1820, connu le personnel cosmopolite de l'Europe libérale au début du xixe siècle : sa correspondance ne peut manguer d'avoir le plus grand intérêt pour l'histoire d'Italie et pour l'histoire d'Europe. M. Gallavresi a compris largement sa tâche : il a eu recours aux archives publiques et aux archives privées d'Italie, de France et d'Angleterre, et, constatant, pour certaines périodes de la vie de Confalonieri, des lacunes, il y a suppléé en publiant, avec d'autres caractères, les lettres adressées à Confalonieri. — surtout par sa femme. — et les lettres concernant Confalonieri. Ce premier volume donne 258 textes, qui vont jusqu'au 25 août 1818. Précédés d'une courte préface, suivis d'une bonne table des noms propres, annotés d'une admirable facon, qui révèle l'érudition et le goût de M. Gallavresi, ces textes nous donnent peut-ètre moins de renseignements sur les faits que sur la psychologie des protagonistes, et Confalonieri surtout s'y révèle avec sa nature brillante, un peu égoïste et indécise, avec son esprit généreux, vif et un peu inconsistant. Néanmoins, dans la correspondance de Confalonieri avec Teresa, on trouvera des indications utiles pour l'histoire de la fin du royaume d'Italie et pour celle du carbonarisme lombard. En somme, c'est un travail qui fait honneur à M. Gallavresi et à la Società del Risorgimento qui l'a édité.

L'exégèse mazzinienne a trouvé dans M. G.-M. Calabrò un fervent et scrupuleux adepte. Une analyse minutieuse des œuvres de Mazzini a permis à M. Calabrò de dresser le bilan des idées du grand révolutionnaire en matière religieuse, au point de vue négatif, et de déterminer les raisons pour lesquelles Mazzini reprochait aux religions et aux métaphysiques une incapacité totale de résoudre le problème de la vie<sup>2</sup>. M. Calabrò établira dans un travail ultérieur la thèse positive de Mazzini. Mais, des maintenant, j'ai bien peur que

<sup>1.</sup> Giuseppe Gallavresi, Carteggio del conte Federico Confalonieri ed altri documenti spettanti alta sua biografia (Soc. per la storia del Risorg, ital., Bibliot, scient., Carteggi II). Milano, Ripalta, 1910. in-8°, xxm-479 p.

<sup>2.</sup> G.-M. Calabro, la Dottvina religioso-sociale di Giuseppe Mazzini. Le religioni del passato, Studio di critica storica, Palermo, Trimarchi, 1911. in-16, 167 p.

M. Calabrò ne se leurre en cherchant un système cohérent dans les idées essentiellement pratiques et sentimentales de Mazzini. Du moins, en indiquant exactement ses sources, en reproduisant les passages capitaux de Mazzini, il a permis au lecteur de faire la critique de son propre exposé.

M. G. Pipitone-Federico ne dit point, il me semble, l'origine des lettres qu'il publie de Crispi : il s'agit de lettres adressées de 1861 à 1874 au baron Vincenzo Favara de Partanna, que Crispi tutoyait et à qui il racontait an jour le jour les événements de la vie parlementaire. Crispi s'y montre avec son réalisme averti, son obligeance méridionale, dans toute son inimitié pour Cadorna et pour La Farina; mais on n'y trouve à peu près rien sur les grandes questions de Venise et de Rome. A la suite, M. Pipitone-Federico a imprimé des lettres de Crispi à Puglia, importantes pour l'histoire d'Aspromonte, à Damiani et De Luca Aprile pour celle des partis siciliens, au préfet de Palerme, à Mordini et à Cortigiani, enfin des notes biographiques dont certaines intéressantes (Musolino, Cordova, Damiani). Mais l'introduction est diffuse, peu claire et grandiloquente.

Le centenaire de la naissance de Cayour devait faire apparaître tonte une floraison d'écrits sur le grand ministre. De l'innombrable masse de ceux qui ont été publiés en 1910 et 1911, certains pourront être retenus par l'historien soucieux d'écrire une biographie critique du grand homme d'État piémontais. Je ne crois pas que ce soit le cas du court volume de M. Pietro Orsi<sup>2</sup>, qui raconte la vie politique de Cayour en passant sous silence toutes les difficultés historiques auxquelles donne lieu l'interprétation de son rôle diplomatique et gouvernemental de 1854 à 1861, ne fournit aucune indication hibliographique et est illustré de quelques images dont certaines parfaitement ridicules. — Le petit livre de M. Samuele Ghiron se lit sans ennui3: il raconte la vie de Cavour au moyen d'une série d'anecdotes le concernant ou de « mots » émanés de lui; mais aucune source n'est indiquée et le personnage est traité dans la manière hagiographique. — Avec M. Giovanni Sforza, nous avons au contraire affaire à un historien soucieux de méthode et de précision 4 : le beau

<sup>1.</sup> G. Pipitone-Federico, UAnima di Francesco Crispi, Carteggio intimo sulla politica del risorgimento italiano con proemio e note biografiche. Palermo, Trimarchi, 1910, in-18, (x-192 p.

<sup>2.</sup> Pietro Orsi, Cavour. Milano-Palermo-Napoli, Sandron, 1910, in-18, 188 p.
3. Samuele Ghiron, Aneddoti sulla vita di Cavour. Roma, Voghera, 1910, in-16, 183 p.

<sup>4.</sup> Nel primo centenario della nascita di Camillo Cavour. Torino. Bona, 1910. in-fol., 32 p.

volume qu'il publie pour le Comitato piemontese per la Storia del risorgimento italiano renferme quatre petites dissertations critiques de documents manuscrits sur la carrière politique de Cavour, rendues plus démonstratives encore par des fac-similés; les plus intéressantes sont celles qui concernent la rédaction du traité franco-piémontais, consécutif à l'entrevue de Plombières, et le programme de libération de Massa-Carrare, qui. dans l'esprit de Cavour, devait déterminer l'intervention de l'Antriche et, par suite, l'intervention adverse du Piémont.

M. Raffaello Barbiera a réuni en un volume amusant ses articles de la Nuova Antologia, de l'Illustrazione italiana, de la Perseveranza et du Corrière della sera, consacrés à diverses personnalités et à divers épisodes de l'histoire italienne du xixe siècle, et que son style chatovant en même temps que l'insertion de nombreux textes rendent extrèmement vivants4. Pour l'histoire artistique et littéraire, il y aura à glaner dans les pages que M. Barbiera a écrites sur Foscolo, Berchet, Porta, Tommaso Grossi, Mantegazza, Vela, etc.; d'autre part, on y trouvera d'utiles indications sur les rapports de Bini et de la Giovane Italia. sur les relations de Prati et de Garibaldi, sur les Mémoires de Guerrazzi, sur la vie de Tullo Massarani, sur l'état de Milan en 1835 et en 1859. — Du livre de biographie collective de M. Barbiera, on peut rapprocher les livres de M. Aurelio Gotti, qui traite en quelques pages d'un certain nombre de personnages de premier et de second plan2, et de M. Onorato Roux<sup>3</sup>; en principe, M. Roux reproduit des textes émanés des personnages qui figurent dans sa collection, en les faisant précéder d'une courte notice biographique: il est regrettable que ces fragments autobiographiques ne soient pas présentés plus méthodiquement. peu de chose sur les sources, rien sur l'époque de leur rédaction, — de sorte qu'ils sont difficilement utilisables : il faut cependant avouer qu'il y a quelque agrément à lire ce qui concerne Castromediano, les Bandiera, Mordini, Pastro, T. Speri, Finali, morts ou vivants qui ont pris part, à des postes divers, aux combats du Risorgimento.

Avec le livre de M. M. Rosi sur les Cairoli, premier volume de

<sup>1.</sup> Raffaello Barbiera, Grandi e piccole memorie (1800-1910). Firenze, Le Monnier, 1910, in-18, 505 p.

<sup>2.</sup> Aurelio Gotti, *Italiani del secolo XIX*, con prefaz. di P. Tommasino Mattiucci. Città di Castello, Lapi, 1911, in-8°.

<sup>3.</sup> Onorato Roux, Infanzia e giovinezza di illustri italiani contemporanci. Vol. IV: Comini politici, patriotti e pubblicisti, parte 1. Firenze, Bemporad, 1910, in-18, vin-387 p.

la Biblioteca di storia contemporanea, fondée par le regretté Manzone<sup>4</sup>, le genre biographique se transforme, et nous avons la monographie familiale. Les cinq fils de Carlo Cairoli : Ernesto, tué à Varèse en 1859, Luigi, mort du typhus après l'expédition des Mille, pendant laquelle deux de ses frères furent blessés, Enrico, tué dans l'expédition de la Villa Glori en 1867, Giovanni, décédé en 1869 à la suite de ses souffrances physiques dans les prisons romaines. Benedetto, enfin, le plus âgé, le plus connu, le plus heureux, qui, dans sa jeunesse, conspira à Pavie, combattit sous Garibaldi, devint ministre en 1878 et, à ce poste, fut blessé par le fou Passanante, mort en 1889, puis la mère de ces cing héros méritaient d'être racontés, et ils l'ont été, d'une façon simple et précise, par M. Rosi. M. Rosi a employé de nombreuses sources, et particulièrement les archives familiales des Cairoli à Gropello, d'où il a tiré les textes inédits, les charmantes lettres écrites par les fils à la « mammina » révérée, les lettres de Garibaldi à ses fidèles Enrico et Benedetto<sup>2</sup>, - et cette histoire d'une famille de patriotes, famille bourgeoise et riche, est éminemment suggestive.

HISTOIRE GÉNÉRALE. — C'est presque une biographie collective que le livre consacré par M. G. Castellini aux Héros garibaldiens³ dans la Biblioteca di Coltura popolare de Guido Biagi. En effet, M. Castellini a tenu à grouper autour de la figure centrale de Garibaldi les comparses de son histoire, et, dans ce but, il a lié des notes biographiques par un récit assez làche des événements de 1848 à 1870, avec un chapitre introductif sur les aventures américaines de Garibaldi. L'auteur ne cache d'ailleurs pas ses préoccupations morales et littéraires; il eût pu cependant faire meilleure œuvre d'historien en fournissant quelques indications bibliographiques.

Les remarquables qualités des conférences faites par M. Costanzo Rinaudo à l'école de guerre de Turin de 1906 à 1909 assureront à ses deux volumes sur Il Risorgimento italiano un bel avenir<sup>4</sup>. Tont officiels, tont scolaires, tont classiques qu'ils soient, ils sont critiques et émouvants. Ils sont critiques, parce qu'ils reposent sur une documentation large et précise, dont la belle bibliographie choisie et méthodique qui termine le second est un témoignage, et parce que l'auteur a apporté a l'étude de certains épisodes, — celle des petits

<sup>1.</sup> M. Rosi, I Cairoli. Torino, Bocca, 1908, in-18, xi-447 p.

<sup>2.</sup> Le carteggio occupe les pages 279-429.

<sup>3.</sup> G. Castellini, Eroi yaribaldini, Bologna, Zanichelli, 1911, 2 vol. in-16, iv-263, vi-273 p.

<sup>4.</sup> Costanzo Rinaudo, Il Risorgimento italiano, Conferenze, Torino, Olivero, 1910, 2 vol. in-8°, avec une seule pagination, 830 p.

mouvements mazziniens par exemple, — une pénétration vigoureuse et fine; ils sont émouvants, parce que l'auteur aime et comprend son sujet, parce que sa matière est bien répartie en trois parties (1815-1831; 1831-1849; 1870), parce qu'il l'a animée de textes éminemment représentatifs, parce qu'il a cherché les motifs psychologiques de l'action des grands protagonistes, et, dans ce sens, les pages consacrées à Confalonieri, à Santarosa, à Mazzini, à Cavour ont une grande valeur. Il y a pourtant une lacune, et grave, dans cette belle synthèse: M. Rinaudo a laissé de côté le jeu des institutions et l'évolution sociale; sans doute, de ce côté, les travaux d'approche manquaient, mais la belle intelligence de M. Rinaudo eût pu tirer des éléments déjà fournis quelques indications qui eussent complété son explication de l'évolution historique.

Le résumé de M. Antonio dall' Oglio ne peut sans doute soutenir la comparaison avec les conférences de M. Rinaudo¹. Il a surtout des qualités scolaires de clarté et de précision : une liste bibliographique sommaire, une carte de l'Italie de 1815. une table des noms propres, des textes en appendice² en font un manuel utile de l'histoire italienne de 1815 à 1870. M. dall' Oglio a traité avec un soin particulier l'étude des années 1846-1849, si pleines d'espoirs et de désillusions; cette partie vaut mieux que la précédente 1831-1846), qui est diffuse et incolore.

De la dernière édition de l'Histoire de l'Italie moderne, de M. Pietro Orsi, M. Henri Bergmann a fait une traduction française<sup>3</sup>, précédée d'une introduction, où il expose ce qu'il crut avoir été la politique italienne de Napoléon III. M. Bergmann ne pense pas que Napoléon III ait songé à la Toscane ou à la Sicile pour certains membres de sa famille, mais il n'apporte pas de preuves, et les documents récemment publiés sur Crispi donnent à croire que les menées murattiennes ont parfaitement existé. Le livre qu'il traduisait est un manuel commode, enrichi d'une bibliographie au courant, où l'ou trouve d'utiles indications sur le mouvement social et intellectuel de l'Italie contemporaine<sup>4</sup>.

Selon un procédé en pratique désormais en histoire littéraire. M. Giuseppe Tambara, en étudiant la poésie lyrique italienne dans

<sup>1.</sup> Antonio dall' Oglio, Compendio della storia contemporanea d'Italia (1815-1870). Firenze, Le Monnier, 1911, in-18, c-338 p.

<sup>2.</sup> Traité de la Sainte-Alliance; pacte carbonarique; constitution espagnole de 1820; statut du 4 mars 1848; liste des Mille.

<sup>3.</sup> Pietro Orsi, Histoire de l'Italie moderne (1750-1910). Paris, Colin. 1911. in-18, xii-448 p.

<sup>4.</sup> M. H. Bergmann a ajouté de son chef seize notes au texte de M. Orsi,

ses rapports avec le Risorgimento<sup>4</sup>, s'est efforcé d'en distribuer les sujets en catégories précises. Après avoir déterminé l'évolution de la poésie patriotique, de la satire, dirigée principalement contre la sbirrocrazia, pour reprendre l'expression de Montanelli, il recherche de quelle facon les lyriques ont concu l'idéal de l'unité politique, ont recherché dans le passé des illustrations de ret idéal, ont exprimé le sentiment religienx, celui de la nature et l'amour; mais la plus grande partie du livre est consacrée à la satire, étudiée régionalement, habile et littéraire en Toscane, fataliste à Naples. M. Tambara a recouru à des sources nombreuses, feuilles volantes inédites des collections de Naples et de Padoue, œuvres censurées par le Buon Governo de Florence, œuvres imprimées, dont la liste est dressée en note<sup>2</sup>: il est regrettable qu'il ne donne rien sur la biographie des poetes cités et qu'il n'ait pas relevé, dans une table analytique, les sujets traités par eux; en revanche, on lui sera reconnaissant d'avoir inséré dans son texte et dans ses notes tant de citations qui, mieux que des analyses, nous rendent compte de la manière de ces poètes, dont les œuvres éphémères ont contribué si énergiquement au Risorqimento.

Je n'ai pu citer ces derniers auteurs que dans l'Appendice de mon petit livre sur les Études relatives à la période du Risorgimento en Italie (1789-1870), où j'ai voulu grouper les renseignements bibliographiques les plus utiles à posséder par les historiens français sur ce sujet<sup>3</sup>.

RÉVOLUTION ET EMPIRE. — J'ai signalé plus baut l'intérêt du livre de M. R. Trifone sur les juntes d'état napolitaines pour l'histoire de la réaction à laquelle présida, en 1799, le cardinal Ruffo. Pour la situation des Marches, et particulierement du *Piceno* à la mème époque, on trouvera des renseignements dans le livre de M. Antonio Emiliani<sup>4</sup>. Ces renseignements, il les emprunte à des documents inédits : registres paroissiaux, chronique de Loreto, chronique de l'archiprètre Bicca, traditions orales: mais le livre, qui raconte avec force détails les atrocités commises soit par les Français du général Le Monnier, à Camerino, Macerata, Caldarola, soit

<sup>1.</sup> Giuseppe Tambara, la Lerica politica del visorgimento italiano (1815-1870) (Biblioteca storica del risorgimento italiano, VI, 1). Roma-Milano, Albrighi e Segati, 1909, in-18, 511 p.

<sup>2.</sup> P. 21, n. 1.

<sup>3.</sup> Georges Bourgin, les Eludes relatives à la période du Risorgimento en Italie (1789-1870) (publication de la Revue de synthèse historique). Paris, Cerf. 1914, in-8°, 97 p.

<sup>4.</sup> Antonio Emiliani, Irvenimenti delle Marche nel 1799. Macerata. Giorgetti, 1909. in-8°, vm-159 p.

par les bandits du général Lahoz, qui brûlaient vifs les patriotes et enduisaient leurs bottes de cervelles sanglantes, est mal composé, et il est certain que M. Emiliani aurait trouvé dans les sources françaises des documents complémentaires. D'autre part, il aurait été bon d'étudier les conditions du mouvement en analysant l'état des esprits dans la région, l'influence des partis et de la diplomatie, enfin les errements de l'administration française. Beaucoup de documents, dont certains curieux, ont été reproduits par l'auteur; il est regrettable que ses transcriptions françaises soient si souvent fautives.

Un des principaux résultats de l'occupation de l'Italie par la France a été d'y développer le goût des textes constitutionnels. autour desquels devait s'organiser la propagande libérale. Ce qu'ont été les textes constitutionnels de l'Italie française, M. Giovanni Sabini a essayé de le montrer<sup>1</sup>; il passe en revue les statuts de la République cispadane, de la Cisalpine, de la Ligure, de la Romaine, de la Lucquoise, de la Parthénopéenne, de l'Italienne, du royaume d'Italie enfin. Les six premiers de ces textes ont une parenté étroite avec la Constitution française de l'an III, mais tous ils donnent la prépondérance au catholicisme sur les autres cultes, et il est intéressant de noter que ce principe se retrouvera dans le Concordat; à Rome et à Naples, d'autre part, on a plaqué sur la copie des institutions françaises une terminologie latine et grecque. Avec la Consulte de Lyon, qui organise la République italienne, la phraséologie jacobine est abandonnée et l'exécutif s'affirme, qui se développe dans les sénatus-consultes de 1805, 1806, 1808 et 1810. M. Sabini. qui ne cite pas le livre de M. Gallavresi pour la Cisalpine, ni le livre de M. Dufourcq pour la République romaine, analyse avec assez de précision les statuts énumérés: mais il donne bien peu de détails sur les conditions où ils ont été élaborés, il n'a pas essavé de déterminer s'ils répondaient à un état de l'opinion italienne ou s'ils n'ont été que des articles d'importation, il n'a pas cherché à savoir quelle influence ces textes avaient eue ensuite sur les esprits en Italie.

A la constitution romaine de 1798, M. G. Garavani a consacré un ouvrage qui s'occupe également de la constitution romaine de 1849<sup>2</sup>. Au reste, il n'y a entre ces deux textes aucune espèce de filiation. On sait l'origine essentiellement française de la première, qui, en fait, n'a pas été appliquée; ce fut d'ailleurs le sort de la seconde, votée la veille de l'entrée des troupes d'Oudinot à Rome.

<sup>1.</sup> Giovanni Sabini, I primi esperimenti costituzionati in Italia (1797-1815). Torino, Unione tipografico-editrice torinese, 1911, in-8°, 166 p.

<sup>2.</sup> G. Garavani, la Costituzione della repubblica romana nel 1798 c net 1849. Fermo, Stabilimento tipografico cooperativo, 1910, in-8°, 140 p.

et où l'on discerne l'influence, d'une part, des statuts constitutionnels du début du xixe siècle et surtout de 1848, de l'autre, des idées de Mazzini; il n'est pas mauvais de noter que la constitution romaine de 1849 prévoyait la solution cavourienne des rapports entre l'Église et l'État en spécifiant : « Il capo della chiesa cattolica avrà della Repubblica tutte le guarentigie necessarie per l'esercizio indipendente del potere spirituale. » Le travail de M. Garavani, comme celui de M. Sabini, manque un peu d'idées générales; ses analyses et ses tableaux synoptiques rendront du moins des services.

Le marquis Ercole Trotti Mosti d'Este, né en 1786, garde d'honneur en 1806, lieutenant de dragons en 1810, a combattu honorablement pour la France en Antriche, en Espagne et en Italie. M. Lionello Gomm, en utilisant les papiers de famille de ce personnage, en a dessiné une silhouette sympathique et vivante et a pu fournir un nouvel exemple des transformations que l'activité belliqueuse des Italiens pendant l'Empire a imprimées à leur psychologie<sup>4</sup>.

C'est dans un esprit de violente hostilité contre Murat que M. Albert Espitalier a traité des relations du roi de Naples avec Napoléon I<sup>er 2</sup>. Non seulement Murat a trahi Napoléon, mais il n'a pas du tout conçu l'unité italienne, de sorte qu'au point de vue français comme au point de vue italien, il est condamnable. Malheureusement, le travail de M. Espitalier repose sur une documentation bien sommaire et bien unilatérale : tant qu'on n'anra pas dépouillé les documents viennois, on devra se défier de toute affirmation absolue en matiere de politique murattienne, et Murat apparaît, dans l'état actuel de la documentation, surtont comme un faible et un illusionné. D'autre part, je ne goûte pas beaucoup, dans le livre de M. Espitalier, les titres à effet des chapitres et, si l'on y trouve quelques observations critiques sur les falsifications de dépèches diplomatiques par le gouvernement anglais, on y rencontre des erreurs de détail, des lacunes on des fantaisies d'interprétation qui déparent singulièrement l'exposé.

L'infatigable commandant M.-II. Weill a achevé sa tâche de raconter la dernière année du règne de Murat<sup>3</sup>. Je ne reviendrai pas

<sup>1.</sup> Lionello Gommi, tu patrizio ferrarese soldato di Napoleone I (extr. de la Rivista d'Italia, septembre 1910). Roma, Unione editrice, 1910, in-8°, p. 461-505.

<sup>2.</sup> Albert Espitalier, Napotéon et le voi Mural (1808-1815), d'après de nouveoux documents. Paris, Perrin, 1910, in-8°, vi-519 p.

<sup>3.</sup> C<sup>o</sup> M.-H. Weill, Joachim Muvat, roi de Naples, La dernière année du regne (mai 1814-mai 1815). Paris, Fontemoing, t. H-HI, 1909; t. IV-V, 1910, 684. 616, 576, 647 p. Cf. l'important résumé par E. Depeyre du précédent ouvrage de M. Weill: la Defection de Murat. Cahors, 1911, in-8°, 114 p.

sur la documentation, toujours d'une richesse inouïe, ni sur la forme, toujours horriblement pénible, de l'auteur 1. Le tome second acheve l'histoire du congrès de Vienne, envisagée surtout au point de vue des intérèts napolitains, mais dont M. Weill expose, dans le détail. les dessous et les à-côtés, — en particulier les relations de l'île d'Elbe avec Naples, l'extension du complot militaire, -- apportant sur certains épisodes et sur certains individus une lumière définitive : le revirement de l'Autriche est déterminé autant par la politique incertaine de Murat que par l'habileté de Talleyrand, qui parvient à l'incorporer, avec l'Angleterre, à l'alliance secrète du 3 janvier 1815. C'est pour revendiquer la situation qu'il avait au moment de la signature de la convention militaire austro-napolitaine du 7 février 1814 que Murat, excité par le « vol de l'aigle », prend les armes, malgré Caroline et Gallo; le 21 mars, la frontière pontificale est franchie, la guerre commence le 27 mars, et le 30 est publiée la fameuse proclamation de Rimini. De la campagne de l'indépendance. M. Weill a dressé un diaire minutieux, où l'étude des événements de la diplomatie internationale est poussée en même temps que celle des faits militaires. L'offensive de Murat ne dure pas : il n'a pas confiance, les Italiens n'ont pas été réveillés par la proclamation de Rimini; à partir du 14 avril. l'offensive autrichienne commence, et bientôt s'achève l'effondrement de la puissance murattienne, abandonnée, plutôt que brisée, à la bataille de Tolentino du 3 mai. La convention de Casalanza, du 17 mai, prépare la rentrée de Ferdinand IV, qui est à Naples un mois plus tard, mais Gaète résistera. comme en 1860, jusqu'au bout. Pourquoi M. Weill. qui connait si bien cette période, ne tirerait-il pas maintenant de l'admirable collection des faits² qu'il a groupés un petit livre lisible. — lisible aux deux sens du mot?

Des archives de Lecce, M. Oreste Diro a tiré quelques textes qui renseignent sur l'état du royaume de Naples pendant la guerre racontée par M. Weill<sup>3</sup>. Il s'agit de rapports de police et de circulaires administratives, liés par des textes du *Monitore*, puis *Giornale delle Due Sicilie*, que M. Dito a groupés en quatre parties et qui vont du 15 mars au 17 juin 1815. Une introduction, où l'on peut

<sup>1.</sup> Voy. Rev. hist., t. CII, 1909, p. 382-384.

<sup>2.</sup> Notons en effet que 450 pages de textes et de notes critiques sont répartis par M. Weill dans ses quatre derniers volumes et qu'il a tenté, au t. V. de donner un répertoire alphabétique des carrières suivies par les protagonistes.

<sup>3.</sup> Oreste Dito, *la Campagna murattiana della indipendenza d'Italia* (Biblioteca storica del risorgimento italiano, VI. 7). Milano-Roma-Napoli, Albrighi e Segati, 1911, in-18, xxxiv-116 p.

s'étonner que le commandant Weill ne soit pas cité, expose sommairement la situation diplomatique au début de 1815, et un appendice est consacré à la mort de Murat dans la poésie populaire.

C'est aux archives de Vienne que M. Francesco Lemm a trouvé le texte, déjà employé par le commandant Weill et lui-même, d'un diaire du baron von Hügel, qui va du 9 décembre 1813 au 25 mai 1814. Ce personnage, attaché à la correspondance politique du feld-maréchal Bellegarde, a vu les choses de près, et tout sec qu'il est, son journal fournit quelques faits et quelques appréciations sur la politique de Murat et de Bentinck, sur l'attitude de Ficquelmont, sur l'état d'àme des Italiens, désireux avant tout de paix. Très hostile à Bellegarde, très conservateur, il a peur de voir un jour l'unité de l'Italie se réaliser et définit de cette jolie, peut-être involontaire façon, le parti auquel il appartient : « Le parti de la destruction par la vieillesse » (p. 98). La transcription faite du journal, rédigé en français, est en somme correcte; M. Lemmi précise la biographie du personnage en une courte introduction.

Toutes les créations françaises en Italie n'ont pas été renversées dans le cataclysme de 1814-1815. Le bilan de ce qui est demeuré n'a pas été encore dressé : sur un des chapitres de ce bilan, M. Romualdo Trifone, dont j'ai signalé plus haut un autre travail, nous fournit des renseignements fort intéressants, à savoir sur la destruction du régime féodal à Naples<sup>2</sup>. Le travail de M. Trifone repose sur une documentation extrêmement riche, qu'il s'agisse des fonds d'archives spéciaux pour son sujet ou de la littérature feudiste et juridique; je lui reprocherai de ne point faire état des livres qui ont paru sur l'abolition du régime féodal dans les divers pays d'Europe au xixe siecle, car si, en chacun, cette abolition s'est faite avec des modalités particulières, elle a partout suivi des règles générales, et, en tout cas, si l'on en croit l'analyse même de M. Trifone, il y a une singuliere parenté d'idées entre les juristes de Naples, qui ont préparé cette vaste réforme sociale, et ceux d'ailleurs, de France, par exemple. D'autre part, on se rend insuffisamment compte de la valeur exacte que représentaient les droits possédés par les feuda-

<sup>1.</sup> Francesco Lemmi, la Restaurazione in Italia net 1814 net diario del barone von Hügel (Biblioteca storica del risorgimento italiano, VI, 3). Roma-Milano-Napoli, Albrighi e Segali. 1910. in-18, xv-114 p.

<sup>2.</sup> Romualdo Trifone, Feudi e demani. Eversione della feudalità nelle prorincie napoletane. Milano. Società editrice libreria, 1909, in-8°, xvn-554 p.
— Quelque temps après l'apparition de cet important ouvrage étaient publiées la première et la seconde parties d'un ouvrage de M. A. Perrella, l'Eversione della feudalità nel Napoletano, dollrine che vi prevalsevo, storia, legislazione e giurispendenza (Campobasso, 1910, in-8°), que je n'ai pas reçu.

taires. Ces lacunes tiennent à ce que M. Trifone est essentiellement un juriste, mais, à ce titre, il a su suivre avec une grande finesse toute l'évolution de la législation abolitive depuis la loi du 2 août 1806 jusqu'après la Restauration: car. à Naples non plus, les Bourbons ne purent revenir sur les conquêtes révolutionnaires, reconnues, en matière de fiefs, par la loi du 12 décembre 1816. L'application de cette législation, compliquée et abstraite, se fit d'ailleurs avec beaucoup de difficultés : la preuve est qu'elles durent encore, car la suppression des droits d'usage possédés par les communautés a déterminé des contestations àpres et délicates, qui se transmuèrent en conflits révolutionnaires en 1848 et qui, à la lumière du collectivisme moderne, ont pris une allure inattendue et périlleuse. Aussi M. Trifone est-il assez tenté de conclure que les Napoléonides de Naples ont légiféré, non pas à la légère, mais en se plaçant trop au point de vue théorique. Sa démonstration tendrait à le faire croire, mais il a certainement tort de ramener à cette cause exclusive les maux dont pâtit aujourd'hui le Mezzogiorno.

Période de 1815 a 1848. — Dans les papiers de l'abbé Bonaudi, qui fut en relation avec Buonarroti et Mazzini, on a retrouvé le texte des Statuti dei federati italiani, jusqu'ici connu par des informations policières: M. A. Bersano a eu raison de publier ce texte, en montrant que c'est de la franc-maçonnerie que sont sortis les Adelfi, lesquels ont à leur tour donné des chefs à la charbonnerie.

M. Valentino Labate a complété son ouvrage sur la charbonnerie sicilienne par un volume de documents tirés des archives de Palerme<sup>2</sup>. On y trouve sept sentences de commissions militaires et de la cour martiale extraordinaire de Palerme 1822-1831, des listes diverses de condamnés, d'exilés, d'ecclésiastiques destitués, des documents concernant la grâce des carbonari de Messine, le catéchisme de la secte Repubblica. Ces textes nous renseignent assez clairement sur le personnel et les idées des groupements siciliens depuis 1814 jusqu'à la révolution de 1820.

On pourra glaner, pour l'histoire du mouvement piémontais de 1821, dans la curieuse publication de M. Mario degli Alberti<sup>3</sup>.

<sup>1.</sup> A. Bersano. Adelfi, Federati e Carbonari, contributi alla storia delle società segrete. Torino, Bona, 1910, in-8°, 24 p.

<sup>2.</sup> Valentino Labate, Un devennio di carboneria in Sicitia 1821-1831), t. II: Documenti (Biblioteca storica del risorgimento italiano, VI, 2). Roma-Milano-Napoli, Albrighi e Segati, 1909, in-18, 350 p. — L'index est commun aux deux volumes.

<sup>3.</sup> Mario degli Alberti, Dieci anni di storia piemontese (1814-1824). Nuove

Bizarrement ordonnée en cinq chapitres, elle repose sur une documentation inédite, provenant des archives de La Marmora, dont M. degli Alberti a déjà tiré parti antérieurement, et elle contient d'abord, pour la période de 1814 à 1819, une correspondance entre Charles-Emmanuel IV de Piémont, Victor-Emmanuel, Charles-Félix, Marie-Thérese d'Autriche, Marie-Christine de Naples, les princes de Modene, Charles-Albert de Carignan, qui donne quelques faits concernant la restauration en Piémont et éclaire, si l'on peut ainsi dire, la psychologie desséchée de tous ces princes fossiles. Puis vient une relation de Charles-Albert sur la part qu'il prit à la révolution de 1821, déjà connue, mais éditée par M. degli Alberti avec un grand luxe d'annotation et complétée par un mémoire de 1838, où le prince, devenu roi, essaie de mettre d'accord sa conduite passée et sa conduite présente: enfin des lettres de Mgr de La Marmora, qui accepta parfaitement la révolution de 1821, et une correspondance familiere du prince de Carignan, en disgrâce à Florence, en Espagne et en France, adressée au marquis de La Marmora, qui complète, de facon vive et amusante, les informations du marquis Costa de Beauregard sur la jeunesse de Charles-Albert.

L'histoire des procès italiens de 1821 sera certainement renouvelée par l'emploi des archives autrichiennes : M. Augusto Sandona en a donné la preuve dans ses belles études publiées par Il Risorgimento et qu'il vient de réunir en un volume dont, je pense, je rendrai compte ultérieurement 1. - M. Sandonà a eu l'occasion de rencontrer dans ses recherches la figure du colonel Silvio Moretti, sur qui M. Giuseppe Solitro a écrit, en utilisant les archives de Milan et de Brünn, une intéressante monographie<sup>2</sup>. Moretti, né en 1772, quitta les ordres pour l'armée au temps de la domination française; colonel en 1813, il prit part à la conjuration militaire racontée par M. Weill, et fut condamné, puis gracié, ce qui ne l'empècha pas d'entrer dans la Fedevazione de Confalonieri. Dénoncé par Ducco, il fut arrèté en octobre 1822, et l'inquisiteur Salvotti le poursuivit d'autant plus durement qu'il avait affaire à un ex-prêtre. L'arrêt du 14 juillet 1824 le condamnait à quinze ans de carcere duro qu'il devait faire au Spielberg. Ce qu'était la vie

informazioni sulla vestaurazione e sul ventuno in Piemonte. Torino, Bocca, 1908, in-8°, 266 p.

<sup>1.</sup> Augusto Sandonà, Contributo atta storia dei processi del ventuno e dello Spielberg dagti atti officiali segreti degli archivi di stato di Vienna (1821-1838). Torino, Bocca, 1911, in-8°, 512 p.

<sup>2.</sup> Giuseppe Solitro, Un martice dello Spielberg (il colonello Silvio Morelli). Padova. Drucker, 1910, in-18, 240 p.

au Spielberg, M. Solitro le décrit avec précision: persécutions des confesseurs, encellulements, nourriture infâme, heures de désespérance et de révolte, journées vides occupées à scier du bois ou à tricoter, la mort, enfin, suprème libération, qui vint délivrer Moretti au Spielberg le 21 août 1832.

La psychologie des juges et des accusés ressort bien des pages consacrées par M. Solitro aux procès brescians. Elle ressort encore mieux des textes bruts publiés par M. Augusto Pierantoni sur les carbonari des États pontificaux<sup>1</sup>. Bologne, Faenza et Forli ayant été des centres importants de propagande maconnique, puis carbonarique. l'administration autrichienne crut bon de communiquer à la secrétairerie d'État romaine les extraits des procédures ouvertes à Milan et qui pouvaient concerner cette propagande, et c'est vraisemblablement aux archives de Forli que M. Pierantoni a retrouvé ces extraits, qu'il publie d'ailleurs sans aucune annotation. Ce qui nous frappe essentiellement dans les interrogatoires transcrits, c'est, je ne dirai pas la làcheté, mais la légèreté, le besoin de parler. d'avouer des trames ténébreuses et compliquées de la part des prévenus. Au reste, certains de ces interrogatoires sont précieux par les faits qu'ils établissent, en particulier ceux de Maroncelli, Foresti, Solera et Canonici : un secrétaire français du marquis de Gallo, Micheroux, un autre Français, du nom de Jourdan, paraissent avoir eu des relations avec ce personnel révolutionnaire, et plusieurs prévenus donnent à penser que les carbonari dirigeaient une partie de leur action contre la secte des Concistoriali, secte romaine et antiautrichienne. - On sait que de toutes les procédures dont M. Pierantoni publie une bonne partie devaient sortir les célebres et odieuses sentences du cardinal Rivarola, du 31 août 1825, contre 418 Romagnols. Ce procès a trouvé un historien en M. Maria Per-LINI<sup>2</sup>. — Dans la région de Macerata, les libéraux, groupés en société secrète, furent dénoncés par un traitre en 1820, et l'instruction engloba la recherche des violences révolutionnaires de 1817. M. Domenico Spadoni, qui connaît bien cette période, a retrouvé à la Bibliothèque nationale et aux archives d'État de Rome des documents intéressants concernant toute cette affaire, qui se termina par une condamnation assez dure sept ans de forteresse à Aurista.

<sup>1.</sup> Augusto Pierantoni, I Carbonari dello stato pontificio ricercati dalle inquisizioni austriache nel regno lombardo-veneto (1817-1825) (Biblioteca storica del risorgimento italiano, VI, 5-6). Roma-Milano-Napoli, Albrighi e Segati, 1910. in-18, rv-492 et 404 p.

<sup>2.</sup> Maria Perlini, I processi politici del cardinale Rivarola, con prefazione del prof. E. Quintavalle. Mantova, Mondovi, 1910, in-8°, x1-330 p.

Fioretti et Cellini; cinq à Passini et Ilari, et quelques condamnations moins graves aux comparses; 1. Dans le pays d'Ascoli, les libéraux de Teramo, qui avaient constitué l'Unione patriottica per lo stato romano, essayèrent de soulever la région frontière : Pannelli et Cicognani levèrent le drapeau de la révolte juste au moment où les Antrichiens descendaient vers Naples pour rétablir l'absolutisme, et la Sagra Consulta procéda en octobre 1822 à la répression, qui fut sérieuse : huit libéraux furent condamnés à mort, mais virent leur peine commuée en détention perpétuelle. Quelques-uns, dont Pannelli, semblent avoir été libérés lors des mouvements de 1831. M. Spadoni s'est retrouvé dans cette complication de trames obscures, et son livre, enrichi de quelques textes in-extenso et d'une bonne table, rendra des services.

Période de 1848-1849. — Dans une collection écrite spécialement pour les émigrés italiens dans un but de propagande patriotique. M. Tito Gironi a dressé une amusante esquisse du Piémont en 1848<sup>2</sup>: des anecdotes, des chansons, quelques jugements, beaucoup de verve et un sens assez juste de l'enthousiasme de 1848 animent ce récit qui se lit, à tous égards, facilement.

Les soixante-douze lettres du comte Cesare Trabucco di Castagnetto, secrétaire particulier du roi Charles-Albert, les soixante et une lettres de Casati, président du gouvernement provisoire de Milan en 1848, retrouvées par M. Vittorio Ferrari dans les archives Casati, méritaient d'être publiées3. Ces lettres nous donnent beaucoup de renseignements sur les premières relations entre le gouvernement milanais et Turin, par l'intermédiaire de Martini et d'Annoni, sur les précautions prises pour ne pas froisser les Lombards par une incorporation maladroite au Piémont, enfin sur la campagne de l'indépendance; elles nous renseignent aussi sur la psychologie des deux correspondants, très ouverts l'un à l'égard de l'autre, Castagnetto, réaliste et précis. Casati, optimiste, et, comme tous les optimistes, s'abandonnant, désespérant, accusant, des que les difficultés s'affirment, que les échecs se montrent. M. Ferrari a concu sa tàche d'éditeur d'une facon qui lui fait honneur en même temps qu'à la Società per la storia del Risorgi-

<sup>1.</sup> Domenico Spadoni, Una trama e un tentativo rivoluzionario dello stato romano nel 1820-21 (Biblioteca storica del risorgimento italiano, VI, 4). Roma-Milano-Napoli, Albrighi e Segati, 1910, in-18, 302 p.

<sup>2.</sup> Tilo Gironi, Il 1848. Il Piemonte net risorgimento italiano. Torino, Paravia, 4911, in-18, vn-149 p.

<sup>3.</sup> Carteggio Casati-Castagnetto, a cura di V. Ferrari. Società per la storia del risorgimento italiano (Biblioteca scientifica, Serie carteggi, I). Milano, Ripalta. 1909, in-8°, (4-325 p.

mento, dont c'étaient les débuts en édition : son annotation est copieuse et précise, son introduction traite des sources et de quelques épisodes délicats (les missions secrètes de Milanais; l'attitude de la France; les tractations sardo-suisses), et il publie en appendice quelques textes, dont l'un est d'importance capitale, ce sont les procès-verbaux secrets du gouvernement provisoire de Milan sur la question de la fusion de la Lombardie et du Piémont, discutée au mois de mai.

Si le mouvement de 48 n'a pas groupé dans le nord toutes les énergies contre l'étranger, dans le sud de l'Italie il va jusqu'à provoquer la lutte de classes. C'est ce qui résulte du travail consacré par M. Saverio La Sorsa à la terre d'Otrante à cette époque . La constitution accordée par le roi de Naples à son peuple v détermine une joie générale; mais bientôt dans la plèbe rurale des troubles naissent : on se jette sur les domaines publics dont on opère le partage, et une véritable anarchie se développe dans le district de Tarente, aux dépens des decurioni et des sindaci recrutés dans la bourgeoisie, aux tendances parlementaires et conservatrices. M. La Sorsa ne s'étend malheureusement pas beaucoup sur cet aspect du mouvement; en revanche, il analyse fort bien, au moyen des documents conservés à Lecce, la politique des divers partis aux prises, dont il énumère les groupements, les journaux. les programmes. La lutte entre les modérés et les démocrates se développe jusqu'au moment où les fonctionnaires faibles et libéraux sont remplacés par des hommes à poigne, et au mois de septembre les arrestations commencent: il faut attendre plus de deux ans la fin de l'instruction, et c'est le 2 décembre 1850 que la Gran Corte de Lecce distribue généreusement les condamnations, dont la plus dure et la plus inique fut celle de Castromediano, frappé de trente ans de fers; Stampacchia, qui avait joué un rôle si actif pourtant, se vit condamner à deux ans de prison seulement.

PÉRIODE DE 1849-1859. — Le travail de M. Salvatore Tessitore sur le Comte de Cavour et les corporations religieuses est une contribution à l'étude des idées politiques de Cavour et à l'histoire intérieure du Piémont de 1848 à 1855. M. Tessitore montre quelle a été l'attitude de Cavour lors de l'élaboration de la loi du 21 juillet 1848 contre les Jésuites, puis lors de l'élaboration de la loi générale

<sup>1.</sup> Saverio La Sorsa, *Gli avvenimenti del 1848 in terra d'Otranto* (Biblioteca storica del risorgimento italiano, VI, 9). Roma-Milano-Napoli, Albrighi e Segati, 1911, in-18, 493 p.

<sup>2.</sup> Salvatore Tessitore, Il conte di Cavour e le corporazioni religiose. Torino. Bocca, 1911, in-8°, 218 p.

du 28 mai 1855. Cavour, qui. en 1848, s'était montré assez modéré en matière d'anticléricalisme, prit délibérément l'offensive en 1854, quand le parti clérical eut commis la faute de manifester contre la France et l'Angleterre à propos de la question d'Orient. M. Tessitore, qui est sans doute un juriste et non un historien, a exposé cet épisode de l'histoire du Piémont d'une façon qui aurait gagné à être plus claire et plus simple; on lui sera reconnaissant d'avoir reproduit ou signalé avec précision les textes cavouriens qui servent à sa démonstration.

A la politique religieuse de Cavour se rattache Bertrando Spaventa, l'un des rédacteurs du Cimento, revue fondée par Farini et Minghetti en 1852 et qui fusionna en 1856 avec la Rivista contemporanea de L. Chiala. Dans cette revue, Spaventa publia des articles remarqués sur la politique des Jésuites, montrant la contradiction absolue entre leurs pratiques démagogiques au xviº siècle et leurs principes théocratiques du xixº, discussions théoriques de haute tenue qui révèlent la nature des polémiques du passé. M. Giovanni Gentile a reproduit ces articles en les annotant intelligemment¹; il y a ajouté quelques articles de Spaventa parus dans Il Piemonte, en 1855-1856, sous le titre de Sabbati de' Gesuiti, et dirigés contre la Civiltà catholica, et, dans une préface copieuse, il nous renseigne sur le personnel et le programme du catholicisme libéral piémontais.

La censure sicilienne, réorganisée par le décret du 13 août 1850, fut aux mains de Maniscalco une arme d'obscurantisme et de violence : interdiction des ouvrages libéraux, prohibition des livres étrangers, protectionnisme littéraire au moyen de la fondation de revues policières avec abonnements forcés, telles sont les principales pratiques de cette institution, sur laquelle M. Emilio del Cerro, au moyen des archives de Palerme, nous renseigne rapidement<sup>2</sup>.

PÉRIODE DE 1859 A 1870. — Le général F. SILVESTRE, reprenant les ouvrages officiels consacrés par les états-majors français et prussien à la guerre d'Italie, a donné un récit de la campagne, pour lequel il a entierement laissé de côté les sources italiennes<sup>3</sup>. Il est

<sup>1.</sup> Bertrando Spaventa, la Politica dei Gesuili nel secolo XVI e nel XIX. Polemica con la Civittà cattolica (1854-55), a cura di Giovanni Gentile (Biblioteca storica del risorgimento italiano, VI, 8). Roma-Milano-Napoli, Albrighi e Segati, 1911, in-18, xxxiv-312 p.

<sup>2.</sup> Emilio del Cerro, la Censura borbonica in Sicilia dal 1849 al 1860 (extr. de la Rivista d'Italia, novembre 1910). Rome, 1910, in-8°, p. 871 à 891.

<sup>3.</sup> F. Silvestre, Étude sur la campagne de 1859 en Halie (extr. de la Revne militaire générale). Paris-Nancy. Berger-Levrault, 1909, in-8°, vn-111 p. et 7 cartes et croquis.

regrettable qu'il n'ait pas étudié la concentration des troupes francosardes; toute une partie du sujet est ainsi sacrifiée. M. Silvestre est dur pour les généraux aux prises, les Autrichiens à cause de leur indécision, les Français à cause de leur lenteur et de leur incapacité de prévoir. Trop de noms propres ont été défigurés par l'auteur.

Il sera difficile d'utiliser le livre de M. Alfredo Panzini sur les origines et les résultats de l'alliance franco-sarde . Employant les souvenirs de Hübner et de P. de Lano, les livres de Chiala, de Massari, et, ce qui est moins bon, de P. de La Gorce, les notes inédites du comte Giovanni Melzi d'Eril, et, pour l'histoire de la guerre, les correspondances du *Times*, M. Panzini abuse des procédés littéraires du portrait, de la prosopopée, de l'interjection, et nulle part on ne sent le terrain solide avec lui.

M. Franco de Gubernatis ne peut admettre que les Niçards aient été incorporés de bon gré à la France : c'est ce qui résulte de ses  $Ricordi^2$ . Il y montre comment la présence du bâtiment français la Foudre, des troupes retour de Lombardie, de Pietri, la suppression du Nizzardo, la publication de brochures tendancieuses, le choix particulier des présidents de sections de vote préparèrent le plébiscite, à propos duquel A. Karr disait, en parlant des onze non opposés à l'annexion : « J'aurais préféré en voir davantage. » M. de Gubernatis raconte ces faits avec mauvaise humeur, rappelle non sans satisfaction l'agitation antifrançaise lors des élections pour l'Assemblée de 1871; mais il a le mérite de montrer que l'étude objective des plébiscites bonapartistes n'est pas encore faite, et ses Ricordi fourniront pour cette étude des matériaux curieux.

Je signale en passant dans la collection de *Il Piemonte nel Risorgimento*, dont j'ai déjà parlé<sup>3</sup>, un aimable petit roman historique sur Turin en 1859, de M. L. Grassegna, qui y met en présence, au sein d'une idylle patriotique, un libéral un peu ridicule, *Monsù* Lion, et un *codino* assez sympathique, *Monsù* Pol<sup>4</sup>.

Les conférences prononcées au Circolo filologico de Florence en 1908 sur l'état de la Toscane en 1859 ont été publiées sous les auspices de M. Zanichelli, le premier président du Comité toscan de la Società per la storia del Risorgimento<sup>5</sup>. On y trouvera des

<sup>1.</sup> Alfredo Panzini, Il 1859. Do Plombières a Villafranca. Milano, Trèves, 1909, in-18, 395 p.

<sup>2.</sup> Franco de Gubernatis, Ricordi storici del 1860. Ravenna, Lavagna, 1910, in-8°, 57 p.

<sup>3.</sup> Voy. plus haut, p. 374, n. 2.

<sup>4.</sup> L. Grassegna, Cavour e i torinesi nel 1859. Torino, Società tipogratica editrice nazionale, 1910, in-18, 157 p.

<sup>5.</sup> La Toscana alla fine del granducato : conferenze. Firenze, Barbera,

études variées, intéressantes à des titres divers, de MM. Barbera sur Gino Capponi, Zanichelli sur Bettino Ricasoli, Rosadi sur le barreau toscan considéré dans la personne de Carmignani, Mangini sur Guerrazzi, Giovanozzi sur le mouvement scientifique de 1814 à 1859, Linaken sur Viesseux et la presse coopérative, Bacci sur Carducci, Bonaventura sur la musique toscane, Urlini enfin sur les beaux-arts. Les plus utiles de ces conférences ne seront point celles consacrées à l'histoire artistique et scientifique, où la synthèse est insuffisamment poussée et dont la langue est trop précieuse.

La brochure de propagande électorale publiée en 1892 sur la révolution toscane de 1859 par le général Giovanni Cecconi a été rééditée avec des adjonctions . Elle est malheureusement écrite par un homme de parti et passionné qui grandit son rôle à ses propres yeux. Ce rôle, il a consisté pour M. Cecconi à renseigner Cavour sur l'état d'esprit dans l'armée toscane au début de 1859, sans avoir été payé pour cela, et d'avoir tout au moins laissé faire les soldats qui, en se rebellant, le 25 avril, ont déclanché les événements ultérieurs. De la révolution toscane, M. Cecconi fait le tableau d'un simple pronunciamiento. Au reste, le succès du mouvement ne fut pas tel que le grand-duc ait abandonné immédiatement toute autorité, et il fallut l'arrivée, le 28 juillet, du général sarde Ulloa pour consommer la chute de la dynastie. Dans des notes complémentaires à sa brochure. M. Cecconi ressasse des rancœurs personnelles qui n'offrent qu'un intérêt très secondaire, et partout il exprime son mépris pour l'action mazzinienne.

Le mouvement national, si régulier en Toscane, a eu, dans les États pontificaux, une allure accidentée. Un recueil illustré publié par M. Giovanni Spadoni renferme des témoignages intéressants sur la libération des Marches². — L'avocat Alessandro Alessandro I 1820-1900) en avait groupé une masse considérable d'où il tira une série d'articles pour la Rivista delle Marche e dell' Umbria. La Deputazione marchigiana di storia patria a eu l'excellente idée de publier le manuscrit intégral de M. Alessandrini, en y joignant les documents qu'il avait eus en communication à titre de membre du Comité national, et de la part de son ami l'avo-

<sup>1909,</sup> in-18, xvi-355 p. Plusieurs de ces conférences avaient été déjà publiées par la  $Rassegna\ nazionale$ .

<sup>1.</sup> Giovanni Cecconi, Il 27 aprile 1859. Firenze, Bemporad, 1909, in-18, 103 p.

<sup>2.</sup> La liberazione delle Mavche, numero unico pubblicato nel cinquantanerio della battaglia di Castelfidardo dall' associazione marchigiana per la storia del risorgimento italiano, a cura del suo segretario G. Spadoni. Roma, Tipografia cooperativa sociale, 1910. in-4°, 142 p.

cat Gabrielli, membre de la junte provisoire du gouvernement de Fano en 1859<sup>1</sup>. Les trois parties entre lesquelles se divise l'ouvrage suivent les événements depuis le 1er janvier 1859 jusqu'au plébiscite des Marches : le récit, qui aurait pu être élagué de toutes ses longueurs d'histoire générale, est clair et bien ordonné; les 329 pieces justificatives du second volume constituent un recueil remarquable; on appréciera également un appendice qui donne la liste des actes gouvernementaux du commissaire général extraordinaire Lorenzo Valerio et l'illustration documentaire de l'ouvrage. — Un des épisodes les plus fameux de la révolution ombrienne est le sac de Pérouse révoltée, en juin 1859, par les suisses du Saint-Siège. Sur cet épisode, M. G. degli Azzi, directeur de l'Archivio storico del risoraimento umbro, verse la lumière à flots<sup>2</sup>, encore qu'il n'ait pas eu, par la faute de l'administration italienne, toutes les facilités pour se renseigner, et que, nécessairement, l'essentiel demeure dans les archives pontificales. M. degli Azzi montre les répercussions du sac de Pérouse dans la diplomatie internationale, surtout quand les États-Unis furent intervenus à propos de M. Perkins, qui avait été menacé lors du pillage de son albergo. Il est regrettable que l'auteur ne garde pas dans son récit la tenue et l'impartialité qui conviennent à l'histoire : qu'il soit bien sûr que les faits narrés, démarches hypocrites du cardinal Pecci, folles violences des Suisses de Schmid, làchetés de la municipalité pérugine, héroïsmes des défenseurs de la junte, -- n'auraient point perdu de leur intérêt à être racontés plus simplement.

Sur la chute du royaume de Naples, la littérature récente est fort abondante, comme il convient en des temps de commémorations patriotiques. Des conférences à la Società siciliana per la storia patria ont illustré certains faits ou certains épisodes de la révolution sicilienne<sup>3</sup>: MM. A. Sansone y a exposé l'évolution du sentiment patriotique depuis 1848; L. Natoli raconté l'émeute de la Gancia et ses conséquences; G. Pipitone-Federico dessiné la silhouette de Crispi; R. Corselli dressé le diaire des squadre; Cesareo montré les inspirations multiples de la poésie patriotique, essentiellement littéraire. — Sous le titre inexact de Garibaldi et

2. G. degli Azzi, l'Insurrezione e le stragi di Perugia del giugno 1859.

Perugia, Bartelli, 1909, in-8°, 1x-400 p.

<sup>1.</sup> Alessandro Alessandrini, I fatti potitici dette Marche dal 1º gennaio 1859 all' epoca del plebiscilo narrati co' relativi documenti. Macerata, Libreria edifrice marchigiana, 1910, 2 vol. in-8°, xiv-370 et 481 p.

<sup>3.</sup> Società siciliana per la storia patria. Conferenze sulla storia del risorgimento in Sicilia nel 1860. Palermo, Scuola tipogratica « Boccone del povero », 1910, in-4°, vu-125 p.

l'épopée des Mille, M. Charles de Saint-Cyr raconte, sans aucune critique, la vie entière de Garibaldi . — Le titre du livre édité sans nom d'auteur par M. Palamenghi-Crispi<sup>2</sup>, et qui vient d'être traduit en français par Mme Jean Carrère<sup>3</sup>, est également inexact, car on y trouve autre chose que des documents sur l'expédition des Mille. En effet, M. Palamenghi-Crispi y réunit par un fil ténu des textes empruntés à la partie des archives de l'homme d'État qui est restée à sa famille, lettres, journaux, diarî, etc., et se répartissant entre le mois de mai 1849 et le mois de décembre 1860. La vie agitée et pauvre de Crispi à Capolago, en France et en Angleterre, le renforcement de ses relations avec Mazzini, ses rapports avec le personnel républicain français, puis sa mission secrète en Sicile après Villafranca, ses tractations avec le gouvernement sarde par l'intermédiaire de Farini et Rattazzi, enfin les encouragements de Rosalino Pilo qui déterminent l'équipée garibaldienne, tout cela est illustré de documents de premier ordre. Sur l'expédition même, sur les événements militaires, sur l'action de La Varenne à Turin, comme agent de Crispi, et de La Farina à Palerme, comme agent de Cavour, sur les efforts de Crispi pour retarder l'annexion immédiate et inconditionnée du Mezzogiorno, sur l'évolution qui y amène pourtant Crispi, lorsqu'il désigne Pallavicino comme prodictateur à Garibaldi, il y a encore davantage de choses. En appendice sont publiés quelques documents supplémentaires, dont de curieux rapports de police sur l'esprit public en Sicile en 1859-1860. Il est regrettable que M. Palamenghi-Crispi n'ait pas publié d'introduction pour indiquer l'état des archives Crispi et pour préciser les points de vue successifs de Crispi en matière d'annexion. On ne trouvera rien dans ce volume sur l'attenlat Orsini, ce qui ne veut pas dire que Crispi n'y a pas trempé : il a, en vue des perquisitions de la police française, plusieurs fois détruit les papiers qu'il détenait. — Un numéro spécial de l'Illustrazione italiana est consacré à commémorer l'expédition des Mille<sup>4</sup>. — M. H. Remsen-Whitehouse<sup>5</sup> a écrit en français un livre sur l'Effondrement du royaume de Naples qui

<sup>1.</sup> Charles de Saint-Cyr, Garibaldi et l'épopée des Mille. Paris, Juven, [1910,] in-12, 261 p.

<sup>2.</sup> Francesco Crispi, 1 Mille (sù documenti dell' archivio Crispi). Milano, Trèves, 1911, in-8°, 409 p.

<sup>3.</sup> Archives et papiers personnels de Crispi. Paris, Taillandier, 1911, in-8°.

<sup>4. 1</sup> Mille, numero speciale. Milano, Trèves, 1910, in-fol., 44 p.

<sup>5.</sup> H. Remsen-Whitehouse, l'Effondrement du royaume de Naples, 1860. Lausanne, Payot et Cie, 1910, in-18, 320 p.

s'adresse surtout au grand public. La langue en est bonne, mais le plan incertain, avec des redites et des lacunes, trop de généralités cavouriennes et de jugements moraux. Pour le fond. M. Whitehouse est au courant des plus récentes productions, et sa peinture de la vie politique et administrative des Deux-Siciles, son analyse de la politique internationale en matière d'affaires napolitaines sont justes dans l'ensemble. On regrettera qu'il n'ait pas exposé dans une conclusion ce qui est résulté pour le Mezzogiorno de son annexion à l'Italie. - C'est à un autre Anglo-Saxon, M. George Macaulay Trevelyan, qu'on doit un des meilleurs guides historiques pour l'étude de l'expédition des Mille<sup>4</sup>, et son volume a été si bien apprécié en Italie qu'il a été immédiatement traduit par les soins de M<sup>me</sup> Emma Bice Dobelli<sup>2</sup>. Tout le récit est ordonné autour de la figure de Garibaldi, dont on sait, par un précédent travail, que M. Trevelyan est un admirateur<sup>3</sup>; mais la bibliographie critique de l'ouvrage montre la solidité de ses substructions, et si l'on y trouve trop d'histoire générale, insuffisamment d'histoire sociale, l'étude de la préparation de l'expédition et l'analyse des opérations militaires sont poussées sérieusement. — Le travail de M. Alberto Dallolio concerne aussi bien la libération des Marches que l'expédition des Mille4. Au Comitato dell'emigrazione umbro-marchigiana de Bologne, qui prépara le soulevement ombrien, aux sociétés patriotiques sorties du schisme de la Società nazionale, M. Dallolio a consacré une étude minutieuse qui nous rend parfaitement compte des méthodes d'action, toutes diverses. de Bertani. de La Farina, de Finali, de Simonetti, de tous ceux dont le rôle a été de favoriser l'entrée des troupes piémontaises dans les États pontificaux. - M. Dallolio montre que la révolution ombrienne a été réalisée par des hommes dans la force de l'àge; M. Giacomo RACIOPPI insiste sur l'idée que le mouvement de Basilicate a été opéré par des hommes des classes moyennes<sup>5</sup>. Le livre de M. Racioppi (1827-1905) est ancien, il date de 1866, ayant été écrit au sortir des événements par un homme qui y prit part, et il a été édité à la demande de la Deputazione provinciale de Basilicate

<sup>1.</sup> George Macaulay Trevelyan, Garibaldi and the Thousand. Londres, Longmans, 1909, in-8°, xv-395 p.

<sup>2.</sup> Garibaldi e i Mille. Bologna, Zanichelli, 1910, in-18, vt-510 p.

<sup>3.</sup> Voy. la Rev. hist., 1908, t. XCVII, p. 404-405.

<sup>4.</sup> Alberto Dallolio, la Spedizione dei Mille nelle memorie bolognesi. Bologna, Zanichelli, 1910, in-18, v-445 p.

<sup>5.</sup> Giacomo Racioppi, Storia dei moti di Basilicala e delle provincie contermini. Bari, Laterza, 1910, in-8°, xxi-407 p.

par le professeur Lacava¹; c'est dire qu'on y trouvera des lacunes et des insuffisances, mais il fait assez bien comprendre l'état du pays, que sa situation économique préparait à la propagande révolutionnaire. Les centres d'irradiation du mouvement furent Corleto et Potenza, et il éclata au milieu d'août, servant la marche de Garibaldi et se propageant de proche en proche. Mais M. Racioppi ne s'arrète pas à l'époque de la proclamation du plébiscite, qui donna en Basilicate 98.202 oni contre 110 non, il montre la réaction politique et sociale consécutive, en partie sortie des excitations des agents bourboniens, et en poursuit l'étude jusqu'à l'année 1866. — M. Luigi Conforti, neveu d'un des ministres de Garibaldi en 1860, expose en une brochure intéressante, mais bien mal composée, les vicissitudes du gouvernement garibaldien, considéré particulièrement dans deux organismes, la Segretaria della dittatura et la Segreteria di stato per la Sivilia².

Histoire contemporaine. — Un député désabusé, M. Federico GENIN, a publié un livre d'histoire générale qui ne concerne guère que le règne de Victor-Emmanuel III jusqu'au 4 avril 19093. Les faits n'y sont pas classés, la matière n'y est même pas divisée en chapitres, et les nombreux textes insérés ne sont pas choisis avec une objective impartialité : M. Genin est fort hostile au mouvement onvrier, et sa chronique, peu vivante, est en même temps tendancieuse. — C'est une véritable chronique que la Storia degli ultimi trent' anni de M. Pietro Vigo<sup>4</sup>, dont j'avais signalé les deux premiers volumes. Les tables des matières détaillées et les index alphabétiques des noms de personnes permettront de se reconnaître un peu dans cette chronique touffue, dont le troisième volume convre les années 1879-1882, le quatrienne les années 1883-1886. M. Vigo écrit sa chronique dans un esprit très loyaliste: il s'intéresse beaucoup à la question cléricale, mais fournit peu de chose sur l'évolution ouvrière, économique et industrielle. — On ne fera

<sup>1.</sup> M. Lacaya y a mis une intéressante introduction qui complète sur certains points Racioppi et raconte la carrière de celui-ci.

<sup>2.</sup> Luigi Conforti. Come si fece il plebiscito di Napoli e di Sicilia. Napoli, Molina, 1910, in-8°, 32 p.

<sup>3.</sup> Federico Genin, Sessant anni di governo costituzionale, 1849-1909. Sunti di storia che comprendono lo svotgimento del socialismo in Italia. Torino. Bona, 1909, in-8°, 302 p. — 31 pages y sont consacrées au règne de Victor-Emmanuel II et 20 a celui d'Itambert I°.

<sup>3.</sup> Pietro Vigo, Storia degli ultimi tvent' anni del secolo XIX. Milano, Treves, in-18, 1, 111, 1909, 396 p.; 1, 1V, 1910, 356 p.

<sup>5.</sup> Vov. la Rev. hist., 1909, 1. CtH, p. 132-143.

pas ce reproche à M. Antonio Labriola, dont la Storia di dieci anni est une attaque à fond contre la vie parlementaire italienne en ces dernières années ; M. Labriola s'efforce d'y opposer le parlementarisme, surtout le socialisme parlementaire, à l'action ouvrière, et, à la lumière de cette thèse, il a pu analyser avec une verve intense le conflit constitutionnel entre la monarchie et le pays, de 1890 à 1900, puis, ensuite, l'évolution démocratique des partis italiens. Il faudra toutefois se défier du point de vue anarchisant et des allégations unilatérales de l'auteur, dont l'ouvrage a surtout, à mes yeux, la valeur d'une manifestation intéressante de l'anarchisme intellectuel italien. — Les notices groupées par l'éditeur Vallardi sous le titre de Mezzo secolo di vita italiana (1861-1911)2. en l'honneur des fètes de l'unité, ne pouvaient manquer d'être optimistes et un peu grandiloquentes : elles ont l'avantage de donner sur les différentes directions de l'activité italienne, en un demi-siècle qui fut si fécond pour elle, des indications cependant assez justes et assez précises et qui mériteraient de circuler dans le grand public. C'est en effet M. A. Comandini qui a traité de la politique. M. Rava de la législation. M. de Johannis des finances, M. Daneo des colonies, M. Ottavi du mouvement agraire. M. Murri du mouvement religieux, M. Cabrini de l'organisation des travailleurs, tous spécialistes des sujets qu'ils résumaient en quelques pages synthétiques: d'autres spécialistes ont écrit également des notices bien faites sur l'évolution intellectuelle de l'Italie moderne, et M. Comandini clòt le volume par un très intéressant tableau historique du journalisme italien. Les illustrations ne sont pas mauvaises, mais elles sont trop exclusivement de nature biographique.

Du livre de M. Tullio Schioccolini sur le *Progrès agricole de l'Italie*<sup>3</sup>, quelques pages seules peuvent être utilisées par les historiens; le chapitre consacré à l'évolution agricole de l'Italie depuis l'époque glaciaire est extrèmement faible, mais il y a un emploi judicieux des documents officiels et autres dans les chapitres qui traitent des conditions techniques, économiques et sociales de l'agriculture contemporaine en Italie. — La question agraire a été étudiée avec un soin particulier par M. Henri Joly dans ses *Enquêtes* 

<sup>1.</sup> Antonio Labriola, *Storia di dieci anni (1899-1909)*. Milano, Casa editrice « Il Viandante », 1910, in-18, 334 p.

<sup>2.</sup> Mezzo secolo di vita italiana (1861-1911). Milano, Vallardi, 1911, in-4°, 215 p.

<sup>3.</sup> Tullio Schioccolini, Il progresso agricolo in Italia e nel Veneto. Torino. Unione tipografico-editrice torinese, 1910. in-8°, 129 p. — Un chapitre, ce qui justifie le titre, est réservé spécialement à la Vénétie.

sociales<sup>4</sup>, qui ne constituent pas un livre à proprement parler, mais fournissent d'utiles indications : l'information de l'auteur est souvent trop unilatérale, par exemple en matiere de criminalité; ses idées « lihéristes », pour employer un terme italien, le rendent hostile à certaines formes d'interventionnisme, et il n'a pas utilisé, pour la question du *Mezzogiorno* et les conflits sociaux de Romagne, les plus récents documents. Néanmoins, M. Joly fera réfléchir le lecteur, — français ou italien.

La chronique de journaux est remplie des hauts faits du nationalisme italien, et l'on sait dans quel enthousiasme s'est tenu en 1910 le premier Congrès de ceux qu'on appelle, un peu par ironie et beaucoup par justice, les « Jeunes-Turcs » italiens. C'est pour eux surtout qu'ont été écrites les Payes nationalistes du brillant essayiste qu'est M. Scipio Signele<sup>2</sup>. Il y expose, à un point de vue qui n'est pas tout à fait celui de la science historique. l'évolution de la question de Trieste depuis 1890, il y fait la critique de la politique pacifiste suivie par le parti socialiste italien, et oppose le nationalisme italien, en communication directe et intime avec la nation, au nationalisme français, à ses yeux suspect de cléricalisme réactionnaire.

Georges Bourgin.

<sup>1.</sup> Henri Joly, l'Italie contemporaine. Enquêtes sociales (études de morale et de sociologie). Paris, Bloud, 1911, in-18, VII-315 p.

<sup>2.</sup> Scipio Sighele, Pagine nazionaliste, Milano, Trèves, 1910, in-18, xu-244 p.

— Nous sommes inquiets de voir MM. Sighele, Corradini, et quelques autres, se laisser entraîner, par le mouvement impérialiste déchaîné par l'expédition de Tripoli, à prendre une attitude des plus désobligeantes à l'égard de la France, alors que c'est sur elle que devrait s'appuyer la démocratie ifalienne.

# COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

René Dussaud. Les civilisations préhelléniques dans le bassin de la mer Égée. Études de protohistoire orientale. Paris, Geuthner, 1910. Gr. in-8°. 314 pages. 207 gravures et 2 planches.

C'est une heureuse idée qu'a eue M. Dussaud de réunir les nombreux articles qu'il a consacrés aux découvertes préhelléniques de 1905 à 1908. Il les a suffisamment remaniés et complétés pour que l'ouvrage qui résulte de leur réunion paraisse former un ensemble bien ordonné. Sans doute, il reste certaines inégalités qui tiennent à l'origine disparate des chapitres : ainsi, ce qui a trait aux caractères généraux et à l'expansion de la civilisation minoenne se ressent d'avoir été un article de vulgarisation dans la Revue des Idées, tandis que le chapitre sur Chypre est une monographie approfondie, née. comme la plupart des autres chapitres, d'ailleurs, — du cours d'archéologie orientale que M. Dussaud professe à l'École d'anthropologie (elle avait déjà été publiée à part et très favorablement accueillie). Il reste aussi des lacunes qu'il eût été facile de combler : un chapitre sur les découvertes faites depuis vingt ans dans l'aire qui s'étend de la Russie méridionale à la Thessalie eut permis de mieux traiter la question si importante des influences nordiques dans la civilisation égéenne; on regrettera surtout qu'un savant aussi au courant des récentes fouilles syro-palestiniennes que l'est M. Dussaud n'ait pas donné un exposé plus développé de ce qu'elles font entrevoir sur les rapports des civilisations cananéenne et hétéenne, phénicienne et philistine avec celle du monde égéen. Un des grands mérites, précisément, de M. Dussaud est d'être, je crois, le premier sémitisant qui se soit décidé à abandonner la vieille théorie qui faisait des Phéniciens, pseudo-inventeurs des arts et de l'alphabet, les civilisateurs de la Méditerranée orientale; les passages de son livre qui paraîtront sans doute les plus nouveaux aux historiens non spécialistes sont ceux où il montre que l'alphabet phénicien est le frère, non le père, des alphabets gréco-latins, issu comme eux d'une source égéenne. De même, l'art phénicien, loin d'exercer son influence au loin, ne serait, en général, qu'une forme de l'art chypriote. l'art chypriote lui-même étant dù à l'action exercée, entre le XIº et le VIII° siècle, sur les vieilles traditions minoennes par les influences apportées du Nord avec les Achéens et de l'Orient avec les Assyriens.

Ces théories, comme la plupart de celles qu'expose M. Dussaud, sont celles qui sont courantes aujourd'hui chez les archéologues, et

nulle part mieux qu'en son livre, si clairement écrit et si abondamment illustré, on n'en trouvera un exposé accessible. Nous ne pouvons songer à résumer à nouveau ce qui est un résumé déjà très condensé et très simplifié et il faut se borner à indiquer quelques-unes des explications nouvelles que l'on y trouvera.

Pour le fameux vase dit « des moissonneurs », M. Dussaud propose (p. 54, 272) de voir dans l'instrument porté sur l'épaule non un fléau pour battre le blé ou une fourche pour le ramasser, mais une gaule pour la cueillette des olives : le crochet servirait à secouer la branche, les triples tiges à battre les parties feuillues; le récipient porté à la ceinture serait destiné à recueillir l'huile. — Un des noms du chapiteau en hébreu, Kaphtor, reste inexplicable par les langues sémitiques. M. Dussaud se demande s'il n'indiquerait pas que ce chapiteau est originaire de la Crète on de Chypre (les Hébreux appelaient l'une ou l'autre Kaphtor); on aurait dit un Kaphtor, comme nous disons une grecque, un damas (p. 192). — On a employé, un peu à tort et à travers, en parlant des cultes crétois, l'expression de cornes de consécration empruntée au vocabulaire biblique; M. Dussaud explique avec netteté dans quel sens on doit comprendre ce symbole cultuel en Crète : « Les cornes de consécration sont une représentation abrégée du taureau. Leur vertu particulière tient à ce qu'on croyait que la force sacrée de l'animal divin résidait dans ses cornes » (p. 205).

Pour l'arrachement de l'arbre sacré, si souvent représenté sur les gemmes crétoises, M. Dussaud apporte aussi la première explication qui me paraisse valable : « Dans l'arbuste arrivé à maturité a été consacré, par la vertu du sacrifice, l'esprit de la végétation. L'acte violent auquel on procède a pour but de s'emparer de cet esprit avant qu'il dépérisse et de le rendre en pleine vigueur à la terre » (p. 269). — Quant aux réserves que fait M. Dussaud sur le culte du pilier et le culte de la croix en Crète, il sait que je les ai exprimées comme lui dès 1905, et la plupart de ses remarques relatives aux cultes et rites minoens me paraissent excellentes. - Dans le dernier chapitre, les Peuples égéens, il n'y a guère de nouveau que ce qui concerne les navires crétois, pages qui corrigent et complètent ce que j'en ai écrit dans le Disque de Phaistos (Rerue archéologique, 1910, t. I, p. 1-65). On pourrait y discuter bien des points, mais l'ouvrage de M. Dussaud n'en conserverait pas moins toute sa valeur : c'est lui que devraient lire d'abord tous ceux qui voudront se mettre au courant des transformations que les fouilles poursuivies depuis Schliemann ont fait subir aux théories classiques sur les débuts de l'histoire grecque. Ils y trouveront autant d'agrément que de profit!.

Adolphe-J. Reinach.

<sup>1.</sup> Voici quelques points à rectifier pour une prochaine édition : P. 4 et aitleurs. Il faut orthographier Psychro, non Psykro, la grotte du Dikté. — P. 62. L'impression qui a valu à la tête de femme de profil d'un fragment de fresque

# Ch.-Guill. Janneau. Une dynastie chaldéenne : les rois d'Ur. Paris, Paul Geuthner. 1911, 61 pages.

Cet opuscule, orné de fac-similé et de dessins, est peut-être le résultat d'un travail méritoire de la part d'un jeune auteur qui s'est un instant intéressé à l'histoire la plus ancienne de l'homme au pays de Babylone. Je m'en voudrais d'être injustement sévère pour un de ces guides qui, après avoir écouté quelque temps des leçons autorisées, répète simplement le récit d'un des grands moments de l'histoire en l'accompagnant de son mieux de documents. Trop peu de gens s'intéressent en France à l'assyriologie : les auteurs de synthèses font une œuvre utile, dont leur sont redevables les savants comme le public. Il faut cependant, pour que ces essais méritent l'attention, du style et de la méthode : or, à ce double point de vue, cette étude se présente très mal.

L'époque d'Ur nous a légué d'incomparables archives, où se reflète sous tous ses jours la vie économique et sociale des anciens habitants des plaines du Bas-Euphrate : il aurait fallu, c'était bien le moins, parcourir ce trésor, s'attacher à en connaître les données générales; il ne suffisait pas en effet de citer au hasard quelques listes de provisions; il aurait été convenable de choisir dans le nombre quelques exemples de pièces juridiques ou de contrat en forme.

Le cadre même de cette histoire est également assez mal traité : le style est prétentieux et souvent incorrect; de longues notes, où sont accumulées transcriptions et traductions, représentent la documentation : tout cet appareil est inutile s'il n'est établi avec toute la précision et la rigueur de méthode philologique voulues; or, sur ce point encore, l'auteur se rattache à une mauvaise école. La France possède quelques-uns des maîtres de l'assyriologie : à lire ces pages, on ne s'en douterait guère.

En vérité, ou aimerait à bien accueillir des recrues pour cette science austère qu'est l'assyriologie et des travailleurs pour la reconstruction historique du passé, mais il y a de mauvais compagnons qui gâtent la matière, n'ayant pas le culte du métier. Ceux-là passent une « thèse » d'assyriologie pour devenir fonctionnaires; ceux-là

de Knossos le surnom de la Parisienne n'est pas, je crois, en dépit de l'wil de face, mais grâce à cet œil qui, avec la boncle descendant sur le front, donne à la tête une physionomie si éveillée, presque provocante. — P. 75. L'année 1873 est la date de la publication de Lebègue, mais non celle de ses fouilles à Délos. — P. 89. Pour le rôle des vases dits Kernoi, destinés à contenir les différents prémices offerts à la divinité, cf. Xanthoudidis. British School Annual, X. — P. 197, n. 1. Lire Courby, non Comby. — P. 203, n. 1. Lire Kourouniotis. — P. 254. Il me paraît bien aventureux de « conclure, en ce qui concerne les territoires égéens, que les rites totémiques n'y ont jamais fleuri ». J'espère montrer bientôt que, avec l'Egypte, la Crète est la région antique où les traces de totémisme sont les plus nombreuses et les plus sûres.

composent le livre d'un élève pour mettre leur nom au bas des pages. Il importait de juger l'œuvre et l'ouvrier.

H. DE GENOUILLAC.

Th. DE CAUZONS. La magie et la sorcellerie en France. Paris, Dorbon ainé, s. d. 3 vol. in-8°, xy-426, xxii-521, yiii-547 pages.

Le premier volume de cet ouvrage considérable traite de ce qu'on pourrait appeler la théorie de la magie et de la sorcellerie; il en étudie l'origine, en classe les croyances et pratiques fondamentales et marque les principales fluctuations de l'opinion publique et ecclésiastique sur elles. Le second volume contient l'histoire générale de la magie et de la sorcellerie depuis ses origines chez les Juifs, les Grecs, les Romains et les Gaulois jusqu'à la Réforme exclusivement; le troisième va de la Réforme à la Révolution française exclusivement; le quatrième sera consacré à la période contemporaine. Dans l'ensemble, le livre est écrit avec aisance et on ne s'aperçoit pas trop d'abord qu'il est très long; pourtant, il l'est et il gagnerait à l'être moins. D'abord, on pouvait assez facilement faire l'économie de bon nombre de doublets que présentent les histoires qui l'emplissent et qui finissent tout de même par paraître un peu monotones; en second lieu, puisqu'il s'agissait de la magie et de la sorcellerie en France, pourquoi se laisser entraîner à des développements parfois étendus sur les magiciens et sorciers de tout l'Occident chrétien? Pour poser des termes de comparaison? Sans doute; mais plus de brièveté n'aurait rien gâté. Trop de pages anssi sont consacrées à étudier de seconde main des milieux connus. Je ferai encore à M. de Cauzons un autre reproche général : son travail reste de caractère quelque peu indécis; s'adresset-il au grand public? Alors, il n'est pas assez serré, pas assez systématique non plus; le commun des lecteurs veut qu'on lui évite davantage la peine de penser et celle d'organiser ce qu'on lui enseigne. S'adresse-t-il aux savants? Alors, il ne descend pas assez au fond des choses et son information n'est pas assez directement puisée aux sources; je ne veux pas dire qu'il soit mal informé; il l'est trop de seconde main... Il n'etait guère possible de mieux faire en face d'un snjet si vaste? Peut-être que si, en écartant les hors-d'œuvre et en donnant un peu plus de temps à la préparation. Je ne vois pas très bien pourquoi M. de Cauzons a cru nécessaire de consacrer un chapitre aux prophètes cévenols (t. 111, p. 201 et suiv.) et un autre aux convulsionnaires de Saint-Médard (t. III, p. 380 et suiv.) : est-ce parce que les ultramontains y voyaient des prestiges diaboliques? Je dirai la même chose du chapitre sur la franc-maconnerie (t. III, p. 411). Je ne serais pas étonné que la rédaction de plusieurs parties n'ait été un peu hâtive; on y sent trop la mise bout à bout, par coutures un peu sommaires, de fiches et d'anecdotes. La bibliographie laisse souvent à

désirer dans son fond et dans sa forme. - Au reste, l'auteur est un homme sage, judicieux et modéré, dont les préoccupations très scientifiques ne laissent que très rarement percer les convictions personnelles; je signale pourtant (t. I, p. 156, n. 2) une restriction à propos des Vierges mères, de Saintyves, dont la lecture n'est conseillée « qu'aux personnes munies d'une foi inébranlable et d'un sûr jugement critique », et (t. III, p. 442) quelques appréciations très peu « objectives » sur ce que l'auteur nomme les aspiritualistes, qui laissent trop voir le bout de l'oreille; c'est peu de chose, et, partout ailleurs, ce sont les opinions les plus raisonnables qui retiennent M. de Cauzons. — Son travail, si long qu'il soit, présente pourtant une lacune regrettable; nous n'y trouvons vraiment aucune tentative d'explication scientifique des phénomènes réels dont la fausse interprétation a engendré l'illusion de la sorcellerie jusque dans l'esprit des sorciers. Je ne nie pas qu'en bien des cas il n'y ait que supercherie et tromperie grossières; mais je crains que M. de Cauzons n'accepte quelquefois trop vite cette explication; il me parait, par exemple. très injuste de soutenir qu'il est impossible de considérer les adeptes de l'astrologie judiciaire « autrement que comme des escrocs, des charlatans, des hallucinés » (t. I, p. 315) : le cardinal Pierre d'Ailly, au hasard, n'était rien de tout cela. Il n'est pas non plus très prudent d'écrire (t. I, p. 318) : « Augures, auspices, cartomanciens... doivent être considérés comme de purs imposteurs », attendu que beaucoup se sont certainement dupés eux-mêmes, comme quantité de sorciers ont cru à la sorcellerie, au diable et au sabbat. Je ne répugne pas du tout à croire convaincus les quatre malheureux qui tentérent de guérir Charles VI et que M. de Cauzons traite de farceurs (t. II, p. 384). Il ne suffit pas non plus de parler de folie ou d'hystérie pour se tirer d'embarras : ce sont là des mots très vagues; les psychiatres et les neurologistes auraient aidé l'auteur à en préciser le sens dans la plupart des cas; plusieurs de leurs hypothèses valaient d'être exposées et discutées!. - M. de Cauzons se montre préoccupé du reproche excessif, lancé contre l'Église, d'avoir inventé la sorcellerie et, partant, son abominable répression (t. 1, p. 333); il fait de son mieux pour l'innocenter, elle et son inquisition. Si, tout de même, elle s'en était tenue à nier la réalité des pseudo-faits invoqués et l'ingérence du diable dans les pratiques magiques, la plupart des horreurs eussent été évitées, et la preuve, c'est que la répression s'étend des que les gens d'Église remettent en faveur l'idée de l'action positive du diable dans le monde : la crédulité de plusieurs papes et celle d'illustres docteurs, à commencer par saint Thomas d'Aquin et à continuer par Luther.

<sup>1.</sup> A ce propos, je signale un intéressant travail de détail sur une possédée célèbre, dont M. de Cauzons parle en passant (1. 111, p. 118): Une possession au XVI<sup>o</sup> siècle. Étude médicale de la rie et de l'hysterie de Nicole Obry, dite Nicole de Vervins, 1566, par le D<sup>o</sup> L. Langlet. Reims, Matot-Braine, 1910, in-8°, 110 p.

ont singulièrement justifié la sottise de leurs contemporains. La dernière partie du tome I contient d'ailleurs une excellente classification chronologique des sentiments et actes de l'Église au regard des magiciens et sorciers. L'influence funeste des sévérités de la loi romaine, particulièrement représentée, en l'espèce, par les constitutions des premiers empereurs chrétiens, est fort bien mise en lumière (t. II, p. 38 et suiv.), de même que l'importance particulière du procès des Templiers, lequel pousse nombre d'illuminés ou d'ambitieux vers les sciences occultes qui passent pour avoir diaboliquement enrichi l'ordre proscrit (t. 11, p. 221). Il est parfaitement juste de dire que les procès intentés aux sorciers ont fait leur fortune, en ce qu'ils ont imposé leur existence à tous les esprits (t. 11, p. 343) et aussi que les malheurs de la guerre de Cent aus ont accentué la disposition des hommes à voir partout des choses surnaturelles (t. 11, p. 364). Je m'étonne, en passant, qu'à propos des soupçons de sorcellerie soulevés tout d'abord contre Jeanne d'Arc dans l'entourage du dauphin, l'auteur glisse sur l'inconvenante, mais caractéristique visite intime qu'on lui infligea par le ministère de Yolande d'Aragon. M. de Beaucourt, pudique, jette aussi un voile discret sur l'incident (Hist. de Charles VII, t. II, p. 211), mais V. de Viriville (t. II, p. 59) et Wallon (Jeanne d'Arc, t. I, p. 192) lui accordent sa véritable importance. - En somme, livre agréable à lire, malgré ses longueurs, instructif aussi, bien qu'un peu superficiel, et dont l'auteur pourra doubler l'incontestable utilité s'il prend la peine d'en faire suivre le dernier volume d'un index analytique bien fait.

Ch. Guignebert.

Max von Wulf. Ueber Heilige und Heiligenverehrung in den ersten christlichen Jahrhunderten. Ein religionsgeschichtlicher Versuch, Leipzig. Fr. Eckhardt, 1910. In-8°, viii-578 p.

Ce gros livre, œnvre d'un amateur autodidacte, donne une extraordinaire impression de chaos. Sauf le titre, rien dans les 184 premières pages ne fait connaître le sujet du livre. Il y a bien un plan général : les chrétiens out cru à la dualité essentielle du réel : il y a pour eux an-dessus du monde visible un monde invisible ou spirituel (chap. 1). Dans ce monde invisible, ils out distingué toute une échelle d'êtres : en haut la Trinité (n. le Père; m. le Fils; iv. l'Esprit), plus bas la hiérarchie des anges (v), an-dessous Satan et les démons (vi). Or l'âme humaine (vii) fut conque, d'après la philosophie grecque, comme appartenant à ce monde invisible et devant y faire retour, en vertu de la rédemption (viii) opérée par Jésus ((x)... Le reste du livre montrera comment le culte des saints a ajonté à la hiérarchie céleste un certain nombre de degres nonveaux. Mais certaines parties de cette introduction encyclopédique ne se rapportent au sujet que de très

loin; l'auteur semble s'être proposé de caser dans son livre le plus possible de ses notes. On arrive au sujet : seconde partie, les commencements du monachisme jusqu'à saint Boniface; troisième partie, le culte des saints, les reliques, les pèlerinages, la légende. Les courtes biographies de la seconde partie sont des résumés peu instructifs de vies de saints, les chapitres de la dernière partie sont formés d'un amas de faits qui auraient dù être classés d'après leur lieu d'origine et leur époque. J'ai relevé beaucoup d'erreurs matérielles : p. 245, Rufin n'est que le traducteur de l'Historia monachorum; p. 299, le consul suffectus n'est pas substitué au consul ordinaire mort en charge; p. 374, Grégoire le Grand n'est pas un Anicius; p. 378, ce n'est pas à Trèves, mais en Limousin, que saint Yrieix fonda des monastères (Grégoire de Tours, H. Fr., X, 29); p. 493, « le roi Pépin confirma la prétendue donation de Constantin (?) qui donnait au bienheureux Pierre la propriété des environs de Rome (?) »; p. 503, le Martyrium Polycarpi ne dit pas que « le corps du saint vieillard rayonnait comme de l'or ou de l'argent », etc. L'auteur est assurément un homme studieux et réfléchi qui fait un bon emploi de ses loisirs, mais son livre n'est utilisable que par quelques indications bibliographiques.

E.-Ch. BABUT.

# Attilio Focherini. Di un conflitto di precedenza fra gl'inviati di Francia e di Spagna al Concilio di Trento. Trente, 1911. In-8°, 27 pages.

Cette plaquette esquisse d'une façon rapide (p. 9-25) la querelle de la préséance entre les ambassadeurs français et espagnols au Concile de Trente (1563), qu'elle encadre de considérations générales (p. 1-9, 25-27). Mais M. Focherini ne connaît aucun document inédit sur le sujet et semble ignorer ceux qu'ont publiés Le Plat, au xVIII<sup>e</sup> siècle (Monumentorum ad historiam Concilii Tridentini spectantium amplissima collectio). Sickel (Zur Geschichte des Concils von Trient, Vienne, 1872), Sancho Rayón et Francisco de Zabálburu (Documentos inéditos, t. XCVIII, CI), Susta (Die römische Curie und das Concil von Trient unter Pius IV, Vienne, 1904-1911).

Le conflit dont parle l'auteur n'est qu'un épisode de la lutte pour la préséance entre l'Espagne et la France dont il aurait été nécessaire d'indiquer le commencement et la fin. C'est Vargas qui, durant son ambassade à Venise de 1552-1558, souleva contre son collègue français, l'évêque de Lodève, Dominique du Gabre, cette dispute qui devait continuer à Rome et à Trente (Ribier, Lettres et Mémoires d'Estat, Paris, 1666, t. II. p. 668, 688, 730, 731, 737, 739; Venetian Calendar, 1556-1557, nºs 839, 896, 912; Vitalis, Correspondance

politique de Dominique du Gabre, p. 192, 240-243, 264-266). Quant à l'issue, M. Focherini dit simplement : « Il ne nous a pas été donné de savoir quelle fin eut à Rome l'incident, mais nous opinons qu'il se termina à l'amiable » (p. 25). Il n'en est rien. La querelle de la préséance finit mal pour l'Espague. Pie IV, mécontent de Philippe II et convaineu des droits de la France, se déclara, en 4564, en faveur de celle-ci. Requesens, l'ambassadeur de Philippe à Rome, eut ordre de se retirer et les relations diplomatiques furent rompues entre l'Espagne et le Saint-Siège, jusqu'à la mort du pape. Le XX° volume des Libros vavos : Pio IV y Felipe Segundo (Madrid, 1891), aurait amplement renseigné M. Focherini sur cette rupture. (Cf., pour la lutte de la préséance entre l'Espagne et la France, mon Rapport sur une mission scientifique aux archives d'Autriche et d'Espagne, t. XVIII des Nouvelles Archives des missions scientifiques et littéraires, 1910, p. 361, 378, 390, 481-483.)

Don Luis de Avila y Zuñiga ne fut point ambassadeur d'Espagne à Rome (p. 40); mais Philippe II le chargea d'une mission extraordinaire près du pape, de novembre 1562 à octobre 1563 (cf. le Rapport cité, p. 509 et suiv.). Ce n'est point le cardinal de Lorrame qui pria l'empereur d'intervenir pour obtenir quelque accommodement entre l'Espagne et la France sur la préséance au Concile (p. 14), mais bien l'empereur qui fit cet office près de Lorraine, afin de permettre au comte de Luna de se rendre à Trente comme ambassadeur (Turba, Venetianische Depeschen vom Kaiserhofe, t. III, p. 220, nº 4). Loin de se récuser, comme dit Focherini, Ferdinand s'employa personnellement dans cette affaire. (Cf. Documentos inéditos, t. XCVIII, p. 405, 435-436; mon Rapport, p. 481 et suiv.)

G. Constant.

Henri Pinenne, professeur à l'Université de Gand. **Histoire de Belgique**. T. IV: la Révolution politique et religieuse, le règne d'Albert et d'Isabelle, le régime espagnol jusqu'à la paix de Munster (1648). Bruxelles, Henri Lamertin, 1911, vin-496 pages.

J'ai rendu compte ici même des trois premiers volumes de l'œuvre magistrale de M, le professeur Pirenne l. Le quatrième volume, qui vient de paraître, n'est pas inférieur aux précédents et il offre ceci de particulier que l'auteur est parvenu à dire beaucoup de choses neuves sur deux périodes absolument différentes : d'abord la révolution des l'ays-Bas au xvr siècle, qui est assurément l'époque la plus fouillée avant lui non seulement en Belgique, mais encore à l'étranger, et, d'autre part, la première moitié du xvir siècle dans les l'ays-Bas meridionaux, qui est, au contraire, la partie la plus négligée de tout

<sup>1.</sup> Voy. Rev. hist, de nov.-déc. 1899, nov.-déc. 1904 et mars-avril 1908.

le passé de ce pays. Comme l'auteur le dit dans son avant-propos, la surabondance des textes publiés et des travaux modernes pour le xvie siècle rendait sa tâche presque aussi difficile que leur indigence pour la période suivante. On peut affirmer que, de part et d'autre, M. Pirenne a fait œuvre de maître, dominant l'entassement des documents et des jugements accumulés sur les guerres religieuses et suppléant par des recherches personnelles et des vues vraiment originales aux incertitudes et aux lacunes qui existent dans l'information concernant l'époque des archiducs Albert et Isabelle et du régime espagnol jusqu'à la paix de Munster.

L'auteur a divisé ce volume en quatre livres. Dans le premier, il retrace la révolution des Pays-Bas sous le duc d'Albe, sous Requésens et sous Don Juan d'Autriche avec l'interrègne qui permet de conclure la Pacification de Gand (1576), amenant la réconciliation éphémère des catholiques et des protestants. Dans le second, il complète l'histoire de la révolution contre Philippe II et retrace surtout l'émouvant duel du prince d'Orange et du duc de Parme qui aboutit au triomphe de Rome et de l'Espagne en Belgique et à l'émancipation de la république protestante des Provinces-Unies en Hollande. Le troisième livre étudie l'histoire des Pays-Bas du Sud après leur cession par Philippe II aux archiducs Albert et Isabelle jusqu'au milieu du XVIIe siècle. L'auteur y rattache un lumineux chapitre sur la principauté indépendante de Liège, gouvernée par ses princes-évêques et formant un petit état autonome dont les annales et la situation économique sont des plus intéressantes. Enfin le livre IV. intitulé : la Civilisation des Pays-Bas catholiques, passe en revue. de 1550 à 1650, la situation religieuse, l'organisation politique, la situation économique et sociale et le mouvement intellectuel.

Tout semblait avoir été dit sur le soulèvement des Pays-Bas contre Philippe H. Comme déjà dans son volume précédent, M. Pirenne a trouvé moven de faire tomber un jour nouveau sur mainte partie du sujet. Avant tout, il a introduit une clarté admirable dans ce fouillis d'événements où plus d'un historien, et des meilleurs, s'est laissé submerger. Il a écrit des pages tout à fait remarquables sur la crise de 1572, sur les États-Généraux de 1576, sur les mois troublés de la régence de Don Juan, sur la politique du prince d'Orange, sur l'Union d'Arras, sur la politique nouvelle du duc de Parme. Alexandre Farnèse, après la capitulation de Tournai en 1581, etc. Il a montré aussi que l'une des causes principales de l'échec du duc d'Albe fut sa méconnaissance des nécessités économiques, quand il écrasait follement les Pays-Bas d'impôts nouveaux frappant à mort le commerce et l'industrie. M. Pirenne a fait revivre l'entourage cosmopolite du prince d'Orange en Hollande et marqué son influence sur le rôle que le Taciturne a joué. Il a très bien établi que l'Union catholique d'Arras et l'Union protestante d'Utrecht, conclues simultanément en janvier 1579, ne sont en rien des ligues de races ou de langues, mais de pures ligues politico-religieuses, ayant la prétention toutes deux d'embrasser la totalité des Pays-Bas et ralliant dans les dix-sept provinces les sympathies de leurs coreligionnaires flamands, wallons et hollandais.

L'auteur s'est surpassé dans tout ce qui se rattache au gouvernement d'Alexandre Farnèse qui est, à juste titre, avec le Taciturne son héros de prédilection. De ces deux grands hommes d'État, il a tracé des portraits frappants de relief autant que de vérité et de mesure. Il excelle aussi à camper devant le lecteur en quelques lignes (en deux coups de crayon, pourrait-on dire) les silhouettes des personnages de second plan : tels Viglius. Aerschot, Berlaymont, l'archiduc Mathias et d'autres comparses et fantoches de la grande tragédie.

Il aime d'ailleurs à faire d'ingénieux rapprochements entre les temps et les hommes les plus éloignés en apparence. Ainsi il fait observer que le duc d'Albe, malgré ses talents militaires et politiques, a échoué dans les Pays-Bas au xvie siècle pour les mêmes raisons qui ont perdu en Flandre Guillaume de Normandie au xIIe et Jacques de Châtillon au xive. Dans le régime de terreur que le duc d'Albe fait peser sur le pays déjà écrasé, son Conseil des Troubles, que le peuple a baptisé du nom de Tribunal du Sang, occupe la même place que le Tribunal révolutionnaire des Jacobins. « On pourrait comparer la sérénité d'âme du duc d'Albe à celle de Robespierre » (p. 7). Le terrible duc répond au prince d'Orange envahissant les Pays-Bas par la décapitation des comtes d'Egmont et de Hornes « comme la Révolution française par le supplice de Louis XVI répondra plus tard à l'Europe coalisée contre elle » (p. 13). Ailleurs, l'auteur compare les comités des XVIII, créés par les calvinistes dans les villes où ils dominent après la Pacification de Gand, aux comités de Salut public en 1793. Il assimile le rôle de souverain constitutionnel accepté des mains du Taciturne par le duc d'Anjou, lors du traité de Plessis-lez-Tours en 1580, à celui du premier roi des Belges au XIXº siècle : « Choisi par les États, comme Léopold ler devait l'être deux siècles et demi plus tard par le Congrès national de la Belgique, le nouveau prince ne possède point de droits par lui-même et l'autorité qui lui est conférée n'est, au fond, qu'une délégation de la souveraineté du peuple » (p. 171).

Pour l'époque des archiducs, tout restait à faire. Le nombre des documents déjà publiés est dérisoire, les travaux préparatoires sur des points spéciaux sont peu nombreux et souvent très faibles et très superficiels, aucun tableau d'ensemble vraiment complet n'a encore ouvert la voie à l'auteur. M. Pirenne a su ressusciter hommes et choses et donner un relief extraordinaire à cette grisaille amorphe. Il a tracé d'Albert et d'Isabelle deux portraits inoubliables, dignes de ceux que Rubens leur a consacrés. Il a fait revivre leur cour, leurs actes, leur vie publique et privée dans le cadre de leur temps, avec une netteté et une sobriété qui frappent doublement les spécialistes. On peut dire qu'il a comblé un trou dans l'histoire de la patrie belge.

M. Pirenne a très bien compris et mis en lumière l'importance

capitale de cette période décisive pour la formation de la Belgique vis-à-vis de la Hollande, désormais séparées l'une de l'autre et engagées dans des voies opposées. En même temps, il a montré que ces Pays-Bas catholiques du commencement du xviie siècle, si lamentablement plongés dans une décadence contrastant violemment avec la grandeur et la prospérité des Provinces-Unies, ont cependant joué un grand rôle en se constituant, sous l'action de Rome et des Jésuites. en boulevard de la Contre-Réforme au nord de l'Europe en face de la Hollande, de l'Angleterre et de l'Allemagne luthérienne. Les archiducs s'y consacrent corps et âmes et ne prennent à cœur que les questions confessionnelles. Malgré les menaces du roi d'Angleterre. ils font de leur territoire la terre d'asile des catholiques anglais, écossais et irlandais qui y fondent des collèges et des couvents, vraies pépinières de prêtres, de moines, d'hommes et de femmes d'œuvres et d'action : « On peut dire que, si le catholicisme de la Grande-Bretagne a pu, malgré la persécution, assurer le recrutement de son clergé, conserver sa hiérarchie, ses ordres religieux et ses ministères d'enseignement, c'est en grande partie à l'appui des archiducs qu'il en est redevable » (p. 244). De même Bruxelles est la citadelle catholique d'où partent sans cesse des émissaires religieux et des agitateurs qui vont relever le courage des catholiques hollandais et empéchent le clergé romain de se désagréger complètement sous la poussée du calvinisme triomphant. La nonciature du pape dans la capitale des archiducs est une des plus importantes de l'Europe.

Albert et Isabelle. « époux stériles, souverains provisoires sans lendemain », se consacrènt à l'exaltation de la foi et frappent par leur idéalisme bigot qui les détourne des vanités terrestres en suite du désenchantement et des désillusions de leur vie de pur sacrifice. Ces deux figures, si étroites et presque ridicules, grandissent tout à coup grâce à M. Pirenne, qui les a réhabilitées sans les surfaire. Notons aussi les portraits très réussis de personnages moins connus, mais bien intéressants aussi : tels le cardinal-infant Ferdinand, frère du roi d'Espagne Philippe IV, et son cousin l'archiduc Léopold-Guillaume, fils de l'empereur Ferdinand II, sans oublier cette caricature du cardinal Granvelle que fut au XVII° siècle, auprès d'Isabelle, le cardinal Alonso de La Cueva, marquis de Bedmar, ni encore le prince-évêque de Liège Ernest de Bayière.

Mais derrière les archiducs et tous les autres champions de la Contre-Réforme, M. Pirenne nous montre la Compagnie de Jésus dans son premier siècle d'irrésistible développement. On a dit de certaines geus qu'ils ont un curé sur le nez. Quant à M. Pirenne, il voit partout les Jésuites : déjà sous Requésens, puis fortement sous Farnèse, enfin sur toute la ligne à l'époque des archiducs. Et il ne semble pas se tromper; car ses preuves sont sérieuses et ce n'est pas une pensée de dénigrement qui le guide, loin de la A l'exemple de l'impartialité sereine déployée en cette matière par MM. Gothein, Bohmer

et G. Monod, il parle des Jésuites avec admiration et respect, sans cacher leurs défauts ni s'aveugler sur les conséquences funestes de leur action dans les Pays-Bas.

La source qui paraît lui avoir surtout fait comprendre le rôle capital joué en Belgique par les Jésuites, semble être le livre qu'ils ont composé eux-mêmes en 1640, l'Imago primi saeculi Societatis Jesu, écrit par des jésuites belges et imprimé à Anvers. Ce livre trop peu connu est le fondement de la théorie nouvelle de M. Pirenne. On y suit pas à pas tout ce que les Jésuites ont fait et créé en Belgique pour transformer la terre des fiers communiers médiévaux et des Gueux du xvi<sup>e</sup> siècle en cet eldorado des couvents qu'elle est encore restée en partie sous nos yeux. M. Pirenne, frappé de la grandeur de la tâche et du dévouement apporté dans son accomplissement, parle des Jésuites avec une certaine sympathie, qui lui a valu chez quelques gens à courte vue la réputation d'apologiste de la Compagnie de Jésus. Il faut en rabattre. L'auteur, tout en rendant largement justice à l'ingéniosité, à la vaillance, à l'universalité et à l'abnégation des Jésuites, ne s'est pas fait faute de marquer l'aboutissement de leur système de compression intellectuelle et de pratiques religieuses vides et superstitienses : « l'engourdissement de l'activité nationale », que la splendeur de l'École de Rubens seule vint interrompre un moment. Le vieux Juste-Lipse, retiré de Leide et établi à Louvain, où il jette encore quelque lustre sur l'université en décadence et se fait pardonner les restes de son indépendance philosophique en rimant des vers latins pour célébrer les miracles de Notre-Dame de Montaigu, et la vie cruelle du savant van Helmont, que ses découvertes firent dénoncer par un jésuite et condamner à la rétractation, sont, avec la radieuse figure de Rubens, le grand artiste complètement adapté à la Contre-Réforme, les trois personnalités intellectuelles les plus curieuses dans le monde laigue où tout le reste est si terne. M. Pirenne, en passant, a admirablement montré, tout le premier, je pense, les liens intimes qui rattachent Rubens et son école, en peinture aussi bien qu'en architecture et en sculpture, au catholicisme jésuitique du xvue siècle.

C'est d'ailleurs dans son livre IV (la Uvillisation des Pays-Bas catholiques) que M. Pirenne est surtout riche en aperçus nouveaux. Il explique très bien le déclin rapide du protestantisme après les victoires de Farnèse en Flandre et en Brabant, qui un moment avaient été les forteresses du calvinisme. Il trace un tableau saisissant de la réforme catholique sous Philippe II et les archidues. L'histoire de la Compagnie de Jésus en Belgique est traitée avec le plus grand soin. Les transformations opérées dans le mode de gouvernement sont analysées délicatement et rendent compte des phénomènes politiques les moins compréhensibles à première vue. M. Pirenne a très bien vu qu'à la différence de la libre republique des Provinces-Unies, les Pays-Bas catholiques sont devenus en peu de temps une monarchie absolue, temperée à peine par des restes momifiés d'autonomie locale, sauf

dans le duché de Brabant, où quelque vigueur s'est conservée dans les vieux ressorts de l'antique self-government. Comme il le fait observer judicieusement, le cardinal Bentivoglio lui-même, parce qu'il ne connaissait que les institutions brabançonnes, s'y est laissé prendre malgré sa grande perspicacité.

M. Pirenne, naturellement, se surpasse dans son chapitre sur la situation économique. Il est là sur son terrain de prédilection. Le premier, il a établi qu'à l'extrême détresse de la fin du xviº siècle a succédé assez vite un relèvement relatif du commerce, de l'industrie et de l'agriculture. La Belgique, peuplée de deux millions à deux millions et demi d'habitants contre la Hollande qui ne comptait qu'un million à un million et demi, aurait bientôt, grâce à sa puissante natalité, comblé les vides créés par l'émigration et la misère et regagné le terrain perdu, si l'Espagne ne lui avait pas follement fermé ses colonies, si l'Escaut et la côte de la mer du Nord n'avaient pas été bloqués par les Hollandais, si le protectionnisme de Colbert n'avait pas fermé la frontière de France et si l'Allemagne, ruinée par la guerre de Trente ans, n'avait pas disparu comme débouché utile. Repliée sur elle-mème, la Belgique se refait cependant, jusqu'au moment où Richelieu, Mazarin et Louis XIV en font le champ de bataille presque annuel de l'Europe.

M. Pirenne a étudié en détail le réveil de l'industrie (sayetteries, toiles, draperie, houillères, métallurgie) et montré le parallélisme des plus bizarres qui faisait vivre côte à côte dans les villes les métiers enkylosés dans leurs règlements médiévaux et les fabrications nouvelles, vivant de découvertes, de perfectionnements, de régime capitaliste, etc. L'auteur a porté son attention non seulement sur les Pays-Bas espagnols (Belgique), mais aussi sur la principauté épiscopale de Liège, dont la draperie, les mines et la métallurgie prennent alors leur essor. Signalons aussi les parties consacrées au rôle social de la noblesse, aux anoblissements, aux gens de longue robe, à la bourgeoisie et aux classes inférieures. En passant, l'auteur expose la fondation et les destinées des monts de piété.

Le dernier chapitre (le Mouvement intellectuel) nous montre la mainmise de l'Église catholique, rajeunie et retrempée par le Concile de Trente, sur toute la vie scientifique, littéraire et artistique. Les littératures profanes agonisent. L'Université de Louvain n'est plus qu'une médiocre école professionnelle. Seuls les Jésuites émergent avec leurs théologiens, leurs prédicateurs, leurs écrivains populaires et même leurs peintres, leurs architectes et leurs savants. Et à côté d'eux, vivant de la restauration du culte catholique (riomphant et célébrant ses pompes dans des tableaux, des statues et des édifices tout aussi pompeux, Rubens et toute sa pléiade de grands artistes jettent la dernière étincelle glorieuse dans la nuit qui tombe.

M. Pirenne, qui n'aime pas à s'émouvoir ni à s'emballer, reste presque impassible devant cette tragédie poignante d'un peuple, si grand aux xive, xve et xvie siècles et tombant si bas à la fin du xviie siècle, quand Rubens a disparu. Toujours calme et serein, il n'a

pas un mot ému pour l'assassinat du prince d'Orange ni pour la mort lamentable du grand Farnèse, disgracié par l'ingrat Philippe II. Il se borne à raconter et à expliquer comment en Belgique, comme en Bohème, en Bavière et en d'autres régions livrées à la Contre-Réforme, on a noyé le protestantisme d'abord dans le sang, puis dans le jésuitisme. Il le fait comme s'il démontait sous vos yeux un mécanisme d'horlogerie. Aussi voit-on déjà en Belgique la presse politique s'emparer de son dernier volume et le citer en sens inverse, les journaux libéraux pour dauber sur les archiducs et les Jésuites, les journaux ultramontains pour les glorifier. Pareillement les volumes consacrés au moyen âge avaient soulevé des discussions entre les Wallons et les Flamingants.

Cela provient de deux causes : son extrême impartialité, digne d'un animal à sang froid, si j'ose dire, et son admirable talent de parler de toutes choses sans froisser personne. Au contraire, il a un mot pour tout le monde. Sans être le moins du monde un bénisseur, il comprend, explique, disculpe, justifie tout, au point que chaque lecteur s'attache à lui en toute confiance, quels que soient ses dogmes ou ses haines. Mais il ne faut pas s'y méprendre. Si M. Pirenne a horreur de l'indignation, du mélodrame, de la sévérité judiciaire en histoire, c'est un pince-sans-rire qui se permet de temps en temps quelque fine ironie légèrement impertinente. Ses portraits, si sobres et si contenus en apparence, en témoignent éloquemment. Voyez la façon dont il se débarrasse du triste archiduc Mathias avec la même désinvolture que les États-Généraux de 1581 (p. 174, 175). C'est ainsi qu'au lieu de stigmatiser le servilisme des Belges dégénérés vis-à-vis du despotisme espagnol toujours croissant au XVIIe siècle, il termine tranquillement son chapitre par ces mots malicieux : « De sorte que la modération du régime monarchique dans les Pays-Bas catholiques s'explique par la modération même dont la nation sit preuve dans l'exercice de ses droits politiques » (p. 406).

Cependant, M. Pirenne ne parvient pas toujours à se contenir complètement. Ainsi il éclate malgré lui, après avoir commenté la portée de la paix de Munster pour les provinces méridionales des anciens Pays-Bas des ducs de Bourgogne et de Charles-Quint : « C'est en réalité la Belgique qui, à Munster, a payé pour l'Espagne. Elle a constitué la rançon de la monarchie. Soigneusement exclue des négociations, elle a été sacrifiée sans pitié par les commissaires espagnols aux exigences de la Hollande. Au sans-gêne avec lequel le roi l'a traitée, on reconnaît clairement qu'il ne la considère plus que comme une simple possession dont il peut disposer à son gré. Il foule aux pieds les intérêts les plus essentiels des habitants. Il consomme leur ruine en consentant à la fermeture de l'Escaut et des ports de la côte. Désormais les Pays-Bas catholiques, jadis « terre commune à toutes « les nations » et marché du monde, ne seront plus qu'un misérable cul-de-sac, qu'une impasse sans issue. Leurs canaux, leurs quais, leurs entrepôts, créés par l'industrieux génie des générations

anciennes, ne serviront qu'à évoquer l'amer souvenir d'une prospérité évanouie. Au milieu des pires calamités de la guerre, quelques rayons d'espoir pouvaient luire encore. En face de la réconciliation définitive du roi et des Provinces-Unies, c'en est fait des dernières illusions. Inutile de compter sur l'avenir : il est clos, comme l'Escaut devant Anvers. S'il doit apporter quelques changements, ce ne seront que de nouvelles misères, puisque, rivé à l'Espagne, le pays sera fatalement entraîné dans sa décadence et exposé à tous les coups que lui porteront ses ennemis. Privé de la libre disposition de lui-même, il ne sera plus qu'un corps sans âme, qu'une matière à traités, qu'une barrière, qu'un champ de bataille. Un résultat pourtant subsiste des efforts gigantesques dépensés par ses souverains : la restauration et la victoire définitive du catholicisme. Mais le mot du duc d'Albe à Philippe II s'est accompli : les provinces n'ont échappé à l'hérésie qu'au prix de la ruine » (p. 287, 288).

Elles sont rares les pages où M. Pirenne s'abandonne ainsi. En général, il conserve une placidité souveraine, encore plus en matière religieuse qu'en matière politique. Parfois même, cette indifférence l'empêche d'insister sur certaines choses essentielles. Ainsi, dans ses considérations si lumineuses sur les deux unions d'Arras et d'Utrecht, il ne semble pas s'apercevoir de la différence radicale qui fait de ces deux ligues des courants qui ne pouvaient se rencontrer, quoique les contractants invoguassent de part et d'autre avec plus ou moins de candeur la même Pacification de Gand : d'un côté, le maintien exclusif du culte catholique et la répression de l'hérésie; de l'autre, la liberté de conscience, même dans la Hollande calviniste, et l'exercice public des deux cultes réglé par l'autorité civile selon les besoins locaux dans les autres provinces. D'ailleurs, M. Pirenne ne l'ignore pas, c'était là ce qui, au fond, séparait les deux partis qui étaient encore d'accord dans leur haine antiespagnole et leur amour des institutions nationales.

En somme, le nouveau volume de l'Histoire de Belgique de M. Pirenne est tout aussi remarquable et peut-être encore plus neuf que les trois premiers. Le XVII° siècle était pour les historiens belges une sorte de terra incognita, comme les taches blanches qui figuraient, dans les atlas scolaires de mon enfance, l'intérieur de l'Afrique et de l'Australie. Nous avons maintenant sur cette période des clartés surprenantes. Et c'est d'autant plus important que bien des éléments de la Belgique actuelle se sont enracinés dans le sol à l'époque des archiducs. Nous savons maintenant aussi par M. Pirenne que les Jésuites ont été les grands jardiniers de cette flore nouvelle, si différente de celle qui couvrait les Pays-Bas au moyen âge et au XVI° siècle.

Paul FREDERICO.

# NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

# GÉNÉRALITÉS.

- De la méthode dans les sciences, 2º série (fait partie de la Nouvelle collection scientifique dirigée par M. E. Borel. Alcan, 1911, in-12, 364 p.). — La première série de ces études sur la méthode dans les sciences envisageait les principes généraux qui président à la constitution des principales sciences entre lesquelles se répartissent les connaissances humaines. Dans cette seconde série, on examine à un point de vue plus technique les procédés d'investigation employés par un certain nombre de sciences particulières qui sont comme des branches d'une science plus générale, ainsi pour l'astronomie qui est une application de la mécanique, la botanique ou la géologie qui sont des parties de la morphologie. Parmi ces études, il en est quatre qui intéressent tout particulièrement l'histoire : l'Archéologie traitée par M. S. Reinach; l'Histoire littéraire, par M. Lanson; la Linguistique, par M. Meillet; la Statistique, par M. March. M. Reinach a analysé, avec la précision que lui donnent sa science si étendue et sa longue expérience, la méthode à suivre dans la recherche et l'interprétation des monuments figurés où l'archéologie étudie l'antiquité, et les erreurs dont doivent se garder les fouilleurs et les exégètes; M. Lanson, s'appuyant sur les exemples de Sainte-Beuve et de G. Paris, met en garde contre les procédés prétentiensement scientifiques qui veulent ramener à l'érudition la critique littéraire et y introduire des chiffres et des nombres. Il réduit à des opérations très simples l'examen des textes pour y discerner l'original du traditionnel, l'individuel du collectif et en déterminer l'importance pour la connaissance des peuples et des temps. M. Meillet expose l'étude de la linguistique considérée comme une partie de la sociologie. Enfin, M. March montre dans la statistique non une science des sociétés, mais une méthode pour étudier certains phénomènes sociaux.

— C. Vallaux. Géographie sociale. Le sol et l'État (Doin et fils, 1911, in-12, 413 p.). — M. Vallaux a déjà donné à l'Encyclopédie scientifique du Dr Toulouse un volume intéressant sur la Mer, étudiée au point de vue de la géographie sociale (cf. Rev. hist., t. C, p. 446). Le nouveau volume qu'il consacre au Sol et à l'État est plus original encore. Il y étudie le rôle considérable, prépondérant même à son avis, joué dans la constitution des États par le sol. Le rapport des États au sol constitue une

géographie politique qui est une science autonome dont les deux principales opérations sont l'analogie et la détermination des types. Après avoir fixé les principes et la méthode de la géographie politique, M. Vallaux dégage la notion géographique de l'État, le rôle des groupes dans la formation des États, l'action de tous les agents, caractères et phénomènes physiques, parmi lesquels la différenciation des phénomènes politiques et sociaux dans les diverses zones joue un rôle capital, enfin les résulats de la circulation et du groupement des hommes qui élargissent les bases de différenciation. Les deux derniers chapitres sont consacrés aux capitales et villes politiques et aux frontières, celles-ci étant moins le résultat d'accidents naturels que des rapports vitaux des groupes humains. M. Vallaux, reprenant, à ce point de vue original, les recherches de Ratzel dans sa Géographie politique, a bien su, en étudiant l'État comme un organisme social fondé sur le sol, donner à la géographie politique son unité synthétique et, en évitant le déterminisme qui subordonne à la géographie physique l'évolution politique, montrer, au contraire, comment elle conditionne seulement une évolution qui est le résultat d'une différenciation de plus en plus élargie, où l'adaptation active de l'homme au sol et du sol à l'homme a sa place à côté de l'adaptation passive et du déterminisme naturel. G. M.

- Humbert de Gallier. Les mœurs et la vie privée d'autrefois (Paris, Calmann-Lévy, s. d. [1911], in-18, v-384 p.). L'intérêt de ces agréables études vient surtout de ce que l'auteur utilise des archives privées. Il veut réagir contre les « diatribes de pseudo-historiens atteints de la phobie de l'ancien régime ». Lui-mème est doué d'un excessif optimisme, souvent démenti par les documents mêmes qu'il cite. Andrew Lang (p. 263) n'est pas un écrivain « allemand ». Nous signalons aux démographes cette phrase de la dernière page : « De combien la moyenne de l'existence humaine s'est-elle accrue depuis deux siècles? De fort peu de chose, en vérité. »
- Dans la collection Aus Natur und Geisteswelt que publie la librairie Teubner de Leipzig, deux volumes viennent d'avoir une deuxième édition: l'un est le Napoléon I<sup>er</sup> de M. Th. BITTERAUF, recueil de conférences faites en 1905-1906 à Munich (112 p., petit in-8°), l'autre est la rapide revue des courants politiques en Europe au XIX° siècle par M. K.-T. HEIGEL (Politische Hauptströmungen in Europa im XIX Jahrhundert, 125 p. petit in-8°). Les remaniements, dans cette édition nouvelle, portent principalement sur le triomphe du principe des nationalités dans la monarchie autrichienne et sur la fondation de l'empire allemand que l'auteur a traitée plus à fond. Cet hymne à la puissance allemande est écrit dans un style qui, trop souvent, manque de simplicité.

# HISTOIRE D'ALLEMAGNE.

- J. Janssen et Pastor. La Civilisation en Allemagne depuis la fin du moyen âge jusqu'au commencement de la guerre de Trente ans; t. VI, VII et VIII de l'Allemagne et la Réforme. Trad. de l'allemand par Mme E. Paris sur la 13e et la 14e éd. (Plon et Cie, 1902-1911, in-8°, 525-717 et 753 p.). — Mme E. Paris vient d'achever en huit volumes l'œuvre considérable qu'elle avait entreprise en 1887 de donner au public français le grand ouvrage de Janssen sur l'Allemagne et la Réforme. Elle s'en est acquittée avec un talent d'écrivain et un soin qui sont au-dessus de tout éloge, et les corrections que MM. Janssen et Pastor ont apportées à l'édition française lui donnent une valeur particulière. Les trois derniers volumes qui contiennent un tableau d'une richesse merveilleuse de la civilisation allemande au xviº et au commencement du xviiº siècle ont pour nous un intérêt tout spécial. Naturellement, M. Janssen attribue au protestantisme la décadence intellectuelle et morale de l'Allemagne du xvIIe siècle, due en réalité à un concours de causes diverses où le protestantisme n'entre que pour une part; mais on ne trouvera nulle part un pareil ensemble de détails sur l'état de l'Allemagne à cette époque. Le t. VIII est particulièrement intéressant. La première partie est consacrée à l'état économique, commerce, industrie, situation des paysans; la deuxième partie à l'état des mœurs des cours princières, de la noblesse et de la bourgeoisie; la troisième partie à la décadence religieuse et morale. Les six derniers chapitres sont tout entiers remplis par une étude sur la sorcellerie et les persécutions contre les sorciers. M. Janssen insiste sur les protestations de quelques jésuites, Laymann, Tanner, F. de Spee, contre les abus de la procédure à l'égard des sorciers, mais sans insister assez sur le fait que Spee devait se cacher pour publier anonymement son livre en pays protestant. Par contre, M. Janssen rend hommage aux protestants le médecin Weyer et le théologien Meyfart qui furent les plus éloquents apôtres d'une G. M. justice plus juste et plus humaine.

#### HISTOIRE D'ESPAGNE.

— Mémoires du capitan Alonso de Contreras, lequel de marmiton se fit commandeur de Malte..., trad. par Marcel Lami et Léo Rouanet (Paris, II. Champion, 1911, petit in-8°, viii-288 p.). — C'est un vrai roman picaresque (et, hâbleries à part, un roman vrai) que ces mémoires (publiés dans le Boletin de la Academia de la Historia de juill.-sept. 1900 par M. Serrano y Sanz) d'un aventurier espagnol, « héros et ruffian », qui écuma la Méditerranée, et même la côte atlantique du Maroc, de 1595 à 1630. Traduction alerte et de saveur

toute castillane. — On trouvera, p. 166, un curieux récit de la mort de Henri IV. H. HR.

# HISTOIRE DE FRANCE.

— Gabriel Hanotaux. La fleur des histoires françaises (Hachette, 1911, in-16, 313 p.). — « Le présent livre a été écrit pour la jeunesse ». Il lui fera connaître et aimer la France : j'ai peur, non qu'il fasse la France trop aimable, mais qu'il laisse trop ignorer aux jeunes Français qu'il existe d'autres nations, et qui ont aussi leurs vertus. La sympathie humaine donne au patriotisme plus de largeur et plus de noblesse. Les idées de M. Hanotaux en matière de géographie paraîtront un peu vieillottes, même à ses jeunes lecteurs.

H. HR.

- J. Declareuil. Des comtes de cité à la fin du Ve siècle (extrait de la Nouvelle Revue de droit français et étranger, novembre 1910. Larose et Tenin, in-8°, 46 p.). — M. Declareuil a entrepris une recherche qu'on s'étonne n'avoir pas été faite plus tôt : l'examen du rapport qui peut exister entre les Comites romains et les gouverneurs des cités qui, chez les Ostrogoths, les Wisigoths, les Burgundes et les Francs, ont porté le nom de Comites. Il démontre que la Comitiva prima, secundi et tertii ordinis de l'empire romain était une distinction honorifique accordée à des fonctionnaires très divers et qu'il n'y eut pas dans l'empire un ordre de fonctionnaires appelés spécialement Comites, chargés de l'administration des cités. Chez les Ostrogoths, le titre romain de Comes fut donné à des officiers chargés de fonctions, tantôt militaires, tantôt civiles, auprès des Romains et des Goths, et dont quelques-uns furent chargés de l'administration de certaines cités. Mais ce ne fut pas une institution générale. Au contraire, chez les Wisigoths, le titre de Comes fut donné aux judices des cités qui concentraient tous les pouvoirs entre leurs mains. Il en fut de même chez les Francs; mais ces fonctionnaires naquirent de nécessités sociales et politiques nouvelles, ne furent nullement une imitation d'une institution romaine. Le mot Comitiva disparait et la circonscription du Comes prend le nom de Comitatus, inconnu dans l'empire romain.
- P. VILLEY. L'influence de Montaigne sur les idées pédagogiques de Locke et de Rousseau (Hachette, 1911, in-12, VIII-270 p.).
  M. Villey n'est pas le premier à signaler les rapports des idées pédagogiques de Locke et de Rousseau avec celles de Montaigne; mais jamais cette étude n'avait été faite avec une telle précision. M. Villey écarte résolument toute accusation de plagiat soit chez Locke, soit chez Rousseau; mais il montre que les Pensées sur l'éducation de Locke, sans être faites d'emprunts proprement dits, sont pourtant en perpétuelle concordance avec les idées de Montaigne. Locke en

était pénétré avant même d'être précepteur et la pratique n'a fait que le confirmer dans la conviction de l'excellence des principes qui, chez Montaigne, n'étaient le fruit que de la réflexion. Rousseau, qui a connu Locke dans la traduction de Coste et lui a fait des emprunts, était tout pénétré de Montaigne quand il a écrit en 1740 son Projet d'éducation pour M. de Sainte-Marie; mais, quand il a écrit l'Émile, il avait élaboré tout un système philosophique (auquel, d'ailleurs, les idées de Montaigne n'étaient pas tout à fait étrangères), et il a pu, grâce au progrès fait par les sciences et aussi par la douceur des mœurs, du xvie au xviii siècle, beaucoup ajouter au fond des théories de Montaigne. Toutefois, il reste d'accord avec lui dans tout ce qu'il n'a pas dû à l'influence de son siècle et à ses théories philosophiques.

- L. Delayaud, ministre plénipotentiaire. Le Marquis de Pomponne, ambassadeur et secrétaire d'État, 1618-1699. Documents publiés pour la Société d'histoire diplomatique (Plon, 1911, in-8°, xx-363 p.). — M. Delayaud, un des plus laborieux et des plus capables parmi nos agents diplomatiques, a su toujours, comme beaucoup des diplomates d'autrefois, unir aux travaux de sa charge le culte des lettres et de l'histoire. Il publiait il y a un an, dans les Archives historiques de la Saintonge, t. XXXIX, des Documents inédits sur le duc de Saint-Simon. Il nous apporte aujourd'hui plus de 300 p. de documents de tous genres, lettres, inventaires, généalogies, actes notariés, testaments, notices topographiques, sur Arnauld de Pomponne, le fils d'Arnauld d'Andilly, janséniste sans intransigeance, homme de bien et ministre sage, mais un peu indolent, qui eut la chance et l'honneur, comme secrétaire d'État aux Affaires étrangères, de présider à la paix de Nimègue et au traité de Fontainebleau et de conclure le mariage du Dauphin avec la princesse de Bavière, mais qui fut disgracié en 1679 pour avoir retardé de vingt-quatre heures d'annoncer au roi la conclusion de cette affaire. Il eut néanmoins, en 1691, la consolation d'être rappelé au Conseil et d'initier le marquis de Torcy, son gendre, à la direction des Affaires étrangères. M. Delavaud n'a pas voulu, — et nous le regrettons, — écrire une biographie de Pomponne, mais seulement fournir à son futur biographe un certain nombre de documents et une direction au milieu des nombreux fonds qui permettront de reconstituer dans tout leur détail la vie privée et la vie diplomatique et politique de ce bon serviteur de Louis XIV. L'avant-propos de M. Delavaud sur les papiers des Arnauld et de Pomponne, les notes si précises et si instructives dont il a enrichi la biographie de Pomponne par sa petite-fille, la marquise d'Ancezune, les documents et les dissertations qui, sous le nom d'appendice, forment le corps de l'ouvrage et enfin les 50 pages d'additions et corrections, formant une contribution importante à l'histoire du XVIIe siècle, et sans doute provoqueront plus d'une publication intéressante, car nombreux sont les documents, correspondances ou mémoires encore inédits que M. Delavaud signale comme dignes d'être édités.

G. M.

- Ch. Adam. Vie et œuvres de Descartes. Supplément à l'édition de Descarles publiée sous les auspices du ministère de l'Instruction publique (L. Cerf, 1910, in-4°, xIII-646 p.). — M. Ch. Adam a dù achever seul depuis 1904 la magistrale édition de Descartes commencée en collaboration avec Paul Tannery. C'est à lui seul qu'est due l'importante biographie qui forme le t. XII de cette publication qui fait autant d'honneur au point de vue typographique à la maison Léopold Cerf qu'au point de vue scientifique aux deux éditeurs. M. Adam s'excuse de ne donner encore qu'une biographie imparfaite de Descartes; en effet, il a laissé de côté certains épisodes obscurs, comme la contestation avec Pascal au sujet de la découverte de la pesanteur de l'air (contestation qui a donné lieu aux fâcheuses fantaisies de M. F. Mathieu), et il s'est surtout appliqué, et avec succès, à établir le lien étroit qui rattache les œuvres de Descartes les unes aux autres et aux diverses influences qu'il a subies, celles de ses maîtres, de ses contemporains et amis, de ses séjours en Hollande, en France et eu Suède. Il s'est efforcé de faire l'histoire de la pensée de Descartes et de lui donner son véritable caractère sans en faire un dévot, comme Baillet, ni un esprit fort et un libertin. M. Adam avait, comme base de son travail, la correspondance de Descartes, publiée par lui-même et dont la chronologie est désormais bien établie. Il avait en outre de nombreuses pièces d'archives, imprimées ou inédites, et des manuscrits importants de Hollande et de Paris, le journal de Beeckman, les lettres et le journal de Huygens, la correspondance du P. Mersenne et de Saumaise, celles de Chanut, ambassadeur à Stockholm, et de Brasset, secrétaire d'ambassade à Stockholm, puis résidant à La Have, documents dont la publication serait bien désirable. La volume de M. Adam est une contribution importante à l'histoire du XVIIe s.

G. M.

<sup>—</sup> Ferdinand Brunetière. Études sur le XVIIIe siècle (Paris. Hachette, 1911, in-16, 296 p.). — M. Joseph Bédier, discret éditeur, a bien servi la mémoire de Brunetière en publiant ces pages, en grande partie posthomes. Le Brunetière de l'École normale revit dans son Voltaire, malheureusement inachevé, avec sa puissante et probe intelligence, sa pénétration, et ce don de comprendre et de reconstruire même les esprits qu'il n'aimait pas. C'est le Brunetière des Discours de combat que l'on retrouvera dans les sommaires des Huit leçons sur les origines de l'esprit encyclopédique; mais si l'auteur n'a plus la même sérénité, il reste impartial tentre son Voltaire de 1886-88 et son Voltaire de 1905 il y a surtout une différence de tom et véritablement historien.

- Morelly. Code de la Nature ou le véritable esprit de ses loix (1755), publié par Ed. Dolléans (Paris, Geuthner, 1910, in-8°, xxx1-119 p.). Ch.-J. Herbert. Essai sur la police générale des grains (1755) et Supplément à l'Essai..., par J.-G. Montaudouin DE LA TOUCHE (1757), publié par Edgard Depitre (Ibid., 1910, in-8°, XLIII-VII-166 p.) (nos 4 et 5 de la Collection des Économistes et des réformateurs sociaux). — « Le Code de la Nature », dit M. Dolléans, « fait comprendre en quel sens il est juste de dire que la Révolution a été socialiste, ... du moins dans ses tendances ». C'est « le code idéal de la Révolution ». Ce qu'il y a de piquant, c'est que, si le Code n'est certainement pas de Diderot, il est impossible de savoir qui est Morelly. - L'introduction de M. Depitre est la première partie d'une étude critique (qui sera vraisemblablement continuée en tête des publications ultérieures) sur la question des blés. On peut dire, dores et déjà, que la nouvelle Collection prend place parmi les instruments indispensables de l'histoire économique.
- A. Boppe et R. Bønnet. Les Vignettes emblématiques sous la Révolution (Paris, Berger-Levrault, 1911, 1 vol. in-4°, vIII-184 p. avec 253 grav.). - La propagande révolutionnaire en France et hors de France s'est exercée bien souvent par l'image : il était dans la logique des choses qu'elle se fit par les petites gravures que les ministres, les assemblées, les comités, les commissions puis les généraux adoptèrent comme en-tête de lettres; les vignettes emblématiques furent un des moyens dont on usa pour répandre dans le peuple et faire connaître hors des frontières les idées nouvelles. M. Raoul Bonnet, le distingué collaborateur de M. N. Charavay, avait réuni depuis longtemps un certain nombre de ces vignettes; des collectionneurs comme MM, A. France, F. Masson, G. Cottreau y ont ajouté leur contingent, et M. Auguste Boppe a commenté par un texte excellent ces curieuses gravures méthodiquement groupées. Avec lui, on assiste à la création, au développement et à la décadence de la vignette, née avec la Liberté et disparue avec elle, d'abord simple allégorie dans le goût du XVIIIe siècle, puis véritable petit tableau destiné à frapper l'imagination et à répandre les principes politiques nouveaux. Sans parler de l'intérêt qu'auront les recherches de M. Boppe pour l'histoire de la gravure pendant la Révolution, je signale ce recueil pour sa grande valeur éducative : de ce lirre d'images, il se dégage toute une philosophie de la Révolution. Ch. Sch.
- GIROD DE L'AIN, chef d'escadron d'artillerie en retraite. Grands artilleurs. Le maréchal Valée, 1773-1846 (Paris, Berger-Levrault, 1911, in-8°, 492 p.). Μ. Girod de l'Ain nous donne un récit très détaillé de la vie du maréchal Valée. C'est une figure honnète, droite, de labeur obstiné, mais sans grand relief; malgré ses réelles qualités, Valée ne sut jamais se faire aimer.

D'origine très modeste, il fit ses premières armes durant la Révo-

lution, puis prit part aux campagnes de l'Empire. Un chapitre touchant de la vie de Valée est sa correspondance avec M<sup>11e</sup> Von Mögling qu'il connut à Düren et épousa quatre ans plus tard. Durant la campagne de 1806, où il assure sur les derrières de l'armée le service de ravitaillement de l'artillerie, il écrit à sa femme des lettres où il dépeint avec tristesse le tableau qu'il a sous ses yeux. Ce spectacle émeut le soldat qui n'a pas alors l'enivrement de la bataille et lui arrache des paroles qui font honneur à son humanité.

Envoyé en Espagne, Valée sera pour le maréchal Suchet un collaborateur précieux dans cette succession de sièges mémorables. Inspecteur d'artillerie pendant la première Restauration, Valée est appelé, au retour de l'Empereur, à préparer la défense de Paris et apporte dans cette mission son labeur intense. A la dernière Restauration, il est nommé rapporteur général du comité d'artillerie et, en 1822, il est désigné pour l'emploi d'inspecteur général du service de l'artillerie, où il va donner à cette arme une organisation nouvelle et un système complet de bouches à feu, adopté en 1827, qu'on désigne avec raison sous le nom de système Valée.

Valée prend ensuite une part glorieuse au siège de Constantine, puis est nommé gouverneur général des possessions françaises dans l'Afrique du Nord. Il va y apporter toute sa méthode, toute sa puissance de travail, mais il semble qu'il a manqué parfois du doigté nécessaire avec des populations si différentes des nôtres. Cependant, Valée fit faire des progrès considérables à notre occupation en Algérie, mais les résultats de la campagne de 1840 furent médiocres, surtout à cause de la faiblesse des effectifs consentis par le gouvernement. Le gouverneur en fut rendu responsable et remplacé par le général Bugeaud qui apporta dans notre œuvre sur la terre d'Afrique ses qualités personnelles, surtout une méthode plus alerte. Mais, comme le dit M. Girod de l'Ain en terminant son récit très attachant, écrit d'une plume très vivante, la mémoire du maréchal Valée restera inscrite à côté de celle de Bugeaud dans l'histoire de notre établissement en Algérie.

- F.-R. HERVÉ-PIRAUX. Les Folies d'amour au XVIIIº siècle (Histoire des petites maisons galantes). Paris, Daragon, 1911, in-8°, 200 p., 2 pl. (Bibliothèque du Vieux-Paris.) Utilisation des rapports de police; quelques recherches aux archives. Si du moins le sujet était traité en français! La p. 69 semble faire du Régent et du fils de la Palatine deux personnages différents. Il serait cruel de relever les fautes d'impression.
- Albert Callet. L'Agonie du Vieux-Paris (Paris, Daragon, 1911, in-8°, 183 p., nombreuses fig. Préface de Georges Cain). On éprouvera un certain plaisir à feuilleter ces pages, malheureusement écrites en style de journaliste, et qui protestent avec raison contre la barbare manie des démolisseurs.

  H. HR.

- M. BOULE. La Haute-Loire et le Haut-Vivarais (Paris, Masson, 1911, in-8°, viii-366 p., nombreuses figures). Ce « guide du touriste, du naturaliste et de l'archéologue » sera utile aux archéologues comme aux historiens, car il est bien informé. On lira avec profit la notice archéologique due à M. Thiollier. La notice historique, beaucoup trop brève. est de M. L. Vissaguet. R. M.
- E. Poupé et F. Mireur. Petite histoire de Draguignan (Draguignan, Latil, 1911, 110 p., 14 ill. hors texte).
   On n'y trouvera pas une histoire suivie, mais une série de notes historiques généralement sobres et précises.
   R. M.
- Pierre Quentin-Batchart. Les chroniques du château de Compiègne (Paris, Pierre Roger et Cie, s. d., in-4°, vii-262 p., 16 pl. en phototypie et un plan). Le château sert ici de cadre à quelques « scènes historiques » que l'auteur retrace avec agrément : le lendemain de la journée des Dupes, le camp de Coudun, le « bandit corse » conquérant la fille des Césars, la rentrée de Louis XVIII, etc. On goûtera surtout le dernier chapitre : « Les « séries » du second Empire ».
- Albert Rabion. Moulins-Engilbert à travers les temps. Le passé. Le vieux Moulins (Nevers, Mazeron, 1910, in-8°, vi-860 p., nombreuses gravures). Histoire, écrite avec une simplicité touchante, d'une petite bourgade située à la lisière occidentale du Morvan. Quelques notes sur les grandes compagnies, les bénéfices occupés par les huguenots ou délaissés en 1568-1570, les vieilles industries locales, etc.

  H. HR.
- F. Grandgérard. Le bon vieux temps! Histoire d'un village franc-comlois (Mercey-sur-Saône) (Paris, H. Champion, et Gray, H. Perron, 1911, petit in-8°, xv-305 p., préface du Dr Ph. Maréchal).
  Détails intéressants sur la vie d'une communauté rurale, sur les procédures qui mettaient aux prises les paysans et leurs seigneurs, malheureusement gâtés par un ton déclamatoire.
  H. HR.

# HISTOIRE DE GRANDE-BRETAGNE.

— J.-M. Rigg, Calendar of the Plea Rolls of the Exchequer of the Jews preserved in the Public Record Office, Vol. I.: Henry III, 1218-1272. Vol. II: Edward I, 1273-1275 (« The Jewish historical Society of England», 1905-1910, in-4°, xix-367 et xxiii-363 p.; prix: 16 sh. chaque volume). — Nous avons déjà signalé (Rev. hist., t. LXXXIII, p. 365) l'important volume de documents concernant les Juifs au xiii° siècle en Angleterre qu'a publié M. Rigg (Select pleas, etc., t. XV des publications de la Selden Society, 1902). Dans l'ouvrage que nous annonçons aujourd'hui, il commence le catalogue, rangé par ordre chronologique, des actes qui ont été transcrits sur le

Plea rolls de l'Échiquier des Juifs. Les analyses sont très détaillées et, semble-t-il, exactes; chaque volume est muni d'une table des noms propres (dans le t. I, l'auteur a réuni, sous le nom de Simon de Monfort, comte de Leicester, plusieurs mentions dont les trois premières ne se rapportent pas à ce personnage). En tête du t. I, il a, dans une brève préface, expliqué un certain nombre d'expressions juridiques qui se rencontrent le plus fréquemment dans les rôles (essoin, extent, fine ou concord, gage et pledge, inquest, liberties, quo warranto, religious, seisin, warranty); le choix paraîtra un peu trop limité. En tête du t. H. M. Rigg a pu réimprimer, presque sans changement, un mémoire lu par lui devant la Société d'histoire juive, sur la condition des Juifs en Angleterre au XIIIe siècle et, en particulier, sur leurs rapports avec la royauté. Nous aurons l'occasion de revenir sur cette publication qui nécessitera plusieurs volumes encore pour atteindre l'année, fatale aux Juifs, de 1290. Ch. B.

- R.-C. FOWLER. Registrum Radulphi Baldock, Gilberti Segrave, Ricardi Newport et Stephani Gravesend, episcoporum Londoniensium, 1304-1338 (« The Canterbury and York Society », fasc. 27. Londres, aux bureaux de la Société). Ce fascicule 27 termine le t. I des Registres épiscopaux de Londres. Il contient la liste chronologique des institutions et collations d'offices qui ont été transcrites dans ce registre, l'itinéraire des quatre évêques dont il nous a conservé les actes, enfin deux tables pour les noms propres et pour certains noms de choses.

  Ch. B.
- Records of the english Bible. The documents relating to the translation and publication of the Bible in english, 1525-1611. Edited, with an introduction, by Alfred W. Pollard (Oxford, University Press, Henry Frowde, 1911, in-8°, XII-387 p.; prix: 5 sh.). — C'est en 1611 qu'a paru ce qu'on appelle la traduction « autorisée » de la Bible en anglais, expression d'ailleurs impropre, car aucun acte officiel, émanant ni du roi ni du clergé, n'a conféré la moindre autorité officielle à cette traduction; mais cette traduction, venue après toutes celles qui avaient vu le jour depuis 1525, eut cette fortune d'être assez rapidement acceptée par tous les protestants en Angleterre, sauf peut-être par les Puritains les plus intransigeants qui préparaient la Bible dite de Genève. C'est un monument important, soit au point de vue politique, car il est comme le symbole de l'unité religieuse en partie réalisée par établissement définitif de l'Église auglicane, soit au point de vue moral et littéraire, parce qu'il a été lu et médité par des millions d'hommes et qu'il a contribué à former le caractère du peuple anglais. Mais le triomphe de la Bible anglicane, comme celui de l'Église elle-même, a été acheté par de longues années de luttes, d'épreuves, d'insuccès et de reprises qui intéressent au premier degré l'histoire religieuse du XVI° siècle. M. Pollard, qui, à l'occasion de ce troisième centenaire, a été chargé de surveiller une réimpression du

texte primitif, a réuni dans le présent volume les documents permettant de suivre l'histoire de la Bible en anglais depuis la première œuvre de Tyndale en 1525 jusqu'à celle de 1611. Nul n'était mieux qualifié pour s'acquitter d'un pareil travail.

# HISTOIRE D'ORIENT.

— K. Baedeker, Grèce, Manuel du voyageur. Édition française (Leipzig. Baedeker; Paris, Ollendorff, 4910, in-8°, c11-468 p.). — Cette première édition française du guide de Grèce de Baedeker (dont la première édition allemande est de 1883) mérite d'ètre signalée à tous les amis de la Grèce et de l'art grec et d'ètre placée à côté de la nouvelle édition du Guide de Grèce de la collection Joanne par M. Fougères. M. Georges Calame en a traduit, revu et complété le texte, l'a mis au courant des dernières découvertes et en a fait un livre aussi attrayant qu'instructif. M. Lechat a, en 39 pages, donné un résumé de l'histoire de l'art grec qui est un petit chef-d'œuvre.

G. M.

# HISTOIRE DE L'AMÉRIQUE DU SUD.

— G. CLEMENCEAU. Notes de voyage dans l'Amérique du Sud. Argentine, Uruguay, Brésil (Hachette, 1911, in-12, 273 p.). — Un journal de voyage est toujours, dans une certaine mesure, un livre d'histoire s'il est écrit par un observateur intelligent qui sait voir les hommes, les institutions et l'activité sociale et économique d'un pays. M. Clemenceau n'a pas la prétention d'avoir pu étudier à fond en trois mois les pays qu'il a parcourus; mais son esprit pénétrant d'observateur et d'homme qui sait questionner autant que voir lui a permis de rendre son journal, surtout pour l'Argentine, à laquelle dix chapitres sur quatorze sont consacrés, non seulement très attrayant, mais vraiment instructif. Les chapitres viii, ix et x, où il décrit la vie agricole dans l'Argentine, seront consultés avec fruit. G. M.

# RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

#### FRANCE.

1. - Revue de synthèse historique. 1911, avril. - Jankélé-VITCH. La théorie sociologique de M. Simmel (dans son ouvrage Soziologie. Untersuchungen über die Formen der Vergesellschaftung, M. Simmel considère la sociologie comme étant surtout une méthode pour étudier les formes les plus élémentaires de la société et pour déterminer les conditions d'existence). — Ch. Bastide. La crise constitutionnelle en Angleterre (aperçu superficiel de la lutte entre les communes et les lords où M. Bastide voit un acheminement vers un état républicain démocratique). - L. DAVILLÉ. Une histoire de l'idée de progrès jusqu'à la fin du XVIIIe s. (l'ouvrage de M. Delvaille est utile. mais il a négligé des auteurs importants, méconnu les idées d'Aristote, de Leibuitz, de Buffon, etc.; n'a pas fait l'histoire du mot progrès. L'ouvrage est mal compris). — Ch. PFISTER. La Lorraine, le Barrois et les Trois-Évèchés (suite en juin. Le 1er chap, sur le sol est de M. Gallois. Puis M. Pfister étudie la bibliographie générale, les sources, les histoires générales, les sociétés savantes, les histoires des diocèses, des villes, des localités, des institutions, de l'art, les biographies. Travail de premier ordrei. - P. Boissonnade. Les études relatives à l'histoire économique de l'Espagne et leurs résultats (époques wisigothique et musulmane. Les travaux de détail solides sont encore trop nombreux pour permettre une connaissance précise du sujet). = Juin. A.-D. XÉNOPOL. L'inférence en histoire (M. Xénopol appelle inférence la méthode, différente de la déduction et de l'induction, qui permet « d'établir des vérités individuelles encore inconnues au moyen de vérités individuelles déjà connues ». Cette méthode peut équivaloir à une déduction syllogistique quand le raisonnement s'appuie sur un moven terme d'une certitude universellement reconnue. Sinon, on arrive seulement à des hypothèses dont les preuves sont à trouver). — E. Dolléans. L'évolution du chartisme, 1837-1839. Du réformisme à la violence (étudie, d'après le Northern Star. l'histoire de la Convention des classes laborieuses de 1839. comment on fut amené à voter, le 14 mai, un manifeste révolutionnaire). - P. LACOMBE. Les études de M. Salvioli sur l'histoire de l'économie romaine (le Capitalisme dans le monde antique de M. Salvioli renouvelle la question des latifundia, du travail libre, marque la différence du capitalisme antique avec le capitalisme moderne. Rome a péri faute de monnaie). — G. Pagès. La diplomatie secrète au XVIII° s. d'après M. E. Bourgeois. — Ch. Bastide. Les gazettes françaises de Londres au XVIII° s. (extraits curieux des Nouvelles ordinaires, de 1650 à 1658; la Gazette de Londres, traduction française de la London Gazette).

2. - Revue des questions historiques. 1911, juill. - M. LAM-MEUR. Phares, minarets, clochers et mosquées (M. Thiersch, dans son livre Pharos, Antike, Islam und Occident, a prouvé que le minaret dérive du phare comme le clocher, mais croit à tort que la mosquée dérive des temples antiques et non des basiliques). - P. Allard. Les origines du servage (suite; analyse les garanties dont jouissaient les serfs du lisc et de l'église). - Marc de Germiny. Les brigandages maritimes de l'Augleterre sous Louis XVI (ler art. Énumère les nombreuses vexations exercées par les Anglais en 1776 et 1777 contre nos navires marchands, notre marine et nos ports. Plan de guerre du comte de Broglie). - F. ROUSSEAU, L'ambassade du marquis de Talaru en Espagne, juill. 1823-août 1824 (a à lutter contre la camarilla réactionnaire qui entoure Ferdinand III. Obtient avec peine que le roi reconnaisse envers la France une dette de trente-quatre millions et le décret du 9 févr. 1824, établissant la liberté de commerce dans les colonies. Discorde entre Talaru, qui veut l'amnistie pour les libéraux, et Bourmont, qui encourage les résistances du roi et se fait rappeler. Intrigues de Marcellus. Talaru obtient l'amnistie le 12 mai, mais elle n'est pas observée, et Talaru quitte Madrid, dégoûté, le 18 août). — L. Caillet, Projet d'empoisonnement de Louis XI en 1466 (par Jean le Doux, dit Fortune, qui fut arrêté dans la cathédrale de Saint-Jean et réclamé au chapitre pour être livré aux officiers royaux et jugé par le Grand Conseil. On ignore la suite de l'affaire). - P. Bliabb. Un apostat allemand au service de la Révolution (tire du dossier d'Euloge Schneider, aux Archives nationales, quelques pièces non encore publiées). = C.-rendus : F. Cabrol. Chronique d'archéologie chrétienne. — P. Courteault. Bulletin du sud-ouest. — Goldsilber, Courrier allemand. = Bibliographie : Hofmeister et Stübe. Quellenkunde zur Weltgeschichte (cette bibliographie universelle de 10,000 ouvrages est nécessairement incomplète). — Brom. Guide aux archives du Vatican (utile). - Robertson. List of Documents in spanish Archives relating to the history of the United states. - Pissard. Essai sur la connaissance et la preuve des coutumes en justice dans l'ancien droit français et dans le système romano-canonique. — Ch. Sarazin. Petit guide du visiteur de Notre-Dame de Paris. — Kirch. Enchiridion fontium historiae ecclesiasticae antiquae (excellent). - F. Savio. Punti controversi nella questione del papa Liberio (3º brochure pour soutenir l'orthodoxie de Libère). - Nestorius. Le livre d'Héraclide de Damas (trad. par F. Nau de cette apologie de Nestorius par lui-même contre Cyrille, écrite dans son exil). - Hempl. The linguistic and ethnographic

status of the Burgundians (croit que l'idiome des Burgundes était dérivé du nordique). - Riguet. Saint Patrice. - Mme Delsart. Sainte Fare. - Werminghoff. Nationalkirchliche Bestrebungen im deutschen Mittelalter. - Eubel. Bullarii franciscani epitome. Holzapfel. Manuale historiae ordinis Fratrum Minorum (Eubel complète Sbaralea en l'abrégeant. Le manuel du P. Holzapfel est excellent). -G. Picconi da Cantalupo. Serie cronologica biografica dei ministri vicari della minoritica provincia di Bologna (vraie histoire de cette province de l'ordre). - Tocco. Studii Francescani. Id. La Quistione della Povertà nel sec. XIV (précieux pour l'histoire des origines et des hérésies et des doctrines franciscaines). — K. Jacob. Studien über Papst Benedikt XII (n'a pas connu les travaux de Vidal sur Benoît XII, ni par suite rendu pleine justice à ce pape). - Carlos Lumsden. A History of the Reformation, 1509-1525 (ce premier vol. d'une œuvre qui doit aller jusqu'à 1649 et qui voit dans la Réforme une lutte entre l'individualisme moderne et le semi-socialisme du moyen âge est très insuffisant). - Desilve. Le protestantisme dans la seigneurie de Saint-Amand, de 1562 à 1584 (très bon). - P. Aubanel. Galilée et l'Église (précise le rôle d'Urbain VIII, qui penchait du côté de Kepler, et cherche à disculper l'Église de tout reproche d'intolérance scientifique). — G. Martin. Histoire de l'enseignement du droit en Bretagne jusqu'en 1735 (cet enseignement fut médiocre).

3. - Feuilles d'histoire. 1911, juin. - J. Bonnet. Une cabale du Parlement contre Louis XIV (circulaire du Parlement de Paris aux parlements de province du 23 juin 1666 où il les invite à profiter de la guerre imprudente où s'engage le roi pour rétablir la puissance des parlements. Nous doutons beaucoup de l'authenticité de cette pièce conservée à Saint-Pétersbourg dans les papiers de Séguier). — P. LANDRECY. Le commissaire des guerres Dumouriez (lettre de Dumouriez le père, commissaire des guerres à l'armée de Hanovre en 1757, écrite au ministre de la Guerre le 19 décembre 1758). — J. DE-BRAUX. Les corps belges en 1792 et 1793. - A. CHUQUET. La bataille de Wattignies (établit les péripéties de la bataille de Wattignies et de Maubeuge qui faillit être un succès pour Cobourg, et la part due aux divers chefs dans ce succès. Jourdan s'y montra très habile général; à Carnot fut due en grande partie la victoire et Duquesnoy fut héroïque. M. Chuquet démolit la légende du petit tambour de Wattignies). - Lettres de Bonaparte en 1794 (suite en juill. et août pour 1795). — Les émigrés à Hambourg (lettre curieuse du 28 messidor an VI). - Lettres de Malte (trois lettres écrites pendant l'expédition d'Égypte). - Le cardinal Ruffo (lettre de Guill, de Humboldt à Schiller du 10 déc. 1802. Témoignage important sur le rôle et le caractère du terrible cardinal). — Baylen et le baron de Montgardi (rapport sur la campagne d'Andalousie de 1808 écrit par Montgardi comme aide de camp du général Fresia). — Le baptême du Roi de Rome (relation de l'Allemand G.-A. de Halem, dont M. Chuquet a déjà publié le

voyage à Paris en 1790). - M. DARDENNE. Le capitaine Rigau en Russie (brève analyse de ses Mémoires sur la campagne de Russie qu'il fit dans l'état-major de Berthier). — Charles de Hesse à Dormoy (lettre du 12 mai 1817 où Hesse parle de trois ouvrages de lui ignorés jusqu'ici : lettre israélite, lettre alphabétique et lettre suisse. Recommande de s'allier aux Anglais, de se confier en Richelieu et Decazes, de se méfier de Bernadotte et des Juifs restés agents actifs de Bonaparte). = Juill. A. GRÜN. Sergent et les massacres de Septembre (Sergent s'est vanté d'avoir écrit seul un avis du 11 juill. 1792 aux Marseillais pour les mettre en garde contre les charmes du Palais-Royal. N'est-il pas aussi l'auteur de la circulaire de la Commune du 3 sept. faisant l'apologie des massacres?). — A. Chuquet. L'adjoint Bernazais (curieux aventurier né à Poitiers le 13 nov. 1770, prêtre, puis professeur et clubiste à Poitiers, volontaire en 4792, se trouve au quartier général de Dumouriez au moment de sa défection, court à Paris le dénoncer en se donnant un rôle imaginaire, est envoyé à l'armée de La Rochelle, et, après mille péripéties, disparaît en l'an VII). - Dans la prison de Vergniaud (récit inédit d'une visite faite à Vergniaud par son neveu François Alluaud). — J. D'AUBERIVES. Le dénonciateur Harel (états de service du dénonciateur d'Aréna). — J. Du-RIEUX, La décoration de Bourrienne (récit des démarches de Bourrienne pour se faire décorer par Napoléon. Talleyrand fit décorer ce coquin par Louis XVIII). - E. DUROUVRAY. Lettres de noblesse (requête faite le 11 janvier 1815 à l'abbé de Montesquiou par un ancien jacobin pour obtenir des lettres de noblesse. M. Durouvray ne dit pas où il a pris le récit d'une conversation de l'abbé avec Mme de Simiane). — Les généraux prussiens en 1831, note du général de la Roche-Aymon sur Yorck, Gneisenau, Muffling, Ræder, Ziethen, Borstell, etc. — Bon de Trémont. Un jugement de Louis-Philippe en 1848 (très important. Étonnante application à de grandes fins qu'il ne pouvait atteindre). — E. Welvert. Les scellés La Réveillière-Lépeaux (le fils de La Réveillière a déliguré en le publiant le texte original des Mémoires de son père avec l'intention de le corriger). - Accroissement des Archives nationales. = 1910, août. G. PICAVET. Au lendemain de la conversion de Turenne (lettre de remerciements de Turenne au général des Jésuites Oliva et lettre de l'ambassadeur de Hollande Van Beuninghen à MHe de Montalais, où il juge avec modération l'apostasie de Turenne). - E. Welvert. L'inepte Bouchotte (Bouchotte a été l'instrument subalterne, mais exact et appliqué du Comité de Salut public. Après la Révolution, il a sollicité avec une rare platitude des places, des honneurs et des secours). — Le civisme de Talleyrand (lettre au Directoire du 19 sept. 1797 où il garantit le civisme de ses subalternes). — J. Durieux, Destruction d'une corvette anglaise en 1803 (corvette échouée détruite par les Granvillais). — A. GRUN. La Réveillière-Lépeaux et Napoléon (détails sur sa vie très digne dans la retraite sous Napoléon, qui l'a très bien jugé). — A. DE

Tarlé. L'odyssée d'un libéral (amusantes aventures du capitaine Fersat, d'après ses Mémoires).

4. — Revue historique de la Révolution française. 1911, avril. — SIDNEY-SMITH. Journal inédit du siège de Saint-Jean-d'Acre, 15 mars-1er juin 1799 (ce journal de bord du Tigre est curieux dans son aridité. M. Espitalier, qui l'a traduit sur le texte manuscrit, le dit précieux pour toute la campagne d'Égypte). — MARIE-CAROLINE. Lettres inédites au Mis de Gallo, publ. par le Ct Weil (suite; continué en juill. du 7 mai 1793-10 mai 1795; remarquable). — L. Peise. La seconde femme de Rovère (suite en juill.; Mlle de Belmont, marquise d'Agoult, mariée malgré elle en 1783, engagea avant 1787 un procès en séparation : déboutée en 1789, elle obtint le divorce en 1793, son mari ayant émigré. Elle épousa, en thermidor 1794, Rovère, lui aussi divorcé). --Ch. VELLAY. Billaud-Varennes aux États-Unis, 5 mai-16 juill. 1816 (d'après une correspondance qui sera publiée. Billaud-Varennes, resté libre en Guyane sous Napoléon, chercha, en 1816, refuge aux États-Unis, mais, découragé par le climat et la langue, se retira à Saint-Domingue). - H. Monin. Edgar Quinet et A.-L. Chassin d'après leur correspondance (suite en juill., de 1861 à 1865; documents importants pour l'histoire des luttes politiques et l'état moral du parti républicain). — H. Duval. Un traducteur de Marat : C.-E. Weigel (la traduction des ouvrages de Marat par ce professeur de Greifswald prouve qu'ils avaient une réputation européenne). - O. KARMIN. Essai d'une bibliographie de Sylvain Maréchal (fin en juill.). — Ct Weil. Les archives de la famille ducale de Gallo (inventaire). — Uzureau. Les causes de la guerre de Vendée (cite le texte inédit d'une deuxième rédaction de l'Hist. de la guerre de Vendée, de Joseph Clémenceau. qui attribue le soulèvement non aux levées militaires, mais aux persécutions religieuses). = Bibliographie : Inventaire sommaire des archives municipales de Bordeaux, période révolutionnaire. T. I et II. 1896-1910 (de 1789 à 1799. Inventaire, analyses et textes; recueil excellent). - L. Renard. Journal d'exil d'un prêtre de Touraine en Angleterre, aux Pays-Bas, en Allemagne et en Italie, 1792-1797 (premier volume d'une collection tourangelle de Mémoires. Peu intéressant). - Deniau. Histoire de la guerre de Vendée; 4 vol. (revision et refonte de l'ouvrage publié en 1878 qui était une interprétation catholique des travaux de Chassin). - Aulard. Recueil des actes du Comité de Salut public; t. XX (M. Monin essaie un classement méthodique de documents que l'absence d'introduction et de tables rend difficiles à utiliser). - F. Otto. U. Bacher, ein elsæssischer Diplomat im Dienst Frankreichs, 1748-1813 (utile travail, fait partie des Strassburger Beitræge zur neueren Geschichtet. - K. Lessing. Rehberg u. die franzæsische Revolution (fait revivre un publiciste de mérite, ennemi de la Révolution, trop oublié). - A. Espitalier. Napoléon et le roi Murat; 2 vol. (récit clair et agréable; mais n'apporte rien de nouveau). = Juill. J. BARBEY. Christophe Laurent, geò.

lier de Louis XVII, et la section du Temple au 9 Thermidor (Chr. Laurent, né à la Martinique le 25 juill. 1770, en 1793 greffier de la justice de paix du Temple et président du comité révolutionnaire de la section du Temple, d'abord modéré puis terroriste, prend énergiquement parti pour les thermidoriens, se fait donner par Barras la surveillance du Temple, prend part à la chasse des membres de la Commune, est chargé, le 11 thermidor, de la garde des enfants de Capet). - F. Kir-CHEISEN. Bonaparte et Augustin Robespierre à l'armée d'Italie en 1794 (ils étaient en parfait accord, aussi Bonaparte fut-il, après le 9 Thermidor, dénoncé comme suspect par Albitte, Saliceti et Laporte, puis déclaré innocent par les mêmes représentants. Texte de l'étrange lettre justificative que Bonaparte leur adresse. M. Kircheisen croit que Bonaparte s'est calomnié en prétendant avoir livré au col de Tende nn combat pour amuser Mne Turreau). — Ch. Vellay. Saint-Just en 1790 (analyse le rôle déjà important joué par Saint-Just dans la commune de Blérancourt). — Il. Monin. C'est la faute à Voltaire, c'est la faute à Rousseau (publie le texte et la musique de la chanson de 1817 d'où V. Hugo a tiré le refrain de Gavroche). = Bibliographie : O. Becker. Die Verfassungspolitik der franzæsischen Regierung bis Beginn der grossen Revolution (de sept. 1788 à juin 1789. Étude sérieuse de la politique de Necker. Trop favorable à Louis XVI). -Rouzel. Un prêtre déporté en Espagne, 1792-1800 (brochure utile pour l'émigration ecclésiastique en Espagne). — A. Tecklenburg. Die Entwicklung des Wahlrechts in Frankreich seit 1789 (consciencieux et utile).

5. - Revue politique et parlementaire. 1910, 10 févr. - J. Rei-NACH. Un journaliste républicain : A. Peyrat. — KITABGI-KHAN. La Perse constitutionnelle. = 10 mars. G. ROUARD. L'esprit de 1848 (idéalisme téméraire et mystique qui a été déçu, mais a été fécond). = 10 avr. E. Б'ЕКШТНАL. Alexis de Tocqueville (à propos du livre de P. Marcel). = 10 mai. C. Pelletan. L'opposition républicaine sous l'Empire. = 10 juin. V. de Carnières. Le malentendu tunisien (expose les reformes tentées en matière financière et judiciaire par la conférence consultative tunisienne, réformes que le gouvernement a eu le tort d'entraver pour maintenir un régime médiéval. M. Abdeljelil Zaouche répond à M. de Carnières, dans le nº du 10 juillet, au point de vue musulman). == 10 juill. H. Labroue. L'expansion japonaise au Siam et à Java (suite le 10 déc.). = 10 août. E. Lémonon, L'enseignement et les missions à Madagascar (les écoles laïques se développent, mais la persécution exercée par M. Augagneur contre les écoles des missionnaires nuit à l'instruction des indigènes). — Halpérine-Kaminsky. Pourquoi tsar des Bulgares? (le titre pris par Siméon, 888-927, de tsar des Bulgares et des Grecs a persisté jusqu'à la fin du xive s.). = 10 sept. P. Lacombe. La première Commune et nos Assemblées nationales (suite le 10 nov. et le 10 mars 1911. La Commune révolutionnaire du 10 août 1792, qui eut la principale responsabilité dans les massacres de septembre, fut une rébellion constante contre la représentation nationale jusqu'à son remplacement en novembre). = 10 déc. La statistique religieuse des États-Unis (sur 62 millions d'habitants, 32 millions, dont 12 millions de catholiques, appartiennent à des groupements religieux). = 1911, 10 févr. Roume. La question du Ouadaï. = 10 mars. G. Chaigne. Les comités et agents électoraux à Rome (c'était une vraie profession d'ètre membre d'une association politique). = 10 avr. J. Aulneau. Russes, Japonais et Américains en Mandchourie. = 10 mai. O. Kahn. Un grand homme d'affaires américain : E. II. Harriman (apologie du rôle du roi des chemins de fer, en qui M. Kahn voit un grand patriote). = 10 juin. Ph. Millet. Le livre d'A. Bernard sur les confins algéromarocains. — J. Bardoux. Les fondateurs de la monarchie anglaise (la reine Victoria, le prince Albert-Léopold Ier et le baron Stockmar).

6. - Le Correspondant. 1911, 10 mai. - Le Gonidec de Traissan. Souvenirs des zouaves pontificaux (fin le 10 juill. Souvenirs rédigés par M. A. Lefas. Campagnes de Castelfidardo et de Mentana. La vie dans la campagne romaine. Détails curieux sur le ramassis de gens de toute nationalité comprenant les zouaves. Récit de l'héroïque campagne de la Loire). — Lanzac de Laborie. La duchesse de Dino après la mort de Talleyrand (d'après la Chronique de la duchesse). = 25 mai. Lacordaire. Lettre au comte de Falloux (fin le 10 juin. Ces lettres de 1838 à 4861 sont très importantes pour l'année 1846 et la renaissance catholique de l'année 1859 où l'on voit Lacordaire ardent partisan de la délivrance de l'Italie qu'il a la naïveté de croire compatible avec le pouvoir temporel. Lettre capitale du 27 juillet 1859 relative à la condamnation de l'Avenir). — Carlos d'Eschevannès. Henry Moll (belles lettres de 1900 à 1910 d'un des héroïques et habiles explorateurs à qui nous devons le Congo). = 10 juin. WETTERLÉ. La nouvelle loi constitutionnelle d'Alsace-Lorraine. — Max Doumic. Nos églises en danger; I : Les églises de l'Aube (suite le 20 juill. Églises de l'Yonne). - Lanzac de Laborie. Un nouvel historien de la Pucelle (sur l'ouvrage de M. Hanotaux. Critique ce qu'il y a de chimériquement hypothétique dans le rôle assigné à Jeanne par M. Hanotaux qui va jusqu'à lui attribuer l'échec du protestantisme en France). — A. Gigot. Les retraites ouvrières en Angleterre. - Lady de Lancey. Une semaine à Waterloo en 1815 (émouvant récit de la femme de Sir Villiam de Lancey qui mourut de ses blessures à Waterloo après trois mois de mariage). = 25 juin. Mis de Vogüé. Jérusalem hier et aujourd'hui. - A. de Tarlé. De Metz au Mans (fait ressortir la beauté et l'importance des Denkwürdigkeiten du prince Frédéric-Charles de Prusse). = 25 juill. II. Moysset. L'esprit public en Allemagne; V : Les hommes et les forces du gouvernement (notes précieuses et impartiales sur le personnel politique allemand, en particulier sur feu Holstein et sur MM, de Bettmann-Hollweg et de Kiderlen-Waechter qui, d'un rôle effacé ou d'une quasi-disgrâce, ont passé à la faveur et

à la puissance). — II. Brémond. Saint François de Sales et sainte Chantal (remarquable article où M. Brémond utilise les lettres de François de Sales publiées dans la grande édition de ses œuvres dont seize volumes ont déjà paru chez Vitte et celles de M<sup>nue</sup> de Chantal publiées dans le grand ouvrage en huit volumes paru sur elle chez Plon). — La princesse Clotilde intime, 1858-1867 (d'après son journal et ses lettres. C'était un esprit distingué et un grand caractère). — G. Rémond. L'agonie de l'empereur Ménélik. — \*\*\* M. J. Caillaux. — M. ROUAUD. Le général Booth et l'armée du Salut.

7. — La Revue. 1910, 1er oct. — Gal Chérif-Pacha. Les continuateurs d'Abdul-Hamid (fin le 1er déc. Le Comité Union et Progrès qui gouverne la Turquie n'a réalisé aucune des réformes promises par la Révolution et a été cause de la révolte albanaise). — A. AULARD. Les illusions grecques de Chateaubriand (M. Aulard a retrouvé à la Brera de Milan les Alcuni cenni critici où, en 1817, le Dr Avriamotti a relevé les innombrables erreurs et mensonges contenus dans l'Itinéraire de Paris à Jérusalem). — Cte Vidal. Souvenirs inédits sur la campagne de Sedan (du 17 août au 14 sept. Notes au jour le jour d'une puissance d'observation remarquable). = 1er nov. A. Chu-QUET. L'Alsace à la veille des Cent-Jours (l'Alsace restait bonapartiste, mais sans désirer le retour de Napoléon; l'habile préfet Lezay-Marnésia, qui, d'ailleurs, mourut d'accident en octobre 1814, surveillait Schulmeister, l'opulent chef des bonapartistes; le voyage du duc de Berry fut un liasco et Suchet, gouverneur de la 5º division militaire, était ridicule par son zèle). — FAGUET. Autour de Fénelon (l'Apologie pour Fénelon de M. Brémond, juste pour le fond, est extravagante dans la forme). — Lettres inédites de Voltaire à la cour de France, publ. par F. Caussy (fin le 15 nov.). = 1er déc. Cl. Martin. Dans les coulisses du second Empire (analyse des curieux mémoires de la princesse Caroline Murat (1833-1902), parus en anglais. Important pour la guerre de 1870). — E. LERICOLAIS. Le premier conquérant de l'air (Bartholomeu de Gusmao qui inventa, en 1709, un appareil volant, d'après les recherches du V<sup>te</sup> de Faria). = 15 déc. G. SAINT-AUBIN. Le catholicisme aux États-Unis (ses progrès peuvent faire prévoir des États-Unis catholiques à bref délai. Le 15 avril, M. E. Camp montre que ces prévisions sont bien peu vraisemblables). = 1911, 1er janv. F. BOUTET. Les gentilshommes de fortune (fin les 15 janv. et 1er févr. Jacques Avery et les pirates dits Rois de Madagascar; les capitaines de la Nouvelle Providence, association de flibustiers créée après la paix d'Utrecht et anéantie par le gouverneur Woode Rogers; le pirate Ed. Teach Black Beard et son associé Sted Bonnet; England, Rackam et les pirates femelles, Mary Read et Anne Bonny; les grands forbans Howel Davis et Bartholomée Roberts; les dernières bandes disparurent vers 1760). = 1er févr. Lettres inédites de Montalembert, 1841-1868 (à l'abbé Tridon; il lui confie les douleurs que lui cause l'intolérance ultramontaine). - FAGUET. La retractation de Pascal (tout ce

qu'a avancé M. Jory en s'appuyant sur la déposition de Beurrier, curé de Saint-Étienne-du-Mont, n'a aucune valeur). = 15 févr. HENNET DE GOUTEL. Un roi de Prusse bigame (histoire des amours de Frédéric-Guillaume II avec Mme Rietz, Mlle de Voss et la ctesse Dænhof. Ces deux dernières furent régulièrement épousées en 1787 et 1790 avec approbation du consistoire de Berlin, bien que le roi fût marié). ler mars. A. Changeur. Mme de La Guette (d'après ses Mémoires édités à La Haye en 1781. Mariée à M. de La Guette malgré son père, M<sup>He</sup> de Meurdrac mena une vie de chasseresse et de batailleuse). — François Ly Chao-Pée. Le socialisme chinois (Ouang-ngan-che qui, au IXe s., réussit à faire adopter par l'empereur Chen-Tsong un système de socialisation de la terre). = 15 mars. J. Finot. Le roman des races (fin le 1er avr. Critique vigoureuse des fantaisies de Gobineau et de Chamberlain). — H. DE GALLIER. Comment on se soignait autrefois (fin les ler et 15 avr.). - H. LABROUE. L'expansion japonaise en Europe (elle est considérable, les exportations japonaises ayant passé de 96 millions en 1895 à 210 millions en 1908 et les importations de 165 à 440 millions. Elle est la clef de voûte de l'histoire du Japon moderne). = 1er avr. Pauline Bonaparte et Talma. Lettres d'amour inédites (fin le 15 avr. Cette relation, de 1812-1813, était restée jusqu'ici inconnue). = 15 avr. A. DE POUVOURVILLE. La légion étrangère. - J. de Coussange. Dans le Slesvig (montre la résistance énergique de l'élément danois). = 1er mai. HINZELIN, La Révolution de l'Italie (l'œuvre des cinquante dernières années). — Vera FIGNER. Dans les prisons russes (détails atroces sur le régime des prisons). — FAGUET, Calas (M. Faguet continue à soutenir, contre toute vraisemblance, le paradoxe de la culpabilité de Calas). = 1er juin. GÉNIAUX. Histoire de colons au Maroc. — Faguet, Mme Hamelin (M. A. Gavet a reconstitué toute l'histoire de l'ancienne muscadine). = 15 juin. P. RAIN. Un couronnement anglais.

8. - Grande Revue (la). 1910, 25 nov. - P.-II. Loyson. Montalembert et l'interdiction de son centenaire dettres importantes adressées au P. Hyacinthe et fragments de l'admirable article sur l'Espagne paru en 1876 dans la Bibliothèque universelle et jamais réimprimé). = 10 déc. L. Deutsch, Mémoires d'un révolutionnaire (ces mémoires, très curieux, d'un des acteurs du mouvement revolutionnaire de 1905 ont été brusquement interrompus à ce premier numéro). = 10 févr. 1911. F. Caussy. La mission diplomatique de Voltaire (documents inédits sur la mission secrète et infructueuse dont Voltaire fut en 1743 chargé par Maurepas auprès de Frédéric II. M. Caussy publie le 25 févr. une série de lettres de 1743, 1744 et 1745 relatives à la politique de Voltaire et à ses relations avec Podewils et d'Argenson). - Granvelle. La politique extérieure du Saint-Siège (analyse profonde de la politique autoritaire et intransigeante de Pie X. en opposition avec la politique conciliatrice de Léon XIII). = 10 mars. Ch. HUMBERT. L'œuvre de M. Merlin dans l'Afrique équatoriale française (cette œuvre, succédant en 1908 à celle de M. Roume de 1902 à 1908, a eu d'admirables résultats). — R. Moulin. La Jeune-Turquie. Sa politique étrangère. = 10 avr. J. de Narfon. Le bilan de la séparation (suite et fin les 25 avr., 10 et 25 mai). = 25 avr. F. David. L'œuvre agricole de la République. — A. Maurel. Les fouilles d'Herculanum (d'après le géologue de Lorenzo, les fouilles peuvent sans difficulté être reprises avec fruit. = 10 mai. Ch. Humbert. L'Afrique occidentale française sous l'administration de M. Ponty.— A. Schultz. Les économistes et la Société française sous Louis XV. = 10 juin. Bouglé. Le pacifisme de Proudhon (ses contradictions. Sa sociologie est une sociologie d'économiste libéral). = 21 juin. R. Lévy. Le renouveau de Talleyrand (la réputation politique de Talleyrand a été très surfaite. Il n'a été qu'un cynique intrigant).

9. — Revue bleue (la). 1910, ler oct. — Mis de Custine. A Vienne pendant le Congrès, Nov. 1814 à juin 1815 (fin). - E. Tissor, Marie-Antoinette jugée par une Allemande (à propos de la biographie écrite par Lady Blennerhasset, assez sévère pour la reine, mais solide et qui a bien utilisé les sources allemandes. Attache trop d'importance à la question de l'amour de la reine pour Fersen). — I. Kont. Béatrice de Naples, reine de Hongrie (M. Berzeviczy a reconstitué la vie dramatique de la femme de Mathias Corvin). = 20 oct. Barras et Fréron. Lettres à Moyse Bayle (fin le 5 nov. Dans ces lettres, écrites de juin 1793 à jany, 1794 au député jacobin Bayle, les deux terribles commissaires racontent et justifient leur conduite à Marseille et à Toulon). = 5 nov. A. Vialay. La religion et les biens ecclésiastiques en 4789 (fin le 12 nov. La majorité du tiers état désirait le statu quo; mais une grande partie des cahiers réclament la suppression des biens des monastères et leur attribution aux institutions charitables et enseignantes. Très peu veulent la sécularisation). = 19 nov. A. Crémieux. La Révolution de février 48 (suite le 26 nov.; documents tirés des pièces du procès intenté en 1848 au ministère Guizot). — Edme Champion. Une page de J. de Maistre (reproduit la page des Considérations sur la nature de la Révolution où J. de Maistre fait l'apologie de la Terreur). = 26 nov. Péladan. La Pucelle et le Diable (les juges de Jeanne l'ont condamnée comme sorcière et hérétique. Sa condamnation retombe sur tout le droit canon en matière d'hérèsie). = 10 déc. Voltaire. Lettres à sa nièce (écrites, de 1754 a 1771, à M<sup>me</sup> de Fontaine, mariée en 1762 à M. de Florian). = 31 déc. P. Leroy-Beaulieu. Saint-Simon le Réformateur (fin le 7 janv.). — C. Stryienski. Impressions obsidionales d'un artiste (lettres très vivantes de Ch. de Landelle de 1870-71). = 7 jany. 1911. EMERSON. Journal inédit, 1838-39 (fin le 23 jany. Important pour l'histoire des idées au xixe s.). — Péladan. Le secret de Jeanne d'Arc (si elle a réussi, c'est parce qu'elle appartenait au tiers ordre de saint François. Bossuet l'a vu et dit). = 14 jany, J. Flach. La poésie et le symbolisme dans l'histoire des institutions humaines (fin le 23 jany, Corrige et renouvelle les idées de

Michelet sur la symbolique du droit. Montre que le symbole n'est pas le point de départ, mais la transformation d'actes réels, que la poésie du droit se trouve dans la religion, les coutumes populaires, la poésie épique. Le droit peut se revivifier en remontant à sa source primitive : le sentiment). - Picavet. La légende de Roscelin (fin le 20 jany. L'opinion qui fait de Roscelin un sensualiste hérétique, héros et martyr, est une pure légende). — Ph. GONNARD. La légende napoléonienne chez un bourgeois de Paris (analyse des Mémoires de J.-B. Salgues, publiés de 1814 à 1828, où l'on voit un royaliste gallican se transformer en bonapartiste). = 28 janv. C. Jullian. L'avènement du métal (fin le 4 févr. Brillant et profond exposé des progrès accomplis par l'humanité de l'âge de pierre à l'âge de fer). — DUMONT-WILDEN. L'âme alsacienne et la germanisation (analyse la réaction antiallemande qui s'est produite en Alsace depuis vingt ans). - \*\*\*. En colonne sur les frontières du Ouadaï (émouvant carnet de route racontant l'assaut d'Aïn-Galaka, 6 sept.-27 oct. 1908). = 4 févr. Caillaux. L'œuvre budgétaire de la République (fin le 11 fèvr.). = 18 févr. Mai Vaillant. Le siège de Rome en 1849 (fin le 4 mars. Ce récit inachevé, écrit le 6 juillet 1849, est un document historique d'une grande importance. L'incapacité d'Oudinot y éclate). = 18 mars. M. LAIR. Allemagne et Hollande (la pénétration allemande en Hollande est formidable, mais la Hollande ne veut pas se laisser absorber). — E. Champion. La complicité de Montaigne (confirme l'opinion de M. Armaingaud sur la collaboration de Montaigne au Contr'Un). = 25 mars. P. MATTER. Mme de Bismarck (femme intelligente, froide et ambitieuse, qui a contribué à développer le goût des lettres chez son fils). = 1er avr. Lettres de Voltaire à M. de Florian (quinze lettres de 1773 à 1777). = 8 avr. Paul-Louis. La lutte des classes à Rome. - Bossert. Le cabinet de Vienne et la campagne de Sadowa (d'après un art. de la Deutsche Rundschau. C'est le cabinet de Vienne qui a eu toute la responsabilité de Sadowa en obligeant Benedek à prendre le commandement de l'armée de Bolième et en lui imposant une tactique absurde). = 15 avr. R. Poincaré. Jules Ferry (fin le 22 avr.). — P. MATTER. Mme de Cavour (Cavour a dù beaucoup à sa mère, la généreuse Adèle de Sellon, et l'a reconnu). = 29 avr. Béranger. Lettres à V. Cousin (de 1830 à 1844). - L. de LA LAURENCIE. La pastorale, en musique, en France au XVIIe s. = 6 mai. DURAND. L'apostolat d'une Musulmane (Zerrin-Tadj., dite Kourret-oul-Aïn ou Consolation, qui prècha en Perse le bâbisme et périt martyre de sa foi sous Nasir-oud-Din-Chah). = 20 mai. G. MONOD. Le cinquantenaire de l'unité italienne. = 3 juin. R. LÉVY. L'escamotage d'une statue de Napoléon en 1816 (transportée de Paris au Havre, elle fut embarquée pour Londres, où l'on perd sa trace). 10 juin. G. WEULERSSE. Le réveil de la Chine. — E. HINZELIN. Quand on parle du siège de Huningue (détails peu connus et dramatiques sur les deux sièges de Huningue. La défense de Chancel en 1814 fut au moins aussi belle que celle de Barbanègre en 1845). = 24 juin. G. de

COUTOULY. Souvenirs d'une mission diplomatique dans la Bulgarie du Sud (suite et fin le 22 juill. M. de Coutouly fut adjoint de M. de Ring à la Commission administrative et constitutive de la Roumélie orientale en 1879. Il fait le fidèle portrait des membres de cette commission dont trois au moins sont célèbres, Drummond Wolf, M. de Kallay et Isvolski. Histoire de la commission des finances, qui fut réduite à l'impuissance par les défiances bulgares et la mauvaise volonté russe, et de la prétendue candidature de l'auteur au poste de gouverneur de la Bulgarie du Sud). = 1er juill. II. LABROUE. L'impérialisme japonais (tableau très sévère de l'état moral du Japon fait d'avidité et d'orgueil. Le prétendu code moral du Bushido est une mystification). 22 juill. Littré. Lettres de vieillesse (ces lettres à Barthélemy Saint-Hilaire de 1873 à 1880 ont un certain intérêt pour l'histoire politique de ce temps). — Edme Champion. Les cahiers des paroisses rurales en 1789 des cahiers du Cotentin et de la sénéchaussée de Rennes sont l'expression sincère de sentiments et de vœux très anciens). -MIMANDE. Quelques aventuriers modèles (en particulier Ch. d'Emeran, Marie de Mayrena, un viveur qui devint roi des Sédangs et eut son heure de célébrité avant de mourir en 1891). - G. CHAIGNE. Les femmes romaines et la politique (rôle considérable). = 29 juill. D. MENANT. L'Inde portugaise. Bassein (fin les 5 et 12 août. L'île et port de Bassein, près Bombay, sont un éloquent témoignage de ce que fut la colonisation portugaise et de son impuissance à rien fonder de fécond). - Serge Evans. Sainte-Radegonde ou un ami de Mme Roland (Sainte-Radegonde, dans la forêt de Montmorency, acheté par Bancal des Issarts, fut le refuge du naturaliste Bosc, le tuteur d'Eudore Roland).

10. - La Revue de Paris. 1911, ler juill. - Marthe Conor. La jeunesse de Mme Roland (utilise, outre les Mémoires et la Correspondance publiés par Cl. Perroud, un mémoire inédit écrit par Marie Philipon pour l'édification de son amie Sophie Cannet; elle lui expose dans un grand détail les incidents de ses relations, surtout épistolaires, avec M. de Sévelinges d'Espagny, receveur de la ferme du tabac à Soissons, 1776-1778. Marie communiqua ce mémoire à Roland quand celui-ci lui eut déclaré ses intentions matrimoniales). — PIETRI. Lettres au colonel Stoffel, 1866-1877; fin. — Cte Servin. Le procès de Spifame, 1566 (Jacques Spifame, seigneur de Passy, évêque de Nevers en 1548, s'enfuit à Genève en 1559, devint pendant un temps ambassadeur des huguenots, puis passa au service de Jeanne d'Albret. Brouillé ensuite avec la souveraine, il rentra à Genève en 1565; mais, accusé d'avoir tenu des propos infamants contre elle, il fut arrêté, condamné à mort et exécute). = 15 juill. Claveau. Le lendemain de Sadowa (l'auteur, qui était en 1867 secrétaire-rédacteur au Corps législatif, raconte les péripéties de l'interpellation sur la politique extérieure du gouvernement impérial, du 17 au 18 mars). - Delavaud. Changement de ministre (Arnaud de Pomponne, nommé, après la mort de Lionne, secrétaire d'État pour les Affaires étrangères, alors qu'il était ambassadeur à Stockholm. Utilise des documents inédits). - A. DE TARLÉ. En Vendée, 1793 (publie l'interrogatoire auquel fut soumis François Gelot, un des soldats vendéens qui avaient été faits prisonniers et qui étaient détenus à Tours). = 1er août. CLAVEAU. L'agonie d'un régime (souvenirs sur les événements qui s'accomplirent du 14 août 1870 au 4 sept.; l'auteur était à Paris et, comme on l'a dit plus haut, très au fait de ce qui se passait dans le monde politique). — Cte d'Eschevannès. Les journées de Juillet (publie le journal rédigé par un jeune officier de la garde, qui prit une part active aux marches et combats contre l'insurrection, puis à la retraite de l'armée. Le récit s'arrète au 5 août, jour où la garde fut licenciée). 15 août. F. COPPÉE. Lettres de Danemark et d'Allemagne, 1873; fin le ler sept. - E. Picard. Sedan. Les responsabilités; suite et fin le ter sept. — Lecoq. Journal d'un grenadier de la garde (envoyé en 1793 à l'École de Mars. Lecoq s'engagea en 1795 et désormais fit les campagnes de la Révolution et de l'Empire en Italie et en Allemagne. Long récit de la campagne de Russie. Lecoq était adjudant en 1814. Son journal fut rédigé longtemps après, au plus tôt en 1836); fin le 1er sept. = 1er sept. Claveau. Le Quatre-Septembre (souvenirs sur la révolution à Paris : « Le 4 septembre reste dans ma pensée une vilaine chose, inévitable... Les enquêtes qu'on fit plus tard ne sont d'accord que sur un point : la joyeuse humeur de Paris... Le second Empire avait vécu »). - F.-X. de Bancenel. Avec M. de Suffren (l'auteur, né en 1760, entra au régiment d'Austrasie en 1779 et s'embarqua pour l'Ile-de-France en 1780. Peinture assez sombre des habitants de cette île où n'existait « que de la mauvaise foi et le plus sordide intérèt ». Campagne de 1781 sous le bailli de Suffren); suite le 15 sept.; fin le le oct. = 45 sept. Delavaud. Le vol du trésor de Childéric Ier (histoire du trésor, découvert, comme on sait, en 1653, donné à Louis XIV par l'empereur Léopold pour le payer du secours qu'il lui avait envoyé contre les Turcs en 1664, conserve depuis dans le Cabinet des médailles, où il fut volé en 1831). - MARTIN-DECAEN. Marie-Thérèse Levasseur, « veuve de J.-J. Rousseau » (la mort de Rousseau, avec qui elle n'avait pas été mariée, ne laissa pas Thérèse sans ressources, le marquis de Girardin, son protecteur, s'étant occupé d'elle au mieux de ses intérèts; mais un domestique du marquis. John Henry Bally, capta sa confiance, se mit en ménage avec elle et l'aida à manger sa petite fortune. A la veille de la Révolution, elle était réduite à la mendicité. La Constituante lui assigna une rente de 1.200 L. augmentée plus tard de 300 L; mais son « homme de confiance », continuant de l'exploiter, elle retomba dans la misère; elle mourut presque insolvable le 23 messidor an IX au Plessis-Belleville. où elle s'était retirée après avoir rompu avec le marquis de Girardin).

11. — Mercure de France, 1910, oct. — L. Maeterlinck. Le rôle comique du démon dans les mystères flamands (au XIV° et au

xve s. D'après van Mærkerke, De Satire in de nederlandsche Kunst der Middeleeuwen, 1904, et Leendertz, Middelnederlandsche dramatische Poesie). — L. Seché. La jeunesse dorée sous Louis-Philippe: A. Tattet). = 16 oct. P. Plan. J.-J. Rousseau aviateur (reproduction du Nouveau Dédale, brochure imprimée en 1801 d'après un manuscrit de 1742 attribué avec vraisemblance à Rousseau). = 1er nov. P. Leguay, M. Seignobos et l'histoire (analyse les ouvrages et la méthode de M. Seignobos, où il trouve une étroitesse un peu stérile, mais un sérieux effort pour être utile et vrai). = 16 nov. P. Fremeaux. Sainte-Hélène pendant la captivité de Napoléon (extraits curieux d'un journal inédit de W. Dempster et de Notes on the cape of Good Hope, parues en 1821 et peu connues). = 1er déc. Paul-Louis. Les origines du capitalisme antique (on retrouve dans l'antiquité presque toutes les formes du capitalisme moderne; ses sources furent les guerres, les monopoles, les confiscations, l'usure et aussi l'industrie et le commerce). — P. Plan. Une réimpression ignorée du Pantagruel de Dresde (M. Plan, qui a publié en 1903 avec M. Dorez une reproduction phototypique du Pantagruel de Lyon de 1533 conservé en unique exemplaire, a trouvé chez un libraire une reproduction ligne par ligne faite en 1883 par Montaiglon chez Motteroz, tirée en épreuves, mais tenue soigneusement cachée). = 16 janv. 1911. L. TAILHADE. Quelques notes sur Balzac (fait ressortir ce qu'il y eut d'incohérent en Balzac, en particulier dans ses idées politiques et religieuses). = 1er févr. A. RÉBELLIAU. Une amitié féminine de Lamennais (M<sup>me</sup> de Lacau, baronne Cottu. M. Rébelliau pénètre plus complètement qu'on n'a fait jusqu'ici dans la psychologie de Lameunais). — A. Maybon. Socialistes et régicides japonais (le socialisme japonais, apparu à la fin du XIXº s. sons la direction modérée de M. Katayama Sen, a abouti, avec MM. Kotoku, Nishikawa, Minami et la Société de la Vérité, à une sorte de nihilisme révolutionnaire). = 16 févr. H. Schoen. Un psautier judéo-chrétien du 1er s. (les prétendues Odes de Salomon publiées par Harnack sont le plus précieux document sur le judéo-christianisme, un trait d'union entre les derniers textes juifs et la théologie johannique). = 16 mars. E. HERPIN. Les tiroirs de Chateaubriand (les papiers récemment retrouvés contiennent des documents intéressants sur les ambassades et le rôle politique de Chateaubriand, une partie inédite de son article de 1834 sur l'Avenir du monde, un sommaire de la 4º p. de ses Mémoires, etc.). = 16 avril. PAUL-LOUIS. Le double prolétariat antique (plèbe libre et prolétariat servile). - M. Fosseveux. L'abbé Blache ou le poison au couvent (l'abbé Blache, confesseur des Calvairiennes, accuse en 1673 la marquise d'Assérac d'avoir comploté avec Retz l'empoisonnement du roi et du dauphin ; après avoir joui d'une certaine faveur, sa manie de découvrir des complots le fait enfermer en 1694 à Saint-Lazare, puis en 1709 à Charenton et en 1710 à la Bastille, où il mourut en 1714. En 1768, il fut considéré par le président Roland comme

une victime des Jésuites). = 16 mai. A. Moine. Un réveil d'idéalisme universitaire en Allemagne (depuis une quinzaine d'années, les associations libres d'étudiants ou Finkenschaften, qui excluent le duel, accueillent les Juifs et les étrangers et travaillent à relever l'idéal moral des étudiants, luttent avec succès contre les vieux Korps). = 1er juin. P. de Vaissière. Jean Janowitz, dit Besme, meurtrier de Coligny (M. de Vaissière a retrouvé son vrai nom, Besme signifiant Bohème; il fut marié par les Guises ses patrons à Isabelle d'Arne. M. de Vaissière reconstitue la scène du meurtre où Besme ne joua pas un rôle prépondérant. Il alla en 1574 en Espagne avec une lettre du cardinal de Guise afin de solliciter les libéralités de Philippe II pour sa femme. Fait prisonnier par les Huguenots en 1575, il fut tué par un soldat au moment où il voulait fuir. Sa descendance s'éteignit au XVIIIe s. avec Catherine Yanowitz de Besme qui épousa Maurice de Fredy). = 16 juin. P. Peltier. La question Louis XVII et l'affaire Fualdès (les partisans de Richemont et ceux de Naundorff ont prétendu que Fualdès avait été assassiné parce qu'il possédait des documents ou parce qu'on croyait qu'il possédait des documents sur l'évasion de Louis XVII).

12. — Revue archéologique. 1911, janv.-févr. — Ch. WATELIN. Les nuraghes de Sardaigne (abris-forteresses qui prouvent que la Sardaigne a été soumise à deux influences successives, l'influence ibérique et l'influence orientale). - L. Joulin. Les ages protohistoriques dans le sud de la France et dans la péninsule hispanique. = Mars-avr. F. COURBY. Sur la frise du trésor de Cnide à Delphes (discute les opinions de M. Heberdey). - Ad.-J. Reinach. Divinités gauloises au serpent (étudie les diverses représentations qui nous en sont parvenues, recherche l'origine et la diffusion de ce type). - Ch. PICARD. L'Héraclès epistrapezios de Lysippe. - J. Marquet de Vasselot. Pour dater quelques émaux de Monvaerni (acquis par le Louvre en 1909). = Mai-juin. J. MAURICE. La dynastie solaire des seconds Flaviens tétudie le culte du soleil de l'empereur Julien et de ses successeurs d'après les textes et les monnaies). - J. EBERSOLT. Le trésor de Stùmà du musée de Constantinople. — Mme Roblot-Delondre. Un « jardin d'amour » de Philippe le Bon (tableau du musée de Versailles qui illustre une description du château du Pardo par Argote de Molina et où Philippe le Bon est représenté). - L. Bréhier. Le motif du galop volant sur une cassette d'ivoire byzantine (du musée de Ravenne; rappelle l'art mycénien). — S. Reinach. Deux marbres du musée de Candie. = Juill.-août. Ch. Picard et Ch. Avezou. Une gigantomachie archaïque à Corcyre (publication d'une plaque de fronton appartenant à un temple archaïque exploré depuis par M. Versakis; le type imberbe du Zeus reporte l'esprit vers les productions des écoles argivo-sievonniennes; le fronton, dont la technique est à comparer avec les métopes du temple F de Sélinonte, peut être daté du dernier quart du vir siècle). - B. Touraïeff. Objets égyptiens et égyptisants trouvés dans la Russie méridionale (figurines, scarabées, scarabéoïdes, découverts avec des objets de provenance alexandrine, ou monnaies des empereurs romains et byzantins, et même avec des monnaies arabes antérieures au IXe siècle). — L. DELAPORTE. Cylindre-cachet élamite (cylindre de la Bibliothèque nationale, à rapporter à la première dynastie babylonienne). - W. DEONNA. Torse de Kouros, au musée de Neuchâtel (de la première moitié du vie siècle : additions à l'étude de l'auteur sur les Apollons archaiques). — G. HOUDARD. La notation musicale dite neumatique. - G. KAZAROW. Un nouveau bas-relief mithriaque de Bulgarie. - Jean Ebersolt. A propos du relief de Porphyrios (il est de la fin du ve siècle, l'étude comparative des sculptures confirme la date obtenue par le commentaire des inscriptions). — P. Roussel. Hestia à l'Omphalos (établit que l'omphalos a été un attribut d'Hestia). — A. Meblin et L. Poinssot, Marbres trouvés en mer près de Mahdia (Tunisie) (étudie les statues, statuettes et bas-reliefs provenant des fouilles sous-marines; intéressantes remarques sur la manière « économique » dont les sculpteurs de la période hellénistique travaillaient le marbre). - Pericle DUCATI. Sculpturcs du musée civique de Bologne (publie un certain nombre de ces sculptures jusqu'alors inédites).

13. - Journal des savants. 1911. juill. - G. FAGNIEZ. L'organisation professionnelle à Montbéliard (d'après l'Histoire des corporations de cette ville par S. Nardin et J. Mauveaux). - E. Cucq. Le développement de l'industrie minière à l'époque d'Hadrien (sera continué). — E. BERTAUX. La part de Byzance dans l'art byzantin (fin; distingue, d'après le Manuel d'art byzantin de Ch. Diehl, deux formes de l'art byzantin, monastique et impérial). - L. Leger. M. Constantin Jireczek et son œuvre historique (auteur très remarquable d'une Histoire bulgare et d'une Histoire de Serbie en cours de publication). = Août. Henri Cordier. Christophe Colomb (d'après les résultats auxquels est parvenn M. Henry Vignaud dans ses études sur Colomb). - E. Cuco. Le développement de l'industrie minière à l'époque d'Hadrien (suite; avec plans des mines d'Aljustrel). — P. FOURNIER. Clément V et Philippe le Bel (analyse et critique de l'ouvrage de M. Lizerand). — II. Dehérain, Les manuscrits de Franz Woepcke à la bibliothèque de l'Institut (il s'agit des papiers de l'orientaliste et mathématicien allemand, 1826-1864, classés dans la nouvelle série des manuscrits de la bibliothèque de l'Institut). = Sept. L. LEGER, La Renaissance intellectuelle de la nation serbe. Jean Raitch et Dosithée Obradovitch (les deux principaux personnages de cette restauration; le premier, né en 1726, théologien, poète et surtout historien; à suivre). - J. Flach. Les diplômes de Philippe Jer (à propos du Recueil des actes de M. Prou; quelques critiques et desiderata au sujet de la methode à suivre dans la publication des diplômes; remarques sur le fonctionnement de la justice royale tirées de l'examen des diplômes judiciaires de Philippe I<sup>er</sup>). — J. LOTH. Le sort et l'écriture chez les

anciens Celtes (le texte de Tacite sur la consultation du sort chez les Germains est applicable aux Celtes; ceux-ci avaient une sorte d'écriture consistant en traits et entailles sur bois qui servaient à la magie; figures). — M. Croiset. Les papyrus d'Oxyrynchus (signale l'apparition du tome VIII contenant les fragments de Méliambes de Kerkidas découverts en 1906). — H. Dehérain. La foire aux livres de Francfort-sur-le-Mein.

14. - Revue critique d'histoire et de littérature. 1911, 29 juill. - Püschel. Das Anwachsen der deutschen Stædte in der Zeit der mittelalterlichen Kolonialbewegung (quinze études d'histoire municipale; quatre seulement concernent des colonies allemandes fondées en pays slave. Consciencieux, mais superficiel). — A. de Mahuet. Biographie de la Cour souveraine de Lorraine et Barrois et du Parlement de Nancy, 1641-1790 (très utile compilation). — G. Dodu. Le parlementarisme et les parlementaires sous la Révolution, 1789-1799 (compilation sans critique). - Kluge. Die Lykier, ihre Geschichte und ihre Inschriften (utile). = 5 aout. Richardson. A history of greek sculpture (bon). -Fimmen. Zeit und Dauer der kretisch-mykenischen Kultur (excellent essai de synchronisme). - A.-M. de Zogher. Études sur l'ancienne Alexandrie (utile). - Gelzer. Byzantinische Kulturgeschichte (essais intéressants). - Mandonnet. Siger de Brabant (nouvelle édition très remaniée. Important). - Bæumker. Witelo, ein Philosoph und Naturforscher des XIII Jahr. (important; publie un Liber de intelligentiis qui est sans doute l'œuvre de Witelo). — Silva. Il governo di Pietro Gambacorta in Pisa e le sue relazioni col resto della Toscana e coi Visconti (bon). - Robert. Les débuts de l'insurrection des Camisards; l'affaire du pont de Montvert, 24 juill. 1702 (bonne étude, faite d'après des pièces d'archives). — Grangérard. Le bon vieux temps! Histoire d'un village franc-comtois : Mercey-sur-Saône (bon). - Lovinesco. Les voyageurs en Grèce au xixe siècle (très intéressant). 12 août. Ashburner. The Rhodian sea-law (excellente édition critique de la Lex Rhodia, avec un très instructif exposé du droit maritime en Grèce, dans l'empire byzantin et dans les États méditerranéens au moyen åge). = 19 aoùt. Lehmann-Haupt. Israel; seine Entwickelung in Rahmen der Weltgeschichte (plan trop ambitieux et parfois mal exécuté). — Hallwich, Fünf Bücher Geschichte Wallenstein's (travail considérable qui, d'ailleurs, ne résout pas toutes les énigmes de la vie du grand brasseur d'affaires que fut Wallenstein). — Inventare des grossherzoglich-Badischen General-Landes-Archiv (IV, 1). 26 août, Koch, Cyprian und der römische Primat (précieux commentaire critique et philologique des œuvres de saint Cyprien, en particulier De ecclesiae catholicae unitate). — Stutz. Der Erzbischof von Mainz und die deutsche Königswahl (remarquable). - Merores. Gaeta im frühen Mittelalter (bon). — Schiffer. Markgraf Hubert Pallavicini (bon). — Nistor. Die auswærtigen Handelsbeziehungen der Moldau im xiv, xv u, xvi. Jahr. (important). = 2 sept. M. Müller.

Egyptological researches; II: Results of a journey in 1906 (nombreux documents sur l'ethnographie et la géographie des contrées qui avoisinaient l'Égypte dans l'antiquité). - Preisigke. Griechische Urkunden des ægyptischen Museums zu Kairo (contient seulement des textes d'époque romaine. Fait avec beaucoup de soin). - Grapin. Eusèbe, Histoire ecclésiastique, livres V-VIII, texte grec et traduction française (travail très estimable et qui rendra de réels services). - Scholz. Glaube und Unglaube in der Weltgeschichte; ein Kommentar zu Augustins De civitate Dei (commentaire copieux, approfondi, généralement sage et modéré, très intéressant). - Cohn. Die Geschichte der normanisch-sicilischen Flotte unter der Regierung Rogers I und Rogers II, 1060-1154 (bon). - Sabbadini. Ottanta lettere inedite del Panormita. — Catalano-Tirrito. Nuovi documenti sul Panormita. = 9 sept. Lieblein. Recherches sur l'histoire et la civilisation de l'ancienne Égypte; 2º fasc. (traité du nouvel empire thébain et des dynasties intermédiaires, la 20e et la 26e. Important). - Rosch. Bruchstücke des ersten Clemensbriefes nach dem Achiminischen Papyrus (important et pour l'histoire des dialectes coptes, dont celui d'Achimim a conservé le plus de l'ancienne langue, et pour l'étude des questions religieuses). - Plaumann. Ptolomais in Oberægypten (bonne étude sur la pénétration de l'Égypte par les Grecs sous les Ptolémées). -Schrader. Die Indogermanen (bon résumé, plein de détails précis et de textes historiques bien choisis). — J. Garin. En Savoie. Histoire de Chevron; I (insuffisant). - Vachon. La Renaissance française (thèse trop exclusive; l'auteur oublie trop de choses pour qu'elle soit juste). — Pansier. L'œuvre des Repenties à Avignon du XIIIe au XVIIIes. (beaucoup d'érudition et aussi de négligences). — Mondon. La grande charte de Saint-Gaudens, Haute-Garonne (médiocre édition d'un texte difficile). - Paulian. La recognizance dans le droit anglais; contribution à l'étude de la liberté individuelle (bon). - Audouard. Un krach financier au xviiie s. La faillite de Pierre Greissel, trésorier général des États de Provence, 4702 (bon). — Id. Le siège de Barcelone en 1714 (plusieurs documents inédits). -- Tarlé. L'industrie dans les campagnes en France à la fin de l'ancien régime (conclusions excessives basées sur une documentation insuffisante). - Schwemer. Geschichte der freien Stadt Franckfurt-a.-M., 1814-1866, t. I (bon). 16 sept. Woolley et Maciver. Karanog, the Romano-nubian cemetery (important pour nous faire connaître la civilisation du royaume éthiopien qui avait Méroé comme capitale. Article important de G. Maspero). - Neher, Der Anonymus De rebus bellicis (étude sur l'auteur en attendant l'édition; paraît avoir prouvé que l'Anonyme n'ecrivit ni au 1ve, ni au xive, comme on l'a prétendu, mais au vie s., en tous cas avant l'année 626 où Héraclius détruisit l'empire perse). - Landouzy et Pépin. Le « Régime du corps » de maitre Aldebrandin de Sienne (utile édition d'un texte du xiiie s. Important pour l'histoire de la médecine et même du costime). = 23 sept. Chassinat

et Palanque. Une campagne de fouilles dans la nécropole d'Assiout (elle a fourni, outre un grand nombre d'inscriptions, un funéraire très varié). - Poland. Geschichte des griechischen Vereinswesens (ouvrage très clair et très complet). — Arvanitopoulos. Θεσσαλικά μνημεία (intéressant recueil d'articles sur les antiquités de la Thessalie). - Guynemer. Cartulaire de Royallieu (estimable édition d'un recueil de chartes appartenant à la première moitié du xive s. et relatif à une région voisine de Compiègne). - 30 sept. Knobel, Midgley, Milne, Murray et Petrie. Historical studies (recueil d'études originales, parfois trop ingénieuses, sur certains points de l'histoire ancienne de l'Égypte. G. Maspero signale en particulier des calculs nouveaux sur la période sothiaque). - H. Gauthier. Le livre des rois d'Égypte. Recueil de titres et protocoles royaux (excellent). — Pinson. Bibliographie d'Étampes et de l'arrondissement (insuffisant). — Ch. Sellier. Anciens hôtels de Paris. Nouvelles recherches historiques (très intéressant).

## ALLEMAGNE.

15. - Historische Zeitschrift. T. CVI, 1911, nº ?. - Ernst TROELSCH. Le droit naturel stoïco-chrétien et le droit naturel profane moderne (celui-ci est aux prises avec les mêmes difficultés qui jadis assaillirent celui-là). - G. von Below. Pour l'histoire des métiers et des gildes (d'après des publications récentes). — Richard Sternfeld. La « folie » des croisades et ses conséquences lointaines (très mystique; en appendice, note au sujet de quelques opinions de M. Ch.-V. Langlois). - Robert Arnold. Notes du comte Carl v. Voss-Buch sur le « Berliner politisches Wochenblatt » (1830-1848). — Paul Wentzcke. Sur l'auteur de l'écrit : Le pouvoir central allemand dans l'armée prussienne (le lieutenant von Griesheim est l'auteur de cet écrit). = C.-rendus : Paul Wappler. Inquisition und Keterprozesse in Zwickau zur Reformationszeit (étudie les vues de Luther et Mélanchton sur la liberté de croyance et de penséel. = Nº 3. J. KAERST. Études sur le développement et la signification des vues d'histoire universelle (surtout au point de vue de l'histoire de l'antiquité). — Otto Tschirsch. La légende de Naundorff (exposé critique; très intéressant). = T. CVII, 1911, nº 1. Siegmund Hell-MANN. Études sur l'historiographie médiévale; I : Grégoire de Tours (montre son caractère et son importance). — C. Varrentrapp. Lettres à Ranke (de quelques-uns de ses élèves : Sybel, Carlson, Herrmann, Pauli, Noorden). — A. Vierkandt. La tendance historique en ethnologie (nouvelle tendance). — W. Stolze. Frédéric-Guillaume Ier et l'école primaire (détermine le rôle exact de Frédéric-Guillaume considéré comme le père de l'école primaire en Prusse). — W. Andreas. Pour l'histoire du libéralisme allemand (à propos du livre d'Oskar Klein-Hattingen). - C.-rendus: Alfred v. Domaszewski. Geschichte der römischen Kaiser (jugement très sevère de Beloch sur cet ouvrage). — Walter Goetz. König Robert von Neapel (1309-1343); seine Persönlichkeit und sein Verhältniss zum Humanismus.

- 16. Neue Jahrbücher für das klassische Altertum, Geschichte und deutsche Literatur und für Pädagogik. T. XIII, 1910, nº 4. — K. DIETERICH. A la mémoire de Karl Krumbacher (23 nov. 1856-12 déc. 1909). = Nº 5. R. Schneider. Le De rebus bellicis (c'est par erreur qu'on attribue ce traité à la littérature antique, ce serait plutôt une œuvre du xive s.). — Oswald-Arthur Hecker. L'électeur Maurice de Saxe d'après ses lettres à sa femme (1548-1553; montrent, contrairement aux affirmations de Ranke, un Maurice de Saxe sympathique). — V. GARDTHAUSEN. La mort de Masistios dans l'érodote (quelques objections à l'article de H. B. Wright, Herodotus, source for the opening skirmish at Platea). = No 6. Carl ROUGE. Coutumes funéraires dans l'ancienne Grèce (combat la théorie de Dörpfeld). = Nº 7. A. WERMINGHOFF. Les Monumenta Germaniæ historica (coup d'œil sur l'histoire, l'organisation et les travaux de cette entreprise). = Nº 8. Théod. Wiegand. Priène (notice sur la restitution de A. Zippelin). = Nº 9. Gustav Roloff. Le renversement des Bourbons d'Espagne en 1808 (explique, par les différents plans de Napoléon, son brusque changement d'attitude à l'égard des Bourbons d'Espagne en février 1808). = Nº 10. Wilh. Soltau. Rome et les Italiques (confirme la valeur des témoignages de Tite-Live).
- 17. Philologus, T. LXVIII, 1909, nº 1. Robert Eisler, Kuba-Kybele. Études sur l'histoire religieuse de l'Asie Mineure (montre, par le rapprochement du culte de Cybèle et du culte arabe de Kaaba, l'influence sémite dans la civilisation de la petite Asie; très fantaisiste; à suivre). — W. Soltau. Ψωμος et Remus (la distinction entre ces deux noms s'explique par l'hypothèse d'une seconde fondation de Rome au viiie siècle). = No 2, C. Ritter. Les conceptions politiques de Platon d'après la Politeia. — Th. STEINWENDER, Le Quiucunx dans l'armée romaine à l'époque de la formation en manipules. — Od. Haberleitner. Études sur les Acta imperatorum romanorum. 1<sup>re</sup> partie : les Formules dans les édits et les lettres, de l'empereur Auguste à Adrien (montre dans les formules l'influence venue de Grèce et d'Orient). — C.-E. GLEYE. La carte du monde d'Agrippa (dans Pline, Nat. hist., 3, 17, doit se lire : « Ex delineatione et commentariis Agrippae »). = Nº 3, 4, Sitzlen, Le Kadmos de Chos (Hérod., VII, 163; Kadmos était un fils du Skythes. Ce Skythes est celui que mentionne Hérod., VI, 22). — Fr. Reuss. La première guerre punique (plusieurs savants ont combattu les essais chronologiques de l'auteur dans le Philologus, N. F. XIV, 102; il revient sur quelques points contestés). - W. Aly. Cariens et Lélègues (il faut les distinguer. Les « Lélègues » constituent la population primitive de la Grèce, de la Crète, des îles et de la côte occidentale d'Asie Mineure. Ce n'est qu'à la fin de l'époque mycénienne que les Cariens s'avancèrent

au delà des îles vers la Grèce et la Crète). = Nº 4. Alb. MÜLLER. La fête du nouvel an dans l'empire romain. - J. Sundwall. Deux décrets attiques (l'un de 266-265 av. J.-C.; l'autre de 40-39 av. J.-C.). = T. LXIX, 1910, nº 1. F. KLINGMÜLLER. L'idée de la propriété de l'état sur le sol provincial romain. = No 2. Leo WEBER. Apollon Pythoktonos dans la Hierapolis phrygienne (étude sur la lutte religieuse de l'élément phrygien avec l'hellénisme et le christianisme; considérations tirées de la numismatique). — Alb. MÜLLER. Vie d'étudiants au IVe s. ap. J.-C. (d'après les sources contemporaines, particulièrement Libanius, Eunapius, Augustinus, etc.). = Nº 3. Th. STEINWENDER. L'ordre de combat et la tactique du manipule. = Nº 4. E. KALINKA. Sur les écrits de César. I : Les Anticatones (le « prior » est l'œuvre d'Hirtius, seul l' « alter » est de César). II : La dédicace du VIII commentarius de bello gallico (écrite par Hirtius entre le 1er juin et le 2 septembre 44; une interprétation pénétrante montre que le début du Bellum alexandrinum revient aussi à César). III : Le titre du commentaire sur la guerre dans la province d'Afrique (primitivement Liber belli Africae). - W. Soltau. Les années dictatoriales (combat les opinions de Leuze, Römische Jahrzählung, 1909).

18. - Zeitschrift für Kirchengeschichte. T. XXXI, 1910, nº 4. - R. Galle. Un enseignement ecclésiastique du moyen âge. Sur l'histoire de la prédication (étudie l'œuvre de « Johannes Guallensis », 2º moitié du XIIIº siècle). — P. WERNLE. Sur la conversion de Calvin (à propos des publications de Holl et Fr. Sieffert). — Gerhard LOESCHCKE. Sur la chronologie des deux grands traités contre les Ariens d'Alexandre d'Alexandrie. - Joh. Bauer. Nouvelles lettres de Schleiermacher (de l'époque de sa jeunesse, 1784 et 1785). = T. XXXII, 1911, nº 1. Paul Kalkoff. Sur le procès romain de Luther (étudie la part des Dominicains à la lutte de Luther pendant la querelle des indulgences; documents en appendice). — PAHNCKE. Joachim von Berge (XVIe siècle). — Gustav Sommerfeldt. Sur les écrits d'éloquence sacrée de Matthieu de Cracovie (donne le texte d'un de ses sermons). - ID. Les rapports de Georges le Pieux, margrave d'Ansbach, avec son frère le duc Albert I<sup>er</sup> de Prusse 1529-1540 (publie des fragments de leurs correspondances). = Nº 2. C. Erbes. Les actes de Pierre (étudie l'époque, le lieu, les personnes, les localités s'y rapportant; à suivre). - A. HAUCK. Variétés (sur Matilde de Magdebourg, XIIIº siècle). — Paul Kalkoff. Sur le procès romain de Luther (étudie le procès de 1518 et l'attitude de la curie au moment de la dénonciation de l'archevêque de Mayence; important). — Julius RAUSCHER. La comète de Halley en 1531 et les réformateurs (montre l'attitude rationnelle de ces derniers). — Otto Seeck. La chronologie des deux écrits d'Alexandre d'Alexandrie (la lettre SG a été écrite très tôt après la première condamnation d'Arius). - Otto Clemen. « Melanchtoniana » et mélanges sur l'histoire de la Réforme.

19. - Sitzungsberichte der königlich-preussischen Akademie der Wissenschaften. 1910, fasc. XXIX. - Adolf HARNACK. Ostiarius (cette charge ecclésiastique inférieure apparaît peu avant la moitié du me siècle. Le mot ostiarius, ainsi qu'il résulte d'une inscription du début du IIIº siècle tronvée à Arles (comptes-rendus de l'Acad., 1910, p. 106), a désigné primitivement un office militaire; peut-être était-ce le titre d'un intendant ou d'un inspecteur des casernes).  $\equiv$  Fasc. XXXI. Ad. Harnack. Le problème de la seconde épitre aux Thessaloniciens (authenticité non donteuse. Les difficultés s'éclairent ainsi : Paul a adressé la première lettre à toute la communauté chrétienne de Thessalonique; la seconde a été adressée à la même époque que la première ou immédiatement après elle à la minorité des anciens juifs convertis au christianisme. Une analyse de la seconde lettre établit la vraisemblance de cette hypothèse. Paul voulait ainsi apaiser les dissentiments et la défiance qui séparaient les chrétiens d'origine juive des chretiens d'origine paienne). = Fasc. XXXII. Konrad Burdach. Sens et origine des mots Renaissance et Réforme. = Fasc. XXXVII. Ad. ΠΑΝΝΑCK. L'adresse de l'épitre de saint Paul aux Éphésiens (ἐν Ἐρέσφ ne se trouvait pas primitivement dans l'adresse, mais cette épître fut adressée aux Laodiciens; c'est vers l'an 100 que les mots έν Λαοδικία furent annulés, après que la communauté des Laodiciens eut été compromise dans l'Apocalypse 3, 14 et suiv., vers l'an 94).—Fr.Zucker. Acte de la chancellerie d'un gouverneur romain d'Egypte en expédition originale (au musée de Berlin : écrit du gouverneur Subatianus Aquila, du 27 décembre 209, au stratège du district d'Arsinoe). = Fasc. XLI. F.-C. Andreas. Fragments d'une traduction en pehlyi des Psaumes au temps des Sassanides (environ 410-420 ap. J.-C. Les communautés chrétiennes formées par les disciples de Zarathoustra furent plus considérables qu'on ne le pensait jusqu'à ce jour; elles célébraient le service divin dans leur langue). — Alois Brands. Condition des jongleurs dans le hant moyen âge anglais (des 1200, beaucoup de ménestrels bilingues, français et anglais, l'emportent dans la faveur du public sur les « scops » ou jongleurs du pays). = Fasc. XLVII. Georg Möller. Le décret d'Aménophis, le fils d'Haph (faux datant de la fin du nouvel empire). = Fasc. XLIX. J. KIRCHNER. Les doubles datations dans les décrets attiques (remarquées dans quelques inscriptions du IVe au 11° siècle av. J.-C. on l'on trouve, après une datation κατά θεδν, une seconde datation κατ' ἄρχονται. = Fasc. Ll. II. Zimmen. Sur les relations commerciales directes de la Gaule occidentale avec l'Irlande dans l'autiquité et le haut moyen âge, 4. Le « Virgilius Maro grammaticus » gascon en Irlande (ve s.; ses œuvres de grammaire, de métrique et de rhétorique furent étudiées avec ardeur en Irlande; leur grande influence sur la grammaire et la poésie irlandaise depuis la fin du vir s.; influence exercee par l'evode, en Irlande, de clercs et de savants laics gascons). 5. Commerce de l'Europe occidentale et de l'Irlande au 10 % s. av. J.-C. (l'auteur explique le silence de César et de Strahou

à ce sujet par des raisons particulières et croit à ces relations). = 4911, fasc. I. J. MORDTMANN. La famille princière des Karasi en Mysie (réunion des renseignements que nous avons sur la dynastie turque des Karasioglu).

# GRANDE-BRETAGNE.

20. — The english historical Review, 1911, juill. — C.-II. HAS-KINS. L'Angleterre et la Sicile au XII° s. (il y eut influence exercée par les institutions anglo-normandes sur celles de la Sicile, dont le roi Roger II sut si fortement organiser le pouvoir central. L'Anglais Thomas Brown, un des principaux agents de Henri II, fut longtemps aussi au service de la Sicile; on trouve dans les actes siciliens des formules calquées sur celles de la chancellerie anglaise). — BLACKIE. Reginald Pecock (expose les idées philosophiques de ce théologien et polémiste du xve s. qui, sur plusieurs points, devança son temps). — Miss Routh. Les Anglais à Tanger (pendant le règne de Charles II). - Stevenson. Un poème latin adressé au roi Athelstan (reconstitue un texte informe publié par M. Turner; c'est l'œuvre d'un poète du continent qui célèbre les triomphes récents remportés par le roi). -Salter. Une charte datée de Henri Icr (charte pour l'abbave d'Ely, datée de Romsey en la 5º année du règne, probablement en février ou mars 1105. Le grand nombre des témoins dont le nom est donné aioute à son intérèt). — HASKINS. Adélard de Bath (notice très détaillée sur ses écrits. Sa biographie : autant qu'on peut l'établir). - BECK. L'ordre du Temple à North Ferriby. — Gibson, Confirmation de chanceliers d'Oxford dans les registres épiscopaux de Lincoln (publie trois actes de 1292, 1302 et 1347, avec une liste de confirmations comprenant 29 noms, de 1290 à 1367). — Gilson. Apologie de la proscription des Yorkistes en 1459 (texte en langue vulgaire, mutilé du commencement). - Burrage. Les prophéties d'Anne Trapnel (en 1657 et 1658. Cette femme professe des opinions voisines de celles des Quakers, des hommes de la Cinquième monarchie; elle est très hōstile à Cromwell). = Poole. Quelques lettres inédites de George Saville, Lord Halifax, à Gilbert Burnet, 1680-1682. = C.-rendus: Hofmeister, Stübe et Herre. Quellenkunde zur Weltgeschichte (essai méritoire d'un Répertoire abrégé des sources pour l'histoire universelle). - Grüber. Coins of the roman republic in the British Museum (très important). - Wilpert. La cripta dei papi e la cappella di Santa Cecilia nel cimitero di Callisto (bon). — Clark. Ammiani Marcellini rerum gestarum libri qui supersunt (la grande innovation de cette édition, commencée par Traube, consiste à rétablir le texte d'A. Marcellin en prose rythmique. - Oman. A history of England to 1066 (insuffisant; l'auteur n'a pas tiré parti des informations fournies par la langue et la littérature anglosaxonnes). — Page. The Victoria history of London; 1 (remarquable å certains égards. Haverfield critique la théorie qu'on y donne de

Londres à l'époque romaine). — Pfeilschifter. Die Germanen im römischen Reich: Theodorich der Grosse (bon). - K. von Amira. Der Stab in der germanischen Rechtssymbolik (très intéressant). — - Achtnich. Der Bürgerstand in Strassburg bis zur Mitte des XIII Jahrhunderts (bon). — Hodgson. Venise in the XIII and XIV centuries (insuffisant; documentation très imparfaite). — Stewart-Brown. Accounts of the chamberlains and other offices of the country of Chester, 1301-1360. — Calendar of the patent rolls, Henry VI, 1452-1461. - Bothe, Gustav Adolfs und seines Kanzlers wirthschaftspolitische Absichten auf Deutschland (intéressantes recherches; les conclusions ne sont pas assurées). — Mathieson. The awakening of Scotland, 1747-1797 (beaucoup de faits intéressants, d'ailleurs assez mal assemblés). — Morse. The international relation of the Chinese empire; the period of Conflict, 1834-1860 (excellent; bonne étude en particulier sur les causes et les effets de la guerre de l'opium). — Tamarati. L'église géorgienne, des origines jusqu'à nos jours (bon; œuvre d'un prêtre catholique romain qui a utilisé les archives du Vatican). -Calendar of the close rolls of the reign of Edward III (t. XII: 1364-1368). — Mac Cracken. The Serpent of division, by John Lydgate (cette composition du poète Lydgate, médiocre au point de vue littéraire, n'a pas l'importance historique que prétend lui conférer l'éditeur. Ce n'est pas un pamphlet composé à la prière de Honfroi de Gloucester, et l'auteur, qui termina son œuvre en déc. 1422, vise peutêtre plus la situation troublée de la France que la guerre civile possible en Angleterre).

21. — The Athenæum. 1911, 5 août. — Matcham. The Nelsons of Burnham Thorpe (intéressant; l'auteur utilise des lettres du père de Nelson et fait surtout revivre sa bisaïeule, Kitty Matcham, sœur cadette de Nelson). — Fisher. The end of the irish parliament (bon). - Huntington. Palestine and its transformation (très bonne étude de l'influence exercée par le milieu sur les destinées d'un peuple). 12 août. Laurie. The teacher's Encyclopædia, t. II (utile). — The Post Office (bon résumé, par l'administration des postes auglaises, de l'histoire de cet important service). — Hieroglyphic texts from egyptian stelae; part I (publication entreprise par le British Museum; important). = 19 août. Jones. The Quakers in the american colonies (important). — Ward et Waller. The Cambridge history of english literature; vol. VII: Cavalier and Puritan (très remarquable). = 26 août. Hunt. The Oxyrhynchos Papyri; vol. VIII. — Id. Catalogue of the greek papyri in the John Rylands library. - The Encyclopædia britannica Index (index considérable et qui rendra de grands services). = ? sept. Sir Clements Markham. Early spanish voyages to the Straits of Magellan, translated (recueil fort intéressant; Sir Clements s'efforce en vain, dans sa préface, d'enlever à Magellan l'honneur d'avoir le premier accompli le tour du monde). — Botsford. A history of the ancient world (tentative honorable, mais qu'il est presque impossible de réaliser d'une façon satisfaisante). = 16 sept. Zimmern.

The greek Commonwealth. Politics and economics in fifth-century Athens (ouvrage très érudit, ingénieux, éloquent même, d'une éloquence d'ailleurs enflée et tapageuse. L'auteur prétend renverser beaucoup d'idées reçues dans l'histoire grecque, comme Ferrero dans l'histoire romaine). - The Victoria history of the counties of England, Hampshire, vol. IV; Lancashire, vol. IV. — Encyclopædia of Islam; part IX. = 23 sept. Leach. Educational charters and documents, 598-1909 (utile recueil avec une bonne préface sur l'histoire de l'enseignement en Angleterre). - Macray. Register of Magdalen College, Oxford. New Series, vol. VII. Fellows, 1882-1910 (excellente édition d'un document fort intéressant pour un petit nombre de gens). — Le cinquième centenaire de la fondation de l'Université de Saint-Andrews, en Écosse. — Goblet d'Alviella, Croyances, rites, institutions : I. Hiérographie: II. Hiérologie; III. Hiérosophie (remarquable pour le fond comme pour la forme). - Wroth. Catalogue of the coins of the Vandals, Ostrogoths and Lombards, and of the empires of Thessalonica, Nicæa and Trebizond, in the British Museum (excellent). = 30 sept. Blackburn et Caddell. Secret service in South Africa (amusante compilation, qui ne laisse pas de jeter un certain jour sous les relations des Boers avec l'Angleterre). - Wace et Piercy. A dictionary of christian biography and literature to the end of the sixth century (bonne remise au point du Dictionnaire de Wace et Smith). - Edmundson. Anglo-dutch rivalry during the first half of the seventeenth century (excellent).

22. — Quarterly Review. T. CCXIV (jany.-avril 1911). — L'immunité de la propriété privée à la mer (1re partie : historique). — Percy Fitzgerald. L'autobiographie de Boswell (dans sa biographie de Johnson, Boswell s'est efforcé de se mettre en scène et de se présenter sous le jour le plus favorable, en racontant, d'ailleurs à sa façon, tout ce qui le concernait personnellement, ainsi que ses amis et ses ennemis). - Le Tibet et ses relations avec l'Angleterre. -Colonel Ben Bathurst. Quelques lettres inédites de la reine Marie II (lettres d'enfance et de jeunesse de la reine Marie et de la reine Anne adressées à Lady Bathurst, 1671-1686. Le second Lord Bathurst, chancelier, a malheureusement brûlé toute la correspondance de ses parents, sauf ces quelques lettres et d'autres non moins insignifiantes de Pope ou de Swift, par crainte qu'on y trouvât des traces de jacobitisme. A noter que, dès son enfance, la reine Anne témoignait de ce goût pour les pseudonymes qui se traduit plus tard si curieusement dans sa correspondance avec la duchesse de Marlborough). — Hilaire Belloc. La chanson de Roland (a été écrite sur des chants populaires, par un seul écrivain, entre la dernière génération du xe et la dernière génération du XIe siècle. Mais les sources devaient remonter à la fin du ixe siècle, c'est-à-dire à une époque aussi rapprochée du désastre de Roncevaux que nous le sommes de la Révolution française). — Austriacus, L'Autriche-Hongrie et l'Italie (causes de mésintelligence, nonobstant la Triple-Alliance. Les Autrichiens sont,

du reste, très mal renseignés par leurs journaux sur les vrais sentiments des Italiens à leur égard). — WILLERT. Chateaubriand et ses confidences autobiographiques (met en relief les éternels mensonges de l'écrivain; ne lui accorde même pas ce que lui accorde M. Bédier, qu'il ait réellement pu voir le lac Érié et le Niagara pendant son voyage en Amérique, tant son récit est criblé d'invraisemblances). -La tutelle des antiquités nationales (un conseil de cinquante membres, désignes en grande partie par les Universités, les corps savants et les sociétés artistiques, surveille désormais le classement et l'entretien des édifices à conserver, ainsi que la protection des paysages). -L'Inde sous Lord Morley (critique assez vive de son administration plutôt autoritaire, et du gouvernement de Lord Minto, le dernier viceroi, qui cédait un peu trop complaisamment au ministre). - La politique et les partis aux États-Unis (à l'occasion de la nouvelle édition du livre de James Bryce, où l'auteur étudie les transformations opérées depuis quinze ans. Situation présente; les débuts du président Taft). - Le Chatham de Lord Rosebery (plein de mérite, mais manque d'atmosphère et ne montre pas assez l'opinion publique à l'arrièreplan. Pour expliquer l'ardeur et l'emportement du caractère de Pitt, Lord Rosebery néglige un peu trop son hérédité celtique et son état de santé maladive. Pitt descendait, par sa grand'mère, de Jacques V d'Ecosse; et, comme le dit Lord Morley dans sa biographie de Cromwell, un peu de sang celte est nécessaire pour réveiller le tempérament flegmatique de l'Anglais). - Édouard Armstrong, Catherine de Médicis (d'après sa correspondance; sa vie par miss Sichel; les ouvrages du colonel Young sur les Médicis et de Westfall Thompson sur les Guerres de religion en France. « Les Français manquent singulièrement de courtoisie envers leurs reines étrangères. » Catherine vaut mieux que sa réputation. « La politique d'Élisabeth d'Angleterre ne fut pas plus honnête et ne fut guère plus habile; mais elle fut mieux servie. » Les hommes anxquels Catheriue accorda sa confiance furent précisément ceux que Henri III et Henri IV maintinrent aux affaires. Quant à son entourage italien qu'on lui reprocha tant, il se bornait à son cousin Strozzi, qui servit la France mieux que beaucoup de Français). - William Hunt. Les lettres d'Érasme (l'Université d'Oxford publie une importante édition de ces lettres par M. Allen, et l'Université de Gand une collection monumentale des œuvres d'Érasme. Il y faut joindre la récente traduction anglaise des lettres par M. Nichols, qui aide beaucoup à les classer chronologiquement, travail essentiel pour établir la biographie définitive de leur auteur). - L'exode des œuvres d'art (histoire des législations prohibitives en Italie: leur échec. En Angleterre, les droits de succession ont été supprimés sur les œuvres d'art, alin d'encourager les détenteurs à ne pas les vendre; mais ces mêmes droits pèsent tellement sur l'ensemble des fortunes que les ventes se multiplient quand même). - La réforme de l'Université d'Oxford. — Chéradame. La nouvelle armée turque et l'équilibre des puissances européennes (historique des

réformes de l'armée depuis 1842. Dans trois ou quatre ans, la Turquie pourra mettre sur pied 1,500,000 hommes, dont 500,000 menaceront les Russes vers le Caucase. La Triple-Entente doit surveiller cet accroissement de forces pour la Triple-Alliance). — Un grand savant français : Léopold Delisle (grand historien qui n'a jamais écrit une grande histoire et qui s'intéressait plus à la présentation des documents qu'à leur utilisation. Malgré sa réputation européenne, il n'a pas en Angleterre la célébrité qu'il mérite; mais ses travaux y auront exercé, avec ceux de ses disciples, une influence sensible.

23. - Edinburgh Review. T. CCXIII (janv.-avril 1911). - Les États-Unis et le tarif douanier (montre la grande corruption des mœurs politiques aux États-Unis et la façon scandaleuse dont les parlementaires se moquent de l'opinion, qui a fini par témoigner de sa colère aux élections dernières. Noter l'extraordinaire influence des Magazines à 15 « cents », consacrés à la vulgarisation des questions économiques et sociales; leur développement ne date que d'une dizaine d'années, mais ils sont aujourd'hui plus puissants que les orateurs des réunions publiques et les journaux ordinaires). - L'État et les universités anglaises (il s'agit surtout ici des jeunes universités. dont cinq ont reçu leur charte sous le règne d'Édouard VII). - La domination européenne en Asie là l'occasion du livre de Lord Cromer sur l'impérialisme. Les impérialismes d'autrefois, ceux de la Macédoine et de Rome en Asie, ne peuvent guère nous servir de lecons aujourd'hui. Le développement général de l'instruction. l'expansion des idées démocratiques créent une atmosphère toute différente de celle où vivaient les peuples antiques). - Marie Stuart (récents travaux de Lady Blennerhassett, Philippson, Henderson, Lang, le P. Pollen. Il convient de juger la reine d'Écosse d'après les mœurs de son temps et l'idée qu'elle-même se faisait de son pouvoir. Consciente ou non, elle a contribué à la mort de son mari, Darnley; mais peutêtre s'est-elle bornée à souhaiter qu'on l'en débarrassàt). -- La dynastie des Tudors (cet article peut se joindre au précédent, qui d'ailleurs y fait un renvoi. La Réforme en Angleterre a surtout eu pour cause le désir de s'emparer des biens ecclésiastiques; mais ce désir n'était pas nouveau. Élizabeth et les Auglais, assez indifférents à la question religieuse, se seraient parfaitement accommodés d'un catholicisme sans pape, ou même du catholicisme romain si le pape eût respecté la dynastie et laissé les biens ecclésiastiques aux nouveaux acquéreurs. A noter que la reine d'Angleterre a dù encourager secrétement en France les guerres de religion). — Le Chatham de Lord Rosebery (Lord Rosebery prétend qu'il sera toujours impossible d'écrire une vie satisfaisante de son héros; mais lui-même aura facilité ce travail grâce aux documents inédits qu'il a découverts sur la jeunesse de Pitt. Son livre se recommande par des qualités exceptionnelles d'expérience politique et de mérite littéraire. L'auteur excelle à débrouiller les complications diplomatiques; mais il ne met pas suffisamment en relief la domination de Pitt sur les hommes et les evenements, non

plus que la continuité de sentiments et d'idées qui l'ont gouverné dans son rôle et ses projets). — L'armée anglaise et les conceptions modernes de la guerre (à propos de la guerre russo-japonaise; publications dont elle a été l'objet de la part des états-majors allemand, anglais, français, avec l'ouvrage du général Kouropatkine). - Les monuments historiques de la Grande-Bretagne, étudiés notamment dans les comtés de Hertford et de Berwick (législation nouvelle pour la protection de ces monuments; inventaires; exemples empruntés à ces deux comtés). - Sociologie descriptive (très important ouvrage, qui ne comptera pas moins de vingt-quatre volumes in-folio et qui se poursuit aux frais de la succession de Herbert Spencer. Cette sociologie descriptive, dont les volumes, quoique d'un prix élevé, se vendent à perte, renfermera les notes documentaires dont s'est servi Herbert Spencer, complétées par les recherches de ses collaborateurs et successeurs. Ce sera un simple recueil de faits dument classés, mais infiniment précieux. Les tomes IX, les Chinois, et X, les Grecs de l'époque hellénique, viennent de paraître. Ils montrent que l'humanité se dirige bien plus par ses sentiments que par sa raison). - Le conflit des couleurs (la question du mélange des races, surtout en Asie. Analyse l'ouvrage publié sous ce titre par Putnam Weale). -Les Corsaires barbaresques (signale au début le livre du commandant Hamilton Currey, livre écrit de seconde ou troisième main, dépourvu de critique, mais très intéressant, parce que l'auteur connaît à fond les pays et les mœurs dont il parle. On rétablit, dans cet article, les vraies relations des états barbaresques avec l'Europe, au moyen des documents publiés par la Commission des manuscrits historiques). -L'Écosse romaine (les fouilles opérées depuis une dizaine d'années ont complètement renouvelé le sujet). — La duchesse du Maine et sa cour (à propos de l'ouvrage du général de Piépape).

### HONGRIE.

24. — Revue de Hongrie. 1911, janv. — Étienne Tisza. Le comte Étienne Széchenyi (discours prononcé à l'assemblée générale de l'Association des agriculteurs hongrois. Caractéristique des réformes de Széchenyi « qui, toute sa vie, a travaillé à briser l'organisation médiévale qui retenait dans ses entraves l'ordre économique et social »). — Jules Wlassics. Le comte Jules Andrássy (fin en févr.; étude détaillée sur l'homme d'État hongrois anquel M. Wertheimer a consacré un gros volume. M. Wlassics a pu utiliser pour son étude les papiers de son beau-père, Csengery, qui a été intimement lié à l'élaboration du Compromis de 1867). — C,-rendu: N. Tomašic. Les fondements du droit public du royaume de Croatie (critique très sévère de l'ouvrage du ban de Croatie qui contient de nombreuses assertions erronées, surtout dans l'explication des chartes du moyen âge). — Févr. Joseph Ferenczy, François Toldy (esquisse sommaire de son activité). — Mars. D. Angyal, Le traité de paix de Szeged avec

les Turcs, 1444 (fin en avr.; cf. l'analyse de la Budapesti Szemle. 1910, nov., où l'étude a paru d'abord en hongrois). - L. Rácz. J.-J. Rousseau et son ami hongrois (c'était un nommé Sautersheim qui avait une grande distinction de manières et d'esprit; elle lui acquit le cœur et l'amitié de Rousseau. Détails sur sa famille). = C.-rendu : A. Duboscq. Louis Bonaparte en Hollande, d'après ses lettres (éloge). = Variétés : La Hongrie dans l'œuvre d'Eustache Deschamps (échos du désastre de Nicopolis). - I. Kont. Lettres inédites de Louis XV et de ses enfants (publiées d'après les originaux du Musée national de Budapest. Ces lettres furent offertes au Musée par Jankovich, gentilhomme d'origine hongroise qui fut député à la Chambre (1815-1827) et président du Conseil général de la Meurthe; elles sont adressées en grande partie à Stanislas Lesczynski). — Le tombeau de la princesse Béatrix, dauphine (il se trouve à Romans au couvent du très Saint-Sacrement: Béatrix était la fille de Charles Martel, proclamé roi de Hongrie en 1290, mais qui n'a pas régné sur ce pays). = Avr. Variété : L'histoire de France au théâtre Urania la propos d'une pièce de P. Balogh qui fait défiler les événements les plus marquants de Waterloo à Sedan). = Mai. Variété : H. Morand. Mlle Rachel à Pest (sept. 1851; opinions du Pesti Napló sur la grande tragédienne).

25. - Századok (les Siècles). 1911, jany. - S. Márki, Le testament politique de Rákóczi (analyse du Testament politique et moral dont le manuscrit français se trouve à la Bibliothèque nationale de Paris. Démontre l'influence que l'ouvrage de Bossuet : Politique tirée des propres paroles de la Sainte-Écriture, a exercée sur Rákóczi). - B. Iványi. Deux règlements de salines du moven âge (suite en févr. et mars. Fait connaître deux documents trouvés aux archives de Bartía et de Dés, dont le premier date du 18 octobre 1435 et se rapporte aux mines de sel de Marmaros: le second, daté du 17 février 1521, se rapporte au commerce de sel en Transylvanie. Le premier est rédigé avec beaucoup de soin, le second est l'œuvre hative de l'administration et n'eut aucun effet pratiques. - B. LEFFLER. Chansons populaires allemandes sur les événements de Hongrie (suite en févr., mars et mai. Fait connaître les chroniques en vers sur les événements qui se sont passés pendant les guerres contre les Turcs de 1556 à 1697). = C.-rendus : L. Bártfai S:abó. Histoire de la famille Forgách (éloge). — M. Hafeman. Das Stapelrecht (excellent). - P. Jedlicska. Documents sur la famille Palffy, 1401-1651, et esquisses biographiques (utile). — Jules Gåbor. Nordan et l'historiographie. — Nécrologie de Jules Jung, professeur d'histoire à Prague. 1851-1910; il s'est occupé des inscriptions latines de la Transylvanie et a donné les fastes de la province de la Dacie. = Févr. Jules Gábor. Histoire du district de Répas dans le comitat de Somogy suite en mars et avr. Ce district, qui a 25 kilomètres de longueur, est formé par le canal Zdala et la Drave; avant la conquête turque, il appartenait au comitat de Somögy; après l'expulsion des Mahometans, il fut attribué à la Croatie. Pendant deux siècles, les diètes hongroises

réclamèrent ce district. L'étude donne les détails de ces réclamations qui n'eurent aucun effet, car ce district fait toujours partie de la Croatie). = C.-rendu : Ch. Horvát. Les entreprises militaires de Clément VIII en Hongrie et en Croatie (d'après les archives du Vatican; éloge). = Mars. I. Karácson. Les manuscrits concernant la Hongrie conservés dans les mosquées de Constantinople (fait connaître un ouvrage d'Ibrahim Effendi, drogman de Rákóczi, né en Transylvanie, converti à l'Islam; Ibrahim y raconte les événements de 1704 à 1710. Un autre manuscrit porte le titre : Conquête de la Hongrie et décrit la prise de la forteresse d'Eger). = C.-rendus : B. Iványi. Les archives de la ville de Bártfa (éloge). — Jean Jósa. La chronique sicule de Csik (polémique contre Szádeczky qui a prouvé que la chronique était l'œuvre d'un faussaire; les arguments de Jósa n'ont aucune valeur). — M. Ferenczi. La vie et le journal du baron Étienne Wesselényi (le journal raconte les événements de 1704-1708). — P. Arday. La vie et le rôle historique de Michel Tholdalagi (utile). — G. Morvay. En mémoire de Jules Schönherr (Schönherr s'est occupé surtout de l'histoire des Anjou en Hongrie, mais il a publié aussi plusieurs études sur Nagybánya; dans ce volume, on a réuni ces études avec des notes). = Avr. D. Csánki. Du génie national dans l'histoire de Hongrie (discours d'onverture. Il se manifeste, aux premiers siècles, dans la guerre et dans la politique: ensuite, sous l'influence des idées occidentales, dans le domaine politique et social, et finalement dans la langue, la littérature et les arts). - L. Thalloczy. Éloge de Jules Pauler (suite en mai. Biographie détaillée de l'ancien directeur des Archives du royaume; cf. la nécrologie, Rev. hist., sept.-oct. 1903). = C.-rendus : G. Zarándy. La famille Szemere (ouvrage généalogique auquel plusieurs savants ont collaboré. Le volume, richement illustré, a paru également en français). — K. Némäti. Un document inconnu de la Grande-Hongrie (faible). — Eugène Horváth. La formation des grandes puissances (critiques de détail). = Mai. G. Eble. Un ancien palais de Pest (historique d'une maison récemment démolie et qui appartenait aux comtes Károlyi). — G. Kerekes, Familles grecques à Kassa au xvii° s. = C.-rendus : Dissertations du séminaire de l'histoire de la civilisation, nºs 37-45 (ces travaux, sortis de l'école de Békefi, sont faits avec beaucoup de critique et une bonne méthode). L. Károlyi, Histoire des domaines de la famille Károlyi (travail dú à la collaboration de plusieurs savants et qui mérite des éloges). — V. Loewe. Bücherkunde der deutschen Geschichte (recommande ce livre aux historieus hongrois auxquels il manque encore un guide bibliographique de leur propre histoire). — Nécrologie d'Émeric Karácson, 1863-1911, mort au milien de ses recherches dans les bibliothèques et mosquées de Constantinople.

# CHRONIQUE.

**France.** — Le programme de l'Agrégation d'histoire et de géographie pour 1912 est le suivant :

HISTOIRE ANCIENNE: I. Les Mèdes et les Perses, des origines à la conquête d'Alexandre. — II. La Grèce, des origines à la fin des guerres médiques (479 av. J.-C.). — III. Histoire intérieure et extérieure de l'Empire romain de l'avènement de Tibère à la mort de Commode.

MOYEN AGE: I. La papauté depuis le commencement du ve siècle jusqu'à l'avènement de Grégoire VII. Expansion du christianisme pendant la même période. — II. Histoire intérieure et extérieure de la France sous les Capétiens directs (987-1328). — III. L'Italie, du commencement du xye siècle à 1539.

HISTOIRE MODERNE ET CONTEMPORAINE : I. Histoire intérieure et extérieure de l'Angleterre de 1603 à 1714. — II. Histoire intérieure et extérieure de la France de 1715 à 1789. — III. Histoire intérieure et extérieure de la Prusse de 1792 à 4871. — IV. Histoire intérieure de la France de 1814 à 1875.

GÉOGRAPHIE: I. Géographie physique générale. — II. La France. — III. Le peuplement actuel de la terre: races, types de civilisation, répartition de la population, émigration, colonisation. — IV. L'Afrique.

- M. Delavaud a été chargé par la Société d'histoire diplomatique de publier une nouvelle édition des Mémoires d'Arnauld d'Andilly et des extraits de sa volumineuse correspondance.
- Le premier volume de la Géographie illustrée de la France, par P. Jousset, publ. par la librairie Larousse, est achevé. Il comprend : la formation du sol; le massif central; le massif de l'ouest; les approches du massif de l'ouest; les Pyrénées et le littoral de la Méditerranée de Port-Vendres au delta du Rhône. L'ouvrage, admirablement illustré et orné de cartes excellentes, est conçu de la façon la plus intéressante : l'étude de la géographie physique est groupée par régions et on peut dire par caractères physiques; ainsi pour les Pyrénées, après les généralités, vient l'étude des glaciers, des lacs, des cours d'eau, des produits, des climats, de la flore et de la faune, des populations, des voies de communication. Puis vient une étude détaillée des départements, où l'histoire tient une juste place, ainsi que l'archéologie. Nous reparlerons encore de cet ouvrage, aussi remarquable que l'Histoire de France illustrée des mêmes editeurs.

- M. DRIAULT vient de faire paraître le second volume de son ouvrage sur la politique extérieure de Napoléon : Austerlitz. La fin du Saint-Empire (Alcan). Nous en rendrons compte prochainement.
- On vient d'inaugurer à l'École des Hautes-Études sociales une série de conférences sur les bibliothèques modernes. Une vingtaine de leçons seront faites par MM. Henry Martin, A. Vidier, J. Deniker, C. Bloch, M. Vibrac, M. Tourneux.
- Le prix extraordinaire Bordin, décerné par l'Académie des inscriptions, a été partagé entre MM. Paul Gout, le Mont-Saint-Michel; Ebersolt, le Grand palais de Constantinople; Landry, Essai économique sur les mutations de monnaies dans l'ancienne France, de Philippe le Bel à Charles VII; Giron, les Peintures murales du département de la Haute-Loire; J. Warichez, l'Abbaye de Lobbes depuis les origines jusqu'en 1200 et Une « descriptio villarum » de l'abbaye de Lobbes à l'époque carolingienne; le prix Prost a été attribué en totalité à M. Ch. Aimond pour ses deux ouvrages : les Relations de la France et du Verdunois de 1270 à 1552 et le Nécrologe de la cathédrale de Verdun.
- Parmi les ouvrages récompensés par l'Académie des sciences merales sur le concours F.-J. Audiffred, citons: L. Romer, Jacques d'Albou de Saint-André, maréchal de France (1512-1569); G. Wellerse, le Mouvement physiocrate en France de 1756 à 1770, 2 vol.; F. Vialay, les Cahiers de doléances du tiers état aux États-Généraux de 1789; Hauser et J. Fèvre, Régions et pays de France.
- M. F. Puaux, président de la Société d'histoire du protestantisme français, a inauguré, le dimanche 24 septembre, au Mas Soubeyran (Gard), le musée historique qui vient d'être installé dans la maison de Rolland et dont M. Edmond Hugues est le conservateur. On y a réuni des documents et des objets relatifs à la Révocation, aux guerres des Cévennes, aux persécutions, aux prédications du désert, en un mot à la période qui s'étend depuis l'Édit de Nantes jusqu'à la Révolution.
- Comme nous l'avous dit, la ville de Saint-Dié a célébré, le 15 juillet dernier, le souvenir du baptème du Nouveau-Monde par les membres du Gymnase vosgien qui lui donnèrent le nom d'Amérique, croyant qu'Amerigo Vespucci y avait abordé le premier. L'inscription suivante rappellera désormais ce souvenir : « Ici, le 25 avril 1507, sous le règne de René II, la *Cosmographiae Introductio*, où le nouveau continent reçut le nom d'Amérique, fut imprimée et publiée par les membres du Gymnase vosgien, Gauthier Lud, Nicolas Lud, Jean Basin, Mathias Ringmanu et Martin Waldseemüller. »
- Le dimanche 24 septembre a été inauguré le monument élevé en mémoire de la bataille de Jemmapes. Le général Langlois, de l'Academie française, a rappelé les péripéties de la bataille et les sentiments

443

d'enthousiasme avec lesquels les Français, vainqueurs des Autrichiens, furent alors accueillis par les populations à qui ils apportaient la liberté.

— On a en octobre inauguré une série de monuments consacrés, le 8, à Vitré, à M<sup>me</sup> de Sévigné; le 15, à Vienne, à Michel Servet; le 22, à La Rochelle, au maire Guiton; le 29, à Meaux, à Bossuet et. à Rennes, à la réunion de la Bretagne à la France.

Belgique. — MM. A. CAUCHIE et L. VANDER ESSEN. déjà bien connus de nos lecteurs par d'excellents travaux, viennent de publier, sous les auspices de la Commission royale d'histoire, un Inventaire des archives farnésiennes de Naples au point de vue de l'histoire des Pays-Bas catholiques (Bruxelles, Kiessling, in-8°, CCXXVI-557 p.). On y trouve l'analyse, très claire dans sa brièveté, de plusieurs milliers de pièces inédites. Une préface fortement documentée nous expose l'histoire des archives farnésiennes depuis l'origine des divers fonds et leur organisation actuelle, en fait saisir la grande importance et nous initie à la méthode adoptée par les éditeurs. Un excellent index permet de se retrouver facilement dans ce volumineux répertoire. Nous reparlerons de ce remarquable instrument de travail dans le Bulletin belge de 1911.

Danemark. — Le 6 octobre 1911 est mort M. Axel Anthon BJOERNBO, sous-bibliothécaire de la Bibliothèque royale de Copenhague. Cette mort prématurée (M. Bjœrnbo n'avait que trente-sept ans) est une grande perte pour la science. Bjœrnbo avait étudié surtout les mathématiciens et les géomètres de l'antiquité et du moyen âge, ainsi que la cartographie ancienne. Doué d'un talent remarquable de chercheur, il avait fait de belles découvertes dans les bibliothèques européennes; il avait publié les résultats de ses recherches, — avec la collaboration de M. Carl Petersen, — dans les grands ouvrages intitulés Claudius Claussæn Swart (Claudius Claus) (1904) et Anecdota cartographica Septentrionalia (1908).

Hongrie. — On annonce la mort, à Strigonie, de l'historien Antoine Pór. Né en 1834, il s'engagea comme honvéd pendant la Révolution de 1848 et embrassa ensuite la carrière ecclésiastique. Après avoir professé pendant quelques années au lycée de Tyrnavie, il devint curé à Strigonie, puis chanoine de la cathédrale. Il s'était adonné de bonne heure aux études historiques et s'est cantonné dans l'époque des Anjou (xive siècle) que personne en Hongrie ne connaissait mieux que lui. Il a collaboré aux principales revues historiques et a donné notamment une Vie de Mathias Csák de Trencsén, 1260-1321 (1888), une biographie excellente de Louis le Grand de la maison d'Anjou (1892), une Histoire des Anjou (formant le tome III de la Grande Histoire de l'Athenaeum) (1894), une biographie de Nicolas Keszei (1905) et une foule d'études sur l'epoque qui l'avait occupé

pendant trente ans. Pór était membre ordinaire de l'Académie hongroise.

I. K.

Italie. — La R. Deputazione sovra gli studi di storia patria per le antiche provincie e la Lombardia poursuit régulièrement ses travaux. On sait que ceux-ci sont groupés dans les deux séries des Miscellanea di storia italiana et de la Biblioteca di storia italiana recente (1800-1870). Le tome XIV des Miscellanea (3º série. Torino, Bocca, 1910, in-4°, LXX-367 p.) contient d'abord la troisième liste des livres donnés à la Deputazione par son secrétaire Antonio Manno; la suite du regeste des documents communaux de Savone dressé par V. Poggi; une étude générale, mais de documentation trop unilatérale de C.-A. Di Gerbaix di Sonnaz sur les relations entre les cours de Savoie et de Portugal de 1146 à 1849; un travail de L. VANNUTELLI sur la maison de Savoie et l'ordre de la Jarretière, qui est une curieuse contribution à l'histoire des rapports de la Savoie et de l'Angleterre depuis le xvie siècle; un autre d'A. Telluccini sur le retour de Sicile de Victor-Amédée II en 1714; le texte commenté par A. Beccaria du journal de voyage en Piémont du chanoine Baudin en novembre 1778; enfin, une attachante étude de D. Valle sur le P. Jésuite Pierre Monod, conseiller d'État et historiographe de la maison de Savoie, qui osa tenir tête à Richelieu et remplit une mission en France en 1636-1637. — Le tome II de la Biblioteca (Torino, Bocca, 1909, in-4°, 439 p.) contient des lettres publiées par G. Gallavresi et adressées à Montalembert par ses correspondants piémontais S. Pellico, C. Balbi, Solaro della Margherita, Lorenzo de Cardenas, entre 1837 et 1852; une curieuse étude sur la reconnaissance en 1836 des ossements de Thomas de Savoie-Carignan, qu'on crut, aux environs de 1828, être ceux du comte Boniface de Savoie; un travail important de M. DEGLI Alberti sur le Piémont et les Piémontais pendant le premier Empire, fondé sur les archives La Marmora, dont il tire de curieuses lettres sur les campagnes napoléoniennes, malheureusement toutes antérieures à 1813; un autre, également considérable, mais d'une documentation trop exclusivement italienne, sur l'indemnité accordée en 1800-1802 aux jacobins piémontais persécutés; enfin, un chapitre du grand livre du commandant M.-II. Weill sur Murat, consacré au revirement de la politique autrichienne du 12 novembre 1814 au 4 mars 1815. — Le tome III de la même Biblioteca (Torino, Bocca, 1910, in-4°, xxIII-371 p.) est presque entièrement occupé par la correspondance de Mgr G. Corboli-Bussi (1813-1850), fonctionnaire considérable du Vatican, qui collabora aux réformes de Pie IX en 1848 et crut sincèrement que le développement parallèle de l'Italie et de la papauté était possible; cette correspondance est publiée par M. A. Manno qui l'a trouvée dans les archives Picenardi et l'a un peu trop discrètement annotée. M. A. NERI, en traitant de la suppression de l'Indicatore genovese en 1828, a fourni une intéressante contribution à l'histoire du journalisme italien et des idées mazziniennes. G. Bn.

— Le dixième congrès international d'histoire de l'art se réunira à Rome en octobre 1912. Une commission exécutive se préoccupe sans retard d'en fixer le programme dont ce sera un objet essentiel que l'étude des rapports de l'art italien avec celui des autres pays. Le comité d'organisation propose dès maintenant, à titre d'indication, les thèmes suivants de discussion et d'études : l'Orient et Rome: les relations entre la Provence et l'Italie; l'architecture aragonaise dans l'Italie méridionale; les rapports de la peinture et de la sculpture dans les Pays-Bas et en Italie; l'École de Fontainebleau; un certain nombre de questions ayant trait à la protection des monuments et des œuvres d'art et à l'organisation des musées figurent aussi au programme du congrès.

Suisse. — La Suisse romande a perdu coup sur coup deux de ses meilleurs écrivains : Philippe Monnier († 21 juillet) et Gaspard Vallette († 7 août). Une étroite amitié les unissait. Par l'autorité du talent et du caractère, par la valeur de l'œuvre accomplie au prix d'un labeur persévérant, ils s'étaient acquis tous deux une juste réputation et une réelle influence dans leur pays et à l'étranger. La mort les a fauchés dans la force de l'âge et en plein travail.

Philippe Monnier, né en 1864, était le fils et le digne héritier de l'écrivain distingué et fécond que fut Marc Monnier, professeur d'histoire comparée des littératures à l'Université de Genève. Il tenait de son père le culte de l'Italie et c'est à ce pays, où il a vécu pendant plusieurs années, que sont consacrés les deux ouvrages qui l'ont fait connaître des historiens. Le plus important, le Quattrocento (Lausanne, 1901, 2 vol.), est le tableau très complet, fortement étudié et composé avec art, de la vie littéraire du xve siècle italien et de la société qui assista à cette merveilleuse éclosion d'idées. Les mêmes qualités d'érudition patiente, de solide et élégante vulgarisation se retrouvent dans sa Venise au XVIIIe siècle (Paris, 1907). En dernier lieu. Monnier avait entrepris un travail analogue sur la Genève de Toepffer. S'il ne lui a pas été permis d'élever ce monument de piété filiale à la cité natale, il laisse aux générations à venir de vrais matériaux d'histoire nationale dans les charmants tableaux de mœurs, finement observés et tracés d'une plume alerte, que contiennent les Causeries genevoises, le Livre de Blaise ou Mon village.

Né en 1865, fils d'un pasteur genevois, Gaspard Vallette appartenait à une famille du refuge, sortie de France après la révocation de l'Édit de Nantes. Sa haute culture, la sûreté de son jugement et de son goût, sa sincérité courageuse l'avaient mis au premier rang, en Suisse, comme critique littéraire et critique d'art. Observateur perspicace et souvent malicieux de la société contemporaine, il avait aussi le sens profond et juste de l'histoire, ainsi qu'en témoignent ses notes de voyage sur l'Italie et la Grèce (Promenades dans le passé. Genève, 1906) et le volume très personnel où il analyse l'impression produite par Rome sur les écrivains modernes de langue française

(Reflets de Rome. Paris et Genève, 4909). Le sens critique, l'analyse psychologique, pénétrante et nuancée, caractérisent les travaux historiques de Vallette, composés avec un grand souci d'exactitude et de clarté, écrits dans une langue sobre qui contraste avec le style plein de fantaisie, mais un peu cherché, de son ami Monnier. Ces qualités se rencontrent déjà dans son étude sur la valeur historique du témoignage du publiciste genevois Mallet-Du Pan concernant la Révolution (Mallet-Du Pan et la Révolution française. Genève, 1893) ou dans l'esquisse biographique: Un humaniste genevois (Isaac Casaubon), d'après le journal intime du célèbre philologue (Genève, 1896). Elles sont mieux marquées encore et plus mûries dans son dernier ouvrage: Jean-Jacques Rousseau Genevois (Paris et Genève, 1911), dont la Rerue historique (t. CVII, p. 402) a montré récemment l'intérêt et le prix pour l'histoire générale des idées et pour celle de Genève au xviile siècle.

- M. Albert Burckhard-Finsler, mort le 2 août dernier à l'âge de cinquante-sept ans, remphisait, depuis 1895, les fonctions de vice-président du conseil de la Société générale d'histoire suisse, où ses connaissances et son amabilité le faisaient apprécier de tous ses collègues. Il est l'auteur de nombreux mémoires parus dans les périodiques historiques ou archéologiques de la Suisse et de Bâle, sa ville natale. C'est au passé de celle-ci que sont consacrés la plupart de ces travaux, où les qualités de l'écrivain s'allient aux mérites d'une solide érudition. Son nom restera surtout attaché à l'organisation du musée historique bâlois, un des plus riches de la Suisse, qu'il installa avec autant de goût que de compétence dans l'ancienne église des Cordeliers. Devenu conseiller d'État en 1902, il dirigea comme tel le département de l'Instruction publique du canton de Bâle-Ville.
- La Société générale d'histoire suisse a tenu sa réunion annuelle les 10 et 11 septembre à Zurich, où elle avait siégé pour la dernière lois en 1891. En ouvrant la séance principale, le président, M. MEYER DE KNONAU, a retracé brièvement l'œuvre considérable accomplie durant ces vingt dernières années par les historiens zuricois. Deux travaux importants ont ensuite été présentés par les professeurs Вüсні, de Fribourg, et OECHSLI, de Zurich. Le premier a communiqué un chapitre d'une biographie en préparation du cardinal Matthieu Schinner, le remuant évêque de Sion, qui fut l'adversaire irréconciliable de la France en Suisse et en Italie pendant le premier quart du xyr siècle. Il a parlé des débuts de la carrière de Schinner et décrit le groupement des puissances sur le théâtre politique où le cardinal et les Suisses vont jouer un des premiers rôles. De son côté, M. Oechsli a tiré du tome second de sa magistrale Histoire de la Suisse au XIX<sup>e</sup> siècle un fragment relatif à l'ambassade du marquis de Moustiers en Suisse, en 1823 et 1824. Par ses intrigues mesquines, par son ingérence tracassière dans les affaires intérienres de notre pays, le diplomate français, fils d'émigré et entièrement acquis à la politique

de la Sainte-Alliance, provoqua l'opposition même des gouvernements suisses les plus conservateurs comme celui du canton de Berne.

Parmi les communications moins étendues faites au cours d'une première séance, mentionnons celles de MM. R. HOPPELER et H.-G. WIRZ sur des chroniques suisses du xve siècle (le manuscrit du Fribourgeois Nicod Du Chastel, récemment acquis en Angleterre; celui d'un anonyme zuricois qui paraît avoir assisté à la bataille de Morat) et l'intéressante notice de M. F. Gardy, directeur de la bibliothèque publique de Genève, sur la bibliothèque de Pierre Martyr, qui mourut à Zurich en 1562 et dont les livres furent acquis trois ans plus tard par la seigneurie de Genève pour enrichir la bibliothèque créée par Calvin en même temps que le collège; les notes marginales retrouvées sur de nombreux volumes du dépôt confié aux soins de M. Gardy ont permis à ce dernier de dresser une liste d'environ 170 ouvrages ayant appartenu au théologien réformé. Enfin, M. F. Aubert a lu des lettres d'un officier suisse, écrites lors de l'occupation des frontières pendant la guerre de 1870-71.

A l'occasion de cette réunion, les historiens zuricois ont offert à leurs confrères de la Suisse un volume de mémoires, sur le contenu duquel nous reviendrons (Nova Turicensia. Beiträge zur Schweizerischen und Zürcherischen Geschichte. Zurich, Beer. 1911, in-8°, IV-309 p. et 2 pl. de fac-similés de chartes). Signalons-y en particulier les importantes études de M. Schweizer sur les actes privés et les actes du Conseil de Zurich aux XIII° et XIV° siècles; de M. Caro sur les Ministeriales; de M. Nabholz sur les impôts à Zurich aux XIIV° et XV° siècles; de M. Ernst sur les écoles de Zurich aux XVIII° et XVIII° siècles; de M. Wirz sur la première Chronique suisse de Heinrich Bullinger. Le volume se termine par le catalogue d'une intéressante exposition de chroniques suisses qui avait été organisée à la bibliothèque de la ville par M. E. Gagliardi. V. v. B.

# NOUVELLES PUBLICATIONS FRANÇAISES

RELATIVES A L'HISTOIRE DE FRANCE (HISTOIRE LOCALE).

Sanf indications contraires, les volumes sont in-8° et édités à Paris.)

M. Bessey. Le château de Couzan. Châlons-sur-Marne, A. Robat, 87 p. — C.-A. Bouchet. Les archives de la ville d'Évian en Chablais. Inventaire des archives antérieures à 1790. Évian-les-Bains. Munier, 43 p. — L. Bougon. Le festament en Auvergne du xm⁴ siècle à la rédaction de la coutume (1510). A. Rousseau, 146 p. — M. Bouix. Coup d'œil historique sur la Congrégation des sœurs de la Charité et de l'instruction chrétienne de Nevers. Nevers, impr. G. Vallière, 99 p. — L. Canet. Histoire du corps des Prébendés de l'église collégiale Saint-Vincent de Bagnères-de-Bigorre (1401-1789). Toulouse. Privat, 267 p. — L. Cuchet. Le château d'Aubenas. Lyon, A. Rey, 45 p. — L. Dutit. L'état économique du Languedoc à la fin de l'ancien régime (1750-1789).

Hachette, xxiv-962 p. - J. Gauthier. L'hôpital du Saint-Esprit de Gray (1238-1790). Gray, G. Roux, 53 p. et grav. — A. Gavard. Les archives de l'abbaye de Sixt avant la Révolution. Inventaires inédits de 1729 à 1754. Annecy, impr. commerciale, 87 p. — A. Gemp. L'abbaye de Vaucelles et ses environs. Cambrai, O. Masson, in-16, 56 p. - M. Grandet. André Martel (1618-1698), professeur à l'Académie de Montauban de 1652 à 1685. Montauban, impr. coopérative, 157 p. et plan. - H. du Halgouet. Archives des châteaux bretons, t. II. Inventaire des archives du château de Trédion. H. Champion, vi-373 p. — E. de Lauzon, Généalogie de la maison de Gazedu, Lucon, Bideaux, 94 p. - A. Lebaindre. La formation du département de la Manche. Caen. G. Poisson, x11-265 p. — F. Le Lay. Histoire de la ville et communauté de Pontivy au xvm<sup>\*</sup> siecle, II. Champion, 400 p. — Abbé Lesage, Yvignac autrefois. Saint-Brieuc, impr. Saint-Guillaume, 48 p. avec 1 gray. — G. Letonnellier. Annecy aux xv\* et xvi\* siècles. Annecy, J. Dépollier, in-16, 105 p. -E. Mallet. Registre des délibérations municipales de la ville de Pontoise (1643-1660). - F. Mantel. Le couvent des Filles de Sainte-Geneviève de la Providence d'Amiens, Amiens, impr. picarde, 71, rue Frédéric-Petit, xv-344 p. -F. Mazauric. Les musées archéologiques de Nimes, Nimes, impr. A. Chastanier, 47 p. - A. Roux. Le château d'Anet, H. Laurens, 424 p. - J.-Charles Roux. Saint-Gilles. Sa légende. Son abbaye. Ses coutumes. In-16, 413 p. -P. Tiguier. Du colonage partiaire dans le Lauraguais. A. Rousseau, xi-189 p.

## ERRATUM DU NUMÉRO DE JUILLET-AOUT.

P. 406. M. Driault a appelé M. J. Ch. Bracq un écrivain étranger. M. Laughlin. d'Ann Arbor Michigan (États-Unis), nous fait remarquer que si M. Bracq écrit en anglais et est professeur à Vassar College, prés New-York, il est Français d'origine, est né à Cambrai en 1851 et a été professeur à Reims avant de venir en 1871 s'installer aux États-Unis.

## ERRATA DE LA DERNIÈRE LIVRAISON.

Page 2, note 2, lire Nationalreichtum au lieu de Nationalretettum. 7. Ne pas tenir compte de la ligne 1. 13, ligne 1, lire Grolman au lieu de Grollmann. - - 5, - 1830 1831. 15. — 15, — ou appelés et appelés. 19, - 27, - Gans Ganz. - note 1, - Bunsen Busen 21, ligue 30, - accusé et condamné arrété et condamné. 23, note 3. — Staatsbeamten Staatsbeamter. 26, - 1, -Geiger Geigel. — 186, ligne 9, — Moore More. 190. - 8, - Aufrechterhaltung Anfrechterhaltung. - - 35, - Stolypinsche Gesetzentwurf; die Antwort-- 206, - 5, - Henry George Henry Guy.

# INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

# HISTOIRE GÉNÉRALE.

Gobat (A.). Le cauchemar de l'Europe,

Heigel (K.-T.). Politische Hauptströmungen in Europa im XIX Jahrh, 406.

Humbert (abbé Aug.). Les origines de la theologie moderne. t. I, 166, 167.

Kampers (Fr.). Die Grundlegung der mittelalterlichen Kultur und Welt-

anschauung, 135.

Langlois (Ch.-V.). La connaissance de la nature et du monde au moyen âge, 138.

Lee (sir Sidney). Principles of bio-

graphy, 182. Manitius (Max). Gesch. der lateinischen Liter. des Mittelalters, 1repart.,

Méthode dans les sciences (de la). 400.

Pöhlmann (R.). Aus Altertum und Gegenwart, 101, 336.

Taylor (Henri Osborn). The mediceval Mind. A history of the develop-ment of thought and emotion in the middle ages, 161.

Vallaux (C.). Géographie sociale, 400. Vernes (Maurice). Histoire sociale des religions, t. I, 157.

Wulf (Max von). Ueber Heilige und Heiligenverehrung in den ersten chrislich, Jahrh., 390.

#### ANTIQUITÉ.

Aegyptische Urkunden aus den k. Museen zu Berlin, Griechische Urkunden, 97.

Anson (L.). Numismata græca, 99. Antiken Münzen Nord-Griechenlands

(die), 98. Armstrong (H.-R.). Autobiographie elements in Latin Inscriptions, 332. *Bwdeker (K.*). Grèce, 410.

Barbagallo (Gorr.). Lo Stato e l'istruzione pub. nell' Impero Romano, 336.

Bussi (Domenico) et Martini (Emi-lio). Disegno storico della vita e cultura greca, 103.

Beloch (Giulio). Saggi di storia antica e di archeologia a Giulio Beloch, 95.

Berger (Ad.). Die Strafklauseln in

den Papyrusurkunden, 116. Branchitsch (Georg von). Die Pana-

thäischen Preisamphoren, 121. Cardinali (G.). La morte di Attalo III e la rivolta di Aristonico, 110.

Ciaceri (Emanuele). Culti e miti nella storia dell' antica Sicilia, 117. Corradi (G.). Ο ἐπὶ τῶν πραγμάτων,

Costa (Giov.). 1 Fasti consolari Romani, vol. 1, 332.
Costanzi (Γ.). Δημητριαχός πόλεμος,

110.

Demisch (Edwin). Die Schuldenerbfolg im attischen Recht, 112. De Sanctis (Gaelano). Argo e Gim-

nete, 109. Dussaud (R.). Les civilisations pré-helléniques dans le bassin de la mer Egée, 385.

Eger (Otto). Zum Aegypt. Grundbuch-

wesen in röm. Zeit, 340. Ferrari  $(G_i)$ . L'obliggazione letterale delle instituz. imperiali, 342.

Fehrle (Eugen). Die kultische Kenschheit in Altertum, 119.

Fitzler (Kurt). Steinbrüche und Bergwerke im Ptolemaïschen und Röm. Aegypten, 341. Gardiner (E.-Norman). Greek athle-

tic sports and festivals, 120.

Geiss. Die politio in der rom. Landwirtschaft, 342.

Griechische Papyri im Museum des Oberhessischen Geschichtsvereins zu Giessen, 97.

Griechische Papyrusurkunden Hamburger Stadtbibliothek . Paul-M. Meyer, 97.

Griechische Urkunden, t. tV, 97 Grundy (G. B.). Thucydides and the

History of his age, 99.

Hasluck (F. W.). Cyzicus, 95.

Hay (J. Sluart). The amazing Emperor Heliogabalus, 335.

Head (Barclay). Historia nummorum,

Heilland (W.-E.). Abrege d'histoire de la République romaine, 335.

Henke et Lehmann. Die neueren Forschungen über die Varusschlacht, 338.

Hill (G. Francis). Catalogue of the greek coins of Phoenicia, 98.

Janneau (Ch.-Guill.). Une dynastie chaldéenne : les rois d'Ur, 387.

Kahrstedt (Ulr.). Forschungen zur Geschichte des ausgehenden fünften and des vierten Jahrh., 106.

Kessler (Ernst). Plutarchs Leben des Lykurgos, 101.

Kessler (Josef). Isokrates, 108. Klotz. Cäsarstudien, 332.

Kiepert. Formæ orbis antiqui, 92. Kip (Gerhard). Thessalische Studien,

109.

Kircher (Karl). Die sakrale Bedeutung des Weines im Altertum, 119.

Knorr. Die verzierten Terra-Sigillata Gefæsse von Rottenburg-Sumelocenna, 338.

Kornemann (Ernst) et Meyer (Paul-M.). Griechische Papyri im Museum des Oberhessischen Geschichtsvereins zu Giessen, 97.

Krauss (S.). Talmidische Archäologie, t. H, 159.

Lang (Andrew). The world of Homer, 105.

Lehmann. Voir Henke.

Lehmann-Haupt (C.-F.). Armenien einst und jetzt. I, 92.

*Lewald (Hans*). Zúr Personalexekution im Recht der Papyri, 116.

Linnert. Beiträge zur Geschichte Caligulas, 335.

Martini (Emilio). Voir Bassi (D.). Meyer (Ed.). Kleine Schriften ... zur Geschichte des Altertums, 104.

— Hesiods Erga, 110. Meyer (Paul-M.). Griechische Papyrusurkunden, der Hamburger Stadtbibliothek, 97.

Voir Kornemann. Milligan (Georg). Selections from the Greek papyri, 98.

Mosso (Angelo). La Preistoria, t. I,

Neumann (K.-J.). Entwicklung und Aufgaben der aften Geschichte, 160. Niccolini (G.). Questioni intorno al re di Sparta Cleomene III, 110.

Niese (B.). Drei Kapitel eleischer Geschichte, 109.

Oxyrhynchus Papyri, 96,

Pareli (L.). Quando fu composta la Periegesi del Pseudo-Scimno, 101. Pascal (Carlo). Dioniso, 118.

Pautys. Real-Encyclopädie der classischen Altertumswissenschaft, 103. Pernier (L.). Memorie del culto di Rhea a Phæstos, 117.

Phillipson (Coleman). The interna-

tional law and custom of ancient Greeks and Romans, 110.

Pick (Behrendt) et Regling (Kurt). Die antiken Münzen Nord-Griechenlands, 98.

Plaumann (Gerhard). Ptolemais in

Oberligypten, 113.
Preisigke (Friedrich). Girowesen im griechischen Aegypten, 114.

Regling (Kurl). Voir Pick (Behrendt). Ridgeway (W.). Minos, 104.

Roscher (W.-H.). Ausführliches Lexicon der griechischen und römischen Mythologie, 116.

Roslowzew (M.). Studien zur Geschichte des römischen Kolonates, 112.

Saggi di storia antica e di archeologia a Giulio Beloch, 94, 95, 101, 109, 110, 117.

Sanclis (Gaetano de). Voir De Sanctis. Les fouilles et l'hist, de la Babylonie, de l'Assyrie et de l'Elam, 171.

Schmidt (Ernst). Kultübertragungen, 117.

Schnabel (Heinz). Kordax, 119. Schrader (Bruno). Die Röm Die Römische Campagnà, 338.

Schubart. Griechische Urkunden, 97. Schulte (Augustus). De ratione quæ intercedit inter Polybium et tabulas publicas, 100.

Seager (Richard B.). Excavations on the island of Pseira, 93.

Semple (W. T.). Authenticity and Sources of the « Origo gentis Romanæ », 332.

Sittig (Ern.). Die græcorum nominibus theophoris, 117.

Sibler (E. G.). Annals of Cæsar, 335. Stengel (Paul). Opferbränche der Griechen 118.

Sundwall (J.). Nachträge zur Proposographia Àttica, 96.

Thiersch (Herm.). Pharos: Antike, Islam and Occident, 342.

Wächter (Theodor). Reinheitsvorschriften im griechischen Kult, 118. Wilamowitz-Marllendorff (U. ron) et Niese (B.). Staat und Gesellschaft

der Griechen und Römer, 102. Wilcken (Ubrich). Die attische Perie-

gese von Hawara, 97.

Wirtz. Beiträge zur Catilinarischen Verschworung, 335.

#### HISTOIRE D'ALLEMAGNE.

Janssen (J.) et Pastor. La civilisation en Allemagne depuis la fin du moyen âge jusqu'au commence-ment de la guerre de Trente ans, trad. M<sup>me</sup> E. Paris, 401. Paris (Mme E.). Voir Janssen et Paslor

Schmidt (L.). Geschichte der deutschen Stämme, t. 1, 4, 336.

## HISTOIRE D'AMÉRIQUE.

Aguerro (Riva). La historia en el Perú, 220. Barbagelata (Hugo D.). Páginas sud-

americanas, 220.

Cartas selectas del Libertador, 220. Clemenceau (G.). Notes de voyage dans l'Amérique du Sud, 410.

Fortoul (J.-Gil). Historia constitucional de Venezuela, 220. Guinán-Caracas (F.-González). His-

toria contemporanea de Venezuela, 220.

Ideas politicas de Bolivar (las), 220.

Ingegnieros (J.). De la anarquia al imperialismo, 220. imperialismo, 220. Nervo (A.). Sor Juana Ines de La Cruz,

220.

Oliveira-Lima (de). Monroe-Bolivar-Roosevelt, 220.

Petre (F.-Lorain), Simon Bolivar, 220. Vergara (Fr.-Valdes). Historia de Thile, 220.

Villanueva (Carlos-A.). Bolivar y el general San Martin, 220.

#### HISTOIRE D'ESPAGNE.

Contreras (Alonso de). Mémoires, trad. p. M. Lami et L. Rouanet, 402. Lami (Marcel). Voir Contreras. Masso-Torrents (J.). Voir Miret y Sans.

Miret y Sans (Joaquim). Notes biográfiques d'en Pere Salvatge y Fr. Romeu Sa Brugnera, 169.

- La tomba del escriptor català fra Anselm Turmeda, 170.

 Negociacions diplomatiques d'Alfons III de Catalunya ab el rey de França, 187.

- et Masso-Torrents (1.). Informe sobre l'estat d'alguns arxius de Catalunya, 187.

Rouanet (Leo). Voir Contreras.

### HISTOIRE DE FRANCE,

Adam (Ch.). Vie et œuvres de Descartes, 404. Archives de la France monastique,

t. X, 132. Bartsch (Karl). Chrestomathie de l'anc. français (vine-xve s.), 10e éd. par Leo Wiese, 77. Batz (baron de). Etudes sur la contre-

révol., 344.

Beaunier (dom). Abbayes et prieurés

de l'ancienne France, publ. p. doin

J.-M. Besse, 132.
Bencazar (J.). Voir Marion (M.). Besse (dom J.-M.). Voir Beaunier

(dom). Beszard (Lucien). Etude sur l'origine des noms de lieux habités du

Maine, 179.

Bilterauf (Th.). Napoléon I°, 2° éd., 406.

*Blanchard (Raoul*). Grenoble. Étude

de géographie urbaine, 164.

Bonnet (R.). Voir Boppe (A.).

Boppe (A.) et Bonnet (R.). Les vi-

gnettes emblématiques sous la Révolution, 406.

Boule (M.). La Haute-Loire et le Haut-Vivarais, 408.

Braesch (F.). La commune de Paris du 10 août 1792, 350.

- Les Procés-verbaux de l'Ass. génér. de la section des postes (4 déc.

1790-5 sept. 1792, 351. Bray (F. de). Mémoires du comte de Bray, 343.

Brunetière (Ferd.). Études sur le xvm<sup>\*</sup> s., 405. Buchner (Maxim.). Zur Datierung

und Charakteristik altfranzösischer Krönungsordnungen, 136.

Callet (Albert). L'agonie du Vieux-Paris, 407.

Cardenal (lieutenant de). Recrutement de l'armée en Périgord (1789-1800). 355.

Cauzons (Th, de). La magie et la sorcellerie en France, 388. Caudrillier. Voir Marion (M.).

Chambard (dom). Voir Deniau (chanoine)

Doudet (E.). Introd. aux Mémoires du comte de Bray, 313. Declareuit (J.). Des comtes de cité à

la fin du v<sup>o</sup> s., 403. Delovand (L.). Le marquis de Pomponne. 404.

Delsart (H.- H.). Sainte Fare, 134. Deniau (chanoine), Chambard (dom) et *l'aureau* (abbé). Hist, de la guerre de Vendée, 356.

Depitre (Edgar). Voir Herber (Ch.-J.: et Montaudoin de La Touche.

Desbrière (lieut.-colonel et Sautai (cap.). La cavalerie sous le Direc-

toire, 176.

Dodu (Gaston). Le parlementarisme et les parlementaires sous la Révolution, 346.

Dolléans (Ed.). Voir Morelly. Duchesne (Mgr. Louis). Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule, t. It, 2° ed., 131.

Dulae (lieut.-colonel). Les levées départ. dans l'Allier sous la Révol. (1791-1796-, t. t, 355.

Dumont (L.). La Touraine à travers les âges, 176.

Duplomb (Ch.). Hist. générale des

ponts de Paris, 178.

Faucigny-Lucinge (de). Le mariage de Thomas I<sup>n</sup>, comte de Savoie, avec Marguerite de Faucigny, 141.

Gullion (Withelm). Der Ursprung der Zünfte in Paris, 142.

 $G\acute{e}nestal$  (R.). Le parage normand, 142.

Girod de l'Ain. Le maréchal Valée. 1773-1816, 406.

Graudgérard (F.). Le bon vieux temps! Hist. d'un village franc-comtois.

Guynemer (Paul). Cartulaire de Royallieu, 146.

Hanolaux (G.). La fleur des hist. françaises, 402.

Herbert (Ch.-J.). Essai sur la police générale des grains, publ. p. E. Depitre, 405.

Herré-Piraux (F.-R.). Les folies d'amour au xvm· s., 407.

Humbert de Gallier. Les mœurs et

la vie privée d'autrefois, 401. Imbert. Voir Maisonobe. Jadart, Demaison. Broche et Le-févre-Pontalis (E.). Guide du con-

grès archéologique de Reims, 217.

Jand (L.). Saint Filhert, 134.

Jonsset (P.). Géographie illustrée de la France, 411.

Kern | Fritz). Die Anfänge der franzos. Ausdéhnungspolitik bis zum J. 1308, 138.

Krusch (B.) et Lewison (W.). Passiones vitaque sanctorum acvi merovingici, 132.

Lacombe (P.). La première commune révolutionn, de Paris et les assemblées nationales, 349.

Lecomte (M.). Histoire de Melun, 178. Ledra (Ambroise). Dom Gueranger. abbe de Solesmes, et Mgr Bouvier, éveque du Mans, 168.

Legras (H.). Le bourgage de Caen.

141. Lespinasse (René de . Le Nivernais et les comtes de Nevers, 1, 11, 142.

Lewison (W.). Voir Krusch (B.). Lizerand (G.). Clément V et Philippe IV le Bel, 139.

Maisonobe, Samaran, Imbert, Inventaire sommaire des arch, départ, antér, a 1789, Tarn-et-Gar, Série V: fonds d'Armagnac, 179.

Marion M. . Bencazar (J.) et Caudrittier. Départ. de la Gironde. Doc, relatifs a la vente des biens nationaux, 352.

Muthiez (41b., Bome et le clergé fr. sous la Constituante, 353.

Mazand 1.). Les revendications éco-

nomiques des assemblées primaires en juillet 1793, 217.

Mireur (F.). Voir Poupé (E.).

Miret (I.)

Mirot (L.). Voir Vidier (Al.). Monsabert (P. de). Charles et doc. pour servir à l'hist, de l'abbaye de Charroux, 145.

Montaudoin de La Touche (J.-G.). Supplément à l'Essai sur la police des grains, 1757, publ. p. E. De-pilre, 405.

Moretty. Code de la Nature, publ. p. Ed. Dolleans, 405.

Picaret (Fr.). Roscelin, 137.

Pimodan (comte de). Le comte F.-C. de Mercy-Argenteau, 347.

Pissard (II.). La clameur de haro dans le droit normand, 141.

Piton (C.). Une page de l'histoire de Paris, 178.

Poupé (E.) et Mireur (F.). Petite histoire de Draguignan, 408.

Prentoul (II.). Essai sur les origines et la fondation du duché de Normandie, 140.

Quentin-Bauchart (Pierre). Les chron. du château de Compiègne, 408.

Rabion (Alb.). Moulins-Engilbert, 408. Régné (Jean). Amauri II, vicomte de Narbonne, 141.

Renaux (Camille). Le comté humbertien de Savoic-Belley, 143.

Rougé (comte Em. de). Le conventionnel André Dumont (1764-1838),

Samaran (Ch.). Voir Maisonobe. Saulai (cap.). Voir Desbrière.

Schreuer (Hans). Die rechtlichen Grundgedanken der französ. Königskrönung, 136.

Stengel (Edm.-E.). Die Immunität in Deutschland bis zum Ende des xt. Jahrh. 1<sup>re</sup> part., 135.

Uzurenu (abbė). Voir Deniau (cha-

noine). Vidier (AL) et Mirol (L.). Obituaires de la province de Sens, t. III, 134. l'illey P.). L'influence de Montaigne sur les idées pédagogiques de Locke

et de Rousseau, 403. Wiese (Leo). Voir Bartsch.

X. Étude sur les opérations du maréchal Macdonal du 22 aout au 4 sept. 1813, 177.

Zetter (Ludw.). Das Seerecht von Oléron, 179.

HISTOIRE DE GRANDE-BRETAGNE.

Balfour of Burleigh (The R. H. Lord). Ad historical account of the rise and development of Presbyterianism in Scotland, 183. Booth (William Stone). The hidden

signatures of Francesco Colonna and Francis Bacon, 182.

Bridge (John). L'impérialisme britannique, 182.

Brown (John). The history of the english Bible, 183. Canterbury and York Society, 181, 409. Curle (James). A Roman frontier

post and its people, 339.
Fisher (H. A. L.). Voir Maitland

(F. W.).

Fowler  $(R. \cdot C.)$ . Registrum Radulphi

Baldock, 409. Green (Alice Stopford). Irish natio-

nality, 181.

Hannay (Robert Kerr). The statutes of the faculty of Arts and the fa-

culty of Theology, 184.

Hearne (Samuel). A journey from Prince of Wales..., 1769, 1770, 1771-1772, publ. p. Tyrrell (J. B). 184, 185. Knox (Robert). An historical rela-

tion of Ceylon, 185.

Macdonald (G.). The Roman wall in Scotland, 338.

Maitland (Fren. W.) Collected papers,

publ. p. H. Fisher, 180. Marriott (J. A. R.) English political institutions, 186.

Pollard (A. W.). Records of the english Bible, 409.

Rashdall (II.). Éd. Fratris Rogeri Bacon. Compendium Studii theologiæ,

181. Rigg(J.-M.). Calendar of the Plea Rolls of the Exchequer of the Jews, 408. Riguet (abbé). Saint Patrice, 183.

Smith (Lucy Toulmin). The itinerary of John Leland, 182.
Studer (P.). The oak book of Sout-

hampton, 180. Tatham (G. B.). Dr John Waker and the Sufferings of the clergy, 185.

Taylor (Ch. R. Stirling). An historical guide to London, 186.

Teuber (G.). Beiträge zur Geschichte der Eroberung Britanniens, 338.

Thomas (Alten Burdett). Moore en

France, 186.

Tout (T. F.). Flintshire; its history and its records, 183.

Tyrrell (J.-B.). Voir Hearne (S.).

#### HISTOIRE DE HONGRIE.

Berzeviczy (Albert de). Béatrice, reine de Hongrie, trad. fr., 188. Rákóczi Ferencz... svövetséglevele 11.

188.

# HISTOIRE D'ITALIE.

Alessandrini (Aless.). I fatti politici delle Marche dal 1º Gennaio 1859 all' epoca del plebiscito, 379.

Barbiera (Raffaello). Grandi e piccole memorie (1800-1900), 363. Beauregard (G. de). L'Italie méridio-

nale. Naples et la Campanie, 359. Bergmann (H.). Voir Orsi (Pietro). Bersano (A.). Adelli, Federati e Carbonari, 371.

Biblioteca di storia italiana recente, 444.

Bourgin (G.). Les études relat. à la période du Risorgim, en Italie, 366. Calabro (G.-M.). La dottrina religiosa

sociale di Giuseppe Mazzini, 361. Carrère (Mm. Jean). Voir Crispi, Grégorovius (F.).

Casanova (E... Manuale storico archivistico, 358.

Casati-Castagnetto. Carteggio. publ. p. F. Ferrari, 374.

Castellini (G.). Eroi garibaldini, 364. Cecconi (Giov.). Il 27 aprile 1859, 378. Chiarini (Giuseppe). La vita di Ugo Foscolo, 189.

Conferenze sulla storia del risorgi-

mento in Sicilia nel 1860, 379.
Conforti (L.). Come si fece il plebiscito di Napoli e di Sicilia, 382.

Crispi. Archives et papiers personnels, trad. fr. par M<sup>me</sup> Jean Carrère.

Dotlari (L.). Gli archivi della storia d'Italia, t. 1. ser. II, 358.

Dall Oglio (Antonio). Compendio della stor, contempor, d'Italia (1815-1870), 365.

Dallolio (Alb.). La spedizione dei Mille, 381.

Degli Alberti (Mario). Dieci anni di storia piemontese (1814-1824), 37<sub>1</sub> Degli Azzi (G.). L'insurrezione e le stragi di Perugia del giugno 1859

Det Cerro (Emilio). La censura borbonica in Sicilia dal 1849 al 1860

Dito (Oreste). La campagna Murattiana della indipendenza d'Italia, 369.

Dobelli (Emma Bice). Voir Trereylan  $(G,-M_*).$ 

Emiliani (Ant.). Avvenimenti delle Marche nel 1799, 366.

Epistolier (Athert). Napoléon et le roi Murat (1808-1815), 368.

Ferrari (Vitt.). Carteggio Casati-Castagnetto, 374.

Focherini (Att.). Di un conflitto di precedenza al concilio di Trento. 391.

Fourthier (L, et C, de). La Calabre, 359.

Fratettini (Satv.). Spoleto nel risorgimento nazionale, 359.

Gattavresi (Gius.). Carteggio del conte Federico Confalonieri, 361.

Garavani (G.). La costituzione della repub. romana nel 1798 e nel 1849, 367.

Genin (Fed.). Sessant' anni di governo costituzionale (1849-1909), 382.

Gentile (Egidio). Il tribunal dell' ammiragliato e consolato (1783-1808), 360.

Ghiron (Samuele). Aneddoti sulla vita di Cavour, 362.

Gironi (Tilo). 11 1848. Il Piemonte nel risorgimento italiano, 374.

Gommi (Lionello). Un patrizio ferrarese soldato di Napoleone 1, 368.

Gotti (Auretio). Italiani del sec. x1x.

Grassegna (L.). Cavour e i Torinesi nel 1859, 377.

Grégorocius (F.). Promenades italiennes. Rome et ses environs, adapté par M<sup>me</sup> Jean Carrère, 189.

Palerme, Syracuse, Naples, Ravenne, Capri, Casteldelmonte, Sabine et Ombrie, 189.

Gubernatis (Franco de). Ricordi storici del 1860, 377.

Illustrazione italiana 1 Mille, numero speciale, 380.

Joly (Henri). L'Italie contempor. Enquetes sociales, 384.

Labadini (Ausano). Milano ed alcuni momenti del risorgimento ital., 359. Labate (Tal.). Un décennio di carboneria in Sicilia (1821-1831), t. 11, 371.

Labriola (Ant.). Storia di dieci anni (1899-1909), 383. Lacava (M.). Voir Racioppi.

La Sorsa (Saverio). Gli avvenimenti del 1848 in terra d'Otranto, 375.

Lemmi (Francesco). La Restaurazione in Italia nel 1814, 370. Miscellanea di storia italiana recente.

444.

Nicotri (Gaspare). Rivolnz. e rivolte in Sicilia, 360.

Orsi (Pietro). Histoire de l'Italie moderne, trad. fr. par H. Bergmann,

– Cavour, 362.

Ovidi (E.). Gli archivi publici romani, 358.

Patamenghi-Crispi (Fr.), 1 Mille (sit documenti dell'archivio Crispi), 380.

- Archives et papiers personnels de Crispi, trad. fr. de Mine Jean Carrere, 380.

Panzini (Alf.), 11 1859. Da Plombieres a Villafranca, 377.

Peretta (A.). L'eversione della feudalita nel Napoletano, 370.

Perlini Maria, I processi politici del cardinale Rivarola, 373.

Prevantone (Aug.). 1 Carbonari dello stato pontificio, 373.

Pipilone-Federico. L'anima di Francesco Crispi, 362.

Prato (Gius.). La vita econom. in Piemonte a mezzo il sec. xviii, 358.

L'evoluz, agricola nel sec. xviii, 359.Racioppi (Giac.). Storia dei moti di

Basilicata, publ. p. M. Lacava, 381. Remsen Whilehouse (H.). L'esfondre-ment du royaume de Naples, 1860,

Rinando (Costanzo). Il risorgimento italiano. Conferenze, 364.

Romano-Puccio (Pietro). Gli archivi, 358.

Rosi (M.). 1 Cairoli, 364.

Roux (Ouorato), Infanzia e giovinezza di illustri Italiani contemporanei, vol. IV, 363.

Sabini (Glov.). 1 primi esperimenti costituzionali, 367.

Saint-Cyr (Chartes de). Garibaldi et l'épopée des Mille, 380.

Sandonà (.tug.). Contribulo alla storia dei processi del ventuno e dello Spielberg, 372.

Schioecolini (Tullio). Il progresso agricolo Italia e nel Veneto, 383.

Sforza (Gior.). Nel primo centenario della nascitá di Camillo Cavour, 362. Sighel (Scipio). Pagine nazionaliste,

384. Sitrestre (F.). Étude sur la campagne de 1859 en Italie, 376.

Solitro (Giuseppe). Un martire dello Spielberg, 372.

Spadoni (Domenico). Una trama e un tentativo rivoluzionario dello stato romano nel 1820-21, 374.

Spadoni (Giov.). La liberazione delle Marche, 378.

Sparenta (Bertrando). La politica dei Gesuiti nel sec. xvi e nel xix, 376.

Tambara (Giuscppe). La lirica politica del risorgimento ital., 366.

Tessitore (Salvatore). Il conte di Cavour e le corporazioni religiose, 375.

Toscana alla fine del granducato (la). Conferenze, 377.

Treveylan (George Macaulay). Garibaldi and the thousand; trad. ital. par E.-B. Dobelli, 381.

Trifone Romualdo). Le giunte di stato a Napoli nel sec. xviu, 360. -Feudi e domani, 370.

Lattardi. Mezzo secolo di vita italiana (1861-1911), 383.

Vigo (Pictro). Storia degli ultimi trent' anni del sec. xix, 382.

Weill (Ct M.-II.). Joachim Murat, roi de Naples, 368.

#### HISTOIRE DES PAYS-BAS.

Blok (P.-J.). Geschiedenis eener Hol-

landsche stad. I, 124. - Correspondance inédite de Robert Dudley, comte de Leycester, et de François et Jean Hotman, 125.

Brugmans (H.). et Oppermann (O.). Atlas der Nederlandsche palaeographie, 122.

et Peters (C.-H.). Oud-Nederlandsche steden, 125.

Colenbrander (H.-T.). Gedenkstukken der algemeene geschiedenis van Nederland van 1795 tot 1840, t. V. 129.

De Boer (M.-G.). De Armada van 1639, 126.

Duker (A.-C.). Gisbertus Voetius, 126.

Fierens (A.). De geschiedkundige oorsprong van den aflaat van Portiunkula, 174.

Hardenbroek (Gijsbert Jan Voir Van der Meulen (A.-J.).

Heeringa (K.). Bronnen tot de geschiedenis van den Levantschen Handel, I, 1590-1660, 128. Hulshof (A.). Verslag van een onder-

zoek te Rostock, 122.

Joosting (J.-G.-C.). Bronnen voor de geschiedenis der kerkelijke rechtspraak in het bisdom Utrecht in de Middeleeuwen, 123.

Kleyntjens (J.-C.-J.). Voir Scherichaven.

Knuttel (W.-P.-C.). Acta der particuliere synoden van Zuid-Holland, 1646-1656, 126.

Knuttel (W.-P.-C.). Catalogue des pamphlets de la bibliothèque royale à la Haye, t. VI, 1796 à 1830, 130. Krämer (F.-J.-L.). Archives ou Cor-

respondance inédite de la maison d'Orange-Nassau, 1766-1779, 128. Oppermann (O.). Voir Brugmans (H.). Peters (C.-H.). Voir Brugmans (H.). Pirenne (Henri). Hist. de Belgique, t. IV, 392.

Posthumus (N.-W.). Bronnen tot de geschiedenis van de Leidsche tex-

schevichaven (H.-D.-J. van) et Kleyntjens (J.-C.-J.). Rekeningen der stad Nijmegen, 1382-1543, I, 1382-1427, 125.

Slockum (W.-P. van). La librairie, l'imprimerie et la presse en Hollande à travers quatre siècles, 126.

Fan der Meulen (A.-J.). Gedenk-schriften van Gijshert Jan van Hardenbroek, III, 1781-1782, 129.

#### HISTOIRE DE RUSSIE.

Finlande et Russie. Délibération internationale de Londres (26 février-1er mars 1910), 191.

Guerre russo-japonaise, 1904-1905, 171. Habermann (Wilhelm). Der Stoly-pinsche Gesetzentwurf, 190.

Pétition de la diète de Finlande de 1910, 190.

#### HISTOIRE DE L'ART.

Giltet (L.). Nomenclature des ouvrages de peinture, sculpture, architecture, gravure, lithographie se rapportant à l'hist, de Paris exposés aux Salons depuis 1673, 176.

Köstlin (H.-.t.). Geschichte der Musik im Umriss, 6° éd., 175.

Orbaan (J.-A.-F.). Sixtine Rome, 176.

# TABLE DES MATIÈRES.

ARTICLES DE FOND.	rages
Devinat (P.). Le mouvement constitutionnel en Prusse de 1840 à 1847; Frédéric-Guillaume IV et les diétes provinciales (Ire et 2e parties)	1, 25
ROMIER (L.). La crise gallicane de 1551 (Ire partie)	225
MÉLANGES ET DOCUMENTS.	
Banut (ECh.). Quelques observations à propos de l'article	
de M. de Genouillac sur la cité de Lagash	49
Fagniez (G.). Fancan et Richelieu (suite et fin) Genoullac (II. de). Observations à propos de quelques	<b>7</b> 5
opérations d'arithmétique de M. E. Babut	53
Halphen (L.). Observations sur la chronologie des actes	
de Louis VII (1137-1180)	55
2e parties)	59, 29
Samaran (Ch.). Dominique de Gourgues	276
BULLETIN HISTORIQUE.	
Nécrologie : Henri Houssaye (E. DRIAULT)	328
— Émile Levasseur (II. HAUSER)	88
— Auguste Longnon (G. Monod)	319
Antiquités latines (publications étrangères), par Ch. Lé-	
CRIVAIN	332
Histoire de France (époques franque et des Capétiens	
directs), par L. Halphen	131
— (Révolution), par R. REUSS	343
Histoire d'Italie (époque contemporaine), par G. Bourgin.	358
Histoire des Pays-Bas, par Th. Bussemaker	122
Histoire grecque (publications étrangères), par G. GLOTZ.	92
COMPTES-RENDUS CRITIQUES.	
BLANCHARD (R.). Grenoble, Étude de géographie urbaine	
(R. Michel)	164
Cauzons (Th. de). La magie et la sorcellerie en France	
(Ch. Guignebert)	388
[Supplément au numéro de Novembre-Décembre 1911.]	

TABLE DES MATIÈRES.	457
DUSSAUD (R.). Les civilisations préhelléniques dans le bas-	Pages
sin de la mer Égée (AdJ. Reinach) FOCHERINI (A.). Di un conflitto di precedenza fra gl'inviati di Francia e di Spagna al concilio di Trento	385
(G. Constant)	391
Guerre russo-japonaise, 1904-1905 (A. Dreyfus)	171
Humbert (abbé A.). Les origines de la théologie moderne,	
t. I (G. Constant)	166
JANNEAU (ChG.). Une dynastie chaldéenne : les rois d'Ur	
(H. de Genouillac)	387
Krauss (S.). Talmudische Archäologie, t. II (M. Lambert).	159
LEDRU (A.). Dom Guéranger, abbé de Solesmes, et Mgr Bou-	
vier, évêque du Mans (R. Latouche)	168
Manitius (Max). Geschichte der lateinischen Literatur des	
Mittelalters (L. Halphen)	163
MIRET Y SANS (J.). Notes biogràfiques d'en Pere Salvatge y	
Fr. Romeu Sa Bruguera ( <b>J. Régné</b> )	169
<ul> <li>La tomba del escriptor catala Fra Anselm Turmeda</li> </ul>	
( <b>Id</b> .)	170
NEUMANN (KJ.). Entwicklung und Aufgaben der alten	
Geschichte (P. Oltramare)	160
PIRENNE (H.). Histoire de Belgique, t. IV (P. Fredericq).	202
	392
TAYLOR (H. O.). The Mediceval Mind (ChV. Langlois).	161
TAYLOR (H. O.). The Medieval Mind (ChV. Langlois). Vernes (M.). Histoire sociale des religions, t. I (Ch. Gui-	161
Taylor (H. O.). The Mediaval Mind (ChV. Langlois). Vernes (M.). Histoire sociale des religions, t. I (Ch. Guignebert).	
Taylor (H. O.). The Mediaval Mind (ChV. Langlois).  Vernes (M.). Histoire sociale des religions, t. I (Ch. Guignebert)	161
Taylor (H. O.). The Mediaval Mind (ChV. Langlois).  Vernes (M.). Histoire sociale des religions, t. I (Ch. Guignebert).  Wulf (Max von). Ueber Heilige und Heiligenverehrung in den ersten christlichen Jahrhunderten (ECh.	161 157
Taylor (H. O.). The Mediaval Mind (ChV. Langlois).  Vernes (M.). Histoire sociale des religions, t. I (Ch. Guignebert)	161
Taylor (H. O.). The Mediaval Mind (ChV. Langlois).  Vernes (M.). Histoire sociale des religions, t. I (Ch. Guignebert).  Wulf (Max von). Ueber Heilige und Heiligenverehrung in den ersten christlichen Jahrhunderten (ECh.	161 157
Taylor (H. O.). The Mediaval Mind (ChV. Langlois).  Vernes (M.). Histoire sociale des religions, t. I (Ch. Guignebert).  Wulf (Max von). Ueber Heilige und Heiligenverehrung in den ersten christlichen Jahrhunderten (ECh. Babut).  NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.  Histoire d'Allemagne (G. Monod)	161 157
Taylor (H. O.). The Mediaval Mind (ChV. Langlois).  Vernes (M.). Histoire sociale des religions, t. I (Ch. Guignebert).  Wulf (Max von). Ueber Heilige und Heiligenverehrung in den ersten christlichen Jahrhunderten (ECh. Babut).  NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.  Histoire d'Allemagne (G. Monod)	161 157 390 401 410
Taylor (H. O.). The Mediæval Mind (ChV. Langlois).  Vernes (M.). Histoire sociale des religions, t. I (Ch. Guignebert).  Wulf (Max von). Ueber Heilige und Heiligenverehrung in den ersten christlichen Jahrhunderten (ECh. Babut).  NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.  Histoire d'Allemagne (G. Monod)	161 157 390 401 410 187, 402
Taylor (H. O.). The Mediæval Mind (ChV. Langlois).  Vernes (M.). Histoire sociale des religions, t. I (Ch. Guignebert).  Wulf (Max von). Ueber Heilige und Heiligenverehrung in den ersten christlichen Jahrhunderten (ECh. Babut).  NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.  Histoire d'Allemagne (G. Monod).  Histoire d'Amérique (G. Monod).  Histoire d'Espagne (J. Calmette, H. Hauser).  Histoire de Finlande et de Russie (Ed. Bernus).	161 157 390 401 410
Taylor (H. O.). The Mediæval Mind (ChV. Langlois).  Vernes (M.). Histoire sociale des religions, t. I (Ch. Guignebert).  Wulf (Max von). Ueber Heilige und Heiligenverehrung in den ersten christlichen Jahrhunderten (ECh. Babut).  NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.  Histoire d'Allemagne (G. Monod).  Histoire d'Amérique (G. Monod).  Histoire d'Espagne (J. Calmette, H. Hauser).  Histoire de Finlande et de Russie (Ed. Bernus).  Histoire de France (L. Halphen, Ch. Bémont, H. Hauser).	161 157 390 401 410 187, 402
Taylor (H. O.). The Mediæval Mind (ChV. Langlois).  Vernes (M.). Histoire sociale des religions, t. I (Ch. Guignebert).  Wulf (Max von). Ueber Heilige und Heiligenverehrung in den ersten christlichen Jahrhunderten (ECh. Babut).  NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.  Histoire d'Allemagne (G. Monod).  Histoire d'Amérique (G. Monod).  Histoire d'Espagne (J. Calmette, H. Hauser).  Histoire de Finlande et de Russie (Ed. Bernus).  Histoire de France (L. Halphen, Ch. Bémont, H. Hauser, G. Monod, Ch. Schmidt, A. Dreyfus,	161 157 390 401 410 187, 402 190
Taylor (H. O.). The Mediæval Mind (ChV. Langlois).  Vernes (M.). Histoire sociale des religions, t. I (Ch. Guignebert).  Wulf (Max von). Ueber Heilige und Heiligenverehrung in den ersten christlichen Jahrhunderten (ECh. Babut).  NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.  Histoire d'Allemagne (G. Monod).  Histoire d'Amérique (G. Monod).  Histoire d'Espagne (J. Calmette, H. Hauser).  Histoire de Finlande et de Russie (Ed. Bernus).  Histoire de France (L. Halphen, Ch. Bémont, H. Hauser, G. Monod, Ch. Schmidt, A. Dreyfus, R. Michel).	161 157 390 401 410 187, 402 190
Taylor (H. O.). The Mediæval Mind (ChV. Langlois).  Vernes (M.). Histoire sociale des religions, t. I (Ch. Guignebert).  Wulf (Max von). Ueber Heilige und Heiligenverehrung in den ersten christlichen Jahrhunderten (ECh. Babut).  NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.  Histoire d'Allemagne (G. Monod).  Histoire d'Amérique (G. Monod).  Histoire d'Espagne (J. Calmette, H. Hauser).  Histoire de Finlande et de Russie (Ed. Bernus).  Histoire de France (L. Halphen, Ch. Bémont, H. Hauser, G. Monod, Ch. Schmidt, A. Dreyfus, R. Michel).	161 157 390 401 410 187, 402 190
Taylor (H. O.). The Mediæval Mind (ChV. Langlois).  Vernes (M.). Histoire sociale des religions, t. I (Ch. Guignebert).  Wulf (Max von). Ueber Heilige und Heiligenverehrung in den ersten christlichen Jahrhunderten (ECh. Babut).  NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.  Histoire d'Allemagne (G. Monod).  Histoire d'Amérique (G. Monod).  Histoire d'Espagne (J. Calmette, H. Hauser).  Histoire de Finlande et de Russie (Ed. Bernus).  Histoire de France (L. Halphen, Ch. Bémont, H. Hauser, G. Monod, Ch. Schmidt, A. Dreyfus, R. Michel).  Histoire de Grande-Bretagne (Ch. Bémont).	161 157 390 401 410 187, 402 190 177, 402 180, 408 188
Taylor (H. O.). The Mediæval Mind (ChV. Langlois).  Vernes (M.). Histoire sociale des religions, t. I (Ch. Guignebert).  Wulf (Max von). Ueber Heilige und Heiligenverehrung in den ersten christlichen Jahrhunderten (ECh. Babut).  NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.  Histoire d'Allemagne (G. Monod).  Histoire d'Amérique (G. Monod).  Histoire d'Espagne (J. Calmette, H. Hauser).  Histoire de Finlande et de Russie (Ed. Bernus).  Histoire de France (L. Halphen, Ch. Bémont, H. Hauser, G. Monod, Ch. Schmidt, A. Dreyfus, R. Michel).  Histoire de Grande-Bretagne (Ch. Bémont).  Histoire de Hongrie (I. Kont).  Histoire d'Italie (R. Michel, G. Bourgin).	161 157 390 401 410 187, 402 190 177, 402 180, 408 188
Taylor (H. O.). The Mediæval Mind (ChV. Langlois).  Vernes (M.). Histoire sociale des religions, t. I (Ch. Guignebert).  Wulf (Max von). Ueber Heilige und Heiligenverehrung in den ersten christlichen Jahrhunderten (ECh. Babut).  NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.  Histoire d'Allemagne (G. Monod).  Histoire d'Amérique (G. Monod).  Histoire d'Espagne (J. Calmette, H. Hauser).  Histoire de Finlande et de Russie (Ed. Bernus).  Histoire de France (L. Halphen, Ch. Bémont, H. Hauser, G. Monod, Ch. Schmidt, A. Dreyfus, R. Michel).  Histoire de Grande-Bretagne (Ch. Bémont).  Histoire de Hongrie (I. Kont).  Histoire d'Italie (R. Michel, G. Bourgin).  Histoire d'Orient (G. Monod).	161 157 390 401 410 187, 402 190 177, 402 180, 408 188 189 410
Taylor (H. O.). The Mediæval Mind (ChV. Langlois).  Vernes (M.). Histoire sociale des religions, t. I (Ch. Guignebert).  Wulf (Max von). Ueber Heilige und Heiligenverehrung in den ersten christlichen Jahrhunderten (ECh. Babut).  NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.  Histoire d'Allemagne (G. Monod).  Histoire d'Amérique (G. Monod).  Histoire d'Espagne (J. Calmette, H. Hauser).  Histoire de Finlande et de Russie (Ed. Bernus).  Histoire de France (L. Halphen, Ch. Bémont, H. Hauser, G. Monod, Ch. Schmidt, A. Dreyfus, R. Michel).  Histoire de Grande-Bretagne (Ch. Bémont).  Histoire de Hongrie (I. Kont).  Histoire d'Italie (R. Michel, G. Bourgin).  Histoire d'Orient (G. Monod).  Histoire de Russie (Ed. Bernus).	161 157 390 401 410 187, 402 190 177, 402 180, 408 188 189 410 190
Taylor (H. O.). The Mediæval Mind (ChV. Langlois).  Vernes (M.). Histoire sociale des religions, t. I (Ch. Guignebert).  Wulf (Max von). Ueber Heilige und Heiligenverehrung in den ersten christlichen Jahrhunderten (ECh. Babut).  NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.  Histoire d'Allemagne (G. Monod).  Histoire d'Amérique (G. Monod).  Histoire d'Espagne (J. Calmette, H. Hauser).  Histoire de Finlande et de Russie (Ed. Bernus).  Histoire de France (L. Halphen, Ch. Bémont, H. Hauser, G. Monod, Ch. Schmidt, A. Dreyfus, R. Michel).  Histoire de Grande-Bretagne (Ch. Bémont).  Histoire de Hongrie (I. Kont).  Histoire d'Italie (R. Michel, G. Bourgin).  Histoire de Russie (Ed. Bernus).  Histoire de Russie (Ed. Bernus).  Histoire de Russie (Ed. Bernus).	161 157 390 401 410 187, 402 190 177, 402 180, 408 188 189 410
Taylor (H. O.). The Mediæval Mind (ChV. Langlois).  Vernes (M.). Histoire sociale des religions, t. I (Ch. Guignebert).  Wulf (Max von). Ueber Heilige und Heiligenverehrung in den ersten christlichen Jahrhunderten (ECh. Babut).  NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.  Histoire d'Allemagne (G. Monod).  Histoire d'Amérique (G. Monod).  Histoire d'Espagne (J. Calmette, H. Hauser).  Histoire de Finlande et de Russie (Ed. Bernus).  Histoire de France (L. Halphen, Ch. Bémont, H. Hauser, G. Monod, Ch. Schmidt, A. Dreyfus, R. Michel).  Histoire de Grande-Bretagne (Ch. Bémont).  Histoire de Hongrie (I. Kont).  Histoire d'Italie (R. Michel, G. Bourgin).  Histoire d'Orient (G. Monod).  Histoire de Russie (Ed. Bernus).	161 157 390 401 410 187, 402 190 177, 402 180, 408 188 189 410 190

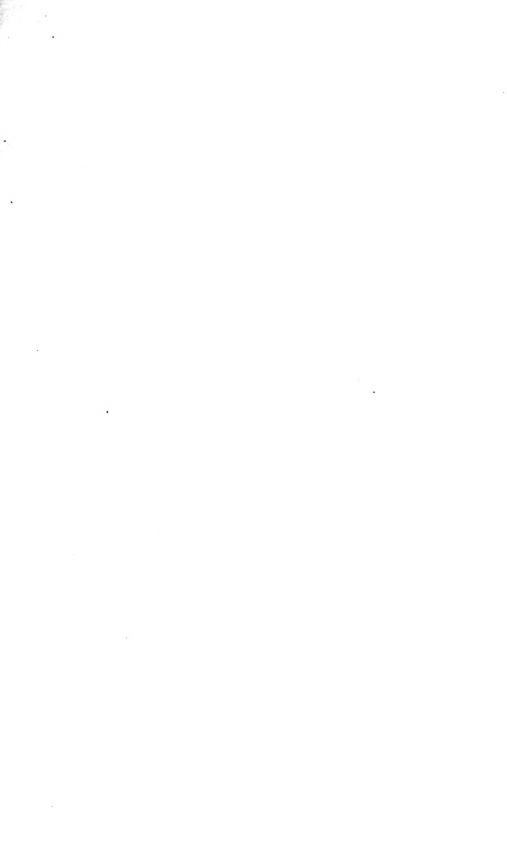
CORRESPONDANCE.	Pag
Lettre de M. J. Thomas (le Concordat de 1516)	148 155
RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVAN	TES.
(Liste alphabétique par noms de pays.)	
ALLEMAGNE.	
1. Abhandlungen d. k. Gesellschaft d. Wissensch. zu Gœt-	
tingen	209
2. Archiv f. d. Geschichte des Sozialismus	206
3. Archivalische Zeitschrift	209
4. Baltische Studien	208
5. Beitræge zur Geschichte des Niederrheins	207
6. Gættingische gelehrte Anzeigen	205
7. Historische Vierteljahrschrift	203
8. Historische Zeitschrift	429
9. Historisches Jahrbuch	204
10. Jahrbuch f. d. Geschichte d. Herzogtums Oldenburg .	207
11. Mitteilungen d. Oberhessischen Geschichts-Vereins	207
12. Mitteilungen d. Pfalz	208
13. Mitteilungen d. Vereins f. Geschichte von Osnabrück.	207
14. Neue Jahrbücher f. d. klassische Altertum	430
15. Neues Archiv	205
16. Neues Archiv f. Sæchsische Geschichte	207
17. Philologus	430
18. Schriften d. Vereins f. d. Geschichte Leipzigs	208
19. Sitzungsberichte d. k. Preuss, Akademie der Wissensch.	432
20. Verhandlungen d. histor. Vereins von Oberpfalz	208
21. Wurttembergische Vierteljahrshefte	208
22. Zeitschrift d. Aachener Geschichtsvereins	208
23. Zeitschrift d. Bergischen Geschichtsvereins	509
24. Zeitschrift d. Gesellschaft f. Geschichtskunde von Frei-	200
burg i. B	209
25. Zeitschrift d. Harzvereins	209
26. Zeitschrift d. histor. Vereins f. Niedersachsen	209
27. Zeitschrift f. d. Geschichte d. Oberrheins	209
28. Zeitschrift f. Kirchengeschichte	431
ALSAGE.	
1. Revue d'Alsace	203

# TABLE DES MATIÈRES.

	AUTRICHE.	Pages
	Mitteilungen d. Gesellschaft f. Salzburger Landeskunde. Mitteilungen d. Instituts f. æsterreich. Geschichtsfor-	208
~.	schung	210
3	Mitteilungen d. Kriegsarchivs	207
	Zeitschrift d. d. Vereins f. d. Geschichte Mæhrens	210
•	Deliconini di di votollo ii di occomonici izzonicia	•••
	FRANCE.	
1.	Académie des inscriptions et belles-lettres	192
2.	Académie des sciences morales et politiques	193
3.	Anjou historique (l')	197
4.	Annales de Bretagne	198
5.	Annales des sciences politiques	195
6.	Annales du Midi	200
	Bibliothèque de l'École des chartes	193
	Bulletin de la Soc. des Antiquaires du Nord	202
9.	Correspondant (le)	417
10.	Feuilles d'histoire	413
11.	Grande Revue (la)	419
12.	Journal des Savants	196, 426
13.	Mémoires de la Société éduenne	199
	Mercure de France	423
45.	Polybiblion	197
16.	Révolution de 1848 (la)	195
17	Révolution française (la)	194
18	Revue (la)	418
19.	Revue (la)	425
90.	Revue bleue (la)	420
20. 91	Th. 111 / 1 11 / 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	196, 427
61. 99	Revue critique d'histoire et de littérature	198, 427
23.	Revue de Gascogne.	199
24.	Revue de Paris	422
95.	Revue de Saintonge et d'Aunis	505
26. 26.	Revue de synthèse historique	411
97	Revue des bibliothèques	197
98	Revue des études anciennes.	193
90	Revue des études historiques	192
20. 20.	Revue des Pyrénées	202
91	Revue des questions historiques	412
99 29	Revue des sciences politiques	412 195
99 99	Parma du Midi	
აა. ყა	Revue du Midi	201
94. 95	Dame d'histoire de Laves	201
	Revue d'histoire de Lyon	500
30.	nevue a mistoire moderne	194

460	TABLE DES MATIÈRES.	
	No. 1 Charles and a second	Pages
37.	Revue d'histoire rédigée à l'État-major	195
38.	Revue historique de Bordeaux	198
39.	Revue historique de la Révolution française	415
40.	Revue historique et archéol. du Maine	200
41.	Revue politique et parlementaire	416
42.	Travaux de l'Académie nationale de Reims	202
	GRANDE-BRETAGNE.	
1.	Athenieum (the)	212, 434
2.	Edinburgh Review	437
3.	English historical review (the)	433
4.	Quarterly Review	435
	HONGRIE.	
1.	Budapesti Szemle	214
2.	Revue de Hongrie	438
3.	Századok	439
	CHRONIQUE.	
AHa	·magne	220
A m	érique	220
Bel	gique (E. Hubert)	220, 443
Dai	remark	443
Fra	nce (Ch. Bémont, R. Michel, G. Bourgin)	216, 441
Hor	agrie (t. Kont)	443
Ital	Tie (G. Bourgin)	444
Sui	sse (V. van Berchem)	221, 445
Noi	ivelles publications françaises	221, 447
Evr	utum	224, 448
1	DE DIDITION ADMINIT	449

L'un des propriétaires-gérants, G. Monod.





1 R6 t.108 Revue historique

PLEASE DO NOT REMOVE CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

